



HAL
open science

In confinio Abrincatensis regionis : l'aristocratie des espaces frontaliers du IXe au milieu du XIIe siècle

Claude Groud-Cordray

► **To cite this version:**

Claude Groud-Cordray. In confinio Abrincatensis regionis : l'aristocratie des espaces frontaliers du IXe au milieu du XIIe siècle. Histoire. Normandie Université, 2019. Français. NNT : 2019NORMC040 . tel-02517603

HAL Id: tel-02517603

<https://theses.hal.science/tel-02517603>

Submitted on 24 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Normandie Université

THÈSE

Pour obtenir le diplôme de doctorat

Spécialité HISTOIRE, HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE

Préparée au sein de l'Université de Caen Normandie

In confinio Abrincatensis regionis, l'aristocratie des espaces frontaliers du IXe au milieu du XIIe siècle.

Présentée et soutenue par
Claude GROUD

**Thèse soutenue publiquement le 19/12/2019
devant le jury composé de**

M. DANIEL PICHOT	Professeur émérite, Université Rennes 2	Rapporteur du jury
Mme CHANTAL SENSEBY	Maître de conférences HDR, université de Orléans	Rapporteur du jury
Mme JOSIANE BARBIER	Maître de conférences HDR, Université Paris-Nanterre	Membre du jury
M. PIERRE BAUDUIN	Professeur des universités, Université Caen Normandie	Membre du jury
M. DANIEL POWER	Professeur, Institut of Higher Educat Swansea - UK	Membre du jury

Thèse dirigée par VERONIQUE GAZEAU, Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales (Caen)



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



centre
Michel
de
Bouard
CRAHAM



Remerciements

Je souhaite exprimer toute ma reconnaissance à Véronique Gazeau qui a accepté depuis de nombreuses années de suivre et de diriger mes travaux, de mes premières recherches sur les comtes de Mortain, déjà connus d'elle par le biais de l'abbaye de Grestain, à celles sur Savigny et les sociétés aristocratiques de l'Avranchin. Ce travail est le fruit de ses conseils, de son encadrement et de son soutien.

Je tiens à remercier le personnel du Centre Michel de Boüard-CRAHAM, au sein duquel j'ai réalisé cette thèse. Jean-Claude Fossey a été l'artisan patient et consciencieux des cartes qui illustrent ce travail de recherche.

Que soient également remerciés les personnels des bibliothèques et des différents services d'archives, et plus particulièrement Jean-Luc Leservoier et Barbara-Denis Morel (fonds ancien de la Bibliothèque d'Avranches), Chantal Pellegrin et Christophe Marcheteau (Musée des Beaux-Arts de Caen), Séverine Joubert (Médiathèque de Fougères) et Vincent Le Quentrec (Bibliothèque des Champs Libres – Rennes Métropole).

Ce travail est le fruit d'échanges, de discussions, de conseils et aussi de soutiens, notamment ceux de Julien Bachelier, Jean-Michel Bouvris, Brigitte Galbrun, Daniel Jamelot, Jean-René Ladurée, Jean-Marie Levesque, David Lemoussu, Marie-Agnès Lucas-Avenel, Christophe Maneuvrier, Christophe Mauduit (†), Jean-Claude Meuret, David Nicolas-Méry, Sophie Poirier-Haudebert, Emmanuel Poulle (†), Romain Provost de la Fardinière, Aurélie Reinbold, Joris Samson, Jean-Baptiste Vincent et de mes collègues du Musée de Normandie et du musée de Vire ; Richard Allen qui a toujours répondu à mes questions, parfois tardives, sur les évêques d'Avranches ; Daniel Levalet pour toute la connaissance archéologique qu'il a acquise sur l'Avranchin et qu'il a partagée ; Marie Casset pour nos discussions au pied de la Porte-Horloge.

Une grande part de ce travail n'aurait cependant pu voir le jour sans la compréhension, le soutien constant et la patience de Nicolas, Agathe et Camille.

Abréviations

<i>A.B.P.O.</i>	<i>Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest</i>
A.D.C.	Archives départementales du Calvados
A.D.E.	Archives départementales de l'Eure
A.D.I.V.	Archives départementales d'Ille-et-Vilaine
A.D.M.	Archives départementales de la Manche
A.D.M.L.	Archives départementales du Maine-et-Loire
A.D.May.	Archives départementales de la Mayenne
A.D.S.M.	Archives départementales de Seine-Maritime
<i>A.N.</i>	<i>Annales de Normandie</i>
<i>A.-N.S.</i>	<i>Anglo-Norman Studies</i>
<i>Acta of William I</i>	Bates, David éd., <i>Regesta Regum Anglo-Normannorum. The Acta of William I (1066-1087)</i> , Oxford, Clarendon Press.
<i>Actes des ducs de Bretagne</i>	Guillotet, Hubert, <i>Les actes des ducs de Bretagne (944-1148)</i> , Rennes, Presses universitaires de Rennes ; Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2014 (« Sources médiévales de l'histoire de Bretagne », 3).
<i>Ann. Norm.</i>	<i>Annuaire des cinq départements de la Normandie</i>
Arch. nat.	Archives nationales
<i>B.C.H.A.M.</i>	<i>Bulletin de la Commission Historique et Archéologique de la Mayenne</i>
<i>B.É.C.</i>	<i>Bibliothèque de l'École des chartes</i>
B.M.A.	Bibliothèque Municipale d'Avranches, fonds ancien
B.M.R.	Bibliothèque Municipale de Rouen
<i>B.M.S.A.H.F.</i>	<i>Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique et Historique de l'Arrondissement de Fougères</i>
<i>B.M.S.A.I.V.</i>	<i>Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine</i>
<i>B.S.A.N.</i>	<i>Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie</i>
<i>B.S.H.A.B.</i>	<i>Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne</i>
<i>B.S.H.A.O.</i>	<i>Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne</i>
BnF	Bibliothèque nationale de France
<i>C.A.N.</i>	<i>Cahiers des Annales de Normandie</i>
<i>C.C.M.</i>	<i>Cahiers de Civilisation Médiévale</i>
<i>C.L.D.</i>	<i>Cahiers Léopold Delisle</i>
<i>Cart. Abbaye</i>	Bertrand de Broussillon, Arthur éd., <i>Cartulaire du Saint-Michel de l'Abbaye, prieuré de l'abbaye du Mont-Saint-Michel (997-1421)</i> , Paris, Picard et fils, 1894

- Cart. Mont Saint-Michel* Keats-Rohan, Katharine éd., *The Cartulary of the abbey of Mont Saint-Michel*, Donington, Shaun Tyas, 2006.
- Cart. Montmorel* Dubosc, Nicolas-François éd., *Cartulaire de Mont-Morel*, Saint-Lô, imprimerie Jacqueline fils, 1878
- Cart. Sav. div. ep.* *Liber cartarum domus Savignei, capitula cartarum in diversis episcopatibus*
- Cart. Sav. ep. Abr.* *Liber cartarum domus Savignei, capitula cartarum in episcopatu Abrincensi*
- Cart. Sav. ep. Baio.* *Liber cartarum domus Savignei, capitula cartarum in episcopatu Baiocensi*
- Cart. Sav. ep. Cen.* *Liber cartarum domus Savignei, capitula cartarum in episcopatu Cenomanensi*
- Cart. Sav. ep. Const.* *Liber cartarum domus Savignei, capitula cartarum in episcopatu Constanciensi*
- Cart. Sav. ep. Red.* *Liber cartarum domus Savignei, capitula cartarum in episcopatu Redonensi*
- Cart. Sav. Maine* Cartulaire de Savigny pour le Maine
- Cart. Sav. priv. rom.* *Liber cartarum domus Savignei, transcripta privilegiorum romanorum*
- Chronique de Robert de Torigni* *Chronique de Robert de Torigni abbé du Mont Saint-Michel suivie de divers opuscules historiques de cet auteur et de plusieurs religieux de la même abbaye le tout publié d'après les manuscrits originaux*, Léopold Delisle éd., Rouen, A.. Le Brument, 1872-1873, 2 vol.
- E.H.R.* *English Historical Review*
- G.N.D.* *The Gesta Normannorum Ducum of William of Jumièges, Ordéric Vitalis, and Robert of Torigni*, Elisabeth van Houts éd. et trad., Oxford, Clarendon Press, 1992-1995, 2 vol.
- H.S.J.* *Haskings Society Journal*
- Henri II* Léopold Delisle, *Recueil des actes de Henri II roi d'Angleterre et duc de Normandie concernant les provinces françaises et les affaires de France*, Paris, Imprimerie nationale, « Introduction », 1909 ; t. 1, 1916 ; t. 2, 1920 ; t. 3, 1927 (éd. rev. Élie Berger).
- J.M.H.* *Journal of Medieval History*
- M.A.H.* *La Mayenne, archéologie, histoire*
- M.B.A.C.* Musée des Beaux-Arts de Caen
- M.R.S.N.* Stapleton, Thomas éd., *Magni Rotuli scaccarii Normanniae sub regibus Angliae*, Londres, Sumptibus Societatis Antiquariorum Londinensis, 1840-1844, 2 vol.
- M.S.A.A.* *Mémoires de la Société d'Archéologie d'Avranches*
- M.S.A.I.V.* *Mémoires de la Société d'Archéologie d'Ille-et-Vilaine*
- M.S.A.N.* *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*
- M.S.H.A.B.* *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*

- Mediae latinitatis lexicon minus* Niermeyer, Jan-Frederik, *Mediae latinitatis lexicon minus*, Leiden, J. Brill, 1976.
- N.R.H.D.F.E.* *Nouvelle Revue Historique de Droit Français et Étranger*
- O.V.* Ordéric Vital, *The ecclesiastical history of Orderic Vitalis*, Marjorie Chibnall éd. et trad. anglaise, Oxford, Clarendon Press, 1969-1980, 6 vol.
- P.B.-N.* *Le Pays bas-normand*
- R.A.* *Revue de l'Avranchin et du pays de Granville*
- R.A.D.N.* Fauroux, Marie éd., *Recueil des actes des ducs de Normandie*, Caen, Société des Antiquaires de Normandie, 1961 (« Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie », 36)
- R.H.D.F.E.* *Revue Historique de Droit Français et Étranger*
- R.H.G.F.* *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*
- R.R.A.N.* *Regesta Regum Anglo-Normannorum 1066-1154*, H.W.C. Davis éd., t. 1 : « Regesta Willelmi Conquestoris et Willelmi Rufi, 1066-1100 », Oxford, Clarendon press, 1913; *Regesta Regum Anglo-Normannorum 1066-1154*, Charles Johnson et H.A. Crone éd., t. 2 : « Regesta Henrici primi, 1100-1135 », Oxford, Clarendon press, 1956 et *Regesta Regum Anglo-Normannorum 1066-1154*, H.A. Crone et R.H.C. Davis éd., t. 3 : « Regesta regis Stephani ac Mathildis imperatricis ac Gaufridi et Henrici ducum Normannorum, 1135-1154 », Oxford, Clarendon press, 1968.
- Vet. Rot.* *Vetus Rotulus*

Introduction

Cette thèse est née dans le prolongement des mémoires de Master que j'ai effectués en 1999 et 2009 sous la direction de Véronique Gazeau¹. Dans un premier travail universitaire, j'avais observé l'existence d'un espace désigné sous le terme de « Val de Mortain », qui fit l'objet quelques années plus tard de ma première communication à l'occasion du colloque de Tinchebray en 2006². Territoire polymorphe qui apparaît dans les sources au début du XI^e siècle, le Val de Mortain rassemble à l'époque ducale différentes fonctions – enseignement, fiscalité, encadrement militaire – autour de la forteresse du même nom et s'inscrit à la fois dans le cadre de la territorialisation et de la mise en place des centres et des relais du pouvoir, mais également dans celui d'un espace vécu. Il s'agissait en outre de porter mon regard sur l'indissociable notion de frontière attachée à l'Avranchin, qui partage ses confins d'ouest en est avec le duché de Bretagne, le comté du Maine et la seigneurie de Bellême. À la suite de ces premières recherches, j'ai orienté mes intérêts vers les seigneurs de Saint-Hilaire³. Le lignage constituait un exemple intéressant d'une famille de l'aristocratie secondaire de l'Avranchin installée aux frontières du duché de Normandie. Les sources autorisaient une étude sur cinq générations, permettant de poser des hypothèses sur son ancienneté et ses origines et de suivre le lignage depuis son enracinement par le biais d'une fondation prieurale aux portes de la Bretagne à son transfert vers le château comtal de Saint-Hilaire. J'avais ainsi réuni les prémices d'un sujet de thèse qui porterait sur les familles aristocratiques implantées dans cette région des confins occidentaux de la Normandie médiévale⁴. Ce projet était en outre porté par une approche renouvelée des sources, dont l'exploitation et l'édition s'est enrichie ces dernières années.

¹ Groud, Claude, *Mortain, chef-lieu d'un comté normand, de 933 à 1412*, mémoire de maîtrise sous la direction de Véronique Gazeau et Claude Lorren, Caen, Université de Caen Basse-Normandie, 1999 et Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie, face à la Bretagne et au Maine : l'exemple des seigneurs de Saint-Hilaire (fin XI^e-début XIII^e siècle)*, mémoire de master 2 recherche, sous la direction de Véronique Gazeau, Université de Caen Basse-Normandie, 2009.

² *Id.*, « Le Val de Mortain. Morphologie et rôles d'un espace frontière entre Normandie, Bretagne et Maine, X^e siècle-début XIII^e siècle », in *Tinchebray 1106-2006 : Actes du colloque de Tinchebray (28-30 septembre 2006)*, Véronique Gazeau et Judith Green dir., Flers, Le Pays Bas-Normand, 2009 (« Pays Bas-Normand », n° 271-272/1-2, 2008), p. 189-206.

³ Saint-Hilaire-du-Harcouët, dép. Manche, ch.-l. cant.

⁴ *Id.*, « Hasculf de Saint-James et le prieuré de Sacey : les enjeux d'une fondation et l'ascension d'un seigneur frontalier dans l'Avranchin (fin XI^e-début XII^e siècle) », *A.N.*, 63^e année, n° 1, 2013, p. 27-51.

Aristocratie et frontières, une approche dynamique du territoire

L'aristocratie de la Normandie médiévale a fait l'objet de maintes enquêtes. Nous partirons de celles publiées depuis la Seconde Guerre mondiale, notamment par les historiens du droit. Jean Yver a orienté ses recherches sur les châteaux forts, instruments du pouvoir des ducs, enjeu important de leur puissance et de leur autorité face à l'aristocratie et source de rivalités⁵ ; Robert Carabie sur la propriété domaniale et le cadre de la seigneurie⁶ ; Robert Génestal à travers les vicomtes⁷.

La contribution de Lucien Musset à la connaissance de l'aristocratie normande est incontestable, multipliant les éditions de sources sur lesquelles il fonde ensuite ses travaux, comme par exemple celui sur les Taisson⁸. En 1951 et 1958, deux communications données dans le cadre des 26^e et 28^e semaines d'histoire du droit normand abordent déjà brièvement ce thème, la première conférant l'initiative ducale dans l'installation des vassaux normands et bretons dans le comté d'Avranches et la seconde s'intéressant, dans le cadre de la féodalité, aux origines du groupe aristocratique, à ses fonctions et à ses revenus⁹. L'année suivante, il aborde l'aristocratie sous le prisme de l'argent comme vecteur d'ascension sociale¹⁰. Son long article de 1976, qui reprend en partie une communication inédite de 1972, « L'aristocratie normande au XI^e siècle », publié dans un recueil intitulé *La Noblesse au Moyen Âge*, forme une mise au point sur les aspects militaire et terrien de la classe dirigeante qui inclut l'aristocratie de service et l'aristocratie d'argent¹¹. Lucien Musset reconnaissait n'avoir pas prospecté toute la documentation, mais considérait que les facteurs personnels prédominaient : les relations avec le duc étaient primordiales tout comme les relations entre

⁵ Yver, Jean, « Les châteaux forts en Normandie jusqu'au milieu du XII^e siècle : Contribution à l'étude du pouvoir ducale », *B.S.A.N.*, t. 53, 1955-1956, p. 28-115.

⁶ Carabie, Robert, *La propriété foncière dans le très ancien droit normand (XI^e-XIII^e siècles). I. La propriété domaniale*, Caen, R. Bigot, 1943.

⁷ Génestal, Robert, « Notes sur les vicomtes fiefés de Normandie », *R.H.D.F.E.*, t. 28, 1904, p. 766-775.

⁸ Musset, Lucien, « Actes inédits du XI^e siècle. V. Autour des origines de Saint-Étienne de Fontenay », *B.S.A.N.*, t. LVI, 1961-1962, p. 11-41.

⁹ Musset, Lucien, « [Compte-rendu de la semaine de droit normand] Aux origines de la féodalité normande : l'installation par les ducs de leurs vassaux normands et bretons dans le comté d'Avranches (XI^e siècle) », *R.H.D.F.E.*, t. 27, 1951, p. 150 et *id.*, « [Compte-rendu de la semaine de droit normand] Observations sur la classe aristocratique normande au XI^e siècle », *R.H.D.F.E.*, 4^e série, vol. 35, 1958, p. 142-143.

¹⁰ *Id.*, « A-t-il existé en Normandie au XI^e siècle une aristocratie d'argent ? Une enquête sommaire sur l'argent comme moyen d'ascension sociale », *A.N.*, 9^e année, n^o 4, 1959, p. 285-299.

¹¹ *Id.*, « L'aristocratie normande au XI^e siècle », in *La noblesse au Moyen Âge, XI^e-XV^e siècles. Essais à la mémoire de Robert Boutruche*, Philippe Contamine éd., Paris, Presses universitaires de France, 1976, p. 71-96.

les *milites* et leurs seigneurs ; les facteurs territoriaux ne jouaient que dans les cas marginaux, comme celui des Bellême¹². La classe dirigeante normande se serait constituée tardivement en une clientèle, à plusieurs niveaux, mais pas en une aristocratie implantée dans le sol et s'appuyant sur des fortifications. L'année suivante, en 1977, le long article de Lucien Musset sur les Tosny illustre la définition qu'il en a donnée¹³. Élève du professeur Musset, à la fin des années 1970 et dans les années 1980, Jean-Michel Bouvris s'est intéressé à des lignages aristocratiques ne relevant pas à proprement parler de la classe dirigeante, mais de la frange inférieure des *milites*, les seigneurs d'Aunou[-le-Faucon], Broc, les Dastin et les Say¹⁴. C'est aussi dans les années 1970 et 1980 que Jacques Le Maho consacre ses réflexions aux seigneuries châtelaines du Grand-Caux et à la famille Giffard¹⁵, Florence Delacampagne aux seigneurs du Cotentin¹⁶, Marc Daliphard à ceux du Pays d'Auge¹⁷ et Jean Pouëssel au comté de Mortain¹⁸. Leurs recherches s'insèrent dans un territoire bien défini et font en grande partie appel, avec plus ou moins de succès, à l'archéologie. Véronique Gazeau et David Crouch ont mis en lumière les multiples implantations de la famille de Beaumont[-le-Roger] et étudié la place de ses membres dans l'entourage ducal et leur implication dans le gouvernement de la principauté normande¹⁹.

¹² Les Bellême sont ce qu'André Debord dans la préface de la thèse de Gérard Louis, publiée en 1990 – mais rédigée dans les années 1980 –, appelle une seigneurie-tampon (Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême, X^e-XII^e siècles : Dévolution des pouvoirs territoriaux et construction d'une seigneurie de frontière aux confins de la Normandie et du Maine à la charnière de l'an mil », *P.B.-N.*, n° 3-4 (n° 199-200), 1990, p. 1-429 et n°1-2 (n° 201-202), 1991, p. 1-349).

¹³ Musset, Lucien, « Aux origines d'une classe dirigeante : les Tosny, grands barons normands du X^e au XIII^e siècle », in *Sonderdruck aus Francia Forschungen zur westeuropäischen Geschichte Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris*, t. 5, 1977 (Münich, 1978), p. 45-80.

¹⁴ Bouvris, Jean-Michel, « Une famille de vassaux des vicomtes de Bayeux au XI^e siècle : les Broc », *Revue de la Manche*, t. 19, fasc. 73, 1977, p. 3-45 ; *id.*, « Pour une étude prosopographique des familles nobles d'importance moyenne en Normandie au XI^e siècle : l'exemple du lignage des Dastin », *R.A.*, t. 61, 1984, p. 65-101 ; *id.*, « Les seigneurs d'Aunou[-le-Faucon], près d'Argentan », *P.B.-N.*, n° 1 (n° 189), 1988, p. 29-45 et *id.*, « La famille de Say, alias Fils-Rainfroy, et ses possessions en Bessin et en Cotentin au XI^e siècle », *A.N.*, 45^e année, n° 5, 1995, p. 599-601.

¹⁵ Le Maho, Jacques, « L'apparition des seigneuries châtelaines dans le Grand-Caux à l'époque ducal », *Archéologie médiévale*, t. VI, 1976, p. 5-148 et *id.*, « Autour des origines d'un grand lignage normand. La motte des Giffard à Montvilliers (XI^e-XII^e siècles) », *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses*, n° 147, 1979, p. 11-16.

¹⁶ Delacampagne, Florence, « Seigneurs, fiefs et mottes du Cotentin (X^e-XII^e siècles). Étude historique et topographique », *Archéologie médiévale*, t. XII, 1982, p. 175-207.

¹⁷ Daliphard, Marc, « Seigneurs et châteaux dans le pays d'Auge aux XI^e et XII^e siècles. Introduction à une étude archéologique de l'habitat seigneurial fortifié », *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1981 pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe*, Paris, École des chartes, 1981, p. 73-81.

¹⁸ Pouëssel, Jean, « Les structures militaires du comté de Mortain », *R.A.*, t. 58, 1981, p. 12-74 et 81-156.

¹⁹ Gazeau, Véronique, *Monachisme et aristocratie au XI^e siècle : l'exemple de la famille de Beaumont*, thèse dactylographiée de troisième cycle sous la direction de Lucien Musset, Caen, 19 et Crouch, David, *The Beaumont Twins: The roots and branches of power in the twelfth century*, Cambridge, Cambridge Press University, 1986.

Dès les années 1980, les études sur l'aristocratie normande profitent des recherches de David Bates sur la Normandie avant 1066²⁰. Elles se déplacent également vers la frontière, intégrant histoire sociale et politique. Les travaux de Gérard Louise²¹, Judith Green²², Kathleen Thompson²³ ou Pierre Bauduin²⁴ mettent en évidence certains traits caractéristiques des aristocraties frontalières : patronage religieux, alliances matrimoniales, loyauté et allégeance au pouvoir ducal. Gérard Louise et Pierre Bauduin insistent sur les instruments d'appropriation du pouvoir dans les confins normands, notamment par le biais des châteaux. Si confrontation et concurrence avec les grands princes territoriaux contrarient bien souvent le développement de ces lignages, l'exemple du Passais montre également la mise en place par l'autorité ducal de seigneuries pionnières afin d'encadrer le peuplement et de maîtriser le territoire²⁵. Plusieurs travaux aboutissent par ailleurs à conférer à l'aristocratie frontalière des caractéristiques communes où hommages multiples et alliances successives garantissent une marge de manœuvre au mieux de ses intérêts²⁶. Au-delà de la Normandie, des études similaires ponctuelles complètent la connaissance de l'aristocratie vivant près des frontières, où les mêmes schémas sont mis en avant²⁷. À travers l'étude d'un territoire ou d'un espace

²⁰ Bates, David, *Normandy before 1066*, Londres et New York, Longman, 1982.

²¹ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit.

²² Green, Judith, « Lords of the Norman Vexin », in *War and government in the Middle Ages: Essays in honour of J.O. Prestwich*, John Gillingham et James Clarke Holt éd., Boydell Press Barnes & Noble, 1984, p. 47-61.

²³ Thompson, Kathleen, « The Lords of L'Aigle: ambition and insecurity on the border of Normandy », *A.-N.S.*, t. XVIII, 1995, p. 177-201 et *id.*, *Power and border lordship in medieval France: the county of the Perche: 1100-1226*, Woodbridge, The Boydell Press, 2002.

²⁴ Bauduin, Pierre, « Une famille châtelaine sur les confins normanno-manceaux : les Géré (X^e-XIII^e s.) », *Archéologie médiévale*, t. XXII, 1992, p. 309-356.

²⁵ Louise, Gérard, « Châteaux et pouvoirs dans le Domfrontais médiéval (XI^e-XIII^e siècles) », *Le Domfrontais médiéval*, t. 9, 1993, p. 10-27 et *id.*, « Les Patry de La Lande (XI^e-XIII^e siècle). Implantation d'un lignage celto-scandinave dans le Bocage normand », *P.B.-N.*, n° 3-4 (n° 222-223), 1996, p. 5-27. Voir également Jean-Jacques Dubois et Jean-Pierre Renard sur le rôle conféré au pouvoir ducal dans l'organisation des « états-tampons » forestiers sur les confins du duché de Normandie (Dubois, Jean-Jacques et Renard, Jean-Pierre, « Forêts et frontières : quelques réflexions pour une étude causale et évolutive », *Espaces, populations, sociétés*, n° 1, 1984, p. 32).

²⁶ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 309-356 ; Bauduin, Pierre, *La première Normandie (X^e-XI^e siècles). Sur les frontières de la haute Normandie : identité et construction d'une principauté*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2004 ; Renoux, Annie, « Le vocabulaire du pouvoir à Mayenne et ses implications politiques et architecturales (VII^e-XIII^e siècle) », in « *Aux marches du palais* », *Qu'est-ce qu'un palais médiéval ? Actes du VII^e congrès international de la Société d'Archéologie Médiévale, Le Mans-Mayenne 9-11 septembre 1999*, Annie Renoux dir., 2001, Le Mans, Publications du L.A.H.M., p. 247-271 et Pichot, Daniel, « Savigny : une abbaye entre Normandie, Bretagne et Maine », in *Bretons et Normands au Moyen Âge : Rivalités, malentendus, convergences, Colloque international de Cerisy-la-Salle, 5-9 octobre 2005*, Joëlle Quaghebeur et Bernard Merdrignac dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 241-257.

²⁷ Ben-Kemoun, Joëlle, *Étude sur les familles nobles du Maine de la fin du X^e au début du XIV^e siècle*, thèse pour le doctorat de troisième cycle sous la direction de Michel Nollat, Le Mans, Université du Maine, [1979] ; Renoux, Annie, « Le vocabulaire du pouvoir à Mayenne... », art. cit., p. 247-271 et *id.*, « Château et pouvoir dans le comté du Maine : Mayenne du dernier tiers du IX^e au début du XII^e siècle (c. 870-1120) », *Château-Gaillard 20. Études de castellologie médiévale. Actes du colloque international de Gwalt (Suisse, 2-10 septembre 2000)*, Caen, Publications du C.R.A.H.M., 2002, p. 235-245.

frontalier, elles s'attachent à en montrer le caractère multiforme, à travers une réalité complexe, à la fois humaine et politique²⁸.

Les études sur l'aristocratie ont connu dans les années 1990 des deux côtés de la Manche un véritable renouvellement, intégrant à la recherche des concepts issus d'autres sciences, telle l'anthropologie, la sociologie ou la géographie. Dans le sillage d'André Debord, Pierre Bauduin, s'appuyant sur les données textuelles et archéologiques, s'intéresse à la famille châtelaine des Géré, sur les confins normanno-manceaux²⁹, préfiguration de sa thèse qui porte sur la question de la maîtrise politique de la frontière orientale, en lien avec l'émergence d'une nouvelle société³⁰. À travers un « horizon franc », il démontre les mécanismes de domination de l'espace frontalier, combinant stratégies familiales, domination militaire et contrôle religieux et privilégiant les relations de parenté et les réseaux de sociabilité. L'ouvrage de Daniel Power, qui se fixe pour objectif d'analyser la société politique de la frontière normande de 1106 à début du XIII^e siècle, présente lui aussi une approche renouvelée du sujet³¹, qu'il avait déjà abordée quelques années auparavant dans un espace géographiquement plus restreint³². Bien qu'il s'attache aux formes revêtues par le pouvoir ducal aux limites du duché et aux relations du duc avec ses vassaux, le propos est principalement centré sur l'aristocratie petite et moyenne qui, à travers ses ambitions locales constitue une composante essentielle de l'identité frontalière. C'est également dans ce cadre frontalier que Mark Hagger examine plus récemment, de façon minutieuse possessions, fidélités et alliances de l'aristocratie, suivant une trame essentiellement chronologique³³.

Plusieurs modèles émergent de ce survol historiographique, sur lesquels nous reviendrons plus précisément au cours de ce travail. Depuis Lucien Musset, on a admis une profonde rupture entre aristocratie franque et aristocratie normande, la disparition de la première étant

²⁸ Cintré, René, *La frontière franco-bretonne au Moyen Âge : économie, mentalités, guerre et société en pays de marches, VI^e-XVI^e siècles*, thèse pour le doctorat d'État sous la direction de Jean-Pierre Leguay, Rouen, Université de Rouen, 1989, 3 vol ; Meuret, Jean-Claude, *Peuplement, pouvoirs et paysages sur la marche Anjou-Bretagne*, Laval, Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne, 1993 (« La Mayenne, archéologie, histoire », n° 4) ; Pichot, Daniel, *Le Bas-Maine du X^e au XIII^e siècle : étude d'une société*, Laval, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, 1995 ; Lemesle, Bruno, *La société aristocratique dans le Haut-Maine (XI^e-XII^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999 (« Histoire ») et Barton, Richard, *Lordship in the county of Maine, c. 890-1160*, Woodbridge, The Boydell Press, 2004.

²⁹ Bauduin, Pierre, « Une famille châtelaine... », art. cit., p. 309-356.

³⁰ *Id.*, *La première Normandie...*, *op. cit.*

³¹ Power, Daniel, *The Norman frontier in the twelfth and early thirteenth centuries*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

³² Power, Daniel, « What did the frontier of Angevin Normandy comprise? », *A.-N.S.*, t. XVII, 1994, p. 181-201.

³³ Hagger, Mark, *Norman Rule in Normandy, 911-1144*, Woodbridge, The Boydell Press, 2017.

reconnue comme la conséquence des invasions scandinaves³⁴. De cette discontinuité profonde, la seconde ne serait née qu'à partir du règne du duc Richard II. Cette hypothèse, d'abord nuancée aux différents échelons de l'aristocratie, est fortement remise en cause par David Bates³⁵. Ce débat sur les « origines » de l'aristocratie continue cependant, pour reprendre les termes employés par Daniel Power, « to vex historians »³⁶. Il a tout à s'enrichir d'un point de vue différencié suivant les strates sociales étudiées³⁷ et d'un élargissement vers des questionnements de dynamiques sociales, politiques ou religieuses³⁸.

Parallèlement, la constitution de l'aristocratie a également fait l'objet de nombreuses discussions qui retiennent notre attention, et notamment dans les rapports entretenus avec le duc de Normandie. Est-elle, suivant l'hypothèse de Lucien Musset, entièrement l'œuvre des princes normands, qui auraient en même temps favorisé l'installation de fidèles français, bretons et angevins ? La dispersion des patrimoines aristocratiques est-elle là aussi l'expression d'une soumission à l'autorité ducale qui contrôlait étroitement le duché ? Ces modèles ont également été nuancés et remis en cause. L'étude plus précise des lignages et des larges groupes de parenté, ainsi que les transferts patrimoniaux et la géographie des possessions ecclésiastiques, sont autant d'axes de recherche permettant de saisir une réalité plus complexe. La réévaluation et la réinterprétation des sources narratives et diplomatiques, telles qu'elles ont été entreprises depuis plusieurs années, interrogent sur la place de l'écrit dans l'étude des sociétés aristocratiques et sur notre capacité à saisir ce groupe dans sa complexité. La pluralité des approches, que l'on se place du point de vue d'une autorité ducale forte dans une principauté stable et centralisée, ou bien dans la perspective d'une volonté d'émancipation de l'aristocratie, ou encore en fonction des différentes crises qui ont secoué le duché de Normandie et le royaume d'Angleterre, laisse entendre que le groupe aristocratique est le fruit d'un héritage composite et sujet à une évolution complexe et différenciée.

³⁴ Lucien Musset avait déjà fait part de cette hypothèse quelques années auparavant : Musset, Lucien, « Origines et nature du pouvoir ducale en Normandie jusqu'au milieu du XI^e siècle », in *Les principautés au Moyen Âge. Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 4^e congrès, Bordeaux, 1973*, Paris, Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 1979, p. 57. Voir également Le Patourel, John, *The Norman empire*, Oxford, Clarendon press, 1976, p. 287-289.

³⁵ Bates, David, *Normandy before 1066...*, *op. cit.*, p. 34.

³⁶ Power, Daniel, « What did the frontier... », *art. cit.*, p. 201.

³⁷ Van Torhoudt, Éric, « Historiographie de la territorialisation des pouvoirs en Normandie », in *Territoires et frontières : un regard franco-allemand sur les historiographies des XIX^e et XX^e siècles*, G. Bühner-Thierry et S. Patzold dir., Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Territorium, 2011, p. 16.

³⁸ Bauduin, Pierre, « Lucien Musset et les débuts de la principauté normande », in *Postérité de Lucien Musset. Actes de la journée d'étude du 26 novembre 2005*, Véronique Gazeau et François Neveux dir., Caen, Presses universitaires de Caen, 2009, p. 33-34.

Jean-François Lemarignier puis Lucien Musset ont assigné à la Normandie un territoire clos, résultat de trois cessions territoriales – 911, 924 et 933 –, dans des limites qui ne varient presque plus par la suite et qui se confondent avec les anciens *pagi* et les circonscriptions ecclésiastiques³⁹. Les frontières sont alors pensées comme nettes et stables, à la fois limites politiques, économiques, sociales et juridiques. Cette idée d'une ligne séparante a longtemps été opposée au concept de frontière épaisse, formée par des massifs forestiers et des zones incultes. Jean-Pierre Brunterc'h et Gérard Louise ont démontré que ces deux notions ne s'opposaient pas systématiquement⁴⁰. L'hypothèse de la stabilité des limites de la Normandie inscrivait également le duché dans des cadres territoriaux préexistants que plusieurs historiens ont tenté de circonscrire⁴¹. La question des frontières internes et externes de la Normandie fait toujours l'objet de débats, s'interrogeant notamment sur la pérennité et l'historicité des limites et des cadres territoriaux de la Normandie⁴².

³⁹ Lemarignier, Jean-François, *Recherches sur l'hommage en marche et les frontières féodales*, Lille, Bibliothèque universitaire, 1945 (« Travaux et mémoires de l'Université de Lille, nouvelle série, droit et lettres », XXIV) ; Musset Lucien, « Observation sur l'histoire et la signification de la frontière normande aux X^e et XI^e siècles », *R.H.D.F.E.*, n° 1, t. 41, 1963, p. 545-546 ; *id.*, « Notes sur la frontière normanno-mancelle », *Ann. Norm.*, t. 122, 1964, p. 26-30 ; *id.*, « Considérations sur la genèse et le tracé des frontières de la Normandie », *Media in Francia, recueil de mélanges offerts à K.-F. Werner*, Maulévrier, Hérault éditions, Institut Historique Allemand, 1989, p. 309-318 et *id.*, « Les frontières méridionales de la Normandie », *Ann. Norm.*, t. 147, 1989, p. 63-67.

⁴⁰ Brunterc'h, Jean-Pierre, « Géographie historique et hagiographique : la vie de saint Mervé », *Mélanges de l'École française de Rome*, t. 95, n° 1, 1983 (« Moyen Âge, Temps modernes »), p. 54 et Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 103-110. Jacques Naveau aboutit à la même conclusion, tout en doutant de la notion de frontière épaisse (Naveau, Jacques, « Le territoire des Aulerques Diablintes : la cité gallo-romaine de Jublains et le pays d'Entrammes », *M.A.H.*, t. 18, 1995, p. 50-69 et 110). Pour une synthèse de ces notions pour l'Avranchin, voir Van Torhoudt, Éric, *Essai de géographie historique : l'Avranchin du IX^e au XI^e siècle, occupation et contrôle d'un espace frontière entre Normandie, Bretagne et Maine*, mémoire de D.E.A. sous la direction de André Debord, Université de Caen, 1994, p. 4-21.

⁴¹ Pour la frontière méridionale, voir les travaux de : Couffon, René, « Limites des cités gallo-romaines et fondations des évêchés dans la péninsule armoricaine », *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. 22, 1942, p. 11-12 ; Merlet, François, « La formation des diocèses et des paroisses en Bretagne », *M.S.H.A.B.*, t. XXX, 1950, p. 9-21 ; Aupest-Conduché, Dominique, « Hypothèse sur la limite nord de la cité des Redones », *B.M.S.A.I.V.*, t. LXXVIII, 1974, p. 14-15 ; Lambert, Claude et Rioufreyt, Jean, « Jalons pour une frontière des Cenomans et des Diablintes », *Caesarodunum*, t. 16, 1981, p. 134-135 ; Guillotel, Hubert, « Le premier siècle du pouvoir ducal breton (936-1040) », *Actes du 103^e Congrès National des Sociétés Savantes (Nancy-Metz, 1978) : Principautés et territoires et études d'histoire lorraine*, Paris, Bibliothèque nationale, 1979, p. 73-83 ; Brunterc'h, Jean-Pierre, « Géographie historique et hagiographique... », art. cit., p. 52 ; Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 104 ; Van Torhoudt, Éric, *Essai de géographie historique... , op. cit.*, p. 64-75 et Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates, I^{er} siècle avant Jésus-Christ-VII^e siècle après Jésus-Christ : Recherches historiques et archéologiques*, Caen, Société des Antiquaires de Normandie, 2010 (« Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie », t. XLV), p. 17-38 et 181-231.

⁴² Febvre, Lucien, « Limites et frontières », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 2, n° 2, 1947, p. 201-207 et Van Torhoudt, Éric, « Historiographie de la territorialisation... », art. cit., p. 1-20. Plus récemment, le projet collectif de recherche sur l'Antiquité Romaine en Basse-Normandie (ARBANO) cherche notamment à appréhender la transition entre les structures spatiales antiques et les divisions territoriales ecclésiastiques et laïques médiévales. Voir à ce titre : Jeanne, Laurence, Paez-Rezende, Laurent, Jolivet, Pierre-Yves et Poittevin, Dominique, « Aux frontières des *civitates* de l'ex Basse-Normandie : la question de la filiation entre les

Le schéma sur la stabilité des limites de la Normandie est débattu dans les années 1980 par Andrew Lewis, notamment dans sa temporalité⁴³. Il met également en avant l'existence de zones où la juridiction des ducs de Normandie était différente des autres parties du duché de Normandie⁴⁴ et conclut à la présence d'« une marche, c'est-à-dire un territoire situé à côté des limites linéaires et qui formait également une partie de la frontière ». Quelques années plus tard, Daniel Power revient sur cette définition, se demandant s'il ne faut pas considérer la frontière de la Normandie « as a zone rather than a line [...] where ducal authority sometimes shifted considerably »⁴⁵. Il achève sa démonstration en soulignant le rôle et l'importance de l'aristocratie dans les régions frontalières, tout comme l'avait par exemple précédemment avancé Judith Green pour le Vexin ou encore Jean-Claude Meuret pour la marche Anjou-Bretagne⁴⁶. Cette problématique est largement reprise dans les études les plus récentes⁴⁷ et devient un paradigme de la géographie historique⁴⁸.

L'étude de l'aristocratie normande, et notamment celle vivant à proximité des frontières, s'est fortement enrichie ces dernières années en s'ouvrant à des concepts quelque peu éloignés

découpages ecclésiastiques médiévaux et les anciennes limites des territoires antiques », in *Frontières, obstacles, franchissements en Normandie. Actes du 52^e congrès organisé par la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie (Vernon-Giverny, 18-21 octobre 2017)*, Bernard Bodinier et François Neveux éd., Louviers, Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie, 2018, p. 271-286 et Lainé, Stéphane, « Les limites territoriales antiques médiévales : la toponymie peut-elle aider l'archéologie ? », in *Frontières, obstacles, franchissements...*, *op. cit.*, p. 287-298.

⁴³ Lewis, Andrew William, « Observations sur la frontière normande », in *Le roi de France et son royaume autour de l'an mil. Actes du colloque Hugues Capet 987-1987. La France de l'an Mil. Paris-Senlis, 22-25 juin 1987*, Michel Parisse et Xavier Barral i Altet éd., Paris, Picard, 1992, p. 147-154.

⁴⁴ C'est le cas notamment du fouage (ou monnéage), impôt dont les espaces frontaliers étaient exemptés (Groud-Cordray, Claude, « Le Val de Mortain... », art. cit., p. 200-201).

⁴⁵ Power, Daniel, « What did the frontier... », art. cit., p. 185. Voir également les développements dans Power, Daniel, *The Norman frontier...*, *op. cit.*

⁴⁶ *Ibid.*, p. 193-197 ; Green, Judith, « Lords of the Norman Vexin... », art. cit., p. 47 et Meuret, Jean-Claude, « Le poids des familles seigneuriales aux confins de l'Anjou et de la Bretagne : Martigné-Pouancé-La Guerche », *M.B.S.H.A.B.*, t. 70, 1993, p. 89-129.

⁴⁷ On peut citer à titre d'exemple : Bauduin, Pierre, *La première Normandie...*, *op. cit.* ; Lemoine-Descourtieux, Astrid, *La frontière normande de l'Avre. De la fondation de la Normandie à sa réunion au domaine royal (911-1204). Évolution de la maîtrise militaro-économique d'un territoire frontalier*, Rouen Publications des universités de Rouen et du Havre, 2011 ; Mesqui, Jean, *Les seigneurs d'Ivry, bréval et Anet aux XI^e et XII^e siècles : châteaux et famille à la frontière normande*, Caen, Société des Antiquaires de Normandie, 2011 (« Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie », 46) ; Pichot, Daniel, « Bretagne / Maine : de la marche à la frontière entre Vitré et Laval (VI^e-XV^e siècle) », in *Frontières oubliées frontières retrouvées. Marches et limites anciennes en France et en Europe*, Michel Catala, Dominique Lepage et Jean-Claude Meuret dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes ; Réseau des universités de l'Ouest Atlantique, 2011 (« Enquêtes & documents », 41), p. 87-100 ; *id.*, « L'abbaye de Savigny et l'aristocratie (XII^e-XIII^e siècles) », in *L'abbaye de Savigny (1112-2012). Un chef d'ordre anglo-normand. Actes du colloque de Cerisy-la-Salle (3-6 octobre 2012)*, Brigitte Galbrun et Véronique Gazeau dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019 (« Art & Société »), p. 103-117 et Groud-Cordray, Claude, « L'abbaye de Savigny et ses premiers bienfaiteurs : les enjeux d'une fondation (1112-1147) », in *L'abbaye de Savigny (1112-2012)...*, *op. cit.*, p. 85-101.

⁴⁸ Medina-Nicolas, Lucile, « L'étude des frontières : un état des lieux à travers la production doctorale française », *Annales de géographie*, t. 113, n° 635, 2004, p. 79.

du champ de l'histoire médiévale, notamment ceux de l'anthropologie et de la sociologie⁴⁹. L'onomastique avait déjà été sollicitée pour entrer plus finement dans la connaissance des structures familiales ainsi que dans le processus de la *memoria*⁵⁰. Pierre Bauduin a appliqué aux problématiques de l'aristocratie frontalière la méthode anthropologique pour une analyse des stratégies familiales et de la parenté. Ces nouvelles réflexions méthodologiques suscitées par ces emprunts conceptuels aboutissent à une connaissance plus fine de la réalité des rapports entre individus et groupes, centre et périphérie. Comme tout groupe social, le monde aristocratique peut être vu comme un monde de réseaux qui unissent les hommes entre eux et à différentes échelles (liens de parenté, solidarités familiales, *amicitia*...).

Ces relations, également au cœur des liens entretenus avec les communautés religieuses, contribuent à l'identité du groupe aristocratique, à son enracinement et à l'apparition de véritables lignées⁵¹. Émerge ainsi également ces quinze dernières années dans la réflexion historique la thématique de l'implantation territoriale, notamment par le biais des fondations monastiques, et de la polarisation aristocratique autour des lieux de pouvoir, parfois couplée avec la possession d'un château⁵². Cette réflexion renvoie à la question de la maîtrise du territoire, aux formes de l'emprise spatiale aristocratique, à la territorialisation ainsi qu'à l'exercice de la domination du groupe aristocratique⁵³. Ce questionnement s'est enrichi des réflexions communes également portées par les travaux de la géographie⁵⁴, sur la notion

⁴⁹ Voir notamment Searle, Eleanor, *Predatory kinship and the creation of Norman power, 840-1066*, Berkeley, Los Angeles et Londres, University of California Press, 1988 et Bauduin, Pierre, *La première Normandie...*, *op. cit.* Pour une synthèse générale : Guerreau-Jalabert, Anita, Le Jan, Régine et Morsel, Joseph, « De l'histoire de la famille à l'anthropologie de la parenté », in *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Otto Gerhard Oexle et Jean-Claude Schmitt dir., Paris, Publications de la Sorbonne, 2003 (« Histoire ancienne et médiévale », 66), p. 433-446.

⁵⁰ Werner, Karl-Ferdinand, « Liens de parenté et noms de personne. Un problème historique et méthodologique », in *Famille et parenté dans l'Occident médiéval. Actes du colloque de Paris (6-8 juin 1974)*, Rome, École française de Rome, 1977 (« Publications de l'École française Rome », 30), p. 13-18 et 25-34 et Bourin, Monique et Chareille, Pascal, « Le choix anthroponymique : entre hasards individuels et nécessités familiales », in *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne, études anthroponymie médiévales, V^e et VI^e rencontres – Azay-le-Ferron, 1991-1993*, Monique Bourin et Pascal Chareille éd., t. III : « Enquêtes généalogiques et données prosopographiques », Tours, Publication de l'université de Tours, 1995, p. 219-241.

⁵¹ Mazel, Florian, « Amitié et rupture de l'amitié : Moines et grands laïcs provençaux au temps de la crise grégorienne (milieu X^e-milieu XII^e siècle) », *Revue historique*, n° 633/1, 2005, p. 53-95.

⁵² Voir à ce titre pour la Bretagne : Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes. Habitat à motte et société chevaleresque (XI^e-XII^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001 et Jeanneret, Lucie, *L'habitat aristocratique fortifié et fossoyé dans une région de marche : les baronnies de Fougères et de Dol-Combourg face à la Normandie (X^e-XIII^e siècles)*, mémoire de master 2 sous la direction de Pierre-Yves Laffont, Rennes, Université de Rennes 2 Haute-Bretagne, 2009, 3 vol.

⁵³ *Id.*, « Des familles de l'aristocratie locale en leurs territoires : France de l'Ouest, du IX^e au XI^e siècle », in *Les élites et leurs espaces : Mobilité, rayonnement, domination (du VI^e au XI^e siècle)*, Philippe Depreux, François Bougard et Régine Le Jan dir., Turnhout, Brepols, 2007 (« Haut Moyen Âge », n° 5), p. 361-398.

⁵⁴ Bourin, Monique, « Analyses de l'espace », in *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 493-510.

d'espace vécu⁵⁵ et de territoires, où se projettent à la fois une communauté, qu'elle soit politique, sociale ou religieuse⁵⁶, et l'institution⁵⁷. Le territoire n'est ainsi plus un cadre figé, ni un « palimpseste que chaque société marquerait successivement »⁵⁸. C'est un enjeu où s'articulent dans une conception dynamique réseaux, stratégies et pouvoirs à différentes échelles⁵⁹. Ces réflexions rejoignent celles portant sur les « pratiques de l'espace » construit par les clercs⁶⁰ et démontrent tout l'intérêt de la confrontation interdisciplinaire.

L'aristocratie *in confinio Abrincatensis regionis*

Le sujet que nous avons retenu mérite quelques éclaircissements. Malgré les études qui lui ont abondamment été dédiées, l'aristocratie médiévale reste un concept à « construire »⁶¹, de même que l'Avranchin, cadre au sein duquel nous plaçons nos recherches.

⁵⁵ Frémont, Armand, « L'espace vécu et la notion de région », *Travaux de l'Institut géographique de Reims*, n° 41-42, 1980, p. 49.

⁵⁶ Voir notamment : Cursente, Benoît, « Autour de Lézat : emboîtements, cospatialités, territoires (milieu X^e-milieu XIII^e siècle », in *Les territoires du médiéviste*, Benoît Cursente et Mireille Mousnier dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes (« Histoire »), 2005, p. 151-167 ; Ripoll, Fabrice et Veschambre, Vincent, « Le territoire des géographes. Quelques points de repère sur ses usages contemporains », in *Les territoires du médiéviste...*, *op. cit.*, p. 271-291 ; Bourin, Monique et Zadora-Rio, Élisabeth, « Pratiques de l'espace : les apports comparés des données textuelles et archéologiques », in *Construction de l'espace au Moyen Âge : pratiques et représentations. XXXVII^e Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, Mulhouse, 2-4 juin 2006*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007 (« Histoire ancienne et médiévale », 96), p. 39-55 ; Devroey, Jean-Pierre et Lauwers, Michel, « L'«espace» des historiens médiévistes : quelques remarques en guise de conclusion », in *Construction de l'espace au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 435-453 ; Boissellier, Stéphane, « Les «grands territoires» au Moyen Âge », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 21, 2011, p. 1-6 et Noizet, Hélène, « De l'usage de l'espace en histoire médiévale », *Ménestrel*, 18 janvier 2012.

⁵⁷ Van Torhoudt, Éric, « Historiographie de la territorialisation... », art. cit.

⁵⁸ Pour reprendre les termes des Monique Bourin et Élisabeth Zadora-Rio (Bourin, Monique et Zadora-Rio, Élisabeth, « Pratiques de l'espace... », art. cit., p. 48).

⁵⁹ On peut à ce titre évoquer le concept du *Middle Ground* dont se sont emparés les historiens du haut Moyen Âge pour décrire les sociétés frontalières et faire émerger la formation de nouvelles identités (Bührer-Thierry, Geneviève, « Quelle pertinence du concept de *Middle Ground* pour les premiers siècles du Moyen Âge ? », in *Les transferts culturels des mondes normands médiévaux I – Des mots pour le dire ? Actes de la journée d'étude du 20 novembre 2015*. Texte édité sur le site des Mondes normands médiévaux : <https://mnm.hypotheses.org/2891>).

⁶⁰ Bertrand, Paul et Héлары, Xavier, « Constructions de l'espace dans les cartulaires », in *Construction de l'espace au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 193-207 ; Mazel, Florian, *L'évêque et le territoire. L'invention médiévale de l'espace*, Paris, éditions du Seuil, 2016 (« L'Univers historique ») et Henry, Cyprien, *Cujus diocesis, ejus diplomata ? Pouvoirs diocésains et diversité des pratiques d'écrit diplomatique en Bretagne, 900-1215*, thèse de doctorat de l'Université de recherche Paris Sciences et Lettres préparée à l'École Pratique des Hautes Études sous la direction de Laurent Morelle, 2018, p. 284-291.

⁶¹ Selon les termes employés par Sébastien Fray (Fray, Sébastien, *L'aristocratie laïque au miroir des récits hagiographiques des pays d'Olt et de Dordogne (X^e-XI^e siècles)*, thèse en histoire médiévale sous la direction de Dominique Barthélemy, Université Paris-Sorbonne – Paris IV, 2011, p. 38-39).

Définir l'aristocratie

De la documentation écrite apparaissent au début du XI^e siècle des hommes, parfois des groupes de personnes ou de parenté, riches en terres, en pouvoirs et en réseaux⁶². La plupart se placent immédiatement sous les princes territoriaux. En raison de la multiplication des sources, le même phénomène se manifeste plus tardivement à une échelle locale et sociale plus réduite. Pour désigner ce groupe, nous n'employons pas ici le terme de « noblesse », défini notamment par Marc Bloch⁶³, qui s'avère particulièrement problématique pour la période que nous étudions⁶⁴. Le groupe sur lequel nous nous penchons est sociologiquement plus large. Il se définit par sa dimension élitare – notamment par la mise en place de stratégies et de justifications par lesquels il légitime sa position –, par son rapport de domination sociale et sur la terre, par son autorité, par ses réseaux d'alliance ou encore par ses liens avec l'Église. Aucun terme ne désigne le groupe aristocratique, étranger au langage médiéval. Dans l'Avranchin, ces hommes sont parfois collectivement nommés *barones*, *militēs* ou *fideles*, parfois individuellement et très rarement *miles* ou *dominus*. Ces appellations expriment alors davantage un lien de dépendance où prédominent des facteurs personnels, qu'un statut social ou une catégorie juridique⁶⁵, telle qu'elle est fixée selon Martin Aurell dans le monde plantagenêt fin XII^e-début XIII^e siècle⁶⁶. Localement, le pouvoir exercé par le groupe aristocratique découle d'une puissance sociale héritée et d'un enracinement. Il se comprend comme une participation traditionnelle à l'exercice local de l'autorité, induisant des relations complexes avec les ducs ou les comtes. Il s'appuie également au moyen d'une domination sur les structures de l'Église. Les réformes monastique et grégorienne, ainsi que les constructions institutionnelles font évoluer la légitimité de cette participation aristocratique à l'exercice du pouvoir local. La domination aristocratique est à la fois sociale

⁶² Mazel, Florian, *Féodalités, 888-1180*, Paris, Belin, 2010, p. 64.

⁶³ La noblesse est caractérisée selon Marc Bloch comme une classe dirigeante jouissant d'un statut juridique particulier, qu'elle défend et revendique et qu'elle transmet par le sang (Bloch, Marc, « Sur le passé de la noblesse française : quelques jalons de recherche », *Annales d'histoire économique et sociale*, t. 8, n° 40, 1936, p. 366-378).

⁶⁴ Voir à ce titre Contamine, Philippe, « Introduction », in *La noblesse au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 20-23 ; Morsel, Joseph, *L'aristocratie médiévale. La domination sociale en Occident (V^e-XV^e siècle)*, Paris, Armand Colin, 2004 (« Collection U. Histoire »), p. 5-6 et Fray, Sébastien, *L'aristocratie laïque au miroir des récits hagiographiques...*, *op. cit.*, p. 36-38.

⁶⁵ Musset, Lucien, « L'aristocratie normande au XI^e siècle... », art. cit., p. 91-94 ; Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 105-107 et Bauduin, Pierre, « À propos d'un acte inédit du fonds de Saint-Ouen de Rouen : aperçu sur les débuts de la féodalité normande », in *La Normandie vers l'an mil*, François de Beaurepaire et Jean-Pierre Chaline éd., Rouen, Société de l'Histoire de Normandie, 2000, p. 95-97.

⁶⁶ Aurell, Martin, « Noblesse et royaume Plantagenêt (1154-1224) », in *Noblesses de l'espace Plantagenêt (1154-1224). Table ronde tenue à Poitiers le 13 mai 2000*, Poitiers, Université de Poitiers ; Centre d'études supérieures de civilisation médiévale, 2001, p. 9-16.

(tissée par des liens de parenté, de clientèles, de fidélités), domaniale (pesant sur la terre) et ecclésiastique. Elle se comprend ainsi à plusieurs échelles, à la fois publique et privée, institutionnelle, patrimoniale et familiale, civile et religieuse⁶⁷.

Si l'aristocratie normande a été abondamment étudiée des deux côtés de la Manche, les familles dépendant du comté de Mortain ont, quant à elles, fait l'objet de deux travaux plus spécifiques⁶⁸. Le premier, daté du début du XVIII^e siècle, est l'œuvre de Julien Pitard⁶⁹. Les *Mémoires des familles qui ont possédé des fiefs dans le comté de Mortain* résumant l'histoire de plusieurs centaines de familles et sont entièrement sous-tendus par la recherche des origines nobles de ces lignages⁷⁰. S'ils constituent le jalon d'une première enquête à mener, les travaux de Julien Pitard s'arrêtent le plus souvent à une simple énumération de chartes ou à une accumulation de faits sans mise en perspective et sont entachés de nombreuses fautes de transcription. La seconde étude, plus récente, présente le résultat de recherches menées par Jean Pouëssel, dans le cadre d'un mémoire de maîtrise de l'Université de Caen sous la direction d'André Debord en 1977⁷¹. Elle s'inscrit, à l'instar d'autres travaux universitaires, dans l'un des axes de recherche impulsés par le Centre de Recherches Archéologiques Médiévales, portant sur « les fortifications de terre et les châteaux de pierre »⁷². N'ayant pu s'appuyer sur des données archéologiques autres que celles issues de la prospection, Jean Pouëssel a principalement orienté son attention sur l'organisation militaire du comté de Mortain et les familles en dépendant. Il place ainsi ses recherches dans un espace délimité et institutionnalisé, où les différents lignages sont étudiés dans un cadre territorial fixe où s'exerce l'autorité des comtes de Mortain. Si le propos de Daniel Power ne se focalise pas uniquement sur l'Avranchin, mais englobe l'ensemble de la frontière normande, il s'attache

⁶⁷ Mazel, Florian, « Pouvoir aristocratique et Église aux X^e-XI^e siècles. Retour sur la "Révolution féodale" dans l'œuvre de Georges Duby », *Médiévales*, n° 54, 2008, p. 144-146.

⁶⁸ Nous citons à titre indicatif les études de Jacques Boussard et Michel Nortier qui, bien que s'intéressant au comté de Mortain, ne s'attachent pas spécifiquement à l'aristocratie et dépassent largement, pour le second auteur, notre cadre chronologique (Boussard, Jacques, « Le comté de Mortain au XI^e siècle », *Le Moyen Âge*, t. LVIII (4^e série, t. VII), n° 3-4, 1952, p. 253-279 et Nortier, Michel, « Le comté de Mortain au début du XIII^e siècle », in *Mélanges d'histoire normande dédiés en hommage à M. René Jouanne archiviste en chef honoraire de l'Orne*, Flers, Le Pays Bas-Normand 1970 (« Pays Bas-Normand », n° spécial), p. 225-235).

⁶⁹ Pitard, Julien, *La noblesse du Mortainais ou « Mémoires des familles qui ont possédé des fiefs dans le comté de Mortain »*. Manuscrit de la Bibliothèque communale de Mortain annoté et édité par MM. V. Gastebois et Hippolyte Sauvage, Mortain, Société d'Histoire et d'Archéologie du Mortainais, 1928 (« Revue du Mortainais », n° 21-25).

⁷⁰ En 1666, Julien Pitard, comme tous les nobles de la région avait été invité à produire ses titres de noblesse. Son ouvrage doit s'entendre comme un dossier de preuve de l'ancienneté de la noblesse du comté de Mortain.

⁷¹ Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit.

⁷² Decaëns, Joseph, « L'œuvre archéologique, 25^e anniversaire du Centre de Recherches Archéologiques Médiévales », in *Recueil d'études offert en hommage au doyen Michel de Boüard*, vol. I, Caen, Annales de Normandie, 1982 (« Annales de Normandie », n° spécial), p. XVI-XVIII.

cependant plus longuement à certains lignages, tels les Fontenay ou les Husson, dont l'importance est mise en exergue dans le cadre de problématiques plus larges⁷³.

Quelques ouvrages ou articles s'attachent ponctuellement à certaines familles de l'aristocratie de l'Avranchin⁷⁴. Il s'agit la plupart du temps de monographies familiales ou communales⁷⁵ et de notices plus ou moins riches insérées dans des ouvrages généraux⁷⁶. Pour la période ducale, certaines ne sont que des listes d'éléments factuels sur quelques personnages⁷⁷ ou ont l'ambition de reconstituer d'anciennes structures féodales⁷⁸. Plusieurs études sont replacées dans différentes problématiques, comme la conquête de l'Angleterre⁷⁹, l'origine continentale des familles anglaises⁸⁰ ou encore la part de la population bretonne dans l'Avranchin⁸¹. Les dernières études sur ce sujet sont celles Daniel Levalet et de Daniel Power. Le premier s'interroge, en étudiant l'exemple de La Haye-Pesnel, sur les transferts de propriété

⁷³ Power, Daniel, *The Norman frontier...*, *op. cit.*, voir notamment aux p. 58-61, 275-276 et 460-466 et les différents tableaux généalogiques.

⁷⁴ Bouvris, Jean-Michel, « Pour une étude prosopographique... », art. cit., p. 65-101. Les références bibliographiques qui suivent n'ont pas la prétention d'être exhaustives. Elles sont complétées par d'autres exemples tout au long de ce mémoire.

⁷⁵ On pense notamment aux nombreux articles de Étienne-Désiré Masselin, rectifiés et continués par Louis Hulmel, publiés dans la Revue de l'Avranchin. Ces études systématiques ne se sont appuyées que sur les inventaires sommaires imprimés des archives départementales (voir à ce sujet : Nédélec, Yves, « Notule bibliographique d'ensemble », *Art de Basse-Normandie*, n° 109, 1997, p. 112). Nous les avons ponctuellement utilisées.

⁷⁶ Le Héricher, Édouard, *Avranchin monumental et historique*, Avranches, E. Tostain, 1845-1846 (réimpr. : Brionne, Gérard Monfort éditeur, 1980 ; Desroches, Jean-Jacques, *Annales civiles, militaires et généalogiques du pays d'Avranches ou de la toute Basse-Normandie*, Caen, A. Hardel, 1856 ; Lecanu, Auguste, *Histoire du diocèse de Coutances et d'Avranches, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours ; suivie des actes des saints et d'un tableau historique des paroisses du diocèse*, Coutances, Imprimerie de Salettes, 1877-1878, 2 t. ; Pigeon, Émile-Auber (abbé) *Le diocèse d'Avranches. Sa topographie, ses origines, ses évêques, sa cathédrale, ses églises, ses comtes et ses châteaux*, Coutances, imprimerie de Salettes, 1888 (reprint. Marseille, Lafitte reprints, 1981).

⁷⁷ Courtaux, Théodore, *Histoire généalogique de la maison de Touchet, de ses alliances et des seigneuries qu'elle a possédées. Normandie et Angleterre d'après les archives de cette famille et les documents conservés dans les dépôts publics accompagnée de deux tables de noms de familles et de localités*, Paris, Cabinet de l'historiographe (coll. Recueil de notices historiques sur les familles et les localités), 1911.

⁷⁸ Provost de la Fardinière, Romain, « Mélanges sur le sud de l'Avranchin au XII^e siècle », in *Recueil d'études offerts en hommage à Emmanuel Poulle*, Avranches, Société d'archéologie d'Avranches, Mortain et Granville, 2010 (« Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville », t. 87), p. 585-615.

⁷⁹ Cautru, Camille, « La participation du Bocage normand à la conquête de l'Angleterre », *Supplément aux Annales de Normandie*, t. 46, n° 3-4, 1954 (« L'histoire locale à l'école : La Normandie au X^e siècle, II »), p. 35-41 et Le Melleter, Jean, *De la Manche vers l'Angleterre au temps de la conquête*, Saint-Lô, Office départemental d'action culturelle de la Manche, 1989 (« Les cahiers de l'ODAC », n° 3).

⁸⁰ Sanders, Ivor John, *English baronies: A study of their origin and descent (1086-1327)*, Oxford, Clarendon Press, 1960 ; Loyd, Lewis Christopher, *The origins of some Anglo-Norman Families*, Charles Travis Clay et David Charles Douglas éd., Baltimore, Genealogical publishing co, 1975 ; Green, Judith, *The government of England under Henry I*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986 ; Keats-Rohan, Katharine, *Domesday people. A prosopography of persons occurring in English documents 1066-1166. I. Domesday Book*, Woodbridge, The Boydell Press, 1999 et *id.*, *Domesday descendants. A prosopography of persons occurring in English documents 1066-1166. II. Pipe Rolls to Cartae Baronum*, Woodbridge, The Boydell Press, 2002.

⁸¹ Van Torhoudt, Éric, « Les Bretons dans les diocèses d'Avranches et de Coutances (950-1200 environ) : une approche onomastique de la question de l'identité », in *Bretons et Normands au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 113-144.

entre familles aristocratiques de l'Avranchin⁸², tandis que le second s'attache, à travers l'héritage d'une famille frontalière, à éclaircir les rapports entre le pouvoir princier et seigneurial aux frontières de la Normandie, du Maine et de la Bretagne dans la seconde moitié du XII^e siècle⁸³.

En 1977, et encore en 1984, Lucien Musset et Jean-Michel Bouvris, tout en démontrant l'importance de tels travaux, appelaient de leurs vœux à multiplier les études sur les lignages seigneuriaux normands⁸⁴. Hormis les comtes d'Avranches ou de Mortain, toujours issus des branches collatérales de la famille ducale⁸⁵, et les vicomtes d'Avranches qui font partie des grands lignages normands, le groupe aristocratique de l'Avranchin se compose de familles de moyenne et petite importance. Les adjectifs pour le qualifier sont multiples et varient selon les auteurs. Jean-Michel Bouvris le définit en opposition à ceux qui « appartiennent [...] à la couche supérieure de la noblesse normande »⁸⁶. En Normandie comme en Angleterre, on parle de lignages de « second ordre »⁸⁷ ou « d'importance moyenne »⁸⁸, de « families of second class »⁸⁹ ou encore de « lesser aristocracy »⁹⁰.

Une hiérarchie est parfois établie entre les familles châtelaines et celles qui ne possèdent pas de forteresses ou qui se placent sous la vassalité des premières. Certains hommes sont qualifiés de « major lords », à l'instar des seigneurs de Saint-Hilaire⁹¹. Sébastien Legros préfère utiliser le terme de « seigneurs d'envergure » pour désigner les hommes d'un rang sub-comtal ou châtelain⁹². Si Jean Pouëssel reconnaît aux seigneurs Avenel des Biards et de Saint-Hilaire une certaine puissance, due selon lui à leur place dans la défense de la frontière, il peine à qualifier les autres familles aristocratiques, qu'il divise en deux groupes : « les

⁸² Levalet, Daniel, « Aux origines de La Haye-Pesnel (Manche) (XI^e-XIII^e siècles) », *R.A.*, t. 95, 2018, p. 219-269. La Haye-Pesnel, dép. Manche, cant. Bréhal.

⁸³ Power, Daniel, « The grants of Mary and Richard Bastard to the abbey of Savigny: inheritance, kinship and lordship in the Plantagenet lands in the mid-twelfth century », in *Sur les pas de Lanfranc, du Bec à Caen. Recueil d'études en hommage à Véronique Gazeau*, Pierre Bauduin, Grégory Combalbert, Adrien Dubois, Bernard Garnier et Christophe Maneuvrier éd., Caen, Annales de Normandie, 2018 (« Cahiers des Annales de Normandie », n° 37), p. 355-365.

⁸⁴ Musset, Lucien, « Aux origines d'une classe dirigeante... », art. cit., p. 45 ; Bouvris, Jean-Michel, « Une famille de vassaux... », art. cit., p. 43 et *id.*, « Pour une étude prosopographique... », art. cit., p. 65-66 et 101.

⁸⁵ Boussard, Jacques, « Le comté de Mortain... », art. cit., p. 254 et Bates, David, *Normandy before 1066...*, *op. cit.*, p. 153-154.

⁸⁶ Bouvris, Jean-Michel, « Une famille de vassaux... », art. cit., p. 43

⁸⁷ Bauduin, Pierre, « Une famille châtelaine... », art. cit., p. 346.

⁸⁸ Bouvris, Jean-Michel, « Pour une étude prosopographique... », art. cit., p. 65-66.

⁸⁹ Douglas, David Charles, *William the Conqueror: The impact upon England*, Berkeley et Los Angeles, University of California press, 1964, p. 87-88.

⁹⁰ Power, Daniel, *The Norman frontier...*, *op. cit.*, p. 263-300.

⁹¹ *Ibid.*, p. 275.

⁹² Legros, Sébastien, « L'origine du premier seigneur de Laval : reprise d'une enquête », *M.A.H.*, n° 1-2, 2013, p. 14.

seigneurs importants » et « les seigneurs mineurs ». Sa distinction s'appuie sur la date d'apparition des lignages, leur fréquence d'apparition dans les sources et l'étendue de leurs biens⁹³. La possession d'une fortification, quelle soit d'origine publique ou privée, s'avère également un critère de hiérarchisation aristocratique avancé par Pierre Bauduin tout comme celui de la vassalité⁹⁴. Emprise spatiale et horizon domanial élargi constituent aussi des critères de différenciation entre membres de l'aristocratie selon Florian Mazel, qui fait de l'apparition du château une véritable rupture polarisant l'espace aristocratique, social et politique⁹⁵.

L'évolution de ces lignages, leur présence en Angleterre, et parfois en Italie, leur proximité avec la famille ducale, ainsi que leur participation au service ducal ou comtal brouillent cependant bien souvent ces tentatives de définition. L'exemple de la famille de Verdun établie outre-Manche étudiée par Mark Hagger⁹⁶, ou celle de Sourdeval évoquée par Maxime Guilmin⁹⁷, montre par ailleurs que certains lignages, dont les membres font partie dès la fin du XI^e siècle de l'élite anglo-normande, n'apparaissent que très rarement dans l'Avranchin durant la période étudiée, alors qu'elles y possèdent toujours des biens. D'autres, « who were more modest in status » profitent au cours du XII^e siècle des opportunités qu'offre le service ducal pour évoluer au sein de la société aristocratique de l'Avranchin⁹⁸. À cette mobilité sociale, s'ajoute une mobilité géographique dont les usages anthroponymiques ne rendent pas toujours compte. En soulignant la difficulté de localiser avec certitude une famille à partir de son *cognomen*, Judith Green et par la suite Kerrith Davies insistent ainsi sur la prudence à utiliser le concept de topolignée⁹⁹. S'il peut constituer l'un des signes tangibles de l'établissement puis de l'enracinement de familles autour de la possession d'un bien dont le toponyme sert de référence¹⁰⁰, il n'en constitue pas le signe exclusif. D'autres éléments

⁹³ Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 32, 95-97 et 120.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 97 et 120 ; Bauduin, Pierre, « Une famille châtelaine... », art. cit., p. 338.

⁹⁵ Mazel, Florian, « Des familles de l'aristocratie locale... », art. cit., p. 383-384 et 388-392.

⁹⁶ Hagger, Mark, *The fortunes of a Norman family: the De Verduns in England, Ireland and Wales, 1066-1316*, Dublin, Four Courts Press, 2001.

⁹⁷ Guilmin, Maxime, « Un exemple de réseau relationnel de l'aristocratie anglo-normande, les Paynel et leur entourage (milieu du XI^e siècle-début du XII^e siècle) », in *Tinchebray 1106-2006...*, *op. cit.*, p. 228-229.

⁹⁸ Power, Daniel, *The Norman frontier...*, *op. cit.*, p. 275.

⁹⁹ Green, Judith, *The aristocracy of Norman England*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 35-36 et 39 et Davies, Kerrith, *Winning the West: the creation of Lower Normandy, c. 889-c. 1087*, thèse, Université d'Oxford, 2016, p. 256-258.

¹⁰⁰ Bourin, Monique et Chareille, Pascal, « Le choix anthroponymique... », art. cit., p. 232.

entrent également en compte, tels les fondations monastiques, la possession d'une forteresse, les réseaux de parenté et de fidélité ou encore l'exercice d'un pouvoir seigneurial¹⁰¹.

Ces paramètres semblent être de nature à pouvoir caractériser l'aristocratie de l'Avranchin, tout comme la possession de biens, quel qu'en soit le nombre. D'autres éléments émergent cependant qui peuvent faire varier les critères de définition : les liens de dépendance entretenus avec les lignages voisins, notamment ceux avec les seigneurs de Fougères ou de Mayenne ; les possessions en dehors du duché de Normandie ; la présence de lignages que l'on pourrait qualifier de « non normands » ; l'apparition aux cours des comtes de Mortain ou aux diverses assemblées seigneuriales... Les critères sont donc multiples pour caractériser cette aristocratie et ne sont pas figés.

Ainsi, les familles aristocratiques rencontrées ne sont pas toujours – pour des raisons multiples et que nous n'apprécions parfois pas – à l'origine d'actions qui auraient valu leur mise par écrit par les clercs. Certaines apparaissent ainsi pendant un certain temps uniquement dans les listes de témoins. Si la présence dans des listes testimoniales répond à des critères dont nous ne connaissons pas toujours l'étendue¹⁰², le comptage des attestations et des souscriptions dans les documents n'a cependant qu'une valeur limitée. Cette méthode peut en effet amener à déformer une réalité complexe et/ou à donner plus d'importance à un groupe ou à un autre¹⁰³. Elle est par ailleurs fortement tributaire des aléas qui ont permis la

¹⁰¹ Sur ces sujets, voir notamment : Gazeau, Véronique, « Les abbayes bénédictines de la Normandie ducal : lieux de pouvoir ou relais du pouvoir ? », in *Les lieux de pouvoir au Moyen Âge en Normandie et sur ses marges*, Anne-Marie Flambard Héricher dir., Caen, Publications du

CRAHM, 2006 (« Tables rondes du CRAHM », 2), p. 91-100 ; Mazel, Florian, « Amitié et rupture de l'amitié... », art. cit., p. 53-95 ; *id.*, « Des familles de l'aristocratie locale... », art. cit., p. 361-398 ; Bauduin, Pierre, « Observations sur les structures familiales de l'aristocratie normande au XI^e siècle », in *Liens personnels, réseaux, solidarités en France et dans les îles Britanniques (XI^e-XX^e siècle) = Personal Links, Networks and Solidarities in France and the British Isles (11th-20th Century)*, Actes de la table ronde organisée par le GDR 2136 et l'Université de Glasgow (10-11 mai 2002), David Bates, Véronique Gazeau, Éric Anceau, Frédérique Lachaud et François-Joseph Ruggiu éd., Paris, Publications de la Sorbonne, 2006, p. 15-28 et Buscail, Marie-Pierre, « Le domaine royal : entre territoire et réseaux », *Études rurales*, n° 188, juillet-décembre 2011, p. 73-92.

¹⁰² Chédeville, André, « L'immigration bretonne dans le royaume de France du XI^e au début du XIV^e siècle », *A.B.P.O.*, t. 81, n° 2, 1974, p. 303.

¹⁰³ Bates, David, « The prosopographical study of Anglo-Norman royal charters », in *Family trees and the roots of politics: The prosopography in Britain and France from the tenth to the twelfth century*, Katharine Keats-Rohan éd., Woodbridge, The Boydell Press, 1997, p. 90-94 ; *id.*, « Charters and historians of Britain and Ireland: problems and possibilities », in *Charters and charter scholarship in Britain and Ireland*, Marie-Thérèse Flanagan et Judith A. Green éd., Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2005, p. 10 et Hagger, Mark, *Norman rule in Normandy...*, *op. cit.*, p. 370-381. Pour Henri I^{er} Beauclerc, voir Hollister, Charles Warren, « Magnates and "curiales" in early Norman England », *Viator*, t. 4, 1973, p. 64 ; pour Étienne de Blois, voir Marritt, Stephen, « King Stephen and the bishops », *A.N.S.*, t. XXIV, 2002, p. 132-137 ; pour la période Plantagenêt, voir Vincent, Nicholas, « Les Normands de l'entourage d'Henri II Plantagenêt », in *La Normandie et l'Angleterre au Moyen*

transmission de la documentation jusqu'à nous¹⁰⁴. À la cour royale, l'apparition régulière de certains personnages parmi les *signa* et/ou les *testes* constitue néanmoins indiscutablement un indice d'influence politique, ceux-ci étant très probablement membres de l'élite¹⁰⁵. Dans le cas de certains établissements religieux, comme les abbayes de Marmoutier ou de Saint-Florent de Saumur, les listes de témoins contribuent également à façonner l'image de la communauté et de ce qui les entoure, dans un souci de décrire clairement la société laïque¹⁰⁶. Elles constituent de plus une source non négligeable, voire indispensable, pour l'étude de l'aristocratie moyenne. En prenant toutes les précautions qui s'imposent et en comparant nos interprétations avec d'autres données, l'étude des listes de témoins et de souscripteurs, ainsi que le comptage des membres de l'aristocratie nous semblent en outre incontournables si l'on veut pouvoir saisir une réalité, même déformée, de l'aristocratie.

C'est également avec prudence que nous avons fait appel à plusieurs reprises à l'anthroponymie, notamment pour les périodes où l'acte écrit fait défaut. Le nom est en effet porteur de signification. Si les dénominations obéissent bien souvent à des raisons complexes et ne sont pas l'apanage d'une seule famille, chacune d'elle privilégie cependant la transmission de certains *nomina*, qui peuvent donner une idée de l'appartenance à un groupe social ou à un groupe de familles alliées¹⁰⁷. L'utilisation d'un *nomen* est ainsi étroitement liée à des stratégies lignagères et des logiques à la fois familiales, politiques et sociales¹⁰⁸. Son usage de façon répétitive pose notamment la question d'une pratique onomastique singulière au sein d'un lignage et la conscience de l'appartenance à un groupe particulier. Cette démarche nous permet, tout en restant prudent, d'émettre certaines hypothèses sur les lignages de l'Avranchin.

Les familles aristocratiques de l'Avranchin n'ont par ailleurs laissé aucune littérature généalogique. Elles n'apparaissent que ponctuellement dans les sources narratives et, hormis

Âge. Colloque de Cerisy-la-Salle (4-7 octobre 2001), Pierre Bouet et Véronique Gazeau dir., Caen, Publications du CRAHM, 2003, p. 77-78.

¹⁰⁴ Voir notamment Van Torhout, Éric, « Des sources malgré tout ! Quelques réflexions sur la pénurie documentaire en Normandie occidentale (diocèses de Coutances et d'Avranches) pour les X^e-XII^e siècles », *B.S.A.N.*, t. LXX, 2011, p. 135-166.

¹⁰⁵ Bates, David, « The prosopographical study... », art. cit., p. 94-95 et *id.*, « Charters and historians... », art. cit., p. 10.

¹⁰⁶ Lamy, Claire, « Notices ligériennes et identité monastique : le cas de Marmoutier et de Saint-Florent de Saumur (2^e moitié du XI^e siècle) », in *L'écrit monastique dans l'espace ligérien (X^e-XIII^e siècle) : singularité, interférences et transferts documentaires*, Chantal Senséby dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 109-110.

¹⁰⁷ Werner, Karl-Ferdinand, « Liens de parenté et noms de personne... », art. cit., p. 18 et 25-29.

¹⁰⁸ Bourin, Monique et Chareille, Pascal, « Le choix anthroponymique... », art. cit., p. 231 ; Beck, Patrice, « De la transmission du nom et du surnom en Bourgogne au Moyen Âge (X^e-XV^e siècles) », in *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne...*, *op. cit.*, t. III, p. 141 et Tilliette, Jean-Yves, « Sémantique du nom de personne dans le haut Moyen Âge (VI^e-XII^e siècle) », in *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne...*, *op. cit.*, t. IV, p. 17.

quelques divagations trouvées dans les travaux d'érudition du XIX^e-début du XX^e siècle, il n'existe aucune mémoire généalogique rattachant l'un de ces lignages à un ancêtre illustre¹⁰⁹. Les tableaux de filiation réalisés par Jean Pouëssel souffrent en partie d'une consultation non exhaustive des dépôts d'archives et d'une approche spatiale réduite, cantonnant les lignages au seul comté de Mortain. Dans son étude sur la maîtrise du territoire et les pouvoirs locaux, Éric Van Torhoudt n'a pas non plus conduit d'enquêtes systématiques et ne s'est intéressé qu'à quelques exemples¹¹⁰. Nous avons donc commencé nos recherches en élaborant, à partir d'indices et de recoupements, des tableaux généalogiques pour chaque famille¹¹¹. Ces méta-sources mettent en évidence l'existence pour certaines d'entre elles de branches familiales isolées¹¹² et montrent des hiatus importants – manifestement non imputables aux sources –, essentiellement situés dans le second tiers du XII^e siècle. Ce travail a été complété par la réalisation de cartes, permettant de visualiser l'emprise spatiale des lignages aristocratiques.

Un cadre géographique et historique

L'un des critères pour définir l'aristocratie que nous avons choisi d'étudier reste cependant l'élément géographique. Le territoire de l'Avranchin se révèle comme un espace assez réduit – un peu moins de 2 000km² –, néanmoins assez homogène. Il occupe à l'ouest un secteur côtier, ouvert sur la baie du Mont-Saint-Michel, compris entre les fleuves du Thar, au nord, et du Couesnon, au sud, et se prolonge vers l'est jusqu'au cours de l'Égrenne, affluent de la Mayenne. Il s'étend sur le bassin de deux fleuves principaux, la Sée et la Sélune, qui prennent respectivement leur source sur les hauteurs de Chaulieu et à Saint-Cyr-du-Bailleul¹¹³. Ce bassin est encadré au nord et au sud par des lignes de hauteurs, qui isolent nettement le territoire de ses voisins¹¹⁴.

¹⁰⁹ Voir à ce sujet l'exemple de la famille Paynel (Guilmin, Maxime, « Un exemple de réseau relationnel... », art. cit., p. 221).

¹¹⁰ Van Torhoudt, Éric, *Centralité et marginalité en Neustrie et dans le duché de Normandie : Maîtrise du territoire et pouvoirs locaux dans l'Avranchin, le Bessin et le Cotentin (VI^e-XI^e siècles)*, Thèse en histoire du Moyen Âge sous la direction d'André Debord et Mathieu Arnoux, Université Paris-Diderot, 2008, p. 518.

¹¹¹ Voir annexes.

¹¹² C'est le cas par exemple de la famille de Husson (Power, Daniel, *The Norman frontier...*, op. cit., p. 506).

¹¹³ Chaulieu et Saint-Cyr-du-Bailleul, dép. Manche, cant. Le Mortainais.

¹¹⁴ Voir carte n° 1. Les données géographiques et topographiques qui suivent sont issues des ouvrages ou articles suivants : Pigeon, H., « Mémoire sur la topographie et la géologie de l'ancien Avranchin », *M.S.A.A.*, t. IX, 1888, p. 249-261 ; Bigot, Alexandre, « Géologie des arrondissements d'Avranches et de Mortain », *Ann. Norm.*, t. 103, 1936, p. 104-115 et Levalet, Daniel, « De la cité des Abrincates au diocèse d'Avranches », *A.N.*, 29^e année, n° 1, 1979, p. 3-6 et *id.*, *Avranches et la cité des Abrincates...*, op. cit., p. 18-19.

La baie du Mont-Saint-Michel est bordée au sud par les marais de Dol et ceux du Couesnon qui s'enfoncent dans les terres jusqu'à Sougéal¹¹⁵. Les plateaux qui longent le littoral s'élèvent à des altitudes modestes, inférieures à 200 voire à 100 mètres, et entrent dans les terres le long des vallées de la Sée et de la Sélune. Cette dépression est le prolongement du bassin de Rennes. D'Avranches, les hauteurs augmentent rapidement d'ouest en est, pour dépasser les 300 mètres à Mortain et atteindre 369 mètres en bordure du pays virois. Partie du massif armoricain, cet espace accidenté et aux dénivelés importants – la différence entre les sommets et le fond des vallées y est de l'ordre de 150 à 200 mètres – constitue une barrière naturelle qui ferme au sud l'accès au Cotentin¹¹⁶. L'Avranchin est limité au nord par la retombée du synclinal bocain qui s'arrête le long du Thar. Le massif granitique de Vire au nord-est s'élève au-dessus de 300 mètres et forme une ligne de partage des eaux entre le bassin de la Vire et le bassin de la Sée. Les hauteurs se prolongent dans la région de Villedieu-les-Poêles. Au sud, les hauteurs du massif de Fougères sont entaillées par de petits cours d'eau.

D'un point de vue géographique, l'Avranchin fait partie intégrante du massif armoricain. Son socle est composé de roches cristallines et sédimentaires, précambriennes et primaires, violemment plissées, dont les altitudes vont s'abaissant d'est en ouest. Trois importantes masses granitiques rythment l'ensemble, orientées d'est en ouest : l'anticlinal de Vire qui se prolonge jusqu'à Carolles¹¹⁷ ; l'éperon granitique d'Avranches qui change de nature au niveau de Mortain, où les grès remplacent le granite ; le massif de Fougères avec des prolongements à Saint-James-de-Beuvron et au Teilleul. Autour de ces trois massifs, les schistes métamorphiques portent des sols maigres. Sée et Sélune se réunissent dans un large estuaire qui débouche dans la baie du Mont-Saint-Michel. Le profil de la côte est le résultat de remblaiements successifs qui ont apporté tangues et argiles dans l'estuaire, se mêlant aux sables et à des graviers d'alluvions plus anciens. L'action éolienne a amené la formation de cordons dunaires.

Hormis l'espace situé entre les cours de la Sée et de la Sélune, l'Avranchin est encadré de trois massifs forestiers importants. La forêt « d'Avranches »¹¹⁸, située au sud de Villedieu-les-

¹¹⁵ Sougéal, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Dol-de-Bretagne.

¹¹⁶ Boussard, Jacques, « Le comté de Mortain... », art. cit., p. 275.

¹¹⁷ Carolles, dép. Manche, cant Avranches.

¹¹⁸ Selon les termes employés dans un acte de donation à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Caen en 1066 (*La forêt d'Aurenchedin* :R.A.D.N., n° 231).

Poêles rejoignait sans doute celle de Saint-Sever dans l'actuel département du Calvados¹¹⁹. Elle se prolongeait également sur la frange littorale le long de laquelle existe une succession de bois plus ou moins dégradés. La forêt de la Lande-Pourrie, qui doit son nom évocateur aux fortes précipitations qu'elle reçoit, constitue l'extrémité orientale du grand massif forestier des forêts du Passais, englobant celles de Silve Drue et d'Andaine, dont les ramifications ont pu s'étendre jusque dans la baie du Mont-Saint-Michel¹²⁰. Au sud, la forêt de Fougères, qui va jusqu'à Dinan, s'allongeait également jusque dans le Coglais¹²¹. La longue bande forestière bretonne atteint presque la Mayenne et rejoint la forêt du Passais¹²². Ces espaces forestiers sont vraisemblablement occupés et mis en valeur, au moins dès le XI^e siècle¹²³.

L'Avranchin doit son nom à l'ethnonyme gaulois *Abrincati*, le peuple des « Abrincates », qui n'accède à l'autonomie qu'après la conquête romaine et la création de nouvelles entités administratives. Le terme se traduit vraisemblablement par « les guerriers des estuaires », en référence aux deux principaux fleuves, la Sée et la Sélune, qui le traversent d'est en ouest et se jettent dans l'embouchure de la baie du Mont-Saint-Michel¹²⁴. L'assise géographique de l'Avranchin est confondue avec le diocèse d'Avranches, qu'il a vraisemblablement perpétué dans les grandes lignes¹²⁵, et aujourd'hui l'arrondissement du même nom, contractant ou développant sa surface selon les différentes réformes administratives françaises. Historiens et érudits s'accordent peu souvent sur sa définition, le réduisant parfois au seul doyenné de La Croix-Avranchin¹²⁶ ou l'étendant de la Vire au Cotentin¹²⁷, le « Mortainais », dont le nom voit le jour au milieu du XIX^e siècle¹²⁸, en étant parfois exclu¹²⁹.

¹¹⁹ Beaurepaire, François de, *Les noms des communes et anciennes paroisses de la Manche*, Paris, Picard, 1986, p. 20.

¹²⁰ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 29, 32-33, 105 à la n. 440 et 300-301.

¹²¹ Beaurepaire, François de, « Toponymie et évolution du peuplement sur le pourtour de la baie du Mont-Saint-Michel », in *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, t. II : « Vie montoise et rayonnement intellectuel du Mont Saint-Michel », Raymonde Foreville dir., Paris, P. Lethielleux, 1993 (« Bibliothèque d'histoire et d'archéologie chrétiennes »), p. 53-54.

¹²² Musset, René, *Le Bas-Maine. Étude géographique*, Paris, A. Colin, 1917, p. 233-234 et Pichot, Daniel, *Le Bas-Maine du X^e au XIII^e siècle...*, op. cit., p. 40.

¹²³ *Ibid.*, p. 43 ; Naveau, Jacques, « Le territoire des Aulerques Diablintes... », art. cit., p. 37-112 et Groud-Cordray, Claude, « L'abbaye de Savigny et ses premiers bienfaiteurs... », art. cit., p. 91.

¹²⁴ Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, op. cit., p. 14-15 et Laïné, Stéphane, « Les dénominations locatives dans le récit de la vie de Richard I^{er} fait par Wace dans le *Roman de Rou* », *A.N.*, 64^e année, n° 1, 2014, p. 42 et 49.

¹²⁵ Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, op. cit., p. 18-19.

¹²⁶ Pigeon, Émile-Auber (abbé), *Le diocèse d'Avranches...*, op. cit., p. 123-124

¹²⁷ Boudent-Godelinière, Jacques-François, *Essai historique et statistique sur l'Avranchin*, Avranches, E. Tostain, 1844, t. 1, p. 2.

¹²⁸ Hippolyte Sauvage est sans doute le premier à utiliser le terme « Mortainais », lors de la parution, à partir de 1856, de plusieurs monographies insérées dans une série intitulée *Mortainais historique et monumental* (Nédélec, Yves, « À propos du Mortainais : les noms de pays dans la Manche aux XIX^e et XX^e siècles », in

Le terme Avranchin qui désigne ce territoire apparaît à partir du milieu du IX^e siècle¹³⁰. Les différentes mentions l'emploient comme un nom de lieu ou un adjectif. Elles l'associent parfois à une circonscription territoriale laïque ou ecclésiastique : *pagus*, vicomté ou comté et bien sûr diocèse¹³¹, circonscriptions dont on connaît cependant l'instabilité et la variabilité des limites au cours du temps et dont l'historicité est mal connue¹³². On s'accorde en outre à donner à l'Avranchin un caractère bicéphale : Avranches à l'ouest, premier chef-lieu d'un comté qui est transféré au milieu du XI^e siècle vers Mortain, à l'est, alors que la cité épiscopale devient également la capitale de la vicomté. Cette hypothèse d'une bipolarité est déjà évoquée pour la période antique par Daniel Levalet, la cité des Abrincates pouvant avoir comporté deux *pagi*, l'un centré sur Avranches et l'autre sur Mortain, séparés par l'Yvrande, un des affluents de la Sélune, qui servirait alors de frontière interne¹³³. Le « Val de Mortain » pourrait constituer la trace de cette circonscription antique¹³⁴. Il est parfois individualisé comme un espace singulier, comme lors de la fondation de l'abbaye de Savigny en 1112-1113¹³⁵ ou lors du récit de l'expédition de Geoffroy d'Anjou en 1136 par Wace¹³⁶. Toutefois,

Mélanges d'histoire normande..., *op. cit.*, p. 213). Cependant, l'exclusion du Mortainais du territoire de l'Avranchin avait déjà été évoqué quelques années plus tôt par Édouard Le Héricher (Le Héricher, Édouard, *Avranchin monumental et historique...*, *op. cit.*).

¹²⁹ Beaurepaire, François de, *Les noms des communes...*, *op. cit.*, p. 23.

¹³⁰ in *Abrincatino (Capitularia regum Francorum*, Alfred Boretius et Victor Krause éd., Hanovre, Impensis Bibliopolii Hahniani, 1890 (« *Monumenta Germaniae Historicae* », 2/1), n° 260). Dans le capitulaire de Servais, en 853, l'Avranchin fait partie d'une circonscription qui se rattache au littoral de la Manche.

¹³¹ in [*pago ?*] *Abrincadino*, 833 (Trémault, Auguste (de) éd., *Cartulaire de Marmoutier pour le Vendômois*, Paris, Alphonse Picard et fils ; Vendôme, Vendôme typographie Lemercier, 1893, appendice I) ; in *pago quoque Abrincadino*, 860-861 (Giry, Arthur, Prou, Maurice et Tessier, Georges éd., *Recueil des actes de Charles II le Chauve, roi de France*, Paris, Imprimerie nationale, 1952, t. II, n° 484. Sur la recevabilité de ce document, voir *infra* à la n. 327) ; in *confinio Abrincatensis regionis*, 997-1003 (*Cart. Abbayette*, n° 1) ; in *pago Abrincatino*, 1022-1026 (*R.A.D.N.*, n° 49) ; in *comitatu Abricacensi*, 1027-1035 (*R.A.D.N.*, n° 73) ; *comes Abrincatinensium*, première moitié du XI^e siècle (André de Fleury, *Vita Gauzlini abbatis Floriacensis monasterii*, Robert-Henri Bautier et Gillette Labory éd., Paris, éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1969 (« Sources d'histoire médiévale », 2), p. 72) ; *vicecomitis Abrinchensis*, 1051-1066 (*R.A.D.N.*, n° 199) ; *La foret d'Aurenchedin*, 1066 (*R.A.D.N.*, n° 231) ; *Abrincatensium (Chronique de Robert de Torigni*, t. 2, p. 234) ; in *Abrincato*, 1168 (*ibid.*, p. 291, n° XXVI) ; *Abrincatensi presidi (G.N.D.*, t. II, p. 208-209 [livre VIII]) ; *Avrenchin, Avrencheïn, Avrenceïn, Avrenchein* (Wace, *Le roman de Rou*, Anthony John Holden éd., Paris, A. et J. Picard et C^{ie}, 1970, t. 1, p. 104, 110 et 149 [livre II, v. 2 686, 2 696, 2 885 et 4 137], p. 258 et 262 [livre III, v. 2 639 et 2 715] ; 1871, t. 2, p. 200 et 240 [livre III, v. 8 467 et 9 528]).

¹³² Van Torhout, Éric, « Penser la première expansion de la Normandie. Réflexions sur les processus de territorialisation du pouvoir princier en Normandie occidentale (X^e-première moitié du XI^e siècle) », in *911-2011 : Penser les mondes normands médiévaux. Actes du colloque international de Caen et Cerisy (29 septembre-2 octobre 2011)*, David Bates et Pierre Bauduin éd., Caen, Presses universitaires de Caen, 2016, p. 121-122 et Mazel, Florian, « *Cujus dominus, ejus episcopatus ?* Pouvoir seigneurial et territoire diocésain (X^e-XIII^e siècle) », in *L'espace du diocèse. Genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval (V^e-XIII^e siècle)*, Florian Mazel dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008 (« Histoire »), p. 227-235.

¹³³ Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 31-32.

¹³⁴ Groud-Cordray, Claude, « Le Val de Mortain... », art. cit., p. 189-206. Voir carte n° 2.

¹³⁵ *Cart. Sav. ep. Abr.*, n°2 et *Vet. Rot.*, n° 2.

¹³⁶ Wace, *Le roman de Rou...*, *op. cit.*, t. 1, p. 104 et 110 [livre II, v. 2 695-2 696 et 2 885-2 886] ; t. 2, p. 66-67 [livre III, v. 4 825-4 827]).

la plupart du temps, le Val de Mortain est implicitement associé à l'Avranchin. Des lieux comme Saint-Hilaire-du-Harcouët, Le Teilleul, Saint-Pois ou encore les espaces autour de Villedieu-les-Poêles et au nord du prieuré de l'Abbayette lui sont associés¹³⁷.

L'Avranchin n'a jamais constitué une entité politique, ce qui semble néanmoins le cas pour le comté ou le Val de Mortain. Notre propos s'attache essentiellement à son espace frontalier, face au Maine et à la Bretagne. Ce cadre d'étude, à la périphérie géographique du duché de Normandie, semble plus propice à la compréhension des réseaux, des interactions, des influences ou des courants d'échanges. Il s'attache autant à ce qui se trouve dans cet espace, qu'à ce qui est en dehors. Il est également induit par les sources historiques, notamment celles provenant des deux grandes abbayes du diocèse d'Avranches, le Mont Saint-Michel et Savigny, qui transcendent les frontières et répondent aux aspirations du milieu aristocratique au-delà des limites politiques.

Notre étude débute au IX^e siècle, dans un contexte neustrien. Il importe de pouvoir saisir le processus de formation du groupe aristocratique de l'Avranchin, d'appréhender son ancienneté et de percevoir les indices de continuité ou de discontinuité avec les siècles suivants. La multiplication des actes écrits à partir de la seconde moitié du XI^e siècle constitue un matériau fertile permettant de comprendre le fonctionnement de ce groupe, ses dynamiques internes et sa mobilité, ainsi que ses fonctions dans le cadre du comté de Mortain ou encore ses rapports avec l'autorité ducale. La mort de Henri I^{er} Beauclerc et les luttes de succession forment un moment fort pour l'aristocratie de l'Avranchin, qui marque un accroissement de leur influence, dont le rôle est accru aux frontières dans un contexte de vacance comtale. La prise en main du duché de Normandie par Henri II Plantagenêt en 1150 clôt cette période et augure une nouvelle étape pour l'aristocratie frontalière de l'Avranchin.

Des sources pour l'histoire de l'aristocratie dans l'Avranchin

Longtemps, les historiens travaillant sur le territoire normand situé à l'ouest de la Vire se sont désolés du manque de sources dû à la destruction des Archives départementales de la Manche en juin 1944¹³⁸. Cette carence est toujours évoquée, sans doute comme un postulat de départ

¹³⁷ Le prieuré de l'Abbayette se situe à Landivy et La Dorée (départ. Mayenne, cant. Gorrion).

¹³⁸ Voir par exemple Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 11.

aux recherches sur ce territoire¹³⁹. À contre-courant, ce sont des historiens issus d'universités étrangères – on pense ici aux travaux de Jaap van Moolenbroek sur le personnage de Vital¹⁴⁰ ou à ceux de Daniel Power sur la frontière¹⁴¹ – ou travaillant sur les régions voisines de la Normandie¹⁴², qui ont pris conscience de la richesse documentaire normande. Ainsi, Daniel Pichot constate que l'abbaye de Savigny n'a guère fait l'objet d'enquête un peu générale, du fait « de la richesse de ses sources »¹⁴³. Jean-Claude Meuret fait le même constat, « en raison de la multiplicité des sources et de leur importance »¹⁴⁴. La perte de l'exceptionnel dépôt manchois est effectivement largement compensée par un travail de reconstitution des fonds entrepris par les archives départementales, mais également par la découverte ou la re-découverte de documents qui n'étaient pas entreposés à Saint-Lô – c'est le cas du cartulaire du Mont Saint-Michel, ou encore des originaux de l'abbaye de Savigny conservés dans de nombreux dépôts d'archives –, ainsi que les innombrables copies entreprises dès le XIX^e siècle, notamment par Léopold Delisle¹⁴⁵ et les collections de plaques photographiques¹⁴⁶. Richard Allen a dernièrement mis en lumière les copies des chartes perdues de l'abbaye du Mont Saint-Michel¹⁴⁷. On renverra ici aux différentes études qui ont déjà été menées sur ces fonds¹⁴⁸ et à la recension des sources que nous avons utilisées pour ce mémoire.

¹³⁹ Casset, Marie, « Montrouault, un domaine du Mont Saint-Michel dans le diocèse de Dol », in *Recueil d'études offerts en hommage à Emmanuel Poulle...*, op. cit., p. 537 ou Allen, Richard, « Unknown copies of the lost charters of Le Mont Saint-Michel (11th-13th C.). The Henry Chanteux collection at the Archives départementales du Calvados », *Revue Mabillon*, t. 29, 2018, p. 45. Voir également le même constat dans Van Torhoudt, Éric, « Des sources malgré tout !... », art. cit., p. 135.

¹⁴⁰ Van Moolenbroek, Jaap, *Vital l'ermite, prédicateur itinérant fondateur de l'abbaye normande de Savigny*, Assen ; Maastricht, Van Gorcum, 1990 (« Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville », 68), p. 199-206).

¹⁴¹ Power, Daniel, *The Norman frontier...*, op. cit.

¹⁴² Pichot, Daniel, *Le Bas-Maine du X^e au XIII^e siècle...*, op. cit.

¹⁴³ Pichot, Daniel, « L'abbaye de Savigny et l'aristocratie... », art. cit., p. 103. Daniel Pichot s'est notamment appuyé sur le cartulaire de Savigny pour le Maine, contenant 576 actes datés de 1122 à 1153. Voir également Pichot, Daniel, *Les cartulaires manchois de l'abbaye de Savigny. Essai d'étude économique et sociale*, Avranches, Société d'archéologie d'Avranches-Mortain, 1976, p. 10-11.

¹⁴⁴ Meuret, Jean-Claude, « Paroisses sur la limite orientale de la Bretagne aux XI^e-XII^e siècles : évolution du réseau en contexte frontalier », in *La paroisse, communauté et territoire : constitution et recomposition du maillage paroissial*, Bernard Merdrignac, Daniel Pichot, Louisa Plouchart et Georges Provost dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013 (« Histoire »), p. 334.

¹⁴⁵ Pour une synthèse, voir Van Torhoudt, Éric, « Des sources malgré tout !... », art. cit., p. 136-141.

¹⁴⁶ A.D.C., F 5690 et A.D.M., 15 Fi.

¹⁴⁷ Allen, Richard, « Unknown copies... », art. cit.

¹⁴⁸ L'abbaye de Savigny possédait trois cartulaires : le *Vetus Rotulus*, le *Liber cartarum domus Savigneii* (divisé en sept chapitres) et le *Cartulaire de Savigny pour le Maine*. Pour une synthèse concernant les sources de l'abbaye de Savigny, voir Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)...*, op. cit., p. 144-152 et Allen, Richard, « Les chartes originales de Savigny. Des origines jusqu'au XIII^e siècle (1112-1202) », in *L'abbaye de Savigny (1112-2012)...*, op. cit., p. 55-56. Pour l'abbaye du Mont Saint-Michel, voir par exemple : Allen, Richard, « Unknown copies... », art. cit., p. 45-82.

La multiplication de publications des sources diplomatiques et narratives, que Pierre Bauduin et Véronique Gazeau appelaient de leurs vœux dans deux articles bilan au début des années 2000¹⁴⁹, s'est poursuivie. Elle a facilité notre travail de dépouillement systématique. Nous avons également pu bénéficier des possibilités offertes par l'outil numérique, tant pour l'accès aux copies virtuelles des actes¹⁵⁰ qu'à leurs transcriptions¹⁵¹.

Les sources diplomatiques utilisées reprennent en majorité celles de deux grandes abbayes de l'Avranchin, le Mont Saint-Michel et l'abbaye de Savigny. Leur intérêt pour notre étude, et plus généralement pour celle de l'aristocratie, a déjà été souligné à de maintes reprises, notamment lors du colloque de Cerisy-la-Salle de 2012¹⁵². Nous les avons dépouillées tant côté normand que breton, manceau et anglais, afin de mieux appréhender le rayonnement, l'influence et la circulation des hommes au-delà des frontières politiques. Ont également été consultés les documents issus des prieurés de l'Avranchin, dépendant de l'abbaye Saint-Benoît de Fleury (Saint-James-de-Beuvron et Saint-Hilaire-du-Harcouët), de Marmoutier (Notre-Dame du Rocher de Mortain, Sacey et plus tardivement Saint-Cyr-du-Bailleul), de Saint-Florent de Saumur (Céaux) ou encore de La Couture du Mans (Les Biards), de Savigny (abbaye Blanche et Virey) et de Saint-Magloire de Léhon (Saint-Cyr-du-Bailleul), pour certaines fondations de l'aristocratie. Les documents relatifs à la fondation de la collégiale Saint-Évroult de Mortain sont bien plus parcimonieux. Ils présentent néanmoins l'intérêt de dresser un tableau de l'aristocratie de l'Avranchin à la fin du XI^e et au début du XII^e siècle et d'appréhender notamment les relations qu'elle entretient avec le comte de Mortain. Les actes des évêques normands, essentiellement d'Avranches et de Coutances, ont été compulsés, avec cependant de maigres résultats. Les actes des ducs de Normandie-rois d'Angleterre ont également fait l'objet d'une attention toute particulière. Ceux des grandes familles normandes ne sont pas en reste, comme les comtes de Chester, qui furent également vicomtes d'Avranches.

¹⁴⁹ Bauduin, Pierre et Gazeau, Véronique, « Autour de l'an mil : sources et bibliographie normandes », in *La Normandie vers l'an mil...*, *op. cit.*, p. 13-14 et Bauduin, Pierre, « Les sources de l'histoire du duché. Publications et inventaires récents », *Tabularia*, « Études [Guillaume de Volpiano : Fécamp et l'histoire normande] », n° 3, 2003, p. 29-55.

¹⁵⁰ De manière non exhaustive, on peut citer Gallica (<https://gallica.bnf.fr/accueil/fr/>), la Bibliothèque virtuelle des manuscrits médiévaux (<https://bvmm.irht.cnrs.fr/>) ou encore la Bibliothèque virtuelle du Mont Saint-Michel (<https://www.unicaen.fr/bvmsm/>).

¹⁵¹ Voir notamment SCRIPTA (Site caennais de recherche informatique et de publication des textes anciens) : <https://www.unicaen.fr/scripta/> et TELMA (Traitement électronique des manuscrits et des archives) : <http://www.cn-telma.fr/>.

¹⁵² Voir notamment ces contributions : Pichot, Daniel, « L'abbaye de Savigny et l'aristocratie... », art. cit., p. 103-117 et Groud-Cordray, Claude, « L'abbaye de Savigny et ses premiers bienfaiteurs... », art. cit., p. 85-101.

Outre les établissements religieux déjà cités et leurs possessions, d'autres détiennent des biens dans l'Avranchin, qu'ils soient normands (abbayes Saint-Étienne de Caen ou Saint-Martin de Troarn) ou étrangers à la zone étudiée (Saint-Georges de Rennes, Saint-Sauveur de Redon, La Trinité de Fougères ou encore l'abbaye de Rillé). Les aumônes des aristocrates ont fait l'objet d'une attention particulière, réalisées dans l'Avranchin ou dans d'autres les diocèses normands, parfois pour le compte d'autres abbayes, telles celle de Grestain, fondation du père des comtes de Mortain, ou Saint-Pierre des Préaux. Les actes des seigneurs voisins, tels ceux de Fougères et de Mayenne ou encore de Dol-Combour, ont également été scrupuleusement compulsés, notamment à travers leurs fondations, tout comme les sources issues des établissements religieux non normands, afin de ne pas cantonner notre vision aux limites de la Normandie, ainsi que ceux des évêchés voisins – Rennes et le Mans en particulier.

Les aristocrates de l'Avranchin n'apparaissent que ponctuellement dans les sources narratives normandes ou non-normandes, le plus souvent lors de conflits politiques ou de contestations de biens ecclésiastiques. Nous devons faire ici une place particulière à Robert de Torigni et Étienne de Fougères, deux hommes dont les récits peuvent s'apparenter à ceux de témoins. L'abbé du Mont Saint-Michel (1154-1186), continuateur de l'œuvre de Sigebert de Gembloux, a également augmenté par des additions l'*Historia ecclesiastica* d'Orderic Vital et par des ajouts la *Gesta Normannorum ducum* de Guillaume de Jumièges¹⁵³. Sa *Chronique* constitue une source relativement fiable et dénote une bonne connaissance des lieux¹⁵⁴. Son voisinage, tant géographique que social, avec les aristocrates de l'Avranchin rend son témoignage crédible, bien que partial. Quant à son attitude opportuniste pour gagner les faveurs de Henri II Plantagenêt, elle lui a notamment permis de tisser des liens avec les membres importants de l'entourage royal. Légèrement postérieure aux bornes chronologiques que nous nous sommes fixé et bien que son œuvre révèle une absence d'évaluation critique des faits, la valeur historique de sa *Chronique* est néanmoins reconnue, et s'il ne fait pas volontiers appel aux témoignages directs, il avait lui-même dans certains cas assisté aux événements rapportés ou avait eu recours à une documentation écrite¹⁵⁵. Étienne de Fougères,

¹⁵³ Chibnall, Marjorie, « Orderic Vitalis et Robert of Torigni », in *Millénaire monastique...*, *op. cit.*, t. II, p. 133-139.

¹⁵⁴ Van Houts, Elisabeth, « Robert of Torigni as genealogist », in *Studies in Medieval History presented to R. Allen Brown*, Christopher Harper-Bill, Christopher Holdsworth, Janet L. Nelson éd., Woodbridge, 1989, p. 215-234.

¹⁵⁵ Foreville, Raymonde, « Robert de Torigni et "Clio" », in *Millénaire monastique...*, *op. cit.*, t. II, p. 141-153 ; Van Houts, Elisabeth, « Le roi et son historien : Henri II Plantagenêt et Robert de Torigni, abbé du Mont Saint-Michel », *C.C.M.*, t. 37, n° 1-2, 1994, p. 115-118 et Lecouteux, Stéphane, « Écrire l'histoire des abbés du Mont

auteur des *Vitae* de Firmat, de Vital et peut-être de celle du novice de Savigny Hamon, fut également secrétaire et chapelain royal de Henri II Plantagenêt, chantre de la collégiale Saint-Évrault de Mortain, puis évêque de Rennes de 1168 à 1178¹⁵⁶. Au-delà du récit hagiographique, son témoignage montre une parfaite connaissance des hommes et du territoire de l'Avranchin, d'où il est peut-être originaire¹⁵⁷. Firmat et Vital, s'ils s'inscrivent tout les deux dans le mouvement érémitique de l'ouest de la France¹⁵⁸, n'en demeurent pas moins des hommes insérés dans la société médiévale, notamment dans les réseaux de l'aristocratique, tout comme l'auteur de leurs *Vitae*.

Notre étude sur l'aristocratie de l'Avranchin s'est en outre fortement enrichie du regard nouveau porté sur les sources et d'un élargissement de la recherche historiographique¹⁵⁹. Nuances apportées au débat sur la « mutation documentaire »¹⁶⁰, recherches sur les mécanismes de production et de transmission de la mémoire¹⁶¹, réflexions autour de l'écrit¹⁶², intentionnalité des cartulaires¹⁶³, instrumentation et interpolation de l'écrit¹⁶⁴, mise en scène

Saint-Michel 2. Robert de Torigni, ses outils, ses sources et sa méthode de travail », *Tabularia*, « Documents », 2018, p. 41-42.

¹⁵⁶ Lodge, R. Anthony, *Étienne de Fougères : le Livre des Manières*, Genève, Librairie Droz, 1979 (« Textes littéraires français »), p. 15-16 ; van Moolenbroek, Jaap, *Vital l'ermite...*, *op. cit.*, p. 53-54 et Beck, Bernard, *Saint Bernard de Tiron, l'ermite, le moine et le monde*, Cormelles-le-Royal, Éditions La Mandragore, 1998, p. 108-109.

¹⁵⁷ Groud-Cordray, Claude, « À travers la *Vita* de Firmat, l'instrumentalisation d'un récit hagiographique autour du Passais et du comté de Mortain (fin XI^e-première moitié du XII^e siècle », in *Sur les pas de Lanfranc...*, *op. cit.*, p. 3-4.

¹⁵⁸ Raison, Louis. et Niderst, René, « Le mouvement érémitique dans l'ouest de la France à la fin du XI^e siècle et au début du XII^e siècle », *A.B.P.O.*, t. 55, n° 1, 1948, p. 1-46.

¹⁵⁹ Les références bibliographiques sont citées à titre d'exemple et sont développées par la suite. Nous renvoyons également sur ce sujet à Bauduin, Pierre, « Les sources de l'histoire du duché... », art. cit.

¹⁶⁰ Guyotjeannin, Olivier, « "*Penuria scriptorum*" : le mythe de l'anarchie documentaire dans la France du Nord (X^e-première moitié du XI^e siècle) » ? in *Pratiques de l'écrit documentaire au XI^e siècle*, Olivier Guyotjeannin, Laurent Morelle et Michel Parisse éd., Paris-Genève, Droz, 1997 (« Bibliothèque de l'École des chartes », t. 155, n° 1), p. 11-44 et Bates, David, « La mutation documentaire et le royaume anglo-normand (seconde moitié du XI^e siècle-début du XII^e siècle) », in *Les actes comme expression du pouvoir au Haut Moyen Âge Actes de la Table ronde de Nancy, 26-27 novembre 1999*, Marie-José Gasse-Grandjean et Benoît-Michel Tock éd., Turnhout, Brepols, 2003, p. 33-49.

¹⁶¹ Bournazel, Éric, « Mémoire et parenté : le problème de la continuité dans la noblesse de l'an Mil », in *Le roi de France et son royaume...*, *op. cit.*, p. 111-115 et Bourin, Monique et Chareille, Pascal, « Le choix anthroponymique... », art. cit., p. 219-241.

¹⁶² Parisse, Michel, « Écriture et réécriture des chartes : les pancartes aux XI^e et XII^e siècles », in *Pratiques de l'écrit documentaire...*, *op. cit.*, p. 247-265 ; Bates, David, « Les chartes de confirmation et les pancartes normandes du règne de Guillaume le Conquérant », in *Pancartes monastiques des XI^e et XII^e siècles : Table ronde organisée par l'ARTEM, 6-7 juillet 1994, Nancy*, Michel Parisse, Pierre Pégeot et Benoît-Michel Tock éd., Turnhout, Brepols Publishers, 1998 (« Atelier de recherche sur les textes médiévaux », 3), p. 95-109 et Bertrand, Paul, « À propos de la révolution de l'écrit (X^e-XIII^e siècle). Considérations inactuelles », *Médiévales*, n° 56/1, 2009, p. 75-92.

¹⁶³ Chastang, Pierre, « Cartulaires, cartularisation et scripturalité médiévale : la structuration d'un nouveau champ de recherche », *C.C.M.*, t. 49, 2006, p. 21-32.

¹⁶⁴ Morelle, Laurent, « Instrumentation et travail de l'acte : quelques réflexions sur l'écrit diplomatique en milieu

de la résolution des conflits¹⁶⁵, valeur accordée aux attestations et aux souscriptions¹⁶⁶... sont autant de réflexions qui ont porté l'analyse des sources de cette étude et qui sont développées dans ce mémoire.

Nous avons organisé notre réflexion sur l'aristocratie et les espaces frontaliers de l'Avranchin en deux temps. La première partie s'attachera à mettre évidence, à partir du cadre neustrien, la part des héritages, des ruptures, des continuités et des transformations de l'aristocratie, jusqu'à la formation du duché de Normandie. Les premiers indices de la présence d'un groupe aristocratique apparaîtront à travers le service au souverain franc, la place des grandes abbayes ou encore l'influence de grands groupes familiaux francs. La présence bretonne dans l'Avranchin sera abordée afin de comprendre l'apport des principautés périphériques dans la composition du groupe aristocratique. Par le biais des structures domaniales, de leur redistribution à partir du X^e siècle et des différents transferts de propriété, nous nous interrogerons sur l'ancienneté de ce groupe, ainsi que sur la place des ducs de Normandie dans sa formation. La seconde partie sera consacrée aux processus de construction des territoires et des périphéries, à la polarisation de l'espace et aux dynamiques locales. La territorialisation des pouvoirs de l'Avranchin sera abordée à la fois d'un point de vue institutionnel et par le prisme des dynamiques internes à l'aristocratie. On étudiera ensuite la place de cette dernière dans le maillage et la maîtrise de l'Avranchin, à travers notamment la garde des fortifications ou la possession d'offices administratifs. Nous terminerons en évoquant les rapports entre l'aristocratie et les espaces frontaliers de l'Avranchin par le biais de trois approches : les antagonismes entre princes territoriaux, les mécanismes internes de l'aristocratie et la place de l'abbaye de Savigny dans ce processus.

monastique au XI^e siècle », *Médiévales*, n° 56/1, 2009, p. 41-74.

¹⁶⁵ Roche, Thomas, « Les notices de conflit dans la Normandie ducale (milieu du XI^e-milieu du XII^e siècle environ) », *Tabularia*, « Études [La résolution des conflits et l'écrit] », n° 7, 2007, p. 51-73 ; Van Torhout, Éric, « L'écrit et la justice au Mont Saint-Michel : les notices narratives (vers 1060-1150) », *Tabularia*, « Études [La résolution des conflits et l'écrit] », n° 7, 2007, p. 107-137 et Senséby, Chantal, « Des hommes, des écrits et des conflits aux XI^e et XII^e siècles dans l'espace ligérien », in *L'autorité de l'écrit au Moyen Âge (Orient-Occident). XXXIX^e Congrès de la SHMESP (Le Caire, 30 avril-5 mai 2008)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2009 (« Histoire ancienne et médiévale », 102), p. 175-187.

¹⁶⁶ Voir *supra* à la n. 103.

Première partie. Du cadre neustrien au duché de Normandie : héritages, ruptures, continuités et transformations

L'absence ou non de continuité entre la Normandie franque et la Normandie ducale a été largement discutée, que le débat concerne les institutions, les circonscriptions territoriales ou encore l'aristocratie. Daniel Power a admis la difficulté à cerner la part de la rupture et celle de la continuité dans ce groupe aristocratique normand¹⁶⁷. Cependant, pour l'Avranchin, et bien que n'ayant mené aucune étude prosopographique systématique, mais s'appuyant sur certains cas émergeant des sources – essentiellement sur les confins normanno-bretons –, Éric Van Torhoudt a observé l'existence d'anciens réseaux aristocratiques, cadres sur lesquels les ducs de Normandie se seraient appuyés¹⁶⁸.

Il s'avère complexe d'étudier les lignages ainsi que leurs patrimoines avant le milieu du XI^e siècle et de remonter leurs origines. Mariages, transferts ou successions n'ont souvent laissé aucune trace¹⁶⁹. Les sources sont parcimonieuses avant le milieu du XI^e siècle, date à partir de laquelle l'écrit se développe pour devenir un instrument de la pratique et de la régulation des rapports sociaux et économiques¹⁷⁰. Ce constat est également partagé pour d'autres lignages normands, comme les Géré, les Bellême ou les Dastin¹⁷¹. Cependant, dès cette époque et bien après, une grande partie des personnages et des familles étudiés dans le cadre de cette recherche portent un *cognomen* toponymique. Cette indication, répétée sur plusieurs générations, permet de supposer la présence dans l'Avranchin de lignées, le port

¹⁶⁷ Power, Daniel, *The Norman frontier...*, *op. cit.*, p. 201-212.

¹⁶⁸ Van Torhoudt, Éric, *Centralité et marginalité en Neustrie...*, *op. cit.*, p. 518, 535 et 845.

¹⁶⁹ Tabuteau, Emily Zack, *Transfers of property in eleventh-century Norman law*, Chapel Hill et Londres, University of North California Press, 1988, p. 7-13 et Bates, David, *Normandy before 1066...*, *op. cit.*, p. 118-120.

¹⁷⁰ Cette « pénurie documentaire » est en partie liée aux différents processus sélectifs de l'écrit et sans doute à une volonté de conservation différente des siècles suivants (Arnoux, Mathieu, « Disparition ou conservation des sources et abandon de l'acte écrit : quelques observations sur les actes de Jumièges », *Tabularia*, « Études [Jumièges, foyer de production documentaire] », n° 1, 2001, p. 1-10 ; Davy, Gilduin, « Le scribe, le droit et le prince : Recherche autour de l'utilisation de l'écrit juridique par les ducs de Normandie de la fin du X^e à la fin du XI^e siècle », *Tabularia*, « Études [Jumièges, foyer de production documentaire] », n° 1, 2001 (discussion autour de l'article de Mathieu Arnoux, « Disparition ou conservation des sources... », *art. cit.*) et Van Torhoudt, Éric, « Des sources malgré tout !... », *art. cit.*, p. 135-166). Voir également Bauduin, Pierre, « Les sources de l'histoire du duché... », *art. cit.*, p. 39-46.

¹⁷¹ Bauduin, Pierre, « Une famille châtelaine... », *art. cit.*, p. 338-340 ; Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », *art. cit.*, p. 266-267 et Bouvris, Jean-Michel, « Pour une étude prosopographique... », *art. cit.*, p. 66.

d'un tel *cognomen*, lié à la possession d'un bien ou d'un pouvoir, pouvant être interprété comme représentatif d'un espace revendiqué ou sur lequel s'exerce une autorité¹⁷². Cet indice, combiné à d'autres informations, comme la formation et l'évolution du stock anthroponymique ou le patrimoine familial, peut constituer l'un des signes tangibles de l'établissement, puis de l'enracinement, de ces familles autour du toponyme de référence, qui sert ainsi au développement et à la territorialisation de leur pouvoir. Certains éléments observables dans la seconde moitié du XI^e siècle pourraient être le témoignage de réseaux plus anciens et constituer une base pour l'étude de l'aristocratie. L'étude onomastique¹⁷³, celle des réseaux d'alliance, de parenté, d'intérêts ou de clientèle, ainsi que l'analyse de la structure familiale et du patrimoine foncier, ou encore la nature de la dévotion aristocratique, sont autant de données dont l'association et le croisement permet d'émettre certaines hypothèses à propos de l'aristocratie de l'Avranchin.

1. Le cadre neustrien

Au sein de la Neustrie mérovingienne et carolingienne, l'Avranchin est peu présent dans les sources historiques¹⁷⁴ et a donné lieu à peu d'enquêtes spécifiques, si ce n'est un inventaire archéologique¹⁷⁵, ainsi que des études sur la permanence de ses frontières¹⁷⁶, le diocèse paléochrétien et son peuplement¹⁷⁷, ou encore sa toponymie¹⁷⁸. Ces enquêtes ont cependant contredit la vision d'un *no man's land*, défendue par Jacques Boussard et Lucien Musset¹⁷⁹.

¹⁷² Bourin, Monique et Chareille, Pascal, « Le choix anthroponymique... », art. cit., p. 221 et 232 et Bates, David, *Normandy before 1066...*, op. cit., p. 113-114.

¹⁷³ Voir à ce titre l'article de Sébastien Legros qui, s'interrogeant sur l'origine du prénom Hamon dans la famille de Laval, émet l'hypothèse d'une connexion entre différents groupes familiaux dans la marche Maine-Bretagne aux X^e et XI^e siècles, ayant pris pied dans la région un siècle auparavant par l'entremise d'une charge d'avoué de l'abbaye de Saint-Denis, et fortement liés aux Rorgonides (Legros, Sébastien, « L'origine du premier seigneur de Laval... », art. cit., p. 1-36).

¹⁷⁴ Barbier, Josiane, « Aspects du fisc en Neustrie (VI^e-X^e siècles). Résultats d'une recherche en cours », in *La Neustrie : Les pays au nord de la Loire de 650 à 850. Colloque historique international*, Hartmut Atsma et Karl-Ferdinand Werner dir., Sigmaringen, J. Thorbecke, 1989, t. 1 (« Beihefte der Francia », 16/1), p. 136-138 et Musset, Lucien, « Essai sur le peuplement de la Normandie (VI^e-XII^e siècle) », in *Nordica et Normannica. Recueil d'études sur la Scandinavie ancienne et médiévale, les expéditions des Vikings et la fondation de la Normandie*, Lucien Musset éd., Paris, Société des études nordiques, 1997 (« Studia Nordica », 1), p. 392.

¹⁷⁵ Levalet, Daniel, « De la cité des Abrincates... », art. cit., p. 20-22.

¹⁷⁶ Van Torhoudt, Éric, *Essai de géographie historique...*, op. cit., p. 21-75.

¹⁷⁷ Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, op. cit., p. 181-231.

¹⁷⁸ *Id.*, « De la cité des Abrincates... », art. cit., p. 276-300.

¹⁷⁹ Boussard, Jacques, « Les destinées de la Neustrie du IX^e au XI^e siècle », *C.C.M.*, t. 11, n° 41, 1968, p. 15-28 ; Musset, Lucien, « Essai sur le peuplement de la Normandie... », art. cit., p. 392 et Musset, Lucien et Chanteux, Henry, « Essai sur les invasions bretonnes et normandes dans le Maine aux IX^e et X^e siècles », *B.C.H.A.M.*,

Au IX^e siècle, la pression subie à la fois par les déchirements internes et les poussées bretonne et scandinave, ont amené une modification des cadres territoriaux et l'émergence d'ensembles confiés aux grands de l'aristocratie franque¹⁸⁰. Malgré l'opacité des sources, la formation d'un vaste commandement à travers le *Ducatus Cenomannicus*, attribué depuis le milieu du VIII^e siècle à un prince carolingien¹⁸¹, la proximité de la marche de Bretagne, zone fortement militarisée assurant la protection du royaume franc, puis d'un *regnum* breton¹⁸², et les raids scandinaves laissent peu de doute quant à l'intérêt qu'ont pu porter les souverains ou les grands du royaume au territoire étudié.

1.1. Des hommes liés au pouvoir franc

Hormis quelques évêques, on ne décèle dans Avranchin aucune trace d'enracinement d'une aristocratie proche du pouvoir¹⁸³. Karl-Ferdinand Werner et Régine Hennebicque-Le Jan ont cependant montré que, sous les Mérovingiens et les Carolingiens, les agents royaux – notamment les *missi dominici* qui parcourent le territoire – sont recrutés dans leur région d'origine¹⁸⁴. Au service du roi-empereur et de sa justice, des fonctionnaires, ainsi que leurs intermédiaires sur le plan local, ont pu laisser quelques témoignages, possédant en région et auprès des populations une puissance et un réseau. Les différents conflits, liés notamment aux Bretons et aux Scandinaves, vont enracciner cette aristocratie¹⁸⁵. Plusieurs indices, onomastiques ou généalogiques, l'étude des cadres territoriaux et l'implantation des grandes abbayes, autorisent quelques hypothèses sur la présence en Avranchin d'hommes liés au pouvoir franc.

nouvelle série n° 29, 1972, p. 37-59. Voir également Van Torhoudt, Éric, « Des sources malgré tout !... », art. cit., p. 146.

¹⁸⁰ Bauduin, Pierre, *La première Normandie...*, *op. cit.*, p. 99.

¹⁸¹ Brunterc'h, Jean-Pierre, « Le duché du Maine et la marche de Bretagne », in *La Neustrie : Les pays au nord de la Loire de 650 à 850...*, *op. cit.*, p. 42.

¹⁸² Cassard, Jean-Christophe. *Les Bretons de Nominoë*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003 (« Histoire »), p. 59-74. Voir également Jacques Boussard (Boussard, Jacques, « L'Ouest du royaume franc aux VII^e et VIII^e siècles. », *Journal des savants*, 1973, p. 3-27).

¹⁸³ Van Torhoudt, Éric, *Centralité et marginalité en Neustrie...*, *op. cit.*, p. 518 et Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 173-175.

¹⁸⁴ Werner, Karl-Ferdinand, « *Missus – Marchio – Comes*. Entre l'administration centrale et l'administration locale de l'Empire carolingien », *Beihefte der Francia*, 9, 1980, p. 196 et 219 et Hennebicque-Le Jan, Régine, « L'aristocratie », in *La Neustrie. Les pays au nord de la Loire de Dagobert à Charles le Chauve (VII^e-IX^e siècles)*, Patrick Périn et Laure-Charlotte Feffer éd., Rouen, Musées départementaux de Seine-Maritime, 1985, p. 79-80.

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 80.

1.1.1. Cadres territoriaux et agents du pouvoir local

Au IX^e siècle, la redistribution des pouvoirs en Neustrie, dans la marche de Bretagne et dans le *Ducatus Cenomannicus*, entraîne un remodelage des territoires et voit la multiplication des circonscriptions administratives et des vassaux royaux qui aident le roi à contrôler les fonctionnaires locaux et à encadrer la population¹⁸⁶.

1.1.1.1. Missaticum et circonscriptions intermédiaires

Le système des *missatica* apparaît sous Charlemagne et se poursuit sous ses descendants. À la tête de ces circonscriptions d'inspection, les *missi dominici* assument des tâches multiples, dont celles d'informer et de contrôler les fonctionnaires locaux¹⁸⁷. Le terme *legatio* est également employé pour désigner les missions effectuées par ces derniers¹⁸⁸. En 853, le capitulaire de Servais, dévoilant une profonde réorganisation des *pagi* de l'ouest de la Neustrie¹⁸⁹, mentionne une série de circuits que doivent emprunter les envoyés de l'empereur, parmi lesquels une circonscription qui se rattache au littoral de la Manche. Elle comprend l'Avranchin, le Cotentin, le Bessin, le Corlois, l'*Otlinga Saxonia et Harduini*¹⁹⁰, l'Hiémois et le Lieuvin. Elle est confiée à deux *missi* ecclésiastiques – l'évêque de Bayeux Évrard et l'abbé Thierry – et deux *missi* laïcs Herluin et Harduin¹⁹¹. L'action en Neustrie du *comes* Harduin est connue, notamment dans le Pays de Caux et auprès de l'évêque du Mans Aldric¹⁹².

Dans l'Avranchin, une occurrence a retenu notre attention, celle d'un certain Roger fils Harduin, qui, entre 1062 et 1067, remet à l'abbaye de Redon l'église Saint-Martin de La Bazoge, *sine ullo tributo, sine censu ulli homini sub caelo, excepto si ipsi Rogerio contigerit*

¹⁸⁶ Brunterc'h, Jean-Pierre, « Le duché du Maine... », art. cit., p. 49-50 et 79-80.

¹⁸⁷ Werner, Karl-Ferdinand, « *Missus – Marchio – Comes...* », art. cit., p. 196 et Brunterc'h, Jean-Pierre, « Les découpages administratifs », in *La Neustrie. Les pays au nord de la Loire de Dagobert à Charles le Chauve...*, op. cit., p. 74.

¹⁸⁸ Werner, Karl-Ferdinand, « *Missus – Marchio – Comes...* », art. cit., p. 196 et Depreux, Philippe, *Prosopographie de l'entourage de Louis le Pieux (781-840)*, Sigmaringen, J. Thorbecke, 1997 (« *Instrumenta* », 1), p. 70, 103, 275 et 339.

¹⁸⁹ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 126-127 et Bauduin, Pierre, *La première Normandie...*, op. cit., p. 101.

¹⁹⁰ Sur l'origine et la localisation de cette circonscription comprise entre la vallée supérieure de la Vire et la Dives, voir Guinet, Louis, « *Otlinga Saxonia*. Étude philologique », *A.N.*, 28^e année, n° 1, 1978, p. 3-8 et Deniaux, Élisabeth, Lorren, Claude, Bauduin, Pierre et Jarry, Thomas, *La Normandie avant les Normands : de la conquête romaine à l'arrivée des Vikings*, Rennes, éditions Ouest-France, 2002, p. 238 et 241.

¹⁹¹ *Capitularia regum Francorum...*, op. cit., n° 260.

¹⁹² Hennebicque-Le Jan, Régine, « *Prosopographica Neustrica* : les agents du roi en Neustrie de 369 à 840 », in *La Neustrie : Les pays au nord de la Loire de 650 à 850...*, op. cit., p. 252 (n° 146) et Depreux, Philippe, *Prosopographie de l'entourage de Louis le Pieux...*, op. cit., p. 109-110.

*necessitas aliqua mittendi legationem*¹⁹³. Dans l'espace étudié et sur ses marges, le *nomen* Harduin est très peu usité¹⁹⁴. Si l'on suppose que le port d'un tel nom peut marquer l'appartenance à un groupe et être un marqueur social d'appartenance à ce groupe ou à un réseau de fidélité¹⁹⁵, son emploi pourrait-il refléter un lien – dont l'origine et la nature sont à définir – entre cet Harduin et le *missus dominicus* en charge près de deux siècles auparavant du littoral de la Manche¹⁹⁶ ? Les indices sont minces, mais significatifs si on les additionne, et semblent témoigner d'une mémoire liée aux Francs. En effet, la découverte d'une nécropole à sarcophages de granite atteste une occupation alto-médiévale du site de La Bazoge¹⁹⁷. L'emploi du terme *plebs* pour situer l'église Saint-Martin s'explique facilement, la charte ayant été rédigée dans un *scriptorium* breton¹⁹⁸. Cependant, l'usage de ce mot, désignant des communautés ecclésiales locales au haut Moyen Âge, n'est pas spécifique à la Bretagne et son usage se rencontre dans la documentation carolingienne¹⁹⁹. Et bien que l'on soit plus à l'ouest, il est tentant de faire un rapprochement entre la *plebs* de La Bazoge et les *plebes* bretonnes, « circonscriptions intermédiaires » franques, pour lesquelles Anne Lunven a démontré la correspondance avec les cadres administratifs francs de la *centena/vicaria*²⁰⁰. La mention de la fourniture d'un cheval à Roger fils Harduin lorsqu'il partirait en mission laisserait là aussi penser aux obligations liées à une *centena*, subdivision du *pagus*, destinée entre autre à fournir des chevaux aux agents du roi carolingien en déplacement, notamment

¹⁹³ Courson, Aurélien de éd., *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, Paris, Imprimerie impériale, 1863, n° 326. Pour l'identification de l'église de La Bazoge, voir Bouvris, Jean-Michel, « Pour une étude prosopographique... », art. cit., p. 76-77. La Bazoge, dép. Manche, cant. Isigny-le-Buat. Pour les lieux cités dans ce chapitre, voir carte n° 3.

¹⁹⁴ On a relevé pour l'Avranchin seulement trois occurrences du *nomen* Harduin : deux à la charnière de l'an mil dans les actes du prieuré de l'Abbayette (*Cart. Abbayette*, n° 1 et 2), puis plus tardivement sur la frontière normanno-bretonne dans la première moitié du XII^e siècle (Arch. nat., L 968-206 et 209 et M.B.A.C., coll. Mancel, n° 302, p. 434-436).

¹⁹⁵ Bourin, Monique et Chareille, Pascal, « Le choix anthroponymique... », art. cit., p. 231 et Beck, Patrice, « De la transmission du nom... », art. cit., p. 141.

¹⁹⁶ Les différentes recherches effectuées, tant côté breton, que côté normand, ou côté manceau, n'ont pas permis de connaître la parenté de ce Roger fils Harduin. Les recherches de Léon Levillain font apparaître un Roger dans la famille du *missus* Harduin (Levillain, Léon, « Essai sur le comte Eudes, fils de Harduin et de Guérinbourg. 845-871 », *Le Moyen Âge*, n° 1-2 (3^e série, t. VII, t. XLVII de la collection), janvier-juin 1937, p. 242-244).

¹⁹⁷ Levalet, Daniel, « Les sarcophages de granite dans le sud du département de la Manche, *R.A.*, t. 89, 2012, p. 310-311.

¹⁹⁸ Le terme *plebs*, largement usité dans le cartulaire de Redon, paraît en usage dans l'espace du parler breton (Lunven, Anne, *Du diocèse à la paroisse. Évêchés de Rennes, Dol et Alet/Saint-Malo (V^e-XIII^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 101-102), expliquant ainsi son emploi au nord du Couesnon, région rattachée au *regnum* breton dans la seconde moitié du IX^e siècle (Bouvris, Jean-Michel, « Pour une étude prosopographique... », art. cit., n. 70, p. 77 et Levalet, Daniel, « Des translations de reliques dans le diocèse d'Avranches aux IX^e et X^e siècles. Nouvelles hypothèses », *R.A.*, t. 90, 2013, p. 179). Le terme était également employé par les clercs bretons pour désigner la *villa* (Musset, Lucien, « Notes pour servir d'introduction à l'histoire foncière de la Normandie. Les domaines de l'époque franque et les destinées du régime domanial du IX^e au XI^e siècle », *B.S.A.N.*, t. 49, 1942-1945, p. 19).

¹⁹⁹ Lunven, Anne, *Du diocèse à la paroisse...*, op. cit., p. 116.

²⁰⁰ *Ibid.*, p. 115.

aux *missi dominici*²⁰¹. Par ailleurs, l'acte de donation de Roger fils Harduin comporte la mention de cinq autres donateurs, concédant chacun une part de la dîme. Parmi ceux-ci, on mentionne Tetansfridus, Gonfroy fils Angot, Milo et Antelme, *nomina* pouvant eux aussi être rattachés à une origine franque. L'utilisation de tels anthroponymes, qui ne sont pas issus du stock restreint de noms francs utilisés notamment par les membres de la famille ducale normande²⁰², sort des usages onomastiques courant dans l'Avranchin. On pourrait alors s'interroger sur leur présence et leur densité dans la *plebs* de La Bazoge. N'aurait-on pas ici la trace tardive d'une population liée à une ancienne circonscription franque ? L'emploi du verbe *tradere*, ainsi que la nature même de l'aumône, autour d'une *plebs*, comme ce fut le cas à l'époque carolingienne pour l'abbaye de Redon, laisse également supposer l'ancienneté à la fois de la donation, mais également de la structure territoriale²⁰³. On sait par ailleurs qu'au IX^e siècle, les possessions lointaines des monastères avaient pu faire l'objet d'une appropriation par les laïcs, dont le bienfait était parfois réactivé lors de la réforme monastique²⁰⁴. Ces différents indices laisseraient ainsi supposer que La Bazoge aurait pu être un pôle d'une des circonscriptions administratives neustriennes. Roger fils Harduin, Tetansfredus, Gonfroy fils Angot, Robert fils Milo et Antelme pourraient-ils eux aussi être les descendants de cette aristocratie liée au pouvoir franc dans l'Avranchin ?

1.1.1.2. Des *centenae* dans l'Avranchin

En Neustrie, les *centenae*, subdivisions à caractère militaire, permettent d'assurer la protection des domaines royaux et de fournir rapidement des contingents²⁰⁵. Elles servent notamment de bases arrière au *Ducatus Cenomannicus* et à la marche de Bretagne²⁰⁶. Jean-Pierre Brunterc'h et Gérard Louise ont montré que les régions placées près de la zone

²⁰¹ Brunterc'h, Jean-Pierre, « Le duché du Maine... », art. cit., p. 78.

²⁰² Keats-Rohan, Katharine, « 'Bilichildis' : Problèmes et possibilités d'une étude de l'ononastique et de la parenté de la France du Nord-Ouest », in *Onomastique et parenté dans l'Occident médiéval*, Katharine Keats-Rohan et Christian Settiani éd., Oxford, Unit for prosographical research Linacre College, 2000 (« *Prosopographica et Genealogica* », 3), p. 57-58.

²⁰³ Mazel, Florian, « Entre mémoire carolingienne et réforme « grégorienne ». Stratégies discursives, identité monastique et enjeux de pouvoir à Redon aux XI^e et XII^e siècles », *A.B.P.O.*, t. 122, n° 1, 2015, p.15.

²⁰⁴ Mazel, Florian, *Féodalités...*, op. cit., p. 38.

²⁰⁵ Brunterc'h, Jean-Pierre, « Les découpages administratifs... », art. cit., p. 75 et *id.*, « Le duché du Maine... », art. cit., p. 78 et 82.

²⁰⁶ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 112.

frontière, notamment en Hiémois et dans le Bessin, ont formé un réservoir de troupes et de montures aux époques mérovingienne et carolingienne²⁰⁷.

Aucune *centena* n'est identifiée par les sources dans l'Avranchin. Nous avons supposé l'existence d'une telle circonscription, dont La Bazoge pourrait faire partie ou à laquelle elle serait liée, sans en connaître la superficie²⁰⁸. Plus à l'est, les recherches de Gérard Louise ont révélé l'existence d'une *centena* autour de Céaucé, qui correspondrait au Passais²⁰⁹ et qui, tout comme le *pagus* Muffa révélé par Jean-Pierre Brunterc'h, s'étendrait également dans la partie orientale de l'Avranchin²¹⁰.

Bien plus tardivement, durant les toutes premières décennies suivant la fondation de Savigny en 1112-1113, les sources dévoilent les arrangements réalisés entre l'abbaye et une partie de l'aristocratie possessionnée dans le Maine et ses abords. De nombreuses familles – de Landivy, de Poe, du Bailleul, de Serlant, de Louvigné, Bastard... – négocient à de multiples reprises avec les moines donations et ventes en échange de contreparties avantageuses. Outre des objets de prestige, bon nombre de leurs membres reçoivent presque systématiquement des chevaux : *equus*, *dextrarius* et *palefredus*²¹¹. Si ce type d'arrangement souligne le lien fort qui existait entre les moines savignaciens et l'aristocratie voisine²¹², la possession par l'abbaye tout juste naissante d'un cheptel chevalin qui semble déjà assez important²¹³, laisse supposer l'existence antérieure de haras²¹⁴. Un peu plus loin, au nord de la Sélune, à Vezins, les seigneurs Gautier et Raoul Dastin entretenaient des juments, témoignage là encore de l'existence d'un haras²¹⁵. La donation qu'ils concèdent est approuvée trois jours plus tard par

²⁰⁷ *Ibid.*, p. 87-89 et Brunterc'h, Jean-Pierre, « Les découpages administratifs... », art. cit., p. 75 et 77.

²⁰⁸ Voir *supra* Première partie. 1.1.1.1. *Missaticum* et circonscriptions intermédiaires.

²⁰⁹ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 165-166. Céaucé, dép. Orne, cant. Bagnoles-de-l'Orne.

²¹⁰ Brunterc'h, Jean-Pierre, « Géographie historique et hagiographique... », art. cit., p. 45-47.

²¹¹ Arch. nat., L 967-81 et 337, L 971-560 ; B.M.R., coll. Leber 5636 (ms. 3122), n° 14 ; *Vet. Rot.*, n° 3, 5, 8, 15, 16, 20 et 22 ; M.B.A.C., coll. Mancel, n° 302, p. 434-436.

²¹² Groud-Cordray, Claude, « L'abbaye de Savigny et ses premiers bienfaiteurs... », art. cit., p. 95. Voir également *infra* Deuxième partie. 3.2.1. En terres frontalières : espace vécu et géographie des pouvoirs.

²¹³ Dans les premières années suivant sa fondation, l'abbaye de Savigny reçoit essentiellement des terres et des droits (de pacage ou liés à l'utilisation des cours d'eau). L'élevage des chevaux était sans doute antérieur à la fondation en 1112-1113 (van Moolenbroek, Jaap, *Vital l'ermite...*, *op. cit.*, p. 199-206).

²¹⁴ Les compensations en chevaux concernent la donation de biens situés aux Loges-Marchis et à Savigny (dép. Manche, cant. Saint-Hilaire-du-Harcouët), à Landivy, à La Dorée, à Désertines et à Fougerolles-du-Plessis (dép. Mayenne, cant. Gorron). Certains des hommes qui reçoivent ces contreparties, à l'instar de Robert et Richard de Serlant, qui possèdent un patrimoine assez éloigné de cette zone.

²¹⁵ En 1082, les deux frères donnent à l'abbaye de La Couture la dîme des brebis, des vaches et des juments, tant à Vezins (dép. Manche, cant. Isigny-le-Buat) qu'ailleurs en Normandie : *Dederunt etiam decimam totius sue pecunieque decimatur, ovium, vaccarum, equarum, tam illarum equarum quas apud Vezins habent quam ceterarum ubicumque habeant in Normannia vel in alia terra* (BnF, ms. lat. 11832, n° 4). Elle était originaire de la partie inférieure de la vallée de la Dive (Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 56-58 et Bouvris, Jean-Michel, « Pour une étude prosopographique... », art. cit., p. 65-101). Sur les haras, voir également Delisle Léopold, *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen*

Guillaume des Biards. Le *cognomen* habituellement associé à cet homme, ainsi qu'à sa famille – Avenel – signifiant « producteur ou marchand d'avoine » pourrait également renvoyer à l'élevage des chevaux²¹⁶. À proximité, le lieu-dit « Pain d'Avaine » pourrait être identifié comme une ancienne station routière antique²¹⁷. À ces informations s'ajoute l'existence du microtoponyme « yvrande ». Généralement associé aux limites et aux frontières²¹⁸, il désigne aussi un poste de relais, où l'on change les chevaux²¹⁹. On trouve de tels microtoponymes à Saint-Aubin-de-Terregatte et aux Biards²²⁰. Nous avons par ailleurs supposé il y a quelques années l'existence d'une *centena* autour de La Croix-Avranchin et de Saint-James²²¹. Or, Daniel Levalet a également émis l'hypothèse de l'existence, à l'emplacement du village de La Croix-Avranchin, lors de la période romaine, d'une *mutatio* ou d'un poste du *cursus publicus*, le site ayant selon toute vraisemblance ensuite accueilli une fortification à l'époque carolingienne²²².

La frontière séparant la Neustrie carolingienne de la Bretagne ayant périodiquement été le théâtre d'opérations militaires, les souverains avaient également installé dans les *centenae* des hommes chargés de défendre les zones menacées²²³. Peuplées de *Franci homines*²²⁴, on peine à trouver leur trace dans les sources postérieures. Il est possible que Adelelme, *miles* du duc

Âge, Évreux, Imprimerie Leherissey, 1851 (rééd. Paris, Honoré Champion, 1903), p. 226. Sur le lignage Avenel des Biards, voir *infra*, à la n. 1267.

²¹⁶ Dauzat, Albert, *Traité d'anthroponymie française. Les noms de famille de France*, 3^e édition, Paris, Guénégaud, 1977 (ou Paris, Librairie Larousse, 1951), p. 18 et Delisle Léopold, *Études sur la condition de la classe agricole...*, *op. cit.*, p. 232.

²¹⁷ Levalet, Daniel, Avranches et la cité des Abrincates..., *op. cit.*, p. 72 et 227. Pain d'Avaine, cne Isigny-le-Buat, dép. Manche, ch.-l. cant.

²¹⁸ Van Torhoudt, Éric, *Essai de géographie historique...*, *op. cit.*, p. 55.

²¹⁹ Dain Philippe, « Les frontières de la cité des Andes », *A.B.P.O.*, t. 75, n° 1, 1968, p. 175-201, p. 178-179. On note à cet effet que certains de chevaux reçus par les bienfaiteurs de l'abbaye de Savigny (mentionnés *supra*) sont des *palefredi*, chevaux de marche pouvant être réquisitionnés pour les déplacements des officiers publics (Niermeyer, Jan-Frederik, *Mediae latinitatis lexicon minus*, Leiden, J. Brill, 1976, coll. 762-763).

²²⁰ Bourde de la Rogerie, Henri, « La frontière de la Bretagne et de la Normandie près de l'embouchure du Couesnon », *B.M.S.A.I.V.*, t. XLIII, 1913, p. 306, n. 2 ; Lechanteur, Fernand, « Principaux types toponymiques de la Normandie. Quelques noms gaulois », *Supplément aux A.N.*, n° 2, 1952, p. 28 ; *Institut national de la Statistique et des Études Économiques, Direction régionale de Rouen, Nomenclature des hameaux, écarts et lieux-dits du département de la Manche*, Rouen, INSEE, 1961, p. 112 Saint-Aubin-de-Terregatte, dép. Manche, cant. Saint-Hilaire-du-Harcouët ; Les Biards, cne Isigny-le-Buat, dép. Manche, ch.-l. cant.

²²¹ Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)...*, *op. cit.*, p. 68. Cette entité serait, selon l'hypothèse de Michel Brand'Honneur, une part de l'ancien *pagus minor* du Coglais, restructuré au début du XI^e siècle, lors de la poussée normande (Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes...*, *op. cit.*, p. 110-111). La Croix-Avranchin et Saint-James-de-Beuvron, dép. Manche, cant. Saint-Hilaire-du-Harcouët.

²²² Levalet, Daniel, « Hypothèses sur le peuplement antique de la Croix-Avranchin (Manche) », *R.A.*, t. 81, 2004, p. 376, 383 et 388-389.

²²³ Werner, Karl-Ferdinand, « Armées et guerres en Neustrie », in *La Neustrie. Les pays au nord de la Loire de Dagobert à Charles le Chauve...*, *op. cit.*, p. 51.

²²⁴ Brunterc'h, Jean-Pierre, « Le duché du Maine... », art. cit., p. 78-79.

de Normandie au début du XI^e siècle, duquel il reçut notamment le domaine de La Croix-Avranchin, soit l'héritier des cadres militaires des marches franques : son patrimoine, comportant des portions à la fois continentales et insulaires, serait caractéristiques des *militēs* chargés de fonctions défensives²²⁵. Nos différentes recherches n'ont pas permis d'identifier dans l'Avranchin d'autres personnages pouvant avoir eu les mêmes fonctions. La *Vita* de saint Senier²²⁶, successeur de saint Pair sur le siège épiscopal d'Avranches à la fin du VI^e siècle, signale quant à elle, sans le nommer, un *magister militum*²²⁷. La mention du « ruisseau Français », affluent de l'Airon, qui sépare Normandie et Bretagne au sud des Loges-Marchis, pourrait-elle être le témoignage d'une garnison de *Franci homines* près de la marche de Bretagne²²⁸ ?

Ces différents indices laissent ainsi apparaître l'existence d'un espace d'une quarantaine de kilomètres de long, où l'élevage des chevaux serait particulièrement important et pourrait remonter à l'époque franque. La présence de troupes armées se laisse simplement supposer en l'absence d'indices probants et abondants. Chacun des lieux cités se situe à proximité d'une voie ancienne reliant la Bretagne au Domfrontais, d'ouest en est²²⁹, mais également le long de plusieurs voies nord-sud, se dirigeant vers la Bretagne ou le Maine²³⁰. Plusieurs se trouvent par ailleurs à proximité d'anciennes stations routières, encore occupées durant le haut Moyen Âge, telles « Pain d'Avaine » ou Juvigny-le-Tertre²³¹. Cette localisation semble s'intégrer parfaitement au système des *centenae*²³², la proximité des voies de communication, assurant à la fois une liaison entre la périphérie occidentale de la Neustrie et son cœur, mais également

²²⁵ Van Torhoudt, Éric, *Centralité et marginalité en Neustrie...*, *op. cit.*, p. 534, à la n. 3. Adelelme serait un des descendants des seigneurs de Saint-Hilaire (voir *infra* et Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)...*, *op. cit.*, p. 44-49).

²²⁶ La *Vita* de saint Senier fut écrite au X^e siècle par les moines de Saint-Magloire de Paris (Pigeon, Émile-Auber (abbé) éd., *Textes français et latins des Vies des saints du diocèse de Coutances et Avranches avec des notions préliminaires et l'histoire des reliques de chaque saint*, Avranches, Imprimerie Alfred Perrin, 1892, t. 1, p. 97-111).

²²⁷ *Ibid.*, *Vita* de saint Senier, § VIII, p. 110.

²²⁸ *Rivulus cujus cingit eam noque in alium torrentius qui nominatur Rusfrancis* (original autrefois aux Archives départementales de la Manche, détruit en 1944, copie dans M.B.A.C., coll. Mancel, n° 302, p. 434-436). René Cintré a supposé que la dénomination du ruisseau daterait de la confiscation de 1204 par Philippe Auguste (Cintré, René, « Entre Bretagne et Normandie, les problèmes de la frontière franco-bretonne au XV^e siècle », in *Bretons et Normands au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 303). La date de rédaction du document (1136) met à mal cette hypothèse. Les Loges-Marchis, dép. Manche, cant. Saint-Hilaire-du-Harcouët.

²²⁹ Voie n° 14 (Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 87-91 et 99).

²³⁰ Voies n° 2, 5B, 15A et 18 (*Ibid.*, p. 68-69, 73-75, 91-93 et 95-96). Pour le Maine : Naveau, Jacques, « Le territoire des Aulerques Diablintes... », art. cit., p. 89-94. La *rua Karoli magni*, située à La Dorée et citée au début du XII^e siècle, serait-elle le témoignage de l'utilisation du réseau viaire sous les souverains carolingiens (*Vet. Rot.*, n° 14) ?

²³¹ Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 227.

²³² Brunterc'h, Jean-Pierre, « Les découpages administratifs... », art. cit., p. 75-77.

entre la Neustrie, la marche et la Bretagne et le *Ducatus Cenomannicus*. La présence d'anciens relais, sans doute encore actifs pendant le haut Moyen Âge, permettait d'acheminer rapidement les montures nécessaires et de fournir des contingents militaires.

1.1.1.3. Une *vicaria* face au *regnum* breton

Vers le milieu du IX^e siècle, les *centenae* disparaissent au profit des *vicariae* qui se généralisent, leur multiplication assurant un meilleur quadrillage du *pagus*²³³. À leur tête, les *vicarii* sont chargés de fonctions judiciaires, administratives et militaires²³⁴.

Dans le secteur où nous envisageons la présence d'une ou de plusieurs *centenae*, on repère quelques toponymes pouvant être associés à une *vicaria*²³⁵. Apparaissent également dans les sources du début du XII^e siècle certains personnages portant le *cognomen* de *viarius*²³⁶. Celui-ci désigne-t-il ici une activité réelle, dans une région où la fonction de voyer n'existait pas²³⁷ ? Ou s'agit-il de la fossilisation à travers l'anthroponymie d'une fonction plus ancienne²³⁸ ? Deux personnages ont retenu notre attention. Le premier est un certain Marchisius, fils de Roger Viarius ou Viator, qui évolue dans le secteur frontalier, à Carnet et Louvigné-du-Désert²³⁹. Son *nomen* et le *cognomen* porté par son père pourraient associer la famille à une ancienne *vicaria* dans le voisinage de la marche de Bretagne²⁴⁰. Dans une charte de confirmation accordée à l'abbaye de Savigny par Raoul de Fougères en octobre 1155, la *viaria* de Louvigné est associée à Roger Viarius et à son fils²⁴¹. Les droits exercés par ceux-ci peuvent-ils procéder de prérogatives que possédaient leurs ancêtres ? Le second de ces

²³³ *Ibid.*, p. 74.

²³⁴ Brunterc'h, Jean-Pierre, « Le duché du Maine... », art. cit., p. 83-85.

²³⁵ Lieu-dit la « Verrerie » à Louvigné-du-Désert (départ. Ille-et-Vilaine, cant. Fougères-2), Saint-Martin-de-Landelles (départ. Manche, cant. Saint-Hilaire-du-Harcouët) et Landivy. Jean-Claude Meuret a démontré dans son article sur la voirie à la frontière bretonne que l'anthroponymie pouvait générer un toponyme (Meuret, Jean-Claude, « La voirie à la frontière de la Bretagne à partir des sources médiévales (XI^e-XVI^e siècle) », in *Brest et le Léon. Routes et autres voies de communication. Actes du congrès de Brest, 1^{er}, 2 et 3 septembre 2011*, Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2012 (« *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne* », t. XC), p. 314-315).

²³⁶ À Louvigné-du-Désert, Savigny, Carnet (départ. Manche, cant. Saint-Hilaire-du-Harcouët), Landivy, aux Loges-Marchis et à Désertines (Arch. nat., L 968-206 et 209, L 969-347, L 973-766, L 975-1071 ; B.M.R., coll. Leber 5636 (ms. 3122), n° 3 ; BnF, nouv. acq. lat. 2292, n° 1 et 2).

²³⁷ Boussard Jacques, *Le gouvernement d'Henri II Plantagenêt*, Paris, Librairie d'Argences, 1956, p. 316.

²³⁸ Louis Halphen a repéré ce phénomène dans la région angevine (Halphen, Louis, « Prévôts et voyers du XI^e siècle. Région angevine », *Le Moyen Âge*, t. XV (2^e série, t. VI), 1902, p. 297).

²³⁹ Arch. nat., L 973-766 ; B.M.R., coll. Leber 5636 (ms. 3122), n° 3 et *Cart. Sav. ep. Baio.*, n° 27.

²⁴⁰ *Marchio/marchisius* désigne l'homme de guerre chargé de la défense de la frontière (Niermeyer, Jan-Frederik, *Mediae latinitatis lexicon minus...*, op. cit., p. 655).

²⁴¹ B.M.R., coll. Leber 5636 (ms. 3122), n° 3.

personnages se nomme Grimoald. Il est qualifié dans la *Vita* de Firmat de *praepositus/praefectus* de Landivy²⁴². Ce mot, synonyme de *marchio*, désignait le chef d'un *regnum* ou celui d'un ancien duché carolingien²⁴³ et son titulaire exerçait une autorité de droit en matière de défense²⁴⁴. L'utilisation de ce terme par un auteur du milieu du XII^e siècle fait sans doute davantage partie de la construction du récit²⁴⁵. Elle suggère cependant un personnage de quelque importance que son *nomen* rattache aux Pippinides²⁴⁶. La généalogie et l'anthroponymie des lignages de Landivy et de Poe aux XI^e-XII^e siècles, ainsi que leurs possessions dans le Maine²⁴⁷, pourraient suggérer des liens – dont on ne connaît ni la nature ni les origines – avec le lignage des Widonides, famille de la haute aristocratie carolingienne, implantée dans le Maine dès le premier tiers du VIII^e siècle et dont certains membres furent préfets de la marche de Bretagne²⁴⁸.

Ces familles Viarius, de Landivy et de Poe pourraient ainsi s'intégrer à l'époque carolingienne à des groupes familiaux élargis placés à proximité de la marche de Bretagne et dans le *Ducatus Cenomannicus*. Leurs descendants étaient-ils affectés à la surveillance des marches, comme il en a été repéré un grand nombre dans le Maine dès la fin du VIII^e siècle²⁴⁹ ? Faisaient-ils partie de l'entourage des souverains ou étaient-ils recrutés dans

²⁴² *Landeviensi viciniae praepositus* (Étienne de Fougères, « *Vita S. [Guillelmi] Firmati* », in *Acta Sanctorum*, 1675, t. 3 : « aprilis », chapitre II/18). Landivy, dép. Mayenne, cant. Gorron.

²⁴³ Levillain, Léon, « La marche de Bretagne, ses marquis et ses comtes », *A.B.P.O.*, t. 68, n° 1, 1951, p. 91 et Werner, Karl-Ferdinand, « *Missus – Marchio – Comes...* », art. cit., p. 213-218.

²⁴⁴ Cassard, Jean-Christophe. *Les Bretons de Nominoë...*, op. cit., p. 21.

²⁴⁵ La rédaction de la *Vita* est attribuée à Étienne de Fougères, secrétaire et chapelain royal, chantre de la collégiale Saint-Évroult de Mortain puis évêque de Rennes en 1168 (Groud-Cordray, Claude, « À travers la *Vita* de Firmat... », art. cit., p. 599-604).

²⁴⁶ Si en 687, après la bataille de Tertry, le roi mérovingien Thierry III garde la Neustrie et y maintient une souveraineté officielle, il est flanqué d'un représentant de Pépin, qui exerce la réalité du pouvoir, notamment Grimoald II, fils de Pépin II (Deniaux, Élisabeth, Lorren, Claude, Bauduin, Pierre et Jarry, Thomas, *La Normandie avant les Normands...*, op. cit., p. 282). En 748, c'est encore un Carolingien, Grifon, demi-frère de Pépin le Bref, qui reçoit le *Ducatus Cenomannicus*, notamment la ville du Mans, ainsi que douze duchés dont fait partie l'Avranchin (Boussard, Jacques, « Les destinées de la Neustrie... », art. cit., p. 18 ; Rouche, Michel, « Remarques sur la géographie historique de la Neustrie (650-850) », in *La Neustrie : Les pays au nord de la Loire de 650 à 850...*, op. cit., p. 8 et Brunterc'h, Jean-Pierre, « Le duché du Maine... », art. cit., p. 42).

²⁴⁷ Les familles de Landivy et de Poe possédaient vraisemblablement un même ancêtre, peut-être Grimoald (Angot, Alphonse (abbé), *Généalogies féodales mayennaises du XI^e au XIII^e siècle*, Ernest Laurain éd., Laval, Imprimerie-librairie Goupil, 1942, p. 698-699). Les sources montrent une concordance onomastique entre les deux familles, ainsi que des possessions communes (Groud-Cordray, Claude, « L'abbaye de Savigny et ses premiers bienfaiteurs... », art. cit., n. 71). Voir tableau de filiation n° 1.

²⁴⁸ Boussard, Jacques, « Les destinées de la Neustrie... », art. cit., p. 18-19 ; Brunterc'h, Jean-Pierre, « Le duché du Maine... », art. cit., p. 46-47 et Cassard, Jean-Christophe. *Les Bretons de Nominoë...*, op. cit., p. 21 et 36. Voir également les hypothèses rattachant le lignage des seigneurs de Laval aux Widonides (Legros, Sébastien, « L'origine du premier seigneur de Laval », art. cit., p. 8-11).

²⁴⁹ Brunterc'h, Jean-Pierre, « Le duché du Maine... », art. cit., p. 79.

leur région d'origine²⁵⁰ ? Leur apparition pourrait être liée aux profondes transformations qui eurent lieu en Neustrie à partir des années 830 et qui entraînèrent un remodelage des circonscriptions. La cession du Nantais et du Rennais aux Bretons en 851, après la bataille de Jengland-Beslé, avait rejeté la marche plus à l'est, au cœur de la Neustrie²⁵¹. L'Avranchin était alors en première ligne face au *regnum* breton²⁵². Peut-on alors imaginer l'existence d'une *vicaria* dont le but aurait été d'assurer une mobilisation militaire plus rapide pour faire face aux avancées bretonnes et aux incursions des Scandinaves²⁵³.

1.1.1.4. Des hommes au service du roi carolingien

Les exemples précédemment cités laissent envisager la présence dans l'espace étudié de personnages liés à la dynastie franque dans le cadre de circonscriptions administratives intermédiaires. Celles-ci sont essentiellement localisées dans une zone servant de base arrière militaire au *Ducatus Cenomannicus*, et dont le rôle frontalier s'est sans doute accru lorsque la marche de Bretagne a été absorbée par le *regnum* breton. Les sources font cependant état d'autres personnages liés au service du roi carolingien.

L'exemple le mieux connu est celui de Raoul, *vassus dominicus* de Charles le Chauve, qui avait reçu du souverain un domaine foncier datant de l'époque romaine, la *villa Patricliacus*²⁵⁴, avant de la rendre à l'abbaye de Corbion vers 850²⁵⁵. Serait-il également possible que le *miles* Adelelme, auquel les ducs de Normandie avaient donné le domaine de La Croix-Avranchin, ait un lien familial avec un certain *vassus dominicus* de Louis le Pieux portant le même nom et qui participe au plaid réuni en 838 à Aix-la-Chapelle pour l'église du Mans²⁵⁶ ? De même, la *Vita* de Firmat, écrite au milieu du XII^e siècle par Étienne de Fougères, met en scène un certain Arthur de Champeaux, *custos silvae* dans le massif forestier

²⁵⁰ Hennebicque-Le Jan, Régine, « L'aristocratie... », art. cit., p. 79.

²⁵¹ Brunterc'h, Jean-Pierre, « Le duché du Maine... », art. cit., p. 49-50, 74-75 et 82.

²⁵² Le tracé de la frontière bretonne au IX^e siècle varie selon les auteurs et leur interprétation des textes. Voir la synthèse dans Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 104 et *infra* à la n. 41.

²⁵³ Brunterc'h, Jean-Pierre, « Le duché du Maine... », art. cit., p. 84.

²⁵⁴ La localisation de cette *villa Patricliacus* a longtemps fait l'objet d'interrogations. L'hypothèse la plus récente et la plus plausible la situe à nord du Teilleul (Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, op. cit., 186-187 et *id.*, « Des translations de reliques dans le diocèse d'Avranches... », art. cit., p. 171-176). Le Teilleul, dép. Manche, cant. Le Mortainais.

²⁵⁵ [...] *quam denique villam retroactis temporibus Radulfus vassus dominicus memorato monasterio ob remedium animae suae contulerat* (« *Ex translatione S. Launomari Blesas* », R.H.G.F., 1870, t. 7, p. 365)

²⁵⁶ Hennebicque-Le Jan, Régine, « *Prosopographica Neustrica...* », art. cit., p. 239, n^o 6.

du Passais²⁵⁷. Synonyme de *forestarius*, cette formulation est assez inhabituelle dans un document si tardif et se rencontre auparavant sous les Mérovingiens, notamment chez Grégoire de Tours²⁵⁸. Par ailleurs, cette fonction est déjà attestée dans les massifs d'Andaine et de Silve Drue au début du XI^e siècle²⁵⁹. Sans préjuger d'une situation antérieure sur laquelle on ne sait rien, on peut se cependant se demander si cette charge ne pourrait pas être le signe d'une fonction plus ancienne aux mains de la famille de Champeaux²⁶⁰. Peu de noms de forestiers apparaissent dans l'Avranchin, même dans les sources plus tardives. Cependant, la mention d'un lignage portant le *cognomen* de Silvain dès le début du XI^e siècle pourrait indiquer que cette famille exerçait autrefois une activité en lien avec la forêt²⁶¹. Malgré l'absence, parmi ses possessions aux XI^e et XII^e siècles, de toute référence à des droits liés à la forêt²⁶², une telle fonction, exercée par ses ancêtres, à une période où cet espace aurait été plus fortement boisé²⁶³, expliquerait l'existence et la survivance d'un tel surnom. Ce patrimoine de la famille Silvain, qui appartenait autrefois à l'église cathédrale d'Avranches²⁶⁴,

²⁵⁷ Étienne de Fougères, « *Vita S. [Guillelmi] Firmati...* », art. cit., chapitre II/16.

²⁵⁸ Petit-Dutaillis, Charles, « De la signification du mot "forêt" à l'époque franque. Examen critique d'une théorie allemande sur la transition de la propriété collective à la propriété privée », *B.É.C.*, n° LXXVI, 1915, p. 98. Les sources narratives sont cependant d'un maniement délicat et doivent être interprétées avec prudence. Il semblerait que le terme *forestarius* soit apparu dans les sources diplomatiques dans le dernier tiers du VII^e siècle et appartenait sans doute à un lexique technique forgé par les *domestici* et leurs subalternes (Barbier, Josiane, « Rois et forêts en Lotharingie pendant le premier Moyen Âge. L'Ardenne, berceau de la *forestis* », in *La forêt en Lotharingie médiévale = Der Wald im mittelalterlichen Lotharingien. Actes des 18^{es} Journées Lotharingiennes*, Michel Pauly et Hérold Pettiau éd., Luxembourg, Publications de la Section Historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg, 2016 (vol. CXXVII, « Publications du CLUDEM », 43), p. 198 et 211-212).

²⁵⁹ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 99 et 102.

²⁶⁰ Jean-Claude Meuret estime que l'hérédité de la charge des forestiers de la forêt de Craon était un signe d'ancienneté, dont certains possesseurs étaient les descendants du fisc carolingien (Meuret, Jean-Claude, *Peuplement, pouvoirs et paysages...*, op. cit., p. 464 et 468). Pour l'identification de la famille de Champeaux, voir : Groud-Cordray, Claude, « À travers la *Vita* de Firmat... », art. cit., p. 599.

²⁶¹ *Castaniacum vero et Sanctum Paternum, scilicet terram Guillelmi Silvani similiter [Robertus comes] dedit* (donation à l'église cathédrale d'Avranches) (Allen, Richard, « Un nouvel acte de Guillaume le Bâtard, duc de Normandie (18 juin 1066) », *B.É.C.*, t. 171, 2^{de} livraison, juillet-décembre 2017, p. 533-536, annexe). Une famille portant le même *cognomen* est identifiée à Manerbe dans le Pays d'Auge. Christophe Maneuvrier suppose que la famille était en charge de la garde des bois de l'évêque de Bayeux (Maneuvrier, Christophe, *Paysages et sociétés rurales au Moyen Âge : Le Pays d'Auge jusqu'à la fin du XIII^e siècle*, thèse sous la direction d'André Debord puis de Claude Lorren, Université de Caen, 2000, p. 254). Les deux lignages ont peut-être des ancêtres communs (voir *infra* Première partie. 3.2.1.1. Les héritiers des domaines carolingiens).

²⁶² Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 115-117.

²⁶³ Un sondage réalisé à Gathemo, localité voisine des possessions de la famille Silvain, a montré que cet espace avait fait l'objet de défrichements pendant l'Âge du Fer et l'époque romaine. Il était vraisemblablement boisé entre le début du haut Moyen Âge jusqu'à une période assez tôt avant l'an mil, pour alors faire l'objet d'une grande vague de défrichements (Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 36). Gathemo, dép. Manche, cant. Le Mortainais.

²⁶⁴ Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, op. cit., p. 187-189.

pourrait ainsi faire partie de ces biens fonciers qui changèrent de mains, entre la fin du VII^e et le IX^e siècle, au bénéfice d'un vassal du roi²⁶⁵.

Plusieurs indices, néanmoins égarés dans une documentation plus tardive, témoignent d'une mémoire liée aux Francs. Les études onomastiques de Daniel Levalet et de François de Beaurepaire ont abouti à l'identification dans l'Avranchin de noms de lieux issus d'un nom de personne germanique²⁶⁶. On sait notamment que c'est au moyen de groupes humains francs que le pouvoir franc a réalisé l'intégration des zones périphériques du royaume²⁶⁷. Aux éléments déjà évoqués, comme la mention d'un « ruisseau français » entre Normandie et Bretagne ou l'existence d'un personnage portant le *nomen* de Grimoald²⁶⁸, on peut ajouter la trace dans la toponymie et l'anthroponymie de termes peut-être liés aux Pippinides ou à la présence de leurs représentants²⁶⁹.

Une étude rapide de l'utilisation des noms d'origine germanique dans l'Avranchin montre que, passées les années 1120, ces anthroponymes deviennent très rares, à l'exclusion de ceux passés dans le stock anthroponymique normand, notamment par le biais de la famille ducale. On rencontre, mais de manière éphémère et le plus souvent unique, des *nomina* tels que Drogon²⁷⁰, Ébroïn²⁷¹, Milo²⁷² et Gonduin²⁷³, Letardus²⁷⁴, Hildiarde, Escirard et Isembert²⁷⁵,

²⁶⁵ Brunterc'h, Jean-Pierre, « Le duché du Maine... », art. cit., p. 79 et Deniaux, Élisabeth, Lorren, Claude, Bauduin, Pierre et Jarry, Thomas, *La Normandie avant les Normands...*, op. cit., p. 284-286. Voir carte n° 4.

²⁶⁶ Boisvion et La Chapelle-Cécelin (départ. Manche, cant. Villedieu-les-Poêles) ; Gathemo (?) ; Laubourg (lieu-dit à Sourdeval, départ. Manche, cant. Le Mortainais) ; Isigny-le-Buat, La Gohannière, Lingard, Le Mesnil-Adelée, Le Mesnil-Bœufs, Le Mesnil-Gilbert, Le Mesnil-Rainfray et Le Mesnil-Théobaut (départ. Manche, cant. Isigny-le-Buat) ; Les Biards (départ. Manche, cant. Isigny-le-Buat ; également lieu-dit à Argouges, départ. Manche, cant. Saint-Hilaire-du-Harcouët) ; Hamelin, Le Mesnard et Vergoncey (?) (départ. Manche, cant. Saint-Hilaire-du-Harcouët) ; Pontorson et Pontaubault (départ. Manche, cant. Pontorson). Voir Levalet, Daniel, « De la cité des Abrincates... », art. cit., p. 280-281 et Beaurepaire, François de, *Les noms des communes...*, op. cit., p. 80, 83, 98, 123, 132, 141-142, 146, 151-155, 177-178, 232.

²⁶⁷ C'est l'hypothèse que formule Claude Lorren que formule Claude Lorren (Lorren, Claude, « L'église Saint-Martin de Mondeville (Calvados). Quelques questions », in *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur du Doyen Michel de Bouard*, Genève, Librairie Droz, 1982 (« Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes », XXVII), p. 265).

²⁶⁸ Voir *supra* n. 228 et 246.

²⁶⁹ *Johannes filius Pipini* (Arch. nat., K 24, n° 9³) et aux Loges Marchis : *Masuram Pipini [...] Radulfus filius Pipini* (original autrefois aux Archives départementales de la Manche, détruit en 1944, copie dans M.B.A.C., coll. Mancel, n° 302, p. 434-436). On trouve également un peu plus à l'est, dans la forêt de Passais, près de la grange de Dompierre et de la Colmont, un lieu-dit nommé *Vadum Pipini* (Arch. nat., L 969-349). Dompierre, départ. Orne, cant. Bagnoles-de-l'Orne, cne Mantilly.

²⁷⁰ *Cart. Abbaye*, n° 1 et 2.

²⁷¹ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 159-160. Voir également *infra* Première partie. 1.2.1. L'influence des comtes du Maine : identité, mémoire et héritage rogonide dans l'Avranchinles Rorgonides.

²⁷² *Vet. Rot.*, n° 4.

²⁷³ *Vet. Rot.*, n° 4 et 10.

²⁷⁴ A.D.I.V., 6H16, n° 2 et *Vet. Rot.*, n° 14.

²⁷⁵ *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 50.

Godó²⁷⁶, Adelard²⁷⁷, Théodoric et Hermenfred²⁷⁸, Ursus²⁷⁹, Richolin²⁸⁰, Avesgaud²⁸¹, Bozard²⁸², Witherius²⁸³, Adalbaldus, Efrud, Genetrud, Odilburgis, Adalburgis, Ingelarius²⁸⁴... Si le choix d'un *nomen* relève aussi bien d'une présence réelle, que de la mode et de l'instant, les noms germaniques pourraient cependant vraisemblablement provenir en grande majorité d'un legs des générations précédentes²⁸⁵.

Ainsi, aux côtés d'autres indices, l'existence de toponymes et d'anthroponymes liés aux Pippinides et aux souverains carolingiens pourrait bien être là aussi le témoignage de la présence ancienne d'agents liés du pouvoir ou de vassaux royaux dans l'Avranchin aux VIII^e et IX^e siècles, ou encore de personnages évoluant dans leur mouvance. Si le port d'un *nomen* spécifique n'est qu'un élément parmi d'autres, il pourrait peut-être dans certains cas marquer l'appartenance à un groupe lié à la dynastie franque par le biais de charges publique et être un marqueur social local de détention du pouvoir²⁸⁶.

Si le service du roi carolingien par le biais des anciennes circonscriptions administratives livre quelques indices sur l'aristocratie de l'Avranchin, l'action des ecclésiastiques – ermites, évêques, moines et chanoines – doit également être scruté.

1.1.2. Ermites et évêques, grandes abbayes et communautés canoniales, instruments de contrôle et d'encadrement

À partir du VII^e siècle, l'implantation de nombreux favoris royaux à des postes ecclésiastiques importants et la fondation de grands monastères dans la partie nord-est du futur duché de

²⁷⁶ Arch. nat., L 968-206 et 209, L 970-449 et *Cart. Sav. ep. Red.*, n° 44.

²⁷⁷ *Vet. Rot.*, n° 12 et 15.

²⁷⁸ *Acta of William I*, n° 215.

²⁷⁹ *Acta of William I*, n° 215 et Arch. nat., L 967-0103.

²⁸⁰ *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 61.

²⁸¹ *Vet. Rot.*, n° 8 et 10.

²⁸² *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 1 et 2 ; *Vet. Rot.*, n° 2 et 3 ; A.D.I.V., 6H16, n° 7 et 12.

²⁸³ Venance Fortunat, « *Vita Paterni* », *Monumenta Germaniae Historica. Auctores antiquissimi*, 1885, n° 4/2, 1885, p. 35.

²⁸⁴ Pigeon, Émile Aubert (abbé) éd., *Textes français et latins des Vies des saints...*, *op. cit.*, t. 2, p. 275-277 (*Vita de saint Lohmer*). Voir également Courson, Aurélien de éd., *Cartulaire de l'abbaye de Redon...*, *op. cit.*, n° 326.

²⁸⁵ Le Pesant, Michel, « Notes d'anthroponymie normande. Les noms de personne à Évreux du XII^e au XIV^e siècles (sic) », *A.N.*, 6^e année, n° 1, 1956, p. 56.

²⁸⁶ « Les noms de lieux francisques anarchiquement dispersés [...] sont le legs d'une domination politique ou d'une prépondérance sociale, mais ils ne correspondent pas nécessairement à des centres d'occupation » (Beaurepaire, François de, *Les noms des communes...*, *op. cit.*, p. 42). Par ailleurs, dès le VII^e siècle, les fonctionnaires publics étaient également recrutés dans leur région d'origine (Hennebicque-Le Jan, Régine, « L'aristocratie... », art. cit., p. 79).

Normandie illustrent l'intérêt des souverains pour ce secteur et leur volonté de contrôle et d'encadrement²⁸⁷. Les territoires qui s'étendent plus vers le sud et l'ouest, entre Maine, Rennais et Nantais ont, eux aussi, également fait l'objet de dotations foncières en faveur d'établissements monastiques – telles que les abbayes de Saint-Denis, de Prüm ou de Marmoutier –, afin d'appuyer l'implantation de la monarchie franque²⁸⁸. La présence d'Auber, évêque d'Avranches au début du VIII^e siècle, probable agent du pouvoir austrasien²⁸⁹, et la fondation du sanctuaire dédié à saint Michel montre que l'Avranchin n'était pas à l'écart de ce phénomène.

1.1.2.1. L'action des évêques et des ermites-missionnaires

Au VI^e siècle, le Passais a connu une première génération d'ermites-missionnaires, originaires notamment d'Aquitaine, qui se sont établis dans les forêts bordant l'Avranchin²⁹⁰. Si Auvieu est connu pour avoir fondé un monastère à Céaucé en compagnie d'Ernier, une église lui est dédiée dans la paroisse éponyme, qui appartenait au début du XII^e siècle aux religieuses de l'abbaye Saint-Julien-du-Pré (abbaye fondée au VI^e siècle près du Mans et relevée vers 1036-1055)²⁹¹. À proximité, l'oratoire et le cimetière de Désertines étaient la possession de l'abbaye de Saint-Calais, dont la tradition fait remonter la fondation au temps de Childebert I^{er}²⁹². Si l'activité de ces ermites est obscurcie par des faux, et bien qu'il ne soit pas sûr qu'aucun ait réellement fondé un monastère stable²⁹³, la réalité de leur installation a

²⁸⁷ Deniaux, Élisabeth, Lorren, Claude, Bauduin, Pierre et Jarry, Thomas, *La Normandie avant les Normands...*, *op. cit.*, p. 273.

²⁸⁸ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 87-89. Le diocèse d'Avranches est absent de l'étude de Thomas Jarry sur la christianisation de l'ouest de la Normandie (Jarry, Thomas, « Les débuts du christianisme dans l'ouest de la Normandie », *A.N.*, 48^e année, n° 2, 1998, p. 115-149).

²⁸⁹ Bouet, Pierre et Desbordes, Olivier éd., *Chroniques latines du Mont Saint-Michel (IX^e-XII^e siècle). Les manuscrits du Mont Saint-Michel. Textes fondateurs – I*, Caen, Presses universitaires de Caen ; Avranches, Scriptorial-Ville d'Avranches, 2009 (« *Fontes & Paginae* »), p. 73.

²⁹⁰ Beck, Bernard, « Les ermites des forêts du Maine entre Bretagne et Normandie », in *Bretons et Normands au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 217-218.

²⁹¹ Arch. nat., L 975-995. Grandin, Jean, « Recherches sur quelques ermitages dans l'Orne au Moyen Âge », in *Mélanges d'histoire normande...*, *op. cit.*, p. 152-153. Saint-Auvieu à PassaisVillages, dép. Orne, cant. Bagnoles-de-l'Orne.

²⁹² Arch. nat., L 969-346. Havet, Julien, « Questions mérovingiennes. IV. Les chartes de Saint-Calais », *B.É.C.*, t. 48, 1887, p. 7.

²⁹³ Musset, Lucien, « Le monachisme sur le territoire normand avant la fondation du duché. Aperçus et hypothèses », *Abbayes normandes. Catalogue de l'exposition itinérante organisée par l'Association de l'Année des Abbayes Normandes*, 1979 (« Arts de Basse-Normandie », n° 77), p. 5.

cependant été démontrée²⁹⁴, appuyée par la présence de reliques²⁹⁵. Selon les études de Charles Higounet, Michel Rouche, André Debord et Gérard Louise, l'action évangélisatrice de ces ermites-missionnaires est à mettre en relation avec une première vague de défrichement qui attaque la grande forêt-frontière par le sud, sans doute sous des influences méridionales venues d'Aquitaine²⁹⁶.

On sait par ailleurs que l'évêque du Mans Innocent (513-559) sollicita Auvieu, Bômer, Brice, Ernier et Fraimbault pour évangéliser le Passais²⁹⁷. Les droits revendiqués par les évêques du Mans sur l'abbaye de Saint-Calais, bien que fondés sur des textes apocryphes, ne seraient-ils pas le témoignage de leur implication dans l'évangélisation de la région²⁹⁸ ? Or, au VI^e siècle, les évêques du Mans étaient des hommes du roi, possédant autant un rôle politique que religieux et les souverains accordaient un soutien moral et matériel à certains de ces ermites, notamment saint Calais²⁹⁹. Pourrait-on voir dans l'action de ces ermites-missionnaires des foyers d'évangélisation, de défrichement et de peuplement, soutenus par les rois mérovingien puis carolingien et leur entourage ? Les évêques ont toujours voulu faire entrer ces fondations érémitiques dans leur juridiction spirituelle, au VII^e comme au IX^e siècle. Plus tardivement, les revendications de l'évêque du Mans Aldric se confondent avec les préoccupations de Louis le Pieux pour dominer cette région stratégique³⁰⁰.

Dans ce cadre, la présence dans le secteur de la famille de Grimoald pourrait-elle être mise en lien avec la volonté des souverains de tenir en main ce secteur ? Les seules autres occurrences d'un *nomen* identique concernent essentiellement des biens situés dans l'actuel

²⁹⁴ Le Maître, Philippe, « Évêques et moines dans le Maine : IV^e-VIII^e siècles », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 62, n° 168, 1976, p. 97.

²⁹⁵ Saint-Auvieu et Désertines faisaient partie des possessions de l'abbaye de Savigny dès le début du XII^e siècle (Arch. nat., L 969-346 et L 975-995). Les reliques des saints Auvieu et Calais ont pu être transférées à l'abbaye à une date inconnue. On retrouve leur trace pour saint Auvieu dans un inventaire de 1872 (Pagnon, Josiane, *File le temps, reste le tissu : ornements liturgiques de la Manche*, Saint-André-de-Bohon, Conservation des Antiquités et Objets d'Art de la Manche, 2007, p. 34) et pour saint Calais dans un des reliquaires-monstrances conservés dans la lipsanothèque de l'église paroissiale de Savigny-le-Vieux (Gazeau, Véronique et Chapelain de Séreville-Niel, Cécile, « Le dossier des reliques de Savigny : étude historique et anthropologique », in *L'abbaye de Savigny (1112-2012)...*, op. cit., p. 329).

²⁹⁶ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 65. Saint Calais ferait cependant partie d'un autre groupe d'ermites qui avait choisi les grands massifs forestiers plus à l'est (Beck, Bernard, « Les ermites des forêts du Maine... », art. cit., p. 218). On se placerait ainsi dans un mouvement contraire à celui identifié par Claude Lorren, où le territoire de la Basse-Normandie, bien que tourné vers le monde mérovingien, entretenait plus de relations avec le sud de l'Angleterre et le nord de la Gaule qu'avec l'Aquitaine (Lorren, Claude, « L'église Saint-Martin de Mondeville... », art. cit., p. 259).

²⁹⁷ Beck, Bernard, « Les ermites des forêts du Maine... », art. cit., p. 217-218.

²⁹⁸ Havet, Julien, « Questions mérovingiennes... », art. cit., p. 10-12.

²⁹⁹ Le Maître, Philippe, « Évêques et moines dans le Maine... », art. cit., p. 96-97.

³⁰⁰ *Ibid.*, p. 99-101.

département de la Sarthe³⁰¹. Ce lignage pourrait trouver ses origines dans le patrimoine détenu par l'abbaye de Saint-Calais, lorsque les possessions des abbayes ont été redistribuées par le pouvoir royal, l'usurpation foncière s'accompagnant alors d'une prise de contrôle par les laïcs³⁰². La présence de la famille pourrait également être liée au prieuré Saint-Michel de l'Abbayette, dépendant du Mont Saint-Michel, qui possédait des biens dans le même secteur d'implantation que la famille de Grimoald, et dont le patrimoine lui fut rendu entre 997-1003 par Yves fils de Fulcoïn et Rothaïs³⁰³. Ces biens, dont la possession par la famille de Yves remontait antérieurement aux raids scandinaves, étaient selon Richard Barton, tenues en alleu³⁰⁴, suggérant des terres aux origines plus anciennes issues du fisc³⁰⁵. Charles Pointeau a par ailleurs montré que les terres en question ont pu être évangélisées par saint Front, ermite appartenant au même mouvement que saint Auvieu³⁰⁶. Hormis une convergence territoriale³⁰⁷, les sources ne permettent cependant pas de valider cette seconde proposition³⁰⁸.

Plus au nord-ouest, l'église de Virey est dédiée aux saints Protais et Gervais, frère jumeaux milanais martyrisés et dont la sépulture est découverte en 385 par l'évêque saint Ambroise³⁰⁹. La diffusion du culte des deux saints a vraisemblablement pu se faire par le biais de Victrice, archevêque de Rouen à la fin du IV^e siècle, qui acquit, entre autres, leurs reliques peu de

³⁰¹ Charles, Robert et Menjot d'Elbenne, Samuel éd., *Cartulaire de l'abbaye Saint-Vincent du Mans (ordre de saint Benoît). Premier cartulaire : 572-1188*, Mamers, Imprimerie Fleury ; Le Mans, A. de Saint-Denis, 1886-1913, n° 17, 501 et 541 ; *Cartulaire des abbayes de Saint-Pierre de la Couture et de Saint-Pierre de Solesmes*, Le Mans, Edmond Monnoyer, 1881, n° XX et XXVbis.

³⁰² Musset, Lucien, « Le monachisme sur le territoire normand... », art. cit., p. 11 et Deniaux, Élisabeth, Lorren, Claude, Bauduin, Pierre et Jarry, Thomas, *La Normandie avant les Normands...*, op. cit., p. 284. Au début du XII^e siècle, les possessions des abbayes Saint-Julien-du-Pré et de Saint-Calais se retrouvent dans le patrimoine de l'abbaye de Savigny. Cette évolution correspond au schéma de nombreuses abbayes, lorsque les patrimoines monastiques se recomposent à l'intérieur d'un horizon plus étroit et que les ermitages sont recueillis par les abbayes voisines (Beck, Bernard, « Les ermites des forêts du Maine... », art. cit., p. 221).

³⁰³ *Cart. Abbayette*, n° 1 et Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 233-235. La mention de la perte de ces possessions lors des raids scandinaves dans la région pourrait tout aussi bien cacher une usurpation de propriétés monastiques par des laïcs.

³⁰⁴ Barton, Richard, *Lordship in the county of Maine...*, op. cit., p. 68-69.

³⁰⁵ Musset, Lucien, « [Compte-rendu des journées d'histoire du droit et des institutions des pays à l'ouest de la France tenues à La Rochelle du 9 au 12 mai 1968] Réflexions sur *alodium* et sa signification dans les textes normands », *R.H.D.F.E.*, 4^e série, t. 47, 1969, p. 606 et Mazel, Florian, *Féodalités...*, op. cit., p. 173-175.

³⁰⁶ Pointeau, Charles, « Un ancien prieuré du Bas-Maine [Saint-Michel de l'Abbayette] », *Revue historique de l'Ouest*, t. 1, 1885, p. 168. On trouve par ailleurs trace d'une dévotion à ce saint à Passais Villages (Fournée, Jean, *La vie religieuse dans l'ouest de l'Orne. Aspects historiques et statistiques*, Flers, Le Pays Bas-Normand, 1992 (« Le Pays Bas-Normand », n° 205-206/1-2), p. 135).

³⁰⁷ Les biens du prieuré de l'Abbayette se situent sur les actuelles communes de La Dorée et de Landivy, là où la famille de Grimoald est largement possessionnée. Voir carte n° 5.

³⁰⁸ Seule la mention dans l'acte de restitution des biens du prieuré montois de deux témoins nommés Goiscelinus (*Cart. Abbayette*, n° 1, colonne des témoins de Yves) crée un lien très ténu entre l'Abbayette et la famille de Grimoald (Goislin est le *nomen* porté par son fils).

³⁰⁹ Virey, dép. Manche, cant. Saint-Hilaire du Harcouët.

temps après³¹⁰ et les utilisa pour doter les églises de sa province et du diocèse d'Avranches³¹¹. Ces indices, ainsi que l'antiquité du site, révèlent l'ancienneté de l'implantation religieuse, datant sans doute du milieu du VI^e siècle³¹². La paroisse était sans doute à l'origine sous le patronage des évêques d'Avranches, s'intégrant ainsi dans le domaine foncier épiscopal, contrôlant les abords de la baie du Mont-Saint-Michel et les voies de communications de l'Avranchin³¹³. Le lignage qui possède des terres à Virey à la fin du XI^e siècle présente des indices d'une implantation plus ancienne dans la région, sans doute avant l'arrivée des comtes de Mortain³¹⁴ et entretient des liens à la fois avec ces derniers et les seigneurs de Fougères³¹⁵. Les différentes recherches ne permettent pas d'établir une continuité entre ce lignage et une famille implantée qui aurait habité le même espace, en lien avec les évêques d'Avranches et l'évangélisation de la région³¹⁶. Cependant, la famille de Virey possède de nombreuses églises – souvent *ex integro* – dans les diocèses d'Avranches et de Coutances³¹⁷. Bien que les bouleversements des patrimoines fonciers entre le VII^e siècle et le IX^e siècle et les différents transferts de propriété ne soient pas connus, le patronage laïc important des seigneurs de Virey semble s'inscrire dans des structures profondes et pourrait être antérieures aux raids scandinaves³¹⁸. L'emprise territoriale et la dispersion du patrimoine foncier de la famille – bien que l'on n'en connaisse ni l'origine, ni les modes d'acquisition – pourraient également constituer un indice dans ce sens³¹⁹. Ces indices laissent supposer une présence plus ancienne

³¹⁰ Fournée, Jean, *Le culte populaire et l'iconographie des saints en Normandie. Étude générale*, Paris, Société parisienne d'histoire et d'archéologie normandes, 1973 (« Cahiers Léopold Delisle », n° spécial), p. 48-49.

³¹¹ Deniaux, Élisabeth, Lorren, Claude, Bauduin, Pierre et Jarry, Thomas, *La Normandie avant les Normands...*, *op. cit.*, p. 321-322 et Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 174-175.

³¹² *Ibid.*, p. 114 et 191. Jean Fournée estime également que l'origine des dédicaces à saint Gervais et à saint Protas est ancienne (Fournée, Jean, *La vie religieuse dans l'ouest de l'Orne...*, *op. cit.*, p. 30).

³¹³ Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 190. C'est vraisemblablement pour abriter les reliques des saints milanais données par Vitrice que l'église Saint-Gervais d'Avranches fut créée (*Ibid.*, p. 177).

³¹⁴ Voir également *infra* Deuxième partie. 1.2.1. L'affirmation des lignages aristocratiques et la fondation de prieurés.

³¹⁵ Voir carte n° 6 et tableau de filiation n° 2.

³¹⁶ À l'époque ducal, Virey n'appartient plus aux évêques d'Avranches (Lebrun, Michèle, « Le temporel des évêques d'Avranches du XI^e au XIII^e siècle », *R.A.*, t. 42, 1965, p. 58-80). On note cependant que le premier personnage qui apparaît dans les sources – Mainguidus – porte un *nomen* d'origine franque, tout comme l'un des évêques d'Avranches au début du XI^e siècle (Allen, Richard, *The Norman episcopate, 989-1100*, PhD Thesis, Université de Glasgow, 2009, p. 45-51).

³¹⁷ À Virey et à Moulines (départ. Manche, cant. Saint-Hilaire-du-Harcouët), à Brécey et au Mesnil-Tôve (départ. Manche, cant. Isigny-le-Buat), à Moidrey (cne Pontorson, départ. Manche, ch.-l. cant.), Hudimesnil (départ. Manche, cant. Bréhal), à Montmartin-sur-Mer et à Quetteville-sur-Sienne (départ. Manche, cant. Quetteville-sur-Sienne), à Gouville-sur-Mer (départ. Manche, cant. Agon-Coutainville) (*Arch. nat.*, K 22, n° 7⁴).

³¹⁸ Voir Van Torhoudt, Éric, « Droit de patronage et réforme ecclésiastique à l'ouest de la Vire au XI^e siècle », in *La paroisse en Normandie au Moyen Âge. La vie paroissiale, l'église et le cimetière. Histoire, art, archéologie (Saint-Lô, 28-30 septembre 2002)*, Éric Barré dir., Saint-Lô, Société d'archéologie et d'histoire de la Manche, 2008 (« Études et documents »), p. 106-111.

³¹⁹ Mazel, Florian, « Des familles de l'aristocratie locale... », *art. cit.*, p. 383-386).

de la famille dans l'Avranchin peut-être liée à l'action des évêques, bien que rien n'exclue une autre origine.

À partir de la seconde moitié du VII^e siècle, et jusqu'au début du VIII^e siècle, une seconde vague d'évangélisation a été identifiée. Elle a pour origine l'ouest de la Gaule avec Rouen et est caractérisée par l'intervention de nobles francs de l'entourage des souverains, la prise en main du corps épiscopal par un milieu issu directement de la cour et la fondation de monastères³²⁰. Cependant, Thomas Jarry a lié le déplacement du centre de gravité du pouvoir royal au relatif désintérêt des souverains pour l'ouest de la future Normandie, alors que se développaient les grandes abbayes de la Seine, artère vitale pour la monarchie franque³²¹. Parmi ces saints mérovingiens de la province ecclésiastique de Rouen, identifiés par Lucien Musset³²², saint Évroul est présent à Mortain, ville dont l'origine remonterait au moins à l'époque carolingienne³²³. Cependant, son culte pourrait ici n'être que le reflet d'une dévotion particulière du comte Robert de Mortain à la fin du XI^e siècle³²⁴.

1.1.2.2. De grandes abbayes dans l'Avranchin

À côté de l'action des évêques et des ermites-missionnaires, de grandes abbayes sont également présentes dans l'Avranchin³²⁵. Si Saint-Auvieu fut un ermitage lors de l'évangélisation du Passais au VI^e siècle – puis une possession de l'abbaye Saint-Julien-du-Pré –, on sait qu'au siècle suivant la localité était le centre du *pagus* Muffa, où les abbayes de Saint-Denis et de Marmoutier étaient également possessionnées³²⁶. L'abbaye de Corbion

³²⁰ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 62-67 et Lorren, Claude, « L'église Saint-Martin de Mondeville... », art. cit., p. 259-260.

³²¹ Jarry, Thomas, « Les débuts du christianisme... », art. cit., p. 134.

³²² Musset, Lucien, « L'exode des reliques du diocèse de Sées au temps des invasions normandes », *B.S.H.A.O.*, t. 88, 1970, p. 6.

³²³ Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 225.

³²⁴ *Ibid.*, p. 225 à la n. 236 et Gazeau, Véronique, « En terre bénédictine, les établissements de chanoines de la Normandie médiévale : genèse et géographie des implantations, enjeux et pouvoir et lieux sacrés », in *Les chapitres séculiers et leur culture. Vie canoniale, art et musique à Saint-Yrieix (VI^e-XIII^e siècle). Actes du colloque tenu à Limoges, Saint-Yrieix et Poitiers du 18 au 20 juin 2009*, Claude Andrault-Schmitt et Philippe Depreux dir., Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2014, p. 42.

³²⁵ Contrairement à l'affirmation de Jacques Boussard (Boussard, Jacques, « Les destinées de la Neustrie... », art. cit., p. 21).

³²⁶ Brunterc'h, Jean-Pierre, « Géographie historique et hagiographique... », art. cit., p. 45-46.

possédait un domaine au Teilleul³²⁷ et celle de Prüm un ensemble de terres, dont certaines étaient sans doute situées au sud d'Avranches³²⁸.

Une partie de ces abbayes ont été fondées sous les Mérovingiens et bénéficient de leur libéralités. C'est le cas de l'abbaye de Corbion, qui se développe sur le site d'un ermitage au VI^e siècle. La reine Bathilde, femme de Clovis II et reine de Neustrie-Burgondie (ca. 648-680), lui fit de larges donations³²⁹. Saint-Denis fait également partie des abbayes qui ont eu la faveur de la famille royale dès le VI^e siècle, puis sous le règne de Dagobert I. Elle bénéficia également de la bienveillance de la reine Bathilde³³⁰. Tous ces établissements font partie des abbayes « royales » progressivement contrôlées par les Pippinides à la fin du VII^e et au début du VIII^e siècle³³¹. L'abbaye de Saint-Calais fut mise sous protection royale au VIII^e siècle et confiée à Charles, fils aîné de Pépin le Bref³³². Quant à celle de Saint-Sauveur de Prüm, elle a été fondée par l'arrière-grand-mère de Charlemagne³³³. Marmoutier, dirigée par des abbés laïcs aux VIII^e et IX^e siècles, profita des libéralités de Charlemagne, Louis le Pieux et leurs successeurs³³⁴. Faut-il ajouter à cet ensemble l'abbaye Saint-Jean-de-Vertou, réputée avoir été fondée après 600, et qui possède des dépendances autour de Landivy³³⁵ ?

³²⁷ *In pago quoque Abrincadino villa Patriciacus* (Giry, Arthur, Prou, Maurice et Tessier, Georges éd., *Recueil des actes de Charles II le Chauve, roi de France*, Paris, Imprimerie nationale, 1952, t. II, n° 484). Ce faux diplôme très descriptif daté des années 860-861, paraît, malgré sa fausseté diplomatique, assez recevable en ce qui concerne le patrimoine de l'abbaye de Corbion (Musset, Lucien, « Autour de saint Lhomer et de Corbion », *Ann. Norm.* (congrès d'Alençon), 1994, p. 72). Sur l'identification de Patriciacus au Teilleul, voir *supra* à la n. 254.

³²⁸ Brunterc'h, Jean-Pierre, « Le duché du Maine... », art. cit., p. 76. La localisation des possessions de l'abbaye de Prüm dans l'Avranchin a donné lieu à de nombreuses interrogations, les identifications des toponymes étant fréquemment aventureuses (sur cette question, voir Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 63).

³²⁹ Musset, Lucien, « Autour de saint Lhomer... », art. cit., p. 71.

³³⁰ Santinelli, Emmanuelle, « Les reines mérovingiennes ont-elles une politique territoriale », *Revue du Nord*, n° 351/3, 2003, p. 644.

³³¹ Bühner-Thierry, Geneviève et Mériaux, Charles, *La France avant la France, 481-888*, s.l., Belin, 2014 (« Histoire de France »), p. 186 et 442.

³³² Werner, Karl-Ferdinand, « Qu'est-ce que la Neustrie ? », in *La Neustrie. Les pays au nord de la Loire de Dagobert à Charles le Chauve...*, *op. cit.*, p. 37.

³³³ Brunterc'h, Jean-Pierre, « Géographie historique et hagiographique... », art. cit., p. 48.

³³⁴ Gantier, Odile, « Recherches sur les possessions et les prieurés de l'abbaye de Marmoutier du XI^e au XIII^e siècle », *Revue Mabillon*, t. 53, 1963, p. 96-97.

³³⁵ A.D.May., ms. 80 16/04, fol. 7 et Chédeville, André et Guillotel, Hubert, *La Bretagne des saints et des rois, V^e-X^e siècles*, Rennes, Ouest-France, 1984 (« Histoire des provinces »), p. 170. La rédaction tardive de la *Vita* de Vertou à la fin du X^e siècle laisse cependant penser que le monastère ne remonte qu'à quelques décennies, tout au plus à l'époque carolingienne (Mazel, Florian, *L'évêque et le territoire...*, *op. cit.*, p. 183). Nous avons exclu Saint-Magloire de Léhon qui possédait des biens à Saint-Cyr-du-Bailleul (voir *infra* Première partie. 1.2.2.1.2. Le lignage du Bailleul, des vassaux robertiens aux portes de l'Avranchin) et la possession du domaine de La Bazoge par l'abbaye de Redon. Bien que cette dernière ait les caractéristiques d'une abbaye carolingienne jouissant du soutien des souverains francs et que la possession de La Bazoge, sans doute réalisée entre la fondation de 832 et l'exode des moines au début du X^e siècle, relève d'une implantation caractéristique du IX^e siècle autour d'une *plebs*, ce patrimoine semble plus devoir être mis en relation avec une influence rorgonide ou bretonne dans l'Avranchin aux IX^e ou au X^e siècles (voir *infra* Première partie. 1.1.1.1. *Missaticum* et circonscriptions intermédiaires et *supra* 1.2.1.2. Une implantation rorgonide territorialisée et aux origines

Il existe ainsi dans l'Avranchin un ensemble de terres appartenant à de grandes abbayes. Or, il a été démontré le rôle politico-religieux de ces grands établissements religieux au service des souverains : les donations réalisées en leur faveur sur les terres du fisc relevaient d'une volonté continuelle des rois ou des maires du palais de tenir en main les différentes régions de leur royaume, les abbayes devenant ainsi des instruments de pouvoir et de surveillance³³⁶. Bien que l'action royale en faveur des établissements religieux ait pu ne pas répondre à un politique logique et consciente de la part des souverains³³⁷, leur contrôle permettait de maîtriser et de quadriller plus étroitement l'espace³³⁸. On peut ainsi se demander si les différentes donations aux grandes abbayes franques dans l'Avranchin ne relèvent pas de ce processus mis en évidence pour d'autres régions. L'exemple de l'abbaye de Corbion et de ses possessions au Teilleul, ainsi que le jugement de Clothaire III rendu en faveur de Saint-Denis – deux établissements qui profitèrent des largesses de Bathilde –, montrent que les reines avaient également leur place dans ce mécanisme³³⁹. Bien plus, Bathilde ayant vraisemblablement tenu un rôle dans l'organisation ou la réorganisation du Maine face aux Bretons³⁴⁰, la présence de ces grandes abbayes dans l'Avranchin revêt alors une importance particulière.

Relais de l'autorité royale à l'échelon local, les possessions des grandes abbayes dressent ainsi un maillage du territoire à l'échelle de l'Avranchin. Le contrôle et l'intégration des régions passent aussi par l'intermédiaire de fidèles, auprès desquels la sécularisation de biens de l'Église sert à la fois à quadriller la région et à s'assurer la fidélité de groupes aristocratiques locaux³⁴¹. Pour l'Avranchin, le comte de Vendômois Troannus, sa femme Bova et leur fils Troandus avaient récupéré auprès de l'abbaye de Marmoutier la *villa*

diverses). Voir également Mazel, Florian, « Entre mémoire carolingienne... », art. cit., p. 15 et Brett, Caroline, « Redon, abbaye carolingienne », in *Histoire de Redon, de l'abbaye à la ville*, Daniel Pichot et Georges Provost dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes ; Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine, 2015, p. 51-65.

³³⁶ Musset, Lucien, « Le monachisme sur le territoire normand... », art. cit., p. 11 ; Brunterc'h, Jean-Pierre, « Géographie historique et hagiographique... », art. cit., p. 53-54 et Jarry, Thomas, « Les débuts du christianisme... », art. cit., p. 134-135.

³³⁷ Josiane Barbier a démontré, à quel point l'expression « politique royale » devait être utilisée avec circonspection pour caractériser les décisions royales prises en fait à l'instigation de puissants groupes aristocratiques (Barbier, Josiane, « Le roi et les cités. Pouvoir royal, pouvoirs locaux et société au nord de la Loire (VI^e-VIII^e siècle) », *Bulletin du Centre d'Études Médiévales d'Auxerre*, n° 9, 2005, p. 3).

³³⁸ Santinelli, Emmanuelle, « Les reines mérovingiennes... », art. cit., p. 638 et 642 et Gaillard, Michèle, « La place des abbayes dans la politique territoriale des souverains francs et germaniques en Lotharingie, de 869 à 925 », *Revue du Nord*, n° 351/3, 2003, p. 660.

³³⁹ Santinelli, Emmanuelle, « Les reines mérovingiennes... », art. cit., p. 643-644.

³⁴⁰ *Ibid.*, p. 647.

³⁴¹ Hennebicque-Le Jan, Régine, « *Prosopographica Neustrica...* », art. cit., p. 235.

nommée *Vetus Mansiones* et ses appartenances³⁴². Au sud d'Avranches, un certain Egidius avait donné plusieurs *villae*³⁴³ et l'on sait qu'au Teilleul, le domaine avait été concédé à un certain Raoul, vassal de Charles le Chauve, avant d'être rendu à l'abbaye de Corbion³⁴⁴.

Des études récentes ont voulu rapprocher les familles de Dol et de Fougères de ces grandes abbayes. Elles n'apportent cependant aucun élément totalement convaincant³⁴⁵. Des recherches sur l'évolution des possessions de ces grands établissements religieux, ainsi que sur une possible survivance onomastique des personnages cités, n'ont pas permis de mettre en évidence des éléments pertinents quant à la présence plus récente d'une aristocratie qui tirerait dans l'Avranchin sa richesse de la possession de terres ayant appartenu à ces grandes abbayes. On sait par ailleurs que le domaine du Teilleul avait été donné par le roi Salomon, alors que l'Avranchin était sous influence des princes bretons, à un certain Gurwant, peut-être comte de Rennes, avant d'être rendu à l'abbaye de Corbion³⁴⁶. Quand à la famille possessionnée au Teilleul à l'époque ducal et portant le *cognomen* de Saint-Patrice aucun indice ne permet d'évaluer son ancienneté³⁴⁷ et tout porte à croire que le domaine est passé, sous les ducs de Normandie, entre les mains des détenteurs de l'autorité publique³⁴⁸.

³⁴² *Et petivimus benivolentie vestre ut, pro hujus meriti beneficio, nobis villam vestram cum appendiciis suis, id est Vetus Mansiones que conjacet in pago Cinomanico et in Abrincadino in illa Muffa, diebus vite nostre beneficiare debeteris* : Trémault, Auguste (de) éd., *Cartulaire de Marmoutier pour le Vendômois...*, op. cit., appendice I. *Vetus Mansiones*, lieu-dit non identifié. Sur Troannus, voir Hennebicque-Le Jan, Régine, « *Prosopographica Neustrica...* », art. cit., p. 265 et Barthélemy, Dominique, *La société dans le comté de Vendôme de l'an mil au XIV^e siècle*, Paris, Fayard, 1993, p. 452.

³⁴³ *Similiter autem dono villas meas nuncupantis Vuillaico, Duciago, Flaviaco, Calviniaco, Iuliaco, Caniaco, Cubicio, sitas in pago Rodonico, cum omnibus appendiciis vel quicquid ad ipsas villas aspicit* : Beyer, Heinrich, *Urkundenbuch zur Geschichte der, jetzt die Preussischen Regierungsbezirke Coblenz und Trier bildenden mittelheinschen Territorien*, t. 1 : « Von den ältesten Zeiten bis zum Jahre 1169 », Coblenz, J. Hölscher 1860, n° 19. Cet Egidius est apparenté aux Faronides (Doumerc, François, *Essai de construction d'un espace princier : l'exemple des Rorgonides dans le monde franc puis dans le royaume de France et ses marges (vers 600-vers 1060)*, thèse d'histoire sous la direction de Annie Renoux, Université du Maine, 2010, p. 662-664).

³⁴⁴ « *Ex translatione S. Launomari Blesas...* », op. cit., p. 365

³⁴⁵ Sébastien Legros suppose que la famille de Dol a pris pied dans l'Avranchin par le biais de la fonction d'avoué de l'abbaye de Saint-Denis. Sa démonstration est cependant fragilisée par deux éléments : le lieu-dit *Flaviaco* dépend de l'abbaye de Prüm et non de Saint-Denis, et sa localisation à Céaux, où est possessionnée la famille de Dol, est sujette à caution (Legros, Sébastien, « L'origine du premier seigneur de Laval... », art. cit., p. 28-29 et voir *infra* les indications de Daniel Levalet à la n 440). Quant à la supposition de Julien Bachelier sur un lien entre la famille de Fougères et l'abbaye de Corbion, elle est uniquement fondée sur un anthroponyme trop courant pour autoriser une telle hypothèse (Bachelier, Julien, « Raoul I^{er}, seigneur de Fougères et fondateur de l'abbaye de Savigny », *R.A.*, t. 89, 2012, p. 19-20 à la n. 7).

³⁴⁶ [...] *quam denique villam retroactis temporibus Radulfus vassus dominicus memorato monasterio ob remedium animae suae contulerat, ipsamque olim gens Britannorum cum principe suo Salomone, cum multis aliis possessionibus, rege Carolo condonante, in possessionem receperat. Sed quoniam Princeps unus ejusdem patriae, nomine Gurhamius, eadem villam a Salomone cum aliis multis possessionibus in dominium acceperat* (« *Ex translatione S. Launomari Blesas...* », op. cit., p. 365).

³⁴⁷ Cette famille n'apparaît dans les sources qu'à la fin du XII^e siècle (Arch. nat., L 976-1124, 1143 et 1145-1146 ; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 75 et Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 125). Nous ne pouvons suivre ici Daniel Levalet, qui affirme que les possessions de cette famille reprennent les abornements de l'ancien domaine (Levalet, Daniel, « Des translations de reliques dans le diocèse d'Avranches... », art. cit.,

L'Avranchin n'est donc pas à l'écart des donations aux grandes abbayes. Cependant, il semblerait que les bouleversements qui ont affecté les patrimoines fonciers des grands établissements religieux entre la fin du VII^e siècle et le X^e siècle, et les transferts de propriété qui en ont résulté, empêchent, dans le territoire étudié, de poser des hypothèses au sujet de la présence d'une aristocratie liée à ces établissements religieux et à sa survivance à l'époque ducale³⁴⁹.

1.1.2.3. Une communauté canoniale ancienne à Savigny

Au début des années 1050, Main II seigneur de Fougères (ca. 1030-1054/1055) donne à l'abbaye de Marmoutier l'église de Savigny et tout ce qui s'y rattache, ainsi que des terres. L'acte de donation notifie que cette aumône, initialement réalisée par un homme nommé Tescelin, appartenait autrefois à une communauté déjà constituée de chanoines³⁵⁰.

Lucien Musset a émis plusieurs hypothèses sur ces mystérieux clercs séculiers : s'il y voit la préfiguration de la fondation de la future abbaye de Savigny au siècle suivant, il envisage de rattacher de manière très conditionnelle cette communauté à une ancienne dépendance de l'abbaye de Marmoutier à l'époque carolingienne³⁵¹. Un premier mouvement d'établissements séculiers, qui dure assez longtemps, s'inscrit effectivement dans le cadre de la réorganisation du monachisme après les invasions scandinaves, les communautés de clercs se substituant aux moines carolingiens, avant que ceux-ci, ou d'autres moines, reprennent ensuite l'établissement en main³⁵². Il correspond également au schéma observé par Lucien Musset

p. 175 ; affirmation construite à partir de l'article de Émile Dubois : Dubois, Émile, « Le Teilleul », *M.S.A.A.*, t. 6, 1884, p. 83). Voir tableau de filiation n° 3.

³⁴⁸ Voir *infra* 3.2.2.3. Du comté d'Avranches au comté de Mortain, des structures domaniales aux destinées diverses.

³⁴⁹ Malgré nos recherches et à l'aide de l'étude de Daniel Levalet (Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincate...*, *op. cit.*, notamment p. 200-204 et 224-228), nous n'avons pu lier d'autres sites de l'Avranchin à un monachisme pré-normand.

³⁵⁰ [Maino de Filgeriis] *Do ecclesiam quandam juris mei Saviniacum nomine, cum terris et omnibus que competunt ecclesie, sicut eam Thescelinus quondam dederat canonicis quibusdam (R.A.D.N., n° 162)*. Savigny, dép. Manche, cant. Saint-Hilaire-du-Harcouët.

³⁵¹ Musset, Lucien, « Recherches sur les communautés de clercs séculiers en Normandie au XI^e siècle », *B.S.A.N.*, t. LV, 1959-1960, p. 11 à la n. 20 et p. 31. Cette hypothèse s'appuie sur l'acte mentionnant le comte Troannus et le *pagus* Muffa (voir *supra* à la n. 342). Lucien Musset reconnaît toute l'incertitude de cette supposition.

³⁵² Musset, Lucien, « Le monachisme sur le territoire normand... », art. cit., p. 6 ; *id.*, « Recherches sur les communautés de clercs séculiers... », art. cit., p. 10-12 ; Fournée, Jean, « Introduction à l'étude de l'Ordre

pour les sites où se succèdent un monastère pré-normand, puis un prieuré à l'époque ducale³⁵³. Dans le cadre de cette hypothèse, cet éventuel établissement pré-normand à Savigny pourrait être un monastère de type domanial³⁵⁴. Savigny dérive du nom de domaine gallo-romain *Sabiniacum*³⁵⁵. Il existe par ailleurs une chapelle dénommée « oratoire Hurel », sur l'ancienne voie menant de Sées à Corseul, à l'entrée de Savigny, en venant de l'est³⁵⁶. À proximité, des structures plus claires laissent supposer la présence de substructions antérieures³⁵⁷ et Orderic Vital y mentionne « les ruines colossales d'antiques bâtiments »³⁵⁸. Or, l'aristocratie des V^e et VI^e siècles a joué localement un rôle considérable dans la christianisation des campagnes, notamment par l'édification d'oratoires au cœur des domaines lui appartenant³⁵⁹. Ceux-ci ont pu être à l'origine d'établissement plus importants, où purent prendre place des chanoines après les raids scandinaves.

Cependant, les communautés canoniales ont des origines très diverses³⁶⁰ et si celle de Savigny pourrait trouver son origine dans le monachisme pré-normand et être liée à la réorganisation des structures ecclésiastiques dans le duché de Normandie, il existait par ailleurs des *canonici* dès l'époque mérovingienne, attestés autour des cathédrales ou des grandes basiliques, ainsi que dans certaines agglomérations rurales³⁶¹. Or, le site de Savigny est défini dans les textes comme un *vicus* ou une *villa*, c'est-à-dire un grand domaine hérité des structures carolingiennes ou une agglomération secondaire d'une certaine importance³⁶², où une communauté de ce type aurait très bien pu s'installer. Son implantation dans une zone

Canonial en Normandie », *Abbayes normandes...*, *op. cit.*, p. 26 et Gazeau, Véronique, « En terre bénédictine, les établissements de chanoines... », *art. cit.*, p. 34-37 et 43.

³⁵³ Musset, Lucien, « Monachisme d'époque franque et monachisme d'époque ducale en Normandie : le problème de la continuité », in *Aspects du monachisme en Normandie (IV^e-XVIII^e siècles). Actes du colloque scientifique de l'« année des abbayes normandes », Caen, 18-20 octobre 1979*, Lucien Musset dir., Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1982, p. 56.

³⁵⁴ Aucun groupe ecclésial n'est cependant avéré à Savigny (Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 231).

³⁵⁵ Beaurepaire, François de, *Les noms des communes...*, *op. cit.*, p. 217-218.

³⁵⁶ Où aucun saint particulier ne semble vénéré (Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 87).

³⁵⁷ *Ibid.*

³⁵⁸ *Denique Sauneium uicum, ubi antiquorum ingentes edificiorum ruinae apparent considerauit* (O.V., t. IV, p. 330-332 [livre VIII]).

³⁵⁹ Jarry, Thomas, « Les débuts du christianisme... », *art. cit.*, p. 124-127.

³⁶⁰ Meijns, Brigitte, « Les chanoines séculiers : histoire et fonctions dans la société (IX^e-XII^e siècle) », in *Les chapitres séculiers et leur culture...*, *op. cit.*, p. 25.

³⁶¹ *Ibid.*, p. 17 et 23 et Bouet, Pierre et Desbordes, Olivier éd., *Chroniques latines du Mont Saint-Michel...*, *op. cit.*, p. 164.

³⁶² Arch. nat., L 975-1073, 1075 et 1078 ; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 29 ; O.V., t. IV, p. 330-332 (livre VIII).

frontalière renforce cette hypothèse³⁶³. Les évêques ont par ailleurs joué un rôle très important dans la naissance de ces communautés³⁶⁴. Or, l'église de Savigny possède les reliques de l'évêque d'Avranches saint Pair (milieu du VI^e siècle)³⁶⁵ et, tout à proximité, celle de Buais lui est dédiée³⁶⁶. Ce dernier site abrite également une vaste enceinte attestée au Moyen Âge, mais sans doute plus ancienne, portant le toponyme de camp Saint-Paterne³⁶⁷. Or, la *Vita* de saint Pair le montre missionnaire, fondant des communautés le long des voies de communication³⁶⁸. L'évêque d'Avranches, qui a notamment évangélisé le Mortainais³⁶⁹, pourrait ainsi avoir eu un rôle dans l'établissement de chanoines à Savigny.

L'aristocratie locale a toujours tenu une place de premier plan dans l'établissement de telles structures, dont les possessions et le rayon d'action correspondent à l'aire d'extension des fiefs de la famille qui lui a donné naissance ou qui en a récupéré le bénéfice³⁷⁰. La donation du dénommé Tescelin, mentionnée au milieu du XI^e siècle, est encore ancrée dans la mémoire de l'abbaye de Marmoutier lorsque le transfert vers l'abbaye ligérienne a lieu. Au tournant de l'an mil, les sources laissent apercevoir des hommes portant le même *nomen* : dans l'entourage de Yves fils de Fulcoïn et Rothaïs, lors de la restitution du prieuré Saint-Michel de l'Abbayette³⁷¹ ; un vicomte Tescelin est attesté dans deux chartes du duc Richard II au début du XI^e siècle³⁷² ; on rencontre encore des Tescelin dans la famille Graffard et de La Boulouze au début du XII^e siècle³⁷³. Aucun élément ne permet cependant de relier les familles pré-citées au Tescelin qui gratifie la communauté des chanoines. C'est le seigneur de

³⁶³ Meijns, Brigitte, « Les chanoines séculiers... », art. cit., p. 27 et Gazeau, Véronique, « En terre bénédictine, les établissements de chanoines... », art. cit., p. 37.

³⁶⁴ Meijns Brigitte, « L'ordre canonial dans le comté de Flandre depuis l'époque mérovingienne jusqu'à 1155 : Typologie, chronologie et constantes de l'histoire de fondation et de réforme », *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, vol. 97, n° 1, 2002, p. 27.

³⁶⁵ Pagnon, Josiane, *File le temps...*, *op. cit.*, p. 34.

³⁶⁶ Saint Pair n'est le patron que de sept églises dans l'Avranchin, dont seulement deux dans le Mortainais (Levalet, Daniel, « De la cité des Abrincates... », art. cit., p. 292 et 295). Buais-Les-Monts, dép. Manche, cant. Saint-Hilaire-du-Harcouët.

³⁶⁷ Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 23-24.

³⁶⁸ Venance Fortunat, « *Vita Paterni...* », art. cit.

³⁶⁹ Levalet, Daniel, « De la cité des Abrincates... », art. cit., p. 297.

³⁷⁰ Musset, Lucien, « Recherches sur les communautés de clercs séculiers... », art. cit., p. 21 et Meijns Brigitte, « L'ordre canonial dans le comté de Flandre... », art. cit., p. 17

³⁷¹ *Cart. Abbayette*, n° 1.

³⁷² *R.A.D.N.*, n° 17 et 21. Voir également Bouvris, Jean-Michel, « Contribution à l'étude de l'institution vicomtale en Normandie au XI^e siècle. L'exemple de la partie orientale du duché : les vicomtes de Rouen et de Fécamp », *C.A.N.*, n° 17, 1985, p. 158.

³⁷³ Arch. nat., K 24, n° 9³ et L 968-206 ; A.D.M., original détruit en 1944, copie dans M.B.A.C., coll. Mancel, n° 302, p. 434-436 et 437-438.

Fougères Main qui transfère ensuite ce bien à l'abbaye de Marmoutier³⁷⁴, sans qu'aucun lien tangible n'existe entre les deux hommes ou encore avec les princes bretons dont l'influence s'étendait sur ce territoire depuis le IX^e siècle³⁷⁵. Dans la seconde moitié du XII^e siècle, les droits sur l'église de Savigny sont toujours tenus par les seigneurs de Fougères et appartiennent à la famille Bastart qui les concède à l'abbaye de Savigny³⁷⁶.

Quelle que soit l'hypothèse retenue quant à l'origine de ces chanoines – monastère pré-normand ou communauté canoniale ancienne –, leur existence à Savigny, lieu occupé depuis l'Antiquité et durant le haut Moyen Âge³⁷⁷, atteste la présence ancienne d'une aristocratie, petite ou moyenne, possédant entre autres des droits ecclésiastiques et ayant joué un rôle de première importance dans son établissement. La substitution monastique en faveur de Marmoutier au milieu du XI^e siècle a réactivé la mémoire de cette communauté canoniale³⁷⁸. Cependant, l'établissement, deux décennies plus tard, des moines de l'abbaye de Savigny, sous la conduite de Vital, et la constitution par la nouvelle communauté d'un patrimoine cohérent autour de l'abbaye au prix de nombreuses transactions et concessions³⁷⁹, a pu effacer la mémoire de ces chanoines³⁸⁰.

³⁷⁴ Le don à l'abbaye de Marmoutier ne semble pas avoir eu comme origine les mœurs dépravés des chanoines – en tout état de cause, les documents n'en font aucune mention –, mais s'inscrit dans un mouvement de centralisation de la part de l'abbaye ligérienne, entre 1040 et 1070, qui aboutit à la transformation des collégiales en prieuré (Musset, Lucien, « Recherches sur les communautés de clercs séculiers... », art. cit., p. 17 ; Lemarignier, Jean-François, « Aspects politiques des fondations de collégiales dans le royaume de France au XI^e siècle », in *La vita comune del clero nei secoli XI e XII. Atti della Settimani di studio : Mendola settembre 1959*, vol. I : « Relazioni e questionario », Milan, Vita e pensiero, 1962 (« *Miscellanea del centro di studi medioevali* », III), p. 49 et Gantier, Odile, « Recherches sur les possessions et les prieurés de l'abbaye de Marmoutier... », art. cit., p. 109-110 et 163). On pourrait rapprocher l'appel aux moines de Marmoutier par le seigneur de Fougères comme un prélude à la substitution monastique que Raoul I^{er} tenta d'opérer à Fougères (Mazel, Florian, « Seigneurs, moines et chanoines : pouvoir local et enjeux ecclésiastiques à Fougères (milieu XI^e-milieu XII^e siècle) », in *Prieurés et sociétés...*, op. cit., p. 115-131 et voir *infra* n. 703).

³⁷⁵ Contrairement à l'hypothèse formulée par Éric Van Torhoudt (Van Torhoudt, Éric, *Centralité et marginalité en Neustrie...*, op. cit., p. 526-527), rien n'établit la nature des relations entre Tescelin et le seigneur de Fougères. Le premier tenait-il l'église de Savigny du second ? Y a-t-il eu transfert de propriété à une date inconnue ?

³⁷⁶ Arch. nat., L 967-103, L 974-988, L 975-1072 et 1073 ; B.M.R., coll. Leber 5636 (ms. 3122), n° 4 et *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 49. L'étude systématique de la famille Bastart, de ses différents membres et de ses possessions n'a pas permis de trouver un lien entre celle-ci et Tescelin. Par ailleurs, on ne peut affirmer avec certitude que l'aumône de ce dernier soit la même que celle de la famille Bastart, les textes ne spécifiant pas leur nature exacte.

³⁷⁷ Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, op. cit., p. 87-88, 196 et 219.

³⁷⁸ Le lieu-dit « Les Communs » près de l'église de Savigny pourrait être le témoignage des terres données à ces chanoines (A.D.M., 80 ED 1 G 1, section A1, cadastre dit napoléonien datée de 1831).

³⁷⁹ Groud-Cordray, Claude, « L'abbaye de Savigny et ses premiers bienfaiteurs... », art. cit.

³⁸⁰ Voir à ce titre Musset, Lucien, « Recherches sur les communautés de clercs séculiers... », art. cit., p. 5 et Van Torhoudt, Éric, « Des sources malgré tout !... », art. cit., p. 148-149 et 161. L'écrit relatif à ces chanoines – s'il a existé – a pu être détruit dans un contexte où leur utilité et leur lisibilité n'avaient plus de sens (Bertrand, Paul, « À propos de la révolution de l'écrit... », art. cit., p. 75-92).

Tout comme l'étude des anciennes circonscriptions administratives, les structures religieuses peuvent également être mises à profit pour étudier l'aristocratie de l'Avranchin avant 933. Nos recherches attestent sur le territoire la présence ancienne d'hommes au service souverains mérovingiens. De son caractère endogène ou exogène, on ne sait rien et la continuité avec le groupe aristocratique normand des XI^e et XII^e siècles ne peut explicitement être établie. Elle impliquerait un ancrage local fort et une mobilité toute relative de certaines branches familiales. Elle a cependant pu servir d'armature locale au pouvoir des souverains et de relais au maillage du territoire. Au IX^e siècle, certains groupes familiaux – Rorgonides puis Hugonides, Robertiens, Thibaldiens... – vont développer leur influence sur de vastes espaces régionaux³⁸¹ et s'appuyer localement sur le groupe aristocratique.

1.2. Une stratégie de domination de l'espace : l'influence territoriale des grands groupes familiaux francs dans l'Avranchin

Le rôle des grands groupes familiaux est capital dans les transformations politiques qui touchent la Neustrie au cours du IX^e siècle. Il affecte localement les espaces régionaux sur lesquels ces familles mettent en œuvre leur stratégie de domination de l'espace. On peut en trouver des indices auprès de l'aristocratie de l'Avranchin.

1.2.1. L'influence des comtes du Maine : identité, mémoire et héritage rorgonide dans l'Avranchin

L'emprise des Rorgonides sur la Neustrie et le nord de l'Aquitaine est considérée comme un fait politique majeur au IX^e siècle³⁸². L'ancêtre du lignage, Roger, duc du Maine, a été nommé par Pépin II dans le cadre de la prise de contrôle de la Neustrie par les Pippinides dans les années suivant la bataille de Tertry en 687. Dès le règne de Louis le Pieux, la famille est solidement implantée dans le Maine et la marche de Bretagne, où l'un des descendants de Roger, Rorgon, commence sa carrière à la fin de l'année 818. En 831, il est nommé comte du Maine, région que la famille contrôle à plusieurs reprises au cours du IX^e siècle. Après la mort de Charles le Chauve, le lignage peine à s'y maintenir et réoriente ses ambitions vers le nord-est de la Neustrie, où il est notamment à l'origine de la lignée des vicomtes de Châteaudun et

³⁸¹ Bauduin, Pierre, *La première Normandie...*, *op. cit.*, p. 113.

³⁸² Brunterc'h, Jean-Pierre, « Le duché du Maine... », *art. cit.*, p. 63.

des comtes du Corbonnais³⁸³. Que ce soit en Bretagne, dans le Maine, au nord-est de la Neustrie ou sur les marges septentrionales de l'Aquitaine, l'identité rorgonide se définit en termes de stratégies spatiales, s'appuyant sur des logiques familiales et autour de fondations abbatiales, telles Saint-Maur de Glanfeuil ou Saint-Sauveur de Redon³⁸⁴. En Neustrie, certains descendants de Rorgon ont pu devenir la souche de familles seigneuriales – ainsi la famille des seigneurs de Nogent[-le-Rotrou] et de Mortagne³⁸⁵ –, de même que ceux-ci s'alliaient aux familles du voisinage³⁸⁶.

1.2.1.1. L'Avranchin, corridor ou nébuleuse rorgonide ?³⁸⁷

L'onomastique montre que certains noms pouvaient être des marqueurs de relations ou de liens avec les Rorgonides : Rorgon, Roger, Gauzlin, Gauzfrid, Ébroïn, Gauzbert, Hervé, Hugues et Drogon, Bilehilde ou encore Ermenfred. Depuis les années 1990, Katharine Keats-Rohan s'est penchée sur l'identité rorgonide de certains lignages bretons, manceaux et normands. Elle a à cet effet publié plusieurs articles concluant à une zone non continue entre Alet et Mayenne, où une même famille rorgonide serait implantée, entre le IX^e et le XI^e siècle, liant la famille de Dol-Combour, haut lignage issu de l'aristocratie carolingienne, aux seigneurs de Fougères, de Mayenne et de Gorron³⁸⁸. Bien que reprises depuis par plusieurs auteurs, ses hypothèses doivent cependant être maniées avec beaucoup de précaution, certaines étant parfois trop hasardeuses au vu des informations données par les sources³⁸⁹.

³⁸³ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 134 ; Bauduin, Pierre, *La première Normandie...*, op. cit., p. 118 et Doumerc, François, *Essai de construction d'un espace princier...*, op. cit.

³⁸⁴ *Ibid.*, notamment p. 6-7 et 118-130.

³⁸⁵ Thompson, Kathleen, *Power and border lordship...*, op. cit.

³⁸⁶ Boussard, Jacques, « Les destinées de la Neustrie... », art. cit., p. 17.

³⁸⁷ Voir carte n° 7.

³⁸⁸ « *We are faced of a great probability that the whole area between Alet in northern Brittany and Mayenne in Maine was held, with some break, by the same Rorgonide family from the ninth to the twelfth centuries, and in some cases until the modern period* » (Keats-Rohan, Katharine, « Two studies in North French prosopography. 1-Ivo fitz Fulcoine, the counts of Maine, the lords of Bellême and the foundation of l'Abbayette », *Journal of Medieval History*, t. 20, 1994, p. 18-20). Voir également *id.*, « Un vassal sans histoire ? Count Hugh II (c. 940/955-992) and the origins of angevin overlordship in Maine », *Family trees...*, op. cit., p. 189 ; *id.*, « Observations upon the earliest seigneuries in Maine », in *Mondes de l'ouest et villes du monde. Regards sur les sociétés médiévales. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*, Catherine Laurent, Bernard Merdrignac et Daniel Pichot éd., Rennes, Presses universitaires de Rennes ; Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1998, p. 264-265.

³⁸⁹ Voir les opinions des différents auteurs dans : *id.*, « Two studies in North French prosopography... », art. cit., n. 98 à la p. 19 (opinion de Hubert Guillotel) ; Pichot, Daniel, *Le Bas-Maine du X^e au XIII^e siècle...*, op. cit., p. 135 ; Power, Daniel, *The Norman frontier...*, op. cit., p. 503 ; Renoux, Annie, « Le vocabulaire du pouvoir à Mayenne... », art. cit., p. 259 ; Barton, Richard, *Lordship in the county of Maine...*, op. cit., p. 93 et Legros, Sébastien, « L'origine du premier seigneur de Laval... », art. cit., p. 22.

Elle aboutit par ailleurs à la même conclusion à l'échelle de la moyenne et de la petite aristocratie de la Bretagne, de la Normandie et du Maine, en apparentant, souvent de façon totalement gratuite, plusieurs lignages autour d'une même identité rorgonide : Rorgon fils de Gauzlin possessionné à Ville-Perdue³⁹⁰ ; Auvray, Hugues et Juhel seigneurs de Saint-Brice ; Juhel fils de Rorgon ; Basilia, fille de Hugues fils de Rorgon, mariée à Ansgar ; les seigneurs de Saint-Hilaire³⁹¹. François Doumerc – bien que l'Avranchin soit à la périphérie des réseaux rorgonides qu'il a étudiés – reprend positivement les différentes hypothèses de Katharine Keats-Rohan en ce qui concerne le secteur proche de la frontière normande³⁹². Sébastien Legros a dévoilé, à travers l'usage du prénom Hamon, l'existence d'un groupe de parenté auquel se rattache le premier seigneur de Laval, installé à l'ouest de la Neustrie dès le IX^e siècle, en étroite relation avec les Rorgonides³⁹³. Quant à Christophe Maneuvrier, dans une communication donnée en 2006, il suppose l'existence d'individus liés à une « nébuleuse rorgonide » dans l'Avranchin³⁹⁴.

Bien que l'Avranchin et la frontière méridionale de la Normandie soient à l'écart des axes de pouvoir des Rorgonides, quelle est la réalité de leur « présence » et de cette identité rorgonide dans ce secteur ? Si l'on reprend les données fournies par les sources, on identifie dans l'Avranchin et sa proche périphérie quelques toponymes et plusieurs familles et/ou individus dont l'onomastique témoigne encore aux X^e et XI^e siècles d'une mémoire liée aux anciens comtes du Maine.

À la frontière bretonne, un certain Rorgon fils de Gauzlin est établi à Ville-Perdue à la fin du X^e siècle, lorsqu'il participe à une donation de Conan I (comte de Rennes puis duc de Bretagne, 990-992) en faveur du Mont Saint-Michel³⁹⁵. S'il est hautement spéculatif de relier ce personnage à Hugues II (comte du Maine, 939/955-*ca.* 992) comme le suppose Katharine

³⁹⁰ Ville-Perdue, cne Villamée, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Fougères-2.

³⁹¹ Keats-Rohan, Katharine éd., *The Cartulary of the abbey of Mont Saint-Michel*, Donington, Shaun Tyas, 2006, p. 265. Voir *infra* pour l'interprétation critique des conclusions de Katharine Keats-Rohan.

³⁹² Doumerc, François, *Essai de construction d'un espace princier...*, *op. cit.*, p. 231-233. François Doumerc s'attache essentiellement aux Rorgonides dans le Maine, l'Anjou, le Rennais, le Nantais et le Vannetais. Pour l'Avranchin, il reprend essentiellement les conclusions de ses prédécesseurs.

³⁹³ Legros, Sébastien, « L'origine du premier seigneur de Laval... », *art. cit.*

³⁹⁴ Le terme « nébuleuse rorgonide », employé par Christophe Maneuvrier, nous semble assez bien convenir à l'influence des Rorgonides dans l'Avranchin, où leur emprise est discernable, sans être pour autant totalement manifeste (Maneuvrier, Christophe, « Aux origines des comtes du Perche. Les Rorgonides et la Normandie centrale aux IX^e-X^e siècles », in *Le pouvoir dans le Perche au temps des Rotrou. Actes du colloque de Nogent-le-Rotrou, 22 octobre 2006*, Sophie Montagne-Chambolle et Philippe Siguret dir., Rémalard, Fédération des Amis du Perche, 2010, p. 37-47).

³⁹⁵ *Actes des ducs de Bretagne*, n° 6 (rédaction I). Le texte en question possède cependant une autorité assez précaire (voir *Actes des ducs de Bretagne*, p. 161-167).

Keats-Rohan³⁹⁶, il est sans doute préférable de considérer qu'il est apparenté à la famille de Yves fils Fulcoïn qui restitue le prieuré de l'Abbayette entre 997 et 1003 à l'abbaye montoise³⁹⁷. La sœur de ce même Yves, nommée Bilehilde, a quant à elle fait l'objet de nombreuses spéculations et conjectures incertaines : on l'identifie sans preuve ni argument à la femme de Robert comte d'Avranches portant le même nom³⁹⁸. De leur union serait née une fille, femme de Néel II de Saint-Sauveur³⁹⁹.

À Sacey, à la fin du XI^e ou au début du XII^e siècle, un conflit oppose le seigneur de Saint-Hilaire[-du-Harcouët] Hasculf I à l'un de ses parents nommé Ansgar, dont la femme, Basilia, est fille de Hugues fils de Rorgon⁴⁰⁰. L'apparition d'Ansgar et de sa parentèle a lieu dans un contexte de confiscation des biens et d'éviction des héritiers d'une branche de la famille des seigneurs de Saint-Hilaire⁴⁰¹. Ces circonstances rendent malheureusement les recherches sur la famille de Basilia vaines⁴⁰². Tout au plus pouvons-nous remarquer qu'un certain Guillaume – c'est le nom que porte l'un des frères de Basilia – fils de Hugues souscrit deux chartes en faveur du prieuré de la Sainte-Trinité de Fougères parmi les témoins du comte de Mortain,

³⁹⁶ Keats-Rohan, Katharine, « Politique et parentèle : les comtes, vicomtes et évêques du Maine », *Francia*, 23/1, 1996, p. 15 et *id.*, « 'Bilichildis'... », art. cit., p. 60. Voir à ce sujet la démonstration de Sébastien Legros (Legros, Sébastien, « L'origine du premier seigneur de Laval... », art. cit., n. 65 à la p. 22).

³⁹⁷ *Cart. Abbayette*, n° 1. Sur les liens entre les deux familles : Keats-Rohan, Katharine, « Two studies in North French prosopography... », art. cit., p. 19-20 ; *id.*, « Politique et parentèle... », art. cit., p. 15 ; *id.*, « 'Bilichildis'... », art. cit., p. 60-61 ; *id.*, *The Cartulary of the abbey of Mont Saint-Michel...*, *op. cit.*, p. 265 et Legros, Sébastien, « L'origine du premier seigneur de Laval... », art. cit., p. 23-24. La généalogie proposée par Sébastien Legros, si elle offre un schéma d'explication nettement plus simple que celui construit par Katharine Keats-Rohan, laisse cependant interrogatif sur la compatibilité chronologique.

³⁹⁸ *R.A.D.N.*, n° 16. Keats-Rohan, Katharine, « Two studies in North French prosopography... », art. cit., p. 20 ; *id.*, « Politique et parentèle... », art. cit., p. 16 ; *id.*, « 'Bilichildis'... », art. cit., p. 62. Les trois enfants connus du comte d'Avranches, peut-être issus de son mariage avec Bilehilde, ne portent pas de *nomina* propres aux Rorgonides (*R.A.D.N.*, n° 16 : *pro remedio anime uxoris meae Billeldis defunctae et pro viventis Ascelinae filiorumque meorum Vilelmi et Rotberti atque Ricardi*). On note par ailleurs que la femme de Rorgon, Bilehilde, appartenait à la famille des Hervé-Éric, bien implantée dans le Bessin, le Lieuvin, la *pagus* de Caux et l'*Otlinga Saxonia* (Doumerc, François, *Essai de construction d'un espace princier...*, *op. cit.*, p. 335-347). Si la chronologie autorise une correspondance entre la sœur de Yves et la femme du comte d'Avranches, elle n'exclut cependant pas une autre origine à cette dernière.

³⁹⁹ Keats-Rohan, Katharine, « Poppa 'de Bayeux' et sa famille », in *Onomastique et parenté...*, *op. cit.*, p. 140 et Van Torhoudt, Éric, « Les sièges du pouvoir des Néel, vicomtes dans le Cotentin », in *Les lieux de pouvoir au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 9 et 21-22. Mark Hagger partage également nos doutes quant à cette identification (Hagger, Mark, « How the west was won: the Norman dukes and the Cotentin, c. 987-1087 », *J.M.H.*, t. 38/1, 2012, p. 33).

⁴⁰⁰ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 161-162. Ansgar est le petit-fils de l'oncle (paternel ou maternel) de Hasculf. Voir tableaux de filiation n° 4 et 5. Sacey, dép. Manche, cant. Pontorson.

⁴⁰¹ Groud-Cordray, Claude, « Hasculf de Saint-James et le prieuré de Sacey... », art. cit., p. 38-39.

⁴⁰² Les affirmations de Katharine Keats-Rohan concernant la famille de Basilia relèvent de suppositions gratuites : aucun document ne permet d'affirmer que son frère Guillaume avait des biens à Sacey et que son fils Rivallon puisse être identifié à Rivallon d'Avranches (Keats-Rohan, Katharine, « Le rôle des Bretons dans la politique de colonisation normande de l'Angleterre (vers 1042-1135) », *M.S.H.A.B.*, t. 74, 1996, n. 73 à la p. 199, *id.*, « 'Bilichildis'... », art. cit., p. 66 et *id.*, *The Cartulary of the abbey of Mont Saint-Michel...*, *op. cit.*, p. 257). Sur Rivallon d'Avranches, voir Levalet, Daniel, « Aux origines de La Haye-Pesnel... », art. cit., p. 245-246.

sans pouvoir le relier de façon certaine à Basilia⁴⁰³. Par ailleurs, nos connaissances sur la famille de Saint-Hilaire excluent actuellement de conclure à un quelconque lien entre celle-ci et les Rorgonides⁴⁰⁴. Aucune Bilehilde n'est attestée dans la descendance de Hasculf I⁴⁰⁵ et si l'on trouve un Ébroïn de Saint-Hilaire, témoin d'une donation de Hamelin de l'Écluse à l'abbaye de Savigny autour de 1116-1120, ce personnage n'est jamais associé aux seigneurs de Saint-Hilaire et doit sans doute être rattaché à Saint-Hilaire-du-Maine⁴⁰⁶.

Certains indices laissent néanmoins entrevoir la présence d'une mémoire rorgonide dans le secteur d'implantation de la famille des premiers seigneurs de Saint-Hilaire. À Sacey, vers 1090, on trouve une *sclusa Bilehildis* sur le Couesnon et un *molendinum Ebroinis* sur le ruisseau nommé la Guerge⁴⁰⁷. À proximité, à Aucey, on mentionne encore un personnage nommé Ébroïn en 1267, propriétaire d'une terre⁴⁰⁸. À Argouges, existe un Clos-Hérambourg, toponyme sans doute issu du nom Aremburgis, arrière-petite fille de Rorgon⁴⁰⁹. Plus à l'ouest, Romagny possède également trois toponymes associés aux Rorgonides : un lieu-dit la Bilheudière et la Roche d'Hermentfred, ainsi qu'un moulin Gauzlin⁴¹⁰.

Le *nomen* Gauzlin est peu fréquent dans le secteur étudié. On le trouve essentiellement sous la forme *Goislinus*. Dans le secteur de l'Abbayette, l'un des membres de la famille de Grimoald de Landivy, dont on a supposé des liens avec le lignage des Widonides et peut-être avec la famille de Yves fils de Fulcoïn⁴¹¹, porte ce *nomen*. Il s'agit cependant d'une

⁴⁰³ A.D.I.V., 6 H 16, n° 7 et 12. Hubert Guillotel émet l'hypothèse – à titre totalement gratuit selon ses propres aveux – que ce personnage pourrait être rattaché au lignage de Roianteline, femme de du vicomte d'Alet Hamon I, par son premier mariage (Guillotel, Hubert, « Combour : proto-histoire d'une seigneurie et mis (sic) en œuvre de la réforme grégorienne », in *Family trees...*, *op. cit.*, p. 283, à la n. 42).

⁴⁰⁴ Encore une fois, les affirmations de Katharine Keats-Rohan ne sont fondées sur des extrapolations hasardeuses difficilement acceptables (Keats-Rohan, Katharine, « 'Bilichildis'... », art. cit., p. 61-62 et 66 et *id.*, « Le rôle des Bretons... », art. cit., p. 212) : elle identifie gratuitement un certain Pierre fils de Bilehilde, qui certifie un acte de Pierre de Saint-Hilaire (BnF, nouv. acq. lat. 2292, n° 1), avec Pierre de Lohéac, qui aurait un lien de parenté avec le seigneur de Saint-Hilaire (lien que les sources ne mentionnent jamais). Ces hypothèses sont cependant reprises par Éric Van Torhoudt qui associe également la fondation des prieurés de Saint-Benoît de Fleury à Saint-James-de-Beuvron et à Saint-Hilaire-du-Harcouët à une influence rorgonide, par le biais de l'abbé Gauzlin (Van Torhoudt, Éric, « Les sièges du pouvoir des Néel... », art. cit., n. 64, aux p. 21-22). L'abbaye ligérienne était cependant, à l'époque de la fondation des deux prieurés, sous l'influence des Capétiens. Voir à ce sujet *infra* Première partie. 1.2.2.2.1. L'abbaye Saint-Benoît de Fleury, un vecteur de francisation) et notre étude sur les seigneurs de Saint-Hilaire (Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)...*, *op. cit.*).

⁴⁰⁵ *Ibid.*

⁴⁰⁶ *Vet. Rot.*, n° 6 et *Cart. Sav. Maine*, n° 122. Saint-Hilaire-du-Maine, dép. Mayenne, cant. Ernée.

⁴⁰⁷ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 159-160.

⁴⁰⁸ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 169-170. Aucey-la-Plaine, dép. Manche, cant. Pontorson.

⁴⁰⁹ *Nomenclature des hameaux...*, *op. cit.*, p. 4. Argouges, dép. Manche, cant. Saint-Hilaire-du-Harcouët.

⁴¹⁰ *Ibid.*, p. 108 ; *Acta of William I*, n° 215 et *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 20. Romagny, dép. Manche, cant. Le Mortainais.

⁴¹¹ Voir *supra* Première partie. 1.1.1.3. Une *vicaria* face au *regnum* breton et 1.1.2.1. L'action des évêques et des ermites-missionnaires.

dénomination unique dans le lignage⁴¹². À la fin du XI^e et au début du XII^e siècle, deux membres de la famille Avenel, dont on ne connaît pas les liens de parenté, se prénomment Goislin et Hervé et apparaissent dans les listes de témoins des comtes de Mortain⁴¹³. On ne sait s'ils eurent une descendance. D'autres individus portant des marqueurs rorgonides apparaissent dans les sources de la fin du XI^e jusqu'au XII^e siècle, en Normandie : Juhel fils de Rorgon possède une terre aux Loges-Marchis⁴¹⁴, Pierre fils de Billeheust est témoin d'une confirmation du seigneur de Saint-Hilaire en faveur de l'abbaye de Savigny toujours aux Loges-Marchis⁴¹⁵; Rorgon de Saint-Brice fait partie de la liste des témoins d'une confirmation de Raoul de Fougères d'une terre située à Savigny⁴¹⁶; Rorgon de Juilley tient un *tenementum* à Juilley⁴¹⁷. À proximité de la frontière, deux personnages nommés Rorgon attestent une charte dans laquelle il est mentionné que l'abbé de Savigny Vital a gagné devant le tribunal formé par la cour d'Hamelin de Mayenne un procès intenté contre Foulques Carbonnel à propos d'un droit de pacage et de ramassage de bois à Désertines; l'un d'eux vient peut-être de Pontmain⁴¹⁸. Côté breton, Auvray fils de Rorgon figure parmi les témoins de Raoul de Fougères lors de la concession d'aumônes au prieuré de la Sainte-Trinité de Fougères, dont certaines relèvent du comte de Mortain Guillaume⁴¹⁹. Peut-être est-ce le même personnage qu'un homme portant le même *nomen* et ayant la même filiation à La Tremblay⁴²⁰? On trouve encore dans l'entourage du seigneur de Fougères un certain Hervé fils de Rorgon⁴²¹ et un Hugues fils de Rorgon⁴²².

Au terme de cet inventaire, on identifie plusieurs secteurs où la mémoire rorgonide pourrait encore être active à la fin du XI^e et jusqu'au milieu du XII^e siècle, notamment autour de

⁴¹² Angot, Alphonse (abbé), *Généalogies féodales mayennaises...*, *op. cit.*, p. 671-679 et 698-702.

⁴¹³ *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 12; BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405, 407 et 408.

⁴¹⁴ Arch. nat., L 978-1352.

⁴¹⁵ BnF, ms. lat. 2292, n° 1 et 2.

⁴¹⁶ Arch. nat., L 975-1071. Bien qu'égaré dans la documentation, ce Rorgon a été identifié par Michel Brand'Honneur au lignage de Saint-Brice-en-Coglès (départ. Ille-et-Vilaine, cant. Antrain). Aucun autre indice dans cette famille, notamment onomastique, ne la rattache autrement aux Rorgonides (Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes...*, *op. cit.*, p. 285).

⁴¹⁷ *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 120; Arch. nat., L 971-601 et 602. Juilley, départ. Manche, cant. Pontorson.

⁴¹⁸ *Vet. Rot.*, n° 10. Rorgon de Villeneuve (lieu-dit situé à Pontmain, départ. Mayenne, cant. Gorrion).

⁴¹⁹ A.D.I.V., 6 H 16, n° 7.

⁴²⁰ Katharine Keats-Rohan identifie un lignage rorgonide à Saint-Brice-en-Coglès, à travers les fils de Rorgon, Auvray, Hugues et Juhel (Keats-Rohan, Katharine, « 'Bilichildis'... », art. cit., p. 61. Voir BnF, nouv. acq. lat. 1930, fol. 71r). Il s'agit cependant d'une extrapolation excessive suggérant un lien fraternel entre les trois hommes – lien que le texte ne mentionne pas –, et la mise en relation avec un autre personnage, Auvray fils de Rorgon, dont on ne sait s'il partage des liens de parenté avec ces trois hommes (A.D.M.L., H 3515/IV). La Tremblay, aujourd'hui Val-de-Couesnon, départ. Ille-et-Vilaine, cant. Antrain.

⁴²¹ *Actes des ducs de Bretagne*, n° 46.

⁴²² A.D.I.V., 6 H 16, n° 6. Cet Hugues fils de Rorgon pourrait-il être rattaché au père de Basilia (voir *supra*) ?

Sacey-Aucey-Argouges, des Loges-Marchis, de Romagny, ou encore de La Dorée. À ces pôles se rattachent également des individus égarés dans la documentation ou des toponymes isolés⁴²³. Cependant, chercher à relier ces différents pôles autour d'une famille ou d'un même lignage, comme le fait Katharine Keats-Rohan qui soutient l'hypothèse d'un « corridor » rorgonide sur les confins normands, bretons et manceaux, nous paraît excessif et inopportun pour l'Avranchin⁴²⁴. De même, faire du prieuré de L'Abbayette le pivot de ces réseaux⁴²⁵, même si l'héritage rorgonide, restauré par les Hugonides, est effectivement perceptible dans ce secteur⁴²⁶, paraît également trop superficiel et laisse de côté d'autres hypothèses. Nous sommes, côté normand, face à une aristocratie touchée, comme le reste de la Neustrie, par l'influence rorgonide, mais à la périphérie de ses réseaux et que l'on appréhende de manière plutôt diffuse et floue. L'implantation de la mémoire rorgonide dans l'Avranchin, telle que les sources le laissent apparaître, amène plusieurs observations et permettent d'isoler quelques caractéristiques communes.

1.2.1.2. Une implantation rorgonide territorialisée et aux origines diverses

En tout premier lieu, les espaces où les sources laissent entrevoir une implantation rorgonide, quelle que soit sa nature, semblent anciennement occupés et toujours utilisés. L'importance du *vicus*-frontière antique des Loges-Marchis n'a décliné qu'aux alentours de l'an mil et a sans doute été le lieu d'un miracle sur le passage des reliques de saint Martin que l'évêque Léodovald avait fait venir vers 576 à Avranches⁴²⁷. Romagny faisait partie d'un domaine⁴²⁸, sans doute associé à Mortain, *castrum* d'origine carolingienne où l'établissement de soldats-colons est probable au IV^e ou au V^e siècle⁴²⁹. On a supposé autour des Biards l'existence d'une *centena*, ainsi que dans un espace compris entre Couesnon, Beuvron et Tronçon, autour

⁴²³ Plus au nord de l'espace étudié, on peut également citer le lieu-dit les Bilheudières à Braffais (*Nomenclature des hameaux...*, *op. cit.*, p. 16. Braffais, dép. Manche, cant. Isigny-le-Buat) ; la mention d'un Drogon au Mesnil-Ozenne (Arch. nat., L 979-97. Le Mesnil-Ozenne, dép. Manche, cant. Pontorson) et au Mesnil-Drey (nom composé du nom de personne Drogon. Beaurepaire, François de, *Les noms des communes...*, *op. cit.*, p. 153. Le Mesnil-Drey, dép. Manche, cant. Bréhal).

⁴²⁴ Voir *supra* pour les arguments de Katharine Keats-Rohan.

⁴²⁵ Hypothèse soutenue par François Doumerc (Doumerc, François, *Essai de construction d'un espace princier...*, *op. cit.*, p. 832).

⁴²⁶ Peut-être appuyée par la famille de Grimoald de Landivy (voir *supra*).

⁴²⁷ Voir Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 180, 225 et 234.

⁴²⁸ Voir *infra* à la n. 875

⁴²⁹ *Ibid.*, p. 225 et Deniaux, Élisabeth, Lorren, Claude, Bauduin, Pierre et Jarry, Thomas, *La Normandie avant les Normands...*, *op. cit.*, p. 237.

de Sacey, et peut-être liée au *pagus minor* du Coglais⁴³⁰. La possession par l'abbaye Saint-Sauveur de Redon du domaine de La Bazoge, probable pôle d'une circonscription administrative neustrienne⁴³¹, pourrait également être rattachée aux Rorgonides, Rorgon ayant été très impliqué dans la fondation de l'abbaye bretonne, à l'origine de laquelle il a sans doute été⁴³². Désertines faisait sans doute partie du *pagus* Muffa ; Saint-Brice-en-Coglès, La Tremblay et Villamée du *pagus minor* – autre nom de la *vicaria* – du Coglais⁴³³. On décèle donc une influence rorgonide dans des secteurs anciennement peuplés de l'Avranchin, et sans doute pour la plupart lieux d'une autorité administrative à l'époque mérovingienne et/ou carolingienne. Ces réseaux, bien que diffus et estompés, laissent entrevoir une présence rorgonide territorialisée à partir de cadres administratifs existants et laissent supposer une implantation spatiale contrôlant les forces locales.

Les indices sont fragiles pour tenter de dater l'apparition de ces groupes de parenté et/ou d'alliance rorgonide ou leur réactivation, et de connaître la nature des liens qui pouvaient les unir aux Rorgonides. Pour une partie d'entre eux, on pourrait y voir un lien avec la Bretagne, vis-à-vis de laquelle la politique des Rorgonides a beaucoup fluctué en fonction des différentes stratégies du groupe familial. Rorgon fut d'abord comte de Rennes-Porhoët de la fin de l'année 818 à mai 831⁴³⁴. Après sa mort, le 16 juin 840, le Rennais a continué d'attirer l'attention du groupe familial, d'abord entre 845 et 850 sous l'impulsion d'Ébroïn, évêque de Poitiers et *consanguineus* de Rorgon, puis entre 873-878 en appui des ambitions de Charles le Chauve⁴³⁵. Conservant leurs intérêts dans l'ancienne marche, les Rorgonides ont maintenu des relations avec les princes bretons Nominoë, Érispoë ou Salomon, et ont également servi d'intermédiaire entre ces derniers et les souverains carolingiens⁴³⁶. Les Rorgonides ont également parfois pris parti du côté breton, comme en 861, aux côtés de Salomon, pour contrecarrer l'influence de Robert le Fort en Neustrie⁴³⁷. Par ailleurs, une branche des Rorgonides, représentée par les comtes d'Herbauge, est également placée sur la marche de Bretagne, entre 841 et 844, où elle est chargée de défendre la Neustrie contre les Normands et

⁴³⁰ Voir *supra* Première partie. 1.1.1.2. Des *centenae* dans l'Avranchin.

⁴³¹ Voir *supra*, Première partie. 1.1.1.1. *Missaticum* et circonscriptions intermédiaires.

⁴³² Doumerc, François, *Essai de construction d'un espace princier...*, *op. cit.*, p. 127-130.

⁴³³ Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes...*, *op. cit.*, p. 215 et 220-221.

⁴³⁴ Doumerc, François, *Essai de construction d'un espace princier...*, *op. cit.*, p. 140.

⁴³⁵ Guillotel, Hubert, « Une autre marche de Neustrie », in *Onomastique et parenté...*, *op. cit.*, p. 10 et Doumerc, François, *Essai de construction d'un espace princier...*, *op. cit.*, p. 162, 206, 311-317 et 334.

⁴³⁶ Boussard, Jacques, « Les destinées de la Neustrie... », art. cit., p. 19 et Brunterc'h, Jean-Pierre, « Le duché du Maine... », art. cit., p. 78.

⁴³⁷ Doumerc, François, *Essai de construction d'un espace princier...*, *op. cit.*, p. 276.

les Bretons⁴³⁸. Dans cette optique, on serait tenté de supposer que la présence d'un groupe rorgonide entre Couesnon, Beuvron et Tronçon, pourrait s'expliquer par les liens unissant les Rorgonides à la Bretagne ou à leur politique vis-à-vis des princes bretons. La présence du *nomen* Ébroïn dans ce secteur, que l'on ne retrouve pas ailleurs dans l'Avranchin, pourrait potentiellement être datée présence du milieu du IX^e siècle. Un peu plus au nord, l'apparition d'un Gauzlin et d'un Hervé dans le lignage des Avenel à la fin du XI^e siècle – *nomina* que l'on ne retrouve plus par la suite dans la généalogie de la famille – pourrait-elle aussi être l'ultime témoignage d'un lien ancien que la famille aurait partagé avec les Rorgonides et leurs attaches en Bretagne⁴³⁹ ? Dans le même secteur, les possessions de l'abbaye de Prüm au sud d'Avranches⁴⁴⁰ ont été données par un certain Egidius, dont la famille avait participé à la restauration de l'abbaye par Pépin III⁴⁴¹. Or, Bertrade de Prüm, première fondatrice de l'établissement en 720-721, était la sœur du duc du Mans Roger, ancêtre de Rorgon⁴⁴². Cet indice, quoique ténu, atteste une fois encore la possibilité d'une implantation des Rorgonides, par le biais de collatéraux, dans ce secteur frontalier de la Bretagne.

Dans le Lieuvin, Christophe Maneuvrier a montré l'existence de liens entre des personnages apparentés aux Rorgonides et l'abbaye de Corbion⁴⁴³. Dans une communication présentée en 2006, il émet l'hypothèse que la translation des reliques de saint Lhomer, ainsi que le repli des moines de Corbion en 872 dans l'Avranchin, à *Patricliacus*, serait moins à mettre en relation avec la menace scandinave qu'avec la présence d'un ou de groupes liés aux Rorgonides et la perte du Maine, ces derniers opérant dans ces années un repli vers la Bretagne⁴⁴⁴. Cette hypothèse doit cependant être discutée et approfondie, car fondée sur une identification erronée de *Patricliacus*⁴⁴⁵, et associant à la démonstration la *Vita* de saint

⁴³⁸ Levillain, Léon, « La marche de Bretagne... », art. cit., p. 100-102.

⁴³⁹ Le fils de Renaud d'Herbauge se nommait Hervé. Ce *nomen* est notamment utilisé par les comtes de Mortagne (Settipani, Christian, « Les vicomtes de Châteaudun et leurs alliés », *Prosopon Newsletter*, n° 10, avril 1999, p. 3).

⁴⁴⁰ Pour la difficulté de leur localisation, voir Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 63, n. 29.

⁴⁴¹ Doumerc, François, *Essai de construction d'un espace princier...*, *op. cit.*, p. 670.

⁴⁴² Les liens entre les Rorgonides et leurs collatéraux avec l'abbaye de Prüm ont été démontrés par François Doumerc (*ibid.*, p. 685).

⁴⁴³ Maneuvrier, Christophe, *Paysages et sociétés rurales au Moyen Âge...*, *op. cit.*

⁴⁴⁴ *Id.*, « Aux origines des comtés du Perche... », p. 37-47.

⁴⁴⁵ L'auteur identifie de façon inexacte *Patricliacus* à Parigny (départ. Manche, cant. Saint-Hilaire-du-Harcouët). Selon toute vraisemblance, ce lieu devrait plutôt se situer plus à l'est, au Teilleul (voir *supra* à la n. 254).

Berthevin où apparaît un homme qui pourrait être lié aux Rorgonides⁴⁴⁶. La *Vita* de saint Lhomer ne cite aucun nom rorgonide⁴⁴⁷ ; cependant, un groupe qui leur est affilié est effectivement attesté non loin, autour du secteur de L'Abbayette. Les propriétaires de la *villa* nommée *Patriciacus* sont connus pour le IX^e siècle : il s'agit d'abord d'un certain Raoul, *vassus dominicus* de Charles le Chauve, puis, lorsque l'Avranchin était sous influence des princes bretons, de Gurwant⁴⁴⁸. Rien n'est connu sur le premier de ces hommes. Quant au second, il pourrait s'agir du comte de Rennes qui conspire contre le roi breton Salomon et participe à son assassinat en 874⁴⁴⁹. Or, Salomon avait récupéré une partie des clients rorgonides dès 857-858 et Fulcoald, chef des *Franci homines* qui firent chuter le prince breton, fait partie des familles des confins brito-neustriens clientes des Rorgonides⁴⁵⁰. Gurwant a pu faire partie de ce même réseau. C'est lui qui, selon la *Vita*, fait venir les reliques à *Patriciacus* afin de tirer profit de leur renommée⁴⁵¹. Parallèlement à cette première hypothèse d'un aristocrate breton installé à l'est de l'Avranchin et apparenté aux Rorgonides, il ne fait aucun doute que le contexte géopolitique a joué un rôle non négligeable. On sait notamment que les Rorgonides participaient au cours des années 870 à la politique de Charles le Chauve vis-à-vis de la Bretagne, le roi carolingien voulant y affirmer ses prétentions. La dyarchie formée par Gauzfrid et Gauzlin, fils de Rorgon, œuvre à une véritable montée en puissance de la famille. Ils avaient l'opportunité de participer à la redéfinition des relations entre Francs et Bretons et collaboraient avec Charles le Chauve pour prendre pied dans la *Nova Britannia*. Cependant, le souverain franc est accaparé par d'autres successions en 875-877 et n'a pas l'opportunité d'intervenir en Bretagne⁴⁵². La présence de grandes abbayes dans le secteur du Teilleul, comme celle de Saint-Denis et de Saint-Calais⁴⁵³ – toutes les deux dans

⁴⁴⁶ Saint Berthevin est lui originaire et enterré à Parigny. Son meurtrier, qui porte le *nomen* rorgonide d'Hervé, habite le Maine et non l'Avranchin (Pigeon, Émile Aubert (abbé), *Textes français et latins des Vies des saints...*, *op. cit.*, t. 2, p. 283-309).

⁴⁴⁷ La plupart des *nomina* cités par la *Vita* semblent plutôt d'origine franque (*Ibid.*, p. 274-281, aux p. 275-277).

⁴⁴⁸ Voir *supra* à la n. 346.

⁴⁴⁹ Van Torhoudt, Éric, *Centralité et marginalité en Neustrie...*, *op. cit.*, n. 5, à la p. 133. Ce Gurwant appartient à l'aristocratie bretonne, mais ne semble partager aucun lien de parenté avec Salomon (Chédeville, André et Guillotel, Hubert, *La Bretagne des saints et des rois...*, p. 354).

⁴⁵⁰ Doumerc, François, *Essai de construction d'un espace princier...*, *op. cit.*, p. 314-315.

⁴⁵¹ *Sed quoniam princeps unus ejusdem patriae nomine Gurhannus eamdem villam a Salomone cum multis aliis possessionibus in dominium acceperat, hic, audita fama et virtutibus quibus sanctus Dei undique per provincias refulgebat, reddidit eamdem villam beato Launomaro et jam dicto abbati reliquisque fratribus, et, jussu ac petitione ejus, corpus ejusdem sancti in eamdem villam transtulerunt XVIII kalendas maii* (Pigeon, Émile Aubert (abbé), *Textes français et latins des Vies des saints...*, *op. cit.*, t. 2, p. 274-281, aux p. 274-275).

⁴⁵² Doumerc, François, *Essai de construction d'un espace princier...*, *op. cit.*, p. 311-317.

⁴⁵³ Voir *supra* Première partie. 1.1.2.2. De grandes abbayes dans l'Avranchin.

l'orbite des Rorgonides au milieu du IX^e siècle⁴⁵⁴ –, ainsi que le passage à proximité, vers 923-927, des reliques de saint Magloire, dont Louis, fils de Rorgon avait été autrefois abbé⁴⁵⁵, pourraient également constituer des indices laissant supposer l'existence d'un groupe rorgonide autour de *Patriciacus*.

Bien que la frontière occidentale de la Normandie reste à l'écart des grands axes de pouvoir rorgonide, différents témoignages, essentiellement onomastiques, révèlent cependant dans l'Avranchin une identité et un héritage liés à la mémoire des comtes du Maine. L'aristocratie y est, comme le reste de la Neustrie, touchée par leur influence, soit directement par Rorgon, ses descendants ou des collatéraux, soit par le biais d'alliances familiales. Si les indices sont fragiles et ténus, plusieurs secteurs ont pu être identifiés où la mémoire rorgonide est perceptible. S'appuyant sur des logiques familiales, les Rorgonides ont ainsi mis en place leur stratégie spatiale, sans doute liée au secteur frontalier de la Bretagne, et s'appuyant peut-être sur différents établissements monastiques. Cette présence, bien qu'apparaissant diffuse et estompée, montre un contrôle de l'espace territorialisé à partir de cadres administratifs existants et laisse supposer une implantation contrôlant les forces locales.

Les années 880 amorcent le déclin des Rorgonides. Ils sont supplantés en Neustrie par les Robertiens et dans le Maine par les Hugonides. Leur éviction prend place dans un épisode de lutte entre Eudes le Robertien et Charles le Simple le Carolingien pour le royaume de Francie occidentale⁴⁵⁶. Partageant probablement des liens familiaux avec les Rorgonides du côté maternel, les Hugonides sont largement les héritiers de leurs prédécesseurs, et notamment de la stratégie spatiale auparavant mise en place par les comtes du Maine⁴⁵⁷. Ils vont faire appel à l'héritage biologique et spatial des Rorgonides : dans le troisième tiers du X^e siècle, Hugues II va exploiter les éléments rorgonide de son groupe familial et en reprendre le stock anthroponymique, afin de mettre à profit cet héritage⁴⁵⁸. On en trouve un exemple dans la famille de Fulcoïn, fils de Hugues II, dont la fille se prénomme Bilehilde⁴⁵⁹, et Rorgon fils de

⁴⁵⁴ Pour Saint-Calais, voir *ibid.*, p. 175-176. Les fils de Rorgon sont impliqués dans le devenir de l'abbaye de Saint-Denis (Legros, Sébastien, « L'origine du premier seigneur de Laval... », art. cit., p. 28).

⁴⁵⁵ *Ibid.* La translation des reliques de saint Magloire peut également être mise en relation avec l'influence des Robertiens dans la région (voir *infra* Première partie. 1.2.2.1. La translation des reliques de saint Magloire dans le diocèse d'Avranches au début du Xe siècle).

⁴⁵⁶ Renoux, Annie, « Le vocabulaire du pouvoir à Mayenne... », art. cit., p. 253 et Doumerc, François, *Essai de construction d'un espace princier...*, op. cit., p. 809.

⁴⁵⁷ *Ibid.*, p. 864-865.

⁴⁵⁸ *Ibid.*, p. 825-837 et arbre généalogique 105.

⁴⁵⁹ Son frère rend le prieuré de L'Abbayette au Mont Saint-Michel.

Gauzlin établi à Ville-Perdue. La famille de Basilia, dont le père, Hugues, est fils de Rorgon, pourrait elle aussi être le témoignage de la réactivation de la mémoire rorgonide par les Hugonides.

1.2.2. Le commandement militaire de Neustrie et l'influence robertienne dans l'Avranchin

Suite à la défaite de Jengland en août 851 et à l'intégration d'Érispoë au monde carolingien, faisant de la Bretagne un *regnum* périphérique⁴⁶⁰, Robert le Fort se voit confier dès l'année suivante un vaste groupe d'*honores* pour former la nouvelle base de la marche contre les Bretons. Après un intermède entre les mains du Welf Hugues l'Abbé, oncle de Charles le Chauve, le fils de Robert, Eudes, récupère le commandement militaire de Neustrie en 886. Le marquisat passe ensuite à son frère Robert en 888, qui reçoit de Charles le Simple l'autorité ducale entre Seine et Loire, le pouvoir carolingien se repliant dès la seconde moitié du IX^e siècle dans la partie septentrionale du Bassin Parisien⁴⁶¹. Le pouvoir des Robertiens s'appuie sur plusieurs abbatiats laïcs, notamment ceux de Marmoutier et de Saint-Martin de Tours⁴⁶². Ils ont, en outre, exercé une grande habileté à récupérer la fidélité des grands vassaux de l'ancienne marche de Bretagne et de l'ancien *Ducatus Cenomannicus*, notamment les réseaux rorgonides⁴⁶³.

La théorie de Jan Dhondt présentant le comté de Vendôme comme une des rares et dernières « fenêtres » conservée par les princes robertiens autour de leur domaine⁴⁶⁴ a depuis été corrigée par Gérard Louise, qui repousse leur emprise jusqu'aux territoires tenus par les seigneurs de Bellême, à travers notamment l'abbaye de Lonlay⁴⁶⁵. Ce dernier évoque la possibilité d'une influence s'étendant plus loin vers l'ouest à travers la grande dorsale frontière des confins normanno-manceaux. Il interprète cependant la fondation de l'abbaye de Lonlay entre 1015 et 1025 et son transfert à Saint-Benoît de Fleury avant 1030, comme la

⁴⁶⁰ Doumerc, François, *Essai de construction d'un espace princier...*, *op. cit.*, p. 262.

⁴⁶¹ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », *art. cit.*, p. 112 ; Deniaux, Élisabeth, Lorren, Claude, Bauduin, Pierre et Jarry, Thomas, *La Normandie avant les Normands...*, *op. cit.*, p. 387-389 et Bauduin, Pierre, *La première Normandie...*, *op. cit.*, p. 103-104.

⁴⁶² Werner, Karl-Ferdinand, « Les Robertiens », in *Le roi de France et son royaume...*, *op. cit.*, p. 17-21.

⁴⁶³ Doumerc, François, *Essai de construction d'un espace princier...*, *op. cit.*, p. 293.

⁴⁶⁴ Dhondt, Jan, « Une crise du pouvoir capétien, 1032-1034 », in *Miscellanea mediaevalia in memoriam Jan Frederik Niermeyer*, Groningen, J.B. Wolters, 1967, p. 141.

⁴⁶⁵ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », *art. cit.*, p. 114-115 et 298-299. Lonlay-l'Abbaye, dép. Orne, cant. Donfrott.

création d'une frontière politique entre le comté de Mortain – qui n'existe pas encore – et la seigneurie de Bellême, marquée notamment par l'appropriation du sol. Il fait ainsi de l'abbaye naissante une borne pour la seigneurie de Bellême, mais également pour l'influence robertienne/capétienne dans ce secteur⁴⁶⁶. Or, plusieurs éléments laissent supposer que cette influence s'étendait plus à l'ouest⁴⁶⁷. Différentes sources permettent d'éclairer sur cette présence robertienne dans l'Avranchin et sur une partie des origines de l'aristocratie.

1.2.2.1. La translation des reliques de saint Magloire dans le diocèse d'Avranches au début du X^e siècle

Vers 923-927, soit pratiquement un demi-siècle après l'exode des moines de Corbion⁴⁶⁸, l'Avranchin, sans doute encore considéré comme une zone de refuge face aux invasions scandinaves⁴⁶⁹, est le cadre de la translation de reliques de saints bretons et normands.

1.2.2.1.1. *La captation des reliques par Hugues le Grand*

Le cortège est emmené par le clergé de l'abbaye Saint-Magloire de Léhon⁴⁷⁰, accompagné par l'évêque d'Alet Salvator (avec les reliques de saint Malo), le clergé de Dol (avec les reliques de saint Samson et de trois saints liés au diocèse d'Avranches, Senier, Pair et Scubilion⁴⁷¹),

⁴⁶⁶ « Cette abbaye borne à la fois la Seigneurie de Bellême à l'ouest et les influences capétiennes dans ce secteur » (*ibid.*, p. 298-299 et 304-309).

⁴⁶⁷ Gérard Louise le sous-entend d'ailleurs en évoquant la fondation des prieurés de Saint-James-de-Beuvron et de Saint-Hilaire-du-Harcouët (*ibid.*, p. 297).

⁴⁶⁸ Un premier passage de reliques avait déjà eu lieu dans le même secteur en 872, lorsque les moines de Corbion avaient transféré les reliques de leur abbaye, notamment celles de saint Lohmer, dans l'Avranchin (voir *supra* Première partie. 1.2.1.2. Une implantation rorgonide territorialisée et aux origines diverses). La région, peut-être en grande partie couverte de massifs forestiers, était cependant toujours traversée par des itinéraires antiques praticables (Levalet, Daniel, « Des translations de reliques dans le diocèse d'Avranches... », art. cit., p. 174-178).

⁴⁶⁹ Le Maho, Jacques, « Une nouvelle source pour l'histoire du monastère de la Croix-Saint-Ouen à la fin du IX^e siècle », *Tabularia*, « Documents », n° 5, 2005, p. 10 et Van Torhoudt, Éric, *Centralité et marginalité en Neustrie...*, *op. cit.*, p. 133.

⁴⁷⁰ Abbaye Saint-Magloire de Léhon, cne Dinan, dép. Côtes-d'Armor, ch.-l. cant.

⁴⁷¹ Selon l'hypothèse la plus vraisemblable, évoquée par Éric Van Torhoudt, le diocèse d'Avranches, qui n'a plus d'évêque attesté depuis 862, a été rattaché à celui de Dol, dont le roi Salomon voulut faire le siège métropolitain de Bretagne (Van Torhoudt, Éric, « La résistance franco-bretonne à l'expansion normande dans le nord-ouest de la Neustrie (924-954) : une marche de Normandie ? », in *Le pouvoir et la foi au Moyen Âge en Bretagne et dans l'Europe de l'Ouest. Mélanges en mémoire du professeur Hubert Guillotel*, Joëlle Quaghebeur et Sylvain Soleil dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010 (« Histoire »), p. 602 et n. 7) ; Lunven,

plus tard rejoints par des clercs de Bayeux⁴⁷². Menacés par les troupes scandinaves⁴⁷³, le cortège d'ecclésiastiques fait route depuis Alet vers l'est, se formant par agrégat de différents groupes, et se rejoignant *in metas patrie*⁴⁷⁴. L'expression est habituellement traduite comme la frontière du territoire occupé par les Bretons⁴⁷⁵. Et l'on admet traditionnellement que ce lieu de rassemblement se situe à Saint-Cyr-du-Bailleul⁴⁷⁶, dont l'église, avec le cimetière, toute la dîme et tous les prémices, est donnée avant le milieu du XI^e siècle à Saint-Magloire⁴⁷⁷.

Anne, *Du diocèse à la paroisse...*, op. cit., p. 66-67 et Mazel, Florian, *L'évêque et le territoire...*, op. cit., p. 216 et 267).

⁴⁷² L'itinéraire utilisés par les clercs de Bayeux est vraisemblablement le même, mais en sens inverse, que celui emprunté par les moines de l'abbaye de la Croix-Saint-Ouen (aujourd'hui La Croix-Saint-Leufroy, dép. Eure, cant. Gaillon) lorsqu'ils rejoignirent vers 885 leurs possessions du comté de Bayeux, depuis Orléans en passant par le Maine (Le Maho, Jacques, « Une nouvelle source... », art. cit., p. 10-11). Un autre exemple peut être également être donné avec le texte de la translation des reliques de saint Sever, aux alentours de l'an mil, lorsque deux pèlerins suivent la voie antique Avranches-Lisieux-Rouen (Pigeon, Émile Aubert (abbé), *Textes français et latins des Vies des saints...*, op. cit., t. 2, p. 56-64).

⁴⁷³ Les Scandinaves dévastèrent toute la « petite Bretagne », obligeant alors les moines à mettre leurs reliques à l'abri : *Anno DCCCXX. Normanni omnem minorem Britanniam vastaverunt cunctis occisis vel ejectis Britonibus. Tunc asportata sunt corpora sanctorum qui erant in Britannia in diversas terras* (« *Aliud Chronicon eiusdem Montis quod iure Armoricum, aut Andegavense dix eris* », Philippe Labbé éd., in *Novae bibliothecae manuscriptorum librorum*, Paris, S. et G. Cramoisy, 1657, t. 1, p. 350).

⁴⁷⁴ « *Translatio sancti Maglorii* », Hubert Guillotel éd., in « L'exode du clergé breton devant les invasions scandinaves », *M.S.H.A.B.*, t. 69, 1982, p. 301-315, voir notamment à la p. 310).

⁴⁷⁵ Guillotel, Hubert, « L'exode du clergé breton... », art. cit., p. 289 et 293 ; Van Torhoudt, Éric, « La résistance franco-bretonne... », art. cit., p. 602 et Levalet, Daniel, « Des translations de reliques dans le diocèse d'Avranches... », art. cit., p. 177. La *Translatio sancti Maglorii* a longtemps été vue comme un témoignage très suspect par certains : elle est composée de cinq fragments interpolés entre 1160 et 1181 à partir d'une compilation faite d'emprunts à des compositions historiques rédigées à Saint-Benoît de Fleury et aux *Gesta Normannorum Ducum* de Guillaume de Jumièges (Guillotel, Hubert, « L'exode du clergé breton... », art. cit., p. 293). Si son authenticité n'est pas intégrale, les données concernant les trois premiers fragments sont corroborées par d'autres sources. Ils contiennent notamment des informations consignées au X^e siècle par les moines de Saint-Magloire de Léhon en exil à Paris (Poulin, Joseph-Claude, « Sources hagiographiques de la Gaule (SHG) II. Les dossiers de S. Magloire de Dol et de S. Malo d'Alet (Province de Bretagne) », *Beihefte des Francia*, 17/1, 1990, p. 205). Le terme *patria*, utilisé deux fois (pour évoquer le lieu de rencontre entre les différents cortèges de moines et le retour des communautés monastiques en Bretagne), serait issu de fragments purement magloriens (Guillotel, Hubert, « L'exode du clergé breton... », art. cit., p. 307). S'il signifie « territoire » ou « principauté », il a également le sens de « diocèse » (Niermeyer, Jan-Frederik, *Mediae latinitatis lexicon minus...*, op. cit., p. 773).

⁴⁷⁶ Pour l'identification de Saint-Cyr-du-Bailleul, voir Levalet, Daniel, « Des translations de reliques dans le diocèse d'Avranches... », art. cit., p. 179-180.

⁴⁷⁷ [...] *dedit Warinus de Baiolo Sancto Maglorio abbatiq[ue] Aufrido monachisq[ue] suis monasterium Sancti Cyrici quod est situm in eadem parochia et cimiterium necnon et omnia primitiva ecclesiae pertinentia, et omnem decimam illius plebis* (R.A.D.N., n° 209). La possession à Saint-Magloire est confirmée par des bulles pontificales au XII^e siècle (confirmation par Pascal II le 13 novembre 1116, par Adrien IV le 4 mars 1159 et par Lucius III le 12 mai 1183, alors que les droits et possessions de Saint-Magloire de Léhon sont passés à l'abbaye de Marmoutier : Terroine, Anne et Fossier, Lucie, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire*, t. 1 : « Fin du X^e siècle-1280 », Paris, CNRS Éditions ; Turnhout, Brepols, 1998 (« Documents, études et répertoires publiés par l'IRHT »), n° 21, 38 et 47). Le terme *plebs* est traditionnellement interprété comme le signe d'une implantation bretonne dans la région (voir *supra* à la n. 198) ; quant à celui de *monasterium*, il pourrait désigner un petit ermitage (Lunven, Anne, *Du diocèse à la paroisse...*, op. cit., p. 104). La mention de tous les prémices (*omnia primitiva*) est également le témoignage d'une institution étrangère à la Normandie (Musset, Lucien, « Aperçus sur la dîme ecclésiastique en Normandie au XI^e siècle », in *Aspects de la société et de l'économie dans la Normandie médiévale (X^e-XIII^e siècles)*, Caen, Annales de Normandie, 1988 (« Cahier des Annales de Normandie », n° 22), p. 53).

Après avoir trouvé refuge dans l'Avranchin, les reliques sont ensuite accueillies à Paris par Hugues le Grand, puis déposées dans la chapelle palatine Saint-Barthélemy⁴⁷⁸. Si certains des moines ayant trouvé refuge à Paris regagnent ensuite leurs terres, ceux de Saint-Magloire demeurent dans la chapelle, que le duc des Francs agrandit quelques années plus tard et fait consacrer en l'honneur de saint Magloire⁴⁷⁹. Hugues Capet aurait ensuite transféré cette communauté dans la cité, entre 976 et 986, créant alors un monastère bénédictin⁴⁸⁰. En 1094, l'abbaye Saint-Magloire, en proie à des difficultés, est confiée par Philippe I^{er} à l'abbaye de Marmoutier, à charge de la restaurer⁴⁸¹.

Au-delà de l'histoire mouvementée des reliques de saint Magloire, la *Translatio sancti Maglorii* est un instrument précieux d'analyse des rapports politiques régionaux au début du X^e siècle, permettant d'appréhender l'influence du *dux Francorum* et la situation politique dans le nord-ouest de la France⁴⁸². Contrairement à la première vague de départ de reliques opérée par les moines de l'abbaye de Redon qui se sont réfugiés vers des régions dominées par des fidèles aux rois carolingiens⁴⁸³, la seconde – à laquelle appartiennent les reliques de saint Magloire – se dirige vers les Robertiens. Il apparaît que le rassemblement des clercs a été selon toute vraisemblance avalisé et/ou organisé par Hugues le Grand, qui accueille le convoi à Paris. L'installation dans la chapelle palatine Saint-Barthélemy, le transfert opéré ensuite par Hugues Capet, puis près d'un siècle plus tard, la restauration de l'établissement par Philippe I^{er}, montrent que l'abbaye jouit de la faveur des Robertiens, puis des rois de France.

On aurait ici un exemple de captation des reliques, montrant que l'influence de Hugues le Grand s'étendait jusqu'aux rivages de la Manche⁴⁸⁴. Par ailleurs, celui-ci se servit des reliques en faveur de ses alliés anglais et bourguignon : le roi anglo-saxon Athelstan reçut des ossements des saints Senier, Scubilion et Pair⁴⁸⁵ ; Gilbert de Chalon, duc de Bourgogne, celles des saints Floxel et Herné⁴⁸⁶. On note également que Hugues le Grand, à l'inverse de ses

⁴⁷⁸ « *Translatio sancti Maglorii...* », art. cit., p. 311-312.

⁴⁷⁹ *Ibid.*, p. 313.

⁴⁸⁰ Terroine, Anne et Fossier, Lucie, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire...*, t. 1, p. 515.

⁴⁸¹ *Ibid.*, p. 14 et 517.

⁴⁸² Van Torhoudt, Éric, « La résistance franco-bretonne... », art. cit., p. 602-607.

⁴⁸³ Chédeville, André et Guillotel, Hubert, *La Bretagne des saints et des rois...*, p. 385.

⁴⁸⁴ Hubert Guillotel estime que les régions bretonnes d'Alet, Dol et Léhon se rattachent aux Robertiens (*ibid.*, p. 385).

⁴⁸⁵ Hubert Guillotel rapproche ce cadeau avec le mariage de Hugues le Grand et la demi-sœur du roi anglo-saxon (Guillotel, Hubert, « L'exode du clergé breton... », art. cit., p. 297-299).

⁴⁸⁶ La tutelle de Hugues le Grand sur la Bourgogne est également scellée par une alliance matrimoniale (Van Torhoudt, Éric, « La résistance franco-bretonne... », art. cit., p. 607-608).

prédécesseurs, adopta un nouveau comportement politique, ne cherchant pas seulement à renforcer ses territoires, dont le noyau était l'abbaye Saint-Martin de Tours, mais à dépasser le cercle neustrien pour se tourner vers d'autres horizons politiques menant au titre royal⁴⁸⁷. La translation des reliques de saint Magloire participerait ainsi aux ambitions plus étendues de Hugues le Grand.

1.2.2.1.2. *Le lignage du Bailleul, des vassaux robertiens aux portes de l'Avranchin*

Existait-il sur place des vassaux sur lesquels le lignage robertien aurait pu s'appuyer ? Dès le milieu du XI^e siècle, les documents laissent entrevoir une famille dans le secteur, celle du Bailleul. Avant 1055-1066, un certain Garin du Bailleul concède à l'abbaye Saint-Magloire le *monasterium* de Saint-Cyr, avec le cimetière, toute la dîme et tous les prémices de l'église⁴⁸⁸. Son fils, le moine Hugues, ayant contesté cette donation, l'abbaye porte alors clameur auprès du duc de Normandie, qui charge ses fidèles de juger le plaid. L'affaire est réglée par le comte Robert de Mortain, avec l'aide de l'archevêque de Rouen Maurille (1055-1067), des évêques Hugues de Lisieux (1049-1077) et Guillaume d'Évreux (1046-1066), ainsi que de l'abbé de Fécamp Jean (1028-1078)⁴⁸⁹. Il est fortement probable que cette donation de Garin rappelle le passage des reliques bretonnes à Saint-Cyr-du-Bailleul⁴⁹⁰.

Bien que les sources ne permettent pas de dresser un tableau de filiation complet et qu'une part de la descendance de Garin du Bailleul reste inconnue⁴⁹¹, on remarque la présence des *nomina* Hugues et Eudes. Si ce dernier peut être considéré comme un nom propre à la

⁴⁸⁷ Noizet, Hélène, « L'ascension du lignage robertien : du Val de Loire à la Francie », *Annuaire-Bulletin de la société de l'histoire de France*, t. 529, 2004, p. 19-35.

⁴⁸⁸ *R.A.D.N.*, n° 209 (voir *supra*, n. xxx).

⁴⁸⁹ La notice arrête la liste des personnages présents à l'abbé de Fécamp Jean. Étant cependant lacunaire, peut-être y eut-il d'autres personnes convoquées à ce plaid. Elle l'était déjà lors de la transcription qu'en fit le chanoine Guérin, entre la seconde moitié du XVII^e et le début de XVIII^e siècle (B.M.A., fonds Pigeon, ms. 45, p. 384).

⁴⁹⁰ C'est également l'hypothèse émise par Daniel Levalet (« Des translations de reliques dans le diocèse d'Avranches... », art. cit., p. 179-180).

⁴⁹¹ Voir tableau de filiation n° 7. Il est fortement probable que Hugues, fils de Garin, donné au monastère de Saint-Magloire, avait un ou plusieurs frères aînés. La disparition précoce de ceux-ci et le passage de l'héritage entre les mains de Hugues a pu déclencher la contestation de la donation de son père. On retrouve le même processus de donation-contestation lors de la disparition de frères aînés dans le premier quart du XI^e siècle, lorsque Richard, prenant la succession de son père Robert à la tête du comté d'Avranches, reprit les biens concédés à l'abbaye de Saint-Benoît de Fleury (André de Fleury, *Vita Gauzlini...*, *op. cit.*, p. 48-50). On note également que dans le cas de Richard comte d'Avranches, ce sont encore les biens d'un monastère sous influence capétienne qui sont contestés (voir *infra*).

Bretagne, il fait également partie, dès la fin du IX^e siècle, du stock anthroponymique des Robertiens, notamment lorsqu'il est associé à Hugues. Son utilisation répétée sur plusieurs générations⁴⁹² pose ici la question de la pratique onomastique de la famille du Bailleul. Le *nomen* Eudes pourrait être considéré comme un marqueur de parenté, associant la famille du Bailleul à une influence robertienne puis capétienne.

Les informations sur cette famille sont relativement pauvres pour la période XI^e-XIII^e siècles⁴⁹³ et n'autorisent aucune hypothèse quant à son importance sur le long terme. Cependant, la donation de 1055-1066 à Saint-Magloire suggère que le lignage entretenait avec les Capétiens et leurs descendants un lien assez fort pour qu'il puisse être encore tangible et actif pratiquement un siècle et demi après le passage des reliques avalisé par Hugues le Grand. Le souvenir de la translation, encore vivace, réactive sans doute ici la mémoire d'une ancienne fidélité, dont les marqueurs anthroponymiques sont également un des éléments persistants. Ces indices attesteraient ici la présence d'un lignage implanté dans la région depuis plusieurs générations, lorsque les Robertiens y exerçaient leur influence.

Bien plus, les sources révèlent également que la famille du Bailleul possédait des terres à Saint-Cyr-du-Bailleul, mais également au Teilleul et à Torchamps⁴⁹⁴. Or, ces trois lieux faisaient partie de l'ancienne forêt de Silve Drue, appartenant auparavant à la seigneurie de Bellême⁴⁹⁵, et étaient rattachés à Domfront durant tout le Moyen Âge⁴⁹⁶. Autre élément de rapprochement, l'anthroponyme Garin, *nomen* du donateur à Saint-Magloire, est également utilisé par la première maison de Bellême, notamment pour dénommer les fils de Guillaume I^{er} et de Robert I^{er}⁴⁹⁷. Le premier, appelé Garin de Domfront par Orderic Vital⁴⁹⁸ a vraisemblablement reçu la seigneurie et le secteur occidental des possessions des Bellême au début du XI^e siècle, suite à la mort de son père⁴⁹⁹. Par ailleurs, il a également été démontré

⁴⁹² Arch. nat., L 975-1024 ; BnF, ms. lat 5441/2, fol. 415 et 12875, fol. 359r ; *R.A.D.N.*, n° 209 ; *M.R.S.N.*, t. 1, p. 10 et 216-217 et Pigeon, Émile-Auber (abbé), *Le diocèse d'Avranches...*, *op. cit.*, p. 673-674. Le *nomen* Eudes se retrouve au moins sur trois générations, de 1128 à 1249.

⁴⁹³ Aucun indice n'a permis de valider l'hypothèse de l'utilisation par cette famille d'un *cognomen* différent de celui du Bailleul. Seules huit occurrences sur la famille ont pu être trouvées dans les sources diplomatiques, narratives et fiscales, entre le XI^e et le milieu du XIII^e siècle.

⁴⁹⁴ *R.A.D.N.*, n° 209 ; Pigeon, Émile-Auber (abbé), *Le diocèse d'Avranches...*, *op. cit.*, p. 673-674 et Arch. nat., L 975-1024. Torchamps, dép. Orne, cant. Bagnoles-de-l'Orne.

⁴⁹⁵ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 33 et carte p. 302 ; Hubert, Gabriel, « Livre de Marie d'Espagne », *P.B.-N.*, n° 1 (n° 103), 1956, p. 16.

⁴⁹⁶ *Ibid.*, p. 55, 80-81. Domfront, dép. Orne, ch.-l. cant.

⁴⁹⁷ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., t. 2, p. 157.

⁴⁹⁸ O.V., t. VI, p. 396 (livre XIII).

⁴⁹⁹ Cette succession impliquant par ailleurs une fidélité envers le comté du Maine (Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., t. 1, p. 339-340 et t. 2, p. 132-133).

que les seigneurs de Bellême étaient dès l'origine des fidèles et des vassaux des rois de France, la dynastie capétienne ayant, aux alentours de l'an mil, voulu fixer, à travers l'action de leurs fidèles et par l'implantation entre 1012 et 1030, sous l'abbatit de Gauzlin (1004-1030) fils naturel de Hugues Capet et demi-frère de Robert le Pieux, de l'abbaye Saint-Benoît de Fleury à Lonlay, entre Normandie et Maine⁵⁰⁰.

Dans le secteur manceau voisin, les Hugonides, mis en place par les souverains carolingiens, ont basculé dès le début du X^e siècle du côté des Robertiens⁵⁰¹. Cependant, au début des années 920 – alors même que les reliques de saint Magloire traversent l'Avranchin –, Hugues le Grand est placé par Raoul de Bourgogne (roi des Francs, 923-936) dans le *Ducatus Cenomannicus*, les Hugonides voyant ainsi leur assise territoriale réduite. Cette cession marque la volonté du Robertien de mettre la main sur ce secteur et semble devoir être interprétée comme l'amorce d'un contrôle robertien sur la proche dynastie normande pro-carolingienne⁵⁰².

Les indices convergent donc pour faire de ce secteur frontalier, entre Normandie et Maine, un terrain où les Robertiens exercent, dès le début du X^e siècle leur influence. Si cette emprise passe par une autorité sur le lignage des Hugonides, elle se traduit vraisemblablement à plus petite échelle par le contrôle de familles locales, tel celui du Bailleul. Si elle s'inscrit dans un contexte politique plus global, la translation des reliques de saint Magloire permettait aux Robertiens d'activer leurs réseaux⁵⁰³.

1.2.2.2. D'autres îlots robertiens dans l'Avranchin

À l'extrémité occidentale du duché de Normandie existent également d'autres zones où s'exerce une influence robertienne. Elles sont perceptibles à travers l'anthroponymie et les monastères des pays de la Loire.

⁵⁰⁰ *Ibid.*, p. 297.

⁵⁰¹ *Ibid.*, p. 168-169.

⁵⁰² Renoux, Annie, « De la *villa* au *castrum* (VII^e-XIII^e s.) », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. 144, n° 1, 2000, p. 222-223 et *id.*, « Le vocabulaire du pouvoir à Mayenne... », art. cit., p. 254-255.

⁵⁰³ Van Torhoudt, Éric, « La résistance franco-bretonne... », art. cit., p. 605-607.

1.2.2.2.1. L'abbaye Saint-Benoît de Fleury, un vecteur de francisation

Les familles aristocratiques, à la recherche de légitimité spirituelle, ont pu fonder des prieurés dans l'orbite des grandes abbayes de leurs seigneurs. C'est le cas notamment avec Marmoutier, dont Robert le Fort était abbé laïc dès 852⁵⁰⁴. Un tel mouvement n'est cependant pas perceptible à cette époque dans l'Avranchin. Les fondations réalisées en faveur l'abbaye ligérienne dans le diocèse d'Avranches datent du milieu et de la fin du XI^e siècle et répondent vraisemblablement à d'autres objectifs, notamment d'encadrement et de prestige⁵⁰⁵.

L'abbaye Saint-Benoît de Fleury est cependant présente dans l'Avranchin à travers deux prieurés, ceux de Saint-James-de-Beuvron et de Saint-Hilaire-du-Harcouët⁵⁰⁶. Ils ont été fondés par le comte d'Avranches Robert, alors que l'abbaye se trouvait aux mains de Gauzlin, fils naturel de Hugues Capet et demi-frère de Robert le Pieux. L'influence de cette abbaye semble assez forte dans la région pour que, au début du XI^e siècle, le comte d'Avranches, fils illégitime du duc Richard I^{er}⁵⁰⁷, lui octroie une aumône à partir *de sui jure patrimonii*⁵⁰⁸ et que le fils de celui-ci, Richard, soit donné au monastère – avant d'essayer de récupérer les biens du comté après le départ ou la disparition de ses deux frères⁵⁰⁹. Le prestige de l'abbaye est encore assez fort pour qu'au milieu du XI^e siècle le nouveau comte d'Avranches Guillaume lui accorde un terrain pour construire un moulin et une église⁵¹⁰. En second lieu, au début du

⁵⁰⁴ Werner, Karl-Ferdinand, « Les premiers Robertiens et les premiers Anjou (IX^e siècle-début X^e siècle) », in *Pays de Loire et Aquitaine de Robert le Fort aux premiers Capétiens. Actes du colloque scientifique international tenu à Angers en septembre 1987*, Olivier Guillot et Robert Favreau éd., Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, 1997 (« Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest et des musées de Poitiers », IV), p. 37.

⁵⁰⁵ La création du prieuré du Rocher à Mortain par le comte Robert de Mortain en 1082 – parallèlement à la fondation de la collégiale Saint-Évroult – répond sans doute à une logique d'encadrement et une volonté de hisser la capitale du comté au rang des grandes villes du duché de Normandie (Groud Claude, *Mortain, chef-lieu d'un comté normand...*, *op. cit.*, p. 89-91). Celle du prieuré de Sacey par Hasculf de Saint-Hilaire entre dans une stratégie d'affirmation de prestige et de puissance seigneuriale dans un espace frontalier (Groud-Cordray, Claude, « Hasculf de Saint-James et le prieuré de Sacey... », *art. cit.*, p. 27-51). Quant à la donation de l'église de Savigny à l'abbaye de Marmoutier, elle obéit sans doute à d'autres problématiques.

⁵⁰⁶ Saint-James-de-Beuvron et Saint-Hilaire-du-Harcouët sont les deux seuls prieurés de Saint-Benoît de Fleury dans le diocèse d'Avranches Prou, Maurice et Vidier, Alexandre éd., *Recueil des chartes de Saint-Benoît-sur-Loire*, Paris, A. Picard et fils, t. 1, n° CXLVII et Berland, Jean-Marie, « Les prieurés normands de l'abbaye de Fleury aux XI^e-XII^e siècles », *Actes du 105^e congrès national des Sociétés savantes*, Caen, 1980 : Question d'histoire et de dialectologie normande. Philologie et histoire jusqu'à 1610, Paris, C.T.H.S., 1984, t. 2, p. 107-124).

⁵⁰⁷ Potts, Cassandra, « The earliest Norman counts revisited: The lords of Mortain », *H.S.J.*, t. 4, 1992, p. 31.

⁵⁰⁸ André de Fleury, *Vita Gauzlini...*, *op. cit.*, p. 48.

⁵⁰⁹ [...] *ejus filius Richardus, quondam ab eo sancto confessori voto oblatus [...] quippe immemor habitus monastici (ibid.)*. Voir tableau de filiation n° 6.

⁵¹⁰ *Willelmus, comes Abrincatinensium, [in] villa Beuron aream ad construendam aeccliam, alteram quoque ad molendinum inibi faciendum, pro suarum permisit redemptione culparum (Ibid., p. 72)*. Il s'agit sans doute Guillaume Guerleng, qui devient par la suite comte de Mortain. On ne connaît pas la nature des fautes pour

XI^e siècle évolue dans le même secteur un certain *miles* dénommé Adelelme, auquel le duc de Normandie concède la *villa* de La Croix-Avranchin et ses dépendances, en récompense de ses services⁵¹¹. Sa femme et son fils se nomment Béatrice et Robert, deux *nomina* faisant partie du stock anthroponymique des Robertiens. Or, il a été démontré que cet Adelelme est vraisemblablement l'un des ancêtres des premiers seigneurs de Saint-Hilaire⁵¹². Entre la fin du XI^e et le début XII^e siècle, ces derniers partagent leur stock onomastique entre une anthroponymie « propre à la Bretagne »⁵¹³ et une anthroponymie d'influence capétienne⁵¹⁴ et portent indifféremment le *cognomen* toponymique de Saint-Hilaire ou de Saint-James⁵¹⁵. Les raisons de cette dénomination sont inconnues, elles rapprochent cependant de façon un peu plus marquée les premiers seigneurs de Saint-Hilaire des Robertiens et laissent supposer que l'influence de ces derniers s'étendait au sud de la Sélune, et notamment entre Couesnon, Tronçon et Beuvron. La confirmation par l'évêque d'Avranches Michel (1068-1094) de la « fondation » du prieuré de Sacey (dépendant de Marmoutier) par Hasculf I de Saint-Hilaire aux alentours de 1090 se fait dans le cloître de Saint-James-de-Beuvron, en présence du prieur du lieu Joceran et des moines Garin et Mainard. Cette confirmation entérine le passage de relais de l'abbaye Saint-Benoît de Fleury à celle de Marmoutier⁵¹⁶ ; elle appuie une fois de plus l'existence à l'extrémité occidentale du duché de Normandie d'un îlot d'influence capétienne, dont l'aristocratie présente au XI^e siècle serait en partie issue et atteste l'importance des monastères comme vecteur de francisation⁵¹⁷.

lesquelles Guillaume doit se racheter. Elles font peut-être référence à des biens appartenant à Saint-Benoît de Fleury et que Guillaume aurait usurpés.

⁵¹¹ *Cart. Mont Saint-Michel*, n°8. Le patrimoine de Adelelme, constitué de biens à la fois sur le continent et dans les îles, serait caractéristique des *milites* chargé de la défense dans la région, et notamment sur le littoral (Van Torhoudt, Éric, *Centralité et marginalité en Neustrie...*, *op. cit.*, p. 534, à la n. 3).

⁵¹² Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)...*, *op. cit.*, p. 44-49.

⁵¹³ Ce terme est préféré par André Chédeville à celui d'« anthroponymie bretonne », désignant alors l'usage de la langue bretonne (Chédeville, André, « Anthroponymie bretonne », in *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne...*, *op. cit.*, t. II-1, p. 9).

⁵¹⁴ Avec les *nomina* Eudes, Henri, Philippe, Pierre et Jacques (Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)...*, *op. cit.*, p. 36-44).

⁵¹⁵ Nous n'avons pu relier l'emploi des *cognomina* Saint-James et Saint-Hilaire à un contexte particulier (*Ibid.*, p. 52, à la n. 281).

⁵¹⁶ Cette observation est conforme à celles faites pour le Val-de-Loire et la Bretagne (Leroy-Ladurie, Marie, « Rôle des abbayes du Val de Loire dans la colonisation monastique normande (X^e-XI^e s.) », *R.H.D.F.E.*, t. 31, 1953, p. 322-323 et Guillotel, Hubert, « Le premier siècle du pouvoir ducal breton... », art. cit., p. 83-84).

⁵¹⁷ Chédeville, André, « Anthroponymie bretonne... », art. cit., p. 10.

1.2.2.2.2. *La famille du Châtellier, un appui de la politique des Robertiens*

Les pratiques onomastiques des différentes familles de l'Avranchin apportent certaines indications sur la présence d'une influence robertienne dans l'Avranchin. Un survol des différents usages autorise quelques conclusions. Une famille portant le *cognomen* toponymique du Châtellier⁵¹⁸ apparaît ainsi occasionnellement dans l'entourage des comtes de Mortain à la charnière des XI^e et XII^e siècles⁵¹⁹. Elle possède dans son stock anthroponymique deux *nomina* qui peuvent permettre d'apporter des hypothèses sur ses origines et sur l'ancienneté de son implantation à proximité de l'Avranchin⁵²⁰. On trouve en effet en 1050 parmi ses membres un certain Hamelin⁵²¹, ce *nomen* étant une forme conjointe, mais plus usitée, pour désigner Hamon ou Haimon⁵²². Puis, apparaît dans le lignage, dans le dernier quart du XI^e siècle et au début du XII^e siècle, un individu nommé Bozard, peut-être fils ou petit-fils d'Hamelin⁵²³. Les termes employés pour désigner ce dernier semblent devoir être rapprochés du *nomen* francisé Bouchard⁵²⁴. Or, une autre famille, régulièrement impliquée dans les affaires à l'ouest de la Neustrie, présente également les mêmes marqueurs anthroponymiques que le lignage du Châtellier : les comtes de Corbeil, dont deux des titulaires portent également les *nomina* Hamon et Bouchard⁵²⁵. La présence de la famille du Châtellier pourrait s'expliquer par la nomination, dès le milieu du XI^e siècle à la tête du comté d'Avranches puis de celui de Mortain, de Guillaume Guerleng, fils de Mauger de Corbeil⁵²⁶. L'une des hypothèses possibles serait que le lignage du Châtellier pouvait être lié à cette

⁵¹⁸ Le Châtellier, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Fougères-Vitré.

⁵¹⁹ Un certain Bozard du Châtellier est témoin de deux actes du seigneur Raoul de Fougères en faveur du prieuré de Fougères, mais parmi les témoins du comte Guillaume de Mortain (A.D.I.V., 6 H 16, n° 7 et 12).

⁵²⁰ Les sources nous apprennent que la famille possédait des biens au Châtellier, à Lécousse (dép. Ille-et-Vilaine, cant. Fougères 1), à Saint-Germain-en-Coglès (dép. Ille-et-Vilaine, cant. Antrain) et sans doute près du Ferré (dép. Ille-et-Vilaine, cant. Fougères 2), biens actuellement tous situés dans le département d'Ille-et-Vilaine (Bachelier, Julien, « Le plus ancien document des archives municipales de Fougères. Un don de 1259 à la Maison Dieu vidimé en 1308 », *Bulletin et Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Pays de Fougères*, t. 48, 2011, p. 80-81). Voir également carte n° 8. Néanmoins, la présence de Bozard du Châtellier au côté du comte Guillaume de Mortain, lors de la confirmation de biens donnés par Raoul de Fougères en Normandie, laisse supposer que la famille avait des possessions côté normand. Nos recherches dans ce sens n'ont cependant pas abouti positivement.

⁵²¹ *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 40.

⁵²² Legros, Sébastien, « L'origine du premier seigneur de Laval... », art. cit., p. 14.

⁵²³ A.D.I.V., 1 F 558 et 6 H 16, n° 7 et 12 ; *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 41 ; *Vet. Rot.*, n° 1 et 2 ; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 1 et 2.

⁵²⁴ Les documents utilisés pour l'étude de la famille du Châtellier emploient les formes suivantes pour désigner ce personnage : *Boccardus*, *Bociardus*, *Bothardus*, *Botzart* ou *Bozardus*. C'est le seul personnage portant un tel *nomen* identifié dans l'Avranchin pour toute la période étudiée.

⁵²⁵ Legros, Sébastien, « L'origine du premier seigneur de Laval... », art. cit., p. 27 et n. 93.

⁵²⁶ Mauger est lui-même fils du duc de Normandie Richard I^{er} et également comte de Corbeil par sa femme, fille ou petite-fille de Hamon (Douglas, David, « The earliest Norman counts », *E.H.R.*, t. 61, 1946, p. 141-142 et Potts, Cassandra, « The earliest Norman counts revisited... », art. cit., p. 24-25). Voir tableau de filiation n° 6.

famille comtale de l'Avranchin. Or, une autre piste peut également être parallèlement envisagée. Le comte Hamon de Corbeil est actif tout au long du X^e siècle. Vassal de Hugues le Grand – dont il tient des biens –, puis de Hugues Capet⁵²⁷, ses capacités d'action locale ont été exploitées par les Robertiens, notamment dans le Chartrain et en Touraine⁵²⁸. Son fils Bouchard est également un personnage de premier plan sous Hugues Capet, fidèle entre les fidèles⁵²⁹. Cette hypothèse appuie celle évoquée par Sébastien Legros qui a récemment démontré que le *nomen* Hamon constitue un marqueur onomastique d'appartenance à un groupe aristocratique dirigeant aux confins de la Normandie, du Maine et de la Bretagne au X^e et au début du XI^e siècle⁵³⁰, ce groupe ayant pris pied dans la région dans le courant du IX^e siècle par le biais de la charge d'avoué de l'abbaye de Saint-Denis, ancien sanctuaire des rois francs sous l'emprise des Robertiens⁵³¹.

Or, le comté de Vendôme, aux mains des Bouchardides, est une des rares « fenêtres » que conserve le prince robertien/capétien autour de son domaine, ce dernier favorisant l'alliance entre le Vendômois et l'Anjou afin de constituer un axe politique susceptible de scinder la principauté de Blois-Chartres qui s'est largement développée vers l'ouest, notamment sur les franges de l'ancien *Ducatus Cenomannicus*⁵³². Cependant, avant de lâcher les Robertiens dans les années 960, Thibaud le Tricheur avait pris une part importante au sein d'une stratégie délibérée du *dux Francorum*, auquel il devait sa promotion politique dans le nord du royaume⁵³³. Il avait acquis une influence au nord du Maine et tissé de puissants liens le duc de Bretagne, Alain Barbetorte ayant épousé sa sœur⁵³⁴.

Rien ne permet de savoir comment la présence de la famille du Châtellier, selon toute vraisemblance liée aux Robertiens, s'articule dans ce contexte. Accompagne-t-elle l'essor de la maison de Blois-Chartres, dans une stratégie de contrôle de l'espace par les Robertiens⁵³⁵ ? En 1076-1096, la donation de Bozard du Châtellier en faveur de l'abbaye de Pontlevoy,

⁵²⁷ Legros, Sébastien, « L'origine du premier seigneur de Laval... », art. cit., p. 27 et n. 93.

⁵²⁸ *Ibid.*, p. 29.

⁵²⁹ Barthélemy, Dominique, « Sur les traces du comte Bouchard : dominations châtelaines à Vendôme et en Francia vers l'an mil », in *Le roi de France et son royaume...*, op. cit., p. 99.

⁵³⁰ Legros, Sébastien, « L'origine du premier seigneur de Laval... », art. cit., p. 13-14 et 28-29.

⁵³¹ *Ibid.*, p. 28-29.

⁵³² Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 115-116.

⁵³³ Sassier, Yves, « Thibaud le Tricheur et Hugues le Grand », in *Pays de Loire et Aquitaine...*, op. cit., p. 148-155.

⁵³⁴ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 115.

⁵³⁵ On note dans le même secteur la présence du *nomen* Liégarde (dans la famille de Moidrey et celle de Graffard : La Bigne de Villeneuve, Paul de éd., *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes*, Rennes, Imprimerie Ch. Catel et C^{ie}, 1876, n° LIV et M.B.A.C., coll. Mancel, n° 302, p. 434-436 et 437-438), qui est porté par la femme de Thibaud le Tricheur, elle-même petite-fille de Robert I^{er} le Fort. Mais ce *nomen* pourrait également être directement associé aux Robertiens (voir *infra*).

fondée par un des vassaux du comte de Blois, pourrait être un indice dans sens⁵³⁶. Ou constitue-t-elle un contrecoup à l'émancipation de Thibaud le Tricheur ? Pourrait-elle être conjointe au Robertien et au duc de Normandie Richard I^{er}, dont l'implantation dans le Bessin et le Cotentin pourrait avoir été avalisée par Hugues le Grand en réaction à l'ascension de Thibaud le Tricheur⁵³⁷. La nomination de Guillaume Guerleng, d'abord comte d'Avranches, puis de Mortain, prendrait ainsi dans cette dernière hypothèse la suite d'une stratégie plus large et se substituerait dans l'Avranchin à une politique mise en place par les Robertiens, dans un contexte de promotion ou de rivalité avec la famille de Blois-Chartres.

1.2.2.2.3. *Choix et usages anthroponymiques, la transmission d'une identité liée à l'influence des Robertiens*

Les Robertiens possèdent un stock anthroponymique difficile à appréhender. La double origine du *nomen* Eudes explique son essor et sa popularité ; elle complexifie cependant grandement son interprétation⁵³⁸. Toutefois, pour le lignage de Saint-Hilaire, ce nom peut être considéré comme un marqueur de parenté se retrouvant sur plusieurs générations. Le stock et l'usage anthroponymique de la famille, l'association avec les *nomina* Pierre, Jacques, Philippe et Henri, ainsi que les liens qui existaient avec le *miles* Adelelme – dont la femme s'appelait Béatrice et le fils Robert – laissent supposer au sein de la famille une influence robertienne/capétienne assez forte et persistante⁵³⁹. Ce modèle interprétatif, fondé sur le croisement de différentes informations, s'avère cependant complexe à élargir à d'autres lignages de l'Avranchin. L'étude des données et pratiques anthroponymiques n'a pas abouti à des résultats satisfaisants sur l'espace étudié et les occurrences sont parfois bien trop nombreuses et trop peu cohérentes pour pouvoir apporter des résultats.

Cependant, cette recherche onomastique a permis de mettre en évidence la présence dans certains lignages de l'Avranchin de *nomina* féminins caractéristiques des Robertiens :

⁵³⁶ A.D.I.V., 1 F 558. Pontlevoy, dép. Loir-et-Cher, cant. Montrichard.

⁵³⁷ Van Torhoudt, Éric, « La résistance franco-bretonne... », art. cit., p. 616.

⁵³⁸ David, Anne-Françoise, *L'anthroponymie bretonne au Moyen Âge, XI^e-XIII^e siècle*, mémoire de maîtrise sous la direction d'André Chédeville, Rennes, Université de Rennes 2-Haute-Bretagne, 1990, p. 29.

⁵³⁹ Les innovations en matière onomastique dans la famille de Saint-Hilaire se font essentiellement dans le dernier tiers du XII^e siècle et le début du XIII^e siècle (Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)...*, op. cit., p. 40-44).

Liégarde, Béatrice, Adélaïde ou Emma⁵⁴⁰. On les retrouve dans les familles de Poe, de Moidrey et de l'Écluse ; ce sont également les noms des femmes de Graffard, d'Adelelme, de Graelent de Terregatte et de la fille de Guillaume fils Ansgar⁵⁴¹. L'apparition de tels *nomina* est assez tardif (hormis pour Béatrice, la femme d'Adelelme) : fin XI^e-début XII^e siècle pour Liégarde et Adélaïde, milieu du XII^e siècle pour Béatrice et fin du XII^e siècle pour Emma. On a cependant envisagé pour la plupart de ces familles une origine plus ancienne⁵⁴².

Si l'on accepte une relative stabilité onomastique au sein de certains lignages aristocratiques, comme c'est le cas pour les seigneurs de Saint-Hilaire ou la famille du Bailleul, la transmission du *nomen* pourrait laisser penser que ces femmes sont les représentantes d'une aristocratie plus ancienne, autrefois liée à l'influence des Robertiens/Capétiens⁵⁴³. Leurs consentements sont requis dans la plupart des cas où elles apparaissent avec leurs époux, ce qui laisserait également supposer qu'elles avaient hérité de biens dans l'Avranchin⁵⁴⁴. On pourrait ainsi envisager le mariage avec ces femmes portant des *nomina* robertiens comme une volonté de fusionner deux parentèles et de rattacher, par transmission matrilineaire, le lignage à une famille possédant d'autres alliances anciennes.

Certaines de ces femmes ont influencé à leur tour le stock anthroponymique des lignages auxquels elles s'alliaient. La généalogie de la famille de Poe, relativement bien documentée, fait apparaître les *nomina* Robert et Pierre dans les trois générations suivantes, en dehors d'un schéma agnatique⁵⁴⁵. Le fils d'Adelelme et Béatrice se nomme également Robert. On trouve dans la famille de Terregatte un Robert, un Pierre et un Philippe⁵⁴⁶. L'un des fils de Adélaïde de l'Écluse, sans doute un des cadets, porte le nom Eudes⁵⁴⁷.

⁵⁴⁰ Béatrice est la fille d'Herbert I de Vermandois et l'épouse de Robert I^{er}, c'est également le nom de la fille de Hugues le Grand ; Liégarde est la fille d'Herbert II de Vermandois et de Adèle, fille de Robert I^{er} ; Emma est le nom de la fille de Robert I^{er} et de celle de Hugues le Grand ; Adélaïde est la femme de Robert le Fort et sa variante Adèle est portée par la fille de Robert I^{er}.

⁵⁴¹ *Cart. Mont Saint-Michel*, n°8 ; *Vet. Rot.*, n° 6, 14, 15 et 22 ; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 41, 42, 63, 71 et 122 ; La Bigne de Villeneuve, Paul de éd., *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes...*, *op. cit.*, n° LIV et M.B.A.C., coll. Mancel, n° 302, p. 434-436 et 437-438.

⁵⁴² Voir *supra* pour les familles d'Adelelme et de Poe, et *infra* pour les familles de Graelent et de Moidrey. Bien que les sources ne donnent que peu d'informations, on émet l'hypothèse que Emma, fille de Guillaume fils Ansgar, pourrait être apparentée à la famille de Basilia à Sacey.

⁵⁴³ Les sources ne dévoilent à aucune information sur l'identité de ces femmes et de leurs ancêtres.

⁵⁴⁴ Là encore, les informations données par les sources sont trop lacunaires pour reconstituer finement l'origine du patrimoine de ces familles et connaître la part des biens acquis par les femmes.

⁵⁴⁵ Angot, Alphonse (abbé), *Généalogies féodales mayennaises...*, *op. cit.*, p. 698-702. Le nom Pierre reflète également le rôle du royaume de France (David, Anne-Françoise, *L'anthroponymie bretonne au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 29).

⁵⁴⁶ Arch. nat., L 975-1015 et 1016 ; Hunter, Joseph éd., *Magnum Rotulum Scaccarii, vel Magnum Rotulum Pipae, de anno tricesimo-primo regni Henrici Primi (ut videtur) quem plurimi hactenus laudarunt pro Rotulo quinti anni Stephani regis*, Londres, Commissioners of Public Records, 1833, p. 3 et 6.

⁵⁴⁷ Béatrice et Robert de Moidrey n'ont eu qu'une fille connue, Agnès, dont le *nomen* doit être rapprochée de la famille des comtes de Cornouaille et des ducs de Bretagne. Quant à Emma, fille de Guillaume fils d'Ansgar, ses

À travers ces exemples, il apparaît que le lignage maternel entre dans la plupart des cas dans la transmission onomastique de la descendance masculine⁵⁴⁸. La proportionnalité des choix anthroponymiques, issus du lignage patrilinéaire ou matrilinéaire, a amené certains auteurs à élaborer un schéma en fonction de la nature de l'union : plus le mariage était hypergamique pour l'époux, plus les enfants recevaient des noms venant de la mère⁵⁴⁹. Ce modèle n'est cependant pas transposable dans l'Avranchin pour les femmes portant des *nomina* robertiens. Le *nomen* transmis par le lignage de la mère est cependant un vecteur indéniable de transmission des signes d'identité et se fait essentiellement sur la descendance masculine. L'intégration de la matrilinéarité dans ces familles dévoilent le rôle des femmes, l'influence prégnante des Robertiens/Capétiens dans l'Avranchin et la volonté de faire de cet héritage cognatique un signe d'identité, parallèlement à celui de l'époux⁵⁵⁰.

Le commandement militaire de Neustrie a permis aux Robertiens d'étendre leur influence bien au-delà des confins normanno-manceaux comme le supposait Gérard Louise. L'onomastique, mais également l'implication d'établissements religieux, comme Saint-Magloire de Léhon ou Saint-Benoît de Fleury, sont autant d'indices pour appréhender leur emprise. Perceptible sous Hugues le Grand et Hugues Capet, elle est encore persistante au siècle suivant et permet de déceler des aires politico-culturelles robertiennes. Bien plus, les pratiques et usages anthroponymiques montrent que les lignages les plus anciens de l'Avranchin développaient cet héritage par le biais d'unions avec des familles sous influence robertienne/capétienne et cultivaient ce legs sur plusieurs générations.

filis se nomment Jean et Simon (Jean provient sans doute des parents d'Emma, la sœur de cette dernière se prénommant Jeanne).

⁵⁴⁸ Hormis le nom de l'épouse, nous n'avons relevé dans ces familles aucune transmission onomastique du lignage maternel en faveur d'une des filles. Cette constatation va à l'encontre de l'usage répandu où les femmes influencent plus fréquemment la dénomination des filles (Bourin, Monique et Chareille, Pascal, « Le choix anthroponymique... », art. cit., p. 235). Cette absence pourrait cependant également être imputée à l'indigence des sources. Hormis pour un seul cas, celui de Adélaïde de l'Écluse, on ne sait pas si les fils portant un *nomen* robertien par leur mère sont des cadets (ceux-ci recevant plus volontiers des noms empruntés à la lignée maternelle).

⁵⁴⁹ Bournazel, Éric, « Mémoire et parenté... », art. cit., p. 115 et Chassel, Jean-Luc, « Le nom et les armes : la matrilinéarité dans la parenté aristocratique du second Moyen Âge », *Droit et cultures*, n° 64, 2012, p. 117-148. Monique Bourin et Pascal Chareille estiment que l'hypergamie n'est pas toujours la condition absolue de transmission matrilinéaire (Bourin, Monique et Chareille, Pascal, « Le choix anthroponymique... », art. cit., p. 235).

⁵⁵⁰ Chassel, Jean-Luc, « Le nom et les armes... », art. cit., p. 117-148.

L'implantation de ces familles, le long de voies de circulation menant d'ouest en est, de Normandie et de Bretagne vers les régions ligériennes et la région parisienne⁵⁵¹, laisse penser que les Robertiens cherchaient à maîtriser des axes pénétrants et à exploiter les capacités d'action locale de lignages anciennement implantés. Bien plus qu'une « fenêtre », l'extrémité occidentale de la Normandie semble faire partie d'un espace où l'influence robertienne résonne plus largement dans le contexte neustrien et celui de la formation du duché de Normandie, dans une stratégie plus vaste de domination de l'espace⁵⁵².

La présence d'un groupe aristocratique dans l'Avranchin se laisse sensiblement deviner au IX^e siècle dans le cadre du *regnum* neustrien. Celui-ci apparaît par le biais du service au roi franc et dans le cadre des anciennes structures administratives. En raison de la position stratégique de la région, il prend également part au système de défense et de protection des domaines royaux. L'attention des souverains y est en outre soutenue par l'action des évêques et des ermites-missionnaires. Les grandes abbayes quadrillent le territoire. En fidélisant les groupes aristocratiques locaux, elles fournissent également à ces derniers les cadres pour étendre leurs réseaux sur les hommes habitant l'Avranchin.

La région, même si elle occupe une place périphérique, n'est pas à l'écart des stratégies de domination de l'espace des grands groupes familiaux francs, en l'occurrence les Rorgonides et les Robertiens. De par sa position géographique, l'Avranchin va également subir au IX^e siècle un mouvement d'expansion dû à la poussée bretonne. Si, en 851, la cession du Nantais et du Rennais aux Bretons rejette la marche au cœur de la Neustrie, la concession de 867 concède à Salomon une nouvelle extension territoriale qui reporte la frontière du royaume breton sur la Vire, intégrant ainsi le Cotentin et l'Avranchin. L'installation de Bretons sur les

⁵⁵¹ La famille du Châtellier est possessionnée le long de l'ancienne voie menant d'Avranches vers le secteur de la Loire (Levalet, Daniel, « De la cité des Abrincates... », art. cit., p. 137-138 et *id.*, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 69-70) ; la famille du Bailleul possède des biens sur la voie menant d'Avranches à la région parisienne (*Id.*, « De la cité des Abrincates... », art. cit., p. 138-139) ; La Croix-Avranchin est un ancien domaine carolingien situé sur une voie menant du Bassin Parisien au nord de la Bretagne (*Id.*, « Hypothèses sur le peuplement antique... », art. cit., p. 363-393).

⁵⁵² Éric Van Torhoudt émet par exemple l'hypothèse selon laquelle l'influence des Robertiens à l'ouest de la Vire dans la première moitié du X^e siècle s'apparente à une volonté de maintenir les Normands dans les premières limites qui leur ont été concédées (Van Torhoudt, Éric, « La résistance franco-bretonne... », art. cit., p. 617).

confins occidentaux de la Normandie et leur domination politique a laissé des traces et a notamment influé sur le groupe aristocratique.

2. Avancée bretonne et aristocratie de l'Avranchin

Depuis les études de Lucien Musset en 1951, l'historiographie expliquait la présence de familles bretonnes dans le duché de Normandie – notamment les seigneurs de Fougères, de Saint-Hilaire ou encore la famille de Dol-Combour – par le ralliement d'une partie de l'aristocratie bretonne à la cause du duc de Normandie Guillaume – « compromise en faveur de sa politique » –, dans un contexte de rivalité entre les deux principautés voisines⁵⁵³. Cette théorie qui a longtemps fait l'unanimité chez les historiens est essentiellement fondée sur l'incertitude qui entoure l'origine de ces lignages et de leurs possessions normandes. Elle a pourtant été plus tard nuancée par Lucien Musset lui-même⁵⁵⁴, et ces réserves ont été reprises tant du côté breton que normand, où l'historiographie récente souligne l'importance de logiques antérieures aux intérêts des ducs de Normandie et l'existence de stratégies complexes des différents acteurs, où interviennent contexte géopolitique, géographie patrimoniale des familles aristocratiques et grandes abbayes du nord-ouest du royaume de France⁵⁵⁵.

Le long de la frontière méridionale de Normandie, l'apport de populations originaires de Bretagne, qu'elles soient aristocratiques ou non, est ancien et leur présence est attestée, bien

⁵⁵³ Musset, Lucien, « Aux origines de la féodalité normande... », art. cit., p. 150 ; *id.*, « L'aristocratie normande au XI^e siècle... », art. cit., p. 82 ; Chédeville, André, « L'immigration bretonne... », art. cit., p. 318 ; Chibnall, Marjorie, *The Normans*, Malden, Blackwell Publishers Ltd, 2000, p. 31-32 ; Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes...*, *op. cit.*, p. 114 ; Hillion, Yannick, « Arnaud et Hoël, deux évêques du Mans au service de Guillaume le Conquérant », *A.B.P.O.*, t. 110, n° 1, 2003, p. 64 et n. 90 ; Mazel, Florian, « Seigneurs, moines et chanoines... », art. cit., p. 110 ; Jeanneret, Lucie, *L'habitat aristocratique...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 35 ; Morin, Stéphane, *Trégor – Goëlo – Penthièvre. Le pouvoir des comtes de Bretagne du XI^e au XIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010 (« Histoire »), p. 98 et Bachelier, Julien, « Une histoire en Marche : Fougères et la Normandie au Moyen Âge (début XI^e-milieu XIV^e siècle) », *R.A.*, t. 88, 2011, p. 447.

⁵⁵⁴ Musset, Lucien, « L'aristocratie normande au XI^e siècle... », art. cit., p. 83.

⁵⁵⁵ Mazel, Florian, « Seigneurs, moines et chanoines... », art. cit., p. 110-111 à la n. 30 ; Van Torhoutd, Éric, *Centralité et marginalité en Neustrie...*, *op. cit.*, p. 526-531 et *id.*, « Penser la première expansion de la Normandie... », art. cit., p. 103-111 et Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)...*, *op. cit.*, p. 30-49.

que faisant l'objet de nombreuses conjonctures⁵⁵⁶. On ne sait dans quelles mesures ce phénomène s'est accentué lors la domination politique bretonne sur l'Avranchin à partir des années 863-867⁵⁵⁷. Cette domination s'est cependant traduite par l'apport de cadres aristocratiques bretons, tels Phinimontius abbé du Mont Saint-Michel⁵⁵⁸, Gurwant qui reçut des mains de Salomon le domaine du Teilleul⁵⁵⁹, ou encore l'utilisation du terme *plebs* dans deux localités de l'Avranchin⁵⁶⁰. Pierre Bauduin a souligné l'enracinement d'aristocrates bretons dans cette région de confins du Bas-Maine, du Rennais, de l'Avranchin et du Cotentin, tissant des liens étroits avec les familles franques neustriennes⁵⁶¹. Il contrebalance ainsi la vision plus offensive proposée Cassandra Potts qui fait de la baie du Mont-Saint-Michel jusque dans les années 1030 une zone frontière sans stabilité gouvernée par des seigneurs rivaux⁵⁶².

L'identification de lignages d'origine bretonne fondée sur l'anthroponymie reste un exercice risqué, dont l'appréciation empirique peut s'avérer sujet à controverse. Lucien Musset estimait ainsi que les Bretons constituaient une minorité non négligeable de la classe dirigeante dans le Cotentin et l'Avranchin⁵⁶³. Une étude plus récente montre cependant que la pratique d'une anthroponymie bretonne dans l'Avranchin, d'un usage courant dans les principaux lignages des vassaux ducaux directs, de même que dans la petite aristocratie des

⁵⁵⁶ Voir Musset, Lucien, « Essai sur le peuplement de la Normandie... », art. cit., p. 391 et 398. André Chédeville estimait quant à lui qu'il fut minime (« la Normandie toute proche [...] accueille peu de Bretons [...] ». On rencontre seulement quelques individus dans les îles anglo-normandes, le Cotentin, l'Orne » : Chédeville, André, « L'immigration bretonne... », art. cit., p. 310 et 313). Il est pratiquement muet sur l'Avranchin qu'il identifie au sud du Cotentin. Voir plus récemment Éric Van Torhoudt (« Les Bretons dans les diocèses d'Avranches et de Coutances... », art. cit., p. 113-144) qui s'interroge sur l'apport de l'onomastique dans l'étude du peuplement et des origines des familles de l'Avranchin et du Cotentin.

⁵⁵⁷ Alors que Lucien Musset estime que l'autorité bretonne n'y fut jamais forte (Musset, Lucien, « Aperçus sur la colonisation scandinave dans le nord du Cotentin », *Ann. Norm.* (111^e congrès de Cherbourg), 1953, p. 35-36), René Cintré, parle « d'une amorce de colonisation bretonne » (Cintré, René, *La frontière franco-bretonne au Moyen Âge...*, *op. cit.*, t. 1, p. 34-35).

⁵⁵⁸ Bouet, Pierre et Desbordes, Olivier éd., *Chroniques latines du Mont Saint-Michel...*, *op. cit.*, p. 78.

⁵⁵⁹ Voir *supra* à la n. 346.

⁵⁶⁰ À La Bazoge (Courson, Aurélien de éd., *Cartulaire de l'abbaye de Redon...*, *op. cit.*, n° 326) et à Saint-Cyr-du-Bailleul (Terroine, Anne et Fossier, Lucie, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire...*, t. 1, n° 12). Le terme *plebs* paraît uniquement en usage dans l'espace du parler breton et désigne une structure civile et religieuse constituant la base de l'organisation sociale et territoriale (Lunven, Anne, *Du diocèse à la paroisse...*, *op. cit.*, p. 101-107). Voir également *supra* Première partie. 1.1.1.1. *Missaticum* et circonscriptions intermédiaires.

⁵⁶¹ Deniaux, Élisabeth, Lorren, Claude, Bauduin, Pierre et Jarry, Thomas, *La Normandie avant les Normands...*, *op. cit.*, p. 369-370.

⁵⁶² Potts, Cassandra, « Normandy or Brittany? A conflict of interests at Mont Saint-Michel (966-1035) », *A.-N.S.*, t. XII, 1989, p. 155-156.

⁵⁶³ Musset, Lucien, « Essai sur le peuplement de la Normandie... », art. cit., p. 398.

vavasseurs et des ministériaux, n'était pas forcément le témoignage d'une identité ou de courants migratoires⁵⁶⁴.

Dans le cadre de cette étude, nous ne nous intéresserons qu'aux lignages les mieux documentés et qui, bien que présentant des liens avérés avec la Bretagne, semblent fortement implantés dans l'Avranchin. À côté de l'anthroponymie, qui a été maintes fois sollicitées dans les recherches antérieures, ou des questions de domination politique, nous avons choisi de nous attacher à l'origine des possessions de ces lignages et de leurs prérogatives, à l'autorité qu'ils détiennent ou encore aux relations qu'ils entretiennent avec les établissements religieux normands.

2.1. La présence de la famille de Dol-Combour dans l'Avranchin : la continuité d'une implantation antérieure

Dans le contexte brito-normand et celui de l'expansion de la principauté normande, les historiens insistent sur le renversement d'alliance qui s'est opéré au milieu du XI^e siècle, lorsque Rivallon I de Dol-Combour rompit tout lien avec le duc de Bretagne Conan II (1040-1060) pour rejoindre la sphère d'influence du duc Guillaume de Normandie⁵⁶⁵. Les biens et droits qu'il possédait en Normandie seraient alors la récompense de ce revirement d'alliance. Cette unanimité fait là encore question et récemment, Éric Van Torhoudt s'est interrogé sur les origines de ce patrimoine au nord du Couesnon, rappelant que la famille avait pu perpétuer des logiques antérieures, notamment par le biais des grandes abbayes, comme celle du Mont Saint-Michel⁵⁶⁶.

⁵⁶⁴ Van Torhoudt, Éric, « Les Bretons dans les diocèses d'Avranches et de Coutances... », art. cit., p. 133-137. Jean-Michel Bouvris a par ailleurs démontré dans son étude sur le lignage des Dastin qu'un anthroponyme propre à la Bretagne pouvait être utilisé dans une famille n'ayant aucun lien connu avec la Bretagne (Bouvris, Jean-Michel, « Pour une étude prosopographique... », art. cit., p. 65-101). André Chédeville a également identifié d'autres familles présentant les mêmes caractéristiques (Chédeville, André, « L'immigration bretonne... », art. cit., p. 304).

⁵⁶⁵ Chédeville, André et Tonnerre, Noël-Yves, *La Bretagne féodale, XI^e-XIII^e siècle*, Rennes, Ouest-France, 1987, p. 43-44 ; Keats-Rohan, Katharine, « William I and the Breton contingent in the non-Norman conquest 1066-1087 », *A.-N.S.*, t. XIII, 1990, p. 164-166 ; *id.*, « Le problème de la suzeraineté et la lutte pour le pouvoir : la rivalité bretonne et l'État Anglo-normand 1066-1154 », *M.S.H.A.B.*, t. 68, 1991, p. 48 et 58-59 ; Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes...*, *op. cit.*, p. 114-117.

⁵⁶⁶ Van Torhoudt, Éric, *Centralité et marginalité en Neustrie...*, *op. cit.*, p. 529-531.

2.1.1. Un patrimoine ancien de part et d'autre du Couesnon

La famille vicomtale d'Alet ne sort de l'ombre qu'au début du XI^e siècle, sous Alain III (duc de Bretagne, 1008-1040). Elle semble cependant être un haut lignage issu de l'aristocratie carolingienne⁵⁶⁷. Son ascension dans le Dolois est vraisemblablement une manœuvre initiée ou soutenue par Conan I qui place à la fin du X^e siècle auprès de l'archevêque Wicohen un certain Main, que Hubert Guillotel identifie comme un membre de cette famille vicomtale⁵⁶⁸. Le lignage a ensuite profité de l'étroite association à la dignité archiépiscopale doloise pour asseoir sa richesse et sa domination⁵⁶⁹. Il possède au XI^e siècle un large patrimoine, allant du Maine jusqu'au sud-ouest de Rennes, englobant le nord du comté jusqu'à la côte⁵⁷⁰. À cette date, il est en pleine évolution vers une « féodalisation » en Bretagne : sur les trois fils de Hamon I et de Roianteline, Junguenée est évêque de Dol, Gauzlin est à l'origine des seigneurs de Dinan, Rivallon détient l'honneur vicomtal d'Alet et a reçu de son frère la charge d'avoué du siège épiscopal dolois et le château de Combour⁵⁷¹. La mise en place de la famille et son évolution correspondent au schéma classique mis en lumière par Hubert Guillotel : nommés à l'écart de leur région d'origine, délaissée par la suite, ils s'enracinent ultérieurement dans leur ressort d'administration, pour articuler leur puissance autour de responsabilités publiques devenues héréditaires⁵⁷². La seigneurie bicéphale de Dol-Combour, aux mains de Rivallon, largement fondée sur des biens d'origine archiépiscopale, en est un exemple manifeste.

2.1.1.1. Alleux patrimoniaux et biens d'origine ecclésiastique

Selon cette hypothèse, les biens tenus dans le nord du Rennais – possessions que Noël-Yves Tonnerre qualifie d'« alleux patrimoniaux »⁵⁷³ – pourraient faire partie du patrimoine initial de la famille avant que ses membres accèdent à des charges vicomtale et épiscopale.

⁵⁶⁷ Guillotel, Hubert, « Des vicomtes d'Alet aux vicomtes de Poudouvre », *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo*, 1988, p. 201-202 et *id.*, « Combour : proto-histoire d'une seigneurie... », art. cit., p. 273. Cette hypothèse est récemment reprise par Mathieu, Étienne, *L'aristocratie et l'Église en Bretagne, fin X^e-début XII^e siècle. L'exemple des familles ducales et de Dol-Combour*, mémoire de master 2 sous la direction de Daniel Pichot, Rennes, Université de Rennes 2 Haute-Bretagne, 2005, p. 58 et Henry, Cyprien, *Cujus diocesis, ejus diplomata ?...*, *op. cit.*, t. 1, p. 41-43.

⁵⁶⁸ Guillotel, Hubert, « Des vicomtes d'Alet ... », art. cit., p. 205.

⁵⁶⁹ Lunven, Anne, *Du diocèse à la paroisse...*, *op. cit.*, p. 190.

⁵⁷⁰ Voir la carte établie par Hubert Guillotel (« Des vicomtes d'Alet ... », art. cit., p. 215).

⁵⁷¹ *Ibid.*, p. 205.

⁵⁷² *Ibid.*, p. 207.

⁵⁷³ Chédeville, André et Tonnerre, Noël-Yves, *La Bretagne féodale...*, *op. cit.*, p. 155.

Roianteline, femme de Hamon I, possédait notamment deux métairies à Pleine-Fougères, à quatre kilomètres de Pontorson⁵⁷⁴. Un peu plus à l'est, à la confluence du Couesnon et du Tronçon, Rivallon de Dol-Combour, fils puîné d'Hamon I et de Roianteline, possède à Saint-Ouen-de-la-Rouërie plusieurs métairies, l'église et la dîme du grain, deux terres, l'une de quatre charruées et l'autre de douze, un bois, trois moulins... Il exerce sa *potestas* sur ce territoire, hérité sans doute en partie de sa mère⁵⁷⁵. Cependant, contrairement à ce qu'affirme Michel Brand'Honneur, qui y voit un net recul de la puissance du duc de Bretagne, Saint-Ouen-de-la-Rouërie ne fut pas ensuite cédé à l'église d'Avranches par le duc Guillaume⁵⁷⁶. Quelques kilomètres à l'est, à Antrain, les seigneurs de Dol possèdent le *castrum Filcheriarum*⁵⁷⁷, que Daniel Levalet situe sur la rive droite du Couesnon, au lieu-dit la Motte⁵⁷⁸. Outre leur appartenance aux seigneurs de Dol, Saint-Ouen-de-la-Rouërie et Antrain partagent deux points communs. En premier lieu, la dédicace de leur église les rattache au diocèse d'Avranches⁵⁷⁹. Par ailleurs, une partie de leur territoire forme une enclave du diocèse

⁵⁷⁴ *Actes des ducs de Bretagne*, n° 29. Pleine-Fougères, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Dol-de-Bretagne. Voir carte n° 9.

⁵⁷⁵ *Post narrationem vero hujus donationis veniamus ad ecclesiam Sancti Audoeni quae in pago Redonensi est sita, haud longe a Monte Sancti Michaelis remota, quam totam ex integro cum medietate decimae annonae quae pertinet ad ipsam ecclesiam et septem medieturas consistentes in parochia praefatae ecclesiae, et terram quatuor carrucarum quae fuit matris meae, et medietatem bosci quem habeo in dominio qui pertinet ad ipsam potestam, et medietatem trium areorum molendinorum simili modo et eodem beneficentiae munere quo supra concedo et annuo praedictis fratribus [...].* Rivallon se réserve d'autres biens à Saint-Ouen-de-la-Rouërie, avec dévolution à l'abbaye à sa mort (*Actes des ducs de Bretagne*, n° 57, 65 et 66). Saint-Ouen-de-la-Rouërie, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Antrain.

⁵⁷⁶ Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes...*, *op. cit.*, p. 114. Cette analyse biaisée vient d'une erreur d'identification, rapprochant à tort l'église de Saint-Ovin près d'Avranches (qui fut redonnée à l'église d'Avranches avant 1066) à celle de Saint-Ouen-de-la-Rouërie (voir l'analyse de Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 182 à la n. 4 et Allen, Richard, « Un nouvel acte de Guillaume le Bâtard... », *art. cit.*, p. 517-536).

⁵⁷⁷ C'est dans ce *castrum* que Jean de Dol donne la moitié de sa terre de Céaux à l'abbaye Saint-Florent de Saumur, lorsqu'il se fait moine *ca.* 1082 (*Actum est hoc super fluvium Coisnon, sub castro Filcheriarum* : Marchegay, Paul-Alexandre éd., « Chartes normandes de l'abbaye de Saint-Florent près Saumur de 710 à 1200 environ », *M.S.A.N.*, t. 30, 1880, n° 9). Pour la donation de Céaux, voir *infra*. Céaux, dép. Manche, cant. Pontorson ; Antrain, dép. Ille-et-Vilaine, ch.-l. cant.

⁵⁷⁸ Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 64 et *id.*, « Les traces toponymiques de la présence anglo-scandinave autour de la baie du Mont-Saint-Michel (IX^e-X^e siècles) », *R.A.*, t. 94, 2017, p. 67-68. Selon Michel Brand'Honneur, la fortification pourrait être liée au *dominus* Hervé fils Burchard (Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes...*, *op. cit.*, p. 265). Dans son étude sur l'habitat aristocratique, Lucie Jeanneret ne confirme pas cette hypothèse, mais rattache les fortifications d'Antrain à la seigneurie de Fougères (Jeanneret, Lucie, *L'habitat aristocratique...*, *op. cit.*, vol. 3, non paginé). Or, jusqu'au XII^e siècle, la région d'Antrain se partageait entre les sphères d'influence des seigneurs de Fougères et de Dol-Combour (Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes...*, *op. cit.*, p. 188).

⁵⁷⁹ Pour Saint-Ouen-de-la-Rouërie, voir Bouhier, Claude, « Le destin des villes et des gros bourgs villages gallo-romains de la Manche avant les invasions normandes », *Revue de la Manche*, t. 21, fasc. 82, 1979, p. 33. L'église d'Antrain est dédiée à saint André, patron de l'église cathédrale d'Avranches, et il existe à Antrain une Pierre-Saint-André (Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 182 et 191 à la n. 66).

de Rennes de quelques kilomètres carrés sur la rive droite, normande, du Tronçon⁵⁸⁰. Ces indices laissent penser que les possessions des seigneurs de Dol à Antrain et Saint-Ouen-de-la-Rouërie pourraient remonter avant la conquête dans les années 1024-1030 du territoire entre Sélune, Couesnon et Tronçon par les ducs de Normandie⁵⁸¹. Elles ont sans doute contribué à fossiliser autour d'elles la frontière brito-normande au-delà des cours d'eau⁵⁸².

Non loin d'Avranches, les seigneurs de Dol-Combour possédaient des biens à Céaux. Entre 1080 et 1083, Jean I, se faisant moine, y donne à l'abbaye Saint-Florent de Saumur, dont son frère Guillaume est abbé, une (ou deux) terre(s), le tonlieu, deux vilains et deux salines⁵⁸³. Les termes de l'acte – *sicut eam habebat dominicam* –, de même que la concession de salines⁵⁸⁴, laissent penser qu'il détenait ce patrimoine en bien propre et non directement du duc. Bien plus, dans la première notice, retravaillée par les moines de Saint-Florent de Saumur par l'addition d'un litige ultérieur à l'acte originel⁵⁸⁵, Jean de Dol-Combour concède lui-même la seconde moitié de la terre de Céaux au seigneur Raoul de Fougères⁵⁸⁶ et, ce dernier n'ayant ultérieurement pas respecté son engagement, l'accord conclu est renouvelé⁵⁸⁷. Le duc-roi Guillaume n'intervient que dans un second temps, après la donation originelle, pour confirmer

⁵⁸⁰ Henri Bourde de la Rogerie avait déjà remarqué cette « anomalie » sans l'expliquer (Bourde de la Rogerie, Henri, « La frontière de la Bretagne et de la Normandie... », art. cit., p. 310).

⁵⁸¹ Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes...*, op. cit., p. 109-111.

⁵⁸² C'est également l'hypothèse retenue par Daniel Levalet (Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, op. cit., p. 64).

⁵⁸³ *Johannes, frater donni (sic) abbatis Wilelmi, veniens ad monasticæ professionis ordinem, donavit Deo sanctoque Florentino medietatem terræ de Cels, sicut eam habebat dominicam [...]. Donavit preterea predicto monasterio totum totius predictæ terræ teloneum* (Marchegay, Paul-Alexandre éd., « Chartes normandes de l'abbaye de Saint-Florent près Saumur... », art. cit., n° 9); [...] *in villa que dicitur Cels, terram ad unam carrucam, et duos villanos et duas salinas [...], admonitus precibus domni Guillelmi filii Rivallonis de Dolo, et ejusdem loci abbatis, et fratris sui Johannis (Acta of William I, n° 269).*

⁵⁸⁴ Selon Marie Casset, l'exploitation de l'estran et la création et l'exploitation de salines sont du ressort du duc de Normandie, qui en accorde la jouissance lorsqu'elles sont attenantes à un domaine nouvellement concédé (Casset, Marie, « Droit et droits sur le littoral de la baie du Mont-Saint-Michel au Moyen Âge (XI^e-XV^e siècles) », in *Coutumes, doctrine et droit savant. Actes du colloque des 20 et 21 octobre 2006, Poitiers, organisé par l'Institut d'histoire du droit*, Jean-Marie Augustin et Véronique Gazeau éd., Poitiers, LGDJ, 2007, p. 92). Or, ce n'est pas le cas de Céaux.

⁵⁸⁵ Roche, Thomas, « Les notices de conflit... », art. cit., p. 60-61.

⁵⁸⁶ *Pepigit autem Radulfus de Felgeriis predicto Johanni quo predictam terram predicto sancto, fideliter et absque omni malo ingenio, custodiret quandiu ipse reliquam medietatem ipsius terræ custodire valeret* (Marchegay, Paul-Alexandre éd., « Chartes normandes de l'abbaye de Saint-Florent près Saumur... », art. cit., n° 9).

⁵⁸⁷ *Hanc autem conventionem, quadam vice, non bene servavit predictus Radulfus; unde prefatus Johannes, jam monachus, ad eum venit eique sepredictus Radulfus totam, sicut prescripta est, se deinceps servaturum certissime repromisit.*

l'aumône – augmentée – de Jean de Dol-Combour et lui garantir sa protection, à l'instar des abbayes qui bénéficiaient de son appui⁵⁸⁸.

Le domaine de Céaux avait, avant à la donation de Jean I, déjà fait l'objet de nombreuses partitions : outre les seigneurs de Dol-Combour et de Fougères, l'église cathédrale d'Avranches possédait l'église, la dîme et une charruée de terre⁵⁸⁹ ; Néel le Vieux avait donné à l'abbaye du Mont Saint-Michel le domaine et la moitié de l'eau, donation ensuite récupérée par le duc-roi Guillaume⁵⁹⁰ ; Jean de Dol-Combour, avant la donation à Saint-Florent de Saumur, avait concédé deux salines à l'abbaye de Marmoutier⁵⁹¹. En 1083, l'abbaye du Mont Saint-Michel y revendique encore des biens, engageant une *calumpnia* contre Saint-Florent de Saumur⁵⁹² ; Les moines montois renoncent finalement à leurs prétentions, le conflit étant réglé de manière informelle⁵⁹³.

Toutes ces indications montrent un domaine, peut-être hérité de structures plus anciennes⁵⁹⁴, fortement fractionné à la fin du XI^e siècle. Les ducs de Normandie en avaient probablement usurpé une partie, comme tendrait à le démontrer la restitution de Robert le Magnifique à la cathédrale d'Avranches⁵⁹⁵. Cependant, il n'est pas établi que les biens possédés à Céaux étaient d'origine ducale⁵⁹⁶, le duc-roi Guillaume n'intervenant que pour assurer leur protection. Par ailleurs, la référence faite à une donation de deux salines à l'abbaye de Marmoutier laisse supposer une possession antérieure par les seigneurs de Dol-Combour⁵⁹⁷. En effet, Étienne Mathieu a démontré que la générosité de la famille de Dol-

⁵⁸⁸ *ita ut liberum sit hoc donum sicut sunt abbatie Sancte Trinitatis de Fiscampo et Sancti Stephani de Cadomo (Acta of William I, n° 269) ; donum de Cels, quod Johannes de Dol S. Florentino dedit rexque Anglorum Guillelmu concessit* (Marchegay, Paul-Alexandre éd., « Chartes normandes de l'abbaye de Saint-Florent près Saumur... », art. cit., n° 11).

⁵⁸⁹ *Tresque ecclesias cum decimis : [...] alteram in villa Celsi cum terra unius carruce* (Allen, Richard, « Un nouvel acte de Guillaume le Bâtard... », art. cit., p. 517-536, annexe).

⁵⁹⁰ *Abstulit etiam nobis villam que vocatur Cels quam dedit sancto Micheali Nigellus senex quando monachus effectus est et medietatem aque* (*Cart. Mont Saint-Michel*, n° 115).

⁵⁹¹ [...] *exceptis duabus salinis monachorum Sancti Martini* (Marchegay, Paul-Alexandre éd., « Chartes normandes de l'abbaye de Saint-Florent près Saumur... », art. cit., n° 9).

⁵⁹² Marchegay, Paul-Alexandre éd., « Chartes normandes de l'abbaye de Saint-Florent près Saumur... », art. cit., n° 11. Nous ne pouvons pas suivre Éric Van Torhoutd lorsqu'il affirme que la part montoise du domaine de Céaux est en possession des héritiers de Rivallon (Van Torhoutd, Éric, *Centralité et marginalité en Neustrie...*, *op. cit.*, p. 529-530). Les documents n'attestent pas de concordance entre les biens possédés par la famille de Dol-Combour, donnés à Saint-Florent de Saumur, et ceux revendiqués par l'abbaye montoise.

⁵⁹³ Roche, Thomas, « Les notices de conflit... », art. cit., p. 57.

⁵⁹⁴ C'est ce que laisserait supposer l'utilisation du terme *villa*. Cependant, aucun autre indice ne vient corroborer cette hypothèse (voir *infra* Première partie 3.1.2. Inventaire des structures domaniales de l'Avranchin).

⁵⁹⁵ Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 187-189.

⁵⁹⁶ Comme l'affirment les auteurs cités à la n. 565. Cette hypothèse est encore reprise par Michel Mouate (Mouate, Michel, « Les possessions de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur en Normandie et en Bretagne nord orientale au XI^e siècle et la réforme grégorienne », *Société des lettres, sciences et arts du Saumurois*, t. 96, n° 154, janvier 2005, p. 12).

⁵⁹⁷ Voir *supra* n. 591

Combour, essentiellement tournée vers des abbayes non bretonnes, suivait deux mouvements distincts : après la fondation du prieuré de Combour, obédience de Marmoutier, en 1047-1064, les donations s'arrêtent au profit de Saint-Florent de Saumur – dont Guillaume est abbé – et du prieuré de Dol fondé en 1076, pour reprendre plus tardivement en faveur de l'abbaye ligérienne⁵⁹⁸. Selon Hubert Guillotel, Saint-Florent de Saumur a essentiellement une action capillaire lorsqu'elle sollicite donations et ventes, opérant vers le nord et le nord-ouest⁵⁹⁹, ce qui pourrait expliquer l'aumône de Jean I en terre normande. Elle prend place dans le grand mouvement d'efflorescence priorale, à l'imitation des actions princières⁶⁰⁰.

Comme pour Saint-Ouen-de-la-Rouërie et Antrain, on soupçonne ici encore une possession ancienne des seigneurs de Dol-Combour, remontant peut-être à l'implantation bretonne dans ce secteur, où les princes bretons – comme les comtes de Rouen plus tard – ont récupéré les patrimoines issus du fisc, des abbayes normandes et les biens épiscopaux.

Les biens et les droits détenus par les seigneurs de Dol-Combour de part et d'autre du Couesnon laissent supposer une implantation ancienne de la famille dans ce secteur. Ils ont probablement pour origine en partie le patrimoine détenu par Roianteline, femme du vicomte Hamon. Hubert Guillotel estime que cet héritage s'est construit sur les terres abandonnées par les moines au début du X^e siècle, lors des raids scandinaves⁶⁰¹. Cette appropriation de biens d'origine monastique a également pu se faire par l'intermédiaire des ducs de Bretagne. On sait notamment que Mainguenée, neveu de l'archevêque de Dol Main⁶⁰², avait reçu en fief du duc Conan les domaines de Villamée, Passilé et Lillèle, à proximité de l'Avranchin⁶⁰³. Par ailleurs, Roianteline est connue pour être la fille d'un certain Riwall, que Marie Casset identifie à une cousine du duc de Bretagne⁶⁰⁴. La présence de celle-ci parmi les témoins de la donation du domaine de Montrouault par Alain III, seule femme présente avec Havoise mère

⁵⁹⁸ Mathieu, Étienne, *L'aristocratie et l'Église en Bretagne...*, *op. cit.*, p. 73-78.

⁵⁹⁹ Guillotel, Hubert, « Combour : proto-histoire d'une seigneurie... », *art. cit.*, p. 287.

⁶⁰⁰ On a mention d'un prieuré à Céaux dépendant de Saint-Florent de Saumur pour l'année 1412 (Longnon, Auguste éd., *Pouillés de la province de Rouen*, Paris, Imprimerie nationale, 1903 (« Recueil des Historiens de la France. Pouillés », 2), p. 162A)

⁶⁰¹ Guillotel, Hubert, « Saint-Suliac : rencontre de l'archéologie, de la diplomatique, du droit et de l'hagiographie », *M.S.H.A.B.*, t. LXXVI, 1998, p. 19. Cette hypothèse est reprise par Katharine Keats-Rohan (*The Cartulary of the abbey of Mont Saint-Michel...*, *op. cit.*, p. 218).

⁶⁰² Successeur de Wicohen et identifié comme un membre de la famille vicomtale d'Alet (voir *supra* n. 568).

⁶⁰³ *Conan Britannorum princeps [...] [dedit] villas tres, quas Main nepos archiepiscopi tenebat eo tempore : villam Amois et villam Passilei et villam Islel, quas permisit domino suo dare atque offerre sicut vellet voluit dare [...] (Actes des ducs de Bretagne, n° 6, rédaction I). Villamée, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Fougères-2 ; Passilé, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Fougères-2, cne Parigné et Lillèle, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Fougères-2, cne Villamée.*

⁶⁰⁴ Casset, Marie, « Montrouault... », *art. cit.*, p. 541.

du duc de Bretagne, aux côtés de grands laïcs⁶⁰⁵, et ses aumônes en faveur de Saint-Georges de Rennes, abbaye fondée par le même Alain III⁶⁰⁶, sont autant d'éléments en faveur d'une proximité avec la famille des ducs de Bretagne. Suivant ces différentes hypothèses, les biens que les seigneurs de Dol-Combour possèdent dans le secteur du Couesnon pourraient remonter bien avant la poussée normande des années 1024-1030 et trouver leurs origines au début du X^e siècle.

2.1.1.2. La garde et la défense de Pontorson, un lien particulier avec l'abbaye du Mont Saint-Michel

Dans le second tiers du XI^e siècle⁶⁰⁷, Rivallon est chargé par l'abbaye du Mont Saint-Michel de la garde et de la défense du *locus* appelé Pontorson⁶⁰⁸. En échange, Rivallon, sa femme et ses enfants sont accueillis dans la *societas* monastique et associés au bénéfice spirituel et matériel⁶⁰⁹. Or, cette association⁶¹⁰ entre laïcs et moines revêt un caractère assez particulier, puisque, dans ce cas précis, elle n'est pas obtenue en échange d'un don ou d'une vente et ne

⁶⁰⁵ *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 17.

⁶⁰⁶ Les aumônes de Roianteline donnent par la suite naissance à deux prieurés dépendant de Saint-Georges de Rennes ; les cinq autres dépendances de l'abbaye rennaise sont fondées par les ducs de Bretagne (Mathieu, Étienne, « La naissance des prieurés de l'abbaye féminine Saint-Georges de Rennes (1024-1047) », in *Prieurés et sociétés...*, *op. cit.*, p. 94). Sur Saint-Georges de Rennes, voir *infra*, Première partie 2.3.1. La famille de Moidrey, un lignage proche d'Havoise.

⁶⁰⁷ Katharine Keats-Rohan propose une datation entre 1040 et 1064 (Keats-Rohan, Katharine, *The Cartulary of the abbey of Mont Saint-Michel...*, *op. cit.*, p. 195, n° 4) ; Cassandra Potts, tout en reconnaissant le manque de preuve, entre 1033 et 1048 (Potts, Cassandra, « Normandy or Brittany ?... », art. cit., p. 146 à la n. 54).

⁶⁰⁸ *Vir enim iste nobilissimus, magna cura ac diligentia res Sancti Michahelis custodire ac defensare se promittit penitus precipueque locum quem Pontem Ursi vocamus suo tutamine atque fiducia aedificare coepimus* (original autrefois aux Archives départementales de la Manche, détruit en 1944, copie dans A.D.C., F 5276). Katharine Keats-Rohan suppose que Rivallon de Dol est chargé de protéger les intérêts du nouveau prieuré de Pontorson, dépendant du Mont Saint-Michel (Keats-Rohan, Katharine, « L'expédition de Guillaume, duc de Normandie, et du comte Harold en Bretagne (1064) : le témoignage de la tapisserie de Bayeux et des chroniqueurs anglo-normands », *M.S.H.A.B.*, t. XCI, 2013, p. 215 et 220). L'inventaire des biens et privilèges du Mont Saint-Michel ne mentionne pas Rivallon de Dol, mais son absence n'est pas une preuve en soi (B.M.A., ms. 211, fol. 116v). Le terme *locus* pourrait effectivement désigner une église. Ce n'est qu'en 1158 que Henri II Palantagenêt donne les églises de Pontorson à l'abbaye du Mont Saint-Michel (*Chronique de Robert de Torigni*, t. 2, p. 265, n° 5. Voir également Meuret, Jean-Claude, « Paroisses sur la limite orientale de la Bretagne... », art. cit., p. 337 et Pohl, Benjamin, « Three voices from the Norman abbey of Mont-Saint-Michel », in *Abbots and abbesses as a human resource in the ninth- to twelfth-century west*, Steven Vanderputten éd., Zürich, Lit verlag, 2018 (« *Vita Regularis* », 74), p. 108-109 et 111). Pontorson, dép. Manche, ch.-l. cant.

⁶⁰⁹ *In primis societatem nostram illi tribuimus participemque ac consortem omnis beneficii esse constituimus quodcumque Deo cooperante in jejuniis vigiliis, orationibus atque elemosinis perfecimus. Deinde speciale adiungimus ut per singulas ebdomadas unam pro ipso missam dicamus. Aliud quoque privilegium adicimus quod pauperem unum pro ejusdem domni Rivalloni tam corporis quam anime salute, cotidie reficimus. Haec autem omnia, sicut ipsi sic et suae uxori ac filiis exhibemus.*

⁶¹⁰ Terme préféré par Dominique Barthélemy pour définir la *societas* (Barthélemy, Dominique, *La société dans le comté de Vendôme...*, *op. cit.*, p. 425).

clôt pas la résolution d'un conflit ou la renonciation à des droits (du moins, les sources ne le mentionnent pas). Cet exemple d'un grand personnage ne demandant que des prières semble assez exceptionnel⁶¹¹. Une telle association, résultat d'un processus lent, suppose également qu'un lien existait préalablement entre Rivallon de Dol et l'abbaye du Mont Saint-Michel. Si l'on ne connaît pas de don de Rivallon en faveur de l'abbaye, l'abbé Suppo (1033-1048) lui avait concédé la terre de la Lande-de-Qui, qui est rendue aux moines par son fils Guillaume⁶¹². Ce lien étroit de la famille de Dol-Combour avec l'abbaye montoise semble d'ailleurs bien antérieur à Rivallon. Sa mère Roianteline souscrit une charte d'Alain III en faveur du Mont Saint-Michel⁶¹³ et l'on trouve son nom dans le nécrologe de l'abbaye à la date du 3 juin, ainsi que celui de Main, archevêque de Dol à la fin du X^e siècle, pour le 26 juin⁶¹⁴.

Une telle proximité entre les seigneurs de Dol-Combour et le Mont Saint-Michel n'est pas étrange. Le remplacement du collège des chanoines par une communauté de moines bénédictins, sous l'impulsion du duc de Normandie Richard I en 965-966, afin d'établir un relais de sa puissance à la frontière occidentale du duché de Normandie et marquer la limite géographique à l'ouest de la principauté, n'est pas suivi d'effet⁶¹⁵. Le demi-siècle suivant voit une domination normande évanescence et un retour des Bretons⁶¹⁶. Cassandra Potts a par ailleurs bien montré la politique active que menaient les moines de l'abbaye montoise pour s'attirer la protection de la société locale bretonne⁶¹⁷. Les termes de l'association conclue entre l'abbaye du Mont Saint-Michel et Rivallon de Dol-Combour, *nobilissimus procerum Britanniae*, le laissent en effet supposer.

⁶¹¹ C'est la conclusion de Dominique Barthélemy pour certains cas dans le Vendôme (*Ibid.*, p. 426).

⁶¹² *Terram que dicitur Landeguihu quam dono abbatis Supponis pater meus [Rivallonus] possederat hactenus* (*Cart. Mont Saint-Michel*, n° 18). Le domaine de Lande-de-Qui avait préalablement été donné par le comte Alain III à l'abbaye du Mont Saint-Michel le 5 avril 1030 (*Cart. Mont Saint-Michel*, n° 17). La Lande-de-Qui, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Combour, cne Meillac.

⁶¹³ *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 17. Voir note précédente.

⁶¹⁴ B.M.A., ms. 214, p. 146 et 151. Sur Main, archevêque de Dol, voir *supra* à la n. 568. Le nécrologe, copié au début du XIII^e siècle, reprend des documents nécrologiques plus anciens et aujourd'hui disparus. Si le copiste a rarement pris la peine de reproduire les mentions relatives à l'origine des défunts, la rareté du *nomen* Roianteline et l'association de Main à la qualité d'archevêque laissent peu de doute quant à leur identité. Sur les documents nécrologiques de l'abbaye du Mont Saint-Michel, voir Lecouteux, Stéphane, *Réseaux de confraternité et histoire des bibliothèques : l'exemple de l'abbaye bénédictine de la Trinité de Fécamp*, thèse de doctorat sous la direction de Catherine Jacquemard et Anne-Marie Turcan-Verkerk, Caen, Université de Caen Normandie/EPHE, 2015, p. 171-178.

⁶¹⁵ Bien que cet acte marque l'intégration politique de l'espace acquis par Guillaume Longue Épée en 933 (Bates, David, *Normandy before 1066...*, *op. cit.*, p. 27).

⁶¹⁶ Bouet, Pierre et Desbordes, Olivier éd., *Chroniques latines du Mont Saint-Michel...*, *op. cit.*, p. 79-80 et 173.

⁶¹⁷ Potts, Cassandra, « Normandy or Brittany ?... », *art. cit.*, p. 145-149.

Si le cas de Pontorson dévoile une relation assez étroite entre les seigneurs de Dol-Combour et le Mont Saint-Michel, il pose néanmoins de nombreuses interrogations⁶¹⁸. En effet, lorsque le site apparaît dans la documentation vers 1024-1034, il est encore aux mains des princes bretons⁶¹⁹, et avait été concédé à Havoise par le duc de Bretagne Geoffroy I (992-1108) son époux sans doute au titre de douaire⁶²⁰. En 1029, ce dernier entre en conflit avec son cousin le duc de Normandie Robert le Magnifique. La vaste offensive normande permet d'annexer définitivement le territoire situé entre Couesnon, Tronçon et Sélune et se concrétise par la construction de la forteresse de *Carrucas/Carues/Cherruel* située *non longe a fluvio Coisnon*, et souvent identifiée à Pontorson⁶²¹. La décennie suivante voit la confrontation militaire entre Normands et Bretons arriver à son terme sur le Couesnon. Elle est suivie d'une mise en paix avec une sanctuarisation de la rive gauche du fleuve : Cendres, en face de Pontorson, est donnée à l'abbaye de Marmoutier et Saint-Georges-de-Gréhaigne à Saint-Georges de Rennes⁶²². Le réseau défensif breton s'appuie par ailleurs sur la forteresse de Fougères et un vaste pôle de pouvoir qui se développe autour⁶²³. Mais il n'est pas marqué par un réseau castral secondaire susceptible d'apporter une défense supplémentaire⁶²⁴. On s'interroge cependant sur le choix du seigneur de Dol-Combour pour assurer la protection

⁶¹⁸ Le cas de Pontorson a été dernièrement étudié par Jean-Claude Meuret dans le cadre de la problématique paroisse-château-frontière (Meuret, Jean-Claude, « Paroisses sur la limite orientale de la Bretagne... », art. cit., p. 291-367 et notamment les p. 336-339).

⁶¹⁹ *Actes des ducs de Bretagne*, n° 32.

⁶²⁰ Voir *infra*, Première partie 2.3.1. La famille de Moidrey, un lignage proche d'Havoise.

⁶²¹ La localisation de cette forteresse est encore sujette à caution : à Sacey selon Véronique Gazeau (Gazeau, Véronique, *Normannia monastica. Prosopographie des abbés bénédictins (X^e-XII^e siècles)*, Caen, Publications du CRAHM, 2007, t. 1, p. 99 à la n. 344), Hubert Guillotel (« Le premier siècle du pouvoir ducal breton... », art. cit., p. 81) et Daniel Levalet (*Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 64), en raison de l'important retranchement rectangulaire qui s'y trouve ; à Pontorson ou Charcey (cne Pontorson) selon Éric Van Torhoudt (« Les Bretons dans les diocèses d'Avranches et de Coutances... », art. cit., p. 116, à la n. 18). C'est encore le site de Charcey qui est privilégié par Kerrith Davies (Davies, Kerrith, *Winning the West...*, *op. cit.*, p. 176-177). Elisabeth van Houts et Cassandra Potts identifient à tort le site à Cherrueix (départ. Ille-et-Vilaine, cant. Dol-de-Bretagne) (*G.N.D.*, t. II, p. 57 et 310 et Potts, Cassandra, « Normandy or Brittany?... », art. cit., p. 155). Guillaume de Jumièges et Orderic Vital placent la forteresse non loin du Couesnon (*Quod dux Robertus, contra Alannum, comitem Britannorum pergens, non longe a flumine Coisnon castrum Carrucas condidit* : *G.N.D.*, t. II, p. 42-43 [livre VI, interpolations d'Orderic Vital] ; *Aduersus quem dux, innumerabilem mouens exercitum, non longe a fluvio Coisnon castrum stabiliuit, quod Carucas vocauit, ad munimen uidelicet Normannici limitis* : *G.N.D.*, t. II, p. 56-57 [livre VI]). Quant à Wace, qui écrit dans les années 1060, il cite Pontorson et *Carues*, sans pour autant associer de manière explicite les deux sites (*Un chastel ferma le Coisnun, / asquanz dient al Punt Orsun, / as Carues dient asquanz ; / ceo seivent bien li paisanz, / Quant il out fermé le chastel, / sil livra en garde a Neel, / e a un chevalier vailant / ki out nun Auveré Gigant* : Wace, *Le roman de Rou...*, *op. cit.*, t. 1, v. 2605-2612). Voir également *infra* à la n. 1454.

⁶²² Meuret, Jean-Claude, « L'évolution du maillage paroissial et ses rapports avec la fixation de la frontière entre Bretagne, Anjou, Maine et Normandie aux XI^e et XII^e siècles Le cas de Pontorson et de ses environs », *R.A.*, t. 89, 2012, p. 211-213 et *id.*, « Paroisses sur la limite orientale de la Bretagne... », art. cit., p. 338-339. Cendres a été divisée en 1790 entre Pleine-Fougères et Pontorson. Saint-Georges-de-Gréhaigne, départ. Ille-et-Vilaine, cant. Dol-de-Bretagne.

⁶²³ Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes...*, *op. cit.*, p. 113.

⁶²⁴ Jeanneret, Lucie, *L'habitat aristocratique...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 204.

d'une place liée au Mont Saint-Michel, abbaye passée sous influence des ducs de Normandie après 1030, avec l'aide d'abbés venus de Fécamp⁶²⁵. Ce choix de Rivallon, placé sur la rive gauche du Couesnon, se comprend cependant plus aisément dans le cadre d'une forte relation antérieure avec le laïc – et/ou ses ancêtres –, l'abbaye montoise ayant depuis longtemps pris l'habitude de traiter avec ce *nobilissimus procerum Britanniae*.

2.1.2. Protéger la baie du Mont-Saint-Michel

Sous l'Antiquité, Pontorson était le troisième gué depuis le nord pour traverser le Couesnon. D'Avranches vers Corseul, on pouvait d'abord passer l'estuaire au Pas-aux-Bœufs ou aux Milardières⁶²⁶. Les deux gués ont cependant progressivement été désaffectés lors de la remontée du niveau des eaux dès les V^e-VI^e siècles, les marécages fluvio-marins rendant alors le passage difficile, voire dangereux⁶²⁷. Au cours du Moyen Âge, le trajet primitif des voies antiques est d'ailleurs légèrement modifié⁶²⁸ et Pontorson devient un point de passage obligé pour entrer en Bretagne.

2.1.2.1. Une présence anglo-scandinave dans l'Avranchin

Face à Pontorson, sur la rive droite du Couesnon, ont été construites les tours Brettes, dont Jean-Claude Meuret estime qu'elles préexistaient au XV^e siècle⁶²⁹. Ce nom est habituellement traduit par « face à la Bretagne », raisonnement aisément compréhensible compte tenu de la situation géographique de Pontorson. L'existence de toponymes Brette ou Bretteville en Normandie a cependant donné lieu à plusieurs autres interprétations : témoignage d'implantations lors des premières vagues de migrations bretonnes du IV^e au VI^e siècle⁶³⁰, mise en place d'un système de défense franc datant de 855-860 contre les raids scandinaves

⁶²⁵ Gazeau, Véronique, *Normannia monastica...*, *op. cit.*, t. 1, p. 99-100.

⁶²⁶ Le Pas-aux-Bœufs et les Milardières, dép. Manche, cant. Pontorson, cne Moidrey. Voir Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 66-67.

⁶²⁷ Levalet, Daniel, « De la cité des Abrincates... », art. cit., p. 135 et Casset, Marie, « Montrouault... », art. cit., p. 553. François de Beaurepaire suggère d'expliquer le nom Moidrey par *malum ritum*, le « mauvais gué » (Beaurepaire, François de, *Les noms des communes...*, *op. cit.*, p. 157-158).

⁶²⁸ Casset, Marie, « Montrouault... », art. cit., p. 543.

⁶²⁹ Meuret, Jean-Claude, « Paroisses sur la limite orientale de la Bretagne... », art. cit., p. 339 et n. 154.

⁶³⁰ Fleuriot, Léon, *Les origines de la Bretagne, l'émigration*, Paris, Payot, 1980, p. 102-103.

avec la participation de Bretons⁶³¹ ou établissements remontant à la pénétration anglo-saxonne à l'époque des Scandinaves⁶³². Par ailleurs, sur la rive gauche, à Cendres, dans la partie bretonne de la baie du Mont-Saint-Michel⁶³³, de même que dans les marais de Dol proches de la frontière normande⁶³⁴, on constate la pénétration de l'acre comme mesure agraire, terme d'origine anglo-scandinave, qui s'est très tôt généralisée⁶³⁵.

Ces différents indices pourraient ainsi laisser supposer une présence anglo-scandinave dans la région⁶³⁶. Aucun témoignage n'évoque cependant une attaque des Scandinaves contre le Mont Saint-Michel⁶³⁷ et la baie autour de l'abbaye n'a visiblement gardé aucune souvenir de leur présence⁶³⁸. Si les Scandinaves ont effectué de nombreux raids sur le pourtour de la Bretagne, principalement sur le rivage méridional, la présence de camps vikings est néanmoins attestée sur la côte nord⁶³⁹. La *Vita* de saint Malo, composée vers 869 par Bili, diacre d'Alet, mentionne ainsi le versement d'un tribut par le clergé d'Alet pour protéger son patrimoine dans le village de Cherrueix, situé à une quinzaine de kilomètres à l'ouest de

⁶³¹ Chanteux, Henry, « Le toponyme "Bretteville" en Normandie et son origine », *Recueil de travaux offerts à M. Clovis Brunel*, Paris, Société de l'École des chartes, 1955, t. I, p. 248-254.

⁶³² Beaurepaire, François, « Les noms d'Anglo-Saxons contenus dans la toponymie normande », *A.N.*, 10^e année, n° 4, 1960, p. 312 et n. 6.

⁶³³ [...] et sex acras de marisco (*Actes des ducs de Bretagne*, n° 50).

⁶³⁴ *In Bagarpican [...], duas acras in feodo Guillelmi Vacce, mansuras filiorum Eremburgis cum duabus acris terre [...]. Ultra Monte Dol, septem acras terre, et tres mansuras, et acram Hervei filii Ulfoeni, et acram Willelmi filii Maint; duas acras cum filiis Eve; unam acram in terra Guillelmi Rufi* (Bulle du pape Boniface VIII confirmant les possessions du chapitre de Dol, 1295-1301 : La Borderie, Arthur Le Moine de, « Essais de géographie féodale : le régaire de Dol et la baronnie de Combour », *B.M.S.A.I.V.*, t. II, 1863, App. VII). Les possessions de Hervé fils Ursoi pourraient se situer à Saint-Broladre (*Cart. Mont Saint-Michel*, n° 20) (Saint-Broladre, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Dol-de-Bretagne).

⁶³⁵ Musset, Lucien, « Pour l'étude des relations entre colonies scandinaves d'Angleterre et de Normandie », in *Mélanges de linguistique et de philologie Fernand Mossé in memoriam*, Paris, Didier, 1959, p. 330-339 et Guinet, Louis, *Contribution à l'étude des établissements saxons en Normandie*, Caen, Presses universitaires de Caen, 1967, p. 102-109. Lucien Musset y voit moins un réarpentage de la Normandie qu'un changement de noms des mesures carolingiennes (Musset, Lucien, « Les apports scandinaves dans le plus ancien droit normand », in *Droit privé et institutions régionales. Études historiques offertes à Jean Yver*, Société d'Histoire du Droit et des Institutions des Pays de l'Ouest de la France éd., Paris, Presses universitaires de France, 1976, p. 566).

⁶³⁶ À côté des Scandinaves, essentiellement Danois et Norvégiens, venus directement du nord de l'Europe, sont également arrivés en Normandie des hommes passés par les îles Britanniques, marqués par des influences celtes et anglo-saxonnes, et ayant entraîné avec eux une population anglaise ou anglicisée (Musset, Lucien, « Essai sur le peuplement de la Normandie... », art. cit., p. 393-394 et Beaurepaire, François de, *Les noms des communes...*, *op. cit.*, p. 44).

⁶³⁷ Pierre Bouet et Olivier Desbordes estiment que l'abbaye du Mont Saint-Michel bénéficia de la protection active des ducs-rois de Bretagne (Bouet, Pierre et Desbordes, Olivier éd., *Chroniques latines du Mont Saint-Michel...*, *op. cit.*, p. 77).

⁶³⁸ C'est du moins l'impression que laissent les différentes cartes recensant la présence scandinave en Normandie. On sait cependant que les Scandinaves ont « balisé oralement » le golfe normanno-breton, nommant les passages, les rochers dangereux, les endroits propices à l'accostage ou à l'hivernage (Ridel, Élisabeth, « Sur la route des Vikings : les îles Anglo-Normandes entre Bretagne et Normandie », in *Landévennec, les Vikings et la Bretagne. En hommage à Jean-Christophe Cassard*, Magali Coulert et Yvon Tranvouez dir., Brest, CRBC-UBO, 2015, p. 142).

⁶³⁹ Cassard, Jean-Christophe, *Le siècle des Vikings en Bretagne*, Paris, Éditions Jean-Paul Gisserot, 1996, p. 102.

l'abbaye du Mont Saint-Michel⁶⁴⁰. Dans les années 890-891, le roi de Bretagne Alain I (890-907) défait les Scandinaves sur le Couesnon⁶⁴¹. Au début du X^e siècle, la généralisation des attaques provoque le départ d'une partie des élites religieuses et politiques⁶⁴². En 936, Alain Barbetorte débarque cependant dans la région de Dol et reprend le contrôle effectif de la péninsule en 939 (prise de Nantes et bataille de Trans)⁶⁴³. Néanmoins, des raids isolés ont encore lieu sur le littoral, favorisés par la rivalité entre les maisons de Nantes et de Rennes : en 944, les Scandinaves s'emparent de Dol ; en 996, Olaf Lagman, roi des Hébrides et de l'Irlande, débarque près de Dol en répondant à l'appel du duc Richard de Normandie et défait en bataille l'avoué Salomon. Après l'an mil, il n'y a plus que quelques Scandinaves gagés comme mercenaires, tel Olaf Haraldson engagé au service du duc de Normandie contre d'autres mercenaires retranchés dans la motte de Dol au printemps 1014⁶⁴⁴. La saga d'Olaf, rédigée dans la première moitié du XI^e siècle par le poète scandinave Sighvatr Thordarson, mentionne par ailleurs l'endroit où il livre bataille comme un fjord circulaire, aujourd'hui identifié à la baie du Mont-Saint-Michel⁶⁴⁵.

Dans une récente étude sur la toponymie anglo-scandinave, Daniel Levalet a établi que, à l'instar du Cotentin et de la Bretagne, et malgré le peu de traces qu'ils y ont laissées, les Scandinaves avaient également fréquenté la baie du Mont-Saint-Michel, véritable entonnoir où se jettent trois fleuves côtiers et où l'abbaye montoise ne pouvait manquer de les attirer⁶⁴⁶. De Granville jusqu'à l'estuaire de la Sée, ils ont laissé des traces le long de la côte – et sans doute réutilisé l'antique port d'Avranches –, mais peu à l'intérieur des terres. Plus au sud, la zone de marais les a sans doute empêchés de marquer les littoraux de leur empreinte, mais ils ont trouvé des sites d'accostage, d'échouage ou d'hivernage dans les vallées des fleuves

⁶⁴⁰ Pichard, Éric, *Les invasions normandes dans l'hagiographie bretonne (IX^e-XI^e siècle)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Bernard Merdrignac, Rennes, Université de Rennes 2, 1998, p. 9 et Merdrignac, Bernard, « La Neustrie/Normandie dans les vies de saints bretons », in *Bretons et Normands au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 35-36. Les *Vitae* des saints du diocèse d'Avranches ne livrent pas de tels indices pour l'Avranchin.

⁶⁴¹ Price, Neil S., *The Vikings in Brittany*, Londres, Viking Society for Northern Research, University College London, 1989, p. 37 et Cassard, Jean-Christophe, *Le siècle des Vikings...*, *op. cit.*, p. 40-42.

⁶⁴² Florian Mazel relativise cependant l'abandon total de la région, le comte de Rennes Bérenger étant notamment resté sur place et la ville de Rennes n'ayant jamais été évacuée par le clergé (Mazel, Florian, « Entre mémoire carolingienne... », *art. cit.*, p. 10).

⁶⁴³ Cassard, Jean-Christophe, *Le siècle des Vikings...*, *op. cit.*, p. 103. Aujourd'hui Trans-la-Forêt, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Dol-de-Bretagne. Trans se situe à moins de dix kilomètres à l'ouest de Pontorson.

⁶⁴⁴ Couffon, René, « À quelles dates Dol et Guérande ont-elles été ravagées par Olaf Haraldson ? », *M.S.H.A.B.*, t. 29, 1949, p. 25-33 et Cassard, Jean-Christophe, *Le siècle des Vikings...*, *op. cit.*, p. 106. Ces dernières expéditions effectuées par des mercenaires relèvent cependant plus de la politique expansionniste du duc de Normandie et visent à affaiblir les défenses bretonnes autour du Mont Saint-Michel (*Ibid.*, p. 100 ; Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes...*, *op. cit.*, p. 110 et Morin, Stéphane, *Trégor – Goëlo – Penthièvre...*, *op. cit.*, p. 48).

⁶⁴⁵ Casset, Marie, « Montrouault... », *art. cit.*, p. 75 et n. 1 ; Levalet, Daniel, « Les traces toponymiques de la présence anglo-scandinave... », *art. cit.*, p. 50.

⁶⁴⁶ *Ibid.*, p. 45-72.

littoraux et de leurs affluents (notamment à Saint-Quentin-sur-le-Homme, Poilley, Sacey ou Antrain⁶⁴⁷). Cette occupation a dû s'étendre de façon discontinue jusqu'aux confins de la Bretagne⁶⁴⁸, où les Scandinaves ont aussi laissé quelques traces archéologiques et où leur présence est également attestée dans la toponymie⁶⁴⁹. Selon les moines du Mont Saint-Michel, les Scandinaves seraient également remontés jusqu'au prieuré de l'Abbayette⁶⁵⁰, bien que la région menant du nord de la Bretagne à Paris fût sans doute dans une relative sécurité au X^e siècle⁶⁵¹.

Les souverains carolingiens, tout comme les ducs de Bretagne, opéraient un contrôle actif sur le littoral, dans le cadre de la mise en défense contre les raids scandinaves. La réponse militaire franque aux Scandinaves a notamment consisté à fortifier des ponts pour empêcher le passage des bateaux⁶⁵². On ne possède pour l'Avranchin aucune information comme celles qui concernent le pont de Pîtres⁶⁵³. On peut cependant facilement imaginer que des ouvrages fortifiés ont pu être construits pour verrouiller les trois fleuves côtiers de l'Avranchin. Ces opérations ont pu être confiées aux ecclésiastiques, et notamment aux grandes abbayes, ainsi qu'à des laïcs, dans le cadre de fonctions administratives déléguées⁶⁵⁴.

2.1.2.2. Défense et protection de la baie du Mont-Saint-Michel

Céaux, Antrain, Ponts et sans doute Saint-Ouen-de-la-Rouërie, où les seigneurs de Dol-Combour ont des possessions, faisaient partie du patrimoine détenu par l'Église d'Avranches

⁶⁴⁷ Saint-Quentin-sur-le-Homme et Poilley (départ. Manche, cant. Pontorson). Par ailleurs, Jean Adigard de Gautries identifie Le Mesnil-Tôve comme une localité dont le nom est d'origine très probablement danoise, même s'il ne s'explique cependant pas la présence dans la toponymie d'un tel nom féminin (TÔFA) (Adigard des Gautries, Jean, *Les noms de personnes scandinaves en Normandie de 911 à 1066*, Lund, Carl Bloms Boktryckeri A.-B., 1954 (« *Nomina Germanica* », 11), p. 146-147 et n. 54).

⁶⁴⁸ Beaurepaire, François de, *Les noms des communes...*, *op. cit.*, p. 47.

⁶⁴⁹ Cassard, Jean-Christophe, *Le siècle des Viking...*, *op. cit.*, p. 102-103 et 109-111 et Levalet, Daniel, « Les traces toponymiques de la présence anglo-scandinave... », *art. cit.*, p. 47-48.

⁶⁵⁰ [...] *terram quam mei antecessores pro suarum salute animarum iam olim loco eiusdem sancti Michaelis donaverunt, sed irruente Normannorum infestatione locus ipse per multorum curricula amiserat* (*Cart. Abbayette*, n° 1). Voir également *supra* à la n. 303.

⁶⁵¹ Levalet, Daniel, « Des translations de reliques dans le diocèse d'Avranches... », *art. cit.*, p. 178 et 189.

⁶⁵² Gillmor, Carroll, « The logistics of fortified bridge building on the Seine under Charles the Bald », *A.-N.S.*, t. XI, 1988, p. 87.

⁶⁵³ Deniaux, Élisabeth, Lorren, Claude, Bauduin, Pierre et Jarry, Thomas, *La Normandie avant les Normands...*, *op. cit.*, p. 382-385 et Bauduin, Pierre, *La première Normandie...*, *op. cit.*, p. 107-109.

⁶⁵⁴ Werner, Karl-Ferdinand, « Les Robertiens... », *art. cit.*, p. 19 et Casset, Marie, « Droit et droits sur le littoral... », *art. cit.*, p. 96-97

avant le XI^e siècle⁶⁵⁵. Loin de se constituer un domaine foncier, les évêques contrôlaient surtout les abords de la baie du Mont-Saint-Michel – estuaires de la Sée et de la Sélune, ainsi que les ports⁶⁵⁶. Antrain se situe sur un éperon, au confluent de la Loizance et du Couesnon, qui est alors navigable jusqu'à ce point de rupture de charge⁶⁵⁷. L'antique voie n° 2, d'Avranches à Rennes, menait jusqu'au gué de Pontaubault, l'un des plus importants de l'Avranchin⁶⁵⁸. Elle est coupée par la voie 17 qui mène à Céaux et à la mer, dans plusieurs anses d'échouage qui servaient à l'éclatement des marchandises. De Céaux, on peut alors traverser la Sélune au Gué de l'Épine, que les bateaux ne pouvaient franchir que lors des grandes marées⁶⁵⁹. Céaux, Antrain et Saint-Ouen-de-la-Rouërie constituent ainsi des endroits stratégiques permettant d'accéder à la cité épiscopale d'Avranches en franchissant plusieurs gués⁶⁶⁰.

Par ailleurs, Daniel Levalet a identifié grâce à la toponymie la localité d'Antrain comme un site ayant pu accueillir un établissement pérenne de Scandinaves, également lieu d'échouage et d'hivernage⁶⁶¹. Si l'on ne connaît pas la genèse des fortifications d'Antrain – qui pourraient succéder à une installation viking –, on peut néanmoins évoquer l'hypothèse d'une substitution par des dénominations d'origine scandinave d'appellations antérieures, les Scandinaves ayant seulement pris, à un moment donné, le contrôle de lieux plus anciens⁶⁶². L'existence à proximité d'une fortification à Montanel où l'on a découvert des monnaies

⁶⁵⁵ Ponts est donné à l'abbaye du Mont Saint-Michel en 1129 par Robert d'Avranches, avec l'accord de sa femme Havoise de Dol et le chapitre cathédral d'Avranches (*Cart. Mont Saint-Michel*, n° 72). Ponts ; dép. Manche, cant. Avranches. Voir également *infra* Première partie 2.1.1. Un patrimoine ancien de part et d'autre du Couesnon.

⁶⁵⁶ Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 181-190.

⁶⁵⁷ *Id.*, « La navigation fluviale dans l'Avranchin : quelques pistes de recherche », *R.A.*, 2015, t. 92, p. 277.

⁶⁵⁸ Pontaubault, dép. Manche, cant. Pontorson.

⁶⁵⁹ Langouët, Loïc et Souillet, Guy, « Reginca et la baie de Saint-Malo dans l'Antiquité », *A.B.P.O.*, t. 81, n° 4, 1974, p. 658 et Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 98, 106 et 109. Le Gué de l'Épine, cne Val-Saint-Père, dép. Manche, cant. Pontorson.

⁶⁶⁰ Pontaubault et Ponts faisaient partie du patrimoine de l'Église d'Avranches (Levalet, Daniel, « Aux origines de La Haye-Pesnel... », *art. cit.*, p. 238).

⁶⁶¹ *Id.*, « Les traces toponymiques de la présence anglo-scandinave... », *art. cit.*, p. 67-68 et 70.

⁶⁶² Cette hypothèse sur la signification réelle des toponymes scandinaves et leur rapport avec l'occupation du sol est évoquée par Anne Nissen-Jaubert Nissen-Jaubert, Anne, « Implantations scandinaves et traces matérielles en Normandie. Que pouvons-nous attendre ? », in *Les fondations scandinaves en Occident et les débuts du duché de Normandie. Colloque de Cerisy-la-Salle (25-29 septembre 2002)*, Pierre Bauduin dir., Caen, Publications du CRAHM, 2005, p. 214-215) et reprise par Julien Deshayes (Deshayes, Julien, « Fortifications et peuplements "insulaires" en Cotentin aux environs de l'an mil », in *La vie et l'administration d'une grande seigneurie au Moyen Âge et à l'Époque moderne. 1^{er} colloque d'histoire des seigneuries du Cotentin organisé par la Société d'archéologie et d'histoire du département de la Manche au Hommet-d'Arthenay, le 5 mai 2012*, Saint-Lô, Société d'archéologie et d'histoire du département de la Manche, 2013 (« Revue de la Manche », 55), p. 41 et 50).

carolingiennes, et peut-être celle du Châtelet à Saint-Ouen-de-la-Rouërie, pourraient ainsi attester d'une occupation antérieure aux raids scandinaves⁶⁶³.

Dans ce cadre, alors que le diocèse d'Avranches avait probablement été rattaché à celui de Dol dans la seconde moitié du IX^e siècle⁶⁶⁴, que l'Avranchin et le Dolois étaient une « aera penetrable » par le biais du Couesnon⁶⁶⁵ et que l'arrivée de populations vikings s'était étendue sur plusieurs générations, jusque dans les années 1020-1025⁶⁶⁶, se pourrait-il que les ancêtres des seigneurs de Dol-Combour aient pu exercer de telles entreprises de défense et de protection des fleuves du littoral normanno-breton⁶⁶⁷ ? À proximité, l'*honor Crucis*, vaste domaine de 6 000 hectares appartenant sans doute à l'origine à l'Église d'Avranches⁶⁶⁸, se trouve entre les mains d'un certain Adeleme, dont les possessions – à la fois continentales et insulaires – seraient caractéristiques de celles des *militēs* chargés de fonctions défensives dans la région⁶⁶⁹. Or, les seigneurs de Saint-Hilaire, qui possèdent sans doute des liens de parenté avec cet homme⁶⁷⁰, apparaissent également dans l'entourage des seigneurs de Dol-Combour. L'hypothèse est parfois évoquée d'un lien entre les deux familles, remontant à la rébellion de Rivallon I en 1064 contre le comte de Rennes Conan II, après son soutien au duc de Normandie Guillaume⁶⁷¹. Il convient cependant de s'interroger sur l'origine de ce lien. Les ancêtres des deux familles pourraient-ils avoir été, avant la poussée normande des années 1024-1030, en charge de la défense de l'Avranchin lors des raids scandinaves ? Celles-ci tiendraient dans la région des terres d'origine vraisemblablement ecclésiastique, sans doute acquises lors des raids scandinaves, et auraient eu en charge la défense et la protection des terres menacées.

Cette hypothèse permet également de comprendre la garde et la défense de Pontorson confiées à Rivallon de Dol-Combour⁶⁷². Lors des troubles de l'époque carolingienne, les

⁶⁶³ Daniel Levalet, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 24. Montanel, dép. Manche, cant. Saint-Hilaire-du-Harcouët.

⁶⁶⁴ Voir *supra* à la n. 471.

⁶⁶⁵ Ce sont les termes utilisés par Eleanore Searle (*Predatory kinship...*, *op. cit.*, p. 32 et 275, à la n. 25).

⁶⁶⁶ Ridel, Élisabeth, *Des Vikings et des mots : l'apport des Vikings au lexique de la langue d'oïl*, thèse en vue de l'obtention d'un doctorat de l'université de Caen sous la direction de Jean Renaud, Caen, Université de Caen Basse-Normandie, 2007, p. 57.

⁶⁶⁷ Jean de Dol-Combour possédait une pêcherie sur le Couesnon (*ex dono Joannis de Dol partem suam de piscaria, que est in Couaisnons* : BnF, ms. fr. 22325, fol. 233).

⁶⁶⁸ Levalet, Daniel, « Hypothèses sur le peuplement antique... », *art. cit.*, p. 385-391.

⁶⁶⁹ Van Torhoudt, Éric, *Centralité et marginalité en Neustrie...*, *op. cit.*, p. 534, à la n. 3. Voir également *infra* Première partie. 3. Les structures domaniales et les familles aristocratiques de l'Avranchin, héritages et transferts

⁶⁷⁰ Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)...*, *op. cit.*, p. 44-49.

⁶⁷¹ Chédeville, André et Tonnerre, Noël-Yves, *La Bretagne féodale...*, *op. cit.*, p. 43-44

⁶⁷² Voir *supra* Première partie 2.1.1.2. La garde et la défense de Pontorson, un lien particulier avec l'abbaye du Mont Saint-Michel.

moines ne refusaient pas l'aide de la prière à leurs protecteurs laïcs⁶⁷³. Bien plus tardivement, en 1172, le service à Pontorson était dû par Guillaume Avenel à cause de biens détenus au Mesnil-Adelée⁶⁷⁴. Or, le Mesnil-Adelée faisait partie d'un ensemble domanial appartenant au Mont Saint-Michel bien avant sa restitution par le duc de Normandie Richard II⁶⁷⁵, domaine que les moines avaient sans doute pris soin de faire défendre par un protecteur local lors les invasions scandinaves⁶⁷⁶. On ne sait pas comment le service a abouti entre les mains de Guillaume Avenel et bien que les services associés aux fiefs n'aient été que tardivement standardisés⁶⁷⁷, on ne peut cependant rejeter l'hypothèse d'un service plus ancien associé à la protection des biens des moines du Mont Saint-Michel à Pontorson.

Quant à l'origine du toponyme Pontorson, il provient d'un nom homme issu du latin *ursus*/ours, fréquemment attesté à l'époque carolingienne⁶⁷⁸. L'abbé Beuve affirme sans fondement que le pont fut construit lors du retour de l'armée normande après l'attaque de Dol en 1030 et tenait son nom d'un chef normand du nom de Urso⁶⁷⁹. Plusieurs Urso/Ursin gravitent effectivement dans l'Avranchin à la fin du XI^e et au XII^e siècle, notamment Ursio du Touchet et Ursin des Loges⁶⁸⁰, mais ces hommes ne semblent pas devoir être rapprochés de Pontorson. L'abbé Beuve ne citant jamais ces sources, nous restons très méfiants quant à cette hypothèse normande. Il existe en effet plusieurs Urso dans l'entourage des seigneurs de Dol-Combour, vivant à proximité de la baie du Mont-Saint-Michel⁶⁸¹. Dans ce contexte et connaissant les liens particuliers qui unissaient Rivallon et l'abbaye du Mont Saint-Michel, on peut donc légitimement se demander si Pontorson ne tiendrait son nom d'un proche de la

⁶⁷³ Teunis, Hendrik Bertinus, « *Societas monachorum* dans les cartulaires de Marmoutier. Étude sur les rapports entre moines et laïcs », in *Les mouvances laïques des ordres religieux. Actes du troisième colloque international du CERCOR (Tournus, 17-20 juin 1992)*, Nicole Bouter éd., Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1996 (« Travaux et recherches », 8), p. 242.

⁶⁷⁴ *Guillelmus de Avenel, de Meisnillo Adelée, apud Pontem Ursonis (Chronique de Robert de Torigni, t. 2, p. 297)*. Le Mesnil-Adelée, dép. Manche, cant. Isigny-le-Buat.

⁶⁷⁵ *R.A.D.N.*, n° 49 et voir Van Torhout, Éric, *Centralité et marginalité en Neustrie...*, *op. cit.*, p. 434.

⁶⁷⁶ Searle, Eleanore, *Predatory kinship...*, *op. cit.*, p. 76-77.

⁶⁷⁷ Tabuteau, Emily Zack, *Transfers of property...*, *op. cit.*, p. 63-65.

⁶⁷⁸ Beaurepaire, François de, *Les noms des communes...*, *op. cit.*, p. 178.

⁶⁷⁹ Beuve, Albert, *Pontorson sur les bords du Couesnon. Origines de Pontorson : la forteresse, la paroisse, la commune, la première guerre de Cent Ans, la Vie au Moyen Âge, l'autre guerre de Cent Ans, du Guesclin, le protestantisme, les de Montgomery, aux XVII^e et XVIII^e siècles, la Révolution, les temps modernes*, Dinard, Imprimerie de Braun et Liorit, 1947, p. 23. L'index du *Recueil des actes des ducs de Normandie* de Marie Fauroux contient plusieurs Urso, mais rien ne permet de les rattacher à Pontorson.

⁶⁸⁰ *Acta of William I*, n° 215 et Arch. nat., L 967-0103.

⁶⁸¹ *Urfoen filii Aarscut (Actes des ducs de Bretagne, n° 67)* ; *Ursoenus Gernoeni filius (Cart. Mont Saint-Michel, n° 56)* ; *Willelmus filius Urfoen* (B.M.R., coll. Leber 5636 (ms. 3122), n° 13). Jean Allenou a par ailleurs identifié une « abondance d'Urfoën dans le pays de Dol » (Allenou, Jean, *Histoire féodale des marais, territoires et église de Dol : Enquête par tourbe ordonnée par Henri II, roi d'Angleterre*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1917 (« La Bretagne et les Pays celtiques », t. 13), p. 32 à la n. 7. Voir également les n° 1 et 13-15).

famille de Dol-Combour auquel aurait été confiée la construction ou la garde du pont construit, peut-être pour barrer le fleuve aux invasions maritimes.

Les différentes sources montrent ainsi l'ancienneté du patrimoine possédé de part et d'autre du Couesnon par les seigneurs de Dol-Combour, famille issue de l'aristocratie carolingienne. Elle entretenait de ce fait avec l'abbaye du Mont Saint-Michel et l'Église d'Avranches des liens antérieurs à la poussée normande des années 1024-1030. Leur héritage s'est d'ailleurs vraisemblablement construit sur ces terres ecclésiastiques, que les ancêtres de Rivallon ont pu défendre et protéger lors des raids scandinaves, peut-être en association avec les seigneurs de Saint-Hilaire. Différents indices laissent ainsi penser qu'ils devaient protéger les passages et les voies de communication menant de Bretagne vers Avranches, cité épiscopale alors rattachée au diocèse de Dol dans la seconde moitié du X^e siècle, mais également la baie du Mont-Saint-Michel et l'accès aux terres par les voies fluviales, notamment le Couesnon. Le contexte géopolitique de la première moitié du XI^e siècle et l'affrontement entre princes breton et normand a pour conséquence la fixation de la frontière le long du Couesnon sous le règne de Robert le Magnifique⁶⁸². Si certaines possessions des seigneurs de Dol-Combour ont d'ailleurs sans doute contribué à fossiliser les limites des deux principautés, la défense contre les envahisseurs scandinaves va ancrer la famille de Dol-Combour sur le sol normand jusqu'à la fin du XI^e siècle⁶⁸³.

2.2. Les seigneurs de Fougères, détenteurs d'anciennes fonctions carolingiennes entre Normandie et Bretagne

Les seigneurs de Fougères détiennent en Normandie un très important patrimoine, réparti sur plus d'une vingtaine de paroisses⁶⁸⁴. On en trouve trace dès le milieu du XI^e siècle, lorsque Main II, seigneur de Fougères et homme-clé de la politique des comtes de Rennes jusqu'en 1047, apparaît à la cour du duc de Normandie⁶⁸⁵. Si la documentation suggère que l'origine des possessions normandes des seigneurs de Fougères pourrait être le résultat d'une

⁶⁸² Chédeville, André et Tonnerre, Noël-Yves, *La Bretagne féodale...*, *op. cit.*, p. 56-57.

⁶⁸³ Selon un processus déjà mis en lumière par Régine Hennebicque-Le Jan (« L'aristocratie... », art. cit., p. 80).

⁶⁸⁴ Voir sur ce sujet l'étude de Julien Bachelier (« Une histoire en Marche... », art. cit., p. 451-466) et carte n° 10.

⁶⁸⁵ *R.A.D.N.*, n° 160-162. Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes...*, *op. cit.*, p. 112-113. Voir également *infra*.

inféodation par les ducs de Normandie, notamment dans le comté de Mortain⁶⁸⁶, il est probable qu'une partie de leurs biens a pu avoir été entre leurs mains avant la poussée normande des années 1024-1030, comme le supposent Florian Mazel et par la suite Julien Bachelier⁶⁸⁷. L'examen des sources permet d'émettre certaines hypothèses quant à l'origine de ces biens et au pouvoir détenu par les seigneurs de Fougères en Normandie.

2.2.1. La *vicaria* de Louvigné et son extension vers la Normandie et le Maine

En Bretagne, la famille de Fougères possède un important patrimoine au nord-est du Rennais, autour de Louvigné-du-Désert, ainsi que dans le Coglais et le Vendelais, notamment à Saint-Sauveur-des-Landes, dont l'église devient la première nécropole familiale⁶⁸⁸. Dès la fin du X^e siècle, Main I, premier ancêtre connu des seigneurs de Fougères, apparaît comme le gestionnaire de domaines publics et y exerce son pouvoir avec l'assentiment des comtes de Rennes, tout comme devaient le faire avant lui ses parents⁶⁸⁹.

Main I apparaît notamment comme l'administrateur de la *vicaria* de Louvigné, ancienne circonscription administrative de l'époque carolingienne⁶⁹⁰. Avant 1015, les coutumes de cette *vicaria*, composée de neuf paroisses avoisinantes – dont on ne connaît pas le nom – sont données à l'abbaye de Marmoutier⁶⁹¹. Cette circonscription était délimitée à l'ouest par le *pagus minor* du Coglais⁶⁹². En octobre 1155, alors que Raoul II (1150-1194), descendant des seigneurs Fougères, amortit plusieurs terres en faveur de l'abbaye de Savigny, il mentionne encore une *vicaria* avec ses dépendances sur la terre de Doillet, ainsi que sur celle de La

⁶⁸⁶ Voir les auteurs cités dans la n. 553.

⁶⁸⁷ Mazel, Florian, « Seigneurs, moines et chanoines... », art. cit., p. 110-111 et n. 30 et Bachelier, Julien, « Une histoire en Marche... », art. cit., p. 478. Éric Van Torhoudt émet quant à lui l'hypothèse d'une origine plus ancienne, remontant aux premiers comtes d'Avranches et liée aux Rorgonides. Par le biais de possessions voisines, il opère un lien trop rapide entre les seigneurs de Fougères et la famille de Yves fils de Fulcoïn, apparenté aux Rorgonides et très hypothétiquement aux premiers comtes d'Avranches (Van Torhoudt, Éric, « Penser la première expansion de la Normandie... », art. cit., p. 105-107. Voir également *supra* aux n. 398 et 399). Nous n'arrivons pas à partager ses arguments.

⁶⁸⁸ Coglais et Vendelais son deux « pays » situés à l'est et au nord-est de l'actuel département d'Ille-et-Vilaine. Saint-Sauveur-des-Landes, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Fougères-1.

⁶⁸⁹ Mazel, Florian, « Seigneurs, moines et chanoines... », art. cit., p. 108-109 et Morin, Stéphane, « De la noblesse de Bretagne au XI^e siècle : une noblesse "bretonne" », *Mémoires de l'Association pour la Recherche et la Sauvegarde des Sites Archéologiques du Trégor*, 2006, p. 6.

⁶⁹⁰ Guillotel, Hubert, « Le poids historiographique d'Arthur de La Borderie », *M.S.H.A.B.*, t. LXXX, 2002, p. 355 et *Actes des ducs de Bretagne*, p. 280.

⁶⁹¹ *Per omnes enim novem circumjacentes parochias, hoc est quantumcumque extenditur Lupicini villicatio, que etiam vulgali vocabulo viatura dicitur, ipsorum monachorum homines nulli alteri quam ipsis monachis thelonei consuetudinem persolvent neque in feria neque in mercatu (Actes des ducs de Bretagne, n° 47).*

⁶⁹² Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes...*, *op. cit.*, p. 111.

Boulouze⁶⁹³. Si la première terre se situe à Louvigné-du-Désert⁶⁹⁴, la seconde se trouve également aux Loges-Marchis, en Normandie⁶⁹⁵. Ainsi, alors qu'un siècle et demi sépare les deux mentions et alors que les attributions de la *vicaria* ont depuis évolué, la permanence de ce terme dans ce même espace détenu par les seigneurs de Fougères interroge sur l'extension de cette circonscription vers le nord et l'est, en direction du duché de Normandie et de la seigneurie de Mayenne.

Dans les sources dont nous disposons, le terme *vicaria* n'a plus le même sens qu'à l'époque carolingienne⁶⁹⁶, ni même celui appliqué pour le XI^e siècle, où le terme est réduit au pouvoir banal spécialement appliqué à la haute justice⁶⁹⁷. Il en a cependant conservé l'essence juridique, confinée au seul champ du droit du chemin⁶⁹⁸, et dont les revenus pouvaient être récoltés par le prévôt ou le voyer⁶⁹⁹. Or, à proximité de la rive gauche de l'Airon, à Savigny, au carrefour de la Normandie, du Maine et de la Bretagne, les seigneurs de Fougères possédaient la dîme du passage, la redîme du tonlieu et le cens⁷⁰⁰. Ce droit de passage – que les seigneurs de Fougères ne possèdent nulle part ailleurs en Normandie – était déjà associé à l'ancienne circonscription plus d'un siècle auparavant, lorsque Main II rappelait les dons faits par son grand-père à Louvigné⁷⁰¹.

⁶⁹³ *Rogierius Viator et Marchisius filius ejus [...] concesserunt ecclesie et monachis Savigneii in perpetuam elemosinam in Lovigneio viariam cum pertinentiis suis terre de Duillet [...]. Herveus de Lineriis et filii ejus [donaverunt] [...] viariam cum pertinentiis suis terre de Boolasa* (B.M.R., coll. Leber 5636 (ms. 3122), n° 3). Selon Jean-Claude Meuret, les termes *vicaria/vicarius* et *viaria/viarius* se confondent au cours du XII^e siècle (Meuret, Jean-Claude, « La voirie à la frontière de la Bretagne... », art. cit., p. 316).

⁶⁹⁴ Dans un acte de donation daté de 1214, on parle encore du fief de Doillet dans la paroisse de Louvigné-du-Désert (Arch. nat., L 979-16).

⁶⁹⁵ *Nomenclature des hameaux...*, op. cit., p. 65.

⁶⁹⁶ Voir *supra* Première partie. 1.1.1.2. Des *centenae* dans l'Avranchin et 1.1.1.3. Une *vicaria* face au *regnum* breton. Voir également à ce sujet Louise, Gérard, « Le peuplement de l'ancienne *vicaria* d'Alençon à la fin du X^e siècle », *P.B.-N.*, n° 4 (n° 176), 1984, p. 27 et *id.*, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 121-123.

⁶⁹⁷ Pichot, Daniel, *Le Bas-Maine du X^e au XIII^e siècle...*, op. cit., p. 171-173.

⁶⁹⁸ Meuret, Jean-Claude, « La voirie à la frontière de la Bretagne... », art. cit., p. 311-313. Dans le Craonnais, les droits des forestiers, dont l'origine remontait avant la fin du XI^e siècle, comprennent le droit de *villicatio* et la perception de coutumes (*id.*, *Peuplement, pouvoirs et paysages...*, op. cit., p. 461 et 468).

⁶⁹⁹ Boussard Jacques, *Le gouvernement d'Henri II...*, op. cit., p. 321.

⁷⁰⁰ *in Saviniaco decimam passagii et [...] reddecimam [...] telonei et census* (BnF, ms. fr. 22325, fol. 232-233). *Census* peut avoir ici le sens de taxe sur la circulation (Niermeyer, Jan-Frederik, *Mediae latinitatis lexicon minus...*, op. cit., p. 167). Nous trouvons ces droits dans un acte de confirmation des biens de Saint-Pierre de Rillé, fondée en 1143 (à Fougères). Les diverses destinées des fondations monastiques des seigneurs de Fougères (voir *infra* n. 703), ainsi que la géographie des possessions prieurales, préférant la concentration des possessions initiales, nous amène à supposer que cette donation a pu être réalisée au XI^e siècle, en faveur de leur prieuré de Louvigné-du-Désert.

⁷⁰¹ *ipsorum monachorum homines nulli alteri quam ipsis monachis thelonei consuetudinem persolvent neque in feria neque in mercatu* (*Actes des ducs de Bretagne*, n° 47).

Dans un acte de 1163, Raoul II de Fougères confirme, avant son départ pour la Terre sainte, les biens concédés à l'abbaye Saint-Pierre de Rillé, fondée par son père Henri⁷⁰². Or, l'énumération des donations contient un passage faisant mention de dons faits par Main en Normandie, soit plus d'un siècle avant la fondation de l'abbaye. Si cet anachronisme peut s'expliquer par le sort des prieurés fondés par les seigneurs de Fougères⁷⁰³, il nous laisse néanmoins supposer que les donations de Main ont pu à l'origine être réalisées pour le compte de l'obédience de Louvigné-du-Désert. En Normandie, non loin de Mortain, Main possédait ainsi *Cruso*, Villechien et Martigny⁷⁰⁴. Le patrimoine de la *cella* monastique pouvant être le reflet de la seigneurie possédée par Main II⁷⁰⁵, ces biens concédés dans ce secteur auraient-ils pu originellement également faire partie de la *vicaria* de Louvigné ?

Côté manceau, si les sources ne révèlent aucune possession directe appartenant aux seigneurs de Fougères, certains indices laissent supposer que ces derniers y avaient quelques droits au XII^e siècle. Ainsi, sans doute à la fin des années 1130, Henri de Linières fait don de la terre de Doillet et de la forêt de la Marche, et Guillaume Bastard ajoute le *rivagium* de sa terre entre Cambe et Chambesne, jusqu'au lieu-dit l'Habit-Aubert⁷⁰⁶. Ces biens, situés à Louvigné et à Landivy⁷⁰⁷, sont confirmés à plusieurs reprises par les seigneurs de Fougères⁷⁰⁸. En 1163, Raoul de Fougères consent encore aux dons faits par Marie fille de Rualon Bastard à

⁷⁰² BnF, ms. fr. 22325, fol. 232-233.

⁷⁰³ Bien que la première dotation de Main I soit augmentée par son petit-fils, Main II, entre 1040 et 1047, le prieuré de Louvigné ne semble pas avoir eu d'existence et ses biens sont très rapidement incorporés à celui de Fougères, fondé par Raoul I au début des années 1070 (Hénot, Aurélien, *Les moines, le châtelain et les hommes. Le rôle politique et social des prieurés de Marmoutier près de Gahard et dans les seigneuries banales de Fougères et de Vitry (XI^e-XIII^e siècle)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Daniel Pichot, Rennes, Université de Rennes 2 Haute-Bretagne, 1998, p. 25 et Mazel, Florian et Le Huërou, Armelle, « Actes de l'abbaye de Marmoutier concernant le prieuré de la Trinité de Fougères, XI^e-XII^e siècles : édition et traduction », in *Prieurés et sociétés...*, *op. cit.*, acte n° 1). Ce prieuré de la Sainte-Trinité, obédience de Marmoutier, a reçu en 1092, ou peu avant, l'église castrale Sainte-Marie de Fougères, desservie par des chanoines, et dont la dotation se situait dans le Vendelais et le Coglais. Après une tentative de substitution monastique en faveur de Saint-Florent de Saumur, et bien des revirements, l'église Sainte-Marie se voit concéder le bourg de Rillé (à Fougères) par les moines de l'abbaye de Pontlevoay pour construire une église dédiée à Saint-Pierre (Florian Mazel, « Seigneurs, moines et chanoines... », art. cit., p. 115-130).

⁷⁰⁴ *In Normannia [...] decimam garbarum de Cruso que fuit Maini de Filgeriis, in Villacanis decimam de dimidio molendino, quod fuit Maionis, in Martiniaco decimam de molendino Domini Maionis et reddecimam annone Domini. Cruso* (lieu non identifié), Villechien (départ. Manche, cant. Le Mortainais) et Martigny (départ. Manche, cant. Saint-Hilaire-du-Harcouët). Martigny appartenait encore à Saint-Pierre de Rillé lors de la vente des biens nationaux (Gastebois, Victor, *La vente des biens nationaux de première origine dans le district de Mortain (Manche)*, Jean-Yves Mulot éd., s.l., AFRAH, 1995, p. 31).

⁷⁰⁵ Hénot, Aurélien, *Les moines, le châtelain et les hommes...*, *op. cit.*, p. 28.

⁷⁰⁶ Original disparu. Copié par Léopold Delisle dans BnF, nouv. acq. lat. 1023, fol. 35v.

⁷⁰⁷ Pour la terre de Doillet : voir *supra* n. 694 ; pour la terre de la Marche : van Moolenbroek, Jaap, *Vital l'ermite...*, *op. cit.*, p. 276, n. 1 et p. 300, n. 1. Voir également Baloché, Romain, *L'aménagement de l'espace rural aux confins de la Normandie et du Maine du XI^e au XIII^e siècle*, mémoire de master 2 sous la direction de Pierre-Yves Laffont, Rennes, Université Rennes 2 Haute Bretagne, 2012, t. 2, fig. 81.

⁷⁰⁸ Arch. nat., L 968-206 ; B.M.R., coll. Leber 5636 (ms. 3122), n° 3 et *Henri II*, t. 2, n° DXCI.

Savigny et Landivy lors de son entrée comme moniale à Mortain, ainsi qu'à ceux de son oncle Richard pour la terre de Landivy⁷⁰⁹. Et au milieu du XIII^e siècle, Geoffroy de Landivy prête serment devant Raoul de Fougères de ne pas nuire à l'abbaye de Savigny ou à ses hommes sur ses terres, notamment à Landivy⁷¹⁰.

Hormis des biens, les seigneurs de Fougères possédaient des droits liés au passage entre la Bretagne et le Maine. Ainsi, à la fin du XII^e siècle, à l'occasion de la confirmation de biens consentis à Landivy en faveur de l'abbaye de Savigny, Guillaume de Fougères et Philippe de Landivy passent un accord pour la réalisation commune de la chaussée et du moulin de Pont-au-Bray⁷¹¹. Pontmain, un peu plus au sud sur le ruisseau secondaire de l'Airon, présente comme Pont-au-Bray un site associé à une fortification aux origines anciennes⁷¹². Situé côté manseau et dans l'aire d'influence des seigneurs de Mayenne, la toponymie associe néanmoins ce lieu au stock anthroponymique de la famille de Fougères, faisant peut-être référence à une situation plus ancienne⁷¹³. Pont-au-Bray comme Pontmain correspondent à des voies de passage situées à la frontière et où aurait donc pu également s'exercer le droit de *vicaria*⁷¹⁴.

Or, il est intéressant de noter que Pontmain et Louvigné font partie d'un minuscule territoire nommé le « Petit Maine »⁷¹⁵. Ce secteur fut au début du XIII^e siècle l'objet d'un contentieux entre Juhel II de Mayenne et Geoffroy de Fougères. Au terme de l'accord de 1209 passé à l'abbaye de Savigny, le seigneur de Mayenne abandonne ses prétentions sur la baronnie de Fougères⁷¹⁶. Quant au seigneur de Fougères, il renonce à la terre de Pontmain et à

⁷⁰⁹ B.M.R., coll. Leber 5636 (ms. 3122), n° 4.

⁷¹⁰ *Cart. Sav. Maine*, n° 25 et 26. Outre une amende, Geoffroy de Landivy et ses hommes sont condamnés à recevoir la discipline en public un dimanche ou un jour de fête dans les sept cathédrales de Normandie et dans celle du Mans.

⁷¹¹ [...] *itaque se dominum Willelmum de Filgeriis ad hoc inducere ut calceiam et molendinum apud Pontem Auberee ego [Philippus de Landavico] et ipse mecum commune faceremus* (*Cart. Sav. ep. Cen.*, n° 117). Pont-au-Bray, dép. Mayenne, cant. et cne Landivy.

⁷¹² Meuret, Jean-Claude, « La voirie à la frontière de la Bretagne... », art. cit., p. 308. Pontmain possède par ailleurs des indices d'une occupation alto-médiévale (Baloché, Romain, *L'aménagement de l'espace rural...*, op. cit., t. 1, p. 68-69). Pontmain, dép. Mayenne, dép. Gorron.

⁷¹³ La famille de Mayenne, tout comme celle de Gorron ou de Landivy, ne possèdent pas dans leur stock anthroponymique le *nomen* Main.

⁷¹⁴ Peut-on également associer à la *vicaria* de Louvigné Fougerolles-du-Plessis et Désertines, où il existait également un droit de *viaria*, sur les terres de Simon du Bailleul, et appartenant à Hamon fils de Henri (*Vet. Rot.*, n° 5 : *Et Haimo filius Henrici clamavit quietam viariam quam habebat in terra Symonis [de Bailliollo]*). Les terres en question dépendent du seigneur de Mayenne au milieu du XII^e siècle (Arch. nat., K 24, n° 2²). On relève également la présence en 1160-1161 d'un certain Guillaume, fils du voyer de Désertines, pour des terres relevant encore du seigneur de Mayenne (Arch. nat., L 969-347 : *Guillelmus filius Hamonis viarii de Desertinis*).

⁷¹⁵ Cintré, René, *La frontière franco-bretonne au Moyen Âge...*, op. cit., t. 1, p. 94 et *id.*, « Il était une fois le Petit Maine », *Pays de Fougères*, n° 71, 1988, p. 18.

⁷¹⁶ La grand-mère de Geoffroy de Fougères pourrait être la fille de Juhel I de Mayenne (Power, Daniel, *The Norman frontier...*, op. cit., p. 499).

l'espace compris un peu plus au nord, entre Glaine et Airon⁷¹⁷. René Cintré se demandait si les défrichements de la forêt de la Glaine n'étaient pas à l'origine de ce conflit. On pourrait également soulever l'hypothèse d'un secteur anciennement sous influence des seigneurs de Fougères, comme le fait Jean-Claude Meuret⁷¹⁸, la transaction portant sur une clarification des droits de chacun, peut-être dans le cadre d'une succession⁷¹⁹.

Ces indices onomastiques, la possession de droits liés aux chemins et aux passages, ainsi que l'association probable de plusieurs lieux cités à la *cella* monastique de Louvigné fondée par les seigneurs de Fougères, laissent supposer l'existence d'une *vicaria* dépassant les limites du duché de Bretagne avant le XII^e siècle et s'étendant plus au nord et à l'est, vers la Normandie et le Maine. Elle se serait contractée lors de l'avancée de l'autorité des ducs de Normandie dans ce secteur⁷²⁰. À ces différentes hypothèses concernant le territoire de la *vicaria* de Louvigné, il faut ajouter la possession par le seigneur de Fougères de la forêt de Savigny.

2.2.2. La forêt de Savigny, une ancienne *foresta* carolingienne

En 1112-1113, Raoul I de Fougères donne à l'ermite Vital pour y fonder un monastère la forêt de Savigny, délimitée au sud par la rivière de la Cambe – actuel Ruisseau au Pré – et au nord-ouest par la Chambesne, ruisseau au-delà duquel s'étend le domaine cultural du village de Savigny⁷²¹. Plus à l'est, elle est également circonscrite par le ruisseau de l'Eau Noire⁷²². Cette

⁷¹⁷ *Item idem Gaufridus de Filgeriis predicto Juhello et heredibus dedit et concessit quicquid juris habebat in foresta scita inter Glan et Aron* (Aubergé, Jacques éd., *Le cartulaire de la seigneurie de Fougères connu sous le nom de Cartulaire d'Alençon. Publié avec une introduction, des notes et des tables*, Rennes, Imprimerie Oberthur, 1913, n° X).

⁷¹⁸ Meuret, Jean-Claude, « Paroisses sur la limite orientale de la Bretagne... », art. cit., p. 339-343.

⁷¹⁹ L'accord, octroyant au seigneur de Mayenne de nombreux droits en Bretagne, en échange d'un abandon de ses prétentions sur la baronnie de Fougères, pourrait s'inscrire dans le contexte de succession de Raoul II, mort en 1194. Son petit-fils Geoffroy fut placé sous la tutelle de son oncle, dont il eut du mal à se dégager (Morvan, Frédéric, « Les seigneurs de Fougères du milieu du XII^e au milieu du XIV^e siècle », *Bulletin et Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Pays de Fougères*, t. XLI, 2003, p. 8-10).

⁷²⁰ Michel Brand'Honneur a démontré que le *pagus minor* du Coglais, également entre les mains de la famille de Fougères, s'étendait lui aussi plus au nord, avant l'avancée des ducs de Normandie dans les années 1024-1030 (Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes...*, op. cit., p. 111).

⁷²¹ [...] *forestam de Savigneio sicut ex parte fluvius qui vocatur Chamba ipsam forestam a Cenomannia disterminat et ex altera parte Chambesneta fluviolus ab ipso vico separat qui Savigneium appellatur* (*Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 1) et *forestam meam de Savigneio sicut ex una parte circumvallatur aqua que vocatur Camba que separat Normanniam a Cenomannensi pago et ex altera parte dividit Cambaisneta que currit inter terram certam et forestam* (*Vet. Rot.*, n° 1). Les termes sont pratiquement identiques dans la confirmation de Henri I^{er} Beauclerc le 2 mars 1113 (*Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 2). La charte ayant vraisemblablement été rédigée par un

forêt appartenait déjà au seigneur de Fougères lorsqu'il y avait envoyé Bernard d'Abbeville et les siens, avant leur départ pour le Perche et la fondation de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Tiron en 1109, afin de préserver du défrichement sa forêt de Fougères, qui lui servait notamment de parc pour la chasse⁷²³.

Peu de renseignements sur cet espace transparaissent directement des sources du XII^e siècle. Celles-ci nous permettent cependant d'affirmer que la forêt de Savigny, donnée exempte de toute obligation séculière par le seigneur de Fougères⁷²⁴, est le seul massif forestier que ce dernier possède en Normandie. Les deux autres forêts à proximité – la Silve Drue et la Lande-Pourrie – sont entre les mains du duc de Normandie ou du comte de Mortain⁷²⁵. Si certaines sources laissent supposer que l'endroit était inhospitalier⁷²⁶, dans l'espace boisé aux alentours de l'abbaye, les donations mettent en évidence dès le début du XII^e siècle des terres occupées, aménagées ou mises en valeur et sur lesquelles pèsent des droits d'usage, ainsi que des installations liées aux rivières et aux pièces d'eau⁷²⁷.

L'étude des sources, des cartes d'état-major et des nomenclatures de lieux-dits laissent apparaître à Savigny et dans ses proches alentours des microtoponymes se rapportant à la forêt, tels que breuil⁷²⁸, haie⁷²⁹, épine⁷³⁰, broce⁷³¹, plessis⁷³², parc⁷³³. Ces termes font référence

ecclésiastique, lié à la Normandie, et sans doute moine de la communauté naissante, plus qu'une volonté de fixer une limite, il aura sans doute ainsi voulu clairement identifier par cette mention une délimitation reconnue par tous les habitants.

⁷²² [...] *totam forestam Savignei sicut cingitur tribus aquis, Camba scilicet et Cambesnia atque Nigra Aqua, cum omnibus pertinentiis suis* (Cart. Sav. ep. Abr., n° 20).

⁷²³ *Porro quidam nobilis, Radulphus Fulgeriensis videlicet, cujus haec quam incolebant silva erat, timens illam per agriculturam eorum extirpari, ferre non potuit; eo quod Fulgeriis castro suo vicina consistebat, et eam quam maxime diligens, ut feras suis venatibus retineret, vallo circumdederat. Quapropter alima silvam eis dedit, Saviniensem videlicet, multo meliorem, solo terrae fertilam, fluminibus jucundam, sed a castro suo sex milliraiis longius altera remotam* (Geoffroy Le Gros, « Vie de Bernard », in *Saint Bernard de Tiron...*, op. cit., chapitre 7, § 62).

⁷²⁴ [...] *et eandem forestam ab omni servicio et consuetudine seculari perenniter liberant [...]* et [...] *ab omni servicio ecclesiastico et exactione in perpetuum absolvente* (Cart. Sav. ep. Abr., n° 20).

⁷²⁵ La Silve Drue s'étendait à l'ouest de Domfront, jusque dans la pointe sud-est du comté de Mortain et peut-être au-delà de la Colmont et appartenait aux seigneurs de Bellême. Après l'annexion du Passais par le duc de Normandie, les anciens massifs forestiers de la seigneurie de Bellême avaient été réunis au domaine ducal (Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 30 et 33 et Hubert, Gabriel, « Livre de Marie d'Espagne... », art. cit., p. 46-81). Quant à la forêt de la Lande-Pourrie, elle appartenait au comte de Mortain (*Acta of William I*, n° 215).

⁷²⁶ *In nemore quondam deserto et invio ecclesiam edificatam* (Cart. Sav. priv. rom., n° 1); *durum namque visum est, loci cognita infeconditate, ab hujusmodi eos prohibere beneficiis* (Arch. nat., L 966-15).

⁷²⁷ Groud-Cordray, Claude, « L'abbaye de Savigny et ses premiers bienfaiteurs... », art. cit.

⁷²⁸ Arch. nat., L 972-668, L 974-988 et L 976-1099, *Vet. Rot.*, n° 6; M.B.A.C., coll. Mancel, n° 302, p. 452-453; Dubosc, Nicolas-François, *Inventaire sommaire des Archives Départementales antérieures à 1790. Manche. Archives civiles. Série A, Saint-Lô*, A. Jacqueline imprimeur-libraire, 1865, t. 1, A 933, 937 et 972; *Nomenclature des hameaux...*, op. cit., p. 21 et 145.

⁷²⁹ Arch. nat., L 972-669.

⁷³⁰ Arch. nat., L 976-1105.

⁷³¹ *Nomenclature des hameaux...*, op. cit., p. 65 et 145.

à l'exploitation des massifs forestiers, notamment dans le cadre d'espaces réservés au seigneur et aménagés pour la chasse ou pour la garde des bêtes, le plus souvent circonscrits par des clôtures⁷³⁴. Les mentions de bornages précis lors de donations à proximité de la forêt de Savigny, tels des ruisseaux, des chaussées, des fossés, des plessis et des fontaines⁷³⁵, suggèrent également l'existence de limites, qui, si elles ont pu avoir une fonction stratégique, tiennent plus ici d'une réalité paysagère où les réserves de gibier étaient protégées par des haies ou des clôtures⁷³⁶. Par ailleurs, les autres biens concédés à Savigny même avec l'accord du seigneur de Fougères concernant la création d'étangs et de pêcheries⁷³⁷, dont on sait qu'ils faisaient partie des prérogatives liées à la possession de la *foresta*⁷³⁸. La localisation de cet espace enclos, en périphérie du domaine culturel du village de Savigny⁷³⁹, correspond également aux caractéristiques observées par Élisabeth Zadora-Rio concernant les parcs à gibier⁷⁴⁰.

Ainsi, la forêt de Savigny, largement exploitée dès le début du XII^e siècle et ne servant plus de terrain de chasse pour le seigneur de Fougères⁷⁴¹, semble avoir gardé quelques caractéristiques plus anciennes, spécifiques à la forêt carolingienne, réserve de chasse et de pêche protégée⁷⁴². Or, en Normandie, il a été démontré que pratiquement toutes les grandes

⁷³² *Acta of William I*, n° 215 ; Dubosc, Nicolas-François, *Archives civiles. Série A...*, *op. cit.*, A 659, 1 264, 1 297 et 1 604 ; *Nomenclature des hameaux...*, *op. cit.*, p. 58 et 65.

⁷³³ Baloche, Romain, *L'aménagement de l'espace rural...*, *op. cit.*, t. 2, fig. 73 et 81.

⁷³⁴ Delisle Léopold, *Études sur la condition de la classe agricole...*, *op. cit.*, p. 346-348 ; Petit-Dutaillis, Charles, « De la signification du mot "forêt" à l'époque franque... », *art. cit.*, p. 148 ; Hubert, Gabriel, « Livre de Marie d'Espagne... », *art. cit.*, p. 4-5 ; Martin-Deménil, Jean, « "Haie" dans la terminologie forestière de la Loire moyenne », in *Bulletin Philologique et Historique (jusqu'à 1610) du comité des travaux historiques et scientifiques. Actes du 93^e congrès national des sociétés savantes tenu à Tours*, t. 2, 1968, p. 455-456 et 461-462 ; Hennebicque, Régine, « Espaces sauvages et chasses royales dans le nord de la France, VII^e-IX^e siècles », *Revue du Nord*, t. LXII, n° 244, janvier-mars 1980, p. 40. Dans les actes que nous avons pu consulter pour le territoire étudié, le terme de *deffensio* n'apparaît pas.

⁷³⁵ *Vet. Rot.*, n° 3, 19 et 22 ; *Arch. nat.*, L 967-81.

⁷³⁶ Meuret, Jean-Claude, *Peuplement, pouvoirs et paysages...*, *op. cit.*, p. 454 et 460. C'est également l'explication que l'on pourrait donner à la concession de Main de Fougères au prieuré de Louvigné concernant la restriction d'usage de la pâture et du bois mort (*Actes des ducs de Bretagne*, n° 47 : *preter in plessiti defensabilis aut in hais constructis propter terram defendam*).

⁷³⁷ *Item dedi et concessi in Savigneio [...] quantum necesse erat ad stagnum faciendum [...] Concessi etiam [...] quantum necessarium erat ad prata facienda et stagna et piscarias* (*Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 20).

⁷³⁸ Zadora-Rio, Élisabeth, « Parcs à gibier et garennes à lapins : contribution à une étude archéologique des territoires de chasse dans le paysage médiéval », in *Du pollen au cadastre : l'évolution des paysages forestiers du nord-ouest de la France. Actes du colloque organisé par le groupe d'histoire des forêts françaises à l'Université des sciences et techniques de Lille-Flandre-Artois, 10-12 octobre 1985*, Lille, Institut de géographie de l'Université de Lille et Société de Géographie de Lille, 1986 (« Hommes et Terres du Nord », n° 2-3) p. 133.

⁷³⁹ Voir *supra* n. 721.

⁷⁴⁰ Zadora-Rio, Élisabeth, « Parcs à gibier et garennes à lapins... », *art. cit.*, p. 134.

⁷⁴¹ Voir *supra* n. 723.

⁷⁴² Petit-Dutaillis, Charles, « Les origines franco-normandes de la "forêt" anglaise », in *Mélanges d'histoire offerts à M. Charles Bémont par ses amis et ses élèves à l'occasion de la vingt-cinquième année de son enseignement à l'École Pratique des Hautes Études*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1913, p. 63 ; *id.*, « De la signification du mot "forêt" à l'époque franque... », *art. cit.*, p. 125, 133 et 141 ; Prou, Maurice, « La forêt en

forêts faisaient partie du domaine ducal et que le droit de *foresta* appartenait au duc⁷⁴³. L'absence de prérogatives des princes normands dans cet espace, la survivance d'un paysage lié aux réserves de gibier typique de l'administration carolingienne et l'octroi par le seigneur de Fougères de droits de pêcheerie laissent penser que ce dernier possédait la forêt de Savigny bien avant la poussée normande du début du XI^e siècle, avant que le duc de Normandie puisse y revendiquer son droit⁷⁴⁴. Tout comme la *vicaria* de Louvigné, cette ancienne forêt carolingienne, a pu être octroyée à la famille par les ducs de Bretagne, qui avaient déjà utilisé d'autres massifs forestiers pour constituer des bénéfices à leurs vassaux⁷⁴⁵.

2.2.3. Terregatte et Landelles, zone inculte aux mains des seigneurs de Fougères

Dans un article paru en 1989, Lucien Musset, qui concluait alors à l'« exceptionnelle netteté » des frontières du duché, admettait qu'après le X^e siècle les seules hésitations concernaient quelques territoires limités au sud-ouest de la Normandie, sur le cours de la Sélune, notamment la zone de Terregatte et de Landelles⁷⁴⁶.

Selon Daniel Levalet, ce vaste territoire, aujourd'hui composé de cinq communes – d'ouest en est : Saint-Aubin-de-Terregatte, Saint-Laurent-de-Terregatte, Hamelin, Saint-Martin-de-Landelles et Saint-Brice-de-Landelles – devait primitivement ne former qu'une seule entité⁷⁴⁷. En témoignent ainsi tout au long des XII^e et XIII^e siècles des expressions dans les chartes telles que *in Terra Gasta in parrochia Sancti Bricii et Sancti Laurentii* et *in parrochia Sancti*

Angleterre et en France », *Revue des eaux et forêts*, 1916, p. 34-35 ; Lemarignier, Jean-François, *Recherches sur l'hommage en marche...*, *op. cit.*, p. 24 et Green, Judith, « Forest laws in England and Normandy in the twelfth century », *Historical Research*, vol. 86, n° 233, août 2013, p. 416-417 et 420.

⁷⁴³ Delisle Léopold, *Études sur la condition de la classe agricole...*, *op. cit.*, p. 305 ; Lemarignier, Jean-François, *Recherches sur l'hommage en marche...*, *op. cit.*, p. 24-25 et Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », *art. cit.*, p. 367-368.

⁷⁴⁴ Nous nous positionnons ici à l'opposé du raisonnement de Marie Casset, pour qui « la jouissance d'un parc par un grand de l'aristocratie ne peut être que le résultat d'un acte ducal ou royal » (Casset, Marie, « Un mode de gestion de l'espace rural : les parcs à gibier en Normandie au Moyen Âge », in *Les paysages ruraux en Normandie. Actes du 37^e congrès organisé par la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie (Pont-Audemer, 17-20 octobre 2002)*, Jean-Paul Hervieu, Gilles Désiré dit Gosset et Éric Barré éd., Caen, Annales de Normandie, 2003 (« Congrès des Sociétés Historiques et Archéologiques de Normandie », 8), p. 158. Florian Mazel considère également que l'église, les terres et la *foresta* de Savigny proviennent d'une concession des ducs de Normandie ou des comtes de Mortain (Mazel, Florian, « Des familles de l'aristocratie locale... », *art. cit.*, p. 380-381).

⁷⁴⁵ Guillotel, Hubert, « Administration et finances ducales sous le règne de Conan III », *M.S.H.A.B.*, t. 68, 1991, p. 25-26.

⁷⁴⁶ Musset, Lucien, « Considérations sur la genèse... », *art. cit.*, p. 315.

⁷⁴⁷ Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 193-194. Saint-Laurent-de-Terregatte, Hamelin, Saint-Martin-de-Landelles et Saint-Brice-de-Landelles, dép. Manche, cant. Saint-Hilaire-du-Harcouët.

Bricii de Landellis de Terra Gasta, ou encore *apud Landeles de Terra Gasta*, une lettre adressée par l'évêque d'Avranches à tous les *clericis et militibus et vavassoribus de Terrawasta* ou encore une assignation faite par l'abbé Robert de Torigni au cuisinier du Mont Saint-Michel *in Abrincato et in Terra Gasta*⁷⁴⁸.

Ce territoire comprend une densité importante d'hagiotoponymes faisant référence à des saints ayant vécu avant le VIII^e siècle⁷⁴⁹. Or, l'intérêt de tels ensembles pour l'histoire du peuplement a déjà été démontré. Leur association de tels hagiotoponymes, ainsi que le couple saint Martin-saint Brice, l'un et l'autre évêques de Tours, laissent supposer un secteur défriché à la fin du VII^e ou au début du VIII^e siècle et un démembrement de paroisses primitives⁷⁵⁰. S'il s'agit ici encore d'un espace vraisemblablement occupé depuis au moins l'époque carolingienne, celui-ci ne semble pas faire partie d'une circonscription administrative. Il est bordé à l'est par la *villa* de la Croix-Avranchin, grand domaine issu lui aussi des structures carolingiennes, aux mains des ducs de Normandie puis donné aux ancêtres des seigneurs de Saint-Hilaire, au début du XI^e siècle⁷⁵¹.

Les seigneurs de Fougères ne semblent pas posséder de biens dans cette zone de Terregatte et de Landelles. Cependant, plusieurs indices laissent supposer qu'ils y exerçaient leur influence ou y avaient installé des fidèles. Ainsi, les dons de deux terres à Saint-Brice-de-Landelles, réalisés avant 1144, ainsi que d'un tènement et d'une place, sont confirmés par la famille d'Ardenne⁷⁵². Celle-ci, bien que possessionnée en Normandie au XIII^e siècle⁷⁵³, évolue dans l'orbite des seigneurs de Fougères durant la première moitié du XII^e siècle⁷⁵⁴. Un certain Geoffroy fils de Guimond donne également, en compagnie de ses fils Alain, Juhel et

⁷⁴⁸ Arch. nat., L 975-1018 ; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 11 ; *Chronique de Robert de Torigni*, t. 2, p. 291, n° XXVI et *Cart. Montmorel*, n° XIX.

⁷⁴⁹ Levalet, Daniel, « De la cité des Abrincates... », art. cit., p. 292 et 294. On peut adjoindre Saint-Senier-de-Beuvron à ce territoire (saint Senier est traditionnellement reconnu comme le successeur de saint Pair à l'évêché d'Avranches). Saint-Senier-de-Beuvron, dép. Manche, cant. Saint-Hilaire-du-Harcouët.

⁷⁵⁰ Van Torhoudt, Éric, *Essai de géographie historique...*, *op. cit.*, p. 35. Malgré l'adjonction de l'adjectif roman *gast*, évoquant la présence de terres incultes, et de l'appellatif équivalent de *lande* (Beaurepaire, François de, *Les noms des communes...*, *op. cit.*, p. 185 et 188), cet espace n'était certainement pas aussi désert qu'on l'a si souvent écrit. Des indices toponymiques, topographiques et archéologiques laissent supposer l'existence d'un habitat de hauteur fortifié datant de l'époque gauloise à Saint-Laurent-de-Terregatte ; un couloir de peuplement suivait d'ailleurs le tracé de la voie gallo-romaine n° 14 passant par les Loges-Marchis et Hamelin, couloir qui a pu servir au trajet des reliques de saint Martin (Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 26, 115 et 193-195).

⁷⁵¹ Levalet, Daniel, « Hypothèses sur le peuplement antique... », art. cit. p. 363-393 et Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)...*, *op. cit.*, p. 44-49.

⁷⁵² Arch. nat., L 966-5 ; L 975-1015 et 1018.

⁷⁵³ *Cart. Montmorel*, n° CXVI-CXX et CXXIII-CXXVI.

⁷⁵⁴ Arch. nat., L 968-206 ; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 20 ; M.B.A.C., coll. Mancel, n° 302, p. 434-436 et BnF, ms. fr. 22325, fol. 232-233.

Sequart, la terre de *Calumpniis* à Terregatte⁷⁵⁵. Or, Sequart, également présent, parmi des témoins essentiellement bretons, lorsque Raoul de Fougères remet une terre à l'abbaye de Savigny⁷⁵⁶, peut être identifié comme le *dapifer* de celui-ci⁷⁵⁷.

Par ailleurs, apparaît au cours du XII^e siècle un certain Graelent, portant le titre de prévôt, parfois associé au surnom toponymique « de Terregatte »⁷⁵⁸. La rareté de ce *cognomen* permet de l'identifier à un certain Graelent fils Britte⁷⁵⁹ qui était possessionné à Carnet⁷⁶⁰. Son apparition dans les actes de Savigny semble relever de la nécessité de réunir des témoins pouvant authentifier les biens concédés à l'abbaye⁷⁶¹. Sa mention en de telles circonstances laisse supposer une fonction de garant, l'annonce de sa fonction certifiant les dons et leur exécution, sa présence parmi les témoins pouvant servir à veiller sur leur intégrité. Avant 1150, hormis la donation de Philippe de Landivy, pour laquelle sont témoins de nombreux aristocrates normands, bretons et manceaux, les autres actes dans lesquels il apparaît sont tous confirmés par le seigneur de Fougères⁷⁶². La présence d'un tel personnage portant le titre de prévôt, dans une zone bordant l'ancienne voie menant à Louvigné-du-Désert⁷⁶³, pourrait être le témoignage d'un agent au service des seigneurs de Fougères ou de leurs ancêtres. Graelent pourrait être le descendant d'un gestionnaire de leurs domaines. D'abord indication de fonction, le terme de prévôt serait ensuite devenu un simple surnom, seul indice d'une charge passée, fossilisée dans une zone réputée inculte dès le XII^e siècle.

⁷⁵⁵ Cart. Sav. ep. Abr., n° 60. Voir tableau de filiation n° 8.

⁷⁵⁶ Arch. nat., L 973-766.

⁷⁵⁷ Farrer, William, *Early Yorkshire charters*, Charles Travis Clay éd., Édimbourg, Ballantyne, Hanson, 1935, t. IV, n° 45 et 47 ; Stenton, Frank Miller éd., *Documents illustrative of the social and economic history of the Danelaw from various collections*, Londres, Humphrey Milford, Oxford University Press, 1920, n° 162.

⁷⁵⁸ *Vet. Rot.*, n° 24 ; BnF, nouv. acq. lat. 2292, n°1 et 2 ; M.B.A.C., coll. Mancel, n° 302, p. 419 et 437-438.

⁷⁵⁹ Le *cognomen* Britte est considéré comme un marqueur fiable d'origine géographique (Chédeville, André, « L'immigration bretonne... », art. cit., p. 304-307 et Van Torhoudt, Éric, « Les Bretons dans les diocèses d'Avranches et de Coutances... », art. cit., p. 117-118).

⁷⁶⁰ Arch. Nat., L 973-767 et 976-1118 ; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 63. Le prévôt Graelent ne semble avoir aucun lien avec Graelent de Tanis que l'on rencontre dans les actes de l'abbaye du Mont Saint-Michel.

⁷⁶¹ La donation du Val-Raimbault (cne Landivy, dép. Mayenne, cant. Gorron) par Philippe de Landivy réunit vingt témoins (six moines et quatorze laïcs), à la fois normands, bretons et manceaux. La confirmation des dons faits à La Boulouze prend la forme d'une notice narrative, les aumônes étant authentifiées les unes après les autres, comportant chacune une liste de témoins (Graelent le prévôt y apparaît trois fois). La donation de la terre des Châtaigniers (cne Les Loges-Marchis dép. Manche, cant. Saint-Hilaire-du-Harcouët) est réalisée par six personnes, elle est confirmée deux fois, devant de nombreux laïcs et prend la forme d'une notice préventive, transcrite en deux exemplaires. La confirmation de biens à Carnet comporte deux listes de témoins, dont on recherchait la souscription pour garantir les aumônes concédées. Sur de telles notices, voir : Roche, Thomas, « Les notices de conflit... », art. cit., p. 51-73 et Van Torhoudt, Éric, « L'écrit et la justice au Mont Saint-Michel... », art. cit., p. 107-137.

⁷⁶² Arch. nat., L 968-206.

⁷⁶³ Éveillard, Jean-Yves, « Le réseau des voies romaines en haute-Bretagne », in *Terroirs, territoires et campagnes antiques : La prospection archéologique en Haute-Bretagne. Traitement et synthèse des données*, Loïc Langouët dir., Rennes, Association pour la diffusion des recherches archéologiques dans l'ouest de la France, 1991 (« Revue Archéologique de l'Ouest », supplément n° 4), p. 21-22.

On pourrait ainsi avoir à la frontière de la Normandie et de la Bretagne un ensemble de terre s'étendant d'ouest en est, d'une longueur de plus d'une dizaine de kilomètres, qui aurait anciennement fait partie des biens des seigneurs de Fougères. Les droits qu'ils y détiennent encore au XII^e siècle et le réseau de fidèles qu'ils y ont gardé seraient l'ultime indice de cette possession.

Les seigneurs de Fougères disposent en Bretagne de domaines fonciers importants. S'ils fondent l'origine de leur pouvoir au sud du Couesnon au service et avec l'assentiment des comtes de Rennes, ils pourraient également l'avoir exercé sous l'égide de ces derniers en Normandie bien avant la poussée normande du début du XI^e siècle. La présence des seigneurs de Fougères à l'est de la Glaine et de l'Airon pourrait avoir les mêmes origines, lors de l'accroissement du royaume breton au IX^e siècle, jusqu'au *pagus* Muffa⁷⁶⁴. L'extension de la *vicaria* de Louvigné, la possession de la forêt de Savigny, ainsi que leur présence dans la zone de Terregatte et de Landelles démontrent que certaines possessions détenues par les seigneurs de Fougères avant les années 1024-1025 étaient vraisemblablement un héritage des structures carolingiennes qui dépassaient largement le cadre frontalier, tel qu'il tend à se fixer au cours des XI^e et XII^e siècles.

2.3. Des lignages liés à la dynastie des comtes de Rennes au début du XI^e siècle

Contrairement aux lignages de Fougères et de Dol-Combour – et dans une moindre mesure celui de Saint-Hilaire –, dont les liens avec la Bretagne et les princes bretons sont avérés, il s'avère parfois périlleux et risqué de chercher de telles relations à un niveau inférieur de la société aristocratique de l'Avranchin. Si l'entourage des seigneurs de Fougères en Normandie était vraisemblablement en partie composé de personnages originaires de Bretagne, il apparaît cependant impossible de généraliser ce type de constatation⁷⁶⁵.

⁷⁶⁴ Gérard Louise a démontré que la frontière bretonne avait progressé au cours de l'époque carolingienne. Sous le règne de Salomon, la rivière l'Égrenne servait de limite entre l'Avranchin et le nord-ouest du Maine et la frontière était fixée sur la Varenne et la haute vallée de la Mayenne (Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 100-104).

⁷⁶⁵ À la fin du XI^e siècle, l'entourage du comte de Mortain comportait également plusieurs personnages que l'anthroponymie pourrait rattacher à la Bretagne. Il s'agit cependant dans ce cas d'une autre dynamique, qui doit selon nous être moins liée à la présence bretonne de la seconde moitié du IX^e siècle, qu'à une volonté des ducs de Normandie de fidéliser une aristocratie transfrontalière (voir *supra*).

Il nous semble toutefois intéressant de prolonger cette réflexion d'un lien politique avec la Bretagne pour deux lignages présents dans l'Avranchin : celui de Moidrey et celui de Roger fils Harduin. Le contexte paraît différent et plus récent. Cependant, des liens sont perceptibles avec la Bretagne, qui pourraient remonter au moins à la fin du X^e siècle et au premier tiers du XI^e siècle, alors que ducs de Normandie et de Bretagne ont repris successivement le contrôle de l'abbaye du Mont Saint-Michel⁷⁶⁶.

2.3.1. La famille de Moidrey, un lignage proche d'Havoise

Le premier de ces dossiers concerne la famille de Moidrey, qui apparaît fortement liée à l'abbaye du Mont Saint-Michel⁷⁶⁷. On l'aperçoit également dans quelques actes de l'abbaye de Savigny⁷⁶⁸, mais c'est une donation à l'abbaye Saint-Georges de Rennes qui retient ici notre attention. Vers 1085, Robert de Moidrey, sa femme Liégarde et sa fille Agnès donnent à l'abbaye bretonne six parts qu'ils possèdent sur la dîme de la terre située entre le lieu-dit *Longua aqua* et le Beuvron⁷⁶⁹. Bien qu'au XV^e siècle une seconde main ait ajouté en guise de titre dans le cartulaire l'indication « Dismes de Maedré près Saint Georges de Grehaignes », le bien doit selon toute vraisemblance être localisé à Saint-Georges-de-Reintembault, entre la rivière du Beuvron et le lieu-dit Longuève, soit une vingtaine de kilomètres plus à l'est⁷⁷⁰.

La fondation de Saint-Georges de Rennes par le duc de Bretagne Alain III, entre 1024 et 1031⁷⁷¹, s'inscrit dans le mouvement de réforme monastique et de multiplication des abbayes

⁷⁶⁶ Potts, Cassandra, « Normandy or Brittany?... », art. cit., p. 135-156 ; Gazeau, Véronique, *Normannia monastica...*, *op. cit.*, t. 1, p. 99-100 et 218-219 et Morin, Stéphane, *Trégor – Goëlo – Penthièvre...*, *op. cit.*, p. 49-50.

⁷⁶⁷ Entre 1056 et 1172, dates d'apparition du lignage de Moidrey dans les sources, 70% des documents concernent l'abbaye montoise (*Cart. Mont Saint-Michel*, n° 44, 55, 61 et 66 ; *Henri II*, t. 1, n° CCCCXLVIII et *Chronique de Robert de Torigni*, t. 2, p. 250). Voir tableau de filiation n° 9. Moidrey, cne Pontorson, dép. Manche, ch.-l. cant.

⁷⁶⁸ *Vet. Rot.*, n° 3 et *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 37.

⁷⁶⁹ *Robertis de Maedre et Leiardis uxor ejus, monialibus beati Georgii sextam partem quam habebant decime in terra que est inter Longam aquam et Bevrin, cum Agnete filia sua* (La Bigne de Villeneuve, Paul de éd., *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes...*, *op. cit.*, n° LIV).

⁷⁷⁰ *In feodo de inter Longuam aquam et Beuron sito in parochia Sancti Georgi de Restenbaut* (Arch. Nat., L 975-1030 à 1035). Voir également Henri Bourde de la Rogerie (« La frontière de la Bretagne et de la Normandie... », art. cit., p. 147-148 et à la n. 2). Saint-Georges-de-Reintembault, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Fougères 2.

⁷⁷¹ Selon Stéphane Morin, la fondation de Saint-Georges de Rennes a dû intervenir avant 1031, car, dans le premier acte de l'abbaye, Eudes, frère du duc de Bretagne n'est pas qualifié de *comes*, titre qu'il n'obtient qu'après la naissance de sa nièce Havoise, fille de Alain III (Morin, Stéphane, *Trégor – Goëlo – Penthièvre...*, *op. cit.*, p. 51, à la n. 84).

de femmes au début du XI^e siècle⁷⁷². L'hypothèse est cependant également évoquée que l'abbaye bretonne, dédiée au « grand martyr », le seul dont la popularité concurrençait son voisin saint Michel, aurait été un substitut prestigieux lorsque Alain III s'est soumis au duc de Normandie, reconnaissant ainsi de l'abandon du sanctuaire montois à Richard II, sanctuaire qui avait également servi de sépulture à ses ancêtres Conan I et Geoffroy I⁷⁷³. La première abbesse de Saint-Georges de Rennes est d'ailleurs Adèle, fille aînée de Geoffroy I et d'Havoise, et sœur d'Alain III et de Eudes.

La donation de Robert de Moidrey pourrait se comprendre dans l'hypothèse d'un lien fort avec la famille ducale bretonne. Vers 996, Geoffroy I avait épousé Havoise, sœur du duc de Normandie Richard II, ce dernier ayant lui-même pris pour femme Judith, sœur du duc de Bretagne. Ce mariage, plus qu'une alliance familiale ou vassalique, créait un lien politique entre les deux principautés et servait en outre à apaiser les relations belliqueuses entre les deux voisins⁷⁷⁴. Judith reçut à cette occasion un douaire composé de trois groupes d'importants domaines ruraux situés autour de Bernay, dans le Cinglais et en Cotentin⁷⁷⁵. Si les sources ne dévoilent pas d'informations de ce type concernant Havoise, il est très probable qu'elle reçut également des terres. Ainsi, parmi l'aumône qu'elle fait à l'abbaye Saint-Georges de Rennes entre 1024 et 1034 la concession d'un moulin à Pontorson et d'une portion de terre dans le voisinage de Saint-Georges-de-Gréhaigne pourrait être le témoignage de biens lui ayant été donnés lors de son union avec le duc de Bretagne⁷⁷⁶. Cette hypothèse est appuyée par la donation, dans le même acte, du *vicus* de Chavagne, que son époux Geoffroy avait reçu en héritage du vicomte Eudes et qu'il avait donné à sa femme au moment de leur mariage⁷⁷⁷. Suivant cette hypothèse, Havoise aurait pu recevoir en douaire de son mari des terres à proximité de la principauté normande. Cette dot indirecte⁷⁷⁸ aurait pu être constituée

⁷⁷² Mathieu, Étienne, « La naissance des prieurés... », art. cit., p. 93.

⁷⁷³ Morin, Stéphane, *Trégor – Goëlo – Penthièvre...*, op. cit., p. 50-51.

⁷⁷⁴ Quaghebeur, Joëlle, « Havoise, Constance et Mathilde, princesses de Normandie et duchesses de Bretagne », in *Bretons et Normands au Moyen Âge...*, op. cit., p. 147-151.

⁷⁷⁵ Musset, Lucien, « Actes inédits du XI^e siècle. III. Les plus anciennes chartes normandes de l'abbaye de Bourgueil », *B.S.A.N.*, t. LIV, 1957-1958, p. 32.

⁷⁷⁶ *Ego Haduissa, gratia Dei comitissa [...] addidi pretera huic donationi quemdem molendinum situm apud Pontem Ursi et quamdem portionem terre quam habebam vicinam ville Sancti Georgii que vocatur Vilers (Actes des ducs de Bretagne, n° 32). Vilers, cne Saint-Georges-de-Gréhaigne, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Dol-de-Bretagne.*

⁷⁷⁷ *Cum autem me desponsaret dominus meus supradictum vicum, qui ex hereditate jam dicti vicecomitis ei obtenerat, michi dono donavit.* Chavagne, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Le Rheu.

⁷⁷⁸ La terminologie concernant les dots et les douaires est assez fluctuante. On parle de dot directe lorsque les biens sont apportés par la famille de l'épouse et de dot indirecte lorsqu'elle est constituée par le mari pour l'épouse (Bauduin, Pierre, « Du bon usage de la *dos* dans la Normandie ducale (X^e-début du XII^e siècle) », in *Dots et douaires dans le haut Moyen Âge*, François Bougard, Laurent Feller et Régine Le Jan dir., Rome, École française de Rome, 2002 (« Collection de l'École française de Rome », n° 295), p. 431-432 et n. 8)

pour des motifs essentiellement politiques : jusqu'à la mort de Geoffroy en 1008, la frontière entre Avranchin et Rennais suivait la Sélune jusqu'à l'Airon, puis la région demeure d'obédience incertaine jusque dans les années 1030⁷⁷⁹. Or, côté normand, à la même époque, Mathilde, une autre sœur de Richard II reçoit lors de son mariage avec le comte Eudes II de Blois, avant 1005, une dot frontalière⁷⁸⁰. Le douaire de Judith est associé à l'entreprise de consolidation du pouvoir et du renforcement du contrôle du duc de Normandie⁷⁸¹. Auparavant, les terres accordées à Liégarde, femme de Guillaume Longue Épée, se distinguaient également par leur position stratégique⁷⁸². Aucune étude comparable n'a été menée sur les dots accordées aux duchesses bretonnes avant le XIII^e siècle⁷⁸³. On sait cependant que les douaires étaient au cœur des alliances des grandes principautés, ceux des duchesses participant aux stratégies patrimoniales et matrimoniales. Dans un contexte de luttes de pouvoir entre Normandie et Bretagne, ces stratégies pouvaient s'inscrire soit dans un processus plus large de pacification de la zone frontière⁷⁸⁴, soit dans un projet ducal de contrôle du territoire face au duché de Normandie⁷⁸⁵.

Havoise est arrivée en Bretagne avec des conseillers venus de Normandie⁷⁸⁶. Se pourrait-il alors que Robert de Moidrey ou sa femme Liégarde soient les descendants de personnages liés quelques générations auparavant à la sœur du duc de Normandie⁷⁸⁷ ? Ceci pourrait expliquer la donation située à Saint-Georges-de-Reintembault à l'abbaye Saint-Georges de Rennes et la

⁷⁷⁹ Guillotel, Hubert, « Le premier siècle du pouvoir ducal breton... », art. cit., p. 73 et 81 ; Chédeville, André et Tonnerre, Noël-Yves, *La Bretagne féodale...*, op. cit., p. 56 et Cassard, Jean-Christophe, « Avant les Normands, les Vikings en Bretagne », in *Bretons et Normands au Moyen Âge...*, op. cit., p. 106-107.

⁷⁸⁰ Musset, Lucien, « Actes inédits du XI^e siècle. III... », art. cit., p. 34 et p. 44, à la n. 138.

⁷⁸¹ Bauduin, Pierre, « Du bon usage de la *dos*... », art. cit., p. 440-441.

⁷⁸² *Ibid.* et Musset, Lucien, « Actes inédits du XI^e siècle. III... », art. cit., p. 29.

⁷⁸³ Voir notamment la thèse de Kermabon, Nicolas, *Ego duc Britannie dotavit eam : Le douaire des duchesses de Bretagne (XIII^e-XV^e siècle)*, thèse en droit sous la direction de Christiane Plessix-Buisset et Franck Roumy, Rennes, Université de Rennes I, 2007.

⁷⁸⁴ C'est l'une des hypothèses de Pierre Bauduin lors de la minorité du duc Guillaume (Bauduin, Pierre, « Autour de la *dos* d'Adelise de Tosny : mariage et contrôle du territoire en Normandie (XI^e-XII^e siècles) », in *Les pouvoirs locaux dans la France du centre et de l'ouest (VIII^e-XI^e siècle). Implantation et moyens d'action*, Dominique Barthélemy et Olivier Bruand dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 167).

⁷⁸⁵ La fondation du prieuré Saint-Georges-de-Gréhaigne, dépendant de Saint-Georges de Rennes, dans les années 1040-1066 autour de la *villa* de Vilers (*Actes des ducs de Bretagne*, n° 58), est considérée comme faisant partie d'un projet ducal de contrôle du territoire face au duché de Normandie, processus qui s'intégrerait dans la réorganisation du secteur nord-est du Rennais (Mathieu, Étienne, « La naissance des prieurés... », art. cit., p. 102). Voir également *infra* Deuxième partie. 3.1.1.1. De part et d'autre du Couesnon, au-delà de la frontière politique, .

⁷⁸⁶ Quaghebeur, Joëlle, « Havoise, Constance et Mathilde ... », art. cit., p. 157.

⁷⁸⁷ Le *nomen* Liégarde, porté par l'épouse de Robert de Moidrey, nous oriente également vers des influences robertiennes. Voir *supra* Première partie. 1.2.2.2.3. Choix et usages anthroponymiques, la transmission d'une identité liée à l'influence des Robertiens. À moins qu'il ne soit le témoignage d'un attachement ancien à la famille des ducs de Normandie, Liégarde, fille d'Herbert II de Vermandois et de Adèle, fille de Robert I^{er}, a épousé le duc de Normandie Guillaume Longue Épée.

présence du lignage parmi les témoins des seigneurs de Dol-Combour ou de Fougères pour des possessions bretonnes⁷⁸⁸.

Le lien entre la famille de Moidrey et celle des princes bretons est renforcé par plusieurs indices. Dans le premier, daté de 1056 et donc antérieur à la donation à Saint-Georges de Rennes, Ascelin de Caugé donne à l'abbaye du Mont Saint-Michel la terre qu'il avait tenue en mort-gage de son *amicus* Main du Mont, ainsi que l'église de Caugé avec toute la dîme, six acres et terre et une portion de pré⁷⁸⁹. Lui et son fils Roger Lohout prennent ensuite l'habit. L'acte se conclut, après l'indication de la date et avant l'annonce des témoins par la mention du consentement des seuls Garin et Rainald de Moidrey, qualifiés auparavant d'*amicorum meorum*⁷⁹⁰. Si le terme peut désigner un parent, il fait également référence aux membres de l'*amicitia*. Or, la terre tenue en mort-gage appartenait à Main du Mont, dont l'un des descendants, Alain, tenait, au milieu du XII^e siècle, un fief sous la dépendance d'Auvray de Moidrey⁷⁹¹. Outre la persistance de la dépendance d'un lignage sur l'autre à un siècle d'écart, l'identité de Roger fils d'Ascelin mérite d'être évoquée. Vers 1050, il donne toute la terre qu'il possède à Saint-Georges de Grehaignes, sur ordre du comte Eudes de Penthièvre⁷⁹². On le retrouve ensuite dans une restitution du même Eudes, frère de Alain III, de droits que le comte détenait à Bazouges, aux moines de Saint-Aubin d'Angers, en 1056-1057⁷⁹³. Or, il a été démontré que cet acte de restitution témoigne de la forte influence que Eudes pouvait avoir auprès des grands du Rennais peu avant sa capture. On y trouve également Néel du Cotentin, dont la présence pourrait être interprétée comme le témoignage de la disgrâce du vicomte et l'implication du comte Eudes dans la révolte contre le duc Guillaume⁷⁹⁴. Par ailleurs, l'abbaye Saint-Georges de Rennes, dont la première abbesse était Adèle, sœur d'Alain III et de Eudes, avait pris le parti de ce dernier durant le conflit de ce dernier avec son neveu⁷⁹⁵. La possible proximité entre le lignage de Moidrey et le comte Eudes, avant sa

⁷⁸⁸ *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 44 et 66.

⁷⁸⁹ *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 61. Caugé, cne Pontorson, dép. Manche, ch.-l. cant.

⁷⁹⁰ *Garino et Rainaldo de Maldreio concedentibus et videntibus*.

⁷⁹¹ *Eodem anno [1157], Alvredus de Maidreio, quando venit ad monachatum, dedit Deo et Sancto Michaeli V solidis cenomannensium de redditu annuatim in maresco Ardevonis. [...] Calumpniabat etiam duas acras terre et dimidium inter Ardevonem et Passus, de feudo Alani de Monte, quas dimisit (Chronique de Robert de Torigni, t. 2, n° 33, p. 250).*

⁷⁹² La Bigne de Villeneuve, Paul de éd., *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes...*, *op. cit.*, n° 29.

⁷⁹³ Bertrand de Broussillon, Arthur éd., *Cartulaire de l'abbaye Saint-Aubin d'Angers*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1903, t. II, n° DCLXXVII. Bazouges, cne Château-Gontier dép. Mayenne, ch.-l. cant.

⁷⁹⁴ Brunterc'h, Jean-Pierre, « Geoffroy Martel, Conan II et les comtes bretons Eude et Hoël de 1055 à 1060 », in *Mondes de l'ouest...*, *op. cit.*, p. 311.314 et Morin, Stéphane, *Trégor – Goëlo – Penthièvre...*, *op. cit.*, p. 64-66, 73-75 et 83-84.

⁷⁹⁵ *Ibid.*, p. 72-73 et Mathieu, Étienne, « La naissance des prieurés... », art. cit., p. 98 à la n. 31.

capture par son neveu Conan II au début de l'année 1057, pourrait également être confirmée par le *nomen* Agnès, porté par la fille de Roger⁷⁹⁶. Ce lien avec la Bretagne est encore confirmé lorsque, entre 1160 et 1179, Guillaume de Saint-Jean et sa femme Olive attestent en faveur de l'abbaye de Savigny la donation de toute la terre de Grolai⁷⁹⁷, donation faite par Renaud Le Chien avec l'accord de sa femme. Celle-ci, sœur de Geoffroy de Moidrey, l'avait reçu de son frère en dot directe⁷⁹⁸. Or, la mention d'Olive laisse supposer que cette terre appartenait à celle-ci. Petite-fille du comte Eudes de Penthièvre, elle pourrait l'avoir tenue en bien héréditaire.

2.3.2. Roger fils Harduin et l'abbaye de Redon

En 1062-1067, un certain Roger fils Harduin donne à l'abbaye bretonne Saint-Sauveur de Redon, alors sous l'abbatit d'Aumode (1062-1083), l'église Saint-Martin, située à La Bazoge, avec toutes ses dîmes, le cimetière, l'autel en dépendant et seize acres de terre⁷⁹⁹. Gilbert fils Malbert, Tetansfredus fils Herbert, Hunfroy fils Angot, Robert fils Milo et Antelmus ajoutent chacun une part de la dîme à la donation⁸⁰⁰.

Si la première partie du cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon, dans lequel cet acte est retranscrit, semble de manière générale authentique⁸⁰¹, la seconde est, *a contrario*, plus

⁷⁹⁶ C'est également le *nomen* portée par l'épouse du comte Eudes, fille d'Alain Canhiart et de Judith de Nantes.

⁷⁹⁷ Grolai à Saint-Quentin-sur-le-Homme, dép. Manche, cant. Pontorson.

⁷⁹⁸ [...] *totam terram suam de Grolai quam supradictus Gaufridus cum sorore sua dederat ei in maritagium* [...] (*Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 37).

⁷⁹⁹ *Aecclesiam Sancti Martini, sitam in plebe quae nuncupatur Baselgiaca, cum omnibus decimis ad aecclesiam pertinentibus, cum cimiterio, cum altare proprio, cum sedecim porcionibus terrae quae lingua eorum acres nominantur* (Courson, Aurélien de éd., *Cartulaire de l'abbaye de Redon...*, *op. cit.*, n° 326). Cet acte fait partie du cahier vingt-et-un du cartulaire conservé aux archives de l'archevêché de Rennes, aux folios 158v-159r (Association des amis des Archives historiques du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo éd., *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon [fac-similé du manuscrit]*, Rennes, Association des amis des Archives historiques du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo, 1998).

⁸⁰⁰ Sur Harduin et les autres donateurs, voir *supra* Première partie. 1.1.1.1. *Missaticum* et circonscriptions intermédiaires. Dans ce chapitre, on a émis l'hypothèse que La Bazoge faisait partie d'une ancienne structure territoriale de l'administration carolingienne.

⁸⁰¹ La transcription de cette première partie relève d'un travail de compilation effectué sous l'abbatit d'Aumode, vers 1070. Elle se limite aux sources carolingiennes et à quelques actes postérieurs, mais ignore certains textes, notamment de la fin du X^e et du milieu du XI^e siècle (Guillotel, Hubert, « Les cartulaires de l'abbaye de Redon », *M.S.H.A.B.*, t. LXIII, 1986, p. 35 ; *id.*, « Cartulaires bretons médiévaux », in *Les cartulaires. Actes de la table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le GDR 121 du CNRS (Paris, 5-7 décembre 1991)*, Olivier Guyotjeannin, Laurent Morelle et Michel Parisse éd., Paris, École des chartes, 1993 (« Mémoires et documents de l'École des chartes », 39), p. 334 et *id.*, « Le manuscrit », in *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon...*, *op. cit.*, p. 19).

suspecte⁸⁰² : absence d'unité d'écriture et de logique dans l'enchaînement chronologique, ponçage de certains feuillets, maquillage de la numérotation des cahiers, interpolation de *bifoliums*, réécriture⁸⁰³. Or, l'acte de donation de Roger fils Harduin appartient à cette seconde partie du cartulaire. L'analyse interne de l'acte de donation démontre cependant que les informations contenues dans ce document ne sont pas de nature à être remises en cause. En effet, la mention de la mesure agraire utilisée ne se comprend que si la charte, rédigée dans un *scriptorium* breton, décrit des biens situés dans le duché de Normandie⁸⁰⁴. De plus, la dédicace de l'église et les concordances chronologiques, attestées par la mention de Rivallon de Milly et de Raoul Dastin mais surtout de l'évêque d'Avranches Jean d'Ivry (1060-1067) et du comte Robert de Mortain, témoignent vraisemblablement en faveur de l'authenticité de l'acte de donation. De plus, une vingtaine d'années plus tard, en 1082, on retrouve cette donation en faveur de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon – sans doute dans son intégralité, bien que la description du bien soit plus succincte – dans le patrimoine de l'une des prébendes de la collégiale Saint-Évrout, alors fondée par le comte Robert de Mortain au chef-lieu de son comté⁸⁰⁵. Ces indices portent donc à croire que les moines de Saint-Sauveur de Redon, lors de la transcription de la seconde partie du cartulaire de leur abbaye, ont recopié cet acte concernant l'église de La Bazoge dans son intégralité, sans interpolation ou réécriture. La teneur et la forme mêmes de l'acte les ont sans doute amenés à considérer le document assez clair pour la gestion de leur temporel, alors qu'ils ignoraient à l'époque de la transcription que la donation initiale n'appartenait plus à leur abbaye⁸⁰⁶.

⁸⁰² Réalisée au temps des successeurs d'Aumode, cette seconde partie a été complétée jusque dans les années 1070-1080 (Guillotet, Hubert, « Les cartulaires de l'abbaye de Redon... », art. cit., p. 35 et *id.*, « Cartulaires bretons médiévaux... », art. cit., p. 336). Puis, le cartulaire a été enrichi jusqu'au milieu du XII^e siècle, sous l'abbatit d'Yves (1144-1156/1159). Cependant, devant un cartulaire peu maniable dans la gestion du patrimoine de l'abbaye, où manquaient certains actes, on a voulu y intégrer les archives de la période de la restauration et on a opté pour un renversement total : les archives manquant de clarté, les scribes les ont réécrites et pour certains falsifiées. (Guillotet, Hubert, « Les cartulaires de l'abbaye de Redon... », art. cit., p. 35-36 et *id.*, « Le manuscrit... », art. cit., p. 19-20).

⁸⁰³ *Ibid.*, p. 18.

⁸⁰⁴ Il en est de même du terme *plebs*, synonyme de *villa*, utilisé dans cet acte. Ces deux éléments laissent supposer que la rédaction des actes a été faite par un clerc breton (voir également Bouvrin, Jean-Michel, « Pour une étude prosopographique... », art. cit., n. 70, p. 77 et Musset, Lucien, « Notes pour servir d'introduction... », art. cit., p. 22).

⁸⁰⁵ *Idem vero Rogerus [de Husson] dedit supradicte prebende ecclesiam Basolche cum terra elemosine et decima totius ville (Acta of William I, n° 215)*. Le Pouillé de la province de Rouen signale d'ailleurs en 1412 que le patron, alors laïc, de l'église était autrefois le chanoine de la prébende Husson (Longnon, Auguste éd., *Pouillés de la province de Rouen...*, *op. cit.*, p. 157) et vers 1480, il est noté que l'église de La Bazoge est au chanoine de Husson, prébendé dans l'église collégiale de Mortain (*Ibid.*, p. 172).

⁸⁰⁶ Bien que l'étude systématique reste à faire, dix-neuf actes de la seconde partie du cartulaire de Saint-Sauveur de Redon sont considérés comme faux ou interpolés. L'acte concernant le duché de Normandie n'a pas été identifié comme tel. Par ailleurs, dans la seconde partie du cartulaire de Redon, 95% des actes passés sous l'abbatit d'Aumode sont considérés comme sincères (Mazel, Florian, « Entre mémoire carolingienne... », art. cit., p. 12 et fig. 1).

Or, pourquoi une telle donation à l'abbaye bretonne, la seule dans le duché de Normandie ? Il ne s'agit visiblement pas d'une volonté de la part des moines de compléter ou de rationaliser un ensemble de donations ou encore de compléter le patrimoine d'un prieuré, La Bazoge étant distante d'une cinquantaine de kilomètres de la possession la plus proche de l'abbaye bretonne et n'étant liée à aucune obédience connue. La donation originelle de l'église et de ses dépendances pourrait être rattachée à une influence rorgonide⁸⁰⁷. S'il est cependant également possible qu'elle ait été réalisée après le milieu du IX^e siècle, lors de l'implantation bretonne dans le Cotentin et l'Avranchin, et bien avant la poussée normande du début du XI^e siècle, cette donation a sans doute été réalisée avant l'exode des moines et de leurs reliques dans les années 920⁸⁰⁸. Récupérée par un seigneur laïc, la possession de La Bazoge a selon toute vraisemblance été réactivée lors de la réforme monastique⁸⁰⁹.

Par ailleurs, lorsque l'abbaye de Redon réapparaît dans les sources à la fin du X^e siècle, après une absence documentaire de près d'un siècle, l'établissement se situe dans l'orbite des comtes de Rennes⁸¹⁰. Trois des abbés, auxquels ils devaient leur charge, leur sont liés : Thibaud (*ca.* 990-992), issu d'une famille rennaise de l'entourage ducal, Mainard (avant 1008-avant 1019) – également abbé du Mont Saint-Michel jusqu'en 1009 – sollicité par le comte Geoffroy I pour réformer Redon et Catwalon (*ca.* 1019-1041), frère de Geoffroy I et oncle de Conan III⁸¹¹. Et dès la seconde moitié du XI^e siècle, la restauration monastique menée à l'initiative des comtes de Rennes est relayée et soutenue par les réseaux aristocratiques qui leur sont proches⁸¹². Dans cette optique, on peut émettre l'hypothèse que la donation de Roger fils Harduin dans les années 1062-1067 s'inscrit dans ce cadre de l'*amicitia* entre moines et aristocrates. En effet, même si le don n'enrichit que faiblement la seigneurie monastique et ne se rattache *a priori* à aucun prieuré, les donateurs sont accueillis dans la *societas* monastique par le biais du moine Coruuethen, et associés ainsi au bénéfice spirituel et matériel⁸¹³. Cette entrée dans la *societas*, qui crée un lien fort entre les laïcs et

⁸⁰⁷ Voir *supra* Première partie. 1.2.1.2. Une implantation rorgonide territorialisée et aux origines diverses.

⁸⁰⁸ Face aux raids scandinaves, la communauté des moines de Redon a d'abord trouvé refuge à Plélan-le-Grand (dép. Ille-et-Vilaine, cant. Montfort-sur-Meu) avant le 17 juin 862, pour ensuite se réfugier dans les années 913-919 auprès du duc de Bourgogne (Guillotet, Hubert, « L'exode du clergé breton... », art. cit., p. 275-287).

⁸⁰⁹ Mazel, Florian, *Féodalités...*, *op. cit.*, p. 38.

⁸¹⁰ Bien que le rôle des ducs ait été minoré par les compilateurs du cartulaire, préférant inscrire la renaissance de l'abbaye dans la prolongation de l'âge d'or carolingien et dans une dynamique dominée par la papauté et les relations de l'abbaye avec les évêques bretons (Mazel, Florian, « Entre mémoire carolingienne... », art. cit., p. 27).

⁸¹¹ *Ibid.*, p. 11 et 25.

⁸¹² *Ibid.*, p. 27.

⁸¹³ *Et hi omnes societatem suam susceperunt de manu Coruuetheni monachi.*

Saint-Sauveur de Redon, suppose que ce lien existait préalablement entre Roger fils Harduin, ainsi que les autres donateurs, et l'abbaye. Bien que la *societas beneficii* s'obtienne en échange de dons inégaux ou de la renonciation à des droits d'importance inégale, elle reste néanmoins le résultat d'un processus lent et d'une relation particulière entre le laïc et les moines⁸¹⁴. Bienfait religieux nobiliaire, elle peut également constituer une possibilité d'intégration à l'élite⁸¹⁵. Dans ce cadre, la mention de cette association entre des laïcs possessionnés dans le comté de Mortain et les moines bretons, qui entretenaient vraisemblablement des liens soutenus, ne pourrait-elle pas être le témoignage de la survivance de l'influence des comtes de Rennes dans cette partie du duché de Normandie, par le biais de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon ? Cependant, si l'on considère que Roger fils Harduin pourrait être le descendant d'une famille liée aux princes de Bretagne, les sources ne permettent cependant pas de dévoiler la teneur de ce lien ou encore d'en analyser les origines. Les recherches anthroponymiques n'ont révélé aucun personnage pouvant être relié à ce Roger fils Harduin – ni côté breton, ni côté normand, ni côté manceau⁸¹⁶.

La présence des Bretons, notamment dans les échelons supérieurs de l'aristocratie, est attestée dans l'Avranchin bien avant que se fasse ressentir l'influence des comtes de Rouen. Elle précède vraisemblablement la concession de 867 faite au roi Salomon et s'est intensifiée les années suivantes, lors de la domination politique bretonne. L'implantation de certains lignages au-delà du Couesnon relève vraisemblablement en partie de ce processus. Les différents cas étudiés n'appellent pas à la généralisation, mais permettent de faire ressortir quelques points forts.

La place des princes bretons est tout d'abord à souligner, car c'est vraisemblablement avec leur assentiment que certains lignages exerçaient anciennement leur pouvoir outre-Couesnon. L'exemple des seigneurs de Fougères laisse supposer l'existence de circonscriptions territoriales, dont l'extension géographique dépassait les limites de la Bretagne, et explique en

⁸¹⁴ Dominique Barthélemy a démontré dans quels cadres s'opérait la *societas beneficii* dans le Vendôme (Barthélemy, Dominique, *La société dans le comté de Vendôme...*, *op. cit.*, p. 425-428).

⁸¹⁵ *Ibid.*, p. 427-428.

⁸¹⁶ Si ce n'est un certain Roger de Husson qui concède en 1082, soit une vingtaine d'années plus tard, l'église de La Bazoge à la collégiale Saint-Évroult fondée par le comte Robert de Mortain au chef-lieu de son comté (voir *supra* n. 805). Nous ne connaissons pas le lien qui unit les deux hommes.

partie la présence de la famille en Normandie. D'autres biens ont pu être octroyés comme bénéfice par les ducs de Bretagne à leurs vassaux, sans doute après 867 et bien avant la poussée normande des années 1024-1030. Certains présentent les caractéristiques de structures carolingiennes et d'autres se révèlent être des biens confisqués, d'origine épiscopale, issus du fisc ou des abbayes normandes. L'Église d'Avranches et l'abbaye Mont Saint-Michel ont également entretenu des liens assez forts avec la société locale bretonne. La protection qu'elles sollicitaient de leurs voisins s'adressait moins à des Bretons qu'aux personnes les plus à même d'assurer efficacement cette défense. Les relations créées à cette occasion ont ancré un peu plus fermement cette aristocratie localement. La présence de familles bretonnes dans l'Avranchin s'explique également par d'autres facteurs dont les témoignages restent ténus. Elle peut notamment relever de mécanismes internes aux lignages et passer par le biais des biens patrimoniaux, dont on devine parfois certains transferts.

Les possessions anciennes de ces familles, leur enracinement et l'éphémère domination politique des comtes de Rennes ont ainsi inséré les lignages bretons et leur entourage dans les réseaux de la société de l'Avranchin, dont ils faisaient pleinement partie. Ils expliquent les liens étroits entretenus avec l'aristocratie locale, liens dont la mémoire a perduré sous diverses formes. La poussée normande du début du XI^e siècle au sud de la Sélune s'intègre ainsi au sein d'une société complexe et multiforme, cadre de logiques antérieures aux intérêts des ducs de Normandie.

3. Les structures domaniales et les familles aristocratiques de l'Avranchin, héritages et transferts

Avant les raids scandinaves, existaient en Normandie, comme ailleurs, de grands domaines aristocratiques, pour certains héritiers de l'Antiquité, essentiellement connus par le biais de grands établissements religieux qui en ont dressé des inventaires. Ce système particulier d'exploitation du sol reposant sur une organisation bipartite – réserve exploitée en faire-valoir direct et manses concédés contre redevances et services –, mais possédant des structures diverses, qu'ils se trouvent dans des secteurs de plaine ou de bocage, a été mis en évidence

sur le sol de la future principauté normande⁸¹⁷. Depuis les travaux de Robert Carabie et de Lucien Musset, il est admis l'existence d'une continuité des institutions domaniales depuis l'époque franque jusqu'à la période ducal, des facteurs incontestables ayant été relevés dans le sens du maintien des structures héritées des Carolingiens. Si de nombreux établissements religieux en ont été bénéficiaires, les domaines ont également servi à l'époque franque à récompenser ou rémunérer des fonctionnaires royaux et des fidèles⁸¹⁸. À la suite des raids scandinaves, une grande partie de ces domaines a changé de propriétaire : les ducs de Normandie apparaissent alors comme les principaux bénéficiaires de ces spoliations et le patrimoine ducal en partie l'héritier du régime domanial franc⁸¹⁹. Cependant, si les princes normands ont opéré à leur profit une sécularisation de terres sur les propriétés ecclésiastiques, certains laïcs ont également aussi pu bénéficier de la redistribution des terres.

Notre étude sur les seigneurs de Saint-Hilaire/Saint-James a démontré tout l'intérêt que pouvait avoir la connaissance des structures domaniales dans la reconstitution historique de l'ancienneté des lignages de l'Avranchin et sur leurs relations avec le pouvoir ducal⁸²⁰. L'étude du régime domanial semble ainsi être un des moyens d'accéder à une connaissance plus fine des familles aristocratiques et il nous semble donc nécessaire de l'étendre à l'ensemble de l'Avranchin.

3.1. Les structures domaniales dans l'Avranchin, état des connaissances

Aux abords de la baie du Mont-Saint-Michel, les districts domaniaux, fréquemment dénommés *honores*, sont bien connus depuis les travaux de Lucien Musset⁸²¹. L'*honor Crucis*, dont la superficie, dans les estimations les plus larges, avoisinerait les 6 000 hectares, comprend un centre unique d'exploitation et d'administration – La Croix-Avranchin – et s'étend sur Villiers-le-Pré, Vergoncey, Vessey, et peut-être Saint-James-de-Beuvron⁸²². Saint-

⁸¹⁷ Deniaux, Élisabeth, Lorren, Claude, Bauduin, Pierre et Jarry, Thomas, *La Normandie avant les Normands...*, *op. cit.*, p. 300-302.

⁸¹⁸ Lorren, Claude, « L'église Saint-Martin de Mondeville... », art. cit., p. 265 et Pichot, Daniel, « *Villa*, village, paroisse et seigneurie sur les confins du Maine et de la Bretagne (VIII^e-XII^e siècles) », in *Les pouvoirs locaux dans la France...*, *op. cit.*, p. 97-98. Voir *supra* les exemples d'Adelelme à La Croix-Avranchin et de Raoul, *vassus dominicus* de Charles le Chauve, à *Patricliacus*.

⁸¹⁹ Musset, Lucien, « Notes pour servir d'introduction... », art. cit., p. 45-50 et Carabie, Robert, *La propriété foncière...*, *op. cit.*, p. 181-204. Voir également Bauduin, Pierre, *La première Normandie...*, *op. cit.*, p.

⁸²⁰ Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)...*, *op. cit.*, p. 44-49.

⁸²¹ Musset, Lucien, « Notes pour servir d'introduction... », art. cit., p. 53.

⁸²² *Ibid.*, p. 53 et 97 ; Levalet, Daniel, « Hypothèses sur le peuplement antique... », art. cit., p. 385-391. Selon Daniel Levalet, La Croix-Avranchin serait à l'origine une agglomération secondaire gallo-romaine, sur une route

Jean-le-Thomas, uni à Genêts, forme l'*honor Genicij*⁸²³. L'*honor Sancti Paterni* ou domaine de *Secciacus*, siège de l'ancienne abbaye de Saint-Pair, situé *in Constantino pago*, s'organise autour d'activités économiques liées à la vie maritime et à la production de sel⁸²⁴. Plus à l'est, autour de Mortain, les données sont plus délicates à cerner et aucune recherche générale n'a été menée sur le sujet⁸²⁵.

3.1.1. Une recherche systématique des structures domaniales

Sans prétendre à une étude complète et exhaustive des grands domaines sur le territoire de l'Avranchin, nous proposons néanmoins dans un premier temps de nous attacher à mettre en lumière les anciennes structures domaniales héritées de l'époque franque à partir du vocabulaire employé dans les chartes – dont les termes doivent être maniés avec précaution⁸²⁶ – et des quelques observations archéologiques à notre disposition⁸²⁷.

Dans son étude sur le régime domanial, Lucien Musset a établi la terminologie utilisée pour désigner le domaine et ses dépendances. Au terme le plus générique et le plus fréquent du VII^e au XII^e siècle – *villa* – s'ajoute celui, moins courant, mais équivalent de *curtis*. Moins employés, les termes *curia*, *fiscus*, *potestas*, *condeta/centena*, *vicus* et *plebs* font également partie du vocabulaire domanial, tout comme *indominicatum/dominicum*. Quant aux centres

reliant Rennes et Avranches : peut-être un *vicus*, un centre administratif, économique et religieux ou un *pagus* ? Selon la tradition, La Croix serait la première paroisse évangélisée de l'Avranchin (*ibid.*). Villiers-le-Pré et Vergoncey, dép. Manche, cant. Saint-Hilaire-du-Harcouët ; Vessey, dép. Manche, cant. Pontorson.

⁸²³ Musset, Lucien, « Notes pour servir d'introduction... », art. cit., p. 46 et 53 et Van Torhoudt, Éric, « L'écrit et la justice au Mont Saint-Michel... », art. cit., p. 131. Saint-Jean-le-Thomas et Genêts, dép. Manche, cant. Avranches.

⁸²⁴ Levalet, Daniel, « De la cité des Abrincates... », art. cit., p. 296 et n. 131 et Courault, Patrick et Levalet, Daniel, *L'histoire de Saint-Pair-sur-Mer. Tome 1 : Avant la naissance de Granville*, s.l., Rivage de France, 2014, p. 14-15 et 68. Saint-Pair-sur-Mer, dép. Manche, cant. Granville.

⁸²⁵ Pour le Mortainais, Daniel Levalet parle d'ailleurs d'une « zone blanche » du point de vue archéologique (Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 113). La carte proposée par Robert Carabie doit de plus être nuancée, notamment dans son identification de toponymes dans la région de Mortain (*La propriété foncière...*, *op. cit.*, appendice n° I).

⁸²⁶ Lucien Musset et Robert Carabie ont mis l'accent sur la différence entre les terminologies employées et les réalités que recouvrent les différents termes, et notamment leur évolution jusqu'au XII^e siècle (Musset, Lucien, « Notes pour servir d'introduction... », art. cit., p. 17-38 et Carabie, Robert, *La propriété foncière...*, *op. cit.*, p. 177-204). Dans son étude sur la région entre Seine et Rhin, Étienne Renard a choisi de ne pas retenir les mentions de *villae* qui relève de l'énumération ou de la simple localisation (Renard, Étienne, « Domaine, village ou circonscription administrative ? La polysémie du mot *villa* aux VIII^e-X^e siècles et l'assise territoriale des paroisses rurales », in *Autour du « village »*. *Établissements humains, finages et communautés rurales entre Seine et Rhin (IV^e-XIII^e siècles)*. *Actes du colloque international de Louvain-la-Neuve, 16-17 mai 2003*, Anne-Marie Bultot-Verleysen et Jean-Marie Yante éd., Louvain-la-Neuve, Institut d'études médiévales de l'université catholique de Louvain, 2010 (« Publications de l'Institut d'études médiévales. Textes, études, congrès », vol. 25), p. 165-166).

⁸²⁷ S'appuyant notamment sur les études et les recherches de Daniel Levalet (voir *infra*). Voir carte n° 11.

d'exploitation secondaires ou aux dépendances, ils sont révélés par des termes tels que *mansus/mansionile/mansellus, appendicia* ou *curticella*⁸²⁸. On ajoute également à ces termes celui de *vavassor* et *vavassoria*, considéré par Henri Navel et Henry Chanteux comme le témoignage de la domanialisation qui affecte les charges publiques⁸²⁹.

Il nous a également semblé pertinent d'ajouter à cette enquête les rares mentions de *foresta* ou de *silva* qui étaient entre les mains de familles aristocratiques. On sait en effet qu'en Normandie, contrairement à d'autres principautés, le droit d'afforester était resté aux mains du duc de Normandie. L'exemple des seigneurs de Fougères a montré que la possession de massifs boisés pouvait être un indicateur de droits plus anciens⁸³⁰. Nous avons également pris en compte les terres définies comme des alleux : si le terme, assez ambigu, souligne la liberté d'action de son propriétaire et suggère l'appartenance de ce dernier au monde aristocratique, il désigne généralement des terres issues du fisc⁸³¹.

Afin d'identifier les domaines hérités des structures franques présents dans l'Avranchin, nous avons donc mené une recherche systématique à partir de cette terminologie. Nous avons privilégié les documents antérieurs au premier tiers du XII^e siècle et accepté les données des sources postérieures lorsqu'elles corroboraient les premières ou lorsque les informations retenues étaient garanties par d'autres indices, notamment archéologiques. Les mentions textuelles se trouvent de façon éparsée essentiellement dans les chartes de l'abbaye de Troarn ou de celles du Mont Saint-Michel ou d'établissements extérieurs à la Normandie – Marmoutier, Redon et Saint-Magloire de Léhon –, ainsi que dans la *Vita* de Gauzlin, abbé de Saint-Benoît de Fleury. Le *vidimus* de la pseudo-chartre de fondation de la collégiale Saint-Évrault de Mortain – dont les dons cités datent essentiellement de la fin du XI^e siècle⁸³² – se présente à ce titre comme un document exceptionnel pour l'étude de l'occupation du sol par le nombre très important de mentions de *villae*, proportion que l'on ne retrouve dans aucun autre

⁸²⁸ Musset, Lucien, « Notes pour servir d'introduction... », art. cit., p. 17-22 et Carabie, Robert, *La propriété foncière...*, *op. cit.*, p. 181-204.

⁸²⁹ Navel, Henri, « Notes sur les vavassories », *R.H.D.F.E.*, 4^e série, t. 14, 1935, p. 795 ; *id.*, « Les vavassories du Mont-Saint-Michel à Bretteville-sur-Odon et Verson (Calvados) », *B.S.A.N.*, t. XLV, 1937, p. 143-144 et Chanteux, Henry, « Les vavassories normandes et le problème de leurs origines », in *Recueil d'études en hommage à Lucien Musset*, Caen, Annales de Normandie, 1990 (« Cahiers des Annales de Normandie », n^o 23), p. 310-317.

⁸³⁰ Voir *supra* Première partie. 2.2.2. La forêt de Savigny, une ancienne *foresta* carolingienne.

⁸³¹ Mazel, Florian, *Féodalités...*, *op. cit.*, p. 173-175. Dans le Vendômois, le terme « alleu » peut également être synonyme de *villa* ou d'autres termes liés au régime domanial (*terra, mansura terre* et *carruca*) (Barthélemy, Dominique, *La société dans le comté de Vendôme...*, *op. cit.*, p. 354-355).

⁸³² *Acta of William I*, n^o 215. Pour une analyse critique du *vidimus* de fondation de la collégiale Saint-Évrault, voir *infra* à la n. 1106.

document contemporain touchant l'Avranchin : sur quatorze occurrences, la moitié est entre les mains du comte de Mortain ; neuf concernent le territoire étudié, parmi lesquelles cinq appartiennent à trois familles de l'Avranchin⁸³³.

À côté des trois domaines bien connus précédemment cités – La Croix-Avranchin, Saint-Jean-le-Thomas/Genêts et Saint-Pair-sur-Mer – la méthodologie utilisée permet de reconnaître dans l'Avranchin d'autres structures de ce type. Certains sites identifiés comme des domaines, mais ayant périclité au Moyen Âge, n'ont cependant pas été retenus. C'est le cas notamment des Loges-Marchis, où existait un *vicus*, qui dut décliner et être abandonné aux alentours de l'an mil au profit de la nouvelle agglomération de Saint-Hilaire-du-Harcouët⁸³⁴. Saint-James-de-Beuvron est citée comme une *villa* dans la *Vita Gauzlini*⁸³⁵, cependant, la localité n'a pris son essor qu'au XI^e siècle, aux dépens de celle de La Croix-Avranchin⁸³⁶. À travers ces deux exemples, on perçoit visiblement l'essor d'une localité, qui s'accompagne sur le plan textuel par un accaparement des anciennes dénominations de celles ayant décliné. Ces deux exemples montrent également la prudence avec laquelle les sources doivent être maniées, ne reflétant pas toujours dans le temps la même réalité et pouvant cacher des évolutions⁸³⁷.

3.1.2. Inventaire des structures domaniales de l'Avranchin

Outre les trois domaines précités, dans la baie du Mont-Saint-Michel, on connaît encore l'existence d'une autre structure domaniale. En 1022-1026, le duc de Normandie Richard II restitue les donations que son aïeul Guillaume Longue Épée avait faites à l'abbaye du Mont Saint-Michel et qui avaient ensuite été usurpées par le premier comte d'Avranches Robert, fils illégitime du duc Robert I^{er}⁸³⁸. Il s'agit d'un ensemble de treize *villulae* situées au sud de la cité épiscopale d'Avranches, ainsi que les *villae* de Saint-Jean-le-Thomas et du Mesnil-

⁸³³ David Bates estime que la pseudo-charte de fondation de la collégiale Saint-Évroult de Mortain a été rédigée par les bénéficiaires, c'est-à-dire les chanoines eux-mêmes (*Acta of William I*, p. 105).

⁸³⁴ Arch. nat., L 967-103 et *Cart. Sav. div. ep.*, n° 52. Voir également Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 88, 115 et 180.

⁸³⁵ André de Fleury, *Vita Gauzlini...*, *op. cit.*, p. 72.

⁸³⁶ Levalet, Daniel, « Hypothèses sur le peuplement antique... », art. cit., p. 385-391 et Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)...*, *op. cit.*, p. 44-48 et 66-69.

⁸³⁷ Musset, Lucien, « Notes pour servir d'introduction... », art. cit., p. 17-22 et Carabie, Robert, *La propriété foncière...*, *op. cit.*, p. 177 et 204.

⁸³⁸ *R.A.D.N.*, n° 49.

Ranger situé dans le Val de Mortain⁸³⁹. Il est fortement invraisemblable que cet ensemble domanial, ait été donné par le duc de Normandie Guillaume Longue Épée, la région entre Sélune et Couesnon étant longtemps restée d'obédience incertaine, entre Bretons et Normands, et l'influence tangible des princes normands y étaient encore peu perceptible avant le milieu du XI^e siècle⁸⁴⁰. Lucien Musset, qui supposait déjà l'antiquité de ces *villulae*⁸⁴¹ et leur autonomie domaniale ancienne, s'interrogeait cependant sur la cohérence de l'ensemble des domaines cités, qui pourraient avoir été regroupés pour des raisons d'ordre politique⁸⁴². Plus récemment, Daniel Levalet a cependant supposé l'existence d'un domaine dans ce secteur autour de Vergoncey⁸⁴³. On sait également qu'à proximité, un *vicus* correspondant au passage de la frontière de la cité gallo-romaine pourrait sans doute être identifié sur le site de Moidrey⁸⁴⁴.

Plus à l'est, un *vicus* a été identifié à Buais et on y observe les traces d'une organisation parcellaire orthogonale, tout comme à Lapenty et Villechien, ou encore Milly, Notre-Dame-du-Touchet et Ferrières, signe d'une cadastration antique⁸⁴⁵. Buais est qualifié de *dominium* aux XI^e et XII^e siècles⁸⁴⁶.

⁸³⁹ *Villulas quoque quas avus meus Willelmus in pago Abrincatino Sancto Michaeli tradidit, sed Robertus comes postea vi abstulit, reddo, que his vocitantur nominibus : Maldrei, Carcei, Marrinnei, Curei, Forges, Solinnei, Dummaneï, Macei, Scallei, Peleton, dimidium Cromeret, Verguncei, Mannei, Sancti Johannis iterum villam prope litus maris sitam, cum ecclesia et vineis et molendino et pratis, et villam in valle castelli Moretoin que dicitur Maisnilranger.* Les *villulae* sont situées à Vergoncey, Cormeray, Crollon, Curey, Macey, Moidrey et Les Pas (cne Pontorson, dép. Manche, ch.-l. cant.), ainsi qu'à Argouges (dép. Manche, cant. Saint-Hilaire-du-Harcouët) et au Mesnil-Adelée. Sur le changement de nom du Mesnil-Ranger en Mesnil-Adelée, voir Adigard des Gautries, Jean, « Les noms de lieux de la Manche attestés entre 911 et 1066 », *A.N.*, 1^{ère} année, n° 1, 1951, p. 30.

⁸⁴⁰ Werner, Karl-Ferdinand, « Quelques observations au sujet des débuts du “duché” de Normandie », in *Droit privé et institutions régionales...*, *op. cit.*, p. 700 ; Bates, David, *Normandy before 1066...*, *op. cit.*, p. 24-27 ; Potts, Cassandra, « Normandy or Brittany ?... », art. cit., p. 135-156 et Lucien Musset, « Un millénaire oublié : la remise en place de la hiérarchie épiscopale en Normandie autour de 900 », in *Papauté, monachisme et théories politiques. Études d'histoire médiévales offertes à Marcel Pacaut*, Pierre Guichard éd., Lyon, Presses universitaires de Lyon (t. II : « Les églises locales »), 1994, p. 567.

⁸⁴¹ La formation de ces domaines pourrait suivre d'assez près la conquête et la romanisation (Beaurepaire, François de, « Toponymie et évolution du peuplement... », art. cit., p. 52 et 66-70).

⁸⁴² Musset, Lucien, « Notes pour servir d'introduction... », art. cit., p. 56 et 97.

⁸⁴³ Levalet, Daniel, « Hypothèses sur le peuplement antique... », art. cit., p. 378 et *id.*, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 112-113.

⁸⁴⁴ *Ibid.*, p. 112. Plusieurs actes tardifs décrivent Moidrey comme une *villa* : *in villa Maidreii* (*Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 31 et 43) ; *Fulci Paganelli facit terciam partem illius militis pro villa que Maidreium dicitur* (original autrefois aux Archives départementales de la Manche, détruit en 1944, copie dans A.D.C., F 5276).

⁸⁴⁵ Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 71-72, 92-93, 114-115 et 225. Lapenty et Milly, dép. Manche, cant. Saint-Hilaire-du-Harcouët ; Notre-Dame-du-Touchet et Ferrières, dép. Manche, cant. Le Mortainais.

⁸⁴⁶ [...] et *in Buadesio dedit duas partes decime omnium dominiorum suorum* (*Acta of William I*, n° 215) ; *pro duabus partibus totius decimationis de dominio de Buais, scilicet de masura Carrucorum* (Arch. nat., L 973-829). La « charruée » peut être considéré comme l'héritière du manse, unité fiscale correspondant à une exploitation du domaine (Musset, Lucien, « Notes pour servir d'introduction... », art. cit., p. 65-66).

Il existait au nord du Teilleul un domaine foncier datant lui aussi de l'époque romaine, la *villa Patriciacus*, dont on suit assez bien les destinées au courant du IX^e siècle⁸⁴⁷. S'appuyant sur les possessions de la famille de Saint-Patrice uniquement localisées au Teilleul⁸⁴⁸, Daniel Levalet affirme que ce domaine possédait une faible superficie, de 400 à 500 hectares environ⁸⁴⁹. Or, ce lignage n'apparaît qu'à la fin du XII^e siècle⁸⁵⁰. Aucun indice ne permet d'évaluer son ancienneté et ses liens avec la structure domaniale⁸⁵¹. Les sources nous permettent au contraire de prétendre que ce domaine était plus étendu que supposé. Les comtes de Mortain y possédaient le château, les fours, les moulins et la mouture, les vergers, une vigne, les foires et les revenus du tonlieu, ainsi que plusieurs terres⁸⁵². Si l'on part de l'hypothèse que ce domaine de Saint-Patrice est resté entre les mains des comtes de Mortain, l'intégralité des biens que ces derniers y possédaient pourraient peut-être refléter l'étendue du domaine. Par ailleurs, Daniel Levalet a bien mis en évidence un territoire cohérent autour de Saint-Patrice du Teilleul, dont le ressort s'étend sur les paroisses de Heussé, Husson et Saint-Cyr-du-Bailleul⁸⁵³. Or, Husson est également qualifié de *villa*⁸⁵⁴ et un certain vicomte Guillaume y possède des biens qui pourraient être tenus des ducs ou des comtes comme rémunération pour ses fonctions à leur service⁸⁵⁵ et la mention d'une dîme levée sur l'ensemble du territoire de la paroisse pourrait par ailleurs témoigner d'un domaine non

⁸⁴⁷ Voir *supra* Première partie 1.1.1.4. Des hommes au service du roi carolingien et 1.2.1.2. Une implantation rorgonide territorialisée et aux origines diverses.

⁸⁴⁸ Arch. nat., L 976-1124, 1143 et 1145-1146 ; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 75. Voir également Dubois, Émile, « Le Teilleul... », art. cit., p. 81-104.

⁸⁴⁹ Levalet, Daniel, « Des translations de reliques dans le diocèse d'Avranches... », art. cit., p. 175 et fig. 4 ; *id.*, « Le Teilleul (Manche) : de *Patriciacus* au bourg castral du Moyen Âge », *Ann. Norm.* (congrès de Saint-Hilaire-du-Harcouët), t. 170, 2013, p. 31-32.

⁸⁵⁰ Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 125.

⁸⁵¹ La mention d'un certain Guillaume « de Saint-Patrice » à la fin du XI^e ou au début du XII^e siècle dans une notice narrative provenant du prieuré du Rocher de Mortain a vraisemblablement été corrompue. Elle n'apparaît en effet que dans la copie réalisée par l'abbé Desroches (Desroches, Jean-Jacques, « Annales religieuses de l'Avranchin », *M.S.A.N.*, t. 17, 1847, p. 343-344). Les autres transcriptions mentionnent un certain Guillaume « Patric » (BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405, ms. lat. 12878, fol. 279v et ms. fr. 4900, fol. 69v-70r ; M.B.A.C., coll. Mancel, n° 300, fol. 244v, charte non numérotée ; B.M.A., fonds Pigeon, ms. 45, fol. 158, n° II), membre d'un lignage celto-scandinave implanté dans le Bessin et le Bocage normand (Louise Louise, Gérard, « Les Patry de La Lande... », art. cit., p. 5-27). Sur le Teilleul, voir également *infra* à la n. 1043.

⁸⁵² *Acta of William I*, n° 215 ; Arch. nat. L 967-103 ; L 971-555, L 979-130, 148 et 152.

⁸⁵³ Heussé et Husson, dép. Manche, cant. Le Mortainais. La paroisse de Sainte-Marie-du-Bois (dép. Manche, cant. Le Mortainais), enclavée dans celle de Saint-Patrice du Teilleul est sans doute la conséquence d'un défrichement de la fin du Moyen Âge (Levalet, Daniel, « Des translations de reliques dans le diocèse d'Avranches... », art. cit., p. 171 et fig. 2)

⁸⁵⁴ *ecclesiam de Heucon cum decima parrochie totius et decimam molendini et XXX acras terre in eadem villa* (*Acta of William I*, n° 215).

⁸⁵⁵ Henry Chanteux et Henri Navel ont démontré que le fisc ducal servait à doter les officiers (Navel, Henri, « Les vavassories du Mont-Saint-Michel... », art. cit., p. 143-144 et Chanteux, Henry, « Les vavassories normandes... », art. cit., p. 310).

fractionné⁸⁵⁶. Saint-Cyr-du-Bailleul, possession des religieux de Saint-Magloire⁸⁵⁷, est également désigné au milieu du XI^e siècle par le terme *plebs*, possible synonyme de *villa*⁸⁵⁸.

Plus au nord, un acte issu du cartulaire perdu de la cathédrale d'Avranches nous apprend que Robert le Magnifique avait donné à l'évêché la terre de Guillaume Silvain, à savoir Saint-Pois et le lieu-dit les Châtaigniers. Plus tard, son fils le duc Guillaume ayant rendu cette terre au comte de Mortain, ainsi que Le Mesnil-Gilbert, offre plusieurs autres biens en compensation à l'Église d'Avranches⁸⁵⁹. Ces trois lieux voisins, réunis dans la première moitié du XI^e siècle entre les mains de Guillaume Silvain pourraient être les vestiges d'un ancien grand domaine⁸⁶⁰. Le Mesnil-Gilbert est qualifié de *villa*⁸⁶¹ ; Saint-Pois est un *vicus* supposé, probable station routière antique⁸⁶² ; les Châtaigniers gardent également la trace d'un parcellaire orthogonal qui pourrait être le vestige d'un domaine gallo-romain⁸⁶³. Bien que certains domaines ne soient pas tous d'un même tenant⁸⁶⁴, nous sommes tenté d'ajouter à cet ensemble domanial la localité voisine du Mesnil-Adelée, également définie comme une *villa* et qui fut rendue à l'abbaye du Mont Saint-Michel vers 1022-1026⁸⁶⁵. Au XIII^e siècle, Richard Silvain y possédait encore des droits⁸⁶⁶.

Un peu plus à l'est, Chaulieu est identifié comme une station-frontière de la cité des Abrincates sous l'Antiquité. La présence d'un carrefour « des Maures » laisse supposer

⁸⁵⁶ *Ad unius instaurationem prebende dedit Guillelmus vicecomes ecclesiam de Heucon cum decima parrochie totius (Acta of William I, n° 215). Voir Musset, Lucien, « Aperçus sur la dîme ecclésiastique... », art. cit., p. 54-55.*

⁸⁵⁷ *R.A.D.N.*, n° 209. Il est peu probable que le *monasterium* de Saint-Cyr qui est donné à cette occasion désigne un établissement religieux de quelque importance, mais plutôt un petit ermitage (Lunven, Anne, *Du diocèse à la paroisse...*, *op. cit.*, p. 104). Voir également *supra* Première partie. 1.2.2.1. La translation des reliques de saint Magloire dans le diocèse d'Avranches au début du Xe siècle.

⁸⁵⁸ Musset, Lucien, « Notes pour servir d'introduction... », art. cit., p. 19.

⁸⁵⁹ *Castaniacum vero et Sanctum Paternum, scilicet terram Guillelmi Silvarii similiter [Robertus comes] dedit ; sed hanc Guillelmus ejus filius comiti Morethonii reddens, pro ea [suit une liste de biens donnés en échange] in scambio tradidit. Pro Maisnilio Gilberti [suit un bien donné en échange] concessit* (Allen, Richard, « Un nouvel acte de Guillaume le Bâtard... », art. cit., annexe). Saint-Pois, dép. Manche, cant. Villedieu-les-Poêles ; les Châtaigniers sont un lieu-dit à l'est de la commune de Saint-Pois ; Le Mesnil-Gilbert, dép. Manche, cant. Isigny-le-Buat (pour la localisation de ces biens, voir Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 189 et *id.*, « Les noms de lieux de la Pancarte de la cathédrale d'Avranches », *R.A.*, t. 95, 2018, p. 403-406).

⁸⁶⁰ La famille Silvain possède encore des biens au Mesnil-Gilbert à la fin du XI^e-début du XII^e siècle (*Acta of William I*, n° 215) et à Saint-Pois, au moins jusqu'au début du XIII^e siècle (*Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 73 ; *M.B.A.C.*, coll. Mancel, n° 300, n° 144, 147 et 156). Voir carte n° 4.

⁸⁶¹ [...] *comes idem concessit ecclesiam Maisnilli Gilleberti cum terra elemosine, et terram presbiterii, et decimam molendini et totius ville, et omnium que ad decimam pertinent. Et in eadem villa Willelmus vicecomes dedit eidem prebende CC et XL acras terre (Acta of William I, n° 215).*

⁸⁶² Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 80-81, 194 et 225.

⁸⁶³ *Ibid.*, p. 189.

⁸⁶⁴ Musset, Lucien, « Notes pour servir d'introduction... », art. cit., p. 30-32.

⁸⁶⁵ [...] *villam in valle castelli Moretoin que dicitur Maisnilranger (R.A.D.N.*, n° 49).

⁸⁶⁶ *Cart. Montmorel*, n° CLXIX. L'abbé Desroches cite un titre de l'abbaye Blanche du XII^e siècle qui porterait mention d'une autre possession de Richard Silvain au Mesnil-Adelée (Desroches, Jean-Jacques, *Annales civiles, militaires et généalogiques...*, *op. cit.*, p. 192). Nous n'avons pas retrouvé l'original de cet acte.

l'établissement, comme à Mortain, de soldats-colons d'origine barbare, qui protégeaient les axes de circulation et les carrefours stratégiques et pouvaient mettre en valeur les terres abandonnées par leurs propriétaires⁸⁶⁷. Le terme de *villa* est toujours associé à la paroisse Saint-Sauveur-de-Chaulieu – dite également de Lessarbois⁸⁶⁸ – et non à celle de Saint-Martin-de-Chaulieu⁸⁶⁹. Malgré un microtoponyme qui atteste du caractère médiéval du défrichement, la mise en valeur du lieu, dédié au saint Sauveur, pourrait être plus ancienne⁸⁷⁰. On remarque par ailleurs à quelques kilomètres au nord-est la localité de Tallevende, qui faisait partie au IX^e siècle des domaines de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés⁸⁷¹. Les deux sites pourraient peut-être ainsi être liés dans une même structure domaniale.

Nous avons supposé à Savigny l'existence d'un établissement monastique ancien, de type domanial ou d'une communauté de chanoines installée sur une agglomération rurale⁸⁷². Nous avons également émis l'hypothèse d'une origine domaniale à La Bazoge, localité qualifiée dans la documentation de *villa* ou de *plebs*⁸⁷³. Par ailleurs, la mention de la fourniture d'un cheval à Roger fils Harduin lorsqu'il partirait en mission pourrait s'apparenter à un service de cheval, service dû sur les vavassories⁸⁷⁴.

La toponymie laisse également penser que Romagny et Virey étaient vraisemblablement d'anciens domaines gallo-romains⁸⁷⁵. La première localité doit sans doute être associée à Mortain, *castrum* d'origine carolingienne, où un établissement de soldats-colons est probable

⁸⁶⁷ Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 59 et 77-81.

⁸⁶⁸ [...] *elemosinam totam villam de Leissarbois cum iure advocacionis ecclesie Sancti Salvatoris de eadem villa cum terra et silva et molendino et cum omnibus aliis rebus eadem villam* (A.D.C., H 7745, fol. LVIIr) ; *totam villam de Leisarbois* (A.D.C., H 7745, fol. LXIr) ; *totum villam de Lessarbois cum ecclesia ipsius ville et terra et silva atque molendino* (BnF, ms. lat. 10086, fol. 75r).

⁸⁶⁹ Saint-Sauveur se situe dans le diocèse de Bayeux, alors que Saint-Martin est dans le diocèse d'Avranches. Les deux communes ont fusionné en 1972.

⁸⁷⁰ Levalet, Daniel, « De la cité des Abrincates... », art. cit., p. 298 et *id.*, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 191.

⁸⁷¹ Longnon, Auguste éd., *Polyptique de l'abbaye de Saint-Germain des Prés rédigé au temps de l'abbé Irminon*, Paris, H. Champion, 1886-1895, t. 2, p. 320 (XXIV-10). Voir également Jarry, Thomas, « Les débuts du christianisme... », art. cit., p. 136. Saint-Germain-de-Tallevende-La Lande-Vaumont, dép. Calvados, cant. Vire.

⁸⁷² Voir *supra* Première partie 1.1.2.3. Une communauté canoniale ancienne à Savigny. On emploie par ailleurs le terme de *dominicum* pour Savigny (BnF, ms. fr. 22325, fol. 232-233).

⁸⁷³ *ecclesiam Basolche cum terra elemosine et decima totius ville* (*Acta of William I*, n° 215) ; *aeccliam Sancti Martini, sitam in plebe que nuncupatur Baselgiaca, cum omnibus decimis ad aeccliam pertinentibus* (Courson, Aurélien de éd., *Cartulaire de l'abbaye de Redon...*, *op. cit.*, n° 326).

⁸⁷⁴ Carabie, Robert, *La propriété foncière...*, *op. cit.*, p. 178 et Musset, Lucien, « Agents administratifs et agents fieffés dans les grands domaines normands du Moyen Âge (XII^e-XIV^e siècles) », in *Aspects de la société et de l'économie...*, *opt. cit.*, p. 26. [...] *excepto si ipsi Rogerio contigerit necessitas aliqua mittendi legationem, ipse monachus eam preferat, cum equis et cum impensis ipsius* (Courson, Aurélien de éd., *Cartulaire de l'abbaye de Redon...*, *op. cit.*, n° 326). Concernant le service de cheval, voir également *supra* Première partie 1.1.1.1. *Missaticum* et circonscriptions intermédiaires.

⁸⁷⁵ Beaurepaire, François de, *Les noms des communes...*, *op. cit.*, p. 185 et 236. Romagny est qualifié de *dominicum* (BnF, ms. fr. 22325, fol. 232-233).

au IV^e ou au V^e siècle⁸⁷⁶. Quant à la seconde, elle se trouve à proximité de Martigny, probable domaine⁸⁷⁷. Aucun indice archéologique, notamment dans le parcellaire, ne vient cependant attester la forme d'une structure domaniale. De semblables constatations peuvent également être faites pour les sites de Saint-Barthélemy et Saint-Clément⁸⁷⁸, Cuves et Saint-Laurent-de-Cuves⁸⁷⁹, Le Fresne-Poret⁸⁸⁰, ainsi que Montigny⁸⁸¹, Chambeurre⁸⁸² et La Mancellière⁸⁸³.

Par ailleurs, certains domaines possédaient des terres dispersées dans plusieurs territoires non limitrophes⁸⁸⁴. Plusieurs des structures domaniales supposées pour l'Avranchin pourraient entrer dans cette catégorie, sans que l'on sache à quel ensemble elles se rattachaient⁸⁸⁵. Ce peut être le cas des quelques localités précitées, comme Montanel où existait vraisemblablement un *vicus*⁸⁸⁶. La trop grande proximité de La Croix-Avranchin pourrait cependant laisser penser qu'il s'agit d'un fragment de domaine. Il en est peut-être de même pour la mention de structures du même type à Carnet⁸⁸⁷.

⁸⁷⁶ Voir *supra* Première partie 1.2.1.2. Une implantation rorgonide territorialisée et aux origines diverses.

⁸⁷⁷ *II quarterios frumenti in molendino nostro de Martigneyo ad mensuram ejusdem ville* (Original disparu, copie dans M.B.A.C., coll. Mancel, n° 300, n° 147, p. 2347). Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 71-72 et 218.

⁸⁷⁸ [...] *ecclesiam Sancti Bartholomei cum decima totius ville et molendinum cum moltura dominici sui de Busco comitis* (*Acta of William I*, n° 215). Saint-Barthélemy et Saint-Clément-Rancoudray, dép. Manche, cant. Le Mortainais.

⁸⁷⁹ [...] *ecclesiam Cuvarum cum terra elemosine et tota decima eiusdem ville [...] et ecclesiam sancti Laurentii cum capella, et cimiteriis, et terra elemosine, et tota decima ville* (*Acta of William I*, n° 215). Cuves et Saint-Laurent-de-Cuves, dép. Manche, cant. Isigny-le-Buat.

⁸⁸⁰ *Ricardus [...] de Surda Valle [...] dedit medietatem ville Fracini cum ecclesia et decima totius ville* (*Acta of William I*, n° 215). Le Fresne-Poret, dép. Manche, cant. Le Mortainais.

⁸⁸¹ [...] *ecclesiam Montineii cum terra elemosine, et terra presbiterii, et decimam totius ville de omnibus unde recta decima debet dari* (*Acta of William I*, n° 215). Montigny, dép. Manche, cant. Isigny-le-Buat, cne Isigny-le-Buat.

⁸⁸² Chambeurre avait vraisemblablement servi pour constituer le douaire de Mathilde d'Écosse, femme de Henri I^{er} Beauclerc (*Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 6 et Auvry, Claude (dom), *Histoire de la congrégation de Savigny*, Auguste Laveille éd., Rouen, A. Lestringant ; Paris, A. Picard et fils, 1897, t. 2, p. 253). Lucien Musset a noté que les douaires accordés aux duchesses pouvaient être des juxtapositions de domaines (Musset, Lucien, « Notes pour servir d'introduction... », art. cit., p. 97 et *id.*, « Actes inédits du XI^e siècle. III... », art. cit., p. 32). Chambeurre, dép. Manche, cant. Isigny-le-Buat, cne Saint-Martin-des-Champs.

⁸⁸³ Daniel Levalet estime qu'il pourrait y avoir un ancien établissement gallo-romain (Levalet, Daniel, « De la cité des Abrincates... », art. cit., p. 285). La terre de Serlant (actuellement Le Petit-Celland et Le Grand-Celland, dép. Manche, cant. Isigny-le-Buat) toute proche est un domaine important, possession ancienne de l'Église d'Avranches (Levalet, Daniel, « Des translations de reliques dans le diocèse d'Avranches... », art. cit., p. 188 et Lebrun, Michèle, « Le temporel des évêques d'Avranches... », art. cit., p. 69). La Mancellière, dép. Manche, cant. Isigny-le-Buat.

⁸⁸⁴ Musset, Lucien, « Notes pour servir d'introduction... », art. cit., p. 31.

⁸⁸⁵ Le terme *villa* correspond parfois à un domaine fractionné (*Ibid.*, p. 17-18).

⁸⁸⁶ Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 69. Montanel est qualifié de *fuscus* (original perdu, copie dans Desroches, Jean-Jacques, *Histoire du Mont Saint-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, publiés d'après les chartes, cartulaires et manuscrits trouvés au Mont Saint-Michel, à la Tour de Londres et dans les bibliothèques de la France et de l'étranger*, Caen, Mancel, 1838, t. 1, p. 265, n. 2).

⁸⁸⁷ À Carnet, on trouve la terre de Cortins, dérivé du terme « curtus » (*Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 101 ; Arch. nat., L 971-617 et 618 et L 973-769).

3.1.3. Les détenteurs des structures domaniales

Selon Lucien, les ducs de Normandie avaient été les principaux bénéficiaires du transfert de propriété opéré au cours des IX^e-X^e siècles, parfois au détriment des établissements ecclésiastiques⁸⁸⁸. Ils sont ainsi en possession d'un certain nombre de grands domaines. L'*honor* de La Croix-Avranchin appartenait au duc Robert le Magnifique jusqu'en 1026/1207-1035, date à laquelle il le concède à son *miles* Adelelme, ce dernier la restituant, entre 1037 et 1042 au Mont Saint-Michel⁸⁸⁹. L'abbaye montoise récupère également les terres de l'*honor Sancti Paterni* et de Saint-Jean-le-Thomas/Genêts passées dans le domaine ducal⁸⁹⁰.

Une partie de ces anciennes structures domaniales a également servi à doter les comtes d'Avranches. Les *villulae* redonnées à l'abbaye du Mont Saint-Michel en 1022-1026, Saint-Jean-le-Thomas et Le-Mesnil-Adelée, ont été usurpées par le comte d'Avranches Robert⁸⁹¹. Ce dernier redonne également à l'abbaye montoise Tissey, qui faisait partie du domaine de Saint-Jean-le-Thomas⁸⁹². Plus tard, les comtes de Mortain ont également été les bénéficiaires du régime domanial. On a démontré qu'ils possédaient, sans doute en intégralité, le domaine du Teilleul⁸⁹³. Ils avaient reçu une partie du domaine de Saint-Pois⁸⁹⁴. Ils possédaient des parcelles de domaines, comme à Romagny et Virey⁸⁹⁵, Saint-Barthélemy, Saint-Clément-Rancoudray et Montigny⁸⁹⁶, ou encore, mais en dehors de l'Avranchin, à Hudimesnil⁸⁹⁷.

Plus tardivement, une partie de ces structures domaniales, aux mains des détenteurs de l'autorité publique, se retrouve également entre les mains de familles aristocratiques plus ou

⁸⁸⁸ Voir *supra* à la n. 819.

⁸⁸⁹ *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 8.

⁸⁹⁰ Levalet, Daniel, « De la cité des Abrincates... », art. cit., p. 296 et n. 131 et Musset, Lucien, « Notes pour servir d'introduction... », art. cit., p. 46 et 53.

⁸⁹¹ *Villulas quoque quas avus meus Willelmus in pago Abrincatino Sancto Michaeli tradidit, sed Robertus comes postea vi abstulit, reddo, que his vocantur nominibus : Maldrei, Carcei, Marrinnei, Curei, Forges, Solinnei, Dummanei, Macei, Scallei, Peleton, dimidium Cromeret, Verguncei, Mannei, Sancti Johannis iterum villam prope litus maris sitam, cum ecclesia et vineis et molendino et pratis, et villam in valle castelli Moretoin que dicitur Maisnilranger (R.A.D.N., n° 49).*

⁸⁹² Tissey est cité comme un alleu : *quodam alodum, scilicet Tesiacum (R.A.D.N., n° 16)*. Musset, Lucien, « Notes pour servir d'introduction... », art. cit., p. 43. Tissey, dép. Manche, cant. Avranches, cne Dragey-Ronthon.

⁸⁹³ Voir *supra* Deuxième partie. 3.1.2. Inventaire des structures domaniales de l'Avranchin.

⁸⁹⁴ Allen, Richard, « Un nouvel acte de Guillaume le Bâtard... », art. cit., p. 517-536.

⁸⁹⁵ *Acta of William I*, n° 215 et Arch. nat., L 967-103.

⁸⁹⁶ *Acta of William I*, n° 215.

⁸⁹⁷ A.D.I.V., 6 H 16, n° 12 ; Arch. nat., L 973-830. Hudimesnil appartenait à l'*honor Sancti Paterni* (Courault, Patrick et Levalet, Daniel, *L'histoire de Saint-Pair-sur-Mer...*, *op. cit.*, p. 66 et 68) et fait encore partie du comté de Mortain, lors de sa division en 1235 (Arch. nat., J 211, n° 7). Hudimesnil, dép. Manche, cant. Bréhal.

moins puissantes. La première d'entre elles, les seigneurs de Fougères, est également possessionnée à Savigny et notamment dans l'ancienne *foresta*, Lapenty, Moidrey, Romagny et Virey⁸⁹⁸, et plus au nord, à Donville, Jullouville et Hudimesnil, dans l'*honor Sancti Paterni*⁸⁹⁹. On a supposé plus haut que Le Mesnil-Adelée pouvait avoir été attaché au lignage de Dol-Combour⁹⁰⁰, avant de se retrouver entre les mains de la famille Silvain. Les seigneurs de Saint-Hilaire avaient des prétentions sur le domaine de La Croix-Avranchin, sans doute à la faveur de lien de parenté avec le *miles* Adelelme⁹⁰¹. La famille de Moidrey possédait des biens à Moidrey⁹⁰². On trouve la famille de Virey à Virey⁹⁰³ et Hudimesnil⁹⁰⁴, tout comme celle de Fougères. À Romagny, on remarque encore les seigneurs de Fougères, Hugues de Dives et peut-être la famille Pevrel⁹⁰⁵. La famille Silvain était possessionnée au Mesnil-Gilbert et à Saint-Pois⁹⁰⁶.

Par ailleurs, d'autres vestiges d'anciennes structures domaniales se retrouvent également aux mains de familles aristocratiques, sans que l'on sache de quelle manière ces dernières sont entrées en leur possession. C'est le cas de Gilbert d'Avranches à Montanel⁹⁰⁷, de la famille de Virey à Buais⁹⁰⁸, de la famille de Milly à Milly, La Bazoge et Saint-Sauveur-de-Chaulieu⁹⁰⁹. La famille de Ferrières possédait des biens à Ferrières et Buais⁹¹⁰; celle du Touchet à Notre-Dame-du-Touchet et Villechien⁹¹¹; Cuves et Saint-Laurent-de-Cuves

⁸⁹⁸ Voir carte n° 10.

⁸⁹⁹ Courault, Patrick et Levalet, Daniel, *L'histoire de Saint-Pair-sur-Mer...*, *op. cit.*, p. 66 et 68. Nous traiterons des autres possessions normandes de la famille de Fougères *supra* Deuxième partie. 3.1.1. De l'embouchure du Couesnon au Coglais. Donville-les-Bains, dép. Manche, cant. Granville; Jullouville, dép. Manche, cant. Avranches.

⁹⁰⁰ Voir *supra* Première partie 2.1.2.2. Défense et protection de la baie du Mont-Saint-Michel.

⁹⁰¹ Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)...*, *op. cit.*, p. 44-49.

⁹⁰² Le *cognomen* toponymique de la famille suppose la possession de biens à Moidrey. Si l'on n'en trouve pas la trace dans les documents du XI^e siècle (voir carte n° 12), nous supposons que Moidrey est passé à la fin du XI^e siècle dans le patrimoine de la famille de Virey par le biais d'une alliance matrimoniale (voir tableaux de filiation n° 2 et 9).

⁹⁰³ *Acta of William I*, n° 215.

⁹⁰⁴ B.M.R., coll. Leber 5636 (ms. 3122), n° 19.

⁹⁰⁵ *Acta of William I*, n° 215 et BnF, ms. fr. 4902, fol. 282v.

⁹⁰⁶ Voir *supra* Deuxième partie 3.1.2. Inventaire des structures domaniales de l'Avranchin.

⁹⁰⁷ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 161-162 et Desroches, Jean-Jacques, *Histoire du Mont Saint-Michel...*, *op. cit.*, t. 1, p. 265 à la n. 1.

⁹⁰⁸ *Acta of William I*, n° 215; M.B.A.C., coll. Mancel, n° 302, p. 452-453; Arch. nat., L 973-829.

⁹⁰⁹ Courson, Aurélien de éd., *Cartulaire de l'abbaye de Redon...*, *op. cit.*, n° 326 et Barraclough, Geoffrey éd., *The Charters of the Anglo-Norman Earls of Chester, c. 1071-1237*, Preston, Record Society of Lancashire and Cheshire; Gloucester, Alan Sutton, 1988, n° 9.

⁹¹⁰ Arch. nat., L 967-103 et 969-418; A.D.C., F 5276.

⁹¹¹ Arch. nat., L 977-1287 et BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 411-412.

apparaissent parmi les possessions de la famille du même nom⁹¹²; Martigny est une possession de la famille Silvain⁹¹³ et Le Fresne-Poret de la famille de Sourdeval⁹¹⁴.

Cet inventaire – à la fois des structures domaniales et de leurs possesseurs –, dont le caractère reste conjectural, montre ainsi que, même si les découvertes ou les indices archéologiques sont ténus, l’Avranchin présente des structures domaniales bien identifiées – notamment dans la baie du Mont-Saint-Michel –, mais l’est et le nord du territoire étudié ne sont pas exclus de ce type d’exploitation du sol.

3.2. Les destinées des structures domaniales de l’Avranchin

Les ducs de Normandie – puis plus tard les comtes d’Avranches et de Mortain – ont été les premiers bénéficiaires des anciennes structures domaniales. Dans l’Avranchin, une partie des domaines qui leur appartient se retrouve cependant, le plus souvent en partie fractionnés, entre les mains de familles aristocratiques. Certaines d’entre elles possèdent par ailleurs des fragments de domaines, sans qu’on en puisse connaître l’origine. Elles apparaissent le plus souvent lorsqu’une aumône est réalisée en faveur d’un établissement ecclésiastique. Au terme de cet inventaire, les données nous permettent d’élaborer un certain nombre d’hypothèses quant aux destinées des structures domaniales et aux familles aristocratiques les possédant.

3.2.1. Des possessions domaniales antérieures à l’influence des ducs de Normandie dans l’Avranchin

Avant que se développe l’influence des ducs de Normandie dans l’Avranchin, on peut émettre certaines hypothèses sur la destinée des structures domaniales, certaines pouvant peut-être remonter à une époque antérieure aux troubles suscités par les raids scandinaves, d’autres ayant été temporairement récupérées par les princes bretons.

⁹¹² *Acta of William I*, n° 215.

⁹¹³ *Richardus Silvani miles [...] dedi [...] II quarterios frumenti in molendino nostro de Martigneyo ad mensuram ejusdem ville* (Original disparu, copie dans M.B.A.C., coll. Mancel, n° 300, n° 147, p. 2347).

⁹¹⁴ *Acta of William I*, n° 215.

3.2.1.1. Les héritiers des domaines carolingiens

Les *honores* de l'époque ducal ont succédé aux grands domaines de l'époque carolingienne⁹¹⁵, servant parfois à récompenser ou à rémunérer des fonctionnaires royaux et des fidèles⁹¹⁶. Lucien Musset et Robert Carabie ajoutaient, qu'une étude de la structure même des domaines et des redevances qui y étaient prélevées pouvait permettre d'accéder à la connaissance plus fine de la forme ancienne de ces structures⁹¹⁷. Suivant cet axe de recherche, la famille Silvain a retenu notre attention. Nous avons précédemment démontré que les possessions de celle-ci formaient un ensemble cohérent, très vraisemblablement sur un ancien domaine, et émis l'hypothèse que ses membres avaient pu exercer la fonction de forestier au service d'un souverain franc⁹¹⁸. Les investigations sur cette famille se trouvent contrariées par un usage anthroponymique réduit, le *nomen* Richard étant utilisé de façon systématique sur pratiquement toutes les générations, sans doute de père en fils⁹¹⁹. De plus, les autres *nomina* utilisés pour désigner les hommes de la famille – Robert et Guillaume – sont trop fréquents en Normandie pour pouvoir en tirer des conclusions. Cependant, une famille plus lointaine portant le *cognomen* Silvain a attiré notre attention : résidant à Manerbe, dans le Pays d'Auge, ce lignage est bienfaiteur au XII^e siècle, de l'abbaye du Val-Richer⁹²⁰. Un tel *cognomen* n'est bien sûr pas l'apanage d'un seul lignage, mais certains indices laissent penser qu'il s'agit vraisemblablement de la même famille. Une charte de l'évêque de Coutances Algare (1132-1151) en faveur de l'abbaye de Souleuvre – abbaye transférée avant 1150 à celle du Val-Richer⁹²¹ –, par un certain Guillaume Silvain mentionne la terre de Robert des Châtaigniers, également témoin, à côté duquel on trouve également un *sacerdos* de Saint-Pair, terme employé pour désigner Saint-Pois avant le XVIII^e siècle⁹²². Au début du XIII^e siècle, apparaît dans les deux familles un certain Adam, fils de Richard⁹²³. Or, ce premier *nomen* est

⁹¹⁵ Musset, Lucien, « Notes pour servir d'introduction... », art. cit., p. 43-44.

⁹¹⁶ Voir *supra* à la n. 818.

⁹¹⁷ Carabie, Robert, *La propriété foncière...*, *op. cit.*, p. 185 et Musset, Lucien, « Aperçus sur la dime ecclésiastique... », art. cit., p. 54-56.

⁹¹⁸ Voir *supra* Première partie 1.1.1.4. Des hommes au service du roi carolingien 3.1.2. Inventaire des structures domaniales de l'Avranchin.

⁹¹⁹ Cinq occurrences de la fin du XI^e au milieu du XIII^e siècle. on trouve également deux occurrences pour Guillaume et deux pour Robert. Voir tableau de filiation n° 10.

⁹²⁰ Maneuvrier, Christophe, *Paysages et sociétés rurales au Moyen Âge...*, p. 254-257 ; Arnoux, Mathieu et Maneuvrier, Christophe, « Deux abbayes de Basse-Normandie : Notre-Dame du Val et le Val Richer (XII^e-XIII^e siècles) », *P.B.-N.*, n° 1-2 (n° 237-238), 2000, actes n° 34, 36 et 40. Manerbe, dép. Calvados, cant. Mézidon-Canon ; abbaye du Val-Richer, dép. Calvados, cant. Mézidon-Caon, cne Saint-Ouen-le-Pin.

⁹²¹ *Ibid.*, p. 67-76 et acte n° 34.

⁹²² Beaurepaire, François de, *Les noms des communes...*, *op. cit.*, p. 211.

⁹²³ Pour le lignage associé à Manerbe, voir Maneuvrier, Christophe, *Paysages et sociétés rurales au Moyen Âge...*, p. 255 ; pour le lignage associé à Saint-Pois, voir Arch. nat., L 679-69 et M.B.A.C., coll. Mancel, n° 300, n° 156, p. 199.

suffisamment rare à cette époque dans l'Avranchin⁹²⁴ pour penser qu'il s'agit du même homme. Un dernier élément pourrait également aller dans ce sens : Christophe Maneuvrier identifie Robert, l'un des parents de cet Adam, comme chanoine de Lisieux⁹²⁵. Celui-ci fit notamment don de l'église de Montjoie, voisine de Saint-Pois, au prieuré Sainte-Barbe-en-Auge⁹²⁶, dont la présentation était alternativement au prieuré et aux seigneurs de Saint-Pois⁹²⁷. Tous ces indices, ainsi que les séries généalogiques des deux familles, offrent de troublantes coïncidences et orientent vers un unique lignage ou une parenté collatérale extrêmement proche⁹²⁸. La fonction de forestier se retrouve en outre chez la famille résidant à Manerbe, anciennement chargée de la garde des bois de l'évêque de Bayeux⁹²⁹. On pourrait donc voir à travers cette famille Silvain, localisée dans le Pays d'Auge, mais également au nord-est de l'Avranchin, un lignage anciennement implanté dans la région, qui tiendrait ces biens d'anciennes fonctions liées à l'usage de la forêt.

On a précédemment trouvé un faisceau d'indices témoignant d'une présence liée aux Francs à La Bazoge, peut-être pôle d'une des circonscriptions administratives neustriennes⁹³⁰. Ce domaine, propriété lointaine de l'abbaye de Redon, dont la possession remonterait au moins au milieu du IX^e siècle, si ce n'est avant⁹³¹, avait fait l'objet d'une appropriation par des laïcs. En 1062-1067, on trouve la localité aux mains d'un certain Roger fils Harduin, dont on ne connaît ni la filiation, ni la descendance⁹³². On note comme donateurs à ses côtés quatre hommes – Tetansfridus, Gonfroy fils Angot, Milo et Antelme – portant des *nomina* pouvant être rattachés à une origine franque. Ces hommes, ainsi qu'un certain Gilbert fils de Malbert,

⁹²⁴ On trouve un Adam du Touchet dans une chartre de donation en faveur du prieuré du Rocher (BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 411-412) et dans la famille de Subligny (Power, Daniel, *The Norman frontier...*, *op. cit.*, p. 518-519).

⁹²⁵ Maneuvrier, Christophe, *Paysages et sociétés rurales au Moyen Âge...*, p. 255 et n. 59. On trouve également un certain Robert Silvain, chanoine de Lisieux, *avunculus* de Roger de Milly (Spear, David., *The personal of the Norman cathedrals during the ducal period, 911-1204*, Londres, University of London, 2006, p. 189-190).

⁹²⁶ Masselin, Étienne-Désiré (abbé), « Saint-Pois », *M.S.A.A.*, t. 10, 1892, p. 279. Saint-Michel-de-Montjoie, dép. Manche, cant. Isigny-le-Buat.

⁹²⁷ Lecanu Auguste (abbé), *Histoire du diocèse de Coutances et d'Avranches...*, *op. cit.*, t. 2, p. 379. Adam Silvain y possédait également des biens (Desroches, Jean-Jacques, *Annales civiles, militaires et généalogiques...*, *op. cit.*, p. 193). Pour le droit de présentation de l'église de Montjoie, voir Sauvage, Hippolyte, « Documents relatifs à la donation de la comté-pairie de Mortain à Pierre de Navarre par Charles VI », *Mélanges, documents de la Société de l'histoire de Normandie*, 5^e série, 1898, p. 293, n° 324.

⁹²⁸ Christophe Maneuvrier n'a pas exploré cette hypothèse lorsqu'il s'est intéressé à la puissante famille possessionnée à Manerbe.

⁹²⁹ Maneuvrier, Christophe, *Paysages et sociétés rurales au Moyen Âge...*, p. 254.

⁹³⁰ Voir *supra* Première partie. 1.1.1.1. *Missaticum* et circonscriptions intermédiaires.

⁹³¹ Voir *supra* Première partie. 1.2.1.2. Une implantation rorgonide territorialisée et aux origines diverses et 2.3.2. Roger fils Harduin et l'abbaye de Redon.

⁹³² Courson, Aurélien de éd., *Cartulaire de l'abbaye de Redon...*, *op. cit.*, n° 326.

conçèdent la part de la dîme qu'ils possédaient à La Bazoge⁹³³. À l'inverse de cet exemple, où le domaine est fractionné entre plusieurs personnes, on remarque que dans l'Avranchin le nombre de domaines non fractionnés pour la dîme est encore assez important à la fin du XI^e siècle, essentiellement aux mains du comte de Mortain⁹³⁴, ce qui confirme les remarques faites par Lucien Musset⁹³⁵. L'exemple de La Bazoge est isolé dans l'Avranchin et laisserait penser que le morcellement du domaine est assez ancien et pourrait remonter à l'époque où la communauté de l'abbaye de Redon ne fut plus en mesure de s'occuper de cette possession lointaine, peut-être lorsqu'elle fut dispersée et s'exila, soit entre les années 860 et 920, bien avant que l'influence des ducs de Normandie se fasse ressentir⁹³⁶. C'est peut-être au cours de cette période troublée que des laïcs s'approprièrent les biens normands de l'abbaye et les redistribuèrent.

Nous avons émis l'hypothèse que la possession de la forêt de Savigny par le seigneur de Fougères devait remonter bien avant la poussée normande du début du XI^e siècle, avant que le duc de Normandie puisse y revendiquer son droit⁹³⁷. On peut étendre cet exemple et considérer que la détention de forêts par certaines familles aristocratiques pourrait être l'indicateur d'une possession antérieure au début du XI^e siècle et un précieux révélateur d'ancienneté. Les lignages propriétaires de massifs boisés sont très peu nombreux dans l'Avranchin : ce sont ceux de Virey, Sourdeval et Milly, qui possèdent respectivement les forêts, ou des parts de forêt – toutes situées en périphérie de la région étudiée – de Coulouvray⁹³⁸, du Fresne-Poret⁹³⁹ et de Saint-Sauveur-de-Milly⁹⁴⁰. Les deux derniers lignages

⁹³³ [...] *et Gilleberto filio Malberto qui decimae quamdam partem ipsius tradidit ; Tetansfredus, filius Heberti, qui similiter egit, et Gunfridus, filius Ansgot, qui suam portionem decime dedit simiter et Robertus, filius Milo, qui similiter suam dedit particulam, et Antelmus similiter suam.*

⁹³⁴ [...] *ecclesiam de Sancti Bartholomei cum decima totius ville ; ecclesiam Cuvarum cum terra elemosine et tota decima eisudem ville ; ecclesiam Sancti Laurentii cum [...] tota decime ville ; ecclesiam Montineii cum [...] decimam totius ville ; ecclesiam Maisnilli Gilleberti cum [...] decimam [...] totius ville ; medietatem ville Fracini cum ecclesia et decima totius ville ; ecclesiam de Bion cum [...] decima totius ville (Acta of William I, n° 215) À l'inverse, les dîmes des domaines situés dans le diocèse de Coutances ou près de Vire font l'objet d'une perception distincte laissant penser que le domaine a été fractionné.*

⁹³⁵ Musset, Lucien, « Aperçus sur la dîme ecclésiastique... », art. cit., p. 55.

⁹³⁶ Voir *supra* n. 808.

⁹³⁷ En Normandie, il a été démontré que pratiquement toutes les grandes forêts faisaient partie du domaine ducal et que le droit de *foresta* appartenait au duc (voir *supra* à la n. 743).

⁹³⁸ *Rannulfus [de Vireio] eidem ecclesie [sanctorum martyrum Christi Gervasii et Prothasii de Vireio] totam terram suam lucrabilem de Coluvreio, excepta foresta sua (Arch. nat., K 22, n° 7⁴). Coulouvray-Boisbenâtre, dép. Manche, cant. Villedieu-les-Poêles.*

⁹³⁹ *Ricardus etiam de Surdavallo, consilio et assensu comitis Roberti, ad alterius institutionem prebende dedit [...] quartem partem foreste [ville Fracini]. Aliam vero quartam partem Ricardus Rufus eiusdem prebende canonicus a Roberto pincerna emit, concedente uxore illius et filiis, et sic in prebenda dimidia foresta remansit (Acta of William I, n° 215).*

cités – Sourdeval et Milly – tiennent très vraisemblablement ces forêts comme récompense ou rétribution pour des fonctions administratives⁹⁴¹. Quant à la famille de Virey, propriétaire de la forêt de Coulouvray, nous n’avons malheureusement trouvé aucun indice qui révélerait une possession plus ancienne⁹⁴². Les biens de la famille, éparpillés dans tout l’Avranchin, le Coutançais et la Bretagne, dépendent partiellement des comtes de Mortain et des seigneurs de Fougères et leur cohérence nous échappe encore. Deux indices laissent cependant penser qu’une partie des possessions de Mainguidus de Virey pouvaient être anciennes. Ainsi, lorsque le chapelain Lambert concède en 1082 la terre de la Lande, située à Virey, Mainguidus de Virey s’y oppose dans un premier temps, puis augmente lui-même le don d’une terre voisine équivalente⁹⁴³. Les termes de la donation du chapelain Lambert laissent penser que la terre en question était tenue du comte Robert de Mortain, sans doute en vertu de la rétribution d’une fonction auprès de lui⁹⁴⁴. On ne comprend la contestation de Mainguidus de Virey que si ce dernier revendiquait sur cette terre des droits d’héritier, antérieurs aux comtes de Mortain. La donation qu’il réalise ensuite, à Buais, spécifie que seulement deux parts de tout son domaine sont données⁹⁴⁵, ce qui pourrait laisser supposer la totalité et l’ancienneté de la possession.

3.2.1.2. Des domaines récupérés par les princes bretons

À l’instar des ducs de Normandie, les princes bretons ont, avant de perdre leur influence dans l’Avranchin, également pu récupérer certains domaines francs. Nous avons ainsi

⁹⁴⁰ *Concessit autem idem Willelmus [de Milleio] et filii eius totam villam de Leisarbois cum ecclesia ipsius ville et terra et silva atque molendino ; Rogerus [de Milleio] concedo eciam et confirma eidem abbatie in perpetuam elemosinam totam villam de Lesserbois cum iure advocacionis ecclesie Sancti Salvatoris de eadem villa cum terra et silva et molendino et cum omnibus alii rebus eandem villam iis ad eandem ecclesiam pertinentibus ; Willelmus de Milleio et filii atque filie eius [...] concesserunt etiam et totum villam de Lesserbois cum ecclesia ipsius ville et terra et silva atque molendino* (BnF, ms. lat. 10086, fol. 73v-74r, 74v et 75r).

⁹⁴¹ Voir *infra* Première partie. 3.2.2.2. *Ob remunerationem servitii* : les domaines comme rétribution.

⁹⁴² La forêt de Coulouvray n’apparaît plus dans les sources après cette première et seule mention. Tout au plus sait-on que Ranulf de Virey la considère comme un lieu fertile et rentable (le texte emploie le terme de *lucrabilis*).

⁹⁴³ *Terram quoque Lamde quam Lambertus capellanus a Roberto comite in elemosinam tenebat in plano et in bosco, ipse comes in unius prebende constitutionem concessit, Mainguidi de Vireio assensu, qui eam calumpniabatur. Postea vero, ad eiusdem prebende augmentum, idem Mainguidus dedit in Vireio iuxta Lamdam tantundem terre sue advalens quantum terra de Lamda valebat* (*Acta of William I*, n° 215).

⁹⁴⁴ Voir *infra* Première partie. 3.2.2.2. *Ob remunerationem servitii* : les domaines comme rétribution.

⁹⁴⁵ *Mainguidus [...] in Buadesio dedit duas partes decime omnium dominiorum suorum* (*Acta of William I*, n° 215). Cette partition est encore en vigueur près d’un siècle plus tard, quand, en 1161/1162-1165, la collégiale de Mortain échange les terres en question avec l’abbaye de Savigny ([...] *pro duabus partibus totius decimationis de dominio de Buais, scilicet de masura Carrucorum, Keperellorum, Vaneriorum, Aucheri, Clugniterie, Aurinerie, Guernullerie, Brancherie* : Arch. nat., L 973-829).

précédemment montré que la possession de la forêt de Savigny par les seigneurs de Fougères pouvait être l'héritage de fonctions bien plus anciennes, sur un patrimoine issu du domaine public qu'il tenait des comtes de Rennes et dont il avait obtenu la gestion à une époque inconnue⁹⁴⁶. En revanche, leurs autres possessions issues des structures domaniales – Hudimesnil, Romagny, Villechien ou Lapenty – semblent devoir plutôt être rapprochées de la division du comté d'Avranches entre la fin des années 1040 et le début des années 1050, et de l'essor du comté de Mortain à partir du milieu du XI^e siècle⁹⁴⁷.

Il est également probable que les seigneurs de Dol-Combour aient possédé Le Mesnil-Adelée, peut-être des mains mêmes des moines de l'abbaye du Mont Saint-Michel, dans le cadre d'un service lié à la protection de possessions des moines contre les raids scandinaves⁹⁴⁸. L'époque où la *villa* passe dans les mains des ducs de Normandie, puis du comte d'Avranches Robert, correspond à celle où la famille de Dol-Combour est, en Bretagne, en pleine marche vers une « féodalisation », soutenue par les ducs de Bretagne Conan I, puis Alain III⁹⁴⁹. Leur éloignement d'une terre récupérée par les moines montois serait ainsi contemporaine d'un investissement plus important en Bretagne, où ils assoient leur richesse et leur domination. Quant à la famille de Moidrey, ses liens avec les princes bretons et ses possessions, à la fois sur d'anciennes structures domaniales, mais également sur des terres qui auraient pu être données en douaire à Havoise, duchesse de Bretagne, orientent également vers une possession antérieure à l'influence des ducs de Normandie dans le secteur entre Couesnon, Beuvron et Tronçon, ou tout juste contemporaine⁹⁵⁰.

Ainsi, bien peu de lignages, hormis les plus importants, peuvent être identifiés comme possesseurs de structures domaniales avant que l'influence des ducs de Normandie se fasse ressentir dans l'Avranchin. Ce sont pour partie d'entre eux des familles identifiées comme « bretonnes » – les seigneurs de Fougères et de Dol-Combour, et dans une moindre mesure la famille de Moidrey – que le duc de Normandie pourra s'attacher par la suite, comme les seigneurs de Saint-Hilaire. La famille Silvain possède très vraisemblable des biens issus d'anciens domaines, peut-être liés à un office de forestier. L'ancienneté de ces biens, ainsi que ceux de Roger fils Harduin, pourrait remonter bien avant la présence de l'autorité ducale sur

⁹⁴⁶ Voir *supra* Première partie. 2.2. Les seigneurs de Fougères, détenteurs d'anciennes fonctions carolingiennes entre Normandie et Bretagne.

⁹⁴⁷ Voir *infra* Première partie. 3.2.2.3. Du comté d'Avranches au comté de Mortain, des structures domaniales aux destinées diverses.

⁹⁴⁸ Voir *supra* Première partie. 2.1.2.2. Défense et protection de la baie du Mont-Saint-Michel.

⁹⁴⁹ Guillotel, Hubert, « Des vicomtes d'Alet... », art. cit., p. 201-205.

⁹⁵⁰ Voir *supra* Première partie 2.3.1. La famille de Moidrey, un lignage proche d'Havoise.

l'Avranchin. Quant à la famille de Virey, nous supposons une implantation ancienne, sans avoir pu trouver des éléments tangibles pour appuyer notre hypothèse.

3.2.2. Les structures domaniales de l'Avranchin sous les ducs de Normandie

Alors que l'influence des ducs de Normandie se développe dans l'Avranchin au début du XI^e siècle, les structures domaniales vont connaître des destinées variées. L'illustration la plus éclairante à ce sujet nous est fournie par l'exemple du *miles* Adeleme dont les sources révèlent qu'il reçut du duc Robert le Magnifique entre 1027 et 1035 le domaine de La Croix-Avranchin en récompense de ses services, avant de le rendre quelques années plus tard au Mont Saint-Michel⁹⁵¹. Un ensemble d'indices éclaire sur les perspectives possibles pour la destinée des structures domaniales : possession d'un domaine par un établissement ecclésiastique, perte vraisemblable de ce domaine lors des troubles des IX^e-X^e siècles, appropriation par le duc de Normandie, concession faite à un fidèle comme rétribution, puis récupération de ce domaine par un établissement religieux⁹⁵².

3.2.2.1. Le transfert de *res ecclesiasticae*⁹⁵³, un exemple de redistribution de structures domaniales

À l'image d'Adeleme, récompensé de ces services par l'octroi d'un domaine appartenant précédemment à un établissement religieux, la famille de Milly offre un exemple assez complet de la redistribution de terres ecclésiastiques. Elle possède des biens tous répartis dans d'anciens domaines formant plusieurs blocs territoriaux : à La Bazoge et à Milly, à l'ouest de Mortain ; autour de Chaulieu, à cheval sur les diocèses d'Avranches et de Bayeux ; à

⁹⁵¹ [...] *Rotbertus nobilissimus Normannorum dux* [...] *vicum Crucis qui situs est inter Bivronem et Montem Sancti Michaelis dedit in beneficium cuidam militum suorum nomine Adelelmo* (*R.A.D.N.*, n° 110). Il semble que le *miles* Adeleme possédait également des biens dans l'*honor Sancti Paterni* (*Cart. Mont Saint-Michel*, n° 115). Voir également Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)*..., *op. cit.*, p. 44-49.

⁹⁵² Cette récupération peut parfois être différente de l'établissement propriétaire original, comme Daniel Levalet le suppose dans le cas du domaine de La Croix-Avranchin, qui aurait originellement appartenu non pas au Mont Saint-Michel, mais à l'Église d'Avranches qui contrôlait toute la voie allant d'Avranches à Rennes (Levalet, Daniel, « Hypothèses sur le peuplement antique... », *art. cit.*, p. 382 et 385).

⁹⁵³ Le terme de *res ecclesiasticae* est employée par Lucien Musset pour désigner les terres ecclésiastiques transférées aux laïcs (Musset, Lucien, « Les fiefs de deux familles vicomtales de l'Hiémois au XI^e siècle, les Goz et les Montgommery. Compte-rendu de la 36^e semaine d'histoire du droit normand tenue à Alençon du 12 au 15 mai 1969 », *R.H.D.F.E.*, n° 2, avril-juin 1970, p. 342-343).

Cauvicourt et Gouvix, entre Caen et Falaise⁹⁵⁴. Malgré leur éloignement, il semblerait que ces trois dernières terres forment au début du XII^e siècle un ensemble dépendant de Robert de Bellême et d'Enguerrand de Vassy. Ces deux hommes sont en effet présentés dans les sources comme les *domini* de Guillaume de Milly pour ces trois terres, lors d'une donation à l'abbaye Saint-Martin de Troarn⁹⁵⁵. Or, Cauvicourt et Gouvix pourraient être reliés aux possessions des Montgommery situées dans le sud-ouest de la Plaine de Caen autour de Saint-Sylvain et provenant de l'abbaye pré-normande de Corbion⁹⁵⁶. Lucien Musset a éclairé l'origine des biens des Montgommery sous Robert le Magnifique, à travers la fonction de vicomte d'Hiémois et par le transfert de *res ecclesiasticae* placées sous la garde du duc⁹⁵⁷. C'est ensuite Robert de Bellême qui récupère l'héritage de son père Roger II de Montgommery⁹⁵⁸. Les liens unissant les deux familles – de Milly et Montgommery-Bellême – semblent cependant assez anciens pour que Guillaume de Milly, puis ses descendants, dirigent exclusivement leurs aumônes vers l'abbaye fondée par Roger II de Montgommery⁹⁵⁹. Ces libéralités paraissent dériver d'une imitation du modèle aristocratique, d'autant plus que Guillaume de Milly finit sa vie comme moine à Troarn⁹⁶⁰. Les sources ne dévoilent pas la nature des rapports unissant les deux familles : liens vassaliques, rétribution de fonctions

⁹⁵⁴ Cauvicourt et Gouvix sont également identifiés comme des domaines (Jarry, Thomas, « Les débuts du christianisme... », art. cit., p. 146). Cauvicourt et Gouvix, dép. Calvados, cant. Thury-Harcourt. Voir carte n° 13.

⁹⁵⁵ *Concessit autem idem Willelmus [de Milleio] et filii eius totam villam de Leisarbois cum ecclesia ipsium ville et terra et silva atque molendino et quicquid habebant in ecclesia de Calvincort et de Gouiz Roberto de Belisimo et Ingerranio de Vedicio dominis suis hoc concedentibus* (BnF, ms. lat. 10086, fol. 73v-74r). Enguerrand de Vassy ajoute par ailleurs à la donation de Guillaume de Milly une terre à Lessarbois : *Anno M^o.C^o.VII die ascencionis domini venit Ingelrannus de Vedacio [...] et concessit nobis terram de Lessartbois scilicet terram quam nobis dederat cum ecclesis suis domini Willelmi de Milleio* (BnF, ms. lat. 10086, fol. 75v-76r).

⁹⁵⁶ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 390.

⁹⁵⁷ *Ibid.*, p. 389 ; Musset, Lucien, « Les fiefs de deux familles vicomtales... », art. cit., p. 342-343 et Thompson, Kathleen, « The Norman aristocracy before 1066: the example of the Montgommery », *Historical Research*, vol. LX, n° 143, octobre 1987, p. 256. On remarque que la famille Goz est également possessionnée dans cette même région que la famille de Milly (voir carte n° 14). Elle possède deux moulins et la dîme des ventes de la haie de Tallevende (Ramackers, Johannes éd., *Papsturkunden in Frankreich. Neue Folge*, t. II : « Normandie », Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1937 (« Abhandlungen der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, philologisch-historische Klasse », Dritte Folge, n° 21), n° 22 et Delisle, Léopold éd., *Recueil des jugements de l'Échiquier de Normandie au XIII^e siècle (1207-1270) suivi d'un mémoire sur les anciennes collections de ces jugements*, Paris, Imprimerie nationale, 1864, n° 158) ; ainsi que Vengeons (*Acta of William I*, n° 281, version II). Vengeons (dép. Manche, cant. Le Mortainais) pourrait être un héritage de Turstin Goz (Van Torhoudt, Éric, *Centralité et marginalité en Neustrie...*, op. cit., p. 581 à la n. 1). Ce dernier fut, tout comme Roger I de Montgommery, vicomte d'Hiémois.

⁹⁵⁸ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 391.

⁹⁵⁹ Si un certain Rivallon de Milly est cité dans un acte de donation en faveur de l'abbaye de Redon, c'est vraisemblablement uniquement en sa qualité de *dominus* du donateur, Roger fils Harduin (Courson, Aurélien de éd., *Cartulaire de l'abbaye de Redon...*, op. cit., n° 326).

⁹⁶⁰ *Willelmo autem de Milleio monacho facto* (BnF, ms. lat. 10086, fol. 74r) ; [*Willelmus de Milleio*] *quando in nostro monasterio monachi habitum sumpsit* (BnF, ms. lat. 10086, fol. 75r).

administratives...⁹⁶¹ ? Elles laissent cependant supposer que les possessions de la famille de Milly à Chaulieu auraient pu lui parvenir à partir du second quart du XI^e siècle, par le biais de la famille de Montgomery-Bellême, depuis des biens ecclésiastiques issus du patrimoine d'abbayes ruinées au cours des IX^e-X^e siècles.

Cette dotation sur des terres ecclésiastiques est également perceptible à Milly. Si l'église – ainsi que quarante acres de terre – est également donnée à l'abbaye de Troarn par Guillaume de Milly sans doute au début du XII^e siècle⁹⁶², quelques années plus tard, elle est rendue à la cathédrale d'Avranches par un certain Pierre Rastel, à propos duquel on ne sait rien⁹⁶³. Les termes employés dans le document laissent penser que l'église d'Avranches possédait anciennement Milly, malgré la donation faite à l'abbaye de Troarn⁹⁶⁴. On aurait ici l'exemple d'un transfert de domaine d'un établissement ecclésiastique à l'autre, à la faveur des troubles que connut ce secteur aux IX^e-X^e siècles. La possession de la famille de Milly ne s'explique que par une usurpation aux dépens des premiers propriétaires, ceux-ci réclamant leurs droits au cours du XII^e siècle.

Par ailleurs, les sources suggèrent un lien familial entre Guillaume de Milly et Auvray le Géant⁹⁶⁵. Dans un acte en faveur de l'abbaye Sainte-Trinité de Caen, il est mentionné que Asceline, fille d'Auvray le Géant, a donné la terre qu'elle possédait à Grandcamp et à Goi, afin que sa nièce, fille de Guillaume de Milly, y devienne religieuse⁹⁶⁶. L'identification de ce dernier est encore discutée⁹⁶⁷. Or, dans le cas de cette famille, si l'on adopte, pour la

⁹⁶¹ Kathleen Thompson ne cite pas la famille de Milly dans son article sur la famille de Montgomery (Thompson, Kathleen, « The Norman aristocracy before 1066... », art. cit.). Voir tableau de filiation n° 11.

⁹⁶² *Guillelmus de Milleio, antequam fieret monachus, dedit Sancto Martino Troarni ecclesiam de Milleio cum XL^a acris terre [...]* (Sauvage, René-Norbert, *L'abbaye de Saint-Martin de Troarn au diocèse de Bayeux des origines au seizième siècle*, Caen, Société des Antiquaires de Normandie, 1911 (« Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie », vol. 34), preuve n° VII).

⁹⁶³ *Universis Christi fidelibus ad quos presens scriptum pervenerit, Willelmus Dei gratia Abrincensis episcopus salutem in Domino. Noverint universitas vestra dilectem in Christo Petrum Rastelli ecclesiam de Milleio in manu nostra resignasse* (B.M.A., ms. 206, fol. 3v-4r). On ne sait si ce personnage a un lien avec la famille du même nom dans le comté d'Eu (Power, Daniel, *The Norman frontier...*, op. cit., p. 524).

⁹⁶⁴ Dans la seconde moitié du XII^e siècle, Auvray de Milly, fils de Guillaume, reconnaît à l'église cathédrale d'Avranches l'intégralité de la dime de Milly, qui appartenait autrefois à l'abbaye de Troarn (BnF, nouv. acq. lat. 1428, n° 122, fol. 98 et n° 134, fol. 108). Cependant, en 1213, l'abbaye de Troarn revendique toujours l'église de Milly (Delisle, Léopold, *Recueil des jugements de l'Échiquier...*, op. cit., n° 112).

⁹⁶⁵ Lien notamment mis en évidence par Katharine Keats-Rohan (*Domesday descendants...*, op. cit., p. 585).

⁹⁶⁶ *Ascelina filia Alveredi Gigantis dedit ecclesie predictae terram quam habebat in Grandi Campo et in Goi, concessu Willelmi filii Alveredi, propter quem concessum neptis sua, filia Willelmi de Millei, ibidem facta est monacha* (*Acta of William I*, n° 59). Ce don est également spécifié dans un autre acte de l'abbaye caennaise (Musset, Lucien éd., *Les actes de Guillaume le Conquérant et de la reine Mathilde pour les abbayes caennaises*, Caen, Société des Antiquaires de Normandie, 1967 (« Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie », t. 37), n° 22). Grandcamp, dép. Calvados, cant. Trévières et Goi, lieu non identifié.

⁹⁶⁷ David Bates identifie Milly comme un lieu-dit de Noron-la-Poterie (dép. Calvados, cant. Trévières) (*Acta of William I*, p. 1102) et Katharine-Keats Rohan dans l'Avranchin (Keats-Rohan, Katharine, *Domesday descendants...*, op. cit., p. 585).

dénomination de l'aîné une logique familiale, ici par voie matrilineaire – ce qui pourrait également supposer un lien hypergamique⁹⁶⁸ –, il nous semble bien reconnaître ici le lignage de l'Avranchin, Guillaume de Milly ayant un fils aîné nommé Auvray⁹⁶⁹. D'Auvray le Géant, on sait qu'il fut au service du duc de Normandie depuis les années 1025 et qu'il défendit en 1030 la forteresse de Cherruel aux côtés de Néel du Cotentin⁹⁷⁰. Les deux hommes partagent d'ailleurs des liens familiaux, et Kerrith Davies émet l'hypothèse qu'Auvray le Géant a pu également exercer les fonctions de vicomte⁹⁷¹.

Dans le cas de la famille de Milly, même si les sources ne laissent transparaître que très peu d'indices, on est plutôt enclin à penser que leurs possessions connues ont été acquises sur des domaines, appartenant pour la plupart à des établissements religieux. Elles ont pu entrer dans le giron du lignage au début du XI^e siècle, profitant sans doute d'une proximité avec des familles vicomtales normandes, celle de Montgommery-Bellême et peut-être celle d'Auvray le Géant, toutes les deux implantées dans leurs fonctions dans les années 1030. Ces différents rapprochements laissent supposer l'intervention des ducs de Normandie dans leur dotation.

3.2.2.2. Ob remuneracionem servitii : les domaines comme rétribution

Les sources laissent également apparaître que plusieurs des structures domaniales identifiées dans l'Avranchin ont pu servir de rétribution pour certains lignages aristocratiques, de la part du duc de Normandie ou du comte de Mortain, notamment dans le cadre de certains offices. Cette pratique de dotation a été mise en valeur dans la plupart des régions de l'ouest de la France⁹⁷². L'Avranchin en fournit plusieurs exemples⁹⁷³.

⁹⁶⁸ Bourin, Monique et Chareille, Pascal, « Le choix anthroponymique... », art. cit., p. 231-232 et 235 et Beck, Patrice, « De la transmission du nom... », art. cit., p. 141.

⁹⁶⁹ *Willelmo autem de Milleio monacho facto et successit ei Alveredus filius eius primogenitus* (BnF, ms. lat. 10086, fol. 73v).

⁹⁷⁰ *G.N.D.*, t. II, p. 56-59 (livre VI). Pour Cherruel, voir *infra* Première partie 2.1.1.2. La garde et la défense de Pontorson, un lien particulier avec l'abbaye du Mont Saint-Michel.

⁹⁷¹ Davies, Kerrith, *Winning the West...*, *op. cit.*, p. 224-225 et n. 138.

⁹⁷² Navel, Henri, « Les vavassories du Mont-Saint-Michel... », art. cit., p. 143-144 ; Musset, Lucien, « Les fiefs de deux familles vicomtales... », art. cit., p. 342-343 ; Bouvris, Jean-Michel, « Une famille de vassaux... », art. cit., p. 5 ; Thompson, Kathleen, « The Norman aristocracy before 1066... », art. cit., p. 256 ; Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 390. Chanteux, Henry, « Les vavassories normandes... », art. cit., p. 310. Cette position classique a été récemment inversée par Éric Van Torhoudt, qui estime que les vicomtes exerçaient « sur leur patrimoine propre, parfois constitués d'inféodations ducales, une délégation d'autorité ducale » (Van Torhoudt, Éric, *Centralité et marginalité en Neustrie...*, *op. cit.*, p. 256). Les sources à notre disposition ne vont pas dans le sens de cette conclusion. Selon Mark Hagger, les domaines étaient

C'est vraisemblablement le cas pour le chapelain Lambert à Virey⁹⁷⁴ – bien que les dotations foncières en faveur des chapelains soient rares⁹⁷⁵ – ou encore pour le *camerarius* Renaud d'Avranches à Verdun⁹⁷⁶. À Moulines, Robert fils de Girold détenait une part du moulin d'Ossibus qu'il possédait pour son usage et ses frais de bouche – *suo usui et sue mense*⁹⁷⁷. Or, Girold, vraisemblablement identifié à un *serviens* de Robert de Mortain, avait également reçu du comte des biens au Mesnil-Rainfray en récompense de ses services⁹⁷⁸. Il serait donc tout à fait envisageable que le moulin d'Ossibus, dont Robert fils de Girold partageait la possession avec Richard de Serlant et Ranulf de Virey, ait pu être donné par le comte de Mortain comme une rétribution soit d'un office, soit dans le cadre de relations vassaliques. À Romagny, Hugues de Dives tient la terre du Pislon du comte de Mortain et du seigneur de Fougères⁹⁷⁹. Ce personnage, possédant des biens dans l'estuaire de la Dives et à Moul⁹⁸⁰, apparaît fréquemment dans l'entourage des comtes de Mortain et de l'abbaye Saint-Étienne de Caen, auprès du duc Guillaume⁹⁸¹. La terre qu'il tient à Romagny est bien loin du patrimoine qu'il possède à proximité de Caen et l'on s'interroge sur les raisons de sa possession. La même remarque pourrait également être faite concernant la famille Pevrel, membre de l'aristocratie anglo-normande de haut rang, pour ses biens détenus à Vengeons, à Romagny et au Buat⁹⁸².

judicieusement distribués et utilisés pour gagner et récompenser les partisans des ducs (Hagger, Mark, « How the west was won... », art. cit., p. 47).

⁹⁷³ Les localités qui suivent n'ont pas toutes été identifiées comme des domaines : c'est le cas de Moulines, du Mesnil-Rainfray et de Vengeons (Vengeons fait également partie des biens de la famille Goz : voir *supra* à la n. 957).

⁹⁷⁴ *Terram quoque Lamde quam Lambertus capellanus a Roberto comite in elemosinam tenebat in plano et in bosco* (*Acta of William I*, n° 215). Il s'agit peut-être d'un des chapelains du comte Robert de Mortain.

⁹⁷⁵ Musset, Lucien, « La formation d'un milieu social original : les chapelains normands du duc-roi au XI^e et au début du XII^e siècle », in *Aspects de la société et de l'économie...*, *op. cit.*, p. 97.

⁹⁷⁶ [...] in Verdun [...] *terram et pratum que dedit* [...] *Reinaldus camerarius de Abrincis cum factus est conversus Savigneii* (*Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 20). Verdun (départ. Manche, cant. Pontorson, cne Saint-Quentin-sur-Homme). La localité fait partie du douaire d'Olive, femme d'Henri de Fougères.

⁹⁷⁷ *Robertus filius Giroldi* [...] *de suo hereditario jure quod suo usui et sue mense erat - Ricardus de Serlando et Ranulfus de Vireio tercia pars tenebant de eo* [...] (*Vet. Rot.*, n° 11).

⁹⁷⁸ *Robertus, comes Moretonii, a conquestione regni Anglie reversus, ecclesiam de Mesnil Renfredi cum cimiterio, decimis et presentatione cappellani que in dominico ejus constat esse fundatam, cuidam fideli suo servienti Giroldo, ob remunerationem servitii* (BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 415-416). Voir carte n°15 et tableau de filiation n° 17.

⁹⁷⁹ *Hugo* [...] *de Diva dedit* [...] *terram Pislonis* [...], *comitis assensu et Radulphi Filgerarum a quo ipse tenebat* (*Acta of William I*, n° 215).

⁹⁸⁰ *Henri II*, t. 1, n° CLIV et Musset, Lucien éd., *Les actes de Guillaume le Conquérant et de la reine Mathilde...*, *op. cit.*, n° 26. Moul, départ. Calvados, cant. Troarn.

⁹⁸¹ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 407 et 408 ; *Acta of William I*, n° 49, 53, 207. Voir également Keats-Rohan, Katharine, *Domesday people...*, *op. cit.*, p. 169 et 262.

⁹⁸² *Robertus Martini filius et Matildis Pevrel uxor eius* [...]. *Sciatis quo dedimus ecclesie sancte Trinitatis de Saveni [sic] terram Willelmi Pevrel de Venguns* (Arch. nat., L 977-1268) ; *Joanna filia Richardi Pevrel domina*

L'exemple du lignage de Sourdeval semble également rentrer dans ce cadre. Les possessions de la famille au Fresne-Poret, notamment la *villa* et le quart de la forêt, sont liées au comte de Mortain, dont le consentement est requis pour une donation⁹⁸³. Cette forêt dépendait du massif forestier plus important de la Lande-Pourrie qui appartenait entièrement au comte de Mortain⁹⁸⁴. On sait qu'un autre quart de cette forêt du Fresne-Poret était détenu par un certain Robert *pincerna*⁹⁸⁵. Par ailleurs, ces deux familles étaient également possessionnées à Sourdeval même⁹⁸⁶, ainsi que les seigneurs de Saint-Hilaire⁹⁸⁷. Le lien récurrent avec la famille *pincerna*, qui tire vraisemblablement son *cognomen* d'une fonction auprès des comtes de Mortain⁹⁸⁸, laisse supposer que les deux familles pouvaient tenir la possession de la forêt sise au Fresne-Poret comme une rétribution pour des services qu'elles rendaient auprès du comte⁹⁸⁹. Les sources ne nous font pas connaître la nature des relations entre ce dernier et la famille de Sourdeval⁹⁹⁰. Cependant, les liens familiaux entretenus avec le lignage des Paynel⁹⁹¹ laissent supposer que la famille de Sourdeval avait acquis une relative importance dans l'Avranchin⁹⁹².

de Chancey (BnF, ms. fr. 4902, fol. 282v. Chancey, dép. Manche, cant. Le Mortainais, cne Romagny). [...] *ecclesiam de Buato et quicquid ibi predictus Willelmus habebat* (A.D.E., H 10. Isigny-le-Buat, dép. Manche, ch.-l. cant.). À la fin du XVIII^e siècle, les terres de Vengeons et Chancey font toujours partie du même fief (Dubosc, Nicolas-François, *Archives civiles. Série A...*, *op. cit.*, A 1747 et 1748). Voir également van Moolenbroek, Jaap, *Vital l'ermite...*, *op. cit.*, p. 100-101.

⁹⁸³ Ricardus de Surda Valle, *consilio et assensu comitis Roberti*, [...] *dedit medietatem ville Fracini cum ecclesia et decima totius ville et dimidium molendinum et quartem partem foreste* (*Acta of William I*, n° 215).

⁹⁸⁴ Dubosc, Nicolas-François, *Archives civiles. Série A...*, *op. cit.*, A 477, 591 1146, 1150 et 1937 (fonds sinistré le 6 juin 1944) ; A.D.M., 155 J 202, 233 et 236 ; Arch. nat., JJ 333 ; BnF, coll. Clairambault, n° 297, fol. 605-614.

⁹⁸⁵ *Aliam vero quartam partem Ricardus Rufus eiusdem prebende canonicus a Roberto pincerna emit, concedente uxore illius et filiis, et sic in prebenda dimidia foresta remansit* (*Acta of William I*, n° 215).

⁹⁸⁶ Pour la famille de Sourdeval : Arch. nat., L 976-1122, 1123, 1124, 1126, 1127 et 1130 ; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 72, 83, 136 et 137 ; pour la famille *pincerna* : Arch. nat., L 976-1128, 1134 et 1137 ; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 135 (le *cognomen* de *pincerna* semble s'appliquer ici aux membres d'une même famille, donnant et confirmant les mêmes biens à l'abbaye de Savigny sur plusieurs générations). Sourdeval, dép. Manche, cant. Le Mortainais.

⁹⁸⁷ Arch. nat., L 976-1118 et BnF, nouv. acq. lat. 2292, n° 1 et 2. Les biens possédés par les seigneurs de Saint-Hilaire à Sourdeval dépendaient directement du comte de Mortain : [...] *ex dono Guillelmi comitis Moritonii et hominum suorum elemosinas de Surdaval* (Arch. nat., L 966-10 et L 967-103).

⁹⁸⁸ On pourrait légitimement penser à la fossilisation à travers l'anthroponymie d'une fonction plus ancienne. Voir à ce sujet *supra* à la n. 238.

⁹⁸⁹ On sait qu'en Bretagne, dès la fin du XI^e siècle, les ducs utilisaient les forêts pour constituer des bénéfices à leurs vassaux (Guillotet, Hubert, « Administration et finances ducales... », art. cit., p. 26).

⁹⁹⁰ Par ailleurs, la généalogie de la famille de Sourdeval est lacunaire : inexistante avant la fin du XI^e siècle, le lignage ne réapparaît ensuite qu'une centaine d'années plus tard (Arch. nat., L 976-1122 et 1127 ; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 72 et 83, 136). Voir tableau de filiation n° 12.

⁹⁹¹ Mathilde, fille de Richard de Sourdeval, a épousé Raoul Paynel (Sanders, Ivor John, *English baronies...*, *op. cit.*, p. 55 et Guilmin, Maxime, « Un exemple de réseau relationnel... », art. cit., p. 224-229).

⁹⁹² Un certain Robert de Sourdeval accompagne Bohémond de Hauteville lors de la première croisade. Il apparaît comme témoin d'un acte de Roger I^{er} en faveur du monastère S. Bortolomeo à Lipari en Sicile en 1094 (Becker, Julia éd., *Documenti latini et greci del conte Ruggero I di Calabria e Sicilia*, Rome, Viella, 2013 (« Recherche dell'Istituto storico germanico di Roma », 9), p. 166). Je remercie Marie-Agnès Lucas-Avenel pour cette

Les possessions du vicomte Guillaume, donateur en faveur de la collégiale de Mortain en 1082 au Mesnil-Gilbert et à Husson, semblent également entrer dans ce schéma⁹⁹³. Celui-ci pourrait être l'un des bénéficiaires de la redistribution des terres domaniales opérées par les ducs de Normandie⁹⁹⁴. Ces possessions, bien qu'éloignées d'une vingtaine de kilomètres, jalonnent toutes les deux d'anciens itinéraires antiques⁹⁹⁵. Si aucun élément ne permet de savoir si la dispersion des possessions du vicomte Guillaume a pour origine une politique ducal pour s'assurer la docilité du lignage⁹⁹⁶ ou si elle s'explique par une ancienneté du patrimoine⁹⁹⁷, la localisation des biens donnés à la collégiale Saint-Évroult de Mortain montre un jalonnement le long de routes stratégiques menant vers le cœur du duché et le Maine. Ces indices laisseraient cependant supposer que les possessions du vicomte pourraient ainsi s'inscrire dans le cadre d'une dotation de l'autorité publique et s'expliquer par des considérations administratives et liées au service ducal⁹⁹⁸.

L'exemple du vicomte Guillaume rejoint celui des familles vicomtales de Goz et de Saint-Hilaire⁹⁹⁹, dont les dotations furent réalisées sur le patrimoine ducal, à partir d'anciens domaines francs, et dont les biens, peut-être liés à leur office, furent ensuite patrimonialisés. Plus tardivement, dans l'Avranchin une partie des anciens domaines est manifestement également utilisée pour rétribuer les officiers au service du comte de Mortain – chapelain, *camerarius*, *pincerna* – ou doter des agents dont on ignore parfois les attributions exactes.

référence.

⁹⁹³ *Acta of William I*, n° 215.

⁹⁹⁴ Le consentement du comte de Mortain n'est à aucun moment requis, alors qu'il était possessionné au Mesnil-Gilbert.

⁹⁹⁵ Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, carte p. 99 et *id.*, « Des translations de reliques... », art. cit., p. 174 et n. 26.

⁹⁹⁶ Musset, Lucien, « L'aristocratie normande au XI^e siècle... », art. cit., p. 80.

⁹⁹⁷ Bates, David, *Normandy before 1066...*, *op. cit.*, p. 120.

⁹⁹⁸ À l'ouest de la Vire, les ducs ont en effet pu profiter d'une certaine capacité à redistribuer et modeler des patrimoines au niveau supérieur de l'aristocratie et des pouvoirs locaux (Van Torhoudt, Éric, *Centralité et marginalité en Neustrie...*, *op. cit.*, p. 681 et 781). On ne sait cependant si ces inféodations sont directement liées à l'office vicomtal. Selon Mark Hagger, les vicomtes ne tenaient pas de terre spécifiquement dédiées à leurs fonctions (Hagger, Mark, *Norman rule in Normandy...*, *op. cit.*, p. 593).

⁹⁹⁹ Voir *infra* Deuxième partie. 2.1.1. Une première génération de vicomtes et la réorganisation administrative de l'Avranchin.

3.2.2.3. Du comté d'Avranches au comté de Mortain, des structures domaniales aux destinées diverses

Dès la création du comté d'Avranches au début du XI^e siècle, plusieurs indices laissent supposer que certaines structures domaniales passées entre les mains de leur titulaire, puis entre celles des comtes de Mortain, ont connu des destinées différentes, sans qu'un modèle global d'interprétation puisse cependant être proposé.

La possession par les seigneurs de Fougères d'un vaste patrimoine en Normandie laisse supposer plusieurs types d'acquisition. S'il est probable qu'une partie de leurs biens normands ait été entre leurs mains avant la poussée normande des années 1024-1030¹⁰⁰⁰, d'autres furent vraisemblablement le résultat d'une inféodation par les ducs de Normandie et les comtes de Mortain. L'inventaire du patrimoine normand de la famille de Fougères fait apparaître une forte corrélation avec les anciens domaines aux abords de l'abbaye du Mont Saint-Michel et dans l'Avranchin¹⁰⁰¹ : Chambeurre, Moidrey, Carnet, Lapenty, Villechien, Savigny, Romagny, Virey, Martigny. Plus au nord, Donville, Jullouville et Hudimesnil appartenaient également à l'*honor Sancti Paterni*¹⁰⁰². Si certains de ces domaines apparaissent entre les mains des ducs de Normandie, comme ceux autour de Chambeurre et de l'*honor Sancti Paterni*, d'autres font partie du comté de Mortain dès la fin du XI^e siècle¹⁰⁰³. On remarque également que, outre les seigneurs de Fougères, plusieurs autres grandes familles sont possessionnées sur ces anciens domaines¹⁰⁰⁴. À Chambeurre et aux alentours, on rencontre les comtes de Chester¹⁰⁰⁵, les seigneurs de Saint-Hilaire¹⁰⁰⁶, la famille de Verdun¹⁰⁰⁷ et le *camerarius* Renaud d'Avranches¹⁰⁰⁸ ; on trouve la famille de Virey à Virey¹⁰⁰⁹ et

¹⁰⁰⁰ Voir *supra* Première partie. 2.2. Les seigneurs de Fougères, détenteurs d'anciennes fonctions carolingiennes entre Normandie et Bretagne

¹⁰⁰¹ Voir carte n° 10 et 11.

¹⁰⁰² Courault, Patrick et Levalet, Daniel, *L'histoire de Saint-Pair-sur-Mer...*, *op. cit.*, p. 66 et 68.

¹⁰⁰³ Voir *supra* Deuxième partie. 3.1.3. Les détenteurs des structures domaniales. Le comte Guillaume de Mortain confirme les biens réalisés par le seigneur de Fougères à Hudimesnil (A.D.I.V., 6 H 16, n° 12). Hudimesnil fait encore partie du comté de Mortain, lors de sa division en 1235 (Arch. nat., J 211, n° 7).

¹⁰⁰⁴ Seules sont citées ici les familles dont les sources nous permettent d'affirmer qu'elles avaient une certaine importance.

¹⁰⁰⁵ Ramackers, Johannes éd., *Papsturkunden in Frankreich...*, *op. cit.*, n° 99.

¹⁰⁰⁶ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 166-167 ; Arch. nat., L 967-103 et *Cart. Sav. div. ep.*, n° 52.

¹⁰⁰⁷ *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 20. Sur l'importance de la famille, voir Loyd, Lewis Christopher, *The origins of some Anglo-Norman Families...*, *op. cit.*, p. 109 ; Keats-Rohan, Katharine, *Domesday people...*, *op. cit.*, p. 168 et *id.*, *Domesday descendants...*, *op. cit.*, p. 765-766. Sur les biens de la famille en Normandie, voir Hagger, Mark, *The fortunes of a Norman family...*, *op. cit.*, p. 20-21.

¹⁰⁰⁸ *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 20.

¹⁰⁰⁹ *Acta of William I*, n° 215.

Hudimesnil¹⁰¹⁰ ; à Romagny, on remarque Hugues de Dives et la famille Pevrel¹⁰¹¹. À cet ensemble, on peut ajouter les possessions à La Mancellière, communes avec la famille de Serlant¹⁰¹². Les domaines sur lesquels les seigneurs de Fougères sont possessionnés étant répartis entre les mains de plusieurs familles aristocratiques, aurait-on ici, comme Lucien Musset l'a montré pour le Bessin, un exemple d'inféodation commune¹⁰¹³ ? Un grand nombre de ces possessions sont vraisemblablement liées pour certaines familles au service du duc ou du comte de Mortain. Cependant, les seigneurs de Fougères n'ont jamais occupé de fonctions administratives auprès des ducs de Normandie ou des comtes de Mortain, pas plus qu'ils ne semblent avoir participé à la conquête de l'Angleterre¹⁰¹⁴. Les raisons de ces inféodations restent donc obscures, tout comme leur datation, et nous obligent à quelques suppositions.

Concernant les biens situées à l'ouest de l'Avranchin et sur sa frange littorale, on émet l'hypothèse, on pourrait établir un parallèle avec les comtes de Chester, dont les biens pourraient être liés à l'acquisition de la fonction de vicomte d'Avranches et faire partie de la dotation de l'office public¹⁰¹⁵. Ils faisaient probablement auparavant partie du comté d'Avranches dans la première moitié du XI^e siècle¹⁰¹⁶. Se pourrait-il dans ce cadre que les possessions des seigneurs de Fougères autour de Chambeurre et de Hudimesnil soient également issues du démembrement de ce comté entre la fin des années 1040 et le début des années 1050¹⁰¹⁷ ? La possession de ces biens sur la façade occidentale de l'Avranchin serait ainsi contemporaine ou de quelques années postérieure au compromis passé entre le seigneur

¹⁰¹⁰ B.M.R., coll. Leber 5636 (ms. 3122), n° 19.

¹⁰¹¹ *Acta of William I*, n° 215 et BnF, ms. fr. 4902, fol. 282v.

¹⁰¹² BnF, ms. fr. 22325, fol. 232-233. On s'interroge, sans avoir trouvé de solution, sur l'origine des biens de la famille de Serlant. Elle tire son *cognomen* toponymique de la terre de Celland, voisine de La Mancellière, où l'influence de Rouen est visible à travers les dédicaces des églises à saint Médard et saint Ouen. Par ailleurs, les deux localités possèdent un culte à saint Gerbold, probable témoignage du passage des reliques du saint lors de l'exil du clergé de Bayeux au début du X^e siècle (Levalet, Daniel, « Des translations de reliques dans le diocèse d'Avranches... », art. cit., p. 188-189). Voir carte n° 16 et tableau de filiation n° 16.

¹⁰¹³ Musset, Lucien, « Actes inédits du XI^e siècle. I. Les plus anciennes chartes du prieuré Saint-Gabriel (Calvados) », *B.S.A.N.*, t. 52, 1952-1954, p. 128-129 ; *id.*, « Actes inédits du XI^e siècle. III... », art. cit., p. 34 et n. 138 et *id.*, « L'aristocratie normande au XI^e siècle... », art. cit., p. 88. Il ne semble pas qu'il s'agisse, dans le cas des seigneurs de Fougères, du résultat de partages successoraux, hormis peut-être pour certains biens possédés en commun avec la famille de Virey.

¹⁰¹⁴ Bachelier, Julien, « Une histoire en Marche... », art. cit., p. 476-477 et Keats-Rohan, Katharine, *Domesday people...*, *op. cit.*, p. 52.

¹⁰¹⁵ Voir *infra* Deuxième partie. 2.1.1.2. La création du comté de Mortain et de la vicomté d'Avranches.

¹⁰¹⁶ Ainsi, à Chambeurre, les comtes de Chester donnent à l'abbaye de Saint-Sever la vigne du comte : *in campo Botri uineam comitis* (Ramackers, Johannes éd., *Papsturkunden in Frankreich...*, *op. cit.*, n° 99). Est-ce le comte d'Avranches qui est ainsi désigné ou le duc de Normandie ? Lucien Musset n'avait pas réussi à identifier ce toponyme (Musset, Lucien, « Les origines et le patrimoine de l'abbaye de Saint-Sever », in *La Normandie bénédictine au temps de Guillaume le Conquérant (XI^e siècle)*, Lille, Facultés catholiques de Lille, 1967, p. 362).

¹⁰¹⁷ La possession des biens détenus à Hudimesnil pourraient effectivement remonter à Main II, soit dans le second tiers du XI^e siècle (*de hoc dono Radulfi Filogerensis et de omnibus donis quae ipse vel pater ejus Maino monachis beatissimi Martini apud Hilduini mansile [...] fecerant* : A.D.I.V., 6 H 16, n° 12).

de Fougères et le duc de Normandie sur le territoire de l'ancienne *vicaria* de Louvigné¹⁰¹⁸. Romagny pourrait également se rattacher à cet ensemble acquis dans les mêmes années. Au milieu du XII^e siècle, la mention du fractionnement de ce domaine, visible dans la liste de détenteurs des parts de la dîme concédées à l'abbaye Saint-Pierre de Rillé, pourrait être le témoignage d'une mise en valeur antérieure par les seigneurs de Fougères¹⁰¹⁹, tout comme la présence d'une chapelle Saint-Jean de Fougères¹⁰²⁰. On pourrait peut-être ajouter à cet ensemble Villechien¹⁰²¹, ainsi que Lapenty¹⁰²² et Moulines (qui n'est pas identifié comme un domaine), dont la possession par les seigneurs de Fougères pourrait être un peu plus tardive et peut-être remonter aux premiers comtes de Mortain¹⁰²³. Quant aux possessions détenues en commun avec la famille de Virey, hormis Hudimesnil et Moidrey¹⁰²⁴, il est possible qu'elles soient passées sous l'influence des seigneurs de Fougères lors du mariage de Payen de Saint-Brice avec l'héritière de la famille de Virey, Gervaise¹⁰²⁵.

Si le cas des biens détenus par les seigneurs de Fougères laisse penser que certaines structures domaniales ont été acquises lors du démembrement du comté d'Avranches entre la fin des années 1040 et le début des années 1050, dans le cadre d'une entente avec le duc de Normandie, deux autres exemples montrent cependant que les transferts domaniaux ont pu se faire aux dépens de familles aristocratiques.

¹⁰¹⁸ Voir *infra* Deuxième partie. 3.1.2.1. À Savigny, un compromis entre le seigneur de Fougères et le duc de Normandie (déjà écrit).

¹⁰¹⁹ *In Rommaneyo decimam molendini et reddecimam annonarum dominicarum et duas partes decime garbarum de dominio et decimam telonei et census et duas partes decime de terra Gosbert et Jugul Nosti et Joannis de Landa et Flucheï et Roberti filii Dodelini et Huelini de Montibus et Alelini ; in meditaria Richardi filii Melli duas partes* (BnF, ms. fr. 22325, fol. 232-233).

¹⁰²⁰ *Iterum dedi et concessi eidem ecclesie et monachis in Romagneio totam terram que fuit Adelini Calvi cum capella Sancti Johannis de Filgeriis que in eadem terra sita est* (Cart. Sav. ep. Abr., n° 20).

¹⁰²¹ Villechien faisait partie des possessions des seigneurs de Fougères sous Main II (BnF, ms. fr. 22325, fol. 232-233). Selon Jean Pouëssel, le toponyme de type ville- avec un composant, très peu représenté en Normandie, est extrêmement commun en Bretagne (Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 20).

¹⁰²² Lorsque Henri II Plantagenêt accorde une première confirmation générale à l'abbaye de Savigny, il mentionne clairement que la concession de Lapenty a été faite avec l'accord du comte de Mortain (*Henri II*, t. 1, n° LXXX).

¹⁰²³ *Acta of William I*, n° 215.

¹⁰²⁴ Lors de la fondation du prieuré de Virey le consentement du seigneur de Fougères est requis, de même que celui du comte de Mortain, mais on ne sait pour quelles possessions en particulier (*consensu et concessione dominorum suorum*, *Stephani videlicet comitis Moritoniensis et Henrici de Filgeriis* : Arch. nat., K 22, n° 7⁴). L'acte précisant que les donations faites à Moidrey et Hudimesnil avaient déjà fait l'objet d'offrande de la part des seigneurs de Fougères en faveur de l'abbaye Saint-Georges de Rennes et du prieuré de Fougères, on peut supposer que la dépendance de ces derniers concernaient ces biens.

¹⁰²⁵ La famille de Saint-Brice est vassale des seigneurs de Fougères (Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p.91 ; Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes...*, op. cit., p. 194 et Keats-Rohan, Katharine, *Domesday descendants...*, op. cit., p. 685).

Ainsi, la terre de Guillaume Silvain détenue à Saint-Pois a été donnée à l'église d'Avranches par le duc de Normandie Robert le Magnifique, entre 1028 et 1035. Puis son fils Guillaume le Bâtard l'accorde ensuite, avant 1060, au comte de Mortain¹⁰²⁶. On s'interroge sur ce transfert de propriété réalisé sur quelques dizaines d'années et ses raisons. Pourquoi les terres identifiées à Guillaume Silvain ont-elles été données par le duc de Normandie à l'évêché d'Avranches ? Le lignage, proche de évêques de Bayeux¹⁰²⁷, a-t-il lui aussi connu l'exil, à l'instar de l'évêque Hugues d'Ivry qui se révolta contre le duc de Normandie Robert le Magnifique¹⁰²⁸ ? La cession au comte de Mortain signifie-t-elle que les terres d'origine fiscale retombées entre les mains du prince normand, ayant gardé leur ancien caractère public, lui étaient en partie « réservées » ?

Le cas des destinées du domaine de La Bazoge nous interroge également. Il rentre peut-être parmi ces *res ecclesiasticae* usurpées par des laïcs, récupérées par le comte de Mortain, puis redonnées à un fidèle. La restitution de 1062-1067 de Roger fils Harduin en faveur de l'abbaye de Redon montre que le comte Robert de Mortain y exerçait alors son autorité¹⁰²⁹. Cependant, une vingtaine d'années plus tard, c'est un certain Roger de Husson qui possède l'église de La Bazoge et la dîme de toute la *villa*¹⁰³⁰. Aucun élément ne permet de comprendre la raison de ce transfert de propriété entre deux laïcs opéré à la fin du XI^e siècle : extinction d'une lignée, héritage...¹⁰³¹ Aurait-on ici encore l'exemple d'une terre d'origine fiscale passée, pour une raison qui nous échappe, entre les mains du comte de Mortain, puis redonnée entièrement à un fidèle ? Le domaine, qui apparaît fractionné lors de la donation à l'abbaye de Redon¹⁰³², semble une vingtaine d'années plus tard d'un seul tenant¹⁰³³. La famille de Husson nous échappe avant le troisième quart du XII^e siècle et le mariage hypergamique de

¹⁰²⁶ *Castiniacum vero et Sanctum Paternum, scilicet terram Guillelmi Silvani similiter dedit; sed hanc Guillelmus ejus filius comiti Morethonii reddens [...]* (Allen, Richard, « Un nouvel acte de Guillaume le Bâtard... », art. cit., annexe).

¹⁰²⁷ Voir *supra* à la n. 929

¹⁰²⁸ Musset, Lucien, « Autour des modalités juridiques de l'expansion normande au XI^e siècle : le droit d'exil », in *Autour du pouvoir ducal normand, X^e-XII^e siècles*, Caen, Annales de Normandie, 1985 (« Cahiers des Annales de Normandie », n° 17), p. 48-49 et Bauduin, Pierre, *La première Normandie...*, *op. cit.*, p. 201-211.

¹⁰²⁹ [...] *imperante et concedente Roberto comite* (Courson, Aurélien de éd., *Cartulaire de l'abbaye de Redon...*, *op. cit.*, n° 326).

¹⁰³⁰ *Idem vero Rogerus [de Heucon] dedit [...] ecclesiam Basolche cum terra elemosine et decima totius ville (Acta of William I, n° 215). Voir supra n. 805.*

¹⁰³¹ Roger de Husson et Roger fils Harduin ne possèdent aucun lien, si ce n'est le même *nomen*. Ces deux hommes sont-ils une seule et même personne ou appartiennent-ils à la même famille ? Les indices sont trop minces pour en tirer des conclusions.

¹⁰³² Voir *supra* n. 933.

¹⁰³³ *Idem vero Rogerus dedit supradicte prebende ecclesiam Basolche cum terra elemosine et decima totius ville (Acta of William I, n° 215).*

Guillaume avec Mathilde de Ducey¹⁰³⁴. Le lignage apparaît auparavant dans les listes de témoins du comte de Mortain¹⁰³⁵ et on sait qu'en 1128, Guillaume de Husson fait partie des *barones* de celui-ci¹⁰³⁶.

Quant au domaine du Teilleul, érudits et historiens ont longtemps pensé qu'il avait été attribué à une famille d'origine danoise, liée aux ducs de Normandie¹⁰³⁷. Or, tout laisse penser qu'il est resté entre les mains des comtes de Mortain jusqu'à la fin du XII^e siècle : le *castrum* leur appartient¹⁰³⁸ ; les comtes Robert et Guillaume réalisent au Teilleul de nombreuses donations entre 1082 et 1106 en faveur de la collégiale de Mortain¹⁰³⁹ ; au XII^e siècle, le comte Étienne de Blois y dote l'abbaye de Savigny ainsi que l'abbaye Blanche¹⁰⁴⁰ et Henri II Plantagenêt confirme les biens que le prieuré de Savigny y possédait¹⁰⁴¹. Quant au lignage de Saint-Patrice, il est peu probable qu'il ait acquis ce domaine des mains des ducs de Normandie-rois d'Angleterre. Les biens qu'il possède ne comprennent aucun élément domaniaux¹⁰⁴². Bien plus, en 1199, Jean sans Terre donne le domaine du Teilleul et ses dépendances à un certain Guillaume de l'Étang, que l'on aperçoit régulièrement dans les listes de témoins de Richard Cœur de Lion et de son frère¹⁰⁴³.

L'étude des structures domaniales dans l'Avranchin et de leurs destinées, outre une compréhension de l'organisation du territoire, se révèle riche d'enseignement pour l'étude et

¹⁰³⁴ Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 103-106 et Daniel, *The Norman frontier...*, *op. cit.*, p. 506. Daniel Power a bien mis en évidence la politique patrimoniale impulsée par Henri II Plantagenêt en faveur du lignage de Husson, utilisant les héritières pour s'attacher la loyauté de certains aristocrates (*Ibid.*, p. 234-235).

¹⁰³⁵ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405 ; BnF, ms. lat. 12878, fol. 280.

¹⁰³⁶ BnF, ms. lat. 12875, fol. 359r. Un personnage portant le même nom apparaît dans l'obituaire de la collégiale de Mortain à la date du 5 mars (« *Ex obituario ecclesiae Moritoniensis* », *R.H.G.F.*, t. 23, 1894, p. 582-583).

¹⁰³⁷ Unfred le Danois aurait reçu Le Teilleul des mains de Guillaume Longue Épée et y aurait construit une forteresse (Dubois, Émile, « Le Teilleul... », art. cit., p. 83-87 ; Pigeon, Émile-Auber (abbé), *Le diocèse d'Avranches...*, *op. cit.*, p. 545). Ces hypothèses ont été reprises par Jean Pouëssel (« Les structures militaires... », art. cit., p. 39-40). Une confusion toponymique est vraisemblablement à l'origine de cette erreur (il s'agit du Tilleul, dép. Calvados, cant. Saint-Pierre-sur-Dives, cne Saint-Georges-en-Auge). Sur ce dernier lignage, voir Van Torhoudt, Éric, *Centralité et marginalité en Neustrie...*, *op. cit.*, p. 572-573.

¹⁰³⁸ *Acta of William I*, n° 215 ; Arch. nat., L 976-1144 et *Chronique de Robert de Torigni*, t. 1, p. 226.

¹⁰³⁹ *Acta of William I*, n° 215.

¹⁰⁴⁰ Arch. nat., L 967-103, L 979-130 et 148.

¹⁰⁴¹ Arch. nat., L 971-555 et L 979-152.

¹⁰⁴² Voir également *supra* à la n. 347.

¹⁰⁴³ Hardy, Thomas Duffus éd., *Rotuli chartarum in Turri Londinensi asservati*, Londres, G. Eyre and A. Spottiswoode, vol. 1, pars 1 : « *Ab anno MCVIX ad annum MCCXVI* », 1837, p. 16 et *M.R.S.N.*, t. 2, p. 538.

la reconstitution historique des lignages aristocratiques, dans la connaissance tant de leur ancienneté que de leurs fonctions, de leur rapport aux princes territoriaux que dans les relations entretenues avec l'espace dans lequel ils évoluent. Nos recherches ont permis de nuancer l'impression de vide que laissaient transparaître les précédentes études sur l'Avranchin. À côté des ducs de Normandie – puis des comtes de Mortain –, principaux bénéficiaires du régime domanial franc, et des établissements religieux, certains lignages aristocratiques semblent également prendre part au mouvement d'appropriation de l'espace. Une étude approfondie montre que certaines des familles qui apparaissent dans les sources à partir du XI^e siècle, pourraient être héritières de structures carolingiennes antérieures, fonctionnaires royaux et fidèles ayant ainsi été rémunérés ou récompensés. Cette même tendance s'observe d'ailleurs tout au long de la période étudiée, lorsque l'Avranchin se trouve sous l'influence des comtes de Rennes puis ensuite sous celle des ducs de Normandie, sans que l'on puisse parfois toujours préciser quelles fonctions exactes détenaient ces lignages et leur place auprès des princes territoriaux. L'octroi d'un domaine (ou d'une fraction de domaine) était-il par ailleurs directement lié à une fonction territorialisée dans l'Avranchin ou, comme ce semble parfois être le cas, détaché de toute assise évidente dans la région ? Si la possession de certains domaines par des lignages aristocratiques peut dans certains cas provenir d'usurpation, les transferts de propriété s'avèrent quelquefois complexes, mêlant plusieurs établissements ecclésiastiques et plusieurs familles, sans que l'on comprenne toujours par quel truchement les biens ont été acquis ou récupérés. L'autorité des ducs de Normandie et des comtes de Mortain a mis en évidence une politique de prise en main des terres domaniales : récupération de terres d'origine publique ou compromises, comme avec le seigneur de Fougères. Au-delà de ce cas bien précis, la part des ducs de Normandie et des comtes de Mortain dans cette redistribution semble découler d'opérations là aussi assez complexes, dont on ne saisit pas toujours les mécanismes, les pratiques de l'écrit pouvant par ailleurs présenter une vision biaisée des transferts patrimoniaux. L'étude menée dans l'Avranchin a ainsi permis de saisir l'ancienneté de certaines familles. Les structures domaniales s'intègrent dans un processus destiné à entériner l'assise territoriale déjà existante de certaines familles et à fidéliser les lignages autochtones de cette partie de la Normandie ou extérieurs au duché. Les princes normands ont pris à la fin du XI^e siècle une part active dans la formation de la société aristocratique de l'Avranchin, politique fondée à la fois sur des

compromis, une fidélisation et une rémunération d'offices publics, ainsi que sur le développement de liens personnels¹⁰⁴⁴.

Conclusion de la première partie

La présence d'un groupe aristocratique dans l'Avranchin se laisse sensiblement deviner au IX^e siècle. Il apparaît par le biais du service au roi franc et dans le cadre des anciennes structures administratives, qui ne sont pas étudiées ici comme un vecteur de continuité territoriale, mais pour les individus qui leur sont périodiquement associés. Il suppose, dans une région longtemps considérée comme un *no man's land*, l'existence d'agents administratifs. La position stratégique de l'Avranchin, à proximité du *Ducatus Cenomannicus*, de la marche de Bretagne, puis du *regnum* breton et face au littoral de la Manche, laisse peu de doute quant à son rôle stratégique. Elle implique que le groupe aristocratique prenait vraisemblablement part au système de défense et de protection des domaines royaux. On ne sait si celui-ci possédait un caractère exogène ou endogène, s'il avait en partie été placé par le souverain ou si ce dernier avait fait appel à des aristocrates locaux. Notre raisonnement, notamment fondé sur des pratiques onomastiques conscientes ou non, suppose leur persistance sur plusieurs générations. Il laisse ainsi présumer une certaine stabilité de ce groupe dont l'ascension a pu se faire à travers les échelons de la hiérarchie administrative carolingienne. L'attention des souverains sur ce territoire est également soutenue par l'action des évêques et des ermites-missionnaires. Par leurs possessions, les grandes abbayes quadrillent également le territoire et assurent la fidélité des groupes aristocratiques locaux. Ces derniers vont utiliser les cadres que leur procurent les établissements religieux pour étendre leurs réseaux sur les hommes habitant l'Avranchin.

L'anthroponymie a également mis en lumière dans la région des aires politico-culturelles, en l'occurrence rorgonide et hugonide, puis liées aux Robertiens. Nos hypothèses démontrent que, si le territoire occupe une place périphérique, il ne reste cependant pas à l'écart des grands axes du pouvoir. Loin d'être délaissé et déserté, il est affecté par les transformations

¹⁰⁴⁴ Cela rejoint par ailleurs les démonstrations émises par Florian Mazel, qui estime que les biens du fisc sont l'instrument privilégié par le prince pour compléter ou instituer l'assise patrimoniale de l'aristocratie locale et s'attacher sa fidélité (Mazel, Florian, « Des familles de l'aristocratie locale... », art. cit., p. 398). Mark Hagger propose les mêmes conclusions pour le Cotentin (Hagger, Mark, « How the west was won... », art. cit.).

politiques qui touchent la Neustrie au cours du IX^e siècle. L'aristocratie y est atteinte par l'influence des Rorgonides, puis des Robertiens, de leurs collatéraux ou de leur réseaux de fidélité. Cette influence, doublée d'alliances matrimoniales, passe notamment par les structures religieuses et laïques que l'aristocratie détient localement et que les grands groupes familiaux francs exploitent dans une stratégie de domination de l'espace.

De par sa position géographique, l'Avranchin va également subir au IX^e siècle le mouvement d'expansion dû à la poussée bretonne. L'installation de populations originaires de Bretagne sur les confins occidentaux de la Normandie est ancienne. Elle a ponctuellement affecté les différents échelons de la société locale. Le patrimoine détenu dans l'Avranchin par certaines familles en reste un des témoignages sensibles. La domination politique des princes bretons a également laissé des traces dans la région et a notamment influé sur le groupe aristocratique. Les exemples les plus documentés laissent ainsi supposer l'implantation de plusieurs groupes familiaux, dont l'installation s'est en partie réalisée avec l'assentiment des comtes de Rennes, parfois dans le cadre d'anciennes structures carolingiennes ou sur des biens confisqués. L'existence d'un lien fort avec l'Église d'Avranches et le Mont Saint-Michel et la protection qu'elles leur procurent intègrent un peu plus ces familles bretonnes sur le territoire de l'Avranchin. Leurs possessions et leur insertion dans les réseaux familiaux et de fidélité laissent supposer que ces dernières faisaient pleinement partie de la société aristocratique locale, dont elles accentuent le caractère composite et multiscalair.

La poussée normande du début du XI^e siècle au sud de la Sélune prend ainsi place au sein d'une société ancienne, complexe et multiforme, cadre de logiques antérieures aux intérêts des ducs de Normandie. Leur autorité s'établit dans un processus composite qui vise à entériner l'assise territoriale de certaines familles et à fidéliser les lignages, autochtones ou allogènes. Par l'intermédiaire de cette politique de compromis et d'accommodation, les ducs de Normandie, puis les comtes de Mortain, prennent une part active à la formation et à l'élaboration de la société aristocratique de l'Avranchin au XI^e siècle. De même que la restitution aux établissements religieux de biens autrefois usurpés par les aristocrates crée une nouvelle relation entre les deux parties, les nouvelles opportunités offertes aux ducs de Normandie font naître des rapports inédits entre les détenteurs de l'autorité et la société aristocratique de l'Avranchin.

Deuxième partie. Territoires et périphéries, polarisation de l'espace et dynamiques locales

Dès le début du XI^e siècle, on assiste à une intervention politique des ducs de Normandie de plus en plus fréquente au sud de la Sélune. Elles prennent plusieurs formes : mise en place d'hommes de confiance, création du comté d'Avranches, puis de Mortain, opérations militaires, entrée en vassalité de lignages, politique matrimoniale.

Après l'installation de Norgod à l'épiscopat d'Avranches *ca.* 990 – faisant suite à plus d'un siècle de vacance¹⁰⁴⁵ –, Richard II profite de la mort du comte de Rennes et duc de Bretagne Geoffroy I en 1008 pour prendre le contrôle du Mont Saint-Michel, dont il destitue l'abbé Mainard II au profit d'Hildebert, signe d'une véritable prise de contrôle de l'abbaye montoise par le duc de Normandie¹⁰⁴⁶. L'expédition du Scandinave Olaf Haraldson au printemps 1014 contre Dol relève également de la politique expansionniste du duc de Normandie, visant à affaiblir les défenses bretonnes autour de la baie du Mont-Saint-Michel¹⁰⁴⁷. Cependant, la succession de Richard II entraîne une reprise par le prince breton du contrôle de l'abbaye par le biais de l'abbé Aumode (1027-132/1033). Robert le Magnifique réagit par une offensive armée et envahit le nord du comté de Rennes. La soumission d'Alain III en 1030 aboutit à la fixation d'une nouvelle frontière marquée par le Couesnon¹⁰⁴⁸. Vers l'est, le duc de Normandie s'empare du Domfrontais et du Passais en 1052 et à la fin du XI^e siècle, l'implantation normande y est solide et peu contestée¹⁰⁴⁹. Après plusieurs années de combat où le duc de Normandie a été contraint à la défensive, une partie de la seigneurie de Mayenne tombe également dans la mouvance normande, sans doute en 1055. Après un accord passé avec le roi de France Henri I^{er}, entre 1055 et août 1057, le duc de Normandie entreprend la

¹⁰⁴⁵ Allen, Richard, *The Norman episcopate...*, *op. cit.*, p. 31-44.

¹⁰⁴⁶ Bouet, Pierre et Desbordes, Olivier éd., *Chroniques latines du Mont Saint-Michel...*, *op. cit.*, p. 179-180.

¹⁰⁴⁷ Cassard, Jean-Christophe, *Le siècle des Vikings...*, *op. cit.*, p. 100 ; Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes...*, *op. cit.*, p. 110 et Morin, Stéphane, *Trégor – Goëlo – Penthièvre...*, *op. cit.*, p. 48.

¹⁰⁴⁸ Guillotel, Hubert, « Le premier siècle du pouvoir ducal breton... », art. cit., p. 81 ; Morin, Stéphane, *Trégor – Goëlo – Penthièvre...*, *op. cit.*, p. 49-50 et Gazeau, Véronique, *Normannia monastica...*, *op. cit.*, t. 1, p. 99-100.

¹⁰⁴⁹ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 299-305, 311-314, 357-358 et 367-369 et Bates, David, *William the Conqueror*, Yale University Press, 2016; trad. française, *Guillaume le Conquérant*, Paris, Flammarion, 2019, p. 150-156.

construction de la forteresse d'Ambrières. Il maîtrisait également celle de Gorron¹⁰⁵⁰. En 1063, il conquiert le Maine¹⁰⁵¹. Quant à l'expédition de 1064 contre la Bretagne, elle servit vraisemblablement à renforcer le contrôle des Normands et à étendre leur influence sur le Mont Saint-Michel et son arrière-pays¹⁰⁵².

Parallèlement à ces interventions, les ducs de Normandie organisent l'Avranchin. Le comté d'Avranches est ainsi créé au début du XI^e siècle, dont la gestion est confiée aux Richardides, branche collatérale des ducs normands¹⁰⁵³. À la faveur d'une réorganisation administrative du territoire opérée dans les années 1040-1050, sont créés la vicomté d'Avranches, mise entre les mains de la puissante famille Goz, et le comté de Mortain, placé dans la seconde moitié des années 1050 entre les mains de Robert de Conteville, frère utérin du duc Guillaume¹⁰⁵⁴. Parallèlement, le diocèse d'Avranches est confié à des personnages de confiance : Hugues (ca. 1028-1055/1060), membre important de l'entourage ducal, et Jean d'Ivry (1060-1067), frère utérin du duc Richard I^{er}¹⁰⁵⁵.

1. La territorialisation des pouvoirs dans l'Avranchin : territoires institutionnels et territoires aristocratiques

Les différentes interventions des ducs de Normandie, des vicomtes d'Avranches et des comtes de Mortain ont ainsi amené la fixation d'une frontière face à leurs voisins, frontière matérialisée par des lieux de pouvoir et des forteresses polarisant leur autorité¹⁰⁵⁶. Cependant, l'expansion de la principauté normande vers les régions frontalières n'a pas suivi un processus linéaire et victorieux dans des cadres territoriaux figés.

¹⁰⁵⁰ Keats-Rohan, Katharine, « Observations upon the earliest seigneuries in Maine... », art. cit., p. 362-364 et Bates, David, *Guillaume le Conquérant...*, op. cit., p. 175-177. Gorron, dép. Mayenne, ch.-l. cant. et Ambrières-les-Vallées, dép. Mayenne, cant. Gorron.

¹⁰⁵¹ *Ibid.*, p. 369-370 et Renoux, Annie, « Aux sources du pouvoir châtelain de Geoffroi "seigneur de Mayenne, le plus fort homme du Maine" (c. 1040-1098) », in *Les pouvoirs locaux dans la France...*, op. cit., p. 81.

¹⁰⁵² Keats-Rohan, Katharine, « L'expédition de Guillaume... », art. cit., p. 213-219 et Bates, David, *Guillaume le Conquérant...*, op. cit., p. 246-250.

¹⁰⁵³ Potts, Cassandra, « The earliest Norman counts revisited... », art. cit.

¹⁰⁵⁴ Bates, David, *Guillaume le Conquérant...*, op. cit., p. 191-192 et *infra* à la n. 1375.

¹⁰⁵⁵ Allen, Richard, « Les actes des évêques d'Avranches, ca. 990-1253 : esquisse d'un premier bilan », *Tabularia*, « Études », n° 12, 2012, p. 65-66. Sur Jean d'Ivry, voir également *id.*, « "A proud and headstrong man" : John of Ivry, bishop of Avranches and archbishop of Rouen, 1060-79 », *Historical research*, vol. 83, n° 200, 2010, p. 189-227.

¹⁰⁵⁶ Chédeville, André et Tonnerre, Noël-Yves, *La Bretagne féodale...*, op. cit., p. 56-57 ; Bates, David, *Normandy before 1066...*, op. cit., p. 56-57 et Van Torhout, Éric, *Centralité et marginalité en Neustrie...*, op. cit., p. 536.

L'historiographie récente montre ainsi que l'aristocratie de l'Avranchin, espace frontalier face à la Bretagne et au Maine, revêt des réalités multiformes et ne peut se comprendre que par l'analyse des dynamiques locales, pour partie liées à l'exercice de la politique ducale et comtale. L'intégration politique de l'Avranchin s'inscrit dans un système complexe de réseaux, d'alliances et de liens personnels, relevant de territorialités et d'échelles différentes, dans un espace où l'autorité des ducs de Normandie n'était pas continue et dont les limites n'étaient ni fixes, ni figées, et où persistaient des stratégies et des structures antérieures¹⁰⁵⁷.

Ainsi, face au Maine au XI^e siècle, Daniel Power a démontré que la frontière politique était loin d'être une ligne fixe sur une carte ; elle s'avérait au contraire fluctuante et arbitrée par les serments et les occasions¹⁰⁵⁸. Judith Green avait abouti à des résultats identiques pour le Vexin normand¹⁰⁵⁹. Des conclusions similaires ont également été faites, à l'échelon aristocratique, mais également à des niveaux moindres de la société. L'assimilation du Domfrontais au duché de Normandie a pris une cinquantaine d'années et le Maine a toujours constitué un *continuum of instability*¹⁰⁶⁰. Quant au Mont Saint-Michel, bien que passé sous contrôle normand, il reste inséré dans un système composite d'échanges¹⁰⁶¹ et s'intègre dans un réseau de fidélités laïques de part et d'autre de la frontière¹⁰⁶². Les mêmes remarques peuvent également être faites pour l'espace frontalier autour de Savigny, qui rencontre l'adhésion des familles aristocratiques normandes, bretonnes et mancelles¹⁰⁶³.

Dans le même temps, dans l'Avranchin, les informations tirées des sources diplomatiques et narratives s'accroissent dès le début du XI^e siècle, pour certaines rédigées en dehors du duché de Normandie. Elles prennent une ampleur inédite dès les années 1080, lorsque le comte Robert de Mortain fonde la collégiale Saint-Évroult et le prieuré du Rocher, associant à ses libéralités une grande partie de l'aristocratie locale. La pratique de l'écrit et sa conservation, plus tardives que dans les autres espaces normands, ont longtemps influencé

¹⁰⁵⁷ Voir à ce titre Bauduin, Pierre, *La première Normandie...*, *op. cit.*, notamment aux p. 28-34 et 319-322 et Power, Daniel, *The Norman frontier...*, *op. cit.* Pour une synthèse sur le processus de territorialisation des pouvoirs en Normandie, voir Van Torhout, Éric, « Historiographie de la territorialisation... », art. cit., p. 1-20.

¹⁰⁵⁸ Power, Daniel, « What did the frontier... », art. cit., p. 184-188.

¹⁰⁵⁹ Green, Judith, « Lords of the Norman Vexin... », art. cit., p. 47-61.

¹⁰⁶⁰ Bates, David, « The rise and the fall of Normandy, c. 911-1204 », in *England and Normandy in the Middle Age*, David Bates et Anne Curry éd., Londres et Rio Grande, The Hambledon Press, 1994, p. 23. Voir également *infra* Deuxième partie. 3.1.2. Face au Maine et au-delà de la ligne frontière.

¹⁰⁶¹ Bouet, Pierre et Desbordes, Olivier éd., *Chroniques latines du Mont Saint-Michel...*, *op. cit.*, p. 177 et Van Torhout, Éric, « Penser la première expansion de la Normandie... », art. cit., p. 116.

¹⁰⁶² Potts, Cassandra, « Normandy or Brittany?... », art. cit.

¹⁰⁶³ Pichot, Daniel, « L'abbaye de Savigny et l'aristocratie... », art. cit. et Groud-Cordray, Claude, « L'abbaye de Savigny et ses premiers bienfaiteurs... », art. cit.

l'historiographie. L'action des ducs de Normandie, dont les diplômes ont été sauvegardés, a notamment été surévaluée, contribuant ainsi à surestimer l'impact de la territorialisation de l'autorité ducal dans cette région aux dépens de l'étude des dynamiques locales, et mettant en avant un mouvement centrifuge dans la mise en place des familles aristocratiques¹⁰⁶⁴. L'exemple de certaines familles, comme celles des Goz et des Dastin¹⁰⁶⁵, a par ailleurs amené à proposer un modèle de colonisation de l'ouest du duché par des familles implantées en Normandie orientale, selon un modèle centre-périphérie¹⁰⁶⁶. À ce schéma, Lucien Musset a ajouté celui de l'apport d'une partie de l'aristocratie bretonne « compromise » à la cause du duc de Normandie Guillaume¹⁰⁶⁷. Cassandra Potts a montré que cette expansion politique des ducs de Normandie vers les régions distantes de Rouen a été permise par l'appui de fondations monastiques bénédictines¹⁰⁶⁸. Ces modèles ont été repris et nuancés. Les travaux de Daniel Power et ceux de Pierre Bauduin, mettent l'accent sur l'étude de l'aristocratie, des structures familiales et sociales et s'appuyant sur des perspectives anthropologiques¹⁰⁶⁹. Dernièrement, Mark Hagger suggère dans le Cotentin une gestion ducal judicieuse et opportune des domaines, permettant d'implanter des hommes de choix, de recruter et de récompenser des fidèles, tout en traitant directement avec les communautés locales¹⁰⁷⁰.

¹⁰⁶⁴ Bouïard, Michel de, « Le duché de Normandie », in *Histoire des institutions françaises au Moyen Âge. I. Institutions seigneuriales*, Ferdinand Lot et Robert Fawtier dir., Paris, Presses universitaires de France, 1957, p. 6-8 ; Musset, Lucien, « Observations sur la classe aristocratique normande... », art. cit., p. 142-143 ; *id.*, « L'aristocratie normande au XI^e siècle... », art. cit. ; *id.*, « Origines et nature du pouvoir ducal... », art. cit., p. 57 et Tabuteau, Emily Zack, *Transfers of property...*, *op. cit.*, p. 7-8.

¹⁰⁶⁵ Musset, Lucien, « Une famille vicomtale : les Goz », in *Documents de l'Histoire de la Normandie*, Michel de Bouïard dir., Toulouse, Privat, 1972, p. 94-98 et Bouvris, Jean-Michel, « Pour une étude prosopographique... », art. cit., p. 65-101. Voir également la même conclusion pour la famille Broc (Bouvris, Jean-Michel, « Une famille de vassaux... », art. cit., p. 42-43).

¹⁰⁶⁶ Musset, Lucien, « Actes inédits du XI^e siècle. I... », art. cit., p. 128-129 ; *id.*, « Origines et nature du pouvoir ducal... », art. cit., p. 51-52 et *id.*, « La contribution de Fécamp à la reconquête monastique de la Basse-Normandie (990-1066) », in *L'abbaye bénédictine de Fécamp, ouvrage du XIII^e centenaire 658-1958*, Fécamp, 1959, p. 57-66. David Bates emploie d'ailleurs le terme de « far West » pour désigner l'intervention des ducs dans cette partie du duché de Normandie (Bates, David, *Normandy before 1066...*, *op. cit.*, p. 103, 170-171, 194-195 et 219-220), terme encore repris par William Aird (Aird, William, *Robert Curthose duke of Normandy c. 1050-1164*, Woodbridge, The Boydell Press, 2008, p. 107).

¹⁰⁶⁷ Musset, Lucien, « Aux origines de la féodalité normande... », art. cit., p. 150 ; *id.*, « Observations sur la classe aristocratique... », art. cit., p. 143-144 ; *id.*, « Origines et nature du pouvoir ducal... », art. cit., p. 57 et *id.*, « Essai sur le peuplement de la Normandie... », art. cit., p. 398.

¹⁰⁶⁸ Potts, Cassandra, *Monastic revival and regional identity in early Normandy*, Woodbridge, The Boydell Press, 1997 (« *Studies in the history of medieval religion* », 17), p. 1-12 et 69-80. Voir également Gazeau, Véronique, « Les abbayes bénédictines de la Normandie ducal... », art. cit., p. 94-99.

¹⁰⁶⁹ Power, Daniel, *The Norman frontier...*, *op. cit.*, p. 203-212 et Bauduin, Pierre, « Observations sur les structures familiales... », art. cit., p. 17-19.

¹⁰⁷⁰ Hagger, Mark, « How the west was won... », art. cit.

1.1. La construction d'un espace institutionnel

Tout comme le reste de la Normandie, l'Avranchin et ses sources historiques ont été affectés par le débat sur la « mutation documentaire », c'est-à-dire sur le réaménagement des formes de l'écrit, sur la diversité de ses pratiques et sur leur interprétation¹⁰⁷¹. Il n'est pas utile de revenir ici sur le débat concernant ce concept. Les liens entre sources et transformations sociales, politiques et culturelles ont depuis longtemps été nuancés, notamment à la lumière du développement des pratiques de l'écrit et des formes complexes que revêt l'exercice du pouvoir¹⁰⁷². On sait par ailleurs que les pratiques archivistiques du XI^e siècle ont abondamment manipulé et sélectionné les données¹⁰⁷³, faisant parfois douter de leur fiabilité et de leur intérêt historiques¹⁰⁷⁴. Cependant, la première partie de notre travail a montré qu'une étude fine et critique des textes pouvait permettre de comprendre l'antériorité et la complexité de certaines situations et d'appréhender la place de l'aristocratie dans ce processus.

1.1.1. Un monopole ducal sur la production documentaire

Si les pratiques de l'écrit au milieu du XI^e siècle ont pu laisser supposer un monopole ducal, le duc de Normandie assurant alors toute autorité aux documents¹⁰⁷⁵, la diversité des sources utilisées pour notre étude et leur analyse permettent néanmoins de nuancer et de réévaluer ce point de vue. Les faux-semblants de la documentation ont été de nombreuses fois soulignés et les chartes, même si elles proviennent de l'autorité ducale¹⁰⁷⁶, peuvent ne pas être le reflet fidèle de l'histoire des pouvoirs¹⁰⁷⁷. Leurs formes complexes – pancartes, cartulaires, notices narratives, notices de conflits... – doivent être analysées et réinterprétées pour rendre compte de la réalité du pouvoir. Plusieurs exemples concernant l'Avranchin peuvent être donnés en appui pour montrer la complexité de l'analyse des sources.

¹⁰⁷¹ Voir à ce titre le dernier article sur ce sujet : Van Torhoudt, Éric, « Des sources malgré tout !... », art. cit.

¹⁰⁷² Bates, David, *Normandy before 1066...*, op. cit., p. 106 et Bauduin, Pierre, « Les sources de l'histoire du duché... », art. cit., p. 43-44.

¹⁰⁷³ Guyotjeannin, Olivier, « “*Penuria scriptorum*”... », art. cit., p. 15.

¹⁰⁷⁴ C'est la conclusion proposée par Éric Van Torhoudt dans son article sur la production documentaire dans la Normandie occidentale (Van Torhoudt, Éric, « Des sources malgré tout !... », art. cit., p. 160). David Bates se posait déjà une vingtaine d'années auparavant la question de la notion d'« authenticité » pour les pancartes normandes (Bates, David, « Les chartes de confirmation et les pancartes normandes... », art. cit., p. 103).

¹⁰⁷⁵ Davy, Gilduin, « Le scribe, le droit et le prince... », art. cit.

¹⁰⁷⁶ Éric Van Torhoudt rappelle que les premiers documents écrits concernant l'Avranchin sont des concessions ducales (Van Torhoudt, Éric, « Droit de patronage et réforme ecclésiastique... », art. cit., p. 92).

¹⁰⁷⁷ Bates, David, « La mutation documentaire... », art. cit., p. 40-43.

Ainsi, la grande confirmation générale du duc Richard II accordée en 1025-1026 au Mont Saint-Michel, et qui intéresse notamment l'Avranchin, a été plusieurs fois instrumentée par les moines et reflète une réalité relativement composite¹⁰⁷⁸. Par ailleurs, dès le milieu du XI^e siècle, les notices narratives émanant de l'abbaye montoise, tout en régulant les relations sociales entre l'institution et les laïcs, valorisent l'action des abbés, effaçant les interventions ducales et faisant ressortir l'autonomie de l'abbaye¹⁰⁷⁹. L'exemple du domaine de La Croix-Avranchin et du conflit qui a opposé les moines du Mont Saint-Michel aux seigneurs de Saint-Hilaire entre la fin du XI^e et le début XII^e siècle montre que la constitution d'un dossier documentaire, construit à partir d'un acte issu de l'autorité ducale, mais mis en perspective avec d'autres sources disponibles, autorise à analyser les différentes dynamiques en place et permet d'en démêler les ressorts. Elle révèle l'instrumentation des moines montois dans le règlement de ce conflit, auquel prennent part les évêques d'Avranches, de Dol et de Rennes, laissant cependant parfois l'historien sans solution devant les contradictions des documents¹⁰⁸⁰. L'exemple de l'église d'Argouges, récemment étudié par Richard Allen, va également dans ce sens¹⁰⁸¹. La connaissance des circonstances de rédaction et la constitution de dossiers documentaires rassemblant plusieurs actes, parfois échelonnés dans le temps, élargit la vision donnée par un seul acte placé sous l'autorité du duc de Normandie et permet d'affiner les analyses.

Pour pallier la perte des archives de la cathédrale d'Avranches et leur grand désordre, l'évêque Jean d'Ivry entreprit de faire dresser la liste des possessions épiscopales, sous la forme d'une charte-pancarte confirmative au caractère narratif. Cette pancarte s'inscrit dans une tradition diplomatique normande, par laquelle l'évêque s'efforçait de remettre en ordre le patrimoine de son évêché et de concevoir un document historique. D'abord regardée comme un acte épiscopal, la pancarte est désormais considérée comme un acte ducal¹⁰⁸². Cependant,

¹⁰⁷⁸ R.A.D.N., n° 49. Pour l'instrumentation de l'acte, voir notamment : Lemaignier, Jean-François, *Étude sur les privilèges d'exemption et de juridiction ecclésiastique des abbayes normandes depuis les origines jusqu'en 1140*, Paris, A. Picard, 1937 (« Archives de la France monastique », 44), p. 75 et 264-266 ; Searle, Eleanor, *Predatory kinship...*, *op. cit.*, p. 76-77 et Potts, Cassandra, « Normandy or Brittany ?... », art. cit., p. 153.

¹⁰⁷⁹ Van Torhoudt, Éric, « L'écrit et la justice au Mont Saint-Michel... », art. cit., p. 123 et 136.

¹⁰⁸⁰ Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)...*, *op. cit.*, p. 44-49. À ce titre, il est intéressant de noter que la lettre des évêques bretons Roland de Dol (1093-1110/1107) et Marbode de Rennes (1096-1123) évoquant le conflit est clairement placée sous influence normande, voire rédigée par des Normands (Müller, Harald éd., *Päpstliche Delegationsgerichtsbarkeit in der Normandie (12. und frühes 13. Jahrhundert)*, t. 2 : « Regesten und Edition », Bonn, Bouvier (« Études et documents pour servir à une *Gallia Pontifica* », 4), 1997, n° 1 et Henry, Cyprien, *Cujus diocesis, ejus diplomata ?...*, *op. cit.*, t. 1, p. 254-257).

¹⁰⁸¹ Allen, Richard, « Unknown copies... », art. cit., p. 45-82.

¹⁰⁸² Grâce au travail de Richard Allen (Allen, Richard, « Un nouvel acte de Guillaume le Bâtard... », art. cit., p. 517-536).

malgré ce changement de perspective, l'auteur en est assurément l'évêque d'Avranches, désireux d'assurer l'assise du temporel de son église, tout en valorisant la générosité des ducs de Normandie et leur participation à la restauration de ce temporel¹⁰⁸³. Bien que n'ayant jamais constitué « le fondement documentaire de la mémoire historique et religieuse du diocèse »¹⁰⁸⁴, cette pancarte n'en occupe pas moins une place centrale dans l'histoire de la réorganisation religieuse du diocèse d'Avranches : elle offre un panorama de l'Avranchin vers l'an mil et autorise notamment une étude des anciennes possessions de la cathédrale où interviennent les ducs, mais également plusieurs familles de l'Avranchin¹⁰⁸⁵.

Ces quelques exemples montrent que l'instrumentation de l'écrit, ici par des ecclésiastiques, moines et évêques, sous couvert de l'autorité ducal, altère notre analyse de situations plus complexes et amène quelques fois à des conclusions faussées. Le monopole ducal sur l'écrit doit ainsi parfois être nuancé et analysé au prisme des pratiques scripturaires monastique et épiscopale et à l'aune du contexte normand. Du point de vue des ducs de Normandie, il importait d'affirmer leur ascendant sur une région restée trop longtemps hors de leur emprise¹⁰⁸⁶. Du point de vue des moines et des évêques du diocèse d'Avranches, il s'agissait également de mettre à profit l'autorité du prince normand dans la constitution ou la reconstitution de leur patrimoine et de leur influence¹⁰⁸⁷. Par ailleurs, il est utile de remarquer que les aristocrates qui peuplent notre étude n'apparaissent que très rarement dans les listes de témoins des ducs de Normandie¹⁰⁸⁸ ou dans celles des évêques d'Avranches¹⁰⁸⁹. Le cadre de notre étude s'inscrit donc dans un contexte particulier, où autorités religieuses et politiques normandes développent leur influence et leur puissance dans l'Avranchin. Ces deux pouvoirs, concurrents et complémentaires, façonnent ainsi notre vision des familles aristocratiques de l'Avranchin, à travers des sources manipulées.

¹⁰⁸³ *Ibid.*, p. 522-532.

¹⁰⁸⁴ *Ibid.*, p. 531.

¹⁰⁸⁵ Voir à ce titre Allen, Richard, « Les actes des évêques d'Avranches... », art. cit., p. 64 et l'étude de Daniel Levalet (Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 187-190).

¹⁰⁸⁶ Arnoux, Mathieu, « Before the *Gesta Normannorum* and beyond Dudo: some evidence on early Norman historiography », *A.-N.S.*, t. XXII, 1999, p. 36-38 et Gazeau, Véronique, *Normannia monastica...*, *op. cit.*, t. 1, p. 219. Jusqu'au début du XI^e siècle, l'abbaye du Mont Saint-Michel a notamment bénéficié de la bienveillance des princes bretons (voir *supra* aux n. 616 et 617).

¹⁰⁸⁷ Allen, Richard, « Les actes des évêques d'Avranches... », art. cit., p. 65-66.

¹⁰⁸⁸ Voir les conclusions de Marie Fauroux (*R.A.D.N.*, p. 62).

¹⁰⁸⁹ Allen, Richard, « Les actes des évêques d'Avranches... », art. cit., p. 89.

1.1.2. Aristocratie et territorialisation du pouvoir des comtes de Mortain

Les années 1080 et la génération suivante sont d'une importance capitale pour l'Avranchin sur le plan documentaire. Les fondations religieuses des comtes de Mortain – collégiale Saint-Évrout, prieuré du Rocher et communauté de frères pauvres – laissent transparaître une multitude de noms d'hommes, dont l'existence était encore inconnue avant cette date. Si la première partie de notre étude a démontré l'ancienneté de certaines familles, un simple comptage des noms montre un accroissement quantitatif des lignages aristocratiques de l'Avranchin à l'aune de l'apparition des comtes de Mortain¹⁰⁹⁰. Une comparaison avec les listes de donateurs et/ou de témoins en faveur de l'abbaye de Grestain, dont la fondation en 1050 par Herluin de Conteville est augmentée par son fils Robert¹⁰⁹¹, ne montre aucun lien entre l'aristocratie de l'Avranchin et celle réunie par le comte de Mortain autour de la fondation paternelle¹⁰⁹². S'il est clair que, malgré les ambitions de ses fondateurs, l'abbaye de Grestain n'attira pas une clientèle aussi large¹⁰⁹³, les actes des comtes de Mortain montrent leur capacité à rassembler autour d'un projet spécifique une multitude de vassaux, parfois d'horizons plus lointains que le diocèse d'Avranches¹⁰⁹⁴.

La fondation de la collégiale Saint-Évrout de Mortain par le comte Robert, frère utérin du duc Guillaume, au cours de l'été 1082, revêt une ampleur exceptionnelle, comparable à celle d'une cathédrale¹⁰⁹⁵. Entérinée par le duc-roi, elle montre les ambitions du comte de faire de Mortain une ville qui ne soit pas sans importance, capitale d'un comté qu'il tenait en main depuis la fin des années 1050. Elle illustre son prestige, affirme sa puissance, assoit son autorité et constitue un lieu et un relais de pouvoir¹⁰⁹⁶.

¹⁰⁹⁰ Jean Pouëssel qualifie d'ailleurs dans son étude de « seigneurs importants » les lignages apparus au cours du XI^e siècle (Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 32). Nos recherches montrent tout le caractère aléatoire de ce postulat.

¹⁰⁹¹ *Acta of William I*, n° 158. Voir également Bates, David, « Notes sur l'aristocratie normande », *A.N.*, 23^e année, n° 1, 1973, p. 25-26 et Bates, David et Gazeau, Véronique, « L'abbaye de Grestain et la famille d'Herluin de Conteville », *A.N.*, 40^e année, n° 1, 1990, p. 5-30.

¹⁰⁹² Hormis un certain Raoul de Torveval.

¹⁰⁹³ *Ibid.*, p. 24.

¹⁰⁹⁴ Golding, Brian, « The religious patronage of Robert and William of Mortain », in *Belief and culture in the Middle Ages: Studies presented to Henry Mary-Harting*, Richard Gameson et Henrietta Leyser éd., Oxford et New York, Oxford University Press, 2001, p. 215-218.

¹⁰⁹⁵ Boussard Jacques, *Le gouvernement d'Henri II...*, *op. cit.*, p. 243, n. 2. À propos de la collégiale de Mortain, Lucien Musset évoque un dessein mégalomane de la part du comte Robert (Musset, Lucien, « Recherches sur les communautés de clercs séculiers... », art. cit., p. 13-14)

¹⁰⁹⁶ *Ibid.*, p. 6 ; Lemarignier, Jean-François, « Aspects politiques des fondations de collégiales... », art. cit., p. 25 ; Lot, Ferdinand et Fawtier, Robert, *Histoire des institutions françaises au Moyen Âge*, t. 3, « Institutions ecclésiastiques », Paris, Presses universitaires de France, 1962, p. 196 ; Le Goff, Jacques et Rémond, René dir., *Histoire de la France religieuse*, t. 1, Paris, Seuil, 1988, p. 286 ; Gazeau, Véronique, « En terre bénédictine, les établissements de chanoines... », art. cit., p. 37-43.

On s'interroge cependant sur le caractère tardif de cette fondation¹⁰⁹⁷. Pourquoi ce dernier n'a-t-il pas tiré parti dès son arrivée des avantages que pouvait lui procurer la fondation d'un établissement religieux afin d'asseoir son autorité¹⁰⁹⁸, dans un diocèse qui comptait avant la fin du XI^e siècle peu de grandes abbayes¹⁰⁹⁹ et alors que sa fortune le lui permettait¹¹⁰⁰ ? Certains indices laissent penser qu'un établissement ecclésiastique plus ancien existait déjà à Mortain, qui aurait été fondé par saint Évrout¹¹⁰¹. Afin de se doter d'appareil administratif, judiciaire, économique ou comptable et de mettre en place des structures capables d'encadrer les laïcs, le comte Robert lui aurait simplement substitué, sous l'invocation du même titulaire¹¹⁰², une communauté canoniale une vingtaine d'années après son arrivée à la tête du comté de Mortain¹¹⁰³.

L'acte de fondation de la collégiale de Mortain nous est parvenu sous la forme d'une pancarte vidimée en 1333¹¹⁰⁴. Celle-ci est considérée comme un document de première importance pour le comté de Mortain, permettant entre autre d'étudier pouvoirs et biens du comte, possessions de l'aristocratie ou encore leurs relations¹¹⁰⁵. Elle revêt cependant un

¹⁰⁹⁷ Cette fondation est également tardive dans le contexte général de création des collégiales en Normandie : elle ne s'inscrit visiblement pas dans le cadre de la réorganisation du monachisme, ni dans le phénomène lié à la construction des châteaux (Gazeau, Véronique, « En terre bénédictine, les établissements de chanoines... », art. cit., p. 43).

¹⁰⁹⁸ Les établissements ecclésiastiques, notamment les abbayes bénédictines, étaient à la fois des lieux du pouvoir seigneurial, mais également des relais du pouvoir ducal (*ibid.*, p. 91-100).

¹⁰⁹⁹ Avant les années 1080, et la multiplication des fondations monastiques (voir *infra*), le diocèse d'Avranches ne comptait qu'une seule grande abbaye, celle du Mont Saint-Michel, et deux prieurés dépendant de Saint-Benoît de Fleury (Saint-James-de-Beuvron et Saint-Hilaire-du-Harcouët).

¹¹⁰⁰ Robert de Mortain avait reçu assez tôt de nombreux domaines en Angleterre, suite à la conquête (Golding, Brian, « Robert of Mortain », *A.-N.S.*, t. XIII, 1990, p. 128) et avait hérité des biens familiaux après la mort de son père Herluin vers 1066 (Bates, David, « Notes sur l'aristocratie normande... », art. cit., p. 29-30 et *Acta of William I*, n° 158).

¹¹⁰¹ Fournée, Jean, « Notes sur le culte populaire et l'iconographie de saint Évrout », *Art de Basse-Normandie*, n° 41, 1966, p. 20 et *id.*, « Deux Saxons de Bayeux : saint Évrout et saint Marcoul », *C.L.D.*, t. 17, fasc. 3-4, 1968, p. 39. Brian Golding évoque également cette possibilité d'une église plus ancienne (Golding, Brian, « The religious patronage... », art. cit., p. 217-218).

¹¹⁰² Mortain ne se situe pas sur le trajet qu'empruntèrent les reliques de saint Évrout au début du X^e siècle (Musset, Lucien, « L'exode des reliques du diocèse de Sées... », art. cit., p. 14-16). On se doit d'évoquer la possibilité que le choix de la dédicace à saint Évrout soit lié à l'évêque Odon de Bayeux, frère de Robert de Mortain. On s'étonne cependant, dans ce cas, du choix fait par le comte de Mortain en 1095 de faire inhumer dans la collégiale le corps de Firmat, ermite du Passais, contrant ainsi la portée des reliques de Domfront que son neveu Henri I^{er} Beauclerc possédait alors (Davies, Kerrith, « The count of the Côtentin (sic): Western Normandy, William of Mortain, and the career of Henry I », *H.S.J.*, vol. 22, 2010, p. 129).

¹¹⁰³ Quand on bâtissait une nouvelle église, on gardait en général le titulaire de l'ancienne (Fournée, Jean, *Le culte populaire...*, *op. cit.*, p. 24). Cette hypothèse donne également un autre sens à l'adjectif *nova* utilisé lors de la fondation de la collégiale ; il désignerait alors une nouvelle institution ecclésiastique remplaçant un établissement plus ancien (*Robertus comes Mortennensis cum Matildi comitissa uxore eius, divina gratia inspirante, ecclesiam novam in castro Moretonii in honore Dei et Sancti Ebrulfi confessoris construxit : Acta of William I*, n° 215).

¹¹⁰⁴ *Acta of William I*, n° 215. David Bates emploie le terme de « typical Norman pancarte » (*Ibid.*, p. 680).

¹¹⁰⁵ Boussard, Jacques, « Le comté de Mortain... », art. cit., p. 253-279 et Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 12-74 et 81-156.

caractère très complexe, ayant sans doute été rédigée sous le règne de Henri I^{er} Beauclerc, entre 1113 et 1135, alors qu'Étienne de Blois était comte de Mortain¹¹⁰⁶. Malgré ces interpolations et l'existence de passages dont la terminologie est sujette à caution, l'authenticité de cette pancarte n'est pas remise en doute¹¹⁰⁷. S'il est impossible de connaître le texte de fondation initial avant les ajouts postérieurs¹¹⁰⁸, on remarque que la confirmation solennelle du duc-roi Guillaume coïncide, tout comme la pancarte de l'abbaye de Grestain¹¹⁰⁹, avec une grande crise personnelle dans la vie de Robert de Mortain, à savoir la maladie et la mort de sa femme, Mathilde de Montgommery¹¹¹⁰. Elle prend également place dans un processus d'extension de l'autorité ducal vers les confins boisés du Maine et accompagne plusieurs autres actions similaires dans les mêmes années : reconnaissance de Robert Courteuse comme comte du Maine en 1081¹¹¹¹, érection de la forteresse de Saint-Hilaire-du-Harcouët avec le déplacement de la famille de Saint-James vers le site¹¹¹² ; édification du *castrum* d'Ambrières et contrôle de celui de Gorrion¹¹¹³ ; mainmise sur l'agglomération de Mayenne¹¹¹⁴ ; alliances matrimoniales avec les seigneurs de Laval¹¹¹⁵ et ceux de Mayenne afin de sceller la paix¹¹¹⁶...

¹¹⁰⁶ Pour une analyse critique du *vidimus*, voir Groud-Cordray, Claude, « L'école de la collégiale Saint-Évroult de Mortain ou la difficulté d'étudier un centre d'enseignement au Moyen Âge », in *Éduquer et instruire en Normandie. Actes du 50^e Congrès organisé par la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie (Saint-Lô, 14-17 octobre 2015)*, Bernard Bodinier et François Neveux éd., Louviers, Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie, 2016 (« Congrès des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie », 21), p.205-206.

¹¹⁰⁷ Boussard, Jacques, « Le comté de Mortain... », art. cit., p. 268-269.

¹¹⁰⁸ Le *vidimus* mentionne des repentirs, des échanges, des ajouts, des *calumniae*... L'absence d'originaux empêche toute analyse. L'inventaire des archives de la collégiale Saint-Évroult détruites en 1944 ne nous apporte aucune information (Le Cacheux, Paul, *Archives départementales de la Manche. Répertoire numérique de la série G (clergé séculier)*, Saint-Lô, Imprimerie de C. Barbaroux, 1913, p. 18-19) ; quant à celles déposées en 1948, elles sont postérieures à l'année 1333 (Delaporte, Yves, *Inventaire des archives de la collégiale de Mortain. Sous-série 3 G*, Saint-Lô, Archives départementales de la Manche, 1948).

¹¹⁰⁹ Bates, David et Gazeau, Véronique, « L'abbaye de Grestain... », art. cit., p. 5-30.

¹¹¹⁰ Bates, David, « Les chartes de confirmation et les pancartes normandes... », art. cit., p. 104.

¹¹¹¹ Cette reconnaissance fait suite au conflit avec le comte d'Anjou, provoqué par l'attaque de Jean de La Flèche, allié des Normands. Un échange d'otages garantit l'accord, dont firent partie le comte Robert de Mortain et son fils Guillaume (*Willelmus [...] a Fulcone bello lacessitus, obsidibus pacis pro fide datis fratre suo, consule videlicet Mauritanie, et filio suo et multis aliis recessit* : Louis Halphen éd., *Recueil d'Annales angevines et vendômoises*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1903 (« Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire », 37), p. 88. Voir également Aird, William, *Robert Curthose...*, op. cit., p. 94).

¹¹¹² Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)*..., op. cit., p. 69-72.

¹¹¹³ Renoux, Annie, « Châteaux, maisons fossoyées et baronnie dans le comté du Maine aux XII^e et XIII^e siècles », in *Les seigneuries dans l'espace Plantagenêt (c. 1150-c. 1250). Actes du colloque international organisé par l'Institut Ausonius (Université de Bordeaux / CNRS) et le Centre d'Études Supérieures de Civilisation Médiévale (Université de Poitiers / CNRS), les 3, 4 et 5 mai 2007 à Bordeaux et Saint-Émilion*, Martin Aurell et Frédéric Boutouille éd., Paris, Diffusion De Boccard ; Bordeaux, Ausonius, 2009 (« Études », 24), p. 233.

¹¹¹⁴ Entre 1060 et 1066, le duc Guillaume concède, à la demande de l'évêque d'Avranches Jean d'Ivry, la dime du tonlieu de Mayenne, celle du passage et celle de la taxe du grain (*Dedit etiam Guillelmus princeps decimam*

Les donations réalisées sous les trois comtes successifs, Robert puis son fils Guillaume et Étienne de Blois, ont amené Jacques Boussard à proposer une carte du comté de Mortain pour le XI^e siècle¹¹¹⁷. La géographie du temporel des prébendes dépasse cependant largement le cadre géographique de l'Avranchin et du comté de Mortain, et celui, historique, de la fondation de Robert de Mortain¹¹¹⁸. La possession de terres autour de Condé-sur-Noireau étonnait déjà Camille Cautru, car ces dernières pourraient être parvenues au comte de Mortain lors de son mariage avec Mathilde de Montgomery¹¹¹⁹. Celles situées à Gorrion et Spisse relèvent vraisemblablement d'une volonté d'extension vers le Maine voisin et le contrôle de ces lieux doit être récent¹¹²⁰. Quant à la constitution du patrimoine des comtes de Mortain dans le Cotentin, elle est l'œuvre du duc-roi Guillaume afin de contrôler l'aristocratie¹¹²¹. C'est également là que les donations de Guillaume de Mortain à la collégiale Saint-Évrout sont essentiellement localisées, ainsi qu'à l'ouest et au nord-ouest de Domfront¹¹²². Et l'on peut se demander si les aumônes du comte de Mortain réalisées après la mort du duc-roi Guillaume n'ont pas pour but d'isoler et de mettre sous pression les possessions acquises par Henri I^{er} Beauclerc dans le Cotentin et autour de Domfront¹¹²³. Quant à la question du droit de déport accordé au chapitre collégial par Étienne de Blois, avec l'accord de l'évêque d'Avranches Turgis (1094-1134), et celle de la succession de prébendes, elles s'insèrent dans

telonei Meduane et transitus et minagii, prece Joannis episcopi, ecclesiae Abrincensi : Allen, Richard, « Un nouvel acte de Guillaume le Bâtard... », art. cit., annexe). Mayenne, dép. Mayenne, ch.-l. cant.

¹¹¹⁵ L'une des filles de Robert de Mortain se marie avec Gui de Laval (*Siquidem Robertus, comes Moritonii, uterinus frater Willermi regis [...] habuit [...] tres filias, quarum [...] unam duxit [...] Guido de Laval* : *Chronique de Robert de Torigni*, t. 1, p. 319). Laval, dép. Mayenne, ch.-l. cant.

¹¹¹⁶ Un accord de mariage avait été conclu entre Guillaume, fils du comte Robert de Mortain, et la fille de Gautier de Mayenne, qui ne put avoir lieu pour cause de consanguinité (*Sicut sanctitatis vestrae pabina denunciatur, filia Gauterii de Meduana Comiti de Moritinio sanguine proxima praedicatur. Prius autem quam matrimonii vinculum praefatas personas estringeret, idem Gauterius consanguinitatem mihi submurmurans, quid idem sentirem cautius exploravit, bonum sibi viderit si bellum quo diutius Comes in eum desaevierat, intervenientis conjugii caritas terminaret* : « *Epistolae Hildeberti Cenomanensis episcopi* », *R.H.G.F.*, t. 15, 1878 (nouvelle éd.), p. 317). Pour toutes ces questions, voir également *infra* Deuxième partie. 3.1.2. Face au Maine et au-delà de la ligne frontière.

¹¹¹⁷ Boussard, Jacques, « Le comté de Mortain... », art. cit., p. 269-272. Voir également carte n° 17.

¹¹¹⁸ Lucien Musset avait déjà remarqué le parti pris discutable de Jacques Boussard (Musset, Lucien, « Recherches sur les communautés de clercs séculiers... », art. cit., p. 21 et n. 49).

¹¹¹⁹ Cautru, Camille, *L'histoire de Condé-sur-Noireau*, Condé-sur-Noireau, Charles Corlet, 1965, p. 30. Gérard Louise estime cette hypothèse invérifiable, mais très séduisante (Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 308). Condé-sur-Noireau, dép. Calvados, ch.-l. cant.

¹¹²⁰ Spisse, dép. Mayenne, cant. Ernée.

¹¹²¹ Hagger, Mark, « How the west was won... », art. cit., p. 42. Mark Hagger estime que ces biens ont été acquis par les comtes de Mortain dans les années 1060 (*Ibid.*).

¹¹²² *Acta of William I*, n° 215.

¹¹²³ Davies, Kerrith, « The count of the Côtentin... », art. cit., p. 130-136.

un contexte où le comte de Mortain exerce un contrôle renforcé sur son comté et s'appuie sur les membres de l'aristocratie locale qui sont à son service¹¹²⁴.

La pancarte interpolée de la fondation de la collégiale de Mortain présente donc une histoire instrumentée de la communauté des chanoines. Si les aumônes de Robert de Mortain en 1082 mettaient en scène son autorité et sa puissance sur un espace contrôlé, la manipulation des archives au milieu du XII^e siècle a élaboré une mémoire fondée sur une perception de l'influence des trois comtes de Mortain successifs. Le document qui nous est parvenu est-il le reflet de la prise en main de l'aristocratie locale du comté par Robert de Mortain et le débordement de son influence vers le voisin manceau, en appui à la politique de son frère utérin et duc de Normandie, ou le témoin de la synchronie entre intérêts des princes et ambitions des aristocrates de l'Avranchin ? Construit-il uniquement l'espace du comte et de quelques familles ?

Le rédacteur de la pancarte a par ailleurs composé un document utile à la communauté et a organisé les données disponibles pour faciliter la gestion de l'établissement, dont il fixe ainsi la mémoire en rassemblant rigoureusement les droits patrimoniaux. Mais, bien plus qu'un simple « arpentage de l'espace par l'écrit »¹¹²⁵, la pancarte ordonne également le réseau de relations, parfois complexes, que la collégiale entretenait depuis sa fondation avec l'évêque d'Avranches et les établissements religieux voisins, mais également avec les aristocrates de l'Avranchin et permet d'en saisir certaines caractéristiques¹¹²⁶. Lieu et relais de pouvoir, la collégiale de Mortain fidélise une partie de l'aristocratie et la promeut par le biais des donations et des cadres administratifs et religieux mis en place. Elle organise l'aristocratie de l'Avranchin autour du principal pôle du pouvoir comtal. Elle participe conjointement à la territorialisation du pouvoir des comtes de Mortain et au développement de l'influence des aristocrates dans l'Avranchin, produisant ainsi de nouveaux liens entre eux. Elle témoigne en outre de la patrimonialisation de certaines de leurs possessions.

Une génération plus tard, d'autres hommes sont mis à contribution par le comte Guillaume de Mortain, fils de Robert, lors de la fondation, sans doute en 1105 sous l'impulsion de

¹¹²⁴ Power, Daniel, *The Norman frontier...*, *op. cit.*, p. 59 et King, Edmund, *King Stephen*, Londres et New Haven, Yale University Press, 2012, p. 22-24.

¹¹²⁵ Ce terme est employé par Pierre Chastang à propos de la construction de l'espace patrimonial dans les cartulaires (Chastang, Pierre, « Cartulaires, cartularisation et scripturalité médiévale... », *art. cit.*, p. 29).

¹¹²⁶ Voir sur ce sujet : Bertrand, Paul, « À propos de la révolution de l'écrit... », *art. cit.*, p. 75-92.

l'ermite Vital, d'une communauté de frères pauvres à proximité immédiate de Mortain¹¹²⁷. Si l'on en croit Jaap van Moolenbroek, celle-ci était vraisemblablement un hospice ayant eu des tâches à la fois liturgiques et caritatives, et revêtait un caractère spécifique et moderne dans la Normandie ducale du début du XII^e siècle¹¹²⁸. L'établissement de cette communauté prend place à côté des nombreux bienfaits que le comte octroya également aux fondations de son père. Y participent ses vassaux, mais également le vicomte Guillaume, Milo le *camerarius*, le *pincerna* Robert et des chanoines de la collégiale Saint-Évroult. L'importance des biens concédés en revenus fixes (maisons, terres et vigne), leur localisation concentrée à proximité de la capitale du comté et la volonté manifeste de créer un pôle économique autour du nouveau bourg de Mortain¹¹²⁹, montre que le comte Guillaume a su, comme son père une trentaine d'années auparavant, associer autour de l'établissement en faveur de Vital la libéralité d'une partie de l'aristocratie de l'Avranchin. Il a orienté ses dons à la fois au bénéfice de la communauté naissante, mais également au profit des intérêts économiques de la capitale du comté. La géographie du temporel de la communauté des frères reste restreinte à un territoire exigu et ne révèle que peu d'éléments sur la territorialisation des pouvoirs de Guillaume de Mortain. Son aumône démontre cependant son influence et sa capacité à rassembler ses hommes – possessionnés à Mortain et dans les proches environs – autour d'un projet centré dans la capitale du comté.

La fondation en 1082 par Robert de Mortain – la même année que celle de la collégiale Saint-Évroult – du prieuré du Rocher, obédience de l'abbaye de Marmoutier à Mortain¹¹³⁰, ainsi que les donations et confirmations des décennies suivantes, permettent également d'appréhender l'aristocratie de l'Avranchin et d'observer d'autres types de mécanismes. L'implantation prieurale de l'abbaye de Marmoutier à Mortain semble relever d'un processus singulier. Pour Robert de Mortain, il ne s'agit pas, à l'instar des familles seigneuriales comme celles de Saint-Hilaire ou encore de Fougères, de créer un centre de pouvoir et d'encadrement, légitimant son autorité et sa mainmise sur un territoire¹¹³¹, la collégiale Saint-Évroult

¹¹²⁷ Arch. nat., L 979-3. Sur les débuts de cet établissement – qui devient ensuite un prieuré féminin de l'abbaye de Savigny, situé au Neufbourg (départ. Manche, cant. Le Mortainais) et qui est connu ensuite sous le nom d'abbaye Blanche –, voir van Moolenbroek, Jaap, *Vital l'ermite...*, *op. cit.*, p. 128-145 et 173-179.

¹¹²⁸ La pseudo-chartre de fondation qui nous est parvenue a fait l'objet d'une analyse critique par Jaap van Moolenbroek, sur laquelle nous ne reviendrons pas (*Ibid.*).

¹¹²⁹ *in novo burgo Morethonii*.

¹¹³⁰ *Acta of William I*, n° 205.

¹¹³¹ Comme c'est également le cas dans d'autres régions éloignées de la Normandie : Ripart, Laurent, « Moines ou seigneurs : qui sont les fondateurs ? Le cas des prieurés bénédictins des Alpes occidentales (vers 1020-vers 1045) », in *Prieurés et sociétés...*, *op. cit.*, p. 190-196.

remplissant vraisemblablement ce rôle. Cependant, l’empreinte territoriale du prieuré du Rocher, limitée aux environs directs de Mortain, correspond aux constantes de fondation des obédiences ligériennes, mises notamment en valeur pour la Bretagne¹¹³². Les donations qui lui sont accordées postérieurement, essentiellement dans le Cotentin et en Angleterre¹¹³³, font pâle figure à côté du patrimoine de la collégiale, même si quelques années plus tard, les comtes Robert et Guillaume de Mortain évoquent la possibilité de transformer le prieuré en abbaye¹¹³⁴. On s’interroge également sur l’importance économique et démographique du prieuré, aspect qui ne ressort pas des sources dont nous disposons. Sa création a peut-être été favorisée par les liens existant entre les grandes abbayes bénédictines du Val-de-Loire et la Normandie ducale dès le XI^e siècle, ainsi que par l’influence que l’abbaye de Marmoutier possédait auprès du duc-roi Guillaume et de son frère le comte Robert¹¹³⁵. Le prieuré aidait cependant à structurer la ville fortifiée de Mortain et son château en dotant le territoire d’un faubourg monastique possédant des privilèges de nature judiciaire¹¹³⁶.

Le processus d’écriture des actes du prieuré du Rocher est très complexe, voire quelquefois impossible à restituer de manière convaincante : il existe parfois plusieurs versions différentes d’une même donation et les actes originaux ne sont plus disponibles que sous forme de copies, parfois très abrégées¹¹³⁷. La multiplication des versions brouillent notre

¹¹³² Hénot, Aurélien, *Les moines, le châtelain et les hommes...*, *op. cit.*, p. 23.

¹¹³³ *Acta of William I*, n° 207 ; BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405-408 ; ms. lat. 12878, fol. 280 et 287.

¹¹³⁴ [...] *ita videlicet ut abbas loci illius, si abbatia efficietur* (BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405-406) ; *Ea conventionione quod abbas Sancti Martini viginti monachos inibi Deo assidue servienturos constituat cum his incrementis quae Deo adjuvante prefate ecclesiae dabo* (BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 408).

¹¹³⁵ Bouvris, Jean-Michel, « En scrutant les archives des grands abbayes bénédictines du Val de Loire du haut Moyen Âge : deux actes du XI^e siècle de Marmoutier et de Saint-Nicolas d’Angers relatifs aux abbayes “ornaises” de Saint-Martin de Sées et de Lonlay », *B.S.A.N.*, t. LIX, 1990, p. 31-46 ; Gazeau, Véronique, « Quelques exemples de carrières abbatiales en Normandie aux XI^e-XII^e siècles », in *Family trees...*, *op. cit.*, p. 320, 325 et 330 et *id.*, *Normannia monastica...*, *op. cit.*, t. 1, p. 221-22.

¹¹³⁶ *Acta of William I*, n° 205. Selon toute vraisemblance, le faubourg organisé sur les hauteurs autour du prieuré Sainte-Marie du Rocher à la fin du XI^e siècle (Les habitants sont désignés sous le terme de *suburbani monachorum*) pourrait constituer un premier site d’occupation de la ville (Levalet Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 31-32). Il a pu être abandonné à une date inconnue, peut-être à la fin de l’Antiquité, laissant alors place à l’espace forestier de la Lande Pourrie qui borde encore les confins des faubourgs de Mortain aux XIV^e-XVIII^e siècles (A.D.M., 3 G 59 ; BnF, collection Clairambault, n° 297, fol. 605-614).

¹¹³⁷ La conservation des actes du prieuré de Marmoutier, majoritairement sous forme de copies le plus souvent partielles, ne permet pas d’appréhender de manière satisfaisante les actes. Les originaux, conservés après la Révolution française aux archives d’Indre-et-Loire, ne sont plus localisés depuis le milieu du XIX^e siècle (Grandmaison, Charles Loizeau de, *Archives ecclésiastiques antérieures à 1790. Inventaire sommaire de la série H [des archives départementales d’Indre-et-Loire], clergé régulier. H1-987*, Tours, Archives départementales, 1891, p. 15-16 et Dubosc, François-Nicolas, « Rapport annuel sur les archives départementales », *Annuaire de la Manche*, t. 26, 1854, p. 327). Les différents copies manuscrites proviennent des Archives départementales du Calvados (F 5276), de la Bibliothèque nationale de France (collection Baluze, t. 77 ; collection Moreau, t. 33 ; ms. lat. 5441/2, 12875, 12878, 12880 et nouv. acq. fr. 21812), du Musée des Beaux-Arts de Caen (collection Mancel, ms. 300) et du fonds ancien de la Bibliothèque municipale d’Avranches (fonds Pigeon, ms. 45). L’abbé Desroches a également réalisé quelques copies qu’il dit provenir d’un « manuscrit de Marmoutier déposé à la bibliothèque publique de Tours » et qui aurait disparu lors de la Seconde

compréhension des processus de donations¹¹³⁸, et l'on peine parfois à saisir une séquence d'événements cohérente¹¹³⁹. Cependant, les listes de témoins, dont on sait qu'elles doivent être manipulées avec beaucoup de précaution et mises en parallèle avec d'autres sources¹¹⁴⁰, peuvent se révéler riches d'enseignement pour notre connaissance des aristocrates de l'Avranchin. Pour la période comprise entre la fin du XI^e et le début du XII^e siècle, ce sont presque uniquement les comtes de Mortain qui apparaissent comme les principaux donateurs de l'obédience de Marmoutier¹¹⁴¹. Les membres de l'aristocratie sont sollicités par eux uniquement comme témoins, ou encore pour souscrire les actes. Ces personnages qui apparaissent dans l'entourage des comtes de Mortain Robert et Guillaume ne sont pratiquement jamais bienfaiteurs de la collégiale de Mortain¹¹⁴². Si le simple comptage de ces souscriptions n'a qu'une valeur limitée et ne reflète pas la réalité de l'entourage curial des comtes de Mortain¹¹⁴³, l'apparition de ces hommes parmi les listes de témoins permet cependant d'élargir considérablement le panel des familles étudiées.

Certains semblent faire partie de l'entourage régulier réuni autour des comtes de Mortain. Trois de ces actes sont par ailleurs rédigés lors d'assemblées tenues par les comtes, à Mortain ou à Tinchebray¹¹⁴⁴. On retrouve également certains de ces hommes dans deux actes de Raoul de Fougères en faveur du prieuré de la Sainte-Trinité de Fougères, pour les terres tenues en

Guerre mondiale (Desroches, Jean-Jacques, « Annales religieuses de l'Avranchin... », art. cit., p. 342-347 et *id.*, *Histoire du Mont Saint-Michel...*, *op. cit.*, t. 1, p. 228-230).

¹¹³⁸ Les notices ont pu faire l'objet de fréquentes transcriptions, qui ont entraîné des remaniements (Colmant, Pierre, « Les actes de l'abbaye de Marmoutier jusque vers le milieu du XII^e siècle », in *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1907 pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe*, Paris, École des chartes, 1907, p. 54).

¹¹³⁹ Voir à ce sujet les conclusions de Laurent Morelle (Morelle, Laurent, « Instrumentation et travail de l'acte... », art. cit., p. 41-74).

¹¹⁴⁰ Voir *supra* à la n. 103.

¹¹⁴¹ Hormis les comtes de Mortain, Guillaume de Camberton donne la moitié de l'église de Lingreville (BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405. Lingreville, dép. Manche, cant. Quetteville-sur-Sienne) et un certain Richard fils Gilbert, personnage inconnu par ailleurs, concède un moulin et une acre de terre (*Acta of William I*, n° 205). Leur donation respective a pour but d'augmenter le temporel autour de Mortain et à l'embouchure de la Sienne, où le prieuré est déjà possessionné.

¹¹⁴² Hormis trois exceptions : Ranulf Avenel, Roger de Husson et Hugues de Dives (sur ce dernier personnage, voir *infra*).

¹¹⁴³ Voir les analyses pour une époque plus tardive : Vincent, Nicholas, « The court of Henry II », in *Henry II new interpretations*, Christopher Harper-Bill et Nicholas Vincent éd., Woodbridge, The Boydell Press, 2007, p. 87-291.

¹¹⁴⁴ *Hoc donum et concessio facta sunt apud Morithonium in ecclesia S. Maria a comite vidientibus et audientibus [...]* (BnF, ms. lat. 12878, fol. 280 et 287) ; [...] *apud Tinchebraium in presentia Guillelmi comitis Moretonii [...]* (BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405) ; [...] *hoc factum est in loco totius ecclesiae Sancti Martini Majoris monasterii [...]* (BnF, ms. lat. 12878, fol. 281). On peut également ajouter que la charte d'achat du droit de *militum* sur la terre d'Hudimesnil par les moines de Marmoutier à Raoul de Fougères est confirmée par Guillaume de Mortain et ses hommes *apud oppidum Sancti Hilarii* (A.D.I.V., 6 H 16, n°12). Tinchebray, dép. Orne, cant. Domfront.

Normandie du comte de Mortain¹¹⁴⁵ ; certains lors d'une donation au prieuré de St Michael's Mount¹¹⁴⁶, ou lors de la confirmation des biens de l'abbaye de Redon à La Bazoge, toujours sous le patronage ou la tutelle des comtes de Mortain¹¹⁴⁷. Ces hommes sont alors parfois dénommés collectivement *milites*¹¹⁴⁸, sans doute des vassaux, sans que l'on puisse rattacher ce terme à quelconque statut¹¹⁴⁹. Certains semblent jouer un rôle dans l'administration du comté et le croisement des sources permet parfois de saisir certains aspects de leurs fonctions administratives et la portée de leur influence¹¹⁵⁰. D'autres sont-ils jugés aptes à témoigner dans ces chartes en raison de leur position ou de leurs liens avec les comtes Robert et Guillaume ? Ou bien n'apparaissent-ils que comme des témoins instrumentaires assistant uniquement à la passation des actes ? Leur présence est-elle affaire de circonstance ou d'influence et de pouvoir, d'affinité et de proximité avec les comtes de Mortain¹¹⁵¹ ? Active-t-on des réseaux de solidarités ou d'intérêts suivant la nature de l'acte ou la donation en question ?

Les actes des comtes de Mortain sont essentiels pour notre connaissance des familles aristocratiques de l'Avranchin. Ils font connaître des hommes implantés localement, certains assez puissants pour contester les donations réalisées par Robert et Guillaume de Mortain ; des hommes investis, parfois de père en fils, au service de ces derniers et avec lesquels ils entretiennent une certaine proximité. Les sources montrent les négociations avec les comtes de Mortain, le jeu des alliances et les mises en scène du pouvoir lors des assemblées comtales, tout comme la démonstration d'une influence étendue jusque vers les confins manceaux. Elles prouvent la capacité des comtes de Mortain à savoir rassembler une aristocratie locale ou lointaine autour de leurs ambitions et sur un territoire. Cependant, malgré leur richesse documentaire plusieurs fois mise en valeur¹¹⁵², ces actes et la pratique de l'écrit auquel ils

¹¹⁴⁵ A.D.I.V., 6 H 16, n° 7 et 12. Nous concluons alors à la présence de témoins inhabituels dans l'entourage des comtes de Mortain (Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)...*, *op. cit.*, p. 59-60).

¹¹⁴⁶ *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 12.

¹¹⁴⁷ *imperante et concedente Roberto comite* (Courson, Aurélien de éd., *Cartulaire de l'abbaye de Redon...*, *op. cit.*, n° 326).

¹¹⁴⁸ *multis aliis militibus* (BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405, 280 et 287).

¹¹⁴⁹ À partir du second quart du XII^e siècle, on emploie les termes de *barones*, de *fideles* et de *proceres* (voir *infra*).

¹¹⁵⁰ Voir *infra*.

¹¹⁵¹ Prell, Jan Hendrik, « La place des témoins par rapport à l'auteur et au bénéficiaire des actes : la situation en Poitou aux X^e et XI^e siècles », in *Les actes comme expression du pouvoir...*, *op. cit.*, p. 214.

¹¹⁵² Voir à ce titre les études de Jacques Boussard et Jean Pouëssel sur le comté de Mortain (*supra* n. 1105).

sont associés nous présentent une vision biaisée de l'aristocratie, par le prisme de la territorialisation du pouvoir de ces comtes.

1.2. Les horizons pluriels des familles aristocratiques

Parallèlement à ces actes issus du pouvoir ducal ou comtal¹¹⁵³, la documentation laisse percevoir, dans de rares circonstances cependant, certains écrits mettant en scène les familles aristocratiques elles-mêmes, essentiellement à l'occasion de la fondation d'un établissement religieux ou d'une donation : les seigneurs de Saint-Hilaire, les familles de Virey, Bailleul, Lapenty, Landivy, Caugé, Dastin, Milly...

1.2.1. L'affirmation des lignages aristocratiques et la fondation de prieurés

Les quelques familles aristocratiques qui entrent dans cette première catégorie de fondation d'une obédience monastique¹¹⁵⁴ – seigneur de Saint-Hilaire et familles de Virey, du Bailleul et Dastin – suivent un schéma classique, où le transfert patrimonial en faveur de la communauté ecclésiastique témoigne d'un enracinement territorial dans un espace plus ou moins vaste. Le nouvel établissement assure alors la *memoria* familiale, tout en structurant le territoire où se polarise l'identité patrimoniale de la famille¹¹⁵⁵. Les possessions des prieurés correspondent bien souvent au cœur du patrimoine de la seigneurie¹¹⁵⁶, et la géographie

¹¹⁵³ Hormis un certain Robert d'Avranches, les familles aristocratiques de l'Avranchin n'apparaissent pas avant 1106 dans les actes de la famille Goz, dont les membres sont vicomtes d'Avranches et comtes de Chester (voir Barraclough, Geoffrey éd., *The Charters of the Anglo-Norman Earls of Chester...*, *op. cit.* et, pour la fondation de l'abbaye de Saint-Sever, Ramackers, Johannes éd., *Papsturkunden in Frankreich...*, *op. cit.*, n° 99 et Musset, Lucien, « Les origines et le patrimoine de l'abbaye de Saint-Sever... », *art. cit.*). Sur Robert d'Avranches et ses liens avec la famille Goz, voir Levalet, Daniel, « Aux origines de La Haye-Pesnel... », *art. cit.*, p. 231-233 et 242-244. Voir également tableau de filiation n° 13.

¹¹⁵⁴ Un prieur apparaît à Sacey dès les années 1090 (Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)...*, *op. cit.*, p. 33-34). Pour les établissements du Teilleul et des Biards, il semblerait que les donations étaient trop minces à la fin du XI^e siècle, les prieurés n'apparaissant dans la documentation qu'un siècle plus tard (Levalet, Daniel, « Des translations de reliques dans le diocèse d'Avranches... », *art. cit.*, p. 179 et *id.*, « Le site de la Ville aux Biards (Manche) », *Ann. Norm.* (congrès de Saint-Hilaire-du-Harcouët), t. 170, 2013, p. 87. Pour le cas spécifique du prieuré de Virey, voir *infra*.

¹¹⁵⁵ Jeanneau, Cédric, « Émergence et affirmation des familles seigneuriales à la frontières des grandes principautés territoriales : les seigneurs de la Garnache et les vicomtes de Thouars », in *Le médiéviste et la monographie familiale : sources, méthodes et problématiques*, Martin Aurell éd., Turnhout, Brepols, 2005, p. 165-167.

¹¹⁵⁶ Legros, Sébastien, « Les prieurés de Château-Gontier et l'établissement d'une seigneurie châtelaine dans le comté d'Anjou (fin du X^e-fin du XI^e siècle) », in *Prieurés et sociétés...*, *op. cit.*, p. 34 ; Beaumon, Jérôme, « Implantation et expansion d'un réseau de prieurés à l'époque féodale : l'exemple des prieurés de l'abbaye Saint-Florent de Saumur dans le diocèse de Rennes et la baronnie de Dol-Combouurg (XI^e-XIII^e siècle) », in

prieurale met ainsi en exergue l'influence et l'autorité des lignages aristocratiques¹¹⁵⁷. Dons et confirmations réaffirment le lien social, politique et religieux qui unit bénéficiaires et familles aristocratiques, ces dernières y trouvant ainsi l'affirmation de leur puissance¹¹⁵⁸. Si la fondation d'un prieuré est une forme de reconnaissance réciproque entre aristocrates et moines, l'essor du prestige social des premiers se développe grâce à l'engagement des seconds dans ce processus¹¹⁵⁹. Cependant, le consensus historiographique autour des familles aristocratiques et de leurs fondations monastiques ou prieurales¹¹⁶⁰ se doit d'être discuté et analysé de manière circonstanciée afin de ne pas occulter ou dissimuler d'autres pans de leur évolution. Trois exemples peuvent être donnés pour illustrer nos propos.

La fondation du prieuré de Sacey par les seigneurs de Saint-James/Saint-Hilaire s'inscrit dans le schéma décrit ci-dessus. Une première dotation à l'abbaye de Marmoutier est réalisée à proximité de la frontière bretonne dans les années 1090, sous l'égide d'un certain vicomte Robert de Bodiac. Elle sert de base à la création d'un prieuré qui est érigé quelques années plus tard, sous l'autorité de son neveu Hasculf de Saint-James. L'entrée en religion de Robert de Bodiac est suivie par l'éviction d'une des branches collatérales du lignage, au profit d'Hasculf. La fondation du prieuré de Marmoutier marque ainsi une étape dans l'ascension du seigneur laïc, à la frontière du duché de Normandie, qui voit son autorité reconnue par les moines ligériens. Le développement de l'obédience est appuyé tout au long du XII^e siècle par le lignage de Saint-James/Saint-Hilaire, sa parentèle et ses fidèles. Cette fondation éclaire parfaitement les stratégies de pouvoir local établies par Hasculf de Saint-James dans un espace de domination réduit entre Couesnon, Tronçon et Beuvron, face à la frontière bretonne¹¹⁶¹. Si la *cella* monastique renvoie l'image du prestige et de la puissance ascendante d'Hasculf de Saint-James, elle n'en révèle qu'une des facettes. La confrontation avec d'autres sources, émanant notamment du Mont Saint-Michel, avec lequel il est en conflit, et l'abbaye

Prieurés et sociétés..., *op. cit.*, p. 28. L'exemple, un peu plus tardif, de la fondation de l'abbaye de Savigny, démontre cependant que les premières donations des seigneurs de Fougères envers leur fondation se situent toutes en périphérie de leur seigneurie, sur des terres qui avaient peut-être acquis une importance secondaire à leurs yeux (Groud-Cordray, Claude, « L'abbaye de Savigny et ses premiers bienfaiteurs... », art. cit., p. 87-88). Le cas de la fondation du prieuré de Virey s'écarte également quelque peu de ce schéma (voir *supra*).

¹¹⁵⁷ Ripart, Laurent, « Moines ou seigneurs... », art. cit., p. 191.

¹¹⁵⁸ Mazel, Florian, « Amitié et rupture de l'amitié... », art. cit., p. 70-72.

¹¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 72 et Ripart, Laurent, « Moines ou seigneurs... », art. cit., p. 196.

¹¹⁶⁰ Voir à ce sujet la synthèse de Daniel Pichot (Pichot, Daniel, « Prieurés et société dans l'Ouest, XI^e-XIII^e siècle. Éléments d'historiographie et premier bilan d'une enquête », in *Prieurés et sociétés...*, *op. cit.*, p. 9-32).

¹¹⁶¹ Groud-Cordray, Claude, « Hasculf de Saint-James et le prieuré de Sacey... », art. cit. Voir carte n° 18 et tableaux de filiation n° 4 et 5.

de Savigny, dont il est l'un des principaux protecteurs, permet de saisir toute l'importance du lignage à la charnière des XI^e et XII^e siècles : son éphémère fonction de vicomte, ses liens avec le seigneur de Fougères et l'aristocratie bretonne, le déplacement par le duc de Normandie de la famille vers le site castral de Saint-Hilaire, l'acquisition de biens alentours et, plus tardivement, le rôle de la famille dans les confins normands, bretons et manceaux¹¹⁶².

La famille Dastin, étudiée par Jean-Michel Bouvris, présente un autre cas de figure¹¹⁶³. Le lignage est connu dans l'Avranchin par une donation en faveur de l'abbaye de La Couture du Mans¹¹⁶⁴, donation à l'origine du prieuré des Biards¹¹⁶⁵. Cette libéralité s'explique par l'initiative de Johel, un des fils cadets du lignage, nommé abbé de La Couture en 1074-1075 par l'évêque du Mans Arnaud, afin de soutenir la politique du duc-roi Guillaume dans le Maine¹¹⁶⁶. Les biens donnés en 1082 sont essentiellement localisés à Vezins¹¹⁶⁷, où la famille possédait vraisemblablement une forteresse, et l'aumône semblerait témoigner de son enracinement dans ce secteur de l'Avranchin¹¹⁶⁸.

Cependant, les générosités antérieures de la famille en faveur des abbayes Notre Dame de Saint-Pierre-sur-Dives et Saint-Pierre des Préaux montrent qu'elle était également possessionnée dans le Pays d'Auge, le Lieuvin et la basse Dives. La terre du Mesnil-Dastin qui lui appartenait pourrait lui venir d'Herluin de Conteville, père du comte Robert de Mortain¹¹⁶⁹. La famille était par ailleurs apparentée à celle d'Onfroy de Vieilles¹¹⁷⁰ et gravitait

¹¹⁶² *Id.*, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie...*, *op. cit.* Voir également *supra*.

¹¹⁶³ Bouvris, Jean-Michel, « Pour une étude prosopographique... », art. cit. Voir tableau de filiation n° 14 et carte n° 19.

¹¹⁶⁴ BnF, ms. lat. 11832, n° 4.

¹¹⁶⁵ *Cartulaire des abbayes de Saint-Pierre de la Couture...*, *op. cit.*, n° CXV, CXLIII, CLXVI-CLXVII, CLXXVI-CLXXVII, CLXXXV, CCXV-CCXVII, CCL, CCLXXXVIII, CCCXVII et CCCCVI.

¹¹⁶⁶ Sauvage, Hippolyte, « Arnaud, évêque du Mans et Johel, abbé de la Couture du Mans », *M.S.A.A.*, t. 4, 1873, p. 536-545 ; Lemesle, Bruno, *La société aristocratique dans le Haut-Maine...*, *op. cit.*, p. 72 ; Hillion, Yannick, « Arnaud et Hoël... », art. cit., p. 65-68. Voir également *infra* 3.1.2.2.2. Tenir le Maine et former des réseaux.

¹¹⁶⁷ [...] *ecclesiam de Vezins et omnia ad pertinentia, scilicet decimam, sepulturam et sex acras terre et offerendas alteris, et quod presbiter de eis, hoc est de abbate et monachis teneat [sic] suam partem ecclesie sicut tenebat a supradictis duobus fratribus Wauterio et Radulpho Dastino. Dederunt etiam decimam totius sue pecunie que decimatur, ovium, vaccarum, equarum, tam illarum equarum quas apud Vezins habent, quam ceterarum ubicumque habeant in Normannia vel in alia terra* (BnF, ms. lat. 11832, n° 4).

¹¹⁶⁸ Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 58. Selon un schéma mis notamment en lumière par Florian Mazel, liant les fondations monastiques avec l'enracinement sur une terre dominée par une forteresse (Mazel, Florian, « Amitié et rupture de l'amitié... », art. cit., p. 73-74).

¹¹⁶⁹ Rouet, Dominique éd., *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris, Édition du CTHS, 2005 (« Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, section d'Histoire et de Philologie des civilisations médiévales », 34), n° A85. À moins que cette terre du Mesnil-Dastin ne soit tenue par la famille Dastin au titre de parents des Beaumont, comme le suppose Véronique Gazeau (Gazeau, Véronique, « Le temporel de l'abbaye Saint-Pierre de Préaux au XI^e siècle », *C.A.N.*, n° 23, 1990, p. 252). Lieu-dit Le Mesnil-Dastin sur les communes de Grangues et de Douville-en-Auge (départ. Calvados, cant. Cabourg).

également dans l'entourage des Crespin et des Montfort¹¹⁷¹. Ainsi, lorsque le lignage Dastin apparaît dans les sources de l'Avranchin, notamment comme un des soutiens de la politique du duc-roi Guillaume vers le Maine, il possède ainsi déjà un riche patrimoine et une riche histoire. La répartition de sa fortune au XI^e siècle atteste de la bipolarité de l'implantation familiale en Normandie. Leur fondation en faveur de l'abbaye de La Couture témoigne de leur implantation (nouvelle ?) dans l'Avranchin, alors que les donations à Saint-Pierre des Préaux tenaient plus de l'imitation d'une famille pour son seigneur¹¹⁷². Par ailleurs, le contrôle d'un honneur ecclésiastique par la famille est sans doute à remplacer dans le contexte géopolitique normanno-manceau, alors que la mainmise du duc-roi reste mal assurée¹¹⁷³, et non, comme ce put être le cas pour la famille de Bellême, comme le signe précurseur de la déconcentration des pouvoirs¹¹⁷⁴.

Quant à la famille de Virey, la fondation plus tardive d'un prieuré en faveur de Savigny, doté sur ses terres des diocèses d'Avranches et de Coutances, pose question¹¹⁷⁵. Très proche géographiquement de l'abbaye-mère (moins de dix kilomètres), cette fondation va à l'encontre des usages cisterciens – même si Savigny n'a pas encore rejoint à cette époque

¹¹⁷⁰ Raoul Dastin, frère de Johel, avait pour *cognatus* Robert, fils de Onfroy de Vieilles, auprès duquel il désire se faire enterrer dans le chapitre des moines de Saint-Pierre de Préaux (*Radulfus humaretur in capitulo fratrum juxta Robertum, cognatum suum, Hunfridi filium* : Rouet, Dominique éd., *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux...*, op. cit., n° A99 et A165). Robert, fils de Onfroy de Vieilles, a été sénéchal du duc Guillaume dans les années 1035-1050 (Gazeau, Véronique, « [Compte-rendu des 19^{es} journées d'histoire du droit et des institutions des pays de l'Ouest de la France (Bayeux, 12-14 mai 1986)] Aristocratie et monachisme au XI^e siècle : le rôle de Robert fils Onfroy », *A.N.*, 37^e année, n° 4, 1987, p. 368-369 et *id.*, « De l'usage des souscriptions et de l'utilité de leur étude : remarques sur l'aristocratie normande dès la première moitié du XI^e siècle. L'exemple d'Onfroy (dit 'de Vieilles') », in *Normandy and its neighbours, 900-1250. Essays for David Bates*, David Crouch et Kathleen Thompson éd., Brepols, Turnhout, 2011, p. 221).

¹¹⁷¹ Bouvris, Jean-Michel, « Pour une étude prosopographique... », art. cit., p. 81-84 et Musset, Lucien, « Autour de la basse Dive : le prieuré Saint-Pierre de Rouville et ses dépendances d'après ses plus anciennes chartes », *B.S.A.N.*, t. LIX, 1967-1969, p. 249.

¹¹⁷² Gazeau, Véronique, « Le temporel de l'abbaye Saint-Pierre de Préaux... », art. cit., p. 252. La famille Dastin est également bienfaitrice du prieuré de Rouville (cne Périers-en-Auge, dép. Calvados, cant. Cabourg).

¹¹⁷³ Johel a été mis en place par l'évêque du Mans Arnaud, également originaire de l'Avranchin (Sauvage, Hippolyte, « Arnaud, évêque du Mans... », art. cit., p. 523-536 et Hillion, Yannick, « Arnaud et Hoël... », art. cit., p. 53-59).

¹¹⁷⁴ C'est l'une des théories défendues par Florian Mazel qui se doit d'être nuancée ici (Mazel, Florian, « Des familles de l'aristocratie locale... », art. cit., p. 398).

¹¹⁷⁵ Cette fondation est datée de 1125 par Jacqueline Buhot et Béatrice Poulle (Buhot, Jacqueline, « L'abbaye normande de Savigny, chef d'ordre et fille de Cîteaux », *Le Moyen Âge*, t. 36, 1936, p. 14-15 et Poulle, Béatrice, *Le chartrier de l'abbaye de Savigny au diocèse d'Avranches : édition partielle (1202-1243) et commentaire*, thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, École des chartes, 1989, t. 1, p. 19-20). La confirmation par Henri I^{er} Beauclerc (Arch. nat., K 22, n° 7^a) eut vraisemblablement lieu lors de la vacance du siège archiepiscopal de Rouen, entre novembre 1128 et le 15 juillet 1129 (*R.R.A.N.*, t. 2, n° 1588, p. 227). Cet acte contient par ailleurs de nombreuses formules similaires à une autre charte savignacienne concernant le monastère de Furness, datée de 1127 (Dugdale William, *Monasticon Anglicanum : a history of the abbeys and other monasteries, hospitals, frieries and cathedral and collegiate churches, with their dependances, in England and Wales*, Londres, Longman, 1830, t. 6, n° IV p. 247 et voir King, Edmund, *King Stephen...*, op. cit., p. 23).

l'ordre de Cîteaux – et constitue le seul cas où l'abbé Geoffroy (1122-1138/1139) suit la coutume clunisienne¹¹⁷⁶. L'acte de confirmation émanant du duc-roi Henri I^{er} Beauclerc mentionne la donation par Ranulf de Virey et ses frères Guillaume et Roger de neuf églises – le plus souvent *ex integro* –, d'une chapelle, de deux terres et d'une rente de vingt sous sterling en Angleterre¹¹⁷⁷.

On remarque dans un premier temps la dispersion des biens donnés par la famille de Virey, assez loin du lieu qui donne son *cognomen* au lignage dès la fin du XI^e siècle¹¹⁷⁸. Cette dissémination pourrait-elle être le témoignage d'une implantation territoriale plus ancienne, à une époque où l'on n'observait pas encore de façon nette un resserrement de l'horizon domanial des familles aristocratiques¹¹⁷⁹ ? Les neuf églises concédées par la famille de Virey interrogent également. La possession d'un grand nombre de patronages¹¹⁸⁰ classe théoriquement le lignage de Virey au rang des grandes familles normandes¹¹⁸¹. Et s'« il n'y a pas de prieuré sans domaine foncier »¹¹⁸², les terres accordées à la fondation ne sont qu'un nombre de deux¹¹⁸³. Ainsi, la nature même de donations effectuées par le lignage de Virey ne correspond pas au schéma mis en lumière autour des fondations priurales par les familles aristocratiques, souvent modeste création adaptées aux moyens du fondateur, où la dotation initiale est augmentée plus tardivement d'autres acquisitions¹¹⁸⁴.

Un autre détail interpelle dans la charte de confirmation de Henri I^{er} Beauclerc : les donations pour lesquelles une exception est spécifiée – à Moidrey, Hudimesnil, Quettreville et

¹¹⁷⁶ On peut cependant rappeler que Savigny ne fonda aucune abbaye-fille avant 1122 (van Moolenbroek, Jaap, *Vital l'ermite...*, *op. cit.*, p. 207). Cette absence peut s'expliquer par le fait que l'abbé Geoffroy, qui fut d'abord moine de l'abbaye de Cerisy (abbaye fondée en 1032 au diocèse de Bayeux), soit plus proche du modèle des bénédictins normands (Mauduit, Christophe, « Les comtes de Mortain et l'abbaye de Savigny (1112-1214) », in *L'abbaye de Savigny (1112-2012)...*, *op. cit.*, p. 121 et n. 30).

¹¹⁷⁷ La protection de Henri I^{er} Beauclerc en faveur de l'abbaye de Savigny permettait notamment au duc-roi de consolider son autorité dans la périphérie méridionale de la principauté normande (Groud-Cordray, Claude, « L'abbaye de Savigny et ses premiers bienfaiteurs... », art. cit., p. 88-89). Voir également *infra* Deuxième partie. 3.2. L'abbaye de Savigny et l'aristocratie frontalière.

¹¹⁷⁸ Voir carte n° 6.

¹¹⁷⁹ Mazel, Florian, « Des familles de l'aristocratie locale... », art. cit., p. 383-386. Sur l'ancienneté du patronage laïc des seigneurs de Virey, voir *supra*, n. 318.

¹¹⁸⁰ La famille de Virey possédait également la présentation à la chapelle d'Hudimesnil (*Ex dono ejusdem Ranulfi et fratrum suorum ecclesiam de Heudoimesnil ex integro et presentationem capellani [...] : Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 49).

¹¹⁸¹ Van Torhoudt, Éric, « Droit de patronage et réforme ecclésiastique... », art. cit., p. 110.

¹¹⁸² Pichot, Daniel, « Prieurés et société dans l'Ouest... », art. cit., p. 23.

¹¹⁸³ On ne connaît pas la superficie de ces terres. L'une d'elles, située près d'une forêt, est qualifiée de *lucrabilem*. L'assise foncière de l'établissement est légèrement augmentée quelques années plus tard par des terres à proximité du prieuré : celles aux Loges-Marchis par Roger de Virey et Eudes Babylone (Arch. nat., L 978-1352) et celles à Buais dans le cadre d'un échange avec la collégiale Saint-Évroult de Mortain (Arch. nat., L 973-829). Le détail des terres ajoutées postérieurement est notamment énuméré dans une confirmation de l'évêque d'Avranches Herbert, entre 1154 et 1161 (Arch. nat., L 978-1353).

¹¹⁸⁴ Pichot, Daniel, « Prieurés et société dans l'Ouest... », art. cit., p. 16 et 23. La donation des neuf églises sonne par ailleurs comme une restitution, quelle que soit l'époque à laquelle la famille de Virey en a pris possession.

Gouville¹¹⁸⁵. Si ces précisions ont bien évidemment pour but d'éviter toute *calumpnia* future¹¹⁸⁶, elles semblent cependant faire écho à un contexte quelque peu antérieur, de la fin du XI^e siècle. Les trois gerbes de la dîme possédées par les religieuses de Saint-Georges de Rennes à Moidrey sont vraisemblablement une donation de Robert de Moidrey¹¹⁸⁷. La mention des chanoines et des moines de Fougères possessionnés à Hudimesnil fait référence à l'affaire de l'église canoniale Sainte-Marie de Fougères qui débute dans les années 1090, lorsque les seconds ont remplacé les premiers. Au d'une substitution monastique compliquée, les anciens chanoines avaient la possibilité de garder leur vie durant l'usufruit de leur prébende¹¹⁸⁸. Le lignage de Say est sans doute à l'origine de la donation des vingt quartiers d'orge de la dîme dus à l'abbaye de Lessay à Gouville¹¹⁸⁹. Gilbert de la Hougue, qui détenait un fief à Quettreville, était le fils de Herbert, bienfaiteur de l'abbaye de Cerisy dans les années 1035-1066. La famille de La Hougue était vassale du lignage de Say dans le Cotentin¹¹⁹⁰. Une confirmation générale des biens de l'abbaye de Savigny par le pape Alexandre III, le 9 novembre 1162, mentionne également un certain Geoffroy de Say comme donateur de l'église de Quettreville, qui peut être identifié à un personnage en activité dans la seconde moitié du XI^e siècle¹¹⁹¹. Tous ces indices, comme la volonté initiale de la famille de Virey de

¹¹⁸⁵ [...] *adhuc autem ecclesiam de Maildreio, excepta tercia garba decime, quam inde habent sanctimoniales de Redonensi cenobio ; similiter et ecclesiam de Helduini Maisnilio, exceptis duabus garbis decime quas canonici simul monachi de Filgeriis habent ibi ; ecclesiam eciam de Gouvilla, exceptis viginti quartariis ordeï que de decima ejusdem ville habet Exaquiense cenobium ; nec minus ecclesiam de Chetelvilla, excepto feudo Gisleberti de la Hoga.*

¹¹⁸⁶ On ne retrouve pas une aussi grande abondance d'exceptions dans les actes de l'abbaye de Savigny.

¹¹⁸⁷ C'est ce que laisse supposer une mention tardive dans le cartulaire de Saint-Georges de Rennes (« Dismes de Maedré près Saint Georges de Grehaignes » : La Bigne de Villeneuve, Paul de éd., *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes...*, *op. cit.*, n° LIV). Cette possession de l'abbaye bretonne est confirmée dans les bulles d'Alexandre III et d'Innocent III (*Ibid.*, p. 168-171 et 172-176).

¹¹⁸⁸ Mazel, Florian, « Seigneurs, moines et chanoines... », art. cit., p. 115-129.

¹¹⁸⁹ Nous n'avons pas retrouvé la trace formelle de la donation de vingt quartiers d'orge de la dîme dus à Gouville (l'étude de Sébastien Gosselin ne la mentionne pas : Gosselin, Sébastien, *L'abbaye de Lessay du XI^e au XX^e siècle*, thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, École des chartes, 2005). Cependant, à la fin du XII^e siècle, l'évêque de Coutances Guillaume de Tournebu (1184-1202) notifie l'accord survenu entre l'abbaye de Savigny et Geoffroy de Montfort ainsi que sa femme Gervaise de Say, à propos de la présentation de l'église de Gouville, *salvis tamen in decimis de Goovilla XX quarteriis ordeï qui de communi redduntur Exaquiensi monasterio* (A.D.M., 136 J).

¹¹⁹⁰ *R.A.D.N.*, n° 169. Cette référence, ainsi que les informations concernant les familles de Say et de La Hougue, m'ont été communiquées par Christophe Mauduit. Jean-Michel Bouvris, dans son article sur la famille de Say, fait mention des possessions de la famille dans le Cotentin, mais ne cite ni Gouville-sur-Mer, ni Quettreville-sur-Sienne (Bouvris, Jean-Michel, « La famille de Say... », art. cit., p. 599-601).

¹¹⁹¹ Arch. nat., L 966-10. Un Geoffroy de Say a été identifié par Jean-Michel Bouvris, possessionné dans le Bessin et le Cotentin dans la seconde moitié du XI^e siècle (*Ibid.*, p. 600-601). Un autre personnage portant le même nom apparaît dans les sources, mais bien plus tardivement, à la fin du XII^e siècle (voir Round, John Horace, *Calendar of documents preserved in France illustrative the history of Great Britain and Ireland*, Londres, Her Majesty's Stationery Office, t. 1, « A.D. 918-1206 », 1899, n° 280, 522, 686, 1291, 1431 et 1403).

fonder une abbaye¹¹⁹², laissent supposer que la création du prieuré de Virey dans le premier tiers du XII^e siècle pourrait avoir des origines plus anciennes¹¹⁹³. De ce possible premier établissement plus ancien, on ne connaît rien et aucun indice ne permet d'esquisser une hypothèse. Est-il la résurgence d'une fondation religieuse plus ancienne qui n'aurait laissé aucune trace dans les sources ? Est-il le résultat d'une substitution monastique opérée en faveur de l'abbaye de Savigny au détriment d'un établissement que l'on ne connaît pas et que la mémoire ecclésiastique aurait effacé¹¹⁹⁴ ?

La fondation des prieurés par des familles aristocratiques, dans l'Avranchin, joue-t-elle le rôle idéologique de sacralisation des centres de pouvoirs seigneuriaux ? Légitime-t-elle une indépendance naissante ou affirme-t-elle un pouvoir croissant sur un territoire en voie d'appropriation ? Il est difficile de savoir si les prieurs mis en place dans les trois établissements, et dont on ne connaît que le nom, sont apparentés aux familles fondatrices¹¹⁹⁵. Par ailleurs, les trois prieurés vont connaître des fortunes différentes. Pendant pratiquement un siècle, les Dastin ne font plus aucune donation l'abbaye de La Couture¹¹⁹⁶, ce qui pourrait laisser supposer un désintérêt pour cette fondation située dans cette partie de la Normandie où ils auraient eu moins d'attaches. Ce n'est qu'à partir de la fin du XII^e siècle qu'une branche de la famille, créant des difficultés au prieuré des Biards, semble s'implanter plus solidement dans l'Avranchin¹¹⁹⁷. Le prieuré de Virey est définitivement rattaché à Savigny en 1162, après

¹¹⁹² [...] *ut, apud Vireium, in prefata martyrum Christi ecclesia, per dispositionem et preceptum Savinniacensis monasterii, sub priore vel sub abbate, si fieri potest, ordo monasticus per divinam gratiam teneatur* (Arch. nat., K 22, n° 7⁴). Cette volonté est d'ailleurs rappelée lors de la réunion des biens du prieuré de Virey à l'abbaye de Savigny en 1162 (Arch. nat., K 24, n° 8⁴ et L 978-1354). Le prieuré n'est jamais transformé en abbaye, les moines accusant le fondateur de ne pas respecter ses engagements (*Postea vero cum predictus Rannulfus non solum promissas possessiones non reddidisset sed jam datas in aliquo minuisset et nequaquam ipsius conventus necessitatibus quas habebat possessiones sufficerent* : Arch. nat., L 978-1354). La fondation du prieuré de Virey est l'occasion pour l'abbaye de Savigny d'acquérir pour la première fois des biens dans le diocèse de Coutances (Groud-Cordray, Claude, « L'abbaye de Savigny et ses premiers bienfaiteurs... », art. cit., p. 94), ce qui peut également expliquer la réticence de celle-ci à abandonner de tels biens.

¹¹⁹³ Vivian Galbraith estime ainsi que les origines des établissements religieux ne devraient pas être datées par leur charte de fondation (Galbraith, Vivian Hunter, « Monastic foundation charters of the eleventh and twelfth centuries », *Cambridge Historical Journal*, vol. 4, n° 3, 1934, p. 221).

¹¹⁹⁴ L'historiographie considère que les donations en faveur des ordres nouveaux prendraient la suite des donations en faveur des communautés bénédictines et relèveraient plutôt de la substitution (Mazel, Florian, « Amitié et rupture de l'amitié... », art. cit., p. 75).

¹¹⁹⁵ Béatrice Poulle a identifié un certain Robert de Curaliis comme prieur à Virey en 1125 (Poulle, Béatrice, *Le chartrier de l'abbaye de Savigny...*, p. 19-20). Le seul personnage dénommé ainsi dans les sources de l'abbaye de Savigny ne porte cependant que le titre de moine en 1156 (*Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 25) et celui de cellérier l'année suivante (BnF, nouv. acq. lat. 2292, n° 1 et 2).

¹¹⁹⁶ Au XII^e siècle, leurs aumônes sont essentiellement tournées vers l'abbaye Saint-Pierre des Préaux, puis de Savigny.

¹¹⁹⁷ Les autres possessions de la famille dans l'Avranchin n'apparaissent qu'à la fin du XII^e et au début du XIII^e siècle, lors de donation aux abbayes de chanoines réguliers de Montmorel et de La Lucerne (*Cart.*

un accord entre l'abbaye et Gervaise de Virey, ainsi que son époux, Payen de Saint-Brice¹¹⁹⁸. La fin de la fondation originelle a sans doute pour cause le manque de terres pouvant assurer la bonne marche de l'établissement, mais également la désaffection du fondateur¹¹⁹⁹, comme le laisse supposer la prise en main des affaires du prieuré de Virey par Pierre de Saint-Hilaire dans le second tiers du XII^e siècle¹²⁰⁰. Si les seigneurs de Saint-Hilaire et leurs vassaux continuent tout au long du XII^e et du XIII^e siècle de doter le prieuré de Sacey¹²⁰¹, leur piété va également s'orienter vers l'abbaye de Savigny, dont ils sont les protecteurs. C'est l'établissement savignacien qui sert au développement du pouvoir du lignage et à son affirmation¹²⁰². L'exemple de la terre de Montdenier, dont la double donation avait pour but de mettre fin aux réclamations et à la *faide*¹²⁰³, montre l'alliance entre pouvoir laïc et établissement monastique, dans un esprit de conciliation, préservant alors les intérêts des seigneurs et augmentant le temporel de Savigny. L'abbaye intervient cependant ici dans une zone géographique qui aurait dû être « réservée » au prieuré de Sacey, démontrant ainsi le relâchement du lien unissant le prieuré à la famille du fondateur¹²⁰⁴. L'abbaye de Savigny va par ailleurs brouiller et désorienter la piété de ces familles aristocratiques, en attirant dès sa création leur générosité et remplaçant peu à peu les fondations prieurales dans l'expression de la géographie de leurs pouvoirs¹²⁰⁵. À cette substitution monastique s'ajoute la part de l'action des ducs de Normandie et des comtes de Mortain. L'exemple des seigneurs de Saint-Hilaire montre que le pôle du pouvoir de la famille s'est déplacé vers l'est, sans doute dans une volonté d'extension ducal vers les confins boisés du Maine¹²⁰⁶.

Le schéma classique, mis en lumière ces dernières années, de l'implantation et de l'enracinement des lignages aristocratiques autour d'un pôle territorial plus ou moins vaste, structuré par une fondation monastique, reste efficient pour l'Avranchin. À travers ces trois

Montmorel, n° XII ; *Cart. Lucerne*, n° CX, CXV, CXXX et CXXXI). Les biens sont situés aux Chéris (dép. Manche, cant. Pontorson), à La Meurdraquière (dép. Manche, cant. Bréhal), à Sartilly et à Genêts (dép. Manche, cant. Avranches).

¹¹⁹⁸ Arch. nat., K 24, n° 8^d et L 978-1354 à 1356. L'accord pourrait entrer dans le règlement de la succession d'un des fondateurs, Ranulf, dont l'héritière, Gervaise, se marie avec Payen de Saint-Brice.

¹¹⁹⁹ [...] *postea vero cum predictus Ranulfus non solum promissas possessiones non reddidisset sed jam datas in aliquo minuisset et nequaquam ipsius conventus necessitatibus quas habebat possessiones sufficerent [...] que sepe predictus Ranulfus monachis Vireii habitantibus antiquitus donaverat sed postea eis iratus retraxerat* (L 978-1354).

¹²⁰⁰ Arch. nat., L 978-1352 et *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 25.

¹²⁰¹ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 161-170 et M.B.A.C., coll. Mancel, n° 300, fol. 240, n° 107.

¹²⁰² Groud-Cordray, Claude, « Les seigneurs de Saint-Hilaire : une famille de l'aristocratie normande au prisme des sources de l'abbaye de Savigny », in *Recueil d'études offerts en hommage à Emmanuel Poulle...*, *op. cit.*, p. 559-576.

¹²⁰³ Voir *infra* Deuxième partie. 3.2.3. Stabiliser la frontière

¹²⁰⁴ *Id.*, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie...*, *op. cit.*, p. 96.

¹²⁰⁵ *Id.*, « L'abbaye de Savigny et ses premiers bienfaiteurs... », art. cit., p. 90-93.

¹²⁰⁶ *Ibid.*, p. 69-72.

exemples, qui ne permettent cependant pas de généraliser l'importance des fondations pieurales pour les familles aristocratiques dans l'Avranchin¹²⁰⁷, ce modèle doit néanmoins être nuancé à l'aune de la documentation. S'il sert à mettre en exergue la nouvelle autorité de la famille sur un territoire, il n'est cependant pas le seul élément autour duquel se construit l'autorité du lignage et s'inscrit dans un paysage géopolitique et ecclésiastique mouvant.

1.2.2. Forteresses et affirmation de la puissance seigneuriale

Plusieurs exemples normands et extra-normands ont montré que le processus de fondation d'un établissement religieux était bien souvent concomitant de l'enracinement nobiliaire sur une terre dominée par une forteresse¹²⁰⁸.

On identifie facilement les fortifications aux mains des ducs de Normandie et des comtes de Mortain ou construits sous leurs ordres, avec les châteaux majeurs d'Avranches et de Mortain en retrait de la frontière et une série de sites secondaires placés plus en contact avec les principautés voisines¹²⁰⁹. Certaines familles aristocratiques, comme les seigneurs de Saint-Hilaire, la famille de Virey ou celle d'Avranches en avaient d'ailleurs la garde¹²¹⁰. Un certain nombre d'autres forteresses privées pose cependant question¹²¹¹. Elles ont notamment été identifiées par Charles de Gerville, Jean Pouëssel et Daniel Levalet¹²¹². L'enquête sur le terrain s'avère cependant parfois malaisée¹²¹³ et les sources restent parcimonieuses pour le XI^e

¹²⁰⁷ Nous n'avons pas étudié la fondation du prieuré de Saint-Cyr-du-Bailleul (qui dépend d'abord de Saint-Magloire de Léhon, puis de Marmoutier), la documentation étant trop lacunaire avant la fin du XII^e siècle.

¹²⁰⁸ Voir notamment Mazel, Florian, « Amitié et rupture de l'amitié... », art. cit. et Legros Sébastien, *Moines et seigneurs du Bas-Maine. Les prieurés bénédictins du X^e au XIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 201, p. 15-16, 52-56 et 184-198.

¹²⁰⁹ Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 33-46 ; Cintré, René, « La frontière franco-bretonne à l'époque féodale (XI^e-XIII^e siècle), *Pays de Fougères*, n° 73, 1989, p. 4 et Jeanneret, Lucie, *L'habitat aristocratique...*, op. cit., vol. 1, p. 128. Voir carte n° 20.

¹²¹⁰ Voir également *infra* Deuxième partie. 2.1.2. La garde des fortifications ducales et comtales.

¹²¹¹ Les châteaux privés s'opposent, selon Jean Yver, aux châteaux publics qui sont directement dans la main du prince ou tenus de lui en garde héréditaire (Yver, Jean, « Les châteaux forts en Normandie... », art. cit., p. 62-63). Le château privé, tenu par un seigneur foncier sur sa terre, peut-être considéré comme bien patrimonial. Il intègre cependant une réalité politique et sociale, car tenu « en fief » du prince et entrant bien souvent dans le jeu des alliances et du contexte géopolitique (*ibid.* et Debord, André, « Remarques à propos des châtelains... », art. cit., p. 335-336).

¹²¹² Gerville, Charles de, « Recherches sur les anciens châteaux des arrondissements d'Avranches et de Mortain, département de la Manche », *M.S.A.N.*, t. 4, 1827-1828, p. 59-196 ; Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 55-56, 58, 99, 100-102, 114-115 et 120 ; Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, op. cit., p. 22-27.

¹²¹³ Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 128. Les recherches récentes de Daniel Levalet dans l'Avranchin ont cependant permis d'affiner nos connaissances sur ce sujet.

et le début du XII^e siècle. Contrairement aux études réalisées côté breton¹²¹⁴, et bien que la tentation soit grande d'attribuer à certaines lignages émergeant à la fin du XI^e siècle les forteresses se situant dans les lieux qu'elles dominent¹²¹⁵, dans l'Avranchin, seul un petit nombre de fortifications peut être relié à une famille¹²¹⁶.

Orderic Vital nous apprend ainsi que le château de Saint-Pois était tenu par la famille Silvain¹²¹⁷. Le cartulaire de La Couture du Mans rappelle que la famille des Biards possédait le *castrum* des Biards¹²¹⁸. La forteresse de Coulouvray¹²¹⁹ appartenait peut-être à la famille de Cuves¹²²⁰. Le lignage Dastin avait probablement la motte située à Vezins, là où il concède des biens à l'abbaye de La Couture¹²²¹, comme pourrait également le laisser supposer la toponymie¹²²². Les recherches menées par l'abbé Desroches associent un *castrum* situé aux Mesnil-Bœufs à Foulques Tirel¹²²³. La motte identifiée à Notre-Dame-du-Touchet n'est associée dans les textes à aucun lignage, mais Jean Pouëssel la relie à la famille portant le

¹²¹⁴ Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes...*, *op. cit.* et Jeanneret, Lucie, *L'habitat aristocratique...*, *op. cit.*

¹²¹⁵ Voir à ce sujet Pichot, Daniel, *Le Bas-Maine du X^e au XIII^e siècle...*, *op. cit.*, p. 134 et Renoux, Annie, « Châteaux, maisons fossoyées et baronnie... », art. cit., p. 229. Pour Jacques Le Maho et Florence Delacampagne, c'est le patronage de l'église d'une paroisse qui atteste du statut de seigneur (Le Maho, Jacques, « L'apparition des seigneuries châtelaines dans le Grand-Caux... », art. cit., p. 7 et Delacampagne, Florence, « Seigneurs, fiefs et mottes du Cotentin... », art. cit., p. 176).

¹²¹⁶ À titre de comparaison, dans le Maine, seul un tiers des quatre-vingt-trois mottes identifiées peut être mis en relation avec une famille, et essentiellement pour les XII^e et XIII^e siècles (Pichot, Daniel, *Le Bas-Maine du X^e au XIII^e siècle...*, *op. cit.*, p. 143). Voir tableau n° 1.

¹²¹⁷ *In Abrincatensi pago, Ricardus cognomento Siluanus apud Sanctum Paternum fortissimam munitionem firmavit [...] et cohors militum de uicinis oppidis uicum Sancti Paterni flammis interim tradidit* (O.V., t. VI, p. 490-492 [livre XIII]). Orderic Vital fait référence à l'année 1136. On sait cependant que les chroniqueurs ne citent les forteresses, dont la construction est souvent bien antérieure aux événements relatés, que dans la mesure où celles-ci sont impliquées dans quelque épisode narratif.

¹²¹⁸ *Post tertium vero diem quod hec facta sunt, annuit Willelmus de Biarz in capella castri [...]* (BnF, ms. lat. 11832, n° 4). Le château et sa chapelle Saint-Nicolas sont encore cités deux fois dans le cartulaire (*Cartulaire des abbayes de Saint-Pierre de la Couture...*, *op. cit.*, n° CXV et CLXXVI). Cette information est confirmée par Pierre Le Baud dans Les chroniques de Vitré, bien postérieure aux événements : *Après laquelle bataille [l'auteur fait référence à la bataille de Tinchebray], comme Robert de Vitré cuidast aller saisir sa terre, il ne trouva qui le receust, fors le Sieur des Biars, qui le recueillit benignement en son chastel comme son seigneur* (Pierre Le Baud, *Histoire de la Bretagne avec les Chroniques des maisons de Vitré et de Laval*, Pierre d'Hozier éd., Paris, Gervais Alliot, 1638, chapitre XX, p. 17).

¹²¹⁹ Le caractère castral du site a été mis en lumière par Daniel Levalet (Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 22-23 et 197).

¹²²⁰ Jordan de Cuves confirme la donation de son père Robert d'une terre à Coulouvray nommée La Motte à l'abbaye Blanche (Desroches, Jean-Jacques, *Annales civiles, militaires et généalogiques...*, *op. cit.*, p. 186).

¹²²¹ BnF, ms. lat. 11832, n° 4 (voir *supra*).

¹²²² La motte, à environ trois-cents mètres au nord-est du bourg, conserve le nom de Motte Dastin (Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 58). Voir également Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 114.

¹²²³ « Foulques Tirel céda, dans son *castrum* du Bois-Tirel, l'église du Mesnil-Bœufs à Richard, évêque d'Avranches » (Desroches, Jean-Jacques, *Annales civiles, militaires et généalogiques...*, *op. cit.*, p. 513). Malgré l'aide de Richard Allen, nous n'avons pas retrouvé cet acte de donation, dont la seule trace se rencontre dans le règlement d'une querelle entre le chapitre d'Avranches et les héritiers de ce Foulques, son petit-neveu Robert et le fils de ce dernier Garin, à propos de l'église du Mesnil-Bœufs (B.M.A., ms. 206, n° XXII, fol. 8).

même *cognomen* toponymique¹²²⁴. On peut cependant se demander si elle ne doit pas être plutôt rapprochée de la famille de Louvigné¹²²⁵, qui possédait une *domus* au Touchet¹²²⁶. La *domus* d'Hasculf de Saint-Hilaire, qui se situe très probablement à Sacey¹²²⁷, aurait-elle pu prendre la suite de la forteresse de Cherruel ? Le *manerium* situé à Virey pourrait-il être la fortification du lignage du même nom¹²²⁸ ? L'ouvrage médiéval de Montaigu situé à Montanel appartient-il à la famille d'Avranches¹²²⁹ et la motte de Saint-Cyr-du-Bailleul au lignage du Bailleul¹²³⁰ ? On ne sait à quel lignage associer le site de Saint-Georges-de-Rouelley¹²³¹ et la fortification de Château-Ganne à Perriers-en-Beauficel¹²³². Plus au nord, le château de La Haye-Pesnel a été successivement entre les mains des familles Goz, d'Avranches et Paynel¹²³³.

¹²²⁴ Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 118-120.

¹²²⁵ En 1114, Philippe fils Milo de Louvigné donne à l'abbaye de Savigny le moulin Chevrier, sans doute situé à Saint-Symphorien-des-Monts (départ. Manche, cant. Saint-Hilaire-du-Harcouët). Cette donation est confirmée une première fois à Notre-Dame-du-Touchet, dans la *domus* de Clarice, mère de Philippe, alors mourante : *Hec donatio etenim finali diffinitioni in odorem sacrificii vespertini facta fuit in Tuscheto in domo Claricie matris Philippi cum posita erat in mortis articulo ejulantibus* (*Vet. Rot.*, n° 4). Il est peu probable que cette famille de Louvigné puisse être identifiée au lignage breton portant le même *cognomen*, comme le suppose Michel Brand'Honneur (Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes...*, op. cit., p. 279). La toponymie a gardé à proximité, à Barenton (départ. Manche, cant. Le Mortainais), la trace d'un fief de Louvigny/Louvigné (Dubosc, Nicolas-François, *Archives civiles. Série A...*, op. cit., A 249, 281, 292, 775, 826, 828, 1761, 1767 et 1774. Voir également Sauvage, Hippolyte, *Revue historique, archéologique et monumentale de l'arrondissement de Mortain*, Saint-Lô, Imprimerie d'Élie fils, 1881, t. 1, p. 22-23), ainsi que d'un moulin des Favières, du nom d'un des fils de Philippe de Louvigné (*Ibid.*, A 769). Clarice, mère de Philippe, pourrait également être apparentée au lignage du Touchet, mais les sources n'en disent mot.

¹²²⁶ Le terme *domus* peut désigner tout type de demeure, d'une simple maison à un site à motte ou un château (Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes...*, op. cit., p. 52 et Jeanneret, Lucie, *L'habitat aristocratique...*, op. cit., vol. 1, p. 41).

¹²²⁷ *In eodem videlicet anno confirmata est hec carta in domo Harscuti et subter ascripti qui astipulaverunt* (BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 159-160). Voir également Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)...*, op. cit., p. 50.

¹²²⁸ En 1249, Guillaume de Saint-Brice, seigneur de Virey donne au *rector* de l'église paroissiale *vetus manerium suum situm juxta cimiterium dicte parochialis ecclesie a parte meridionali, sicut cingitur ultra antiqua fossata usque ad quasdam arbores signatas* (Arch. nat., L 978-1359). Gérard Louise a démontré que dans le bocage normand le terme *manerium* pouvait caractériser des maisons fortes, plus ou moins défendues de fossés, de tours et d'une porte fortifiée, entre les mains de petits aristocrates (Louise, Gérard, « Les maisons fortes du bocage normand (XII^e-XV^e siècles) », in *La maison forte au Moyen Âge. Actes du colloque de Pont-à-Mousson (1984)*, Paris, 1986, p. 31-39).

¹²²⁹ Levalet, Daniel, « Aux origines de La Haye-Pesnel... », art. cit., p. 246.

¹²³⁰ Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 98-99.

¹²³¹ *Ibid.*, p. 114-115. Saint-Georges-de-Rouelley, départ. Manche, cant. Le Mortainais.

¹²³² Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, op. cit., p. 23. Elle dépendait de la famille de Saint-Sauveur-le-Vicomte selon Charles de Gerville (Gerville, Charles de, « Recherches sur les anciens châteaux... », art. cit., p. 189-190). Perriers-en-Beauficel, départ. Manche, cant. Le Mortainais.

¹²³³ Levalet, Daniel, « Aux origines de La Haye-Pesnel... », art. cit., p. 232, 241 et 256-262. Sur la famille Paynel, voir Guilmin, Maxime, « Un exemple de réseau relationnel... », art. cit.

Des différentes fortifications privées identifiées dans l'Avranchin, les éléments archéologiques manquent pour en dresser une typologie¹²³⁴, et encore moins une chronologie. Certaines pouvaient peut-être n'être que de simples habitations fortifiées, comme le *manerium* de la famille de Virey ou la *domus* de Clarice de Louvigné¹²³⁵. On peine également à connaître leurs origines et depuis quand elles étaient tenues par les familles aristocratiques. Certaines ont été identifiées comme des forteresses antérieures. C'est le cas des sites dits « de frontière » à Coulouvray, Perriers-en-Beauficel, Buais et Montanel¹²³⁶. On peut sans doute ajouter celui des Biards, dont on suppose qu'il était au centre d'une *centena*. Les origines de la famille Avenel qui le possède pourraient par ailleurs remonter à l'époque franque et être liées à l'élevage des chevaux¹²³⁷. La présence de la famille Silvain à Saint-Pois, dans un secteur anciennement boisé, laisserait également supposer que le lignage a pu exercer antérieurement des fonctions liées à l'usage de la forêt, au service du souverain franc¹²³⁸. Ces deux dernières forteresses, établies sur des cellules de peuplement antérieur, semblent ainsi également se situer dans la continuité de sites publics représentatifs d'un pouvoir politique défait lors des troubles de l'époque franque¹²³⁹. Quant aux lignages qui les tiennent au XI^e et au début du XII^e siècle, ils pourraient se placer dans la continuité des occupations précédentes, à moins qu'ils n'aient occupé ces forteresses plus tardivement, dans des circonstances que nous ignorons. Les forteresses de Coulouvray et Perriers-en-Beauficel semblent également rejoindre ce dispositif : elles sont situées le long de l'ancienne zone frontière entre les cités des Unelles et des Abrincates et prennent le relais d'anciens sites de passage¹²⁴⁰.

D'autres forteresses ont pu passer entre les mains de familles aristocratiques par le biais des ducs de Normandie. Ce pourrait-être le cas du site de Cherruel-Sacey, construit par Robert le Magnifique dans les années 1030 à la suite de l'offensive lancée contre la Bretagne. Il a été

¹²³⁴ Les termes utilisés dans les textes ne renvoient jamais à une réalité archéologique ou architecturale clairement identifiable (Verbruggen, Jan Frans, « Note sur le sens des mots *castrum*, *castellum* et quelques autres expressions qui désignent des fortifications », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 28, n° 1, 1950, p. 147-155 et Jeanneret, Lucie, *L'habitat aristocratique...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 40-41).

¹²³⁵ Gérard Louise est arrivé à la même conclusion dans son étude sur les maisons fortes du bocage normand (Louise, Gérard, « Les maisons fortes du bocage normand... », *art. cit.*, p. 38).

¹²³⁶ Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 22-25.

¹²³⁷ Voir *supra* Première partie. 1.1.1.2. Des *centenae* dans l'Avranchin. Pour l'occupation antique et alto-médiévale du site, voir *id.*, « Le site de la Ville aux Biards... », *art. cit.*

¹²³⁸ Voir *supra* Première partie. 1.1.1.2. Des *centenae* dans l'Avranchin et *infra* Deuxième partie. 3.2.1.1. Les héritiers des domaines carolingiens.

¹²³⁹ Jean-Claude Meuret avait également fait ce constat sur la marche Anjou-Bretagne (Meuret, Jean-Claude, *Peuplement, pouvoirs et paysages...*, *op. cit.*, p. 329).

¹²⁴⁰ Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 22-23.

dans un premier temps confié à la garde d’Auvray le Géant et de Néel du Cotentin¹²⁴¹. Sa présence probable entre les mains de la famille de Saint-Hilaire quelques décennies plus tard, sans que l’on en connaisse les raisons exactes – inféodation ducale ou occupation d’un espace dans lequel la famille évoluait déjà –, témoigne là aussi de la continuité de l’occupation d’un site fortifié par une famille aristocratique. Cette occupation va cependant de pair avec les réseaux de fidélités que la famille entretenait de l’autre côté de la frontière, notamment avec la Bretagne, où l’on voit intervenir Hasculf de Saint-Hilaire¹²⁴².

La forteresse de Montanel a pu être inféodée à la famille d’Avranches. Cette dernière est possessionnée dans le Bessin, mais également dans la partie orientale de l’Avranchin, depuis au moins le début du XI^e siècle et un nommé Guimundus, premier ancêtre connu¹²⁴³. Certains des biens possédés par le lignage sont revendiqués comme une part du patrimoine familial¹²⁴⁴. On peine cependant à apprécier la véracité de ces revendications, puisque d’autres indices laissent penser que ces biens pourraient également être tenus des ducs de Normandie¹²⁴⁵. Le site de Montanel pourrait-il faire partie de ce dernier ensemble ?

D’autres fortifications ont pu intégrer l’Avranchin à la faveur du contexte géopolitique. La motte de Saint-Cyr-du-Bailleul, non loin de la forteresse comtale du Teilleul, est elle aussi au centre d’un territoire occupé en continuité depuis le Néolithique¹²⁴⁶, lieu de rassemblement lors de l’exode des reliques des saints bretons et normands au début du X^e siècle. La famille qui y fonde un prieuré avant le milieu du XI^e siècle était très vraisemblablement liée aux Robertiens¹²⁴⁷. Leur forteresse, située dans le massif forestier de la Silve Drue, devait un service d’ordre militaire au château de Domfront¹²⁴⁸, ce qui laisserait penser qu’elle dépendait peut-être à l’origine de la seigneurie de Bellême¹²⁴⁹. Le rattachement du Passais au duché de Normandie en 1052 a sans doute amené l’intégration de la famille et de sa fortification dans

¹²⁴¹ *G.N.D.*, t. II, p. 56-59 (livre VI). Pour Cherruel, voir *infra* Première partie 2.1.1.2. La garde et la défense de Pontorson, un lien particulier avec l’abbaye du Mont Saint-Michel.

¹²⁴² BnF, nouv. acq. lat. 1930, fol. 71r ; A.D.M.L., H 3515/IV. Voir également Groud-Cordray, Claude, *L’aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)...*, *op. cit.*, p. 56-59.

¹²⁴³ Levalet, Daniel, « Aux origines de La Haye-Pesnel... », art. cit., p. 236-248. Voir carte n° 21.

¹²⁴⁴ Guillaume, fils de Guimundus, tient la dîme des vavasseurs du Luot *iure hereditario patris mei* (*Cart. Mont Saint-Michel*, n° 73) ; Robert, petit-fils de Guimundus, possède Ponts *quam in propria manu et proprio dominio hereditario iure*, de même que les dîmes de Folmuchon *quam similiter iure antecessorum tenebat* (*Cart. Mont Saint-Michel*, n° 72). Le Luot, dép. Manche, cant. Bréhal ; Folmuchon, lieu-dit situé à Ponts, dép. Manche, cant. Avranches.

¹²⁴⁵ Les ducs de Normandie sont notamment possessionnés au Luot (*Guillelmus gratia Dei Normannorum comes [...] concedo [...] terram quandam in loco qui dicitur Luotus sitam : R.A.D.N.*, n° 161).

¹²⁴⁶ Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 113-114 et 220.

¹²⁴⁷ Voir *supra* Première partie. 1.2.2.1. La translation des reliques de saint Magloire dans le diocèse d’Avranches au début du Xe siècle.

¹²⁴⁸ Hubert, Gabriel, « Livre de Marie d’Espagne... », art. cit., p. 55.

¹²⁴⁹ Nous avons également supposé que le lignage du Bailleul était lié aux Bellême (voir *supra* Première partie. 1.2.2.1.2. Le lignage du Bailleul, des vassaux robertiens aux portes de l’Avranchin).

l'orbite des comtes de Mortain¹²⁵⁰. La forteresse identifiée à Saint-Georges-de-Rouelley pourrait également entrer dans le même schéma. La forêt de Silve Drue s'y étendait également¹²⁵¹. Si l'on ne parvient pas à identifier le lignage qui le possède, on sait que l'abbaye de Lonlay, fondée par les seigneurs de Bellême, nomme à la cure de l'église de Saint-Georges-de-Rouelley et qu'un certain Robert de Saint-Georges lui avait concédé une aumône dans la paroisse¹²⁵². Ces deux forteresses et les familles qui les détenaient ont ainsi pu rejoindre l'Avranchin, lors de l'intégration des zones frontalières au duché de Normandie.

Ces quelques exemples montrent des situations très différentes et leur diversité ne permet pas de proposer un modèle général. Plusieurs forteresses identifiées aux mains des aristocrates prennent place sur des sites à l'occupation humaine antérieure, témoignant ici de la pérennité d'un maillage préexistant de fortifications, dont l'origine pourrait parfois être publique. Ce phénomène a également été repéré dans le Maine et sur la marche Anjou-Bretagne¹²⁵³. Quelle est la part des ducs de Normandie et des comtes de Mortain dans l'installation des lignages aristocratiques sur ces sites fortifiés ? Quelques cas de figure mis en exergue dans cette étude, car les mieux documentés, laisseraient penser qu'ils ont pu profiter, selon les situations, de familles anciennement établies dans l'Avranchin. D'autres sites fortifiés restent partiellement hermétiques à notre connaissance et l'on ne connaît pas la part qu'ont pris eux-mêmes les aristocrates dans leur érection. On s'étonne parfois de leur voisinage très proche – tels Sacey et Montanel, Vezins et Les Biards, Coulouvray et Saint-Pois, Saint-Cyr-du-Bailleul et Saint-Georges-de-Rouelley. Aurait-on ici des sites dont la construction et l'origine diffèrent ou

¹²⁵⁰ Comme le laisse supposer la clameur portée par l'abbaye de Saint-Magloire de Léhon contre Hugues du Bailleul auprès du duc de Normandie, dont l'affaire est réglée par le comte Robert de Mortain (*Ex hinc ivit clamor ad eundem [Willelmum Normanniae] comitem, qui jussit fideles suos diffinire placitum inter eos. Qui judices, cum Hugonem invenere monasterio repudiatum jure, hanc affirmaverunt cartulam ut in perpetuum nulli heredes repetere valeant. Quorum fuit maxime patronus comes Robertus, qui, sui jussu fratris, Maurilium archiepiscopum secum advocavit...* : R.A.D.N., n° 209).

¹²⁵¹ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 301. Par ailleurs, Rouellé, situé juste à côté, appartenait sans doute au lignage châtelain de Gervais de Domfront, ville qui faisait partie de la première seigneurie de Bellême (Guilmin, Maxime, « Un exemple de réseau relationnel... », art. cit., p. 223). Rouellé, cne Domfront-en-Poiraie, dép. Orne, cant. Donfront.

¹²⁵² Sauvage, Hippolyte, *Notre-Dame de Lonlay (Orne). Son abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, ses monuments, son histoire*, Domfront, P. Liard, 1865, p. 16 ; *id.*, *Revue historique, archéologique et monumentale...*, op. cit., 1882, vol. 2, p. 47 et Le Faverais, Henri, *Histoire de Lonlay-L'Abbaye depuis les temps les plus anciens avec un historique du fief de Fredebise, de la ville et château de Domfront et Notre-Dame-sur-L'Eau avec notes complémentaires*, Mortain, Imprimerie & librairie Armand Leroy, 1898, p. 107. Un certain Robert de Saint-Georges apparaît parmi les *baronibus comitis [Moretonii]* en 1128, lors de la restitution d'une église au prieuré du Rocher de Mortain (BnF, ms. lat. 12875, fol. 359r).

¹²⁵³ Meuret, Jean-Claude, *Peuplement, pouvoirs et paysages...*, op. cit., p. 10 et Renoux, Annie, « Châteaux, maisons fossoyées et baronnie... », art. cit., p. 228. Jacques Le Maho ne retient pas cette hypothèse pour le Grand-Caux (Le Maho, Jacques, « L'apparition des seigneuries châtelaines dans le Grand-Caux... », art. cit., p. 65).

n'ayant aucune contemporanéité de création et d'occupation¹²⁵⁴ ? Le laconisme de nos sources et le manque de données archéologiques ou d'indices sur le terrain n'autorisent aucune conclusion sur ce sujet.

Par ailleurs, les familles Dastin, de Virey et de Saint-Hilaire constituent des exemples allant partiellement à l'encontre des courants historiographiques concernant l'enracinement aristocratique autour d'un établissement religieux et d'une forteresse, tout du moins avant la fin du XII^e siècle¹²⁵⁵. Les deux premiers lignages, de même que celui du Bailleul, semblent se désintéresser de leurs fondations très rapidement. En témoigne l'écart chronologique important entre les premières donations et les suivantes¹²⁵⁶. La famille Dastin « redécouvre » le prieuré des Biards en 1174, près d'un siècle après la première donation, lorsque les trois frères Dastin et le mari de leur sœur réclament la possession de l'église de Vezins¹²⁵⁷. Par la suite, pour la période qui intéresse notre étude, la famille est absente des sources de l'abbaye de La Couture et l'on ne rencontre entre la fin du XII^e et le début du XIII^e siècle que Guillaume Avenel des Biards et son fils Roland cherchant également à récupérer le patronage de l'église des Biards¹²⁵⁸. On observe le même scénario avec la famille du Bailleul et le prieuré donné à Saint-Magloire de Léhon. La concession de Garin du Bailleul au milieu du XI^e siècle¹²⁵⁹ fait l'objet d'un litige à la fin du XII^e siècle, lorsque Guillaume et Eudes du Bailleul usurpent les biens concédés un siècle et demi plus tôt¹²⁶⁰. Quant aux seigneurs de Saint-Hilaire, leur intérêt pour leur fondation ne s'estompe pas au cours du XII^e siècle. Cependant, leur rôle de protecteur envers l'abbaye de Savigny et leur installation dans la forteresse de Saint-Hilaire-du-Harcouët par le duc de Normandie portent leur attention et leurs

¹²⁵⁴ L'étude Jacques Le Maho a cependant démontré dans le Grand-Caux qu'une fortification de terre pouvait correspondre à un ensemble territorial de deux ou trois paroisses, que celle-ci soit détenue par le duc ou ses barons et qu'elle soit dans un secteur de peuplement ancien ou de mise en valeur plus récente (*Ibid.*, p. 65).

¹²⁵⁵ Sébastien Legros note également une déconnexion géographique globale entre châteaux et prieurés dans la région mayennaise (Legros Sébastien, *Moines et seigneurs du Bas-Maine...*, *op. cit.*, p. 189-191).

¹²⁵⁶ Ce hiatus chronologique ne nous permet d'ailleurs pas de pouvoir relier les branches familiales des lignages Dastin et du Bailleul de la fin du XI^e siècle avec celles de la seconde moitié du XII^e siècle.

¹²⁵⁷ *Cum autem longo tempore postea heredes supradictorum militum adversus continuam et diuturnam monachorum de Cultura possessionem super ecclesia de Vezins reclamassent, scilicet Willelmus Dastin et Jacobus et Gervasius fratres ejus et Willelmus de Flacheio, qui nomine uxoris sue Haoyis jus in ecclesia prescripta clamabat, et multas monachis et Roberto capellano eorum molestias et injurias irrogassent tandem in presentia Richardi episcopi Abrincensis amicablem inter eos compositio intercessit in hunc modum* (BnF, ms. lat. 11832, n° 4).

¹²⁵⁸ *Cartulaire des abbayes de Saint-Pierre de la Couture...*, *op. cit.*, n° CXVI-CXVII, CLXXVI-CLXXVII ET CCLXXXVIII. On ignore la date à laquelle a été concédée l'église des Biards. Voir carte n° 22.

¹²⁵⁹ *R.A.D.N.*, n° 209.

¹²⁶⁰ B.M.A., fonds Pigeon, ms. 45, fol. 184. Les dons suivants n'ont lieu qu'en 1221 (BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 415 et Moulin, Henri, « Le prieuré de Saint-Cyr-du-Bailleul et quelques découvertes récentes », *M.S.A.A.*, t. 5, 1882, p. 191).

actions vers les confins normanno-manceaux¹²⁶¹. Pour la famille de Virey, la prise en main des affaires du prieuré par les seigneurs de Saint-Hilaire dans le second tiers du XII^e siècle¹²⁶² pourrait être l'une des conséquences des alliances qui se formèrent après la mort du duc-roi Henri I^{er}. Les Virey détenaient en effet des biens en commun avec Ranulf de Chester, dont les possessions furent confisquées par les Plantagenêt¹²⁶³. La famille de Virey cherche par la suite, non pas à étendre son réseau et son influence par le biais du prieuré fondé, mais à récupérer une partie des biens qui avaient été concédés à l'établissement¹²⁶⁴.

Pour les autres familles n'ayant pas fondé de prieuré, l'enracinement autour d'un site fortifié n'est pas toujours visible, notamment quand elles n'en tirent pas leur *cognomen* toponymique¹²⁶⁵. On sait cependant que c'est à partir de la forteresse qu'il détient à Saint-Pois que Richard Silvain lance des expéditions de pillage dans le voisinage, avant de tomber dans un affrontement contre les troupes d'Étienne de Blois en 1136¹²⁶⁶. La famille Avenel pose de nombreux problèmes d'identification¹²⁶⁷. Son association au site des Biards est d'abord connue grâce au témoignage de Wace¹²⁶⁸. Hormis un certain Guillaume des Biards qui apparaît dans les sources à la fin du XI^e siècle¹²⁶⁹, ce n'est que dans la seconde moitié du XII^e siècle qu'un certain Guillaume Avenel se revendique *dominus des Biarz*¹²⁷⁰. C'est

¹²⁶¹ Voir *infra* Deuxième partie. 3.1.2.2.1. En Normandie, marquer l'espace et intégrer les lignages frontaliers et Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)...*, *op. cit.*, p. 77-84.

¹²⁶² Voir *supra* n. 1200.

¹²⁶³ La terre du Rohardeth, située aux Loges-Marchis, était ainsi passée des mains de Ranulf de Chester et de Roger de Virey à celles de Jacques et Pierre de Saint-Hilaire entre 1134 et 1143 (*Iterum postquam terra de Logiis decidit in dominium Jacobi et Petri* : Arch. nat., L 978-1352). Sur les manoeuvres du comte Ranulf de Chester lors du conflit entre Mathilde l'Emperesse et Étienne de Blois, voir : Dalton, Paul, « *In neutro latere: the armed neutrality of Ranulf II earl of Chester in king Stephen's reign* », *A.-N.S.*, t. XIV, 1991, p. 40-41, 50-51 et 56 ; Hollister, Charles Warren, « *The magnates of Stephen's reign : reluctant anarchists* », *H.J.S.*, vol. 5, 1993, p. 79 ; Crouch, David, *The reign of king Stephen, 1135-1154*, Harlow, Longman, 2000, p. 200.

¹²⁶⁴ Arch. nat., K 24, n° 8⁴ ; L 978-1354 à 1356.

¹²⁶⁵ L'utilisation d'un toponyme pour désigner une famille est bien souvent le signe de la concentration du pouvoir de cette famille autour d'un point central (Bates, David, *Normandy before 1066...*, *op. cit.*, p. 135).

¹²⁶⁶ [...] *cohors militum de uicinis oppidis uicum Sancti Paterni flammis interim tradidit* (O.V., t. VI, p. 490-492 [livre XIII]).

¹²⁶⁷ La complexité de la généalogie de la famille Avenel des Biards ne permet pas de pousser plus loin l'étude (Power, Daniel, *The Norman frontier...*, *op. cit.*, p. 60, n. 212). Nous n'avons trouvé aucun lien avec le lignage des Biards implanté près de Mamers et lié aux Bellême (Gazeau, Véronique, *Normannia monastica...*, *op. cit.*, t. 1, p. 172-173), ni avec un certain Osmelin *qui cognominabatur Avenellus*, peut-être apparenté à la famille de Say (Hommeij, Louis Pierre, *Histoire générale, ecclésiastique et civile du diocèse de Sées ancien et nouveau et du territoire qui forme aujourd'hui le département de l'Orne*, Alençon, E. Renaut de Broise, 1899, t. 2, p. 88).

¹²⁶⁸ *D'Avrencein i fu Richarz / ensemble od lui cil de Biarz [...] / Des Biarz i fu Avenals* (Wace, *Le roman de Rou...*, *op. cit.*, t. 2, p. 200 et 202 [livre III, v. 8467-8468 et 8499]).

¹²⁶⁹ BnF, ms. lat. 11832, n° 4 ; A.D.I.V., 6 H 16, n° 7 et 12 ; *Two cartularies of the augustian priory of Bruton and the Cluniac priory of Montacute in the county of Somerset*, Londres, Harrison and sons, 1894 (« Somerset Record Society », VIII), Montacute Cartulary, n°1. en 1174, un certain Robert des Biards est témoin de l'accord passé entre la famille Dastin et l'abbaye de La Couture (BnF, ms. lat. 11832, n° 4).

¹²⁷⁰ Arch. nat., L 967-137 et 974-918. Cette dénomination est reprise par ces descendants (*Cart. Montmorel*, n° LXXX et CCXXXI).

également à cette époque que l'on relève un net resserrement du patrimoine familial dans l'Avranchin¹²⁷¹. Si Gilbert d'Avranches est le détenteur du site de Montanel, les biens de la famille dans l'Avranchin se concentrent essentiellement au nord de la Sée et dans le Bessin, d'où la famille est peut-être originaire¹²⁷². Les autres familles identifiées comme possédant des sites fortifiés n'ont pas laissé assez de traces dans les sources pour pouvoir en tirer des conclusions quant à leur aire d'influence.

Entre le XI^e et le début du XII^e siècle, les familles aristocratiques de l'Avranchin n'ont pas constitué, comme dans le cas d'autres régions, de vastes honneurs ou de grandes unités seigneuriales¹²⁷³. Si certaines possèdent des biens géographiquement concentrés – comme les familles Silvain ou de Cuves¹²⁷⁴ –, d'autres ont un patrimoine dispersé géographiquement, constitué d'ensembles distincts – à l'instar des seigneurs de Saint-Hilaire, des familles de Virey ou Dastin¹²⁷⁵ –, tandis que certaines semblent exercer leur ascendance sur un territoire beaucoup plus restreint¹²⁷⁶. Les fortifications privées aux mains des familles aristocratiques de l'Avranchin ont ainsi pu constituer au XI^e et au début du XII^e siècle un point d'ancrage territorial pour certains lignages, qui s'en attribuent bien souvent le *cognomen* toponymique. Elles ne constituent cependant pas un pôle de pouvoir unique. Les exemples des seigneurs de Saint-Hilaire, des familles de Virey, Dastin ou plus tardivement Avenel des Biards sont éclairants et montrent, dans l'Avranchin, pour le XI^e et le début du XII^e siècle, les territoires pluriels des aristocrates et des polarisations parfois multiples. Prieurés et forteresses privées en constituent des éléments indéniables, mais n'en sont pas les seuls.

L'érection de fortifications ou leur appropriation par une famille a parfois pu être interprétée comme le résultat de l'effritement de l'autorité centrale¹²⁷⁷. On n'en décèle cependant pas de traces nettes dans l'Avranchin pour le XI^e et le début du XII^e siècle. De même, les années suivant la mort du duc-roi Guillaume et celle de Robert de Mortain, sans doute après 1095, puis l'affrontement qui suivit, entre le fils de ce dernier Guillaume et Henri

¹²⁷¹ Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 51-54. Un certain Ranulf Avenel était cependant possessionné dans le premier tiers du XII^e siècle aux Loges-Marchis (Arch. nat., L 978-1352) et à Sartilly dans le Granvillais (*Cart. Mont Saint-Michel*, n° 76). Sartilly, dép. Manche, cant. Avranches.

¹²⁷² Levalet, Daniel, « Aux origines de La Haye-Pesnel... », art. cit., p. 233-248.

¹²⁷³ Voir à titre d'exemple le cas du Cotentin (Delacampagne, Florence, « Seigneurs, fiefs et mottes du Cotentin... », art. cit.) et du Passais (Louise, Gérard, « Châteaux et pouvoirs dans le Domfrontais médiéval... », art. cit., p. 22-25).

¹²⁷⁴ Voir cartes n° 4 et 24.

¹²⁷⁵ Voir cartes n° 6, 18 et 19.

¹²⁷⁶ Cette dernière observation rejoint les conclusions de Daniel Power qui estime que nombre de seigneuries normandes étaient souvent petites et dispersées (Power, Daniel, « Le régime seigneurial en Normandie (XII^e-XIII^e s.) », in *Les seigneuries dans l'espace Plantagenêt...*, op. cit., p. 122).

¹²⁷⁷ Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 97.

Beauclerc, n'ont pas laissé suffisamment d'indices pour pouvoir mesurer l'impact que ces circonstances ont eu sur les fortifications privées aux mains des familles aristocratiques. En 1091, Henri fortifia Coutances et Avranches contre ses frères, ainsi sans doute que d'autres places fortes, dont on ne connaît pas les noms¹²⁷⁸. Robert et Guillaume de Mortain mirent également sous pression les territoires sur lesquels Henri clamait son autorité¹²⁷⁹. Mais la lutte entre ces hommes se joua sans doute moins dans la possession des fortifications privées que dans un jeu de fidélités et d'influences des familles aristocratiques¹²⁸⁰. Le manque de sources documentaires et archéologiques et l'absence d'une chronologie fine, en est peut-être la cause¹²⁸¹.

Par ailleurs, il semble hasardeux d'affirmer, comme suggère Jean Pouëssel, que l'inféodation de familles dans l'Avranchin, sur des sites fortifiés, résulte d'un dessein délibéré de défense de la frontière normande¹²⁸². Ses conclusions nous semblent fondées sur une extrapolation cartographique qui ne trouve que peu d'écho dans les sources dont nous disposons pour la période étudiée : certains sites préexistent vraisemblablement, certaines familles sont présentes sur le territoire depuis longtemps et les forteresses qu'elles possèdent ne semblent pas toujours jouer de rôle décisif dans l'organisation militaire face à la Bretagne et au Maine et dans la stabilisation de la frontière¹²⁸³. Ce sont plus vraisemblablement les fortifications duciales et comtales qui remplissent ce rôle, comme le laisse entendre le déplacement de la famille de Saint-Hilaire vers le site fortifié éponyme, érigé en 1084¹²⁸⁴, le don en fief du château de Saint-James-de-Beuvron à Hugues de Chester en 1092¹²⁸⁵, ou encore la garde de certaines fortifications intermédiaires confiée à d'autres familles aristocratiques¹²⁸⁶. C'est l'utilisation par les ducs de Normandie ou les comtes de Mortain de familles issues de l'aristocratie de l'Avranchin, et placées sur les sites fortifiés ducaux ou

¹²⁷⁸ Orderic Vital mentionne « d'autres places et d'autres forts » (*Henricus uero [...] aggregatis Britonibus et Normannis Constantiam et Abrincas aliaque oppida muniuit* : O.V., t. IV, p. 250-252[livre VIII]). Selon Éric Van Torhout, Saint-James-de-Beuvron faisaient partie de ces fortifications (Van Torhout, Éric, « Henri Beauclerc, comte du Cotentin reconsidéré (1088-1101) », in *Tinchebray 1106-2006...*, op. cit., p. 109). Sur ce sujet voir *infra*. Voir également Aird, William, *Robert Curthose...*, op. cit., p. 141-142.

¹²⁷⁹ Davies, Kerrith, « The count of the Côtentin... », art. cit., p. 128-132.

¹²⁸⁰ *Ibid.*, p. 132-136 et Van Torhout, Éric, « Henri Beauclerc... », art. cit., p. 107-110.

¹²⁸¹ L'absence de sources ne nous permet cependant pas d'affirmer, comme le fait Éric Van Torhout, que la région connut une paix relative jusqu'aux environs de 1090, alors que la décennie suivante vit un mouvement d'édification de châteaux (Van Torhout, Éric, « Henri Beauclerc... », art. cit., p. 110).

¹²⁸² Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 127.

¹²⁸³ Il faudrait cependant clarifier le cas de la forteresse des Biards, mais les éléments manquent pour arriver à des conclusions convenables. Voir également *infra*.

¹²⁸⁴ Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)...*, op. cit., p. 69-72.

¹²⁸⁵ *G.N.D.*, t. II, p. 208-209 (livre VIII).

¹²⁸⁶ Voir *infra* Deuxième partie. 2.1.2. La garde des fortifications duciales et comtales.

comtaux, qui permet également à des lignages de développer localement, parfois de façon temporaire, leur influence et leur pouvoir¹²⁸⁷.

1.2.3. Horizons restreints, horizons élargis

Si l'accent est souvent mis sur la relation créée entre les moines et les lignages aristocratiques lors des fondations, celles-ci et les divers actes qui suivent – confirmations, adjonctions de biens, contestations, actions juridiques... – contribuent également à forger l'identité des familles donatrices¹²⁸⁸. Les donations réunissent généralement les différentes branches du lignage et agrègent une partie de leur clientèle. À travers les solidarités religieuses se dégagent également des solidarités et des hiérarchies féodales¹²⁸⁹. Le dénombrement des donateurs secondaires et les listes de témoins ouvrent notre connaissance sur l'existence d'une parentèle élargie, sur l'entourage des familles aristocratiques et leurs réseaux, dont on réactive les liens à l'occasion¹²⁹⁰.

Les différents actes concernant le prieuré de Sacey suivent à cet égard des schémas déjà mis en évidence. On y trouve la famille du seigneur de Saint-Hilaire et ses branches collatérales, dont l'une est évincée à l'occasion de la « fondation » du prieuré¹²⁹¹. Les mêmes remarques peuvent être faites pour les familles Dastin¹²⁹² et de Milly¹²⁹³. On retrouve le même processus lors de simples donations pour l'abbaye du Mont Saint-Michel, comme celle d'Ascelin de Caugé qui cite ses fils et *nepotes*¹²⁹⁴, ou encore Robert de Lapenty¹²⁹⁵.

Peut graviter autour de ces aristocrates une *familia*, dont les sources nous révèlent de façon parcimonieuse les noms et dont on peine à connaître la fonction réelle¹²⁹⁶. Hasculf de Saint-Hilaire possède un *dapifer* nommé Evan Sequart, également bienfaiteur du prieuré de

¹²⁸⁷ Daniel Power avait déjà évoqué cette hypothèse pour le comté de Mortain (Power, Daniel, *The Norman frontier...*, *op. cit.*, p. 275-276).

¹²⁸⁸ Mazel, Florian, « Amitié et rupture de l'amitié... », *art. cit.*, p. 73-75.

¹²⁸⁹ Legros Sébastien, *Moines et seigneurs du Bas-Maine...*, *op. cit.*, p. 310.

¹²⁹⁰ Chibnall, Marjorie, « Monastic foundations in England and Normandy, 1066-1189 », in *England and Normandy...*, *op. cit.*, p. 38 et Ripart, Laurent, « Moines ou seigneurs... », *art. cit.*, p. 196.

¹²⁹¹ Groud-Cordray, Claude, « Hasculf de Saint-James et le prieuré de Sacey... », *art. cit.*, p. 38-39.

¹²⁹² BnF, ms. lat. 11832, n° 4.

¹²⁹³ A.D.C., H 7745 et BnF, ms. lat. 10086. Voir également *infra*.

¹²⁹⁴ [...] *convocavi filios meos et nepotes Garinum Lohout et Guillelmum Lohout et Pailart et Rogerium de Boilon et feci illius super sacro sancta evangelia jurare* (*Cart. Mont Saint-Michel*, n° 61).

¹²⁹⁵ *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 51.

¹²⁹⁶ Les actes de la famille de Milly pour l'abbaye de Troarn, par exemple, ont été remaniés et instrumentés par les moines, de telle sorte que les informations tirées des listes de témoins restent très partielles (Sauvage, René-Norbert, *L'abbaye de Saint-Martin de Troarn...*, *op. cit.*).

Sacey¹²⁹⁷. Un certain prévôt nommé Bouchard est présent aux côtés des frères Dastin, de même que deux écuyers¹²⁹⁸. Robert, fils de Guillaume d'Avranches, négocie l'entrée de son prévôt – dont on ne connaît pas le nom – à l'abbaye du Mont Saint-Michel¹²⁹⁹. La mention d'un chapelain parmi les témoins du don de Guillaume des Biards, réalisé dans la chapelle du *castrum*¹³⁰⁰, laisse supposer la présence, auprès de certains aristocrates d'un personnel assurant un service spirituel et ayant peut-être des fonctions administratives. Quelle activité du seigneur de Saint-Hilaire avait le prêtre Alvereolus qui faisait fonction de chapelain¹³⁰¹ ?

Les réseaux de vassalité entre aristocrates apparaissent lors de ces fondations ou donations. Ils étaient déjà visibles dans les actes des comtes de Mortain, notamment lors de la fondation de la collégiale Saint-Évroult¹³⁰² ou celle du prieuré du Rocher¹³⁰³. Ainsi, Rivallon de Milly donne son accord pour la donation de Roger fils Harduin à La Bazoge¹³⁰⁴, Guillaume des Biards pour celle des frères Dastin¹³⁰⁵, ou encore Enguerrand de Vassy et Robert de Bellême pour l'aumône de Guillaume de Milly à l'abbaye Saint-Martin de Troarn¹³⁰⁶. Main du Mont permet le don à l'abbaye du Mont Saint-Michel d'une terre tenue en mort-gage par Ascelin de Caugé, son *amicus*¹³⁰⁷. Les seigneurs des terres ou leurs enfants sont généralement présents parmi les listes de témoins, assurant ainsi la légitimité et la continuité d'un pouvoir

¹²⁹⁷ *Evanus dapifer Arschot* (BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 159-160).

¹²⁹⁸ [...] *Buchardo presbitero* [...]. *Affuit etiam Anfridus armiger Dastini, Ranulphus armiger Gauterii* (BnF, ms. lat. 11832, n° 4).

¹²⁹⁹ *Monachi autem ejusdem loci pro concessione ista quam feci dederunt cuidam militi nomine preposito me exorante habitum sancti Benedicti* [...] (Cart. Mont Saint-Michel, n° 71).

¹³⁰⁰ [...] *annuit Willelmus de Biarz in capella castri, oscam unam terram que est juxta viridarium ad faciendam vineam. Sub his testibus* [...] *Hugone cappelano* (BnF, ms. lat. 11832, n° 4).

¹³⁰¹ *Donaverunt iterum nobis unam capellariam quam Alvereolus presbiter tenebat in elemosina. Illam eandem cappelariam tenet modo Alvereolus de nobis in vita sua tantum* (BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 159-160).

¹³⁰² [...] *Unfredus quoque qui prior canonicus ejusdem prebende fuit, dedit in eam dimidiam terram patrimonii sui apud Sanctum Dyonisium, Gifardo terre illius domino concedente. Ursio etiam de Tuscheto et mater eius ad unius institutionem prebende dederunt LX acras terre in Tuscheto citra Segunam, comite Roberto impetrante, et Hugone eorum domino concedente et donante ad hoc idem xxiii acras terre ultra Segunnam. [...] dedit Guillelmus vicecomes ecclesiam de Heucon cum decima parrochie totius et decimam molendini et xxx acras terre in eadem villa, Rogero de Heucon concedente* (*Acta of William I*, n° 215).

¹³⁰³ *Rotbertus etiam comes dedit filio Gisleberti centum solidos Cenomannensium propter molendinum unum faciendum intra terram suam, concedente matre eius et Rotberto Osberni filio, domino suo* (*Acta of William I*, n° 205).

¹³⁰⁴ [...] *annuente Rivuallono domino ipsius de Mille et testante* (Courson, Aurélien de éd., *Cartulaire de l'abbaye de Redon...*, op. cit., n° 326). Le comte Robert de Mortain et l'évêque d'Avranches Jean d'Ivry concèdent également ce don (*imperante et concedente Roberto comite et Johanne episcopo*).

¹³⁰⁵ *Post tertium vero diem quod hec facta sunt, [...] in capella castri, [...]. Annuit etiam idem Willelmus eodem die et eodem in loco donum de Vezins, astantibus tribus prefatis testibus, et aliis multis* (BnF, ms. lat. 11832, n° 4).

¹³⁰⁶ *Concessit autem idem Willelmus [de Milleio] et filii eius totam villam de Leisarbois cum ecclesia ipsium ville et terra et silva atque molendino et quicquid habebant in ecclesia de Calvincort et de Gouiz Roberto de Belisimo et Ingerranio de Vedicio dominis suis hoc concedentibus* (BnF, ms. lat. 10086, fol. 73v-74r).

¹³⁰⁷ *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 61.

héréditaire¹³⁰⁸. Donations et conflits sont l'occasion de réunir *amici et consanguinei*, tel cet Ansgar qui, lors du conflit l'opposant à son parent Hasculf de Saint-Hilaire, fait certifier l'accord conclu par ses proches¹³⁰⁹. Guillaume d'Avranches, fils de Guimond, donne en 1066 toute la dîme de ses vavasseurs au Luot à la demande de ses *amici*, trois chanoines de la cathédrale d'Avranches¹³¹⁰. Vassaux et dépendants sont également présents, comme Pierre *homo* d'Ansgar¹³¹¹. Ils contribuent également aux bienfaits, participant ainsi à la manifestation et à l'affirmation de la domination de leur seigneur sur un territoire et des hommes¹³¹². Les seigneurs ajoutent parfois eux aussi des biens, souvent pour compléter une aumône : ainsi Guillaume des Biards pour le don des frères Dastin¹³¹³, Mainguidus de Virey pour la terre de la Lande¹³¹⁴ ou encore Enguerrand de Vassy pour la terre de Lessarbois à Saint-Sauveur-de-Chaulieu¹³¹⁵.

Quand les différents témoins ou souscripteurs peuvent être identifiés, ils semblent généralement issus d'un cercle géographique restreint. Tous les témoins de la donation de Ascelin de Caugé gravitent aux alentours de Pontorson¹³¹⁶ et ceux de l'aumône à Saint-Georges de Rennes de part et d'autre du Couesnon¹³¹⁷. Les personnages apparaissant dans les actes du prieuré de Sacey font en grande majorité tous partie de l'entourage local des seigneurs de Saint-Hilaire. Plusieurs indices laissent penser que des cercles de relations plus larges étaient activés en fonction des circonstances. Raoul Dastin, dont on connaît la proximité de la famille avec le pouvoir ducal¹³¹⁸ est témoin à la donation de Roger fils Harduin à l'abbaye de Redon¹³¹⁹. Guillaume de Tracy, chez qui la donation des frères Dastin

¹³⁰⁸ Renaud, fils de Ranulf Avenel (des Biards), est présent à Tracy lors de la donation des frères Dastin (*Facta est autem donatio apud Traceium sub idoneis testibus [...] Rainaldo infante filio Rannulfi Avenelli* : BnF, ms. lat. 11832, n° 4). Son oncle Guillaume confirme la donation trois jours plus tard dans son *castrum* (voir *supra* n. 1305).

¹³⁰⁹ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 161-162.

¹³¹⁰ [...] *consilio et exhortatione reverentissimi presulis Michaelis Abrincatensis sedis atque corundam canonicorum meorum Gauslini videlicet Johannis magistri scholarum Erneisi de Verduno atque omni capitulo sancti Andree laudante et concedente* (*Cart. Mont Saint-Michel*, n° 73). Sur les liens de la famille d'Avranches avec l'Église d'Avranches et les ducs de Normandie, voir *infra*.

¹³¹¹ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 161-162.

¹³¹² Cette participation est largement perceptible dans les actes du prieuré de Sacey (Groud-Cordray, Claude, « Hasculf de Saint-James et le prieuré de Sacey... », art. cit.).

¹³¹³ [...] *annuit Willelmus de Biarz in capella castri, oscam unam terram que est juxta viridarium ad faciendam vineam* (BnF, ms. lat. 11832, n° 4).

¹³¹⁴ *Postea vero, ad ejusdem prebende augmentum, idem Mainguidus dedit in Vireio juxta Lamdam tantumdem terre sue advalens quantum terra de Lamda valebat [...]* (*Acta of William I*, n° 215).

¹³¹⁵ BnF, ms. lat. 10086, fol. 75v-76r. Voir également *infra*, n. 955.

¹³¹⁶ *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 61. Caugé, cne Pontorson, dép. Manche, ch.-l. cant.

¹³¹⁷ La Bigne de Villeneuve, Paul de éd., *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes...*, *op. cit.*, n° LIV. Le don se situe à Saint-Georges-de-Reintembault (voir *supra* à la n. 770).

¹³¹⁸ Voir *supra* Deuxième partie 1.2.1. L'affirmation des lignages aristocratiques et la fondation de prieurés.

¹³¹⁹ [...] *testis Rodulfo de Astin* (Courson, Aurélien de éd., *Cartulaire de l'abbaye de Redon...*, *op. cit.*, n° 326).

est d'abord réalisée¹³²⁰, est apparenté à Turgis, à qui fut confiée la garnison normande chargée de la surveillance de la ville du Mans en 1069¹³²¹. La présence d'un certain Robert Giffard lors de la donation de Robert de Moidrey à l'abbaye Saint-Georges de Rennes pourrait orienter vers un lien avec le lignage cauchois, apparenté à la famille ducale¹³²². Malgré leur rang élevé, ces personnages ne semblent cependant intervenir que dans le cadre de liens de voisinage ou de proximité. Ainsi, Bertrand de Verdun et Raoul de Saint-Jean[-le-Thomas], s'ils font partie de la haute aristocratie¹³²³, attestent la donation de Guillaume d'Avranches au Luot en tant que voisins¹³²⁴. Les possessions de l'abbaye de La Couture du Mans dans le secteur de Vire pourraient expliquer la présence de Guillaume de Tracy¹³²⁵. L'assentiment donné par l'archidiacre Gilbert à la donation de l'église de Vezins par les frères Dastin témoigne de l'étroite collaboration avec l'évêque d'Avranches Michel¹³²⁶ ; de même, la concession de l'église de Montanel au prieuré de Sacey par Gilbert d'Avranches, dont la

¹³²⁰ *Facta est autem hec donatio apud Traceium sub idoneis testibus, Willelmo de Traceio, Gilberto nepote ejus [...]* (BnF, ms. lat. 11832, n° 4). Tracy fait très vraisemblablement référence à un hameau près de Vire, sur le territoire de l'ancienne commune de Neuville (Vire Normandie, dép. Calvados, ch.-l. cant.) (Loyd, Lewis Christopher, *The origins of some Anglo-Norman Families...*, op. cit., p. 106). L'abbaye de La Couture y possédait également des biens (*Cartulaire des abbayes de Saint-Pierre de la Couture...*, op. cit., n° CXVI-CXVIII, CCX, CCLIV-CCLV et CCCCIV). Un personnage portant le même nom de Guillaume de Tracy fait également une donation à l'abbaye de Troarn (Sauvage, René-Norbert, *L'abbaye de Saint-Martin de Troarn...*, op. cit., preuve n° IV) et entre comme moine en 1110 au Mont Saint-Michel (A.D.C., F 5276). La famille de Tracy possédait des biens dans l'Avranchin, le Cotentin et la vicomté de Vire (Loyd, Lewis Christopher, *The origins of some Anglo-Norman Families...*, op. cit., p. 104-106 ; Vincent, Nicholas, « The murderers of Thomas Becket », in *Bischofsmord in Mittelalter = Murder of bishops*, Natalie Fryde et Dirk Reutz éd, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2003, p. 234-238 et Allen, Richard, « Unknown copies... », art. cit., p. 45-82).

¹³²¹ Avec Guillaume de la Ferté (O.V., t. II, p. 306-307 [livre IV]) et Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 375).

¹³²² Un autre personnage nommé Giffard apparaît dans les mêmes années lors d'une donation à la collégiale de Mortain (*Unfredus quoque qui prior canonicus ejusdem prebende fuit, dedit in eam dimidiam terram patrimonii sui apud Sanctum Dyonisium, Gifardo terre illius domino concedente : Acta of William I*, n° 215). La terre en question est peut-être située à Saint-Denis-de-Méré (dép. Calvados, cant. Condé-sur-Noireau). On ne connaît pas la nature des liens entre ces deux personnages nommés Giffard et le lignage originaire du Pays de Caux. Ces derniers pourraient également être liés, mais les concordances chronologiques sont faibles, à la femme de Raoul de Fougères, Avicie, arrière-petite-fille de Guillaume Giffard (Mazel, Florian, « Seigneurs, moines et chanoines... », art. cit., p. 111 à la n. 30).

¹³²³ Pour la famille de Verdun, voir Hagger, Mark, *The fortunes of a Norman family...*, op. cit., p. 21-24 ; pour la famille de Saint-Jean, voir Boussard, Jacques, « Thomas de Saint-Jean-le-Thomas et l'abbaye du Mont Saint-Michel (début du XII^e siècle) », in *Droit privé et institutions régionales...*, op. cit., p. 87.

¹³²⁴ C'est également l'hypothèse que met en avant Mark Hagger (Hagger, Mark, *The fortunes of a Norman family...*, op. cit., p. 21). La présence de Geoffroy de Cavigny et de Raoul de La Mouche parmi les témoins semble l'attester (Cavigny, lieu-dit situé à Ponts, dép. Manche, cant. Avranches ; La Mouche, dép. Manche, cant. Bréhal).

¹³²⁵ *Cartulaire des abbayes de Saint-Pierre de la Couture...*, op. cit., n° CXVI-CXVIII, CCX, CCLIV-CCLV et CCCCIV.

¹³²⁶ *Hanc etiam donationem a supradictis militibus factam Michael episcopus Abrincensis, de assensu Gisleberti archidiaconi sui Abrincis in ecclesia beati Andreae anno ab Incarnatione Domini M^o octogesimo secundo approbavit et auctoritate sua confirmavit* (BnF, ms. lat. 11832, n° 4). Voir également Allen, Richard, *The Norman episcopate...*, op. cit., p. 79.

famille est apparentée à la famille ducale¹³²⁷, est sans doute une restitution réalisée au regard de la proximité du prieuré de Sacey¹³²⁸.

Les relations de l'aristocratie de l'Avranchin avec le territoire sur lequel elle évolue ne s'arrêtent cependant pas à des relations de voisinages strictement « normandes ». Garin de Moidrey est ainsi témoin d'une charte de Jean de Dol confirmant des biens réalisés par ses tenants¹³²⁹, où il côtoie Baderon, vassal des Dol-Combour¹³³⁰. Son intervention est-elle à mettre en lien avec les biens et les relations que la famille de Moidrey possède outre-Couesnon¹³³¹ ou bien est-elle liée à la nature des biens confirmés, *tam in Normannia quam in Britannia* ? Hasculf de Saint-Hilaire apparaît à deux reprises dans des actes de l'abbaye Saint-Florent de Saumur concernant des possessions situées à Saint-Brice-en-Coglès et à La Tremblay¹³³². Sa présence serait liée, selon Katharine Keats-Rohan, aux liens de parenté entre Hasculf et les seigneurs de Saint-Brice-en-Coglès¹³³³. Elle pourrait également s'expliquer par de probables liens plus anciens avec les seigneurs de Dol-Combour¹³³⁴, ou à de simples relations de voisinage. Onfroy de Camberton, vassal du comte de Mortain, possède quant à lui deux-cents acres de terre à Spisse, dans le Bas-Maine¹³³⁵.

La famille du Châtellier évolue de part et d'autre de la frontière. On trouve Bozard aux côtés du comte de Mortain confirmant les donations de Raoul de Fougères pour le prieuré Sainte-Marie de Fougères situées en Normandie¹³³⁶, puis à la même époque, il concède le don de l'église de Lécousse à l'abbaye de Pontlevoy¹³³⁷. Hamelin du Châtellier est témoin d'une

¹³²⁷ Levalet, Daniel, « Aux origines de La Haye-Pesnel... », art. cit., p. 233-248.

¹³²⁸ *Item vero Willelmus Despreste dedit Deo et Sancto Martino et monachis ejus me concedente tercionariam de basilica Osmundi Asnel quam similiter injuste possederat. Quam donacionem concessit Gislebertus de Abrincis de cujus fero erat basilica, et per capellum suum de pellibus agni factum eosdem monachos revestivit* (BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 161-162).

¹³²⁹ *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 44.

¹³³⁰ Guillotel, Hubert, « Une famille bretonne au service du Conquérant : Les Baderon », in *Droit privé et institutions régionales...*, op. cit., p. 366.

¹³³¹ Voir *supra* Première partie. 2.3.1. La famille de Moidrey, un lignage proche d'Havoise.

¹³³² BnF, nouv. acq. lat. 1930, fol. 71r (Charte réglant un différent qui existait entre les seigneurs de Saint-Brice-en-Coglès et l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, à propos de la possession des *Pruniers*, appartenant au prieuré de Saint-Brice-en-Coglès) et A.D.M.L., H 3515/IV (charte de donation de Brien frère d'Auvray de plusieurs terres à côté du cimetière de La Tremblay avec leurs coutumes au prieuré de Saint-Florent de Saumur à La Tremblay).

¹³³³ Mais cette hypothèse repose sur beaucoup d'incertitudes (Keats-Rohan, Katharine, « 'Bilichildis'... », art. cit., p. 61).

¹³³⁴ Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)...*, op. cit., p. 46-47.

¹³³⁵ *Acta of William I*, n° 215.

¹³³⁶ A.D.I.V., 6 H 16, n° 7 et 12.

¹³³⁷ *Bothardus de Castellario, de ejus feodo monebat, concessit praedictam ecclesiam [de Excusa] monachis* (A.D.I.V., 1 F 558).

charte de l'évêque de Rennes Main confirmant le don des églises de Villamée et Poilley à l'abbaye du Mont Saint-Michel¹³³⁸. Un certain Auvray, sans doute fils de Bozard, est témoin de la donation, toujours à l'abbaye montoise de l'église de Levaré et de tout ce qui en dépend¹³³⁹. Cette aumône est par ailleurs réalisée par un certain Geoffroy fils de Rivallon. Si ce dernier est parfois identifié à un des fils du seigneur de Dol-Combour¹³⁴⁰, on remarque un personnage portant le même *nomen* et la même filiation apparaissant régulièrement auprès des comtes de Mortain et du duc-roi Guillaume¹³⁴¹. Parmi les témoins de la donation de Robert de Moidrey à l'abbaye Saint-Georges de Rennes, on trouve Juhel de Linières et Hamon de Flégé, deux hommes possessionnés en Bretagne¹³⁴². Gui de Landivy, dont le lignage est considéré comme vassal des seigneurs de Mayenne¹³⁴³, possédait des biens en Normandie¹³⁴⁴ ; il est lui aussi présent à de nombreuses reprises auprès des comtes de Mortain, de la fin du XI^e au début du XII^e siècle¹³⁴⁵. Certains membres de l'aristocratie de l'Avranchin sont également sollicités lorsque le seigneur de Fougères confirme la donation à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Fougères de biens situés en Normandie, biens relevant du fief du comte de Mortain¹³⁴⁶. Leur présence témoigne de leur appartenance à un cercle de relations proche de ce dernier, ainsi que de leur engagement côté normand. La réunion sous l'égide du comte de Mortain de tels hommes, qui n'apparaissent jamais ensemble, permet l'activation de réseaux de fidélité et atteste également de leur importance dans des affaires mêlant des intérêts des deux côtés de la frontière.

C'est donc souvent un réseau local et familial qui est sollicité par les aristocrates de l'Avranchin lors de fondations ou de donations. Si la présence de grands de l'aristocratie n'est pas une exception et reflète un réseau de relations plus larges, elle se fait sans doute dans le

¹³³⁸ *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 40. Poilley, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Fougères-2.

¹³³⁹ *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 41. Levaré, dép. Mayenne, cant. Gorron.

¹³⁴⁰ Keats-Rohan, Katharine, « Le rôle des Bretons... », art. cit., p. 189. Daniel Power et Sébastien Legros estiment cette hypothèse très peu probable (Power, Daniel, *The Norman frontier...*, *op. cit.*, p. 503 et Legros, Sébastien, « L'origine du premier seigneur de Laval... », art. cit., p. 24 et n. 74). Voir également Barton, Richard, *Lordship in the county of Maine...*, *op. cit.*, p. 93.

¹³⁴¹ *Acta of William I*, n° 175 I, 205 II et 207 ; BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405 et 407 ; ms. lat. 12878, fol. 281 ; A.D.I.V., 6 H 16, n° 7 et 12.

¹³⁴² À Saint-Hilaire-des-Landes pour la famille de Linières et à Baillé pour celle de Flégé (Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes...*, *op. cit.*, p. 266 et 286). Baillé et Saint-Hilaire-des-Landes, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Antrain.

¹³⁴³ Angot, Alphonse (abbé), *Généalogies féodales mayennaises...*, *op. cit.*, p. 671. Sur les relations de la famille de Landivy avec les comtes de Mortain, voir *infra* Deuxième partie. 2.2.1. L'entourage des comtes de Mortain.

¹³⁴⁴ Groud-Cordray, Claude, « L'abbaye de Savigny et ses premiers bienfaiteurs... », art. cit., p. 100, à la n. 71.

¹³⁴⁵ Arch. nat., L 979-3 ; BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405 et 407, ms. lat. 12878, fol. 280 ; A.D.I.V., 6 H 16, n° 7 et 12 ; *Acta of William I*, n° 207.

¹³⁴⁶ Hasculf de Saint-Hilaire, Guillaume des Biards, Geoffroy fils de Rivallon, Robert fils de Girold, Gui de Landivy, Bozard du Châtelier et Guillaume fils de Hugues (A.D.I.V., 6 H 16, n° 7 et 12).

cadre de liens familiaux, de voisinage ou de proximité¹³⁴⁷. Cet horizon relativement restreint ne s'arrête cependant pas aux limites du duché de Normandie et les relations transversales avec l'aristocratie bretonne ou mancelle existent et semblent multiformes : relations de voisinage, *amicitia*, liens familiaux... Les actes de l'abbaye de Savigny dévoilent ainsi, dès le second quart du XII^e siècle, une grande perméabilité de la frontière de la part de ces donateurs, évoluant fréquemment entre les trois provinces – normande, bretonne et mancelle. La fondation de l'abbaye a très vraisemblablement permis de poser par écrit des liens qui existaient auparavant, mais que les sources nous dévoilent plus parcimonieusement¹³⁴⁸. Caractéristiques d'une petite aristocratie implantée à proximité de la frontière¹³⁴⁹, ces relations montrent l'imbrication des réseaux de ces familles dans des territoires de confins et laissent percevoir leur complexité. Elle suppose également, pour partie d'entre elles l'antériorité de leur installation dans l'Avranchin.

Les sources émanant de l'Avranchin sont assez abondantes, du XI^e jusqu'au début du XII^e siècle¹³⁵⁰. Les actes provenant de l'autorité ducale ou comtale, ou bien des maisons religieuses parfois extérieures au duché de Normandie, bien plus que les actes épiscopaux¹³⁵¹, donnent à voir des familles aristocratiques de l'Avranchin suffisamment nombreuses pour que puisse être envisagée la thèse.

L'étude de l'aristocratie de l'Avranchin n'est pas à l'écart des critiques historiographiques développées ces dernières années autour de l'analyse et de l'interprétation des sources. La

¹³⁴⁷ Cela rejoint les conclusions déjà envisagées pour l'abbaye de Grestain où aucun aristocrate de l'Avranchin n'apparaît.

¹³⁴⁸ Groud-Cordray, Claude, « L'abbaye de Savigny et ses premiers bienfaiteurs... », art. cit., p. 93.

¹³⁴⁹ Guy Devailly notait ainsi que la plupart des possessions bretonnes des monastères normands étaient plus liées à des considérations locales qu'au rayonnement même des abbayes, les laïcs négligeant fréquemment les limites des diocèses (Devailly Guy, « Les dépendances bretonnes des abbayes normandes (X^e-XIII^e siècles) », in *Aspects du monachisme en Normandie...*, op. cit., p. 118). Voir également les conclusions de Green, Judith, « Lords of the Norman Vexin... », art. cit., et Power, Daniel, « What did the frontier... », art. cit.

¹³⁵⁰ Contrairement aux affirmations d'Éric (Van Torhoudt, Éric, « Des sources malgré tout !... », art. cit., p. 152). Les recherches anciennes et récentes de Richard Allen le démontrent également (Allen, Richard, « Un nouvel acte de Guillaume le Bâtard... », art. cit., p. 529. Voir également *ibid.*, « Unknown copies... », art. cit.).

¹³⁵¹ Selon Richard Allen, les laïcs constituent le dernier groupe de témoins dans les actes des évêques d'Avranches et leur intervention est assez rare (Allen, Richard, « Les actes des évêques d'Avranches... », art. cit., p. 87-88). Pour les évêchés extérieurs à la Normandie, nous n'avons trouvé aucun aristocrate de l'Avranchin dans les actes des évêques de Rennes ou du Mans. Seul Hasculf de Saint-Hilaire apparaît une lettre des évêques Roland de Dol et Marbode de Rennes évoquant un conflit concernant le domaine de La Croix-Avranchin, mais cet écrit est clairement sous influence normande (voir *supra*, n. 1080).

pratique de l'écrit et sa survivance sous diverses formes affectent en effet notre vision de cette société aristocratique. La question de l'authenticité des documents utilisés ne doit cependant pas amener à réfuter toutes les conclusions, mais permettre une approche critique et circonstanciée. Toute réécriture pose effectivement la question de la validité des documents utilisés en tant que source historique. Mais, arguments diplomatiques et chronologiques peuvent être doublés d'une étude fine et critique pour extraire des données valables de documents de nature bien souvent apocryphes. La mise en perspective avec d'autres sources contemporaines, mais également parfois plus tardives, et le biais d'analyses différenciées permet, au-delà de l'instrumentation de l'écrit, de saisir la complexité de situations.

À la territorialisation du pouvoir des ducs de Normandie, puis des comtes de Mortain, dans l'Avranchin s'ajoute bien souvent l'action des institutions religieuses – celle de l'évêque, mais également celles des abbayes et de leurs prieurés – qui mettent à profit l'autorité du prince normand pour constituer et reconstituer sur cet espace leur patrimoine et leur influence. Ce territoire institutionnel est celui qui apparaît bien souvent le premier dans la documentation. Il a souvent été analysé comme le témoignage du renforcement du contrôle ducal sur cette partie excentrée du duché de Normandie. Il peut être également interprété comme la capacité, notamment par les comtes de Mortain, de rassembler autour de leur personne et de leur autorité, l'aristocratie de l'Avranchin à travers des projets qui structurent à la fois le territoire et lui donnent des cadres. Ces documents sur lesquels nous nous appuyons construisent ainsi un espace institutionnel, incarné par différents lieux de pouvoir aux mains des ducs de Normandie ou des comtes de Mortain. Ils façonnent également celui des familles aristocratiques autour de ces polarités, où de nouvelles logiques ordonnent ainsi leurs territoires.

Le prisme de la territorialisation du pouvoir des ducs de Normandie et des comtes de Mortain dans l'Avranchin n'est cependant qu'un biais dans notre vision des familles aristocratiques au XI^e et au début du XII^e siècle. Dès l'instant où elles apparaissent dans les sources, celles-ci semblent déjà pleinement incluses dans des réseaux de relations et de vassalité pluriels. Les cercles restreints de la famille, du voisinage ou de la proximité sociale se doublent d'horizons élargis géographiquement, que ce soit vers le Bessin et la Normandie orientale ou en direction de seigneuries voisines, bretonnes et mancelles. Le schéma classique de la fondation prieurale, mis en valeur dans l'ensemble des principautés territoriales, est également valable pour l'Avranchin : le transfert de patrimoine en faveur d'une obédience témoigne d'un enracinement territorial de l'aristocratie et structure le territoire où se concentre l'identité patrimoniale de la famille. Il se double parfois d'une polarisation autour

d'une forteresse privée où s'affirme la puissance seigneuriale. Ces modèles doivent cependant être nuancés. La focalisation sur l'emprise spatiale des familles aristocratiques autour des fondations monastiques occulte en partie l'évolution de ces lignages et leur mobilité, qui s'inscrivent dans des contextes régionaux particuliers et un environnement géopolitique spécifique où se mêlent « émulation aristocratique, concurrence monastique, dynamisme économique...¹³⁵² ». La possession d'une forteresse, si elle peut être un point d'ancrage du pouvoir aristocratique, n'en est fréquemment pas le pôle unique.

L'espace dans lequel évoluent les aristocrates au XI^e et au début du XII^e siècle reflète ainsi une réalité multiple, parfois informelle et complexe, dans laquelle se mêlent territoire institutionnel et polarisations multiples, réseaux restreints et élargis et dont la vision ne s'arrête pas aux limites de l'Avranchin.

2. Domination politique d'un espace frontalier : emprise et maîtrise sur l'Avranchin

L'expansion normande vers les confins occidentaux et les frontières bretonnes et mancelles ne s'insère pas dans des cadres territoriaux figés. Elle est, dans l'Avranchin, le fruit d'une construction à partir du début du XI^e siècle. L'élaboration d'un espace institutionnel et le processus de domination politique s'appuient, ici comme en d'autres lieux du duché de Normandie, sur des stratégies familiales, une domination militaire et un contrôle religieux¹³⁵³. L'appropriation territoriale prend progressivement appui à la fois sur des lieux de pouvoir et sur des liens personnels avec des membres de l'aristocratie.

¹³⁵² Mazel, Florian, « Seigneurs, moines et chanoines... », art. cit., p. 106-107.

¹³⁵³ Voir notamment les travaux de Bates, David, *Normandy before 1066...*, *op. cit.* ; *id.*, *Guillaume le Conquérant...*, *op. cit.* ; Power, Daniel, « What did the frontier... », art. cit. ; *id.*, *The Norman frontier...*, *op. cit.* ; Bauduin, Pierre, *La première Normandie...*, *op. cit.* ; Hagger, Mark, « How the west was won... », art. cit. ; Van Torhoudt, Éric, « Historiographie de la territorialisation... », art. cit. et *id.*, « Penser la première expansion de la Normandie... », art. cit.

2.1. Autour des lieux de pouvoir : maillage et maîtrise du territoire

Les sources du XI^e et du début du XII^e siècle attestent la capacité des ducs de Normandie et des comtes de Mortain à rassembler à leurs côtés une aristocratie et à orienter leurs ambitions dans l'Avranchin. La territorialisation des pouvoirs montre également leur aptitude à créer un espace institutionnel, autour duquel s'organise leur autorité, polarisée autour d'Avranches et Mortain, sièges comtal et vicomtal, et de plusieurs forteresses, lieux et relais de pouvoir.

2.1.1. Une première génération de vicomtes et la réorganisation administrative de l'Avranchin

Depuis un siècle, à la suite de Charles-Homer Haskins, plusieurs recherches ont mis en lumière l'institution vicomtale, dont l'apparition dans le duché de Normandie est datée du début du XI^e siècle sous le règne de Richard II. Les vicomtes occupent alors une fonction assez élevée dans l'entourage du duc, exerçant les pouvoirs dont ils sont investis dans l'administration locale et sur les terres du domaine ducal, là où il n'y avait pas de comte. Leurs circonscriptions correspondent souvent à d'anciens *pagi*, bien que l'on ne puisse aisément établir le lieu de chacune de ces vicomtés¹³⁵⁴.

L'historiographie a été renouvelée par les travaux de Jean-Michel Bouvris et plus récemment de Mark Hagger. Ce dernier apporte une controverse critique à la vision des vicomtes portée par Charles-Homer Haskins en revenant sur quatre points importants des fonctions vicomtales : les responsabilités militaires, le maintien de la paix, l'administration du domaine ducal et celle de la justice¹³⁵⁵. Plus récemment, Éric Van Torhoudt a proposé une conception de l'institution vicomtale inversant le mode d'appréhension de ces personnages proches des ducs de Normandie et entretenant avec eux une fidélité personnelle. Selon lui, les ressorts de leur exercice sont la plupart du temps inédit et ne correspondent pas aux anciennes circonscriptions franques ; leur dotation vicomtale, sur laquelle s'exerce une délégation d'autorité ducal, serait par ailleurs créée à partir de leur patrimoine propre, parfois constitués

¹³⁵⁴ Haskins, Charles-Homer, *Norman Institutions*, Cambridge, Harvard University Press ; Londres, Humprey Milford ; Oxford, University Press, 1918, p. 45-46 ; Musset, Lucien, « Les Goz, vicomtes d'Avranches », *R.A.*, t. 49, 1972, p. 306 ; Bates, David, *Normandy before 1066...*, *op. cit.*, p. 156-158 ; Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 145.

¹³⁵⁵ Bouvris, Jean-Michel, « Une famille de vassaux... », art. cit., p. 5-6 ; *id.*, « Contribution à l'étude de l'institution vicomtale... », art. cit., p. 150-151 ; Hagger, Mark, « The Norman vicomte, c. 1035-1135: What did he do? », *A.-N.S.*, t. XXIX, 2006, p. 62-83 et *id.*, *Norman rule in Normandy...*, *op. cit.*, p. 592-603.

d'inféodations ducales. Ils exerceraient ainsi une fonction, non pas de nature territoriale, mais personnelle auprès du duc de Normandie¹³⁵⁶.

Deux familles vicomtales sont identifiées dans l'Avranchin à partir de la seconde moitié du XI^e siècle : le lignage des Goz et les seigneurs de Saint-Hilaire¹³⁵⁷. Les premiers, détenant le titre de vicomtes d'Avranches, sont d'abord attestés en la personne du fils de Turstin, Richard Goz, appelé au milieu du XI^e siècle dans les confins occidentaux de la Normandie par le duc Guillaume¹³⁵⁸. La seconde famille, celle des seigneurs de Saint-Hilaire, est placée à la tête de la vicomté de Saint-James. Elle apparaît dans le même espace dès le début du XI^e siècle, mais les sources laissent supposer une investiture vicomtale plus tardive et temporaire¹³⁵⁹.

2.1.1.1. Un patrimoine aux origines communes dans le comté d'Avranches

Lors d'une précédente étude, nous avons dévoilé les liens qui unissaient les deux familles vicomtales des Goz et de Saint-Hilaire dans l'Avranchin¹³⁶⁰ : des possessions communes à Aucey-la-Plaine, Boucey et Saint-James-de-Beuvron, ainsi qu'à Avranches et aux Loges-Marchis¹³⁶¹ et le port du *cognomen* toponymique « Saint-James » par le premier seigneur de Saint-Hilaire Hasculf I, alors que Richard Goz avait reçu du duc Guillaume la garde de la forteresse du même nom¹³⁶². Outre cette corrélation, on note également un certain nombre de

¹³⁵⁶ Van Torhoudt, Éric, *Centralité et marginalité en Neustrie...*, *op. cit.*, p. 256 et *id.*, « Penser la première expansion de la Normandie... », art. cit., p. 122-125.

¹³⁵⁷ En plus de ces deux familles, plusieurs autres personnages associés au titre vicomtal ont pu être identifiés dans l'Avranchin dès la fin du XI^e siècle. Voir *infra* Deuxième partie. 2.2.2.1. L'office vicomtal dans l'Avranchin (fin XI^e-début XII^e siècle).

¹³⁵⁸ Musset, Lucien, « Les Goz, vicomtes d'Avranches... », art. cit., p. 307.

¹³⁵⁹ Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)...*, *op. cit.*, p. 66-72.

¹³⁶⁰ *Ibid.*, p. 49-53 et 66-69.

¹³⁶¹ BnF, ms. lat. 5411/2, fol. 159-160 et ms. lat. 17062, n° 8 ; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 7 ; *Henri II*, « Introduction », p. 346 (« État de la vicomté d'Avranches vers la fin du XII^e siècle ») ; Ramackers, Johannes éd., *Papsturkunden in Frankreich...*, *op. cit.*, n° 99 et Barraclough, Geoffrey éd., *The Charters of the Anglo-Norman Earls of Chester...*, *op. cit.*, n° 181 et 259. Contrairement à ce que nous avons supposé, Montanel n'est pas une possession de la famille Goz, mais de celle d'Avranches (Levalet, Daniel, « Aux origines de La Haye-Pesnel... », art. cit., p. 246-247). Voir cartes n° 14 et 18. Boucey, dép. Manche, cant. Pontorson.

¹³⁶² En 1064, le duc Guillaume, à l'appel de Rivallon de Dol, avait lancé ses troupes jusqu'en Bretagne. Si cet épisode fut moins une victoire militaire qu'un succès politique pour le duc de Normandie, il eut vraisemblablement pour conséquence l'érection de la forteresse de Saint-James-de-Beuvron, dont la construction est attesté en avril 1067 (*Acta of William I*, n° 251) et la garde confiée à Richard Goz (Guillaume de Poitiers, *The Gesta Guillelmi of William of Poitiers*, Ralph Henry Carless Davis et Marjorie Chibnall éd. et trad., Oxford et

correspondances entre le domaine ducal et les possessions des deux familles, notamment à Saint-James-de-Beuvron et Avranches¹³⁶³. À ces biens on peut joindre Champeaux, Vengeons et Chambeurre pour les Goz¹³⁶⁴ ; Vessey, *Esgen*, La Croix-Avranchin et Villiers-le-Pré pour le seigneur de Saint-Hilaire¹³⁶⁵. S'ajoute également une série de convergences dans la première moitié du XI^e siècle, entre les biens des familles Goz et de Saint-Hilaire avec le patrimoine détenu par les comtes d'Avranches ou dépendant de leur comté. C'est le cas à Bouillon, Saint-Jean-le-Thomas, Vergoncey et Argouges¹³⁶⁶. L'exemple le plus probant est celui de Saint-James-de-Beuvron et de Saint-Hilaire-du-Harcouët, où les deux familles sont également possessionnées. Les églises des deux sites avaient été données au début du XI^e siècle à l'abbaye Saint-Benoît de Fleury, par Robert, comte d'Avranches et fils illégitime du duc Richard I^{er}¹³⁶⁷. La garde des forteresses des deux localités est également aux mains des deux familles à partir de la seconde moitié du XI^e siècle : Richard Goz à Saint-James-de-Beuvron entre 1064 et 1067 et la famille de Saint-Hilaire peu après 1084¹³⁶⁸. Les deux lignages se trouvent par ailleurs en possession de terres à proximité de celles autrefois détenues en propre par le comte d'Avranches, que les sources détaillent explicitement comme faisant partie du patrimoine de ce dernier¹³⁶⁹.

Tous ces indices laisseraient donc supposer qu'une partie des biens détenus par les familles Goz et de Saint-Hilaire trouverait leur origine dans celle du comté d'Avranches. Celui-ci, sans doute créé au début du XI^e siècle par les ducs de Normandie, est à l'origine confié à une branche collatérale des princes normands¹³⁷⁰. Robert – fils illégitime du duc Richard I^{er} – et son fils Richard sont en activité dans l'Avranchin jusque avant 1026 et le bannissement de ce

New York, Clarendon Press, 1998, p. 72-73 (§ 43) et *G.N.D.*, t. II, p. 208-209 [livre VIII]). Voir également Yver, Jean, « Les châteaux forts en Normandie... », art. cit., p. 47 et 58-59.

¹³⁶³ *R.A.D.N.*, n° 73 ; *Acta of William I*, n° 251 et Allen, Richard, « Un nouvel acte de Guillaume le Bâtard... », art. cit., p. 517-536, annexe.

¹³⁶⁴ *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 4 et 60 ; Ramackers, Johannes, *Papsturkunden in Frankreich...*, op. cit., n° 99 ; *Acta of William I*, n° 281 (II) ; *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 74 ; Allen, Richard, « Un nouvel acte de Guillaume le Bâtard... », art. cit., p. 517-536, annexe. Champeaux, dép. Manche, cant. Avranches.

¹³⁶⁵ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 166-167 et Allen, Richard, « Un nouvel acte de Guillaume le Bâtard... », art. cit., p. 517-536, annexe. *Esgen*, dép. Manche, cant. Pontorson, cne Saint-Quentin-sur-le-Homme.

¹³⁶⁶ *R.A.D.N.*, n° 49 et 73. Bouillon, dép. Manche, cant. Granville, cne Jullouville.

¹³⁶⁷ *Item Robertus, Abricatinensium comes, de sui jure patrimonii œcclesiam sancti Hylarii, alteram quoque in honore sancti Jacobi, cum omnibus eorum appendiciis, monasterio permiserat Floriacensi* (André de Fleury, *Vita Gauzlini...*, op. cit., p. 48 et *Acta of William I*, n° 251 ; voir également Potts, Cassandra, « The earliest Norman counts revisited... », art. cit., p. 29-30).

¹³⁶⁸ Voir *supra* n. 1362 pour la forteresse de Saint-James-de-Beuvron ; Pour la forteresse de Saint-Hilaire-du-Harcouët : *Acta of William I*, n° 252 et Groud-Cordray, Claude, Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)...*, op. cit., p. 69-72.

¹³⁶⁹ Voir *supra* n. 1367 et *R.A.D.N.*, n° 16.

¹³⁷⁰ Potts, Cassandra, « The earliest Norman counts revisited... », art. cit., p. 23-35. Voir tableau de filiation n° 6 et tableau n° 2.

dernier pour avoir pris part à un complot contre son oncle Richard II¹³⁷¹. Quelques années plus tard, sans doute après que le duc de Normandie l'eut un temps gardé entre ses mains¹³⁷², le comté d'Avranches est remis à Guillaume Guerleng, également issu de la famille ducale – son père, le comte de Corbeil Mauger, était lui aussi fils de Richard I^{er}¹³⁷³. Sans doute entre la fin des années 1040 et le début des années 1050, le duc Guillaume réorganise le comté d'Avranches pour créer un comté de Mortain, qu'il place entre les mains du même homme¹³⁷⁴. Guillaume Guerleng est banni du duché de Normandie à la fin des années 1050 et le comté de Mortain alors placé entre les mains de Robert, frère utérin de Guillaume le Conquérant¹³⁷⁵.

Dans ce contexte, comment et quand apparaissent les deux familles vicomtales des Goz et de Saint-Hilaire ?

¹³⁷¹ André de Fleury, *Vita Gauzlini...*, *op. cit.*, p. 48-51 ; *R.A.D.N.*, n° 16, 17, 23, 49 et 214.

¹³⁷² Entre 1027 et 1035, Robert le Magnifique concède à l'abbaye du Mont Saint-Michel et à la cathédrale d'Avranches des biens situés dans le comté d'Avranches (*R.A.D.N.*, n° 73 et Allen, Richard, « Un nouvel acte de Guillaume le Bâtard... », *art. cit.*, p. 517-536, annexe).

¹³⁷³ Éric Van Torhoudt émet l'hypothèse selon laquelle la nomination de Guillaume Guerleng dans l'Avranchin répondrait à une stratégie d'alliance des ducs de Normandie envers les rois de France, et notamment Henri I^{er} (1031-1060), derrière lequel Mauger, qui avait reçu la garde de la forteresse royale de Corbeil, s'était rangé après la mort de Robert le Pieux (996-1031) (Van Torhoudt, Éric, *Centralité et marginalité en Neustrie...*, *op. cit.*, p. 532-534). David Bates retient également cette hypothèse (Bates, David, *Guillaume le Conquérant...*, *op. cit.*, p. 192).

¹³⁷⁴ Guillaume est d'abord nommé comte d'Avranches dans la *Vita Gauzlini*, dont la composition est placée vers 1042 (*Willelmus, comes Abrincatinensium, [in] villa Beuron aream ad construendam aecclesiam, alteram quoque ad molendinum inibi faciendum, pro suarum permisit redemptione culparum* : André de Fleury, *Vita Gauzlini...*, *op. cit.*, p. 13 et 72). Il souscrit en tant que comte de Mortain une charte qui ne est datée *ca.* 1054 (*R.A.D.N.*, n° 162 ; pour la datation, voir Bates, David, *Guillaume le Conquérant...*, *op. cit.*, p. 192). David Bates cite également trois autres chartes où souscrit un « comte Guillaume » sans plus de précision (Bates, David, « Notes sur l'aristocratie normande... », *art. cit.*, p. 28 et à la n. 139). Guillaume Guerleng est nommé comte de Mortain par les sources narratives normandes du XII^e siècle (*G.N.D.*, t. II, p. 88 et 126 [livre VII] ; *O.V.*, t. II, p. 312 [livre IV] et t. IV, p. 98 [livre VII]).

¹³⁷⁵ Brian Golding date la disgrâce de Guillaume Guerleng et l'arrivée du comte Robert de Mortain aux débuts des années 1060 (Golding, Brian, « Robert of Mortain... », *art. cit.*, p. 120). Selon l'hypothèse d'Éric Van Torhoudt, le bannissement de Guillaume Guerleng doit être daté avant décembre 1056 (*Centralité et marginalité en Neustrie...*, *op. cit.*, p. 534 et 710). Son raisonnement, à partir d'un acte réécrit au début du XII^e siècle (*R.A.D.N.*, n° 214), nous semble cependant fondé sur trop de suppositions. Dernièrement, David Bates, estime que le bannissement de Guillaume Guerleng et l'arrivée de Robert de Conteville à la tête du comté de Mortain date de la seconde moitié des années 1050 (Bates, David, *Guillaume le Conquérant...*, *op. cit.*, p. 191-192).

2.1.1.2. La création du comté de Mortain et de la vicomté d'Avranches

Selon le témoignage d'Orderic Vital, la famille Goz était d'ascendance scandinave¹³⁷⁶. Dans les premières années du X^e siècle, le lignage, établi sur la basse vallée de la Risle, s'implante dans le Bessin côtier. Le duc Richard II concède un premier titre vicomtal à Turstin Goz en Hiémois, où il est rétribué par la concession de domaines proches du centre administratif de sa circonscription à Exmes. Évincé une première fois vers 1025 pour faire place au fils cadet du duc de Normandie, il retrouve temporairement sa charge en 1040, puis la reperd presque aussitôt pour avoir collaboré avec le roi de France, vers 1042-1043. Son fils Richard est ensuite appelé à la vicomté d'Avranches¹³⁷⁷. L'historiographie s'accorde à penser que la création de cette vicomté, fixée aux années 1055-1056, est la conséquence du bannissement de Guillaume Guerleng, comte de Mortain¹³⁷⁸.

Il nous semble dans un premier temps indispensable de revoir la date d'apparition du premier vicomte d'Avranches, qui doit probablement être située dans une amplitude chronologique plus étendue, soit entre 1051 et 1066¹³⁷⁹, et non par rapport à la date supposée du bannissement du comte de Mortain. Par ailleurs, dans une charte du duc Guillaume confirmant le don de Main de Fougères de l'église de Savigny-le-Vieux à l'abbaye de Marmoutier apparaissent simultanément dans la liste des signataires Guillaume Guerleng, en tant que comte de Mortain, et Richard Goz, qui ne porte pas ici le titre de vicomte, mais la mention de sa parenté¹³⁸⁰. Un autre document concernant également l'Avranchin, daté lui aussi entre *ca.* 1050 et 1064, porte encore la signature des mêmes deux hommes¹³⁸¹. Ainsi, même si ces documents ne mentionnent pas Richard Goz en tant que vicomte d'Avranches, ils attestent sa présence dans l'Avranchin en même temps que le comte de Mortain Guillaume Guerleng, dans un espace où les deux hommes exercent leur fonction. Leur apparition

¹³⁷⁶ *G.N.D.*, t. II, p. 100-101 (livre VII). Voir également Musset, Lucien, « Actes inédits du XI^e siècle. I... », art. cit., p. 128. Voir également tableau de filiation n° 15.

¹³⁷⁷ Musset, Lucien, « Les Goz, vicomtes d'Avranches... », art. cit., p. 306-307.

¹³⁷⁸ Musset, Lucien, « Actes inédits du XI^e siècle. I... », art. cit., p. 128 ; *id.*, « Les origines et le patrimoine de l'abbaye de Saint-Sever... », art. cit., p. 358 ; *id.*, « Les Goz, vicomtes d'Avranches ... », art. cit., p. 307 ; Hollister, Charles Warren, « The greater Domesday tenants-in-chief », in *Domesday Studies: Papers read at the Novocentenary Conference of the Royal Historical Society and the Institute of British Geographers, Winchester, 1986*, James Clarke Holt éd., Woodbridge, The Boydell Press, 1987, p. 237 ; Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 147-148 ; Van Torhoudt, Éric, *Centralité et marginalité en Neustrie...*, *op. cit.*, p. 739.

¹³⁷⁹ *R.A.D.N.*, n° 155, 159 et 199.

¹³⁸⁰ *S. Willelmi comitis de Mauritonio [...] S. Richardi filii Torestini (R.A.D.N., n° 162)*. Selon Lucien Musset, le titre vicomtal peut ne pas toujours être mentionné, car, au milieu du XI^e siècle, être vicomte, c'était exercer une fonction plus que porter un titre « Actes inédits du XI^e siècle. I... », art. cit., p. 128).

¹³⁸¹ *R.A.D.N.*, n° 160.

simultanée ne peut donc soutenir le principe d'une investiture vicomtale dans l'Avranchin, en faveur du lignage des Goz, liée au bannissement du comte de Mortain. Dans ce cadre, l'hypothèse la plus probable est de placer l'arrivée de Richard Goz à la tête de la vicomté d'Avranches, non pas lors du bannissement de Guillaume Guerleng, mais plutôt lors de la création du comté de Mortain, sans doute antérieure d'une dizaine d'années.

On pourrait ainsi penser que, entre la fin des années 1040 et le début des années 1050, l'Avranchin fut le théâtre d'une réorganisation administrative : le comte, dont l'influence s'étendait sans doute très peu à l'est de Saint-Hilaire-du-Harcouët si l'on se réfère aux sources à notre disposition¹³⁸², a vu son pouvoir et son influence se décaler vers la forteresse de Mortain, lieu de pouvoir à partir duquel il exerce désormais son autorité au nom du duc de Normandie. Et dans les années suivantes, c'est dans l'est de l'Avranchin qu'on le voit désormais intervenir. Avant 1060, le duc Guillaume rétrocède au comte de Mortain – dont on ne connaît pas l'identité – la terre de Guillaume Silvain que son père avait auparavant concédée à la cathédrale d'Avranches, à savoir Saint-Pois et Le Mesnil-Gilbert¹³⁸³. Il est également intéressant de noter que le premier acte où un comte de Mortain est identifié concerne un bien, relevant du duc, situé à Savigny-le-Vieux, aux limites de l'Avranchin, dans l'espace où s'exerce entièrement une génération plus tard l'influence de Robert de Mortain¹³⁸⁴. En décalant vers l'est la zone d'autorité du comte qui exerçait dans l'Avranchin, notamment en lui concédant des biens issus de l'ancien domaine ducal (c'est sans doute le cas des biens autour de Saint-Pois¹³⁸⁵), il est probablement devenu nécessaire de confier à l'administration d'un vicomte l'espace situé plus à l'ouest. Le duc Guillaume aurait ainsi repris la politique de son grand-père Richard II, qui nommait des vicomtes là où il n'y avait pas de comte ou lorsqu'une partie d'un honneur retombait dans le domaine ducal¹³⁸⁶.

En 1052, le duc de Normandie s'empare du Domfrontais et du Passais, peut-être anciennement tenus par les seigneurs de Mayenne, avant d'être récupérés par les Bellême. Puis, après plusieurs années de combat où le duc de Normandie a été contraint à la défensive, une partie de la seigneurie de Mayenne tombe dans la mouvance normande, sans doute en 1055. Après à un accord passé avec le roi de France Henri I^{er}, entre 1055 et août 1057, le duc

¹³⁸² Voir carte n° 23. Voir également *supra* à la n. 859.

¹³⁸³ Allen, Richard, « Un nouvel acte de Guillaume le Bâtard... », art. cit., p. 517-536, annexe.

¹³⁸⁴ Voir la carte des possessions du comte de Mortain Robert en 1082, à partir du *vidimus* de la charte de fondation de la collégiale Saint-Évrout de Mortain (*Acta of William I*, n° 215 et Boussard, Jacques, « Le comté de Mortain... », art. cit., p. 253-279, notamment à la p. 270).

¹³⁸⁵ Voir *supra* Deuxième partie. 3.2.1.1. Les héritiers des domaines carolingiens.

¹³⁸⁶ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 145 et Hagger, Mark, « The Norman vicomte... », art. cit., p. 76-77.

de Normandie entreprend la construction de la forteresse d'Ambrières¹³⁸⁷. Dans ce contexte, se pourrait-il que la réorganisation de l'Avranchin soit un prélude aux opérations militaires menées par le duc de Normandie contre le Maine et le Passais ? Le Richardide Guillaume Guerleng aurait alors pu y être placé jusqu'à son bannissement, alors que la famille Goz administrait le territoire séparé dans le cadre de cette réorganisation. On arrive ainsi à une hypothèse opposée à celle communément admise qui veut que la vicomté d'Avranches ait été créée lors du bannissement de Guillaume Guerleng¹³⁸⁸. Il semble plus probable que cette entité administrative soit apparue lors d'une réorganisation de la région aboutissant à la création du comté de Mortain, alors que le duc de Normandie se préparait sans doute à étendre son influence vers le Passais.

Si l'investiture de la famille Goz à la tête de la vicomté d'Avranches doit être contemporaine de la création du comté de Mortain entre la fin des années 1040 et le début des années 1050, la présence du lignage dans l'Avranchin, où il possède de nombreux biens dès le milieu du XI^e siècle, est probablement antérieure. En effet, entre 1037 et 1046, Richard Goz est signataire d'un acte du duc Guillaume par lequel ce dernier corrobore le don d'Adelelme, ancien *miles* de son père, de La Croix-Avranchin et de ses dépendances en faveur de l'abbaye du Mont Saint-Michel¹³⁸⁹. Par ailleurs, la donation de la dîme de Vengeons à l'abbaye de Troarn par Raoul, frère de Richard Goz, et le neveu de celui-ci, Robert, fils de Turstin II, suppose une possession familiale issue du partage de l'héritage d'un parent, peut-être Turstin I, et donc remontant au moins au second tiers du XI^e siècle¹³⁹⁰.

La fondation de l'abbaye de Saint-Sever par le vicomte Hugues d'Avranches, entre *ca.* 1066 et 1070, sur un site peut-être occupé par une communauté érémitique avant l'arrivée des Scandinaves, montre que la famille Goz avait également acquis des biens aux marges sud de l'Avranchin et sur sa frange littorale¹³⁹¹. La géographie initiale du patrimoine de l'établissement fondé reproduit en effet dans les grandes lignes la répartition des possessions

¹³⁸⁷ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 299-305, 311-314, 357-358 et 367-369 ; Renoux, Annie, « Le vocabulaire du pouvoir à Mayenne... », art. cit., p. 206 et *id.*, « Aux sources du pouvoir châtelain... », art. cit., p. 81.

¹³⁸⁸ Voir *supra* n. 1378.

¹³⁸⁹ *R.A.D.N.*, n° 110. Les biens se retrouvent à la fin du XI^e siècle entre les mains du lignage de Saint-Hilaire.

¹³⁹⁰ *Acta of William I*, n° 281 (II).

¹³⁹¹ Musset, Lucien, « Les origines et le patrimoine... », art. cit., p. 357-367 et carte p. 359 ; *id.*, « Une famille vicomtale... », art. cit., p. 98 ; Gazeau, Véronique, *Normannia monastica...*, *op. cit.*, p. 14. Voir également la bulle du pape Adrien IV (1154-1159) donnée le 2 novembre 1158 (Ramackers, Johannes, *Papsturkunden in Frankreich...*, *op. cit.*, n° 99).

du fondateur et de sa famille¹³⁹². Et si l'on ne sait depuis quand la famille possédait ces biens¹³⁹³, il est probable que les possessions situées à l'ouest sont issues du démembrement du comté d'Avranches duquel elles faisaient partie¹³⁹⁴. Cette hypothèse tendrait à prouver qu'une part des possessions de l'Avranchin tenues par les Goz ne remonte quant à elle qu'à l'acquisition de la fonction de vicomte et faisait partie de la dotation de l'office public¹³⁹⁵.

Si l'on ne peut suivre avec précision l'implantation du lignage des Goz dans l'Avranchin, il semble ainsi probable que la famille, apparue dans les sources au début du XI^e siècle sous le duc de Normandie Richard II¹³⁹⁶, y a acquis des biens antérieurement à son investiture vicomtale, sans que l'on puisse en connaître l'ampleur et l'origine. À la faveur d'une réorganisation administrative du territoire opérée dans les années 1040-1050, ayant abouti à la création du comté de Mortain, les Goz obtiennent un office de nature publique, dont la dotation les met en possession de plusieurs autres biens dans l'Avranchin.

De Richard, mort vers 1074 ou peu après, l'office passe ensuite entre les mains de son fils Hugues – également comte de Chester –, puis du fils de ce dernier, Richard II. Après la mort de celui-ci lors du naufrage de la *Blanche-Nef*, la vicomté reste dans la famille, passant alors à une branche collatérale, celle de leur cousin, les vicomtes du Bessin¹³⁹⁷.

2.1.1.3. La vicomté temporaire de Saint-James

La vicomté de Saint-James apparaît de façon très épisodique dans les sources, entre la dernière décennie du XI^e et le tout début du XII^e siècle, aux mains d'Hasculf I, seigneur de Saint-Hilaire. Les actes mentionnant son titre vicomtal sont exclusivement non normands. Ils s'adressent au prieuré de Marmoutier à Fougères, ainsi qu'à ceux de Saint-Florent de Saumur à Saint-Brice-en-Coglès et à La Tremblay. Ils ont tous la particularité d'avoir été rédigés en

¹³⁹² Bouvris, Jean-Michel, « Une famille de vassaux... », art. cit., p. 8.

¹³⁹³ Musset, Lucien, « Une famille vicomtale... », art. cit., p. 98.

¹³⁹⁴ Voir *supra* n. 1366.

¹³⁹⁵ Musset, Lucien, « Les origines et le patrimoine... », art. cit., p. 365. Selon Jean-Michel Bouvris, les vicomtes se sont enracinés dans la circonscription dont ils avaient la charge et ont fait passer dans leur patrimoine les terres situées à l'intérieur de celle-ci et dont ils avaient seulement la jouissance (Bouvris, Jean-Michel, « Contribution à l'étude de l'institution vicomtale... », art. cit., p. 149). Ce schéma classique avait déjà été mis en lumière pour la famille de Dol-Combour par Hubert Guillotel (« Des vicomtes d'Alet ... », art. cit., p. 207. Voir également *supra* Première partie 2.1. La présence de la famille de Dol-Combour dans l'Avranchin : la continuité d'une implantation antérieure).

¹³⁹⁶ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 146-147.

¹³⁹⁷ Musset, Lucien, « Les Goz, vicomtes d'Avranches... », art. cit., p. 307-308.

présence et sous l'autorité de Raoul de Fougères¹³⁹⁸. Il ne fait cependant aucun doute que sa fonction était liée au prince des Normands¹³⁹⁹.

Hormis Hasculf I, son oncle, Robert de Bodiaco, portait également le titre vicomtal avant son entrée au monastère de Marmoutier, peu avant 1090¹⁴⁰⁰. Nos recherches pour tenter de trouver ses origines ont été vaines¹⁴⁰¹. Cependant, la mention de ce personnage pourrait faire remonter la création de la vicomté aux années 1060-1070, à une époque où le duc de Normandie puis roi d'Angleterre Guillaume tente d'accroître son influence sur le nord-est du Rennais. En 1064, ce dernier avait lancé ses troupes jusqu'en Bretagne, sans doute afin de rétablir les liens avec le comte Eudes et sa famille¹⁴⁰². Cet épisode, qui fut moins une victoire politique qu'un succès militaire pour le duc de Normandie, avait eu pour conséquence de cristalliser la frontière occidentale face à la Bretagne¹⁴⁰³. En 1076, le duc de Normandie-roi d'Angleterre intervient militairement une fois de plus dans la province voisine, lançant une seconde expédition contre la forteresse de Dol, cherchant à la fois à éloigner l'influence du comte de Rennes Geoffroy Grennonat (1066-1084) sur la place forte et à rétablir dans ses fonctions Juhel, évêque de Dol. Cette fois-ci, le duc-roi Guillaume avait dû renoncer face à une coalition comprenant le comte d'Anjou Foulques le Réchin (1068-1109) et le roi de France Philippe I^{er}¹⁴⁰⁴. Là encore, comme en 1064, c'est une alliance avec l'Anjou voisin qui fit reculer le prince des Normands. Si l'opération de 1076 avait réaffirmé l'autorité du comte de Rennes Geoffroy Grenonat au nord-est du comté¹⁴⁰⁵, on ne sait comment s'exerçait vraiment le contrôle effectif de cette région dans les années 1060-1070 : les seigneurs de Fougères, qui avaient basculé dans l'orbite normande au début des années 1050 sous Main II¹⁴⁰⁶, ne sont mentionnés ni lors de l'expédition du duc Guillaume en Bretagne en

¹³⁹⁸ A.D.I.V., 6 H 16, n° 7 et 12 ; A.D.M.L., H 3515/IV ; BnF, nouv. acq. lat. 1930, fol. 71r.

¹³⁹⁹ Pour les deux actes concernant le prieuré de Fougères, la souscription du seigneur de Saint-Hilaire se fait pour des biens concédés dans le comté de Mortain et sous l'autorité du comte Guillaume (A.D.I.V., 6 H 16, n° 7 : *predictus comes W[illelmus] concessit [...] in his quae de suo feodio tenebant in Normannia. Hujus concessionis testes sunt : Harscoitus vicecomes [...]* ; A.D.I.V., 6 H 16, n° 12 : *De hoc dono Radulfi Filogerensis et omnibus donis [...] in comitatis Moretonii fecerant [...] audientibus et videntibus testibus istis [...]* apud oppidum Sancti Hilarii Harchodio vicecomite [...]).

¹⁴⁰⁰ *Robertus vicecomes de Bodioco (sic)* (BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 160).

¹⁴⁰¹ Peut-être est-ce le même Robert qui apparaît comme vicomte dans deux actes du comte de Mortain, rédigés après 1082, en faveur du prieuré du Rocher dépendant de l'abbaye de Marmoutier (BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405 et 407) ?

¹⁴⁰² Bates, David, *Guillaume le Conquérant...*, op. cit., p. 246-250.

¹⁴⁰³ Boüard, Michel de, *Guillaume le Conquérant*, Fayard, 1984, p. 226-227 ; Chédeville, André et Tonnerre, Noël-Yves, *La Bretagne féodale...*, op. cit., p. 57 et Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes...*, op. cit., p. 114-115.

¹⁴⁰⁴ Bates, David, *Guillaume le Conquérant...*, op. cit., p. 467-469.

¹⁴⁰⁵ Chédeville, André et Tonnerre, Noël-Yves, *La Bretagne féodale...*, op. cit., p. 62-64 et Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux...*, op. cit., p. 116-117.

¹⁴⁰⁶ *Ibid.*, p. 114 et Mazel, Florian, « Seigneurs, moines et chanoines... », art. cit., p. 110.

1064, ni lors de la bataille d'Hastings, ou encore lors du siège de Dol par le duc de Normandie-roi d'Angleterre en 1076¹⁴⁰⁷.

Ne pourrait-on pas placer l'apparition de la vicomté qui se trouve à la fin du XI^e siècle entre les mains d'Hasculf I dans ce contexte de tentative de mainmise par le duc-roi Guillaume sur le nord-est du Rennais. Elle suivrait de peu celle d'Avranches et le bannissement de Guillaume Guerleng et pourrait correspondre à l'arrivée de Robert de Conteville, frère utérin du duc-roi Guillaume, à la tête du comté de Mortain. Le prince des Normands aurait-il pu prendre appui sur le souvenir de l'ancienne *centena/vicaria* identifiée autour de La Croix-Avranchin et de Saint-James¹⁴⁰⁸ pour former une nouvelle vicomté, aux contours différents, signe de son autorité et de sa puissance à proximité de la frontière¹⁴⁰⁹ ? Il a pu la mettre entre les mains de Robert de Bodioc, que l'anthroponymie rapproche à la fois de la Bretagne, mais également d'une influence robertienne¹⁴¹⁰. Si l'onomastique bretonne est moins le témoignage de courants migratoires que de pratiques familiales, sociales et politiques dans l'Avranchin, qui reste un îlot d'influence capétienne durant toute la première moitié du XI^e siècle¹⁴¹¹, la filiation supposée de Robert de Bodioc, qu'elle soit figurative ou réelle et sans que l'on connaisse réellement les origines de ce premier vicomte, permettait au duc de Normandie d'appuyer son autorité sur un espace et dans un contexte de tension entre le duché de Normandie et celui de Bretagne, mais également avec le roi de France. Est-ce en rappel de cette ancienne fonction qu'Hasculf I, qui hérite sans doute des attributions de son oncle Robert de Bodioc lorsque celui-ci entre au monastère¹⁴¹², apparaît dans deux actes de Raoul de Fougères pour des dons concédés dans le comté de Mortain. Il aurait alors agi

¹⁴⁰⁷ La mort de Main II est fixée entre les années 1054-1055 (Morin, Stéphane, *Trégor – Goëlo – Penthièvre...*, *op. cit.*, p. 75-76) et 1060 (Mazel, Florian, « Seigneurs, moines et chanoines... », art. cit., p. 111) ; l'accession de son fils Raoul entre *ca.* 1064 (*ibid.*) et la fin des années 1070 (Morin, Stéphane, *Trégor – Goëlo – Penthièvre...*, *op. cit.*, p. 75-76). Raoul de Fougères prit en main la seigneurie de Fougères au plus tard en 1076, date extrême pour la charte de fondation du prieuré de La Trinité à Fougères (A.D.I.V., 6 H 16, n° 4).

¹⁴⁰⁸ Voir *supra* Première partie 1.1.1.2. Des *centenae* dans l'Avranchin.

¹⁴⁰⁹ Selon Charles-Homer Haskins, la *vicaria* pouvait dans certains cas devenir *vicecomitatus* (Haskins, Charles-Homer, *Norman Institutions...*, *op. cit.*, p. 46). Des travaux récents ont cependant montré qu'un tel schéma, fondé sur une méthode régressive débouche sur des modèles anachroniques et se heurte aux réalités territoriales du XI^e siècle. On sait désormais que le maillage territorial est instable et variable. Sur la méthode utilisée pour mettre en lumière les circonscriptions territoriales mineures de l'espace normand, voir Van Torhout, Éric, « Penser la première expansion de la Normandie... », art. cit., p. 121).

¹⁴¹⁰ Le cartulaire de Redon mentionne à une cinquantaine de kilomètres de l'abbaye le nom de lieu Bodioc (dép. Morbihan, cant. La Trinité-Porhoët, com. Mohon), qui pourrait lui être associé. Le petit-fils de Robert portera lui aussi un anthroponyme breton : Ansgar. Le *nomen* Robert est clairement associé aux Robertiens, tout comme celui de son fils Raoul. Voir tableau de filiation n° 5.

¹⁴¹¹ Voir *supra* Première partie 1.2.2. Le commandement militaire de Neustrie et l'influence robertienne dans l'Avranchin.

¹⁴¹² Il est probable que lors de l'entrée de son oncle au monastère, Hasculf a récupéré le titre vicomtal, tout comme il a évincé le fils et le petit-fils de Robert de Bodioc (de tels exemples d'enfant évincé par un oncle ont été mis en lumière par Dominique Barthélemy : *La société dans le comté de Vendôme...*, *op. cit.*, p. 512).

comme pourrait le faire un représentant de l'autorité face au détenteur de la puissante seigneurie qui faisait face à l'Avranchin et qui possédait des biens en Normandie, jusque dans le comté de Mortain¹⁴¹³.

La vicomté tenue par la famille de Saint-Hilaire pourrait-elle également être issue du démembrement de la vicomté d'Avranches que détenait alors Hugues comte de Chester ? On sait par exemple que dans l'Hiémois, à la fin du XI^e siècle, afin d'affaiblir le lignage des Bellême, le duc de Normandie avait subdivisé la vicomté en plusieurs unités plus restreintes, elles aussi dénommées vicomtés¹⁴¹⁴. Cette hypothèse nous paraît cependant peu probable pour la région étudiée, le lignage vicomtal d'Avranches avait acquis quelque temps auparavant le comté de Chester, ainsi que de nombreux biens en Angleterre, et à la mort de Hugues, son fils Richard II Goz (1101-1120) avait pris la succession de la vicomté. Cependant, les fonctions de Hugues Goz, nommé comte de Chester entre 1071 et 1077 et ayant reçu pour mission avec son cousin Robert fils Onfroy de défendre la frontière avec le pays de Galles¹⁴¹⁵, en le hissant au premier rang du baronnat anglo-normand, pouvaient également avoir pour conséquence la nécessité de prévoir une vicomté plus restreinte territorialement, qui viendrait renforcer celle d'Avranches. On sait par ailleurs, que dans la seconde moitié du XII^e siècle, les vicomtes pouvaient se faire représenter pour une partie de leurs fonctions¹⁴¹⁶. Entre 1071/1077 et 1084, on note ainsi la présence d'un certain Roger Graverenth dans un acte de l'abbé du Mont Saint-Michel Renouf (1060/1061-1083/1084) notifiant un don réalisé avec le consentement de Hugues de Chester¹⁴¹⁷. Pourrait-il être un des collecteurs de la graverie, imposition foncière due par les vassaux et perçue tous les trois ans, également nommée « aide au comte » ou « aide au vicomte »¹⁴¹⁸. Par ailleurs, des indications plus tardives montrent que les deux

¹⁴¹³ Sous Main II, la famille de Fougères possédait en Normandie des biens à Savigny-le-Vieux (*R.A.D.N.*, n° 162), Villechien et Martigny (BnF, ms. fr. 22325, fol. 232-233) et sous Raoul I à la fin du XI^e siècle à Hudimesnil (A.D.I.V., 6 H 16, n° 12) et Romagny (*Acta of William I*, n° 215). Voir sur ce sujet *supra* Première partie 2.2. Les seigneurs de Fougères, détenteurs d'anciennes fonctions carolingiennes entre Normandie et Bretagne et *infra* Deuxième partie. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.. Erreur ! Source du renvoi introuvable..**

¹⁴¹⁴ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 148. Voir également Hagger, Mark (*Norman rule in Normandy...*, *op. cit.*, p. 596-597) qui estiment les vicomtés instables.

¹⁴¹⁵ Musset, Lucien, « Les Goz, vicomtes d'Avranches... », art. cit., p. 307.

¹⁴¹⁶ Boussard Jacques, *Le gouvernement d'Henri II...*, *op. cit.*, p. 335 et n. 1 et Billoré Maïté, *De gré ou de force. L'aristocratie normande et ses ducs (1150-1259)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014 (« Histoire »), p. 230.

¹⁴¹⁷ *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 74.

¹⁴¹⁸ Delisle Léopold, « Des revenus publics en Normandie au douzième siècle », *B.É.C.*, t. 3, 3^e série, 1852, p. 121-122. Lucien Musset reconnaît que le terme « Graverend » pourrait être un nom de fonction, passé au rang de surnom à caractère de nom de famille (Musset, Lucien, « A-t-il existé en Normandie... », art. cit., p. 289 et n. 18).

vicomtés – celle aux mains de la famille Goz et celle tenue par le lignage de Saint-Hilaire – étaient différenciées, mais alors détenues par les comtes de Chester : en 1153, Henri II Plantagenêt confirme à Ranulf II (1129-1153) tous ses domaines en Angleterre et en Normandie, notamment *hoc unde erat vicecomes [in] Abrinciis et in Sancto Jacobo*¹⁴¹⁹, et en 1184 le comte de Chester rend compte pour la prévôté de Saint-James¹⁴²⁰.

Entre la fin du règne du duc-roi Guillaume et la charnière des XI^e-XII^e siècles, sans doute consécutivement à l'érection d'une forteresse¹⁴²¹, la famille d'Hasculf I est déplacée vers l'est de l'Avranchin, vers le site castral de Saint-Hilaire-du-Harcouët, en retrait des possessions familiales et de la frontière bretonne. Dans un contexte de développement économique et démographique, l'acquisition de la seigneurie de Saint-Hilaire est probablement liée à une volonté d'extension de la puissance ducale normande vers les confins boisés du Maine, où la situation est longtemps restée instable¹⁴²². Parallèlement à ces nouvelles fonctions, il est probable que la famille a perdu sa charge vicomtale, sans doute récupérée par les Goz, et sans que l'on ait connaissance de l'existence d'une réorganisation administrative dans la région à la suite de la bataille de Tinchebray et de la nomination d'Étienne de Blois au comté de Mortain¹⁴²³.

Une première génération de vicomtes est donc identifiée dans l'Avranchin à travers les lignages de Goz et de Saint-Hilaire. Bien que d'origines différentes, ces deux familles n'étaient pas étrangères au duché et au prince des Normands, au service duquel elles étaient entrées bien avant leur investiture vicomtale dans les confins occidentaux du duché de Normandie. Leur implantation dans l'Avranchin semble bien être antérieure à leur office et ne pas être uniquement le résultat d'une patrimonialisation de leur dotation vicomtale. Elles ont cependant acquis au milieu du XI^e siècle au plus tard des biens issus de grands domaines : dans l'honneur de Saint-Jean-le-Thomas/Genêts et sans doute autour de Saint-Sever pour la famille Goz, à La Croix-Avranchin et peut-être également dans l'honneur de Saint-Pair pour

¹⁴¹⁹ *Henri II*, t. 1, n° L*. Il s'agit ici d'un pacte conditionnel, Henri II ayant en fait acheté le soutien du comte de Chester (Dalton, Paul, « *In neutro latere...* », art. cit., p. 55-56).

¹⁴²⁰ *M.R.S.N.*, t. 1, p. 40.

¹⁴²¹ *Acta of William I*, n° 252.

¹⁴²² Voir *infra* Deuxième partie. 3.1.2.2.1. En Normandie, marquer l'espace et intégrer les lignages frontaliers.

¹⁴²³ Les sources ne permettent pas de noter de corrélation entre la bataille Tinchebray en 1106 et la disparition du titre vicomtal. Étienne de Blois reçut le comté de Mortain dans le courant de l'année 1113 ou à Noël 1113-1114 et, suite à un arrangement familial consenti par Henri I^{er} Beauclerc, il récupéra également, par le biais de son frère Thibaud, les terres confisquées de Robert de Bellême (Crouch, David, *The reign of king Stephen...*, *op. cit.*, p. 18 et King, Edmund, *King Stephen...*, *op. cit.*, p. 12-14).

les seigneurs de Saint-Hilaire. Ces possessions pourraient faire d'elles les bénéficiaires dans l'Avranchin de la redistribution des terres opérée par les ducs de Normandie après la sécularisation de terres issues du fisc, de propriétés ecclésiastiques d'abbaye pré-normandes ou de biens monastiques¹⁴²⁴. Par ailleurs, les biens qu'elles possèdent laissent supposer des liens étroits avec l'ancien comté d'Avranches, sur les terres duquel elles ont été dotées.

Bien que sans doute apparues à quelques dizaines d'années de différence, les deux vicomtés sont probablement issues d'une réorganisation administrative du territoire tenu par les ducs de Normandie. D'abord liée à la création du comté de Mortain, peut-être prélude aux opérations militaires menées par le duc de Normandie vers le Maine et le Passais, la vicomté d'Avranches a sans doute été temporairement renforcée à proximité de la frontière bretonne par la vicomté de Saint-James, dans un contexte de tentative de mainmise par le duc de Normandie sur le nord-est du Rennais. L'apparition de ces deux vicomtés serait donc probablement liée à la position frontière de l'Avranchin, face au Maine et à la Bretagne, principautés vers lesquelles les ducs de Normandie ont essayé dans la seconde moitié du XI^e siècle d'accroître leur influence. Celle de Saint-James n'est sans doute que temporaire et disparaît rapidement, probablement après la bataille de Tinchebray en 1106, Hasculf I se concentrant sur la seigneurie de Saint-Hilaire.

Les sources laissent difficilement entrevoir les fonctions réelles qu'exerçaient les vicomtes d'Avranches et de Saint-James, dont l'office comprenait notamment l'application des droits du duc, ainsi que la gestion du domaine, la surveillance et la perception des revenus¹⁴²⁵. Si la garde des châteaux ducaux n'entrait pas dans leur fonction, les deux familles tenaient cependant les forteresses de Saint-James-de-Beuvron et de Saint-Hilaire-du-Harcouët¹⁴²⁶, témoignage de la confiance et de la faveur que leur accordait le duc de Normandie. La transmission héréditaire de leur fonction en ligne directe ou collatérale¹⁴²⁷, alors que la fonction était révocable et entièrement soumise à l'autorité du prince, renforce l'image d'une élite au service du duc dans l'Avranchin, qui a pu constituer de véritables dynasties.

¹⁴²⁴ Voir *supra* Première partie. 3.2.2. Les structures domaniales de l'Avranchin sous les ducs de Normandie.

¹⁴²⁵ Hagger, Mark, « The Norman vicomte... », art. cit., p. 83.

¹⁴²⁶ Voir *supra* aux n. 1362 et 1368.

¹⁴²⁷ De père en fils pour les Goz, puis en faveur de la branche collatérale des Bricquessard, vicomtes du Bessin, après la mort de Richard II Goz dans le naufrage de la *Blanche Nef*; de l'oncle vers le neveu pour les seigneurs de Saint-Hilaire.

2.1.2. La garde des fortifications duciales et comtales

L'identification des forteresses de l'Avranchin aux mains des ducs de Normandie et des comtes de Mortain ne pose *a priori* pas de difficultés¹⁴²⁸. Aux châteaux d'Avranches et de Mortain, édifiés au début du XI^e siècle¹⁴²⁹, s'ajoutent, d'ouest en est, ceux de Saint-James-de-Beuviron, construit en 1064 au retour de l'expédition de Bretagne¹⁴³⁰ et de Saint-Hilaire-du-Harcouët, édifié en 1084 au terme d'un accord avec les moines de Saint-Benoît de Fleury¹⁴³¹. Puis viennent les sites du Teilleul¹⁴³², de Ger¹⁴³³ et de Tinchebray¹⁴³⁴. La forteresse de Cherruel, située à Sacey et attestée dans les années 1030¹⁴³⁵, n'apparaît plus ensuite dans les sources. Quant au site de Pontorson, il n'est doté d'un château que sous le règne de Henri I^{er} Beauclerc¹⁴³⁶.

Les sites castraux de l'Avranchin forment indéniablement un réseau de protection et de défense que plusieurs auteurs se sont attachés à mettre en avant¹⁴³⁷. Les anciens sites de la frontière nord de la cité des Abrincates réutilisés comme fortifications médiévales – Coulouvray, Perrier-en-Beauficel et peut-être La Haye-Pesnel et Saint-Pois – sont, à la fin du XI^e siècle, aux mains de familles aristocratiques assez importantes, sans que l'on sache si les ducs de Normandie ou les comtes de Mortain ont pris une part active à leur inféodation. Face

¹⁴²⁸ Voir carte n° 20.

¹⁴²⁹ Groud, Claude, *Mortain, chef-lieu d'un comté normand...*, *op. cit.*, p. 9-23 et Nicolas-Méry, David, « Les fortifications d'Avranches d'après un plan inédit du XVIII^e siècle », in *Construire, reconstruire, aménager le château en Normandie*. Actes du 38^e congrès organisé par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Normandie (Domfront, 16-19 octobre 2003), Jean-Paul Hervieu, Gilles Désiré dit Gosset et Éric Barré éd, Caen, Annales de Normandie, 2004 (« Congrès des Sociétés Historiques et Archéologiques de Normandie », 9), p. 80.

¹⁴³⁰ *Circa eadem vero ecclesiam [santi Jacobi, que in confinio Normannie et Britannie sita est] ego Willelmus [...] dux Normannorum et per Dei misericordiam Anglorum rex effectus, bellis ingruentibus, ob mee terre defensionem, cum loci magis idoneus ad id videretur, castellum extruxi (Acta of William I, n° 251)*. Voir également Yver, Jean, « Les châteaux forts en Normandie... », *art. cit.*, p. 58-59.

¹⁴³¹ *Robertus, Moretonii comes, frater Willelmi Anglorum regis et Normannorum principis, construxit castrum in terra sancte marie sanctique Benedicti confessoris (Acta of William I, n° 252)*.

¹⁴³² Le *castrum* du Teilleul est attesté fin XI^e-début XII^e siècle (*Acta of William I, n° 215* et Levalet, Daniel, « Le Teilleul... », *art. cit.*, p. 33-38).

¹⁴³³ La motte de Ger n'est attestée qu'à partir de l'année 1170. Elle fait face à la seigneurie de Bellême (Fajal, Bruno, « La motte de Ger (Manche) : essai de localisation d'une fortification des comtes de Mortain, *Mémoires et Documents de la Société Historique et Archéologique de l'Orne*, n° 1, 1998, p. 55-67). Ger, dép. Manche, cant. Le Mortainais.

¹⁴³⁴ Le *castrum* de Tinchebray est attesté fin XI^e-début XII^e siècle (*Acta of William I, n° 215* et Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », *art. cit.*, p. 37-38).

¹⁴³⁵ *G.N.D.*, t. II, p. 56-59 (livre VI).

¹⁴³⁶ *Nomina castellorum, quae in Normannia ex integro fecit Henricus rex, in margine ipsius provinciae, haec sunt : [...] Pons Ursonis [...]* (*Chronique de Robert de Torigni*, t. 1, p. 196-197).

¹⁴³⁷ Voir notamment les travaux de Jacques Boussard (Boussard, Jacques, « Le comté de Mortain... », *art. cit.*), Jean Pouëssel (Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », *art. cit.*) et René Cintré (Cintré, René, « La frontière franco-bretonne... », *art. cit.*, p. 4). Et plus récemment : Levalet, Daniel, « Le site de la Ville aux Biards... », *art. cit.*, p. 83.

à la seigneurie de Bellême, les trois châteaux comtaux – du nord au sud, Tinchebray, Ger et Le Teilleul – sont vraisemblablement doublés par des forteresses – Saint-Cyr-du-Bailleul et Saint-Georges-de-Rouelley – tenues par des familles de l'aristocratie moyenne tombées dans l'orbite des comtes de Mortain dans la seconde moitié du XI^e siècle¹⁴³⁸. L'existence d'un ouvrage fortifié nommée La Barre de Montfautrel¹⁴³⁹, qui protégeait l'accès à Mortain par le nord-est, bien que l'on n'en connaisse pas la date d'apparition, pourrait avoir intégré le dispositif face à la seigneurie de Bellême, tout comme l'alliance entre la famille comtale et la seconde maison de Bellême, par le biais du mariage de Robert de Mortain et de Mathilde de Montgomery¹⁴⁴⁰.

Les sites fortifiés placés le long de la Sélune trouvent-ils leurs origines au X^e siècle, lorsque le fleuve délimitait la frontière entre Normandie et Bretagne¹⁴⁴¹ ? La forteresse des Biards, sur la rive nord du fleuve, occupe un promontoire qui domine la vallée, attestant ainsi son rôle de contrôle et de surveillance. La famille Avenel des Biards qui la détient à la fin du XI^e siècle pourrait-elle avoir un lien avec cette fonction ? La fortification, toute proche, de Vezins, à l'écart de la Sélune, dont elle est distante d'environ deux kilomètres, nous semble très peu correspondre à ce même schéma et l'on ne sait dans quelles circonstances la famille Dastin l'a acquise. On ne connaît pas d'autres forteresses plus en aval, mais l'estuaire de la Sélune, tout comme celui de la Sée, était sous le contrôle des évêques d'Avranches¹⁴⁴².

Chartes et sources narratives justifient l'érection des forteresses de Cherruel, Saint-James-de-Beuvron et Pontorson pour des raisons de protection et de défense des frontières¹⁴⁴³. Hormis le premier de ces sites et l'éventuelle existence d'un fossé au sud de Saint-James-de-Beuvron¹⁴⁴⁴, la construction de ces châteaux face aux voisins bretons est cependant assez

¹⁴³⁸ Voir *supra* Deuxième partie. 1.2.2. Forteresses et affirmation de la puissance seigneuriale.

¹⁴³⁹ La première mention de cette fortification date de 1420 (Sauvage, Hippolyte, « Les aveux et hommages dans l'ancien comté de Mortain », *M.S.A.A.*, t. 14, 1898-1899, p. 253). Cependant, sa position vis-à-vis de Mortain et le fait que Montfautrel fasse partie du domaine comtal (*Acta of William I*, n° 215 et Arch. nat., L 979-8), nous incite, comme Jean Pouëssel, à considérer cette forteresse comme plus ancienne (Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 44). La Barre de Montfautrel, cne Saint-Clément-Rancoudray, dép. Manche, cant. Le Mortainais.

¹⁴⁴⁰ Voir *supra* à la n. 1119.

¹⁴⁴¹ Guillotel, Hubert, « Le premier siècle du pouvoir ducal breton... », art. cit., p. 73 et 81 ; Chédeville, André et Tonnerre, Noël-Yves, *La Bretagne féodale...*, op. cit., p. 56 ; Cassard, Jean-Christophe, « Avant les Normands... », art. cit., p. 106-107.

¹⁴⁴² Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, op. cit., p. 181-190.

¹⁴⁴³ Voir *supra* aux n. 621, 1430 et 1436.

¹⁴⁴⁴ Besnard, Auguste, « La Haye-de-Terre et la forteresse de Saint-James », *M.S.A.A.*, t. 6, 1884, p. 108-116 ; Ménard, Victor-Jacques, *Histoire religieuse, civile et militaire de Saint-James de Beuvron depuis sa fondation jusqu'à nos jours d'après les documents d'archives avec le plan de la ville et du château au Moyen Âge*, Avranches, Imprimerie Alfred Perrin, 1897, p. 4-5 ; Boüard, Michel de, *Guillaume le Conquérant...*, op. cit., p. 224-225 ; Cintré, René, « La frontière franco-bretonne... », art. cit., p. 4.

tardive si l'on considère que l'avancée normande dans ce secteur eut lieu en 1024-1030¹⁴⁴⁵. On s'interroge notamment sur l'absence de mention d'ouvrage fortifié à Pontorson avant le début du XII^e siècle. Sur la rive gauche du Couesnon, à Cendres, s'il ne semble pas non plus avoir existé de fortifications, la donation de Hamon fils de Guingomar, *patria Brito* [...], *homo et militiae deditus*, pourrait néanmoins laisser supposer une mise en défense militaire du site côté breton au milieu du XI^e siècle¹⁴⁴⁶. On peut également se demander si la traversée du fleuve à cet endroit était aisée en raison de la présence de marais jusqu'à Sougéal¹⁴⁴⁷. La construction de la forteresse de Cherruel à Sacey, plus en amont, permettait en outre de contrôler un des accès à la Bretagne, sur la voie d'Avranches à Dol nommée le « Chemin breton »¹⁴⁴⁸. La garde de la forteresse est d'abord donnée dans les années 1030 à Auvray le Géant et à Néel du Cotentin. Nous émettons l'hypothèse qu'elle a ensuite été confiée à la famille de Saint-Hilaire, sans doute par le biais de son ancêtre Adelelme, pour des raisons que nous ignorons¹⁴⁴⁹. Cette famille est fortement possessionnée à Sacey même et contrôle vraisemblablement le passage du Couesnon à cet endroit¹⁴⁵⁰. Les autres biens détenus par le lignage, dont la possession remonte au moins aux années 1030-1040, forment une ligne face au Couesnon et à son affluent le Tronçon, doublant ainsi efficacement la forteresse de Cherruel, tout comme celle de Saint-James-de-Beuvron¹⁴⁵¹. À une époque inconnue, au plus tard sous le règne de Henri I^{er} Beauclerc si l'on en croit Robert de Torigni, Pontorson est muni d'un *castellum*¹⁴⁵². Il est possible que cette fortification ait pris le relais de celle de Cherruel,

¹⁴⁴⁵ Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes...*, *op. cit.*, p. 109-111.

¹⁴⁴⁶ *Actes des ducs de Bretagne*, n° 50.

¹⁴⁴⁷ La Tapisserie de Bayeux montre deux hommes enlisés dans les sables mouvants de la baie, alors qu'ils se rendent du Mont Saint-Michel à Dol lors de l'expédition du duc Guillaume en Bretagne en 1064 (scène 17). Sur la mise en scène de cet épisode du récit, voir Keats-Rohan, Katharine, « L'expédition de Guillaume... », *art. cit.*, p. 203, 215 et 221.

¹⁴⁴⁸ Levalet, Daniel, « De la cité des Abrincates... », *art. cit.*, p. 153-154 (voie n° 16) et Jeanneret, Lucie, *L'habitat aristocratique...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 183 et vol. 2, fig. 13. . Cette voie est également un chemin de pèlerinage (Bouhier, Claude, « Les chemins montois dans les anciens diocèses d'Avranches et de Coutances », in *Millénaire monastique...*, *op. cit.*, t. III, , p. 252-253).

¹⁴⁴⁹ Sur Adelelme et ses liens avec la famille de Saint-Hilaire, voir *supra* à la n. 512.

¹⁴⁵⁰ Pour les possessions de la famille de Saint-Hilaire à Sacey, voir BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 159-160 et Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)...*, *op. cit.*, p. 49. Voir également carte n° 18.

¹⁴⁵¹ Plus tardivement, c'est un accord entre les seigneurs de Saint-Hilaire et les seigneurs de Fougères qui permet de mettre un terme aux réclamations sur la terre de Montdenier située dans cette espace frontalier, *que terra fuerat in calumpnia et vastitate inter Britanniam et Normanniam* (Arch. nat., L 973-766 et *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 23). Hormis Montdenier, le lignage possédait également la terre de Margotin, face à la frontière bretonne *inter viam Sancti Jacobi et Coglarum et Muntdegheium* (Arch. nat., L 976-1118). Montdenier et Margotin, dép. Manche, cant. Saint-Hilaire-du-Harcouët, cne Carnet.

¹⁴⁵² On ne connaît de gardien de la forteresse de Pontorson que pour la seconde moitié du XII^e siècle : Guillaume Avenel en 1154, Aquilinus de Furnis suivi par l'abbé Robert de Torigni en 1162 (*Chronique de Robert de Torigni*, t. 1, p. 335 et t. 2, p. 297 ; Pohl, Benjamin, « Three voices from the Norman abbey... », *art. cit.*, p. 108-109), puis Bertrand de Verdun après 1172 (*Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 39).

lorsque le passage du Couesnon s'est déplacé vers Pontorson¹⁴⁵³. Ce transfert expliquerait finalement assez bien les hésitations de Wace qui, écrivant dans les années 1060 et parlant de la forteresse construite vers 1030, ne sait plus si elle se situe à Cherruel ou à Pontorson¹⁴⁵⁴. Quant à la famille de Saint-Hilaire, malgré la fondation du prieuré de Sacey sur la rive droite du Couesnon, elle déplace dans les années 1095-1106, sous l'autorité des ducs de Normandie, son influence vers le château nouvellement construit de Saint-Hilaire et la frontière normanno-mancelle¹⁴⁵⁵. Parallèlement, la forteresse de Saint-James-de-Beuvron est confiée par le duc Guillaume à la garde du vicomte d'Avranches Richard¹⁴⁵⁶.

La possession d'un patrimoine important détenu par différents établissements religieux tout le long du fleuve – le Mont Saint-Michel, Marmoutier et Saint-Georges de Rennes notamment¹⁴⁵⁷ – jusqu'à la forteresse de Saint-James-de-Beuvron neutralise également cette partie de la frontière entre Normandie et Bretagne¹⁴⁵⁸. Le territoire de Terregatte, compris entre Saint-James-de-Beuvron et Saint-Hilaire-du-Harcouët, ne possède vraisemblablement aucune fortification aux XI^e et XII^e siècles. On y rencontre cependant à la fin du XI^e siècle un *quidam miles* nommé Escirard, dont la femme concède à l'abbaye montoise une série de possessions localisée à Hamelin et à Saint-Laurent-de-Terregatte¹⁴⁵⁹. Le terme signifie ici plus une idée de dépendance¹⁴⁶⁰ et son utilisation un moyen de mieux marquer le statut de la

¹⁴⁵³ Sans plus de précision, Daniel Levalet estime que le passage par Pontorson n'est pas antérieur au Moyen Âge (Levalet, Daniel, « De la cité des Abrincates... », art. cit., p. 153).

¹⁴⁵⁴ *Un chastel ferma le Coisnun, / asquanz dient al Punt Orsun, / as Carues dient asquanz ; / ceo seivent bien li païsanz, / Quant il out fermé le chastel* (Wace, *Le roman de Rou...*, op. cit., t. 1, v. 2605-2609). Guillaume de Jumièges, plus proche des faits relatés, ne fait pas cette confusion (*Adversus quem dux, innumerabilem movens exercitum, non longe a fluvio Coisnon castrum stabilivit, quod Carrucas vocavit, ad munimen videlicet Normannici limitis* : G.N.D., t. II, p. 56-59 [livre VI]). Voir également *supra* à la n. 621.

¹⁴⁵⁵ Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)*..., op. cit., p. 69-72.

¹⁴⁵⁶ *Redeunte autem Willelmo rege in Angliam, Henricus haud segniter comitatum Constantiniensem, qui sibi fraudulentia antea praeceptum fuerat, consensu Willelmi regis et auxilio Ricardi de Reuers et Rogerii de Magna Villa, ex maiori parte in ditionem suam reuocauit. Et quia in hoc negotio et in aliis plerisque suis necessitatibus Hugo, comes Cestrensis, ei fidelis extiterat, concessit ei ex integro castellum, quod Sancti Iacobi appellatum est, in quo idem comes tunc tempo ris nichil aliud habebat preter custodiam munitio nis ipsius oppidi. Willelmus siquidem rex Anglorum senior illud condiderat, in confinio Normannie et minoris Britannie, cum ante bellum Anglicum contra Conanum, comitem Britannie, filium Alanni, consobrini sui, sibi non obtemperantem exercitum duceret. Ne igitur amplius famelici predones Britonum ecclesiis inermibus aut ultimo terre sue uulgo excursionibus latrocinantibus nocerent, illud ad eos arcendos institutum tradidit Ricardo, Abrincatensi presidi, patri uidelicet predicti comitis Hugonis* (G.N.D., t. II, p. 208-209 [livre VIII]). Voir également Guillaume de Poitiers, *The Gesta Guillelmi...*, op. cit., p. 72-73.

¹⁴⁵⁷ Casset, Marie, « Des paysans contre la mer. Poldérisation et drainages des terres humides sur le littoral de la baie du Mont Saint-Michel au Moyen Âge (XI^e-XV^e siècles) », *A.N.*, 61^e année, n° 1, 2011, p. 95 et Allen, Richard, « Unknown copies... », art. cit., p. 54-57. On note également la présence de l'abbaye Saint-Étienne de Caen (Casset, Marie, « Droit et droits sur le littoral... », art. cit., p. 89).

¹⁴⁵⁸ Voir également *infra* Deuxième partie. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.. Erreur ! Source du renvoi introuvable..**

¹⁴⁵⁹ *Ego Hildiarda uxor Escirardi cuiusdam militis [...]* (*Cart. Mont Saint-Michel*, n° 50).

¹⁴⁶⁰ Contamine, Philippe, « Introduction... », art. cit., p. 25.

terre¹⁴⁶¹. Il est cependant intéressant de noter que l'utilisation du terme *miles*, au singulier, ne se rencontre que par trois fois dans l'Avranchin au XI^e siècle et ne concerne que des terres frontalières¹⁴⁶². Les terres données à Terregatte font d'ailleurs toujours au siècle suivant l'objet de contestation¹⁴⁶³.

Un acte tardif, daté entre 1134 et 1142, nous apprend que Roger de Virey tenait la terre du Rohardet, située aux Loges-Marchis, *cujus terre prima divisio incipit a capite magni fossati quod fecit vetus comes Moretonii [...]*¹⁴⁶⁴. La mention du « vieux » comte de Mortain fait vraisemblablement référence à Robert de Conteville et fait remonter la réalisation de ce fossé à la seconde moitié du XI^e siècle. Ce grand fossé est peut-être fossilisé dans la longue limite parcellaire de près de deux kilomètres qui barre le plateau au-dessus de la vallée de l'Airon, suivi aujourd'hui par la route départementale D171¹⁴⁶⁵. La famille de Virey possédait également des biens à Buais, au lieu-dit Cerisel, où est également mentionné un *magnum fossatum*¹⁴⁶⁶. Il existait aussi dans cette paroisse, plus au sud, une vaste enceinte appelée le Camp Saint-Paterne, ouvrage plus ancien réutilisé au Moyen Âge¹⁴⁶⁷. Par ailleurs, Geoffroy de Saint-Brice, héritier des biens de la famille de Virey, reconnaît devoir s'acquitter pour les terres tenues à Buais d'un *serviti[um] de domini regis et comitis Moretonii [...]*¹⁴⁶⁸. Devant ces éléments, on pourrait donc raisonnablement se demander si la famille de Virey n'était pas, au XI^e siècle, chargée de terres située sur la frontière bretonne et mancelle.

¹⁴⁶¹ Barthélemy, Dominique, « Les *milites* et la chevalerie dans les actes de Saint-Aubin d'Angers (X^e-XII^e siècles) », in *Mondes de l'ouest...*, *op. cit.*, p. 359.

¹⁴⁶² Le premier cas est celui du *miles* Adeleme qui reçut du duc de Normandie la domaine de La Croix-Avranchin (*Cart. Mont Saint-Michel*, n°8. Voir également *supra* à la n. 511). Le troisième cas est celui de Hasculf I de Saint-Hilaire, dans une lettre adressée par le pape Urbain II à l'évêque d'Avranches (Løwenfeld, Samuel éd., *Epistolæ pontificum romanorum ineditæ*, Leipzig, Veit et comp., 1885 (réimpr. Graz, 1959), n° 134). Dans le contexte de réforme grégorienne, les papes, afin d'affirmer la subordination du temporel au spirituel, ont utilisé les modèles de relations offerts par l'institution fêodo-vassalique et par la notion de hiérarchie véhiculée par la Paix de Dieu, et ont donc valorisé le terme de *miles* (Duby, Georges, « La diffusion du titre chevaleresque sur le versant méditerranéen de la Chrétienté latine », in *La noblesse au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 69, n. 2). La lettre s'inscrit probablement dans ce contexte, la possession d'un bien usurpé en étant d'ailleurs le sujet.

¹⁴⁶³ *Ex dono Gaufridi filii Guimundi et filiorum eius Alani, Juhelli, Sequarti, in Terra Guasta dimidiam partem terre de Calumpniis* (Arch. nat., L 967-103). Il y a de fortes chances pour que le Guimond dont il est fait mention au XII^e siècle soit le frère d'Escirard, qui témoigne à la donation faite au Mont Saint-Michel (voir tableau de filiation n° 8).

¹⁴⁶⁴ Arch. nat., L 978-1352.

¹⁴⁶⁵ Je remercie Daniel Levalet pour ces indications.

¹⁴⁶⁶ Original disparu, autrefois aux Archives départementales de la Manche, copie dans M.B.A.C., coll. Mancel, n° 302, p. 452-453.

¹⁴⁶⁷ Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 23-24.

¹⁴⁶⁸ Arch. nat., L 868-233.

Au XII^e siècle, la garde du château ducal d'Avranches est confiée par Henri I^{er} Beauclerc à Gilbert d'Avranches¹⁴⁶⁹. Le port du *cognomen* toponymique d'« Avranches », alors même que la famille ne possédait aucun bien propre dans la cité épiscopale¹⁴⁷⁰, renvoie très vraisemblablement à la fonction exercée par cet homme au service du duc de Normandie. Or, le père de ce Gilbert, Guillaume (mort *ca.* 1087), portait également ce surnom¹⁴⁷¹. Un indice onomastique qui pourrait ainsi laissé penser que ce dernier exerçait lui aussi cette fonction à la fin du XI^e siècle.

Hormis les seigneurs de Saint-Hilaire, les familles Goz et d'Avranches, aucun indice ne permet de connaître les gardiens des autres fortifications duciales ou comtales. Les familles aristocratiques devaient cependant vraisemblablement y effectuer une garde régulière, dans le cadre de relations féodo-vassaliques. Elles avaient avoir une garnison de *milites* qui étaient également leurs vassaux, à l'instar de Thomas de Saint-Jean¹⁴⁷². Ainsi, Raoul, fils de Robert de Cuves, est astreint à une garde militaire à Mortain en 1082¹⁴⁷³, tout comme plus tardivement Jean, fils de Eudes des Loges¹⁴⁷⁴. On sait également que lorsque Robert de Mortain fonde la collégiale Saint-Évrault, il s'engage envers les hommes des prébendes *ne eos vel eorum primogenitos milites retinere possent*¹⁴⁷⁵. Est-ce ici une référence directe aux aides dues par les vassaux à leur seigneur ? Un peu plus tardivement, les seigneurs de Saint-Hilaire reconnaissent devoir *tribus auxiliis de Normanniae* pour leurs terres d'Aucey, Boucey et Saint-James-de-Beuvron au comte de Chester, sans que l'on connaisse les devoirs attendus en retour¹⁴⁷⁶. Lors de la construction de la forteresse de Saint-Hilaire-du-Harcouët en 1084, le comte spécifie lors de l'accord passé avec les moines de Saint-Benoît de Fleury qu'il n'abandonne pas son droit de gîte¹⁴⁷⁷. Lors d'une assemblée tenue à Tinchebray, un certain Froger *loricator*, « guerrier muni d'un haubert », est présent auprès de Guillaume de

¹⁴⁶⁹ *Turris Abrincensis dominica regis. Gislebertus de Abrincis custodiebat eam tempore regis H[enrici] per ipsum regem (Henri II, « Introduction », p. 345 : « État de la vicomté d'Avranches vers la fin du XII^e siècle »)*

¹⁴⁷⁰ Voir carte n° 21 et Levalet, Daniel, « Aux origines de La Haye-Pesnel... », art. cit., p. 239.

¹⁴⁷¹ *Guillelmus de Abrincis filius Witmundus* (O.V., t. IV, p. 113-114 [livre VIII]); *Guillelmi de Abrincis* (Henri II, t. 2, n° DCLXXIX).

¹⁴⁷² Les services dus par Thomas de Saint-Jean et ses vassaux à l'abbaye du Mont Saint-Michel font l'objet de la part du premier d'un véritable marchandage auprès des moines (Boussard, Jacques, « Thomas de Saint-Jean-le-Thomas... », art. cit., p. 88-91). Henri I^{er} Beauclerc récupère ensuite la forteresse que Thomas de Saint-Jean avait construite (*Chronique de Robert de Torigni*, t. 1, p. 197 à la n. 5).

¹⁴⁷³ [...] *et stationem quam Radulphus annuatim apud Moretonium debebat* [...] (*Acta of William I*, n° 215). Voir tableau de filiation n° 18.

¹⁴⁷⁴ [...] *ad deliberandum filium suum de Moretonio* (Arch. nat., L 978-1352).

¹⁴⁷⁵ *Acta of William I*, n° 215.

¹⁴⁷⁶ BnF, ms. lat. 17062, n° 8.

¹⁴⁷⁷ [...] *excepto quod si necessitas hospitandi illi incubuerit in domibus burgensium monachorum licentiam hospitandi habuerit* (*Acta of William I*, n° 252).

Mortain¹⁴⁷⁸. Le terme *fidelis* utilisé pour qualifier Girold, *serviens* de Robert de Mortain¹⁴⁷⁹, pourrait désigner un service type militaire¹⁴⁸⁰. Étienne de Fougères mentionne également dans la *Vita* de Firmat la présence de deux *armigeri* à la cour de Robert de Mortain, c'est-à-dire de guerriers non adoubés¹⁴⁸¹. Ces différentes mentions attestent la présence d'un personnel militaire auprès du comte, ou tout du moins l'existence de droits liés à la vassalité ou à la dépendance, mais les termes utilisés sont trop flous ou trop peu explicites pour que l'on puisse comprendre leur implication réelle et généraliser nos conclusions.

Les deux châteaux principaux d'Avranches et de Mortain, à l'intérieur des terres, sont soutenus par un réseau de fortifications secondaires à proximité des frontières, qui bornent le territoire et qui restent entre les mains des ducs de Normandie et des comtes de Mortain ou entre celles de gardiens qu'ils nomment. Les fortifications de l'Avranchin ducales et comtales, créent un maillage du territoire qui se superpose et s'entrecroise avec celui des forteresses privées aux mains des aristocrates. Ces forteresses privées intègrent cependant la réalité politique et géopolitique de l'Avranchin au XI^e et au début du XII^e siècle. Celles bordant la seigneurie de Bellême sont en effet entrées dans l'orbite des comtes de Mortain par le jeu d'alliance avec la moyenne aristocratie locale, certaines familles, telle celle du Bailleul, étant implantées anciennement dans le secteur. Ces forteresses doublent un dispositif plus large visant à l'intégration des territoires placés à l'est du comté de Mortain, passant par le jeu d'alliances matrimoniales et de dotations territoriales en faveur de lignages extérieurs¹⁴⁸². L'avancée de l'influence normande au sud de la Sélune et jusqu'au Couesnon au cours du XI^e siècle a graduellement jalonné la frontière de forteresses, dont certaines – comme celles des Biards ou de Cherruel-Sacey – sont sans doute ensuite passées progressivement aux mains de lignages importants¹⁴⁸³. Malgré des interrogations persistantes pour certains d'entre eux, on suppose que ceux-ci étaient implantés anciennement dans le secteur. Leurs possessions, parfois jalonnées d'anciens ouvrages fortifiés, doublaient la zone frontalière. La dynamique interne de ces lignages, leurs réseaux de fidélités personnels de part et d'autre de la frontière, leur capacité à préserver leurs intérêts et à s'allier avec le pouvoir ont pu servir dans ce

¹⁴⁷⁸ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405.

¹⁴⁷⁹ Voir *supra* à la n. 1786.

¹⁴⁸⁰ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 107.

¹⁴⁸¹ Étienne de Fougères, « *Vita S. [Guillelmi] Firmati...* », art. cit., chapitre IV/32.

¹⁴⁸² Voir *infra* Deuxième partie. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.. Erreur ! Source du renvoi introuvable..**

¹⁴⁸³ Nous ne pouvons malheureusement tirer de conclusions similaires pour la famille de Virey.

secteur les intérêts de la politique ducale et comtale. Elles servent notamment d'appui lors de l'extension normande vers les confins boisés du Maine. Les grandes abbayes de l'ouest (Mont Saint-Michel¹⁴⁸⁴, Marmoutier, Saint-Benoît de Fleury, Saint-Georges de Rennes, Saint-Florent de Saumur) complètent ce maillage territorial entrant ainsi dans le jeu des alliances et du contexte géopolitique de cet espace frontalier.

2.2. Au service du comte de Mortain : administration du territoire et contrôle des hommes

Dans l'entourage des comtes de Mortain apparaissent régulièrement des personnages qualifiés collectivement de *barones* et de *milites*, parfois de *fideles*¹⁴⁸⁵, les termes impliquant vraisemblablement un lien de dépendance, sans que l'on connaisse véritablement la nature de ce statut¹⁴⁸⁶. L'utilisation du possessif *suus* pour désigner un certain Girold, *fidelis serviens* du comte de Mortain, qui reçut de ce dernier plusieurs biens en récompense de services rendus¹⁴⁸⁷, souligne là encore un lien de subordination vis-à-vis d'un seigneur¹⁴⁸⁸. Certains de ces hommes apparaissent également comme des agents administratifs, pourvus d'offices clairement désignés, ou occupant des postes dont les fonctions sont révélées en filigrane par les sources. Ils sont le plus souvent indissociables des ducs de Normandie et des comtes de Mortain¹⁴⁸⁹ et fréquemment associés aux lieux de pouvoir de l'Avranchin, sans que l'on arrive par ailleurs toujours à discerner l'espace dans lesquelles ils évoluent¹⁴⁹⁰.

2.2.1. L'entourage des comtes de Mortain

Étudier l'entourage des comtes de Mortain, notamment sous les Conteville, nécessite bien souvent de partir du comptage des attestations et des souscriptions, travail dont on connaît les

¹⁴⁸⁴ En témoigne les services de chevaliers que devaient à l'abbaye du Mont Saint-Michel certains *milites* de l'Avranchin en 1172 (*Chronique de Robert de Torigni*, t. 1, p. 298-299).

¹⁴⁸⁵ *Acta of William I*, n° 215 ; BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405, 407 et 415-416 ; ms. lat. 12875, fol. 359r et ms. lat. 12878, f° 280 et 287.

¹⁴⁸⁶ Contamine, Philippe, « Introduction », art. cit., p. 25 ; Musset, Lucien, « L'aristocratie normande au XI^e siècle... », art. cit., p. ; 91 ; Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 107 et Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes...*, *op. cit.*, p. 183.

¹⁴⁸⁷ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 415-416.

¹⁴⁸⁸ Pichot, Daniel, *Le Bas-Maine du X^e au XIII^e siècle...*, *op. cit.*, p. 148.

¹⁴⁸⁹ Ce n'est qu'en l'absence de titulaire à la tête du comté de Mortain que les officiers apparaissent indépendamment des actes ducaux ou comtaux (*Ibid.*, p. 58-59).

¹⁴⁹⁰ Van Torhoudt, Éric, « Penser la première expansion de la Normandie... », art. cit., p. 121.

écueils¹⁴⁹¹. Cette étude est cependant incontournable si l'on veut pouvoir connaître les familles qui suivaient et fréquentaient le comte et saisir la place de l'aristocratie de l'Avranchin à ses côtés¹⁴⁹².

2.2.1.1. Sous les premiers comtes de Mortain, une vision fragmentaire et déformée pour une réalité complexe

Notre étude est fondée sur dix-sept actes, dans lesquels certains aristocrates apparaissent comme signataires et/ou témoins pour les comtes de Mortain Robert et Guillaume¹⁴⁹³, sur une période de vingt-quatre ans, allant de 1082 à 1106¹⁴⁹⁴. Ces documents sont répartis de façon presque identique entre le père et le fils (neuf actes pour Robert et huit pour Guillaume). Ils ne reflètent cependant pas la réalité des aumônes des comtes de Mortain, ni leurs activités : les « chartes de fondation » de la collégiale de Mortain et de la communauté de frères pauvres sont absentes de nos statistiques, car leur réécriture a fait disparaître d'éventuelles listes de témoins ; le prieuré du Rocher est sur-représenté (59% des actes) compte tenu de la présence de notices multipliant l'énumération d'hommes, laïcs ou *famuli* des moines¹⁴⁹⁵ ; des deux jugements rendus par Robert et Guillaume de Mortain, l'un est évoqué dans une notice de conflit mentionnant sans les citer les *barones* participant au plaid¹⁴⁹⁶, l'autre nous est

¹⁴⁹¹ Voir *supra* p. 20.

¹⁴⁹² Power, Daniel, *The Norman frontier...*, *op. cit.*, p. 286-288.

¹⁴⁹³ Certains de ces actes, conformément à une pratique habituelle sont des attestations sous l'autorité du duc-roi Guillaume (*Ibid.*, p. 59). Y sont parfois présents auprès du comte de Mortain des hommes venant de l'Avranchin.

¹⁴⁹⁴ A.D.I.V., 6 H 16, n° 7 et 12 ; A.D.C., 1 J 41, fol. 45v-46v ; BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405-408 et ms. lat. 12878, fol. 280-281 ; *Acta of William I*, n° 205 II et 207 ; *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 11 et 12 ; *Two cartularies...*, *op. cit.*, Montacute n° I ; Courson, Aurélien de éd., *Cartulaire de l'abbaye de Redon...*, *op. cit.*, n° 326.

¹⁴⁹⁵ Sur l'importance accordée aux listes de témoins dans les actes de l'abbaye de Marmoutier, voir Lamy, Claire, « Notices ligériennes et identité monastique... », art. cit., p. 108-109. Même si les notices normandes sont en général plus courtes et moins détaillées que celles des pays de la Loire, elles font apparaître le nom des témoins et des souscripteurs. À partir du second quart du XII^e siècle, elles deviennent plus succinctes et abandonnent les listes de souscripteurs (Combalbert, Grégory, « Les formes des actes écrits en Normandie et dans l'espace ligérien : caractéristiques communes, spécificités et influences documentaires (XI^e-XIII^e siècle) », in *L'écrit monastique dans l'espace ligérien...*, *op. cit.*, p. 56 et 59)

¹⁴⁹⁶ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 407. La notice narrative fait état du don de Robert de Mortain de plusieurs terres anglaises, de leur usurpation par le vicomte Gautier de Richarville, de l'accord trouvé avec les moines de Marmoutier suite à un plaid (*Hanc terram prefatus comes juste et legaliter omnium baronum suorum francorum et anglorum judicio a Walterio sublatam [...]*) ; puis vient la confirmation par le même comte de Mortain d'une autre terre anglaise ; et enfin suit la confirmation générale par Guillaume de Mortain de toutes les donations antérieures. La notice, assez informe et sèche dans son contenu, se termine par une liste de douze témoins. On ne sait s'il existait une charte « originale » portant mention du conflit avec énumération des *barones* sollicités pour l'occasion. Les notices de conflit peuvent revêtir des formes assez variées (pour de telles notices, voir Roche, Thomas, « Les notices de conflit... », art. cit., p. 52-53 et 59-63).

parvenue incomplète et la liste des *judices* ne comporte plus que le nom d'ecclésiastiques normands¹⁴⁹⁷.

Nous avons ainsi pu identifier trente-sept individus parmi les *signa* et/ou les *testes*, soit un total de trente-et-une familles¹⁴⁹⁸. Un premier survol de cet inventaire permet de répartir ces hommes en fonction de leurs possessions, de leur zone d'influence et de leur place dans le duché de Normandie.

2.2.1.1.1. Identification de l'entourage des comtes de Mortain

Cet inventaire montre la grande diversité de l'implantation géographique des personnages qui interviennent dans l'entourage des comtes de Mortain. Ceux-ci sont majoritairement possessionnés dans l'Avranchin, à un niveau plus ou moins important. Certains possèdent simultanément des biens en Normandie occidentale (pour 21% d'entre eux) et parfois hors du duché de Normandie (6%). 24% ne semble pas avoir de biens dans l'Avranchin, mais uniquement dans le Cotentin ou le Bessin. Pour 12% d'entre eux, nos recherches n'ont abouti à aucune donnée sur d'éventuelles possessions¹⁴⁹⁹.

Sur l'ensemble des familles étudiées, 64% d'entre elles possèdent des biens dans l'Avranchin¹⁵⁰⁰. Certaines, qui apparaissent exclusivement dans les actes de Guillaume de Mortain, sont identifiées par un *cognomen* toponymique les reliant directement à l'espace étudié (27% des cas)¹⁵⁰¹. Elles possèdent un patrimoine plus ou moins important, localisé autour d'un lieu identifié, telles les familles de Lapenty, de Husson, du Touchet, de Villechien ou des Biards. Quant à celles de Saint-Hilaire et de Virey, elles se distinguent par une

¹⁴⁹⁷ R.A.D.N., n° 209. Dans la copie qu'il a réalisée (à partir de l'original ?), le chanoine Guérin note que « le reste de la charte manque dans le manuscrit » (M.B.A, fonds Pigeon, ms. 45, fol. 384).

¹⁴⁹⁸ Voir tableau n° 3. Ce tableau statistique fait apparaître les noms des hommes présents parmi les *signa* et/ou les *testes*. Il ne prend pas en compte les donations réalisées par certains membres de l'aristocratie de l'Avranchin aux établissements religieux fondés par les comtes de Mortain (voir *supra* Deuxième partie. 1.1.2. Aristocratie et territorialisation du pouvoir des comtes de Mortain). Hormis le *dapifer* Richard de Lestre, ce tableau ne fait pas apparaître les hommes exerçant des fonctions administratives auprès des comtes de Mortain : vicomte, *pincerna*... (voir *infra* Deuxième partie. 2.2.2. Le personnel administratif).

¹⁴⁹⁹ Voir les cartes n° 5, 6, 8, 15, 18, 19 et 22.

¹⁵⁰⁰ Sur les onze personnages ne possédant pas de biens dans l'Avranchin, plus de la moitié sont désignés par un *nomen paternum* ne permettant aucune identification formelle (tels Gilbert fils Garnier, Guillaume fils Hugues, Robert fils Gautier...). L'identification du lignage auquel ils appartiennent et de leur patrimoine nous échappe totalement.

¹⁵⁰¹ Il s'agit des familles des Biards, de Saint-Hilaire, de Lapenty, de Fontenay, d'Isigny, du Touchet, de Villechien, de Husson et de Virey. Le port d'un *cognomen* toponymique est un indice fort – mais pas automatique – de la reconnaissance du pouvoir d'un lignage sur une terre (Bourin, Monique et Chareille, Pascal, « Le choix anthroponymique... », art. cit., p. 239 et Jeanneau, Cédric, « Émergence et affirmation des familles seigneuriales... », art. cit., p. 164).

bipolarité patrimoniale¹⁵⁰², les Virey étant également possessionnés dans le diocèse de Coutances.

D'autres lignages, qui ne sont pas reconnus comme faisant partie de l'aristocratie de l'Avranchin y détiennent également des biens. C'est le cas des familles de Lestre¹⁵⁰³, de Dives¹⁵⁰⁴, de Camberton¹⁵⁰⁵ et Pevrel¹⁵⁰⁶. Parmi celles-ci, plusieurs sont identifiées comme originaires du Cotentin, ou du moins possèdent-elles des biens dans cette partie du duché de Normandie (24%). C'est le cas de Guillaume de Lestre et de son fils Richard¹⁵⁰⁷, de Guillaume de Camberton¹⁵⁰⁸, de la famille Pevrel¹⁵⁰⁹, de celle de Say¹⁵¹⁰ et peut-être de Raoul de Gorges¹⁵¹¹ et de Robert Roussel¹⁵¹². Trois autres lignages sont présents de manière non exclusive, leur patrimoine familial étant dispersé : la famille de Virey déjà mentionnée¹⁵¹³, les Avenel¹⁵¹⁴, de même que la famille de Torteval¹⁵¹⁵. Cette dernière porte un *cognomen* toponymique qui oriente le lignage vers le Bessin¹⁵¹⁶. C'est dans cette partie du duché de Normandie que l'on trouve également la famille de Say¹⁵¹⁷ et les Patry¹⁵¹⁸ (9%). Les familles

¹⁵⁰² Voir *supra* Deuxième partie. 1.2.1. L'affirmation des lignages aristocratiques et la fondation de prieurés.

¹⁵⁰³ Richard de Lestre possède une terre à Sourdeval qui lui vient de sa mère (A.N., L 979-3). Contrairement à ce qu'affirme Jaap van Moolenbroek, les sources ne permettent pas d'affirmer que la famille de Lestre était seigneur de Sourdeval (van Moolenbroek, Jaap, *Vital l'ermite...*, *op. cit.*, p. 348 à la n. 99).

¹⁵⁰⁴ Voir *supra* n. 979.

¹⁵⁰⁵ *Unfredus de Campo Ernulfi dedit ecclesiam sancti Petri iuxta Tenerchebrarum cum tota decima ad eam pertinente (Acta of William I, n° 215)*. Tinchebray dépend du comté de Mortain (Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 37-38).

¹⁵⁰⁶ Voir *supra* n. 982.

¹⁵⁰⁷ Musset, Lucien, « Réflexions sur les moyens de paiement en Normandie aux XI^e et XII^e siècles », in *Aspects de la société et de l'économie...*, *op. cit.*, p. 68 ; Bearman, Robert, « Baldwin de Redvers: Some aspects of a baronial career in the reign of king Stephen », *A.-N.S.*, t. XVIII, 1995, p. 30-31 ; Davies, Kerrith, *Winning the West...*, *op. cit.*, p. 256 et Hagger, Mark, « How the west was won... », art. cit., p. 44. Lestre, dép. Manche, cant. Valognes.

¹⁵⁰⁸ *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 15 et Loyd, Lewis Christopher, *The origins of some Anglo-Norman Families...*, *op. cit.*, p. 26. Camberton, dép. Manche, cant. Coutances.

¹⁵⁰⁹ Bearman, Robert, « Baldwin de Redvers... », art. cit., p. 31-32.

¹⁵¹⁰ Bouvris, Jean-Michel, « La famille de Say... », art. cit., p. 599-601. Say, dép. Orne, cant. Argentan-1. Il existe une chapelle de Say à Quetteville-sur-Sienne (dép. Manche, ch.-l. cant.).

¹⁵¹¹ Nous n'avons trouvé aucune possession de la famille de Gorges. Raoul de Gorges n'apparaît que dans des actes concernant le diocèse de Coutances (*Acta of William I*, n° 175 I et BnF, ms. lat. 12878, fol. 281), de même qu'un certain Richard, plus tardivement (Round, John Horace, *Calendar of documents preserved in France...*, *op. cit.*, n° 922). Gorges, dép. Manche, cant. Agon-Coutainville.

¹⁵¹² Au milieu du XII^e siècle, la famille Roussel détient des biens au nord de Villedieu-les-Poêles (Arch. nat., L 973-751). Pour la période antérieure, Robert de Roussel apparaît uniquement comme témoin dans les actes des comtes de Mortain. Une famille Roussel est également identifiée dans l'Avranchin autour du Mesnil-Rainfray et de Reffuveille dans la seconde moitié du XIII^e siècle (Musset, Lucien, « Autour du censier du Mesnil-Rainfray. Aperçus sur l'histoire d'une seigneurie rurale dans le bocage normand », *P.B.-N.*, n° 4 (n° 130), 1971, p. 2-17). On ne sait si elle partageait des liens de parenté avec Robert Roussel. Villedieu-les-Poêles, dép. Manche, ch.-l. cant. ; Reffuveille, dép. Manche, cant. Isigny-le-Buat.

¹⁵¹³ Voir *supra* Deuxième partie. 1.2.1. L'affirmation des lignages aristocratiques et la fondation de prieurés.

¹⁵¹⁴ Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 51.

¹⁵¹⁵ *Acta of William I*, n° 215. Torteval-Quesnay, dép. Calvados, cant. Aunay-sur-Odon.

¹⁵¹⁶ Davies, Kerrith, *Winning the West...*, *op. cit.*, p. 256.

¹⁵¹⁷ Bouvris, Jean-Michel, « La famille de Say... », art. cit., p. 599-601.

de Dives et Dastin tiennent des biens dans la vallée de la Dives (6%)¹⁵¹⁹. Certains lignages sont également propriétaires dans la pointe la plus avancée de la seigneurie de Bellême, autour de Condé-sur-Noireau (9%)¹⁵²⁰ : les familles Avenel¹⁵²¹, de Camberton¹⁵²² et Patry¹⁵²³.

Après la famille Avenel, Gui de Landivy est le personnage qui apparaît le plus fréquemment dans les actes des comtes de Mortain. Possessionnés dans l'Avranchin, sa famille et celle de Poe – à laquelle il est apparenté – sont considérées comme vassale des seigneurs de Mayenne¹⁵²⁴. Quant à Bozard du Châtellier, sa famille, sans doute implantée anciennement dans l'Avranchin, détient la majorité de ses biens en Bretagne¹⁵²⁵.

Des personnages et lignages présents auprès des comtes de Mortain Robert et Guillaume, il ressort ainsi en premier lieu une grande dispersion géographique. Cette dispersion laisse néanmoins percevoir un schéma commun : toutes ces familles sont installées – de manière plus ou moins importante – à proximité ou sur des terres où la famille de Conteville exerce son influence. C'est le cas bien évidemment des familles possédant des terres dans l'Avranchin et notamment à proximité de Mortain¹⁵²⁶.

Les biens de Robert de Mortain situés dans le Bessin¹⁵²⁷ et dans la vallée de la Dives – qui relèvent du duc-roi¹⁵²⁸ – lui viennent très vraisemblablement de l'héritage paternel. Certaines possessions de la famille Dastin dans le pays d'Auge dépendent également du comte de Mortain ou de son père Herluin¹⁵²⁹. Robert reçut des biens dans le Cotentin dans les années 1060¹⁵³⁰, sans doute en même temps que le comté de Mortain¹⁵³¹. Quant au patrimoine détenu

¹⁵¹⁸ Louise, Gérard, « Les Patry de La Lande... », art. cit., p. 9-11 et carte p. 22-23.

¹⁵¹⁹ Pour Hugues de Dives, voir *supra* n. 980. Pour la famille Dastin, voir Bouvris, Jean-Michel, « Pour une étude prosopographique... », art. cit., p. 78-92.

¹⁵²⁰ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 308. Condé-sur-Noireau, dép. Calvados, ch.-l. cant.

¹⁵²¹ *Acta of William I*, n° 215. Un certain Osmelin Avenel est également identifié à Urou-et-Crennes (dép. Orne, cant. Alençon-2) dans le diocèse de Sées dans les années 1074-1088 (*Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa series et historia archiepiscoporum, episcoporum et abbatum Franciae vicinarumque ditionum ob origine ecclesiarum ad nostra tempora deducitur et probatur ex authenticis instrumentis ad calcem appositis*, Bénédictins de Saint-Maur éd., Paris, Victor Palmé, t. 11 : « *De provincia Rotomagensi* », 1874, col. 152-153 (« *Instrumenta* »)).

¹⁵²² *Acta of William I*, n° 215 et A.D.C., H 9085, n° 767 et 858-859.

¹⁵²³ Voir *supra* n. 1518 et Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 308-309.

¹⁵²⁴ Voir *supra*, n. 964.

¹⁵²⁵ Voir *supra* Deuxième partie. 1.2.2.2.2. La famille du Châtellier, un appui de la politique des Robertiens.

¹⁵²⁶ Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit.

¹⁵²⁷ Bates, David et Gazeau, Véronique, « L'abbaye de Grestain... », art. cit., p. 14-15 et carte p. 11 et van Moolenbroek, Jaap, *Vital l'ermite...*, *op. cit.*, p. 149-150.

¹⁵²⁸ Bates, David et Gazeau, Véronique, « L'abbaye de Grestain... », art. cit., p. 19 et carte p. 11 et *Acta of William I*, n° 215.

¹⁵²⁹ Voir *supra* n. 1169.

¹⁵³⁰ Hagger, Mark, « How the west was won... », art. cit., p. 42. En 1973, David Bates considérait que les biens possédés dans le Cotentin par Robert de Mortain pouvaient faire partie de l'héritage paternel (Bates, David,

sur les anciennes possessions des Bellême, il est vraisemblablement parvenu entre les mains des comtes de Mortain par le biais du mariage de Robert avec Mathilde de Montgomery¹⁵³².

L'hypothèse d'un rapport entre ces lignages et le comte de Mortain fondé sur leur implantation géographique est renforcée par d'autres éléments. En premier lieu, les biens détenus par ces familles, en dehors de ceux détenus dans l'Avranchin, dépendent en partie de la famille de Conteville. C'est le cas de Guillaume de Lestre pour la terre de Helleville¹⁵³³, de Guillaume de Camberton pour l'église de Lingreville¹⁵³⁴, de Onfroy de Camberton pour la terre du Bingard¹⁵³⁵, sans doute également de la famille Dastin¹⁵³⁶ et des Avenel¹⁵³⁷. Certains de ces aristocrates ou de ces lignage sont par ailleurs tenants de Robert de Mortain en Angleterre, comme Guillaume de Lestre¹⁵³⁸, la famille de Camberton¹⁵³⁹, Raoul de Torteval¹⁵⁴⁰ ou encore Hugues de Dives¹⁵⁴¹. Quant à la famille Patry, elle était dans le Kent sous la vassalité de Odon de Conteville, frère de Robert¹⁵⁴². Ranulf et Hervé Avenel sont

« Notes sur l'aristocratie normande... », art. cit., p. 24). Cependant, la confirmation du duc-roi Guillaume des biens de l'abbaye de Grestain à l'automne 1082 a maintenant montré que la dotation de l'abbaye dans ce secteur avait été réalisée non par Herluin de Conteville, mais par son fils Robert (Bates, David et Gazeau, Véronique, « L'abbaye de Grestain... », art. cit., p. 7, 14-15 et 17).

¹⁵³¹ Il est possible que les terres du Cotentin aient auparavant été tenues par les prédécesseurs des Conteville : entre 1056 et 1066, le duc Guillaume confirme à l'église cathédrale de Coutances la terre de Saint-André-de-l'Épine donnée par un certain Richard comte de Mortain (sic) (*R.A.D.N.*, n° 214). Cassandra Potts a démontré que cet homme devait sans doute être identifié au fils du premier comte d'Avranches Robert, en poste avant 1026 (Potts, Cassandra, « The earliest Norman counts revisited... », art. cit., p. 29-31). Saint-André-de-l'Épine, dép. Manche, cant. Pont-Hébert (pour l'identification de ce lieu, voir Le Pesant, Michel, « Notes sur quelques noms de lieux de la Manche », *A.N.*, 1^{ère} année, n° 3, 1951, p. 243). Par ailleurs, contrairement à ce qu'affirme Éric Van Torhoudt (Van Torhoudt, Éric, « Henri Beauclerc... », art. cit., p. 105 et n. 37), Robert de Torigni n'a jamais qualifié Robert de Conteville de *comes civitatis Constantiarum*. L'abbé du Mont Saint-Michel emploie ces termes pour qualifier un comte de Mortain plus tardif, Guillaume, fils d'Étienne de Blois (comte de Mortain entre 1154 et 1159) (*Guillermus, filius Stephani regis, qui erat comes civitatis Constantiarum, id est Moritonii : Chronique de Robert de Torigni*, t. 1, p. 305 et n. 10).

¹⁵³² Voir *supra* n. 1119. Sur les biens détenus par Robert de Mortain dans la région de Domfront et le Bessin, voir également : Bates, David, « Notes sur l'aristocratie normande... », art. cit., p. 23-24

¹⁵³³ *Rotbertus comes Morithoniensis [...] dedit [...] terram de Helvilla, quam Guillelmus de Hestra ab ipso comite tenebat [...]* (*Acta of William I*, n° 204). Helleville, dép. Manche, cant. Les Pieux.

¹⁵³⁴ *Robertus comes Moretonii donavit [...] dimidiam ecclesiam Lingreville cum tota decima fevi sui in prefata villa siti* (BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405) ; *Willelmus de Campo Bernulfi concessit [...] dimidiam ecclesiam de Lingrevilla cum tota decima* (BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405).

¹⁵³⁵ [...] *assensum domini mei Rotberti comitis quesivi qui annuens subscribit [...]* (*Cart. Mont Saint-Michel*, n° 15). Le Bingard, dép. Manche, cant. Agon-Coutainville, cne Saint-Sauveur-Lendelin.

¹⁵³⁶ Voir *supra* n. 1169.

¹⁵³⁷ Assez tardivement, entre la fin du XII^e et le début du XIII^e siècle, Roland Avenel partage avec le comte de Mortain des droits sur la terre de Villers donnée à l'abbaye de Barbery (A.D.C., H 1777). Villers-Bocage, dép. Calvados, cant. Aunay-sur-Odon.

¹⁵³⁸ Keats-Rohan, Katharine, *Domesday people...*, *op. cit.*, p. 475.

¹⁵³⁹ Loyd, Lewis Christopher, *The origins of some Anglo-Norman Families...*, *op. cit.*, p. 26.

¹⁵⁴⁰ *Radulphus Vallistorta dedit supradicte ecclesie in Anglia unam mansionem nomine Nortonam juxta Montem Acutum post mortem ejus, concessu Roberti comitis de Moretonio* (*Acta of William I*, n° 158). Voir Keats-Rohan, Katharine, *Domesday people...*, *op. cit.*, p. 267 et Golding, Brian, « Robert of Mortain... », art. cit., p. 132 et 136.

¹⁵⁴¹ Keats-Rohan, Katharine, *Domesday people...*, *op. cit.*, p. 262.

¹⁵⁴² Louise, Gérard, « Les Patry de La Lande... », art. cit., p. 8.

comptés parmi les hommes du comte lors d'un don de Robert et de sa seconde femme Almodis à St Michael's Mount¹⁵⁴³.

Les hommes apparaissant aux côtés des comtes de Mortain présentent également certains traits communs. Ainsi, quelques-unes de ces familles semblent occuper une place importante dans l'aristocratie ducale. C'est le cas des Patry, dont le lignage détient une « position éminente » à la cour des ducs de Normandie à la fin du XI^e siècle¹⁵⁴⁴, des Pevrel, « aristocrates anglo-normand de haut rang »¹⁵⁴⁵, ou de Hugues de Dives, qui se trouve régulièrement dans les actes de l'abbaye Saint-Étienne de Caen¹⁵⁴⁶.

D'autres personnages sont ponctuellement présents dans les actes des ducs de Normandie. Geoffroy fils de Rivallon, Raoul de Gorges et Guillaume de Lestre signent font partie des signataires de la confirmation de la fondation de l'abbaye de Lessay par Turstin Haldup et son fils Eudes¹⁵⁴⁷. Ces hommes sont-ils là en raison du patrimoine qu'ils possèdent dans le Cotentin ? Ou bien du fait de leurs liens avec le comté de Mortain ? Robert de Mortain est en effet également présent parmi les signataires ; sa sœur Muriel a épousé Eudes Haldup¹⁵⁴⁸ ; Raoul de La Haye, sans doute frère de ce dernier, est sénéchal du comte de Mortain¹⁵⁴⁹. Ranulf Avenel et Guillaume fils Osbern sont témoins du don de Guillaume de Lestre de la terre de Helleville à l'abbaye de Marmoutier¹⁵⁵⁰. L'acte est confirmé par le duc-roi Guillaume le 24 juin 1082 à Oissel, tout comme la fondation du prieuré du Rocher de Mortain¹⁵⁵¹. La comparaison entre les deux actes laisse supposer que la première partie du document où apparaissent les deux hommes¹⁵⁵² a sans doute été rédigée par avance, vraisemblablement par les moines, les deux témoins ayant été préalablement choisis par le bénéficiaire comme dignes

¹⁵⁴³ *Istius caritatis istiusque conventionis existunt testes a parte comitis [...]* (*Cart. Mont Saint-Michel*, n° 12). En 1128, Ranulf Avenel est toujours compté parmi les *barones* du comte de Mortain ([...] *et de baronibus comitis Ranulfus Avenello* [...]) : BnF, ms. lat. 12875, fol. 359r).

¹⁵⁴⁴ Louise, Gérard, « Les Patry de La Lande... », art. cit., p. 7.

¹⁵⁴⁵ Van Moolenbroek, Jaap, *Vital l'ermite...*, op. cit., p. 101.

¹⁵⁴⁶ *Acta of William I*, n° 49 et 53 (Musset Lucien, *Les actes de Guillaume le Conquérant et de la reine Mathilde...*, op. cit., n° 26 et 28).

¹⁵⁴⁷ *Acta of William I*, n° 175 I.

¹⁵⁴⁸ Wace, *Le roman de Rou...*, op. cit., t. 2, p. 108 (livre III, v. 6003-6008). Voir également Bates, David, « Notes sur l'aristocratie normande... », art. cit., p. 28.

¹⁵⁴⁹ *Robert de Haia filius Radulphi senescalli, scilicet Roberti comitis Moritonii* (*Gallia Christiana...*, op. cit., t. 11, col. 233 (« Instrumenta »)).

¹⁵⁵⁰ *Acta of William I*, n° 204.

¹⁵⁵¹ *Acta of William I*, n° 205.

¹⁵⁵² [...] *ita ut ipse spontanea voluntate donum a comite factum supradicto sancto concederet, testibus istis, Rotberto Osberni filio et Ragnulfo Avenello.*

de garantir un don, confirmé en leur absence¹⁵⁵³. Cette analyse nous laisse également supposer que Guillaume Patry, Guillaume de Camberton et Geoffroy fils Rivallon accompagnaient le comte de Mortain à Oissel pour la confirmation des biens accordés au prieuré du Rocher¹⁵⁵⁴. La présence d'un certain Roger de Virey dans un acte de confirmation du duc-roi Guillaume à l'abbaye de Marmoutier concernant un don dans l'île de Guernesey pourrait également laisser entendre que ce personnage était présent aux côtés du prince normand au Mans¹⁵⁵⁵.

À côté de ces quelques personnages qui font partie de la haute aristocratie et de ceux qui se trouvent ponctuellement dans l'entourage ducal – essentiellement pour des affaires concernant le comte ou le comté de Mortain – la majorité des hommes qui entourent les comtes Robert et Guillaume semblent issus de la moyenne aristocratie, à des niveaux cependant très variables. Certains sont assez puissants pour fonder des prieurés, tels les seigneurs de Saint-Hilaire, les Dastin ou les Virey¹⁵⁵⁶. Ils possèdent des fortifications, tout comme la famille des Biards. D'autres semblent, entre la fin du XI^e et le début du XII^e siècle, de statut plus modeste, telles les familles de Husson, de Lapenty, de Fontenay, d'Isigny, du Touchet ou de Villechien¹⁵⁵⁷. Les deux lignages « étrangers » qui gravitent dans l'entourage des comtes de Mortain semblent également faire partie de la moyenne aristocratie. La famille du Châtellier est identifiée à la fin du XI^e siècle au nord-est du comté de Rennes. Outre la fortification du Châtellier¹⁵⁵⁸, elle possède des biens le long de la voie menant de Fougères à Avranches¹⁵⁵⁹. Gui de Landivy est membre d'une famille importante, apparentée à celle de Poe, possédant

¹⁵⁵³ On aurait ici un exemple de la nouvelle conception de la fonction des témoins, dont le rôle serait celui d'un pur témoignage portant sur la passation de l'acte, dépourvu de toute participation (Prell, Jan Hendrik, « La place des témoins... », art. cit., p. 206-207).

¹⁵⁵⁴ [...] *S(ignum) Guillelmi Patricii. [...] S(ignum) Guillelmi de Campo Bernulfi. S(ignum) Gaufridi Rivallonidis. Hec carta firmata fuit apud Oscellum die natalis sancti Johannis Baptiste. Hec quoque in hac carta habentur a Roberto Moritonii comite iuste et legitime data sunt, annuente et firmante Guillelmo Anglorum rege cum filiis suis Roberto atque Guillelmo comitibus, confirmantibus etiam prescriptis episcopis atque principibus (Acta of William I, n° 205 II)*. Les souscripteurs ont ici vraisemblablement participé à l'acte.

¹⁵⁵⁵ *Acta of William I*, n° 197. Sur l'identité de ce personnage, voir le tableau de filiation n° 2.

¹⁵⁵⁶ Voir *supra* Deuxième partie. 1.2.1. L'affirmation des lignages aristocratiques et la fondation de prieurés. Jean-Michel Bouvris définit le lignage Dastin comme une famille « d'importance moyenne en Normandie » (Bouvris, Jean-Michel, « Pour une étude prosopographique... », art. cit., p. 65-66). Daniel Power désigne les seigneurs de Saint-Hilaire comme des *major lords* (Power, Daniel, *The Norman frontier...*, *op. cit.*, p. 275).

¹⁵⁵⁷ Jean Pouëssel les classe parmi les « seigneurs importants », bien qu'ils ne possèdent aucune fortification (Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 97). À propos des familles de Fontenay et de Husson, Daniel Power estime qu'elles sont *more modest in statut* (Power, Daniel, *The Norman frontier...*, *op. cit.*, p. 275). La famille de Lestre est définie par Mark Hagger comme *a minor local family [...] with minor interests in the region* (Hagger, Mark, « How the west was won... », art. cit., p. 44) et l'un de ses membres comme un « personnage moyen » du Cotentin par Lucien Musset (Musset, Lucien, « Réflexions sur les moyens de paiement... », art. cit., p. 68). La stature de certaines de ces familles changeant dans la seconde moitié du XII^e siècle.

¹⁵⁵⁸ Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes...*, *op. cit.*, p. 51-52.

¹⁵⁵⁹ Bachelier, Julien, « Le plus ancien document des archives municipales de Fougères... », art. cit., p. 80-81.

biens et forteresses dans la pointe nord-ouest de la seigneurie. Il fait partie du groupe de seigneurs importants dans l'entourage des seigneurs de Mayenne détenant des biens des deux côtés de la frontière¹⁵⁶⁰.

Les hommes qui apparaissent dans l'entourage des comtes de Mortain Robert et Guillaume entre la fin du XI^e et le début du XII^e siècle se caractérisent à la fois par leur diversité géographique et par la place qu'ils occupent, même s'ils semblent essentiellement issus des rangs de l'aristocratie secondaire. Ils partagent avec eux des liens de vassalité ou de dépendance qui ont très comme origine les diverses possessions des Conteville, en Normandie comme en Angleterre.

2.2.1.1.2. Une construction habile et stratégique

Considérons tout d'abord la période durant laquelle Robert de Conteville est à la tête du comté de Mortain, de la fin des années 1050 au milieu des années 1090. Si la presque totalité des hommes qui l'entourent est possessionnée dans l'Avranchin, une très large majorité n'est pas identifiée comme membre de l'aristocratie de l'Avranchin¹⁵⁶¹. Ils sont, comme nous l'avons déjà vu, en grande partie originaires du Cotentin, possèdent parfois des biens dans le Bessin ou la vallée de la Dives ou encore situés dans l'ancienne seigneurie de Bellême.

Ce premier constat laisse ainsi entendre que l'entourage du comte de Mortain a été choisi par ce dernier à partir des relations qu'il entretenait déjà avec les hommes présents sur les terres qu'ils possédaient en dehors de l'Avranchin. L'exemple des familles Dastin et de Torteval, bienfaitrice de l'abbaye de Grestain, semble aller dans ce sens¹⁵⁶². On peut également citer le cas de Vital, originaire de Tierceville – qui faisait partie du patrimoine des Conteville –, que Robert de Mortain prend à son service comme chanoine et chapelain de la collégiale Saint-Évrout de Mortain¹⁵⁶³ ; ou encore celui de Onfroy, premier chanoine de la prébende de Tinchebray, qui possède des biens à Saint-Denis-de-Méré, près de Condé-sur-

¹⁵⁶⁰ Angot, Alphonse (abbé), *Généalogies féodales mayennaises...*, *op. cit.*, p. 673 et Pichot, Daniel, *Le Bas-Maine du X^e au XIII^e siècle...*, *op. cit.*, p. 180. Voir carte n° 5. Sur la place de ces deux lignages auprès des comtes de Mortain, voir *supra*.

¹⁵⁶¹ Voir Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit.

¹⁵⁶² Voir *supra* à la n. 1169.

¹⁵⁶³ *Venerandus Vitalis qui quondam fuerat Roberti comitis Moritolii capellanus, et apud Sancti Ebrulfi canonicus* (O.V., t. IV, p. 330-331 [livre VIII]). Sur la formation de Vital et sa place auprès de Robert de Mortain, voir van Moolenbroek, Jaap, *Vital l'ermite...*, *op. cit.*, p. 148-158. Tierceville, dép. Calvados, cant. Bretteville-l'Orgueilleuse.

Noireau¹⁵⁶⁴. La présence de certains de ces lignages de la haute aristocratie anglo-normande renforce la théorie selon laquelle Robert de Conteville, devenu comte de Mortain, a d'abord choisi pour son entourage des hommes de confiance, qu'il connaissait et qui avaient sans doute déjà fait leur preuve dans d'autres circonstances, parfois auprès du duc-roi Guillaume et de l'évêque de Bayeux Odon.

Il est par ailleurs intéressant de noter que le même constat peut être réalisé pour les sous-tenants du comte de Mortain en Angleterre : la grande majorité vient de domaines acquis par le comte de Mortain – essentiellement du Cotentin – ou du patrimoine familial¹⁵⁶⁵. On retrouve ainsi les mêmes hommes de l'entourage du comte Robert de Mortain possessionnés en Angleterre : les familles de Dives, de Torteval, de Lestre, de Say et Pevrel¹⁵⁶⁶. Seul Richard de Sourdeval, originaire de l'Avranchin, est identifié comme un tenant des comtes de Mortain¹⁵⁶⁷, dont il semble être un des hommes de confiance. Il gravite dans l'entourage de Raoul Paynel, auquel il est apparenté¹⁵⁶⁸, et partage avec ce dernier des terres dans le Yorkshire, région où l'autorité normande dut faire face à l'adversité et où s'exerce l'influence de Robert de Mortain¹⁵⁶⁹. Quant à Hamon de Macey, Bertrand de Verdun et Guillaume d'Avranches, également possessionnés dans l'Avranchin¹⁵⁷⁰, ils ne dépendent pas des comtes de Mortain en Angleterre¹⁵⁷¹. Robert de Mortain avait également un grand nombre de sous-tenants d'origine bretonne, aux yeux desquels « il faisait sans doute figure de chef incontesté »¹⁵⁷² et qui étaient originaires des seigneuries de Dol-Combour et de Fougères ou

¹⁵⁶⁴ *Acta of William I*, n° 215. Saint-Denis-de-Méré, dép. Calvados, cant. Condé-sur-Noireau.

¹⁵⁶⁵ Green, Judith, *The aristocracy of Norman England...*, *op. cit.*, p. 39 et Davies, Kerrith, *Winning the West...*, *op. cit.*, p. 256-258. Kerrith Davies note cependant qu'une partie de ces sous-tenants sont difficiles à localiser avec certitude. Judith Green a également démontré dans son ouvrage sur l'aristocratie en Angleterre que les possessions des aristocrates étaient bien souvent situées dans plus d'une région de Normandie et qu'il n'était pas toujours évident de retrouver le patrimoine originel de la famille (Green, Judith, *The aristocracy of Norman England...*, *op. cit.*, p. 35-36).

¹⁵⁶⁶ Keats-Rohan, Katharine, *Domesday people...*, *op. cit.*, p. 169, 262, 267, 348-349, 355-356 et 475. Ranulf Avenel a participé à la conquête de l'Angleterre, mais ne semble pas avoir possédé de terres outre-Manche (voir *supra* à la n. 1268 et van Houts, Elisabeth, « Wace as historian » in *Family trees...*, *op. cit.*, p. 119, n° 14).

¹⁵⁶⁷ Loyd, Lewis Christopher, *The origins of some Anglo-Norman Families...*, *op. cit.*, p. 99 et Keats-Rohan, Katharine, *Domesday people...*, *op. cit.*, p. 362. Kerrith Davies cite avec quelques doutes Alain de Ducey (Davies, Kerrith, *Winning the West...*, *op. cit.*, p. 255).

¹⁵⁶⁸ Sa fille était la seconde femme de Raoul Paynel (Sanders, Ivor John, *English baronies...*, *op. cit.*, p. 55).

¹⁵⁶⁹ Guilmin, Maxime, « Un exemple de réseau relationnel... », art. cit., p. 224-227. Sur la possession des terres anglaises de Richard de Sourdeval, voir *ibid.*, p. 228-229.

¹⁵⁷⁰ Pour la famille de Verdun, Mark Hagger considère Vessey (dép. Manche, cant. Pontorson) comme « the caput of their estates in Normandy » (Hagger, Mark, *The fortunes of a Norman family...*, *op. cit.*, p. 21). Pour la famille d'Avranches, voir Levalet, Daniel, « Aux origines de La Haye-Pesnel... », art. cit., p. 233-248.

¹⁵⁷¹ Hamon de Macey est un des tenants de Hugues de Chester (Davies, Kerrith, *Winning the West...*, *op. cit.*, p. 259) et Guillaume d'Avranches de Baudouin de Meulles, dont il avait épousé la fille (Levalet, Daniel, « Aux origines de La Haye-Pesnel... », art. cit., p. 240 et Keats-Rohan, Katharine, *Domesday people...*, *op. cit.*, p. 490).

¹⁵⁷² Keats-Rohan, Katharine, « Le rôle des Bretons... », art. cit., p. 196.

encore de celle de Vitré. Il s'agit d'un groupe d'hommes étroitement liés depuis plusieurs décennies aux ducs de Normandie et aux comtes de Mortain¹⁵⁷³.

Ces quelques exemples côté anglais semblent confirmer notre première hypothèse. Le comte de Mortain paraît d'abord s'appuyer, que ce soit en Normandie occidentale comme en Angleterre, sur des hommes qu'il connaissait par le biais de ses possessions ou de ses frères¹⁵⁷⁴. Il est possible qu'il ait par ailleurs doté certaines de ces familles dans l'Avranchin. Jean-Michel Bouvris le suppose pour la famille Dastin¹⁵⁷⁵ et on le présume pour la famille Torteval. Il est fortement probable que les biens de Hugues de Dives, de Robert fils Girold et de la famille Pevrel soient également le fruit d'une dotation des ducs ou des comtes de Mortain à partir de biens issus d'anciennes structures domaniales¹⁵⁷⁶. Le manque d'investissement et le désengagement progressif d'une partie de ces familles dans l'Avranchin dès le début du XII^e siècle tendrait cependant à prouver que leurs intérêts n'y étaient pas fortement ancrés.

L'entourage proche du comte Robert de Mortain, visiblement composé de fidèles choisis, ne semble pas s'appuyer, hormis quelques personnages¹⁵⁷⁷, sur l'aristocratie de l'Avranchin, dont les membres sont par ailleurs largement absents des autres actes anglais et normands que nous possédons pour la fin du XI^e siècle¹⁵⁷⁸. Ce constat laisse-t-il supposer que l'Avranchin reste dans les années 1080 une région dont les membres sont encore peu intégrés au sein des réseaux de l'aristocratie anglo-normande ? Ceux-ci n'ont-ils pas encore acquis la confiance de Robert de Mortain pour qu'il les juge en capacité de l'accompagner et de l'assister ? Est-elle à plutôt à chercher dans la pratique de l'écrit ? Robert de Mortain ayant acquis le comté à la fin des années 1050, on peut supposer qu'il avait noué des relations avec cette aristocratie locale. L'existence d'un pôle de pouvoir conséquent à Mortain – avec un château et une collégiale –, ainsi que la présence d'une cour, d'une garnison, de chanoines, de serviteurs... ne nécessitaient en effet peut-être pas de notifier la présence de ces hommes dans les actes¹⁵⁷⁹. Les officiers du comte de Mortain – vicomte, prévôt, *pincerna*, *camerarius* – et les clercs à

¹⁵⁷³ *Ibid.*, p. 192-196 ; *Id.*, « William I and the Breton contingent... », art. cit., p. 159 et 161-162 ; *Id.*, « The Bretons and Normans of England 1066-1154: the family, the fief and the feudal monarchy », *Nottingham Medieval Studies*, t. 36, 1992, p. 49-54 et *Id.*, « The Bretons and the Norman conquest », in *Domesday people...*, *op. cit.*, p. 54.

¹⁵⁷⁴ Voir sur ce sujet Golding, Brian, « Robert of Mortain... », art. cit., p. 136.

¹⁵⁷⁵ Bouvris, Jean-Michel, « Pour une étude prosopographique... », art. cit., p. 92-96.

¹⁵⁷⁶ Voir supra Deuxième partie. 3.2.2.2. *Ob remunerationem servitii* : les domaines comme rétribution.

¹⁵⁷⁷ Gui de Landivy, la famille Avenel, dont on peine à connaître les origines, un certain Robert fils Osbern, possessionné à proximité de Mortain ou encore Robert fils Girold.

¹⁵⁷⁸ À part peut-être Roger de Virey (voir *supra* à la n. 1555).

¹⁵⁷⁹ À moins que les réécritures aient fait disparaître en partie les listes de témoins.

son service, comme le chapelain, sont cependant présents dans la quasi-totalité des actes qui sont passés sous son autorité¹⁵⁸⁰.

Les biens acquis outre-Manche n'ont, semble-t-il, pas servi à Robert de Mortain pour doter cette aristocratie de l'Avranchin afin de la gagner à sa fidélité, ce qui semble pourtant être le cas pour certains Bretons inféodés en Angleterre¹⁵⁸¹. Mais il est fortement probable que cette fortune nouvellement acquise a fourni au comte de Mortain les ressources nécessaires pour s'établir plus fermement dans l'Avranchin¹⁵⁸². Une vingtaine d'années après son installation dans les marges occidentales du duché de Normandie, et après avoir assisté et soutenu son frère le duc-roi Guillaume, il crée à Mortain même un établissement – la collégiale de Mortain – qui marque le début d'une collaboration étroite entre lui et l'aristocratie locale. Ce processus de fidélisation, dont on a déjà étudié les ressorts¹⁵⁸³, se concrétise sous son fils Guillaume qui lui succède à la tête du comté de Mortain au milieu des années 1090.

Ce dernier, dans la continuité de la politique de son père, garde auprès de lui les mêmes hommes¹⁵⁸⁴. Aucune famille de la haute aristocratie ayant des intérêts dans l'Avranchin n'apparaît cependant sous Guillaume de Mortain : les comtes de Chester ou la famille d'Avranches par exemple brillent par leur absence¹⁵⁸⁵. Celles ayant acquis des biens en Angleterre, comme celles de Sourdeval ou de Verdun, bien que devenues membres de l'élite anglo-normande en Angleterre¹⁵⁸⁶, s'impliquent peu en Normandie¹⁵⁸⁷.

On note cependant sous Guillaume de Mortain l'apparition d'une dizaine de lignages issus de l'aristocratie locale, moyenne et petite, certaines dont l'ancienneté est par ailleurs attestée ou supposée, telles les familles de Saint-Hilaire, de Landivy, des Biards ou de Virey. Certains ont vu dans ce resserrement géographique une baisse du niveau social des témoins et l'on

¹⁵⁸⁰ Alors qu'ils étaient rarement notifiés comme témoins à la cour royale (Vincent, Nicholas, « The court of Henry II... », art. cit., p. 291 et Galbraith, Vivian Hunter, « Seven charters of Henry II at Lincoln cathedral », *The Antiquaries Journal*, t. 12, n° 3, juillet 1932, p. 276).

¹⁵⁸¹ Green, Judith, *The aristocracy of Norman England...*, op. cit., p. 65.

¹⁵⁸² C'est ce que suppose également Judith Green (*Ibid.*, p. 46-47). Si les propriétés anglaises des comtes de Mortain servent ponctuellement à doter directement les établissements religieux qu'ils fondent dans l'Avranchin et leurs donations outre-Manche restent assez restreintes proportionnellement à celles réalisées en Normandie.

¹⁵⁸³ Voir *supra* Deuxième partie. 1.1.2. Aristocratie et territorialisation du pouvoir des comtes de Mortain.

¹⁵⁸⁴ 80% des familles présentes dans les *signa* et/ou les *testes* de Robert de Mortain se retrouvent dans ceux de son fils.

¹⁵⁸⁵ Ils font partie des partisans de Henri I^{er} avant 1106 (Davies, Kerrith, « The count of the Côtentin... », art. cit., p. 133-135).

¹⁵⁸⁶ Hagger, Mark, *The fortunes of a Norman family...*, op. cit. et Guilmin, Maxime, « Un exemple de réseau relationnel ... », art. cit., p. 228-229.

¹⁵⁸⁷ Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 117-118 et Provost de la Fardinière, Romain, « Mélanges sur le sud de l'Avranchin... », art. cit., p. 587-599.

analysé comme une conséquence de l'évolution diplomatique¹⁵⁸⁸. L'on ne peut totalement abandonner l'idée que l'accroissement numérique des membres de l'aristocratie de l'Avranchin dans les actes de Guillaume de Mortain serait une illusion créée par les sources. Il nous semble cependant nécessaire de tenter d'y chercher une explication. On remarque tout d'abord qu'une partie de l'aristocratie, mise à contribution lors de la création des établissements religieux fondés par les comtes de Mortain fait désormais partie de l'entourage du comte Guillaume de Mortain. C'est le cas des familles de Husson, de Touchet et de Virey qui ont contribué à la fondation de la collégiale Saint-Évroult de Mortain et que l'on retrouve une dizaine d'années plus tard auprès du comte Guillaume de Mortain. Lors de la fondation de l'établissement de frères pauvres fondé en 1105, la majorité des donateurs est présente parmi les *signa* et/ou les *testes* des actes comtaux. Par ailleurs, les lignages de Saint-Hilaire ou des Biards, dont on sait qu'ils ont affirmé à la fin du XI^e siècle leur pouvoir par la fondation d'un prieuré, semblent également désormais mis à contribution par les comtes de Mortain. Ils ne participent pas à la fondation des trois établissements comtaux, mais leur présence aux côtés de Guillaume de Mortain semblerait attester à la fin du XI^e siècle et au début du XII^e siècle leur intégration dans les réseaux comtaux. Apparaissent également des hommes faisant partie de la petite aristocratie – les familles de Lapenty, de Fontenay, d'Isigny ou de Villechien –, dont le rayonnement ne dépasse que rarement les limites de l'Avranchin. Leur présence auprès des comtes de Mortain illustre explicitement la volonté d'intégrer ces hommes dans les réseaux d'influence des comtes de Mortain.

La moitié des actes de Guillaume de Mortain semble en outre avoir été rédigée lors d'assemblées tenues à Mortain, à Tinchebray ou à Saint-Hilaire¹⁵⁸⁹, où le comte possédait des forteresses. Une *curia comitis*, à la fois assemblée et conseil restreint¹⁵⁹⁰, est citée en 1082 sous le comte Robert¹⁵⁹¹. Bien que consignée bien plus tardivement, la *Vita* de Firmat mentionne également la *curia Moretoniensium comitis*¹⁵⁹², tout comme celle de Vital¹⁵⁹³. Plusieurs études ont démontré la faiblesse qu'il y avait à tirer des conclusions d'une

¹⁵⁸⁸ Prell, Jan Hendrik, « Les souscriptions des chartes des comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine (1030-1137) », *B.É.C.*, t. 155, 1997, p. 214-219 et *id.*, « La place des témoins... », art. cit., p. 207.

¹⁵⁸⁹ Voir *supra* à la n. 1144.

¹⁵⁹⁰ Boüard, Michel de, « Le duché de Normandie... », art. cit., p. 17.

¹⁵⁹¹ [...] in *curia comitis erit placitum (Acta of William I, n° 205)*.

¹⁵⁹² Étienne de Fougères, « *Vita S. [Guillelmi] Firmati...* », art. cit., chapitre III/26. Pour la date de rédaction de la *Vita*, voir Groud-Cordray, Claude, « À travers la *Vita* de Firmat... », art. cit., p. 598.

¹⁵⁹³ *Cumque longo tempore in illius principis [comes Moretoniensis] curia habitaret* (Étienne de Fougères, « *Vitae BB. Vitalis et Gaufridi primi et secundi abbatum Saviniacensium in Normannia* », in *Analecta Bollendiana*, Eugène-Paul Sauvage éd., t. 1, 1882, p. 363, livre I/V).

corrélation entre l'attestation d'une charte et l'assiduité à une cour. La présence de membres de l'aristocratie de l'Avranchin dans des lieux symboles du pouvoir comtal et leur mise en scène dans les actes de l'abbaye de Marmoutier interroge cependant. Après son départ d'Angleterre en 1104 – où il n'avait pu obtenir de Henri I^{er} Beauclerc le comté du Kent ayant appartenu à son oncle l'évêque Odon de Bayeux – Guillaume de Mortain s'est concentré sur ses possessions normandes, dans le Cotentin et l'Avranchin¹⁵⁹⁴. Mais l'animosité entre les deux hommes durait depuis plusieurs années¹⁵⁹⁵. On peut ainsi se demander si les dons qu'il concède à la collégiale de Mortain, essentiellement localisés dans le Cotentin et à l'est du comté de Mortain ne sont pas destinés à isoler les biens que Henri I^{er} Beauclerc y possédait. Alors que les aumônes de son père dans le Cotentin étaient essentiellement localisées sur le littoral occidental de la Manche, ses propres dons forment une « barrière » d'ouest en est, de Barneville à Bauppte, séparant le nord de la péninsule du reste du diocèse de Coutances¹⁵⁹⁶. Le même constat peut être fait pour les possessions concédées au prieuré du Rocher dans les années 1080, augmentées plus tard par des biens dans le *castrum* de La Haye-du-Puits¹⁵⁹⁷. Guillaume de Mortain affirmait son influence et son autorité non seulement par le biais de ses possessions, mais il marquait également par les fortifications qu'il détenait un territoire que son cousin ou ses alliés occupaient.

On pourrait ainsi également penser que l'assemblée réunie à Tinchebray pour confirmer le don de Guillaume de Camberton de l'église de Lingreville en faveur de l'abbaye de Marmoutier, bien que l'on n'en connaisse pas la date, pourrait être une démonstration de force

¹⁵⁹⁴ 1104 [...] *Willermus vero, consul Moreuil, causa perfidiae ab Anglia exhereditatus, a rege in Normanniam discedens, animo perfecto et exercicio ferventi vir probissimus, indixit et infixit regalibus turmis werram calamitate refertam* (*Chronique de Robert de Torigni*, t. 1, p. 126) ; *In his erat Willelmus comes Moretolii, filius Rotberti regis patruis. Is semper a puero Henrici gloriae invidis, tum maxime in aduentu Normanni prauum animum extulit ; non enim contentus duobus comitatibus, Moretolii in Normannia, Cornugalliae in Anglia, comitatum Cantiae, quem Odo patruus habuerat, a rege exigebat, infestus et improbus adeo ut infami arrogantia se deuotaret non induturum clamidem nisi a patruo, ut dictitabat, sibi refusam consiqueret hereditatem. Sed tunc quidem suspensi calliditate responsi frustratus est rex prudentissimus hominem ; discussis uero turbinibus serenoque pacis reddito, non solum quae petebat non annuit uerum etiam indebite retenta repetere cepit, modeste tamen iudiciali placito, ut nichil quod faceret uideretur resultare iuri et calcitrare ab aequo. Tunc uero Willelmus, sententia iudicii expunctus, indignabundus et fremens Normanniam abiit. Ibi, preter assultus quos regiis castellis irritus fecerat, in Ricardum quoque comitem Cestrensem, Hugonis filium, debachatus nonnulla partibus eius appenditia inuasit, carpsit, abrasit. Erat ille tunc pro aetate paruulus, et regi fidei tutelaeque accomodatus* (Guillaume de Malmesbury, *Gesta Regum Anglorum*, The history of the english kings, Roger Aubrey Baskerville Mynors éd. et trad., Rodney Malcolm Thomson et Michael Winterbottom compl., Oxford et New York, Clarendon Press, 1998-1999, t. I, p. 720). Voir également Aird, William, *Robert Curthose...*, *op. cit.*, p. 226.

¹⁵⁹⁵ Davies, Kerrith, « The count of the Côtentin... », art. cit., p. 126-128 et 131-132.

¹⁵⁹⁶ *Acta of William I*, n° 215. Voir carte n° 17. Barneville-Carteret, dép. Manche, cant. Les Pieux et Bauppte, dép. Manche, cant. Carentan.

¹⁵⁹⁷ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405 ; ms. lat. 12878, fol. 280 et 287. La Haye-du-Puits, dép. Manche, cant. Créances.

du comte de Mortain face à Henri I^{er} Beauclerc qui avait acquis Domfront en 1092 et qui contrôlait une bonne partie du Passais. Tinchebray se situait à la charnière des trois groupes de soutiens de Robert Courteheuse¹⁵⁹⁸. Guillaume et Onfroy de Camberton possédaient des biens à Tinchebray et à Maisoncelles-la-Jourdan. Parmi les témoins de l'acte confirmé à Tinchebray, on trouve Ranulf l'abbé de Lonlay, maison fondée au début du XI^e siècle par le lignage de Bellême et l'on connaît l'hostilité violente et durable qui opposait Robert de Bellême et Henri I^{er} Beauclerc¹⁵⁹⁹. Sont également présents Guillaume Patry, installé autour de Condé-sur-Noireau et à proximité de Lonlay-L'Abbaye et dont une partie des biens dépendait de l'évêque de Bayeux¹⁶⁰⁰, Roger de Husson et Richard du Touchet dont les biens jouxtaient le Domfrontais¹⁶⁰¹ et Ranulf Avenel, dont on sait qu'il resta fidèle au comte de Mortain¹⁶⁰². Dans ce cas également, lorsque Guillaume de Mortain augmente les biens concédés par son père à la collégiale Saint-Évroult de Mortain, du Teilleul à Saint-Pierre-d'Entremont¹⁶⁰³, il neutralise ainsi la route menant de Domfront au Bessin.

Il nous semble ainsi que la présence de certains personnages dans l'entourage de Guillaume de Mortain a pu être dictée par des choix géopolitiques. Les hommes choisis par lui pour attester deux dons réalisés par le seigneur de Fougères en Normandie et qui relevaient du comté de Mortain¹⁶⁰⁴ en faveur du prieuré de la Sainte-Trinité de Fougères – obédience de Marmoutier – semblent également s'inscrire dans un cadre particulier. À deux reprises, on y relève les noms d'Hasculf I de Saint-Hilaire et de son frère Pierre, de Guillaume des Biards, de Geoffroy fils Rivallon, de Robert fils Girold, de Gui de Landivy, de Bozard du Châtellier et de Guillaume fils de Hugues¹⁶⁰⁵. On a déjà souligné le caractère inhabituel de la réunion de tels hommes autour du comte de Mortain¹⁶⁰⁶. La géographie des concessions réalisées par le

¹⁵⁹⁸ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 396 et 405 ; Van Torhoudt, Éric, « Henri Beauclerc... », art. cit., p. 102-103 et 113 ; Davies, Kerrith, « The count of the Côtentin... », art. cit., p. 128-129.

¹⁵⁹⁹ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 412-414.

¹⁶⁰⁰ *Ibid.*, p. 377-378 et *id.*, « Les Patry de La Lande... », art. cit., p. 9-11 et carte p. 22-23

¹⁶⁰¹ Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 103-106 et 118-120. Un certain Hugues du Touchet est par ailleurs témoin d'une charte du comte Robert de Mortain en faveur de l'abbaye de Lonlay (Pitard, Julien, *La noblesse du Mortainais...*, *op. cit.*, p. 454). Nous n'avons pas retrouvé de copie de ce document (sur l'état des archives de l'abbaye de Lonlay, voir Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 298-299).

¹⁶⁰² Davies, Kerrith, « The count of the Côtentin... », art. cit., p. 134.

¹⁶⁰³ *Acta of William I*, n° 215. Saint-Pierre-d'Entremont, dép. Orne, cant. Flers-1.

¹⁶⁰⁴ [...] *in his quae de suo feodio tenebant in Normannia* (A.D.I.V., 6H16, n° 7) ; [...] *vel in comitatu comitis Moritonii fecerant* (A.D.I.V., 6H16, n° 12).

¹⁶⁰⁵ La liste des témoins est pratiquement identique pour les deux actes (hormis Pierre de Saint-Hilaire qui est absent du second).

¹⁶⁰⁶ Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)...*, *op. cit.*, p. 59-61.

seigneur de Fougères place ces deux donations dans un contexte frontalier. Le second de ces actes – une charte d’achat du droit de *militum* sur la terre d’Hudimesnil par les moines de Marmoutier – mentionne le don fait par les moines de Marmoutier à Guillaume de Mortain d’un *palefridus* en échange de son consentement. La transaction se fait dans un premier temps *ante Montem Sancti Michaelis* devant quatre des hommes précités – Guillaume des Biards, Geoffroy fils Rivallon, Robert fils Girold et Gui de Landivy. La mention de l’abbaye normande n’est pas anodine. L’établissement était passé sous l’influence de Henri I^{er} Beauclerc dès l’année 1088 et lui avait servi de refuge en 1091 alors qu’il faisait face à la coalition de ses deux frères¹⁶⁰⁷. Hugues de Chester avait par ailleurs reçu en fief de Henri le château de Saint-James, dont son propre père Richard assurait la garde depuis le duc-roi Guillaume¹⁶⁰⁸. Les lieux choisis pour la ratification du consentement de Guillaume de Mortain qui eut lieu entre la fin de l’année 1095 et septembre 1106 – Le Mont Saint-Michel puis l’*oppidum* de Saint-Hilaire – procèdent très vraisemblablement d’une stratégie de la part du comte de Mortain. Réunissant autour de lui ses fidèles, il le fait dans une région où Henri I^{er} Beauclerc avait tissé ses réseaux dans les années 1090. Il s’attache ainsi la famille de Saint-James/Saint-Hilaire, dont on sait qu’elle entretenait de solides relations avec les comtes de Chester¹⁶⁰⁹, et le lignage breton du Châtellier¹⁶¹⁰. Le choix des témoins des deux actes en faveur du prieuré de la Sainte-Trinité de Fougères semble révéler deux formes de stratégies distinctes. C’est très vraisemblablement dans un premier temps la réunion de membres de la moyenne aristocratie de l’Avranchin, dont on juge la présence nécessaire afin de garantir le don du seigneur de Fougères en faveur de l’abbaye de Marmoutier¹⁶¹¹. La présence de fidèles de son père, tels Gui de Landivy, Guillaume des Biards ou Robert fils Girold, des hommes familiers de l’entourage des comtes de Mortain, apporte la garantie aux concessions du

¹⁶⁰⁷ Green, Judith, *Henry I: King of England and duke of Normandy*, Cambridge, University Press, 2006, p. 28 et 31-32.

¹⁶⁰⁸ *Acta of William I*, n° 251 et *G.N.D.*, t. II, p. 208-209 (livre VIII).

¹⁶⁰⁹ Groud-Cordray, Claude, *L’aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)...*, *op. cit.*, p. 64. Hasculf de Saint-Hilaire apparaissant dès 1100 en Angleterre aux côtés de Henri I^{er} Beauclerc, Éric Van Torhoudt a émis l’hypothèse qu’il faisait sans doute partie des partisans que ce dernier avait recrutés alors qu’il était comte du Cotentin (Van Torhoudt, Éric, « Henri Beauclerc... », *op. cit.*, p. 117). Cette hypothèse doit sans doute être quelque peu nuancée (voir *infra* Deuxième partie. 2.2.1.2.1. Entre Henri I^{er} Beauclerc et Robert Courteheuse : l’Avranchin, espace d’interfaces et espace d’autorité).

¹⁶¹⁰ Lors du siège du Mont Saint-Michel en 1091, Orderic Vital signale que Henri fut abandonné de tous, parents, amis et voisins, seuls les Bretons l’ayant secouru (O.V., t. IV, p. 250-251 et 256-257 [livre VIII]). Guillaume de Malmesbury ajoute : *Britones transmarinos, quos adolescens uicinos castellis Danfronto et sancti Michaelis habuerat, pecuniis ad obsequium transducebat* (Guillaume de Malmesbury, *Gesta Regum Anglorum...*, *op. cit.*, t. I, p. 728-729).

¹⁶¹¹ Dans les mêmes années, Raoul de Fougères n’avait pas respecté son engagement au sujet d’une terre concédée à Céaux par Jean de Dol-Combour (Marchegay, Paul-Alexandre éd., « Chartes normandes de l’abbaye de Saint-Florent près Saumur... », *op. cit.*, n° 9 et voir *supra* Première partie. 2.1.1.1. Alleux patrimoniaux et biens d’origine ecclésiastique). L’abbaye de Marmoutier prend-t-elle les devant face à ce seigneur ?

seigneur breton. Mais on dénote également la volonté du comte Guillaume de Mortain d'accroître son influence sur des hommes auprès desquels son cousin avait déjà tissé des liens, hommes dont il s'attache temporairement la loyauté.

Source indispensable pour l'étude de l'aristocratie moyenne, les listes de témoins et de souscripteurs, à l'image du *corpus* utilisé, livrent une vision fragmentaire et déformée de l'entourage des comtes de Mortain. Le travail d'identification de ces personnages fait en premier lieu ressortir une grande hétérogénéité, à la fois dans leur implantation géographique, essentiellement en Normandie occidentale – de l'Avranchin au Cotentin et du Bessin à la vallée de la Dives en passant par l'ancienne seigneurie de Bellême – et sur leur place dans la société anglo-normande –, de l'élite que le comte Robert de Mortain a dû côtoyer auprès de son père ou à la cour de ses frères à la petite aristocratie sans forteresse. Cette apparente disparité cache cependant une certaine cohérence, qui découle néanmoins sous Robert et Guillaume de Mortain de modalités et de stratégies différentes.

Robert de Mortain semble avoir en priorité choisi pour son entourage des hommes d'horizons divers, mais qu'il connaissait par le biais de ses possessions, du duc-roi Guillaume ou de l'évêque Odon de Bayeux, et à qui il avait accordé sa confiance. Certains d'entre eux ont pu être à cette occasion dotés dans l'Avranchin, parfois sur d'anciennes structures domaniales. L'exemple de quelques-unes de ces familles, les plus largement documentées, a servi à proposer un modèle de colonisation aristocratique de l'ouest de la Normandie par des familles implantées plus à l'est, choisies par le duc en fonction de ses intérêts et installées sur des domaines morcelés¹⁶¹². Ce constat, qui ne peut être généralisé, doit de plus être pondéré. Il est indéniable que Robert de Mortain a forgé et composé son entourage. Nous y voyons cependant plutôt une volonté de gestion raisonnée de l'ensemble géographique entre ces mains : il s'entoure d'hommes dont il connaissait déjà la valeur et qu'il considérait les plus qualifiés pour le conseiller et le servir. Il faut cependant attendre les années 1080-1090 pour voir émerger de la documentation une multitude de familles de la moyenne et petite aristocratie. Dès l'instant où elles apparaissent dans les sources, elles semblent déjà pleinement incluses dans des réseaux de relations et de vassalité multiples. Que révèle cette l'absence d'une grande partie de l'aristocratie locale dans l'entourage ducal ? Est-ce parce que les familles de l'Avranchin étaient encore mal connues d'un comte de Mortain originaire de la

¹⁶¹² Pour les familles Goz et Dastin, voir *supra* aux n. 1065 et 1066. On peut ajouter les familles de Lestre, de Torteval, de Gorges...

basse vallée de la Risle que leur présence à ses côtés est dans un premier temps assez modeste, que ce soit en Normandie ou en Angleterre ? La fondation de la collégiale Saint-Évroult de Mortain et du prieuré du Rocher en 1082 est considérée comme un des éléments fédérateurs pour cette aristocratie locale autour du comte de Mortain et de ses intérêts. Cependant, Robert de Conteville était à la tête du comté depuis plus de deux décennies et il avait dû mettre à profit ces années pour tisser des liens avec les familles de l'Avranchin. La faible présence de celles-ci à ses côtés dans les années 1080 ne serait-elle donc pas qu'un effet des sources, l'acte écrit ne les mentionnant tout simplement pas ?

Dès les années 1090 et la première décennie du XII^e siècle, la présence de plusieurs lignages anciennement implantés dans l'Avranchin, de même que l'apparition dans les sources de membres de la petite aristocratie, laissent entendre que l'Avranchin semble désormais intégré et impliqué au sein des réseaux du comte de Mortain. La capacité de ce dernier à rassembler et à fidéliser l'aristocratie autour de lui est notamment visible dans la lutte qu'il mène contre Henri I^{er} Beauclerc. Son exil d'Angleterre a pu avoir pour conséquence d'accentuer et de resserrer les liens avec ces hommes. La présence de l'aristocratie de l'Avranchin aux côtés de Guillaume de Mortain serait – tout comme les dons qu'il concède aux établissements de son père et dans une moindre part à la communauté de frères pauvres qu'il fonde – en partie liée à des choix géopolitiques dans un contexte de lutte contre Henri I^{er} Beauclerc, où chacun activait ses réseaux respectifs d'alliance.

On assisterait donc entre la fin du XI^e et le début du XII^e siècle dans l'Avranchin à un schéma divergent de celui mis avant dans le Cotentin et les marges nord de la seigneurie de Bellême, où le duc de Normandie avait modifié une partie des cadres aristocratiques à la fin des années 1040¹⁶¹³. Contrairement aux allégations de Guillaume de Malmesbury¹⁶¹⁴, Robert de Mortain et son fils Guillaume ont su habilement et stratégiquement gérer le comté de Mortain. Si les sources laissent entendre qu'ils ont d'abord vraisemblablement pris appui sur des hommes connus, qu'ils soient ou non étrangers à l'Avranchin, ils sollicitaient sans doute également une aristocratie locale, absente de l'acte écrit. Puis ils ont développé en quelques décennies des liens avec cette dernière, intégrée en partie au début du XII^e siècle dans leurs réseaux d'influence.

¹⁶¹³ Hagger, Mark, « How the west was won... », art. cit., p. 42-47 ; Louise, Gérard, « Châteaux et pouvoirs dans le Domfrontais médiéval... », art. cit., p. 22 et *id.*, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 377-384.

¹⁶¹⁴ Le comte Robert était à ses yeux un homme ennuyeux et stupide ([...] *Ex eo Willelmus fratres habuit Rotbertum, quem comitem Moretonii fecit, crassi et hebetis ingenii hominem* [...]) : Guillaume de Malmesbury, *Gesta Regum Anglorum...*, *op. cit.*, t. I, p. 506) et son fils Guillaume effronté et problématique ([...] *infestus et improbus adeo ut infami arrogantia se deuotaret non induturum clamidem* : *ibid.*, t. I, p. 720-721).

2.2.1.2. De Henri I^{er} Beauclerc à Étienne de Blois

Depuis John Horace Round, le rôle de l'aristocratie de l'ouest de la Normandie durant le règne de Henri I^{er} Beauclerc a plusieurs fois été souligné, les études les plus récentes se focalisant sur le début de la carrière du duc-roi¹⁶¹⁵. Alors qu'il est « comte du Cotentin » entre 1088-1091, Henri a en effet développé ses réseaux et son influence en Normandie occidentale en s'emparant de la forteresse de Domfront ou encore quand son frère Guillaume le Roux lui confie l'autorité sur le Cotentin et le Bessin¹⁶¹⁶. Dans l'Avranchin se développent soutiens, réseaux d'alliance et d'influence des différents frères et de leurs soutiens.

2.2.1.2.1. *Entre Henri I^{er} Beauclerc et Robert Courteheuse : l'Avranchin, espace d'interfaces et espace d'autorité*

Dès la mort de Guillaume le Conquérant, le comte Robert de Mortain a pris le parti du fils aîné du duc-roi, Robert Courteheuse. La rébellion de 1088 tenait cependant plus d'une période d'ajustement des relations entre frères et, pour l'aristocratie anglo-normande, d'une étape d'adaptation à un nouveau contexte et à des circonstances politiques inédites¹⁶¹⁷. L'hostilité entre les comtes Robert et Guillaume de Mortain et leur neveu et cousin Henri Beauclerc se développe néanmoins tout au long des décennies suivantes, différents faits s'en faisant l'écho. Robert de Mortain rejoint en 1091 l'alliance de ses deux neveux, le roi Guillaume le Roux et le duc Robert Courteheuse, contre leur frère Henri qu'ils assiègent au Mont Saint-Michel¹⁶¹⁸. En 1101, le comte Guillaume de Mortain est, avec Robert de Bellême, dans les rangs des intermédiaires présents parmi les grands qui avaient négocié le traité

¹⁶¹⁵ Round, John Horace, *Studies in peerage and family history*, Londres, Nisbet, 1901, p. 124-125 et Green, Judith, *The aristocracy of Norman England...*, *op. cit.*, p. 146-149 et id., Green, Judith, *Henry I...*, *op. cit.* Pour les années précédant la bataille de Tinchebray : Van Torhoudt, Éric, « Henri Beauclerc... », art. cit. et Davies, Kerrith, « The count of the Côtentin... », art. cit.

¹⁶¹⁶ Van Torhoudt, Éric, « Henri Beauclerc... », art. cit., p. 102-103.

¹⁶¹⁷ Golding, Brian, « Robert of Mortain... », art. cit., p. 121-122 ; Aird, William, *Robert Curthose...*, *op. cit.*, p. 109-117 et Hagger, Mark, *Norman rule in Normandy...*, *op. cit.*, p. 140-143.

¹⁶¹⁸ Wace, *Le roman de Rou...*, *op. cit.*, t. 2, v. 9523-9618.

d'Alton qui règle temporairement la succession du royaume d'Angleterre¹⁶¹⁹. L'année suivante, il refuse le mariage avec la belle-sœur de Henri I^{er}, Marie d'Écosse¹⁶²⁰.

Si l'on en croit les chroniqueurs, l'Avranchin est durant cette période le théâtre d'agressions de la part du nouveau roi anglais¹⁶²¹. Après son départ d'Angleterre en 1104¹⁶²², Guillaume de Mortain, qui s'était alors concentré sur ses possessions normandes, fait, nous révèlent encore les chroniqueurs, la guerre à Henri Beauclerc et à ses partisans et « oppresse fréquemment ceux qui vivaient près de lui »¹⁶²³. Au-delà des sources narratives, on sait que le comte de Mortain a également développé dans l'Avranchin plusieurs alternatives afin de contrer l'influence de son cousin à l'intérieur et aux abords de ses possessions. La donation de biens aux établissements religieux fondés par son père, localisés au nord de Coutances et dans une moindre mesure à proximité de Domfront, isole les terres tenues par Henri Beauclerc dans le Cotentin et dans le Passais¹⁶²⁴. La réunion d'assemblées de fidèles à Tinchebray et au Mont Saint-Michel pourrait également faire partie d'une tactique pour marquer un territoire, celui où le comte de Mortain estime s'étendre son autorité face à Henri Beauclerc. Cet espace d'affirmation est complété par le transfert en 1095 dans l'église collégiale de Mortain du corps de Firmat, à qui la *vox populi* rendait un culte depuis sa mort¹⁶²⁵. L'instrumentalisation de la dévotion du saint, qui s'étend au-delà de l'Avranchin¹⁶²⁶, crée ainsi un territoire légitimé par les relations que Firmat entretenait avec la famille des Conteville¹⁶²⁷. Elle s'oppose ainsi symboliquement à Domfront et entre dans une stratégie de concurrence du comte de Mortain face à Henri Beauclerc¹⁶²⁸. Est-ce pour faire face à cette influence grandissante que ce dernier approuve, sans doute avant 1104, les donations que le comte Guillaume de Mortain réalise en Angleterre en faveur de la collégiale Saint-Évrout¹⁶²⁹ ? Toujours dans le même ordre d'idée,

¹⁶¹⁹ *Ibid.*, t. 2, v. 10399-10401 et Aird, William, *Robert Curthose...*, *op. cit.*, p. 208-209.

¹⁶²⁰ *Liber monasterii de Hyda*, Edward Edwards éd., Londres, Longmans, Green, Reader and Dyer, 1866, p. 306.

¹⁶²¹ O.V., t. IV, p. 250-251 (livre VIII) et t. VI, p. 58-61 (livre XI).

¹⁶²² Voir *supra* à la n. 1594.

¹⁶²³ *Curriculo sequentis anni, rex et frater suus causis intercedentibus discordati sunt. Misit igitur rex milites in Normanniam, qui a proditoribus consulis recepti predis et combustionibus non minimam cladem rebus consularibus ingresserunt. Willemus uero consul Moretuil, causa perfidie ab Anglia exhereditatus a rege, in Normanniam discedens, animo perfecto et exercitio feruenti, uir probissimus indixit et infixit regalibus turmis werram calamitate refertam (Henry, archdeacon of Huntingdon : Historia Anglorum, the history of the English people, Diane Greenway éd. et trad., Oxford, University press, 1996, p. 452-453). Voir également Guillaume de Malmesbury, I, p. 720-721 (§ 397). Renvoyer à la note *supra* pour Guillaume de Malmesbury.*

¹⁶²⁴ Voir *supra* Deuxième partie. 2.2.1.1.2. Une construction habile et stratégique. Voir carte n° 17.

¹⁶²⁵ Étienne de Fougères, « *Vita S. [Guillelmi] Firmati...* », art. cit., chapitre IV.

¹⁶²⁶ Voir carte dans Groud-Cordray, Claude, « À travers la *Vita* de Firmat... », art. cit., p. 602.

¹⁶²⁷ Étienne de Fougères, « *Vitae BB. Vitalis et Gaufridi...* », art. cit., p. 363-364 (livre I/V-VII) et van Moolenbroek Jaap, *Vital l'ermite...*, *op. cit.*, p. 153-156.

¹⁶²⁸ Davies, Kerrith, « The count of the Côtentin... », art. cit., p. 129.

¹⁶²⁹ *Donavit quoque comes Willermus ecclesie Sancti Ebrulfi et in commune canonicorum concessit in Anglia quicquid habebat in manerio de Languefort liberum et quietum, et x libras esterlingorum in theloneo*

la reconnaissance des possessions du seigneur de Fougères en Normandie pourrait prendre place dans un système plus complexe qui consisterait dans ce contexte belliqueux, à la fois à immobiliser les terres que le seigneur breton détient en Normandie, mais également à s'assurer de la neutralité de ce dernier, équilibrant ainsi les pouvoirs en place. Le seigneur de Fougères, par ailleurs au même moment en rupture profonde avec l'abbaye de Marmoutier et embarrassé par la présence à Fougères d'un prêtre accusé de nicolaïsme et de simonie¹⁶³⁰, ne participe vraisemblablement pas à la bataille de Tinchebray en 1106¹⁶³¹. Le comte de Mortain a sans doute tout de même réussi à s'attacher le lignage breton du Châtellier¹⁶³². Il ne peut cependant développer ses réseaux vers l'est, où Hélié de La Flèche, qui partage vraisemblablement des liens d'*amicitia* avec Henri I^{er} Beauclerc¹⁶³³, a également développé son influence dans le Passais¹⁶³⁴. La seigneurie de Mayenne, sur laquelle les seigneurs ont recentré leurs intérêts à la fin du XI^e siècle¹⁶³⁵, est structurée dans sa pointe nord par les lignages vassaux de Gorrion et de Landivy¹⁶³⁶. Si on aperçoit un certain Gui de Landivy dans l'entourage des comtes de Mortain, sa proximité avec ces derniers ne semble avoir aucune incidence sur la fidélité du lignage manceau. Quant à la capture de Gautier de Mayenne par Raoul de Fougères, vers 1106¹⁶³⁷, elle n'atteste en rien la participation de celui-ci à la bataille de Tinchebray du côté de Robert Courteheuse¹⁶³⁸.

Judith Green, Éric Van Torhout et Kerrith Davies ont tenté d'identifier partisans et adversaires des deux clans en Normandie, notamment dans l'entourage des comtes de

Penevesselli annuatim, Henrico rege Anglorum concedente et confirmante (Acta of William I, n° 215). Pevensey, Angleterre, co. East-Sussex et Languefort, lieu non identifié. Ces aumônes constituent les seuls biens de la collégiale en Angleterre.

¹⁶³⁰ Mazel, Florian, « Seigneurs, moines et chanoines... », art. cit., p. 115-131.

¹⁶³¹ Malgré les affirmations de Julien Bachelier (Bachelier, Julien, « Raoul I^{er}... », art. cit., p. 56-57), il convient de rester très prudent sur cette question (Power, Daniel, *The Norman frontier...*, op. cit., p. 370-371, à la n. 21).

¹⁶³² Voir *supra* Deuxième partie. 2.2.1.1.2. Une construction habile et stratégique.

¹⁶³³ Barton, Richard, « La carrière d'Hélié, comte du Maine », in *Tinchebray 1106-2006...*, op. cit., p. 217-218.

¹⁶³⁴ Voir *supra* Deuxième partie. 3.1.2.2.2. Tenir le Maine et former des réseaux.

¹⁶³⁵ Renoux, Annie, « Château et pouvoir dans le comté du Maine... », art. cit., p. 243.

¹⁶³⁶ *Id.*, « Le roi Jean, « s'il avait capturé le comte Robert d'Alençon et le sire Juhel de Mayenne, il l'aurait gagnée sa guerre » (1203) ! », in *Plantagenêts et Capétiens : confrontations et héritages*, Martin Aurell et Noël-Yves Tonnerre dir., Turnhout, Brepols, 2006, p. 230.

¹⁶³⁷ *Firmatum est etiam hoc concessione Walterii de Meduana apud Filgerias, ubi erat captus, de fevo illud erat* (don à propos de la donation de l'église de Brecé à l'abbaye de Marmoutier : Laurain, Ernest éd., *Cartulaire manceau de Marmoutier*, Laval, Imprimerie-Librairie Goupil, 1945, t. 2, n° VII). Brecé, dép. Mayenne, cant. Gorrion.

¹⁶³⁸ Comme peut l'affirmer l'abbé Angot (Angot, Alphonse (abbé), *Généalogies féodales mayennaises...*, op. cit., p. 513). La présence de Gautier de Mayenne parmi les signataires d'une donation de Robert Courteheuse à l'abbaye de la Trinité de Caen peut également s'expliquer par sa soumission à la puissance normande en 1088 et 1094 (BnF, ms. lat. 5650, fol. 34 et Renoux, Annie, « Le vocabulaire du pouvoir à Mayenne... », art. cit., p. 262).

Mortain¹⁶³⁹. Leur raisonnement, d'abord fondé sur les cercles d'influence et de parenté élargis des fidèles reconnus, montre cependant ses limites : seigneurs de Saint-Hilaire et de Fougères sont considérés comme partisans de Henri I^{er} par le simple fait d'être « Bretons »¹⁶⁴⁰, identité dont les premiers ne se revendiquent jamais¹⁶⁴¹. Quant aux seconds, on ne les voit pas intervenir en Normandie durant cette période, ni prendre part au conflit¹⁶⁴². La possession de terres anglaises au début du XII^e siècle a pu également être considérée comme un élément de fidélité au parti de Henri I^{er} Beauclerc. Est-ce cependant un motif déterminant et dans quelles circonstances ? Les exemples des seigneurs de Saint-Hilaire et de Fougères montrent que les deux familles étaient présentes en Angleterre avant 1100, date à laquelle elles se sont, semble-t-il, investies davantage dans leurs biens outre-Manche¹⁶⁴³. La famille d'Avranches tenait ses biens en Angleterre des comtes de Mortain¹⁶⁴⁴. En 1101, Henri I^{er} Beauclerc reconnaît avoir donné à Rivallon d'Avranches le manoir de Stanton Harcourt, autrefois bien de Odon de Bayeux¹⁶⁴⁵. Cependant, ses biens à Folkestone, où il reconstruit le prieuré, proviennent de son mariage avec Mathilde de Muneville¹⁶⁴⁶. La famille Avenel n'apparaît pas dans le *Domesday Book*, mais la présence de quatre de ses membres dans l'entourage de Robert et Guillaume de Mortain laisse supposer leur fidélité aux comtes. On ne connaît cependant pas la date de la faveur que Henri I^{er} Beauclerc accorde au lignage, qui participe à l'établissement normand en Écosse en 1124 et entre en possession de la seigneurie d'Eskdale¹⁶⁴⁷. S'il est admis que Henri I^{er} Beauclerc a distribué des terres anglaises à ses alliés, il faut donc néanmoins noter que la plupart de ses partisans étaient déjà des sous-tenants des comtes de Mortain avant

¹⁶³⁹ Green, Judith, *The aristocracy of Norman England...*, *op. cit.*, p. 146-148 ; *id.*, *Henry I...*, *op. cit.*, p. 33 ; Van Torhout, Éric, « Henri Beauclerc... », art. cit., p. 111-118 et Davies, Kerrith, « The count of the Côtentin... », art. cit., p. 132-135.

¹⁶⁴⁰ Van Torhout, Éric, « Henri Beauclerc... », art. cit., p. 117-118.

¹⁶⁴¹ Judith Green met également en avant les relations familiales entre Hasculf de Saint-Hilaire et Rivallon d'Avranches, partisan de Henri I^{er}, en s'appuyant sur les recherches de Katharine Keats-Rohan, dont on a démontré qu'elles étaient erronées (Keats-Rohan, Katharine, « Le rôle des Bretons... », art. cit., n. 73 à la p. 199 ; *id.*, « 'Bilichildis'... », art. cit., p. 66 et Green, Judith, *Henry I...*, *op. cit.*, p. 33 et n. 81). Voir également *supra* à la n. 404.

¹⁶⁴² Voir *supra*.

¹⁶⁴³ Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)...*, *op. cit.*, p. 55-56 ; Keats-Rohan, Katharine, « Les Bretons en Angleterre au XII^e siècle », in *Bretons et Normands au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 266 et *id.*, « The Bretons and Normans of England... », art. cit., p. 49.

¹⁶⁴⁴ Davies, Kerrith, « The count of the Côtentin... », art. cit., p. 133.

¹⁶⁴⁵ *Praecipite ex mei [sic] parte hominibus vestrorum comitatum ut ipsi, sicut me diligunt, veritatem omnino dicant de tribus virgatis terrae, quas Rualueus de Abrincis reclamavit ; et si pertinent ad manerium quod ego dedi de Estantona, habeat ipse (Chronicon monasterii de Abingdon, Joseph Stevenson éd., Londres, Longman, Brown, Green, Langmans and Roberts, 1858, t. 2, p. 84-85). Stanton Harcourt, Angleterre, co. Oxfordshire.*

¹⁶⁴⁶ Dugdale William, *Monasticon Anglicanum...*, *op. cit.*, t. 4, p. 672-675 et Keats-Rohan, Katharine, *Domesday descendants...*, *op. cit.*, p. 262-263. Folkestone, Angleterre, co. Kent. Muneville-le-Bingard, dép. Manche, cant. Agon-Coutainville.

¹⁶⁴⁷ Barrow, Geoffrey Wallis Stewart, « Les familles "normandes" d'Écosse », *A.N.*, 15^e année, n^o 4, 1965, p. 503 et Davies, Kerrith, « The count of the Côtentin... », art. cit., p. 134. Eskdale, Écosse, co. Dumfriesshire.

1100¹⁶⁴⁸ ou avaient acquis leurs biens d'une autre façon. L'exemple de Richard de Sourdeval, apparenté aux Paynel, montre que l'origine des possessions anglaises du lignage n'est pas toujours connue¹⁶⁴⁹. Guillaume de Mortain est également présent avec son entourage, vraisemblablement en Angleterre, en 1103-1104, où il fait confirmer par le roi Henri la possession du manoir de Winghall au prieuré du Rocher, pour laquelle il précise que lui et son père tenaient la terre *a regibus liberius*¹⁶⁵⁰. Sont réunis autour du comte de Mortain ses fidèles normands et anglais, comme Richard fils de Turolf ou le *sheriff* Hamelin de Cornouailles¹⁶⁵¹. Les possessions anglaises détenues par ces familles vassales des comtes de Mortain ou vivant dans l'Avranchin n'étaient donc peut-être pas uniquement des récompenses, mais ont permis par ce biais à Henri I^{er} Beauclerc de développer et de renforcer son influence auprès de lignages avec lesquels il avait tissé des liens en Normandie dans les années 1090.

Par ailleurs, avant 1104-1105, les barons normands avaient pour certains réussi, malgré la division de l'héritage du duc-roi Guillaume, à garder leurs terres des deux côtés de la Manche et à s'accommoder des différents conflits¹⁶⁵². Si, à partir de ces années les aristocrates durent calculer avec quel frère leurs intérêts gagneraient le plus, leur priorité restait de garder leurs terres et leur influence. Quant à Henri I^{er} Beauclerc, les engagements de ses vassaux lui importaient moins que réduire le nombre de soutiens de son frère. Dans le milieu des aristocrates, et peut-être de façon plus importante dans l'Avranchin, ce sont donc les calculs politiques qui dominent la période 1100-1106 durant laquelle les loyautés personnelles sont mises à l'épreuve¹⁶⁵³. Ce contexte explique en partie l'attitude fluctuante de certains aristocrates, à l'instar de Hugues de Chester, identifié comme un partisan de Henri Beauclerc, mais qui l'abandonne en 1091 – vraisemblablement en raison de sa fidélité envers Guillaume le Roux – pour se réconcilier avec lui l'année suivante¹⁶⁵⁴. Il reçoit en récompense le château de Saint-James-de-Beuvron, dont il avait déjà la garde¹⁶⁵⁵. Kerrith Davies parle également de *mixed loyalties* et de *conflicting loyalties* à propos de Rivallon d'Avranches¹⁶⁵⁶. Malgré

¹⁶⁴⁸ *Ibid.*, p. 132 et *supra* Deuxième partie. 2.2.1.1.2. Une construction habile et stratégique.

¹⁶⁴⁹ Elles sont peut-être une inféodation du comte Robert de Mortain, suite à la rébellion contre Guillaume le Roux en 1088 ou encore après 1104 (Guilmin, Maxime, « Un exemple de réseau relationnel ... », art. cit., p. 223-224).

¹⁶⁵⁰ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 408. Winghall, Angleterre, co. Lincolnshire, South Kelsey.

¹⁶⁵¹ Keats-Rohan, Katharine, *Domesday people...*, *op. cit.*, p. 243 et 364-365.

¹⁶⁵² Aird, William, *Robert Curthose...*, *op. cit.*, p. 115-117, 140, 195, 201, 209, 212 et 220-223. Richard de Chester accompagnent le roi d'Angleterre en 1104 lorsque ce dernier revient en Normandie (O.V., t. VI, p. 56-57 [livre XI]).

¹⁶⁵³ Aird, William, *Robert Curthose...*, *op. cit.*, p. 223.

¹⁶⁵⁴ Van Torhoudt, Éric, « Henri Beauclerc... », art. cit., p. 110 et 115.

¹⁶⁵⁵ Voir *supra* à la n. 1456.

¹⁶⁵⁶ Davies, Kerrith, « The count of the Côtentin... », art. cit., p. 133 et 136.

plusieurs arguments convaincants qui font des seigneurs de Saint-Hilaire des partisans de Henri, la position de la famille, bien établie dans l'Avranchin et possessionnée en Angleterre, a sans doute dû mettre Hasculf dans des situations ambiguës, entre le comte de Mortain dont dépendait le château de Saint-Hilaire, les comtes de Chester avec lesquels il entretenait d'étroites relations et Henri Beauclerc. Quant à Thomas de Saint-Jean, il faisait partie des aristocrates qui avait pris le parti du roi d'Angleterre : il commandait l'avant-garde de l'armée royale à la bataille de Tinchebray¹⁶⁵⁷.

Si les aristocrates qui habitaient l'Avranchin durant cette période évoluaient dans un climat d'incertitude et de tensions, ont-ils pu eux-aussi commettre des exactions au nom de leurs intérêts familiaux ? On se demande si plusieurs usurpations effectuées par Hasculf de Saint-Hilaire, Robert d'Avranches et Thomas de Saint-Jean ne pourraient pas trouver leur origine dans cet environnement de tension. Elles impliquent des biens appartenant uniquement au Mont Saint-Michel et nous sont connues par des *conventiones*, la pratique de l'écrit dans l'abbaye montoise ayant vraisemblablement abouti à une réécriture sous la forme de notices narratives¹⁶⁵⁸. Ces usurpations concernent le domaine de La Croix-Avranchin dont s'était emparé Hasculf de Saint-Hilaire, les dîmes du Luot et de Servon ainsi que les bois de Neiron et de Crapault qu'avait pris Robert d'Avranches¹⁶⁵⁹. Si le retour du domaine de La Croix-Avranchin à l'abbaye du Mont Saint-Michel a pris une cinquantaine d'années¹⁶⁶⁰, celui des dîmes et des deux bois fut assez rapide – quelques années –, mais fut suivi par un autre type d'exaction. Ces deux usurpations prennent place à la fin des années 1080 et au début des années 1090 : celle de Robert d'Avranches suit la mort de son père, vraisemblablement en 1087¹⁶⁶¹, et celle de Hasculf de Saint-Hilaire nous est connue le 13 octobre 1094, lorsque le pape Urbain II le presse de se présenter à la cour de l'évêque d'Avranches Turgis, fixée au

¹⁶⁵⁷ O.V., t. VI, p. 84-85 (livre XI). *Sheriff* de l'Oxfordshire, il tenait également des terres en Angleterre (Round, John Horace, « The families of St. John and of Port », *The Genealogist*, N.S., XVI, 1899, p. 3).

¹⁶⁵⁸ Van Torhoudt, Éric, « L'écrit et la justice au Mont Saint-Michel... », art. cit., p. 108-111.

¹⁶⁵⁹ Pour le domaine de La Croix-Avranchin, voir *supra* à la n. 822. Pour Le Luot, Servon et les bois de Neiron et de Crapault : *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 71. Les bois de Neiron et Crapault avaient été donnés par le duc Robert le Magnifique en 1027-1035 (*R.A.D.N.*, n° 73) et la terre du Luot par le duc Guillaume en *ca.* 1050-1064 (*R.A.D.N.*, n° 161). Le Luot, dép. Manche, cant. Bréhal ; Servon, dép. Manche, cant. Pontorson ; Neiron, dép. Manche, cant. Avranches, cne Champeaux et Crapault, dép. Manche, cant. Avranches, cne Carolles. Pour l'identification des deux bois, voir Adigard des Gautries, Jean, « Les noms de lieux de la Manche... », art. cit., p. 23 et 32.

¹⁶⁶⁰ Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)...*, *op. cit.*, p. 44-45.

¹⁶⁶¹ [...] *post mortem patris mei* [...] (*Cart. Mont Saint-Michel*, n° 71). Guillaume fils de Guimond, le père de Robert d'Avranches, est mort la même année que le duc-roi Guillaume (O.V., t. IV, p. 112-113 [livre VIII]).

13 mai de l'année suivante, afin que justice soit rendue¹⁶⁶². Les deux textes mentionnent le caractère violent et illégitime des usurpations réalisées par les deux aristocrates, sans en mentionner les causes¹⁶⁶³. Quelles que soient les raisons de ces usurpations – mais on est loin ici des récits d'un ordre ébranlé secoué par de graves désordres, idée que propage notamment Orderic Vital¹⁶⁶⁴ – il est légitime de se demander si elles n'ont pas eu lieu dans ce contexte de luttes entre les fils du duc-roi Guillaume. Quelques mois après la bataille de Tinchebray, Henri I^{er} Beauclerc a d'ailleurs pris des dispositions pour que les établissements religieux recouvrent les biens qu'ils possédaient à la mort de son père en 1087¹⁶⁶⁵. Mais les bois de Neiron et de Crapault sont, quelques années plus tard, dévastés par le seigneur Thomas de Saint-Jean, qui entreprenait la construction de son château¹⁶⁶⁶. Les agissements de celui-ci donnent lieu à une *clamor* des moines suivi de longues négociations et d'un compromis¹⁶⁶⁷. La rapidité du repentir de Thomas de Saint-Jean s'expliquerait par le possible arbitrage de la querelle par le roi Henri I^{er} Beauclerc, dans laquelle on discerne une manœuvre royale visant à la réorganisation militaire du secteur¹⁶⁶⁸.

Les années précédant la bataille de Tinchebray sont ainsi dans l'Avranchin une période durant laquelle l'aristocratie cherche, tout en préservant ses intérêts, à s'accommoder des circonstances politiques changeantes. Si Henri I^{er} Beauclerc a su gagner à sa cause plusieurs aristocrates parmi les plus importants, certains d'entre eux devaient leur position et leurs possessions anglaises aux comtes de Mortain. Être alternativement des deux côtés de la Manche a donné au roi l'occasion de renforcer et d'affermir les relations qu'il avait nouées sur le continent alors qu'il était comte du Cotentin et lorsqu'il tenait Domfront. Les relations entretenues entre les différentes familles elles-mêmes pouvaient en outre leur permettre de

¹⁶⁶² Lœwenfeld, Samuel éd., *Epistolæ pontificum romanorum...*, *op. cit.*, n° 134.

¹⁶⁶³ *Eis violenter abstulit (Ibid., n° 134 et 161); iniuste abstulerat (Müller, Harald, Pâpstliche Delegationsgerichtsbarkeit...*, n° 1); [...] *instigatus diabolo et prauorum hominum consilio [...] si quis stimulatus furia diabolica uel per se uel per alium uiolare presumpserit [...]* (*Cart. Mont Saint-Michel*, n° 71).

¹⁶⁶⁴ Davy, Gilduin, « Autour de la restauration de l'ordre : les justifications juridiques de la bataille de Tinchebray dans l'« Histoire ecclésiastique » d'Orderic Vital », in *Tinchebray 1106-2006...*, *op. cit.*, p. 21-22.

¹⁶⁶⁵ Green, Judith, *Henry I...*, *op. cit.*, p. 98.

¹⁶⁶⁶ *Thomas de Sancto Iohanne incepto castello suo apud Sanctum Iohannem cepit nemora de Nerum et de Crapalt omnino in edificatione sui castelli dissipare et destruere quod et opere compleuit (Cart. Mont Saint-Michel, n° 16).*

¹⁶⁶⁷ Jacques Boussard note l'intérêt de cette notice-narrative pour l'étude du régime féodal en Normandie au début du XII^e siècle, dans le cadre d'une seigneurie monastique (Boussard, Jacques, « Thomas de Saint-Jean-le-Thomas... », art. cit., p. 87-96). Elle est à mettre en relation avec l'accord passé entre Guillaume Paynel et l'abbaye montoise en 1071-1081, fixant les devoirs et obligations réciproques, à propos de terres situées dans le même secteur de Granville (*Cart. Mont Saint-Michel*, n° 50).

¹⁶⁶⁸ Van Torhoudt, Éric, « L'écrit et la justice au Mont Saint-Michel... », art. cit., p. 119. La disparition de la vicomté de Saint-James est-elle également à comprendre dans ce contexte ? (voir *supra* Deuxième partie. 2.1.1.3. La vicomté temporaire de Saint-James).

s'assurer une marge de manœuvre assez large. Ce sont pourtant, selon les dires d'Orderic Vital et Wace, les anciens alliés et fidèles des comtes de Mortain, bretons et normands, qui firent défaut lors de la bataille de Tinchebray¹⁶⁶⁹ et provoquèrent la chute de Guillaume de Mortain et par là même la fin du système mis en place par les Conteville dans l'Avranchin.

2.2.1.2.2. *Après la bataille de Tinchebray, du Val au comté de Mortain*

Après la bataille de Tinchebray en septembre 1106, l'autorité de Henri I^{er} Beauclerc est restée plus fragile le long des espaces frontaliers, où son attention se porte¹⁶⁷⁰ et où il va s'attacher à construire de bonnes relations avec les seigneurs locaux et à développer des alliances avec les lignages de la frontière¹⁶⁷¹. Il confisque cependant les biens du comte Guillaume de Mortain, qu'il emprisonne dans la Tour de Londres¹⁶⁷². Quelques années plus tard, il aliène les biens de la communauté des frères pauvres que ce dernier avait fondée sous l'impulsion de Vital au Neufbourg de Mortain¹⁶⁷³. Il transfère les possessions de l'établissement, connues sous le nom d'« aumône de Mortain », à l'abbaye Saint-Étienne de Caen, sans le consentement de l'évêque d'Avranches Turgis, ni des frères réunis sous l'autorité de Vital¹⁶⁷⁴. Henri I^{er} Beauclerc ne pouvait en effet laisser au vaincu « le bénéfice du prestige de la charité et des prières » qu'apportait cette fondation naissante et le choix du monastère ducal a ici une très forte valeur symbolique. Les abbayes de Grestain et de Montacute, fondations des Conteville

¹⁶⁶⁹ *Britones autem Guillelmum comitem ceperunt, quibus rex et amici eius uix abstulerunt* (O.V., t. VI, p. 90-91 [livre XI]) ; Tost fu la bataille assemblee, / mais n'out mir longue duree, / bien assaillirent cil qui vindrent / e cil del siege bien se tindrent ; n'i out gaires homes ocis, / tost fu li dus mis jus e pris, li quens de Mortoig od lui, / en l'estor furent pris andui ; / pris fu li dus, pris fu li quens, / nus ne fu rescos par les soens. / Plusors qui de lor fieus teneient / e qui od els estre deveient / lor seignor al besoig guerpirent, / e por la honte que il firent / del rei reçurent tels loiers / donc il orent mals reprovers (Wace, *Le roman de Rou...*, op. cit., t. 2, v. 2605-2612, p. 305-306).

¹⁶⁷⁰ Power, Daniel, *The Norman frontier...*, op. cit., p. 367.

¹⁶⁷¹ Green, Judith, *Henry I...*, op. cit., p. 233 et Davies, Kerrith, « The count of the Côtentin... », art. cit., p. 136.

¹⁶⁷² [...] *et Willelmum comitem de Mortononia [sic] comprehensum misit ad castellum Londoniae* (Luard, Henry Richards éd., *Annales monastici*, Londres, Longman, Green, Longman, Roberts and Green, 1865, t. 2, p. 42. Voir également Hunter, Joseph éd., *Magnum Rotulum Scaccarii...*, op. cit., p. 143). En 1140, il est libéré par Étienne de Blois et termine sa vie au monastère de Bermondsey (*Ibid.*, t. 3, p. 436). Bermondsey, Angleterre, co. Greater London.

¹⁶⁷³ Voir *supra* Deuxième partie. 1.1.2. Aristocratie et territorialisation du pouvoir des comtes de Mortain.

¹⁶⁷⁴ B.M.R., coll. Leber 5636 (ms. 3122), n° 2. Les initiatives que Vital engagea pour négocier la paix entre Henri I^{er} Beauclerc et Robert Courteuse en 1106, juste avant la bataille de Tinchebray, avaient sans doute également pour but la protection de la communauté fondée au Neufbourg (*Siquidem prius missam audierant in Landa Putrida, subtus quandam arborem eamque donnus [sic] Vitalis, qui postea fundavit coenobium Savignei, fertur cantasse* : BnF, ms. lat. 4862, fol. 123r). Voir également Walker, Lorna E.M., « Heureux ceux qui procurent la paix : Vital de Savigny », in *Tinchebray 1106-2006...*, op. cit., p. 260-261.

sont, elles aussi, victimes d'usurpations de la part du souverain anglais¹⁶⁷⁵. Dans cette perspective, il est légitime de se demander si le prieuré de Virey, dont on pense que la fondation par les seigneurs du même nom remonte à la fin du XI^e siècle¹⁶⁷⁶, n'aurait pas lui aussi disparu suite à la bataille de Tinchebray. L'absence totale de toute référence dans les sources à l'époux d'Agnès de Virey, mère de Ranulf, Guillaume et Roger, serait-elle due à cet épisode et aux prises de position de l'ancêtre du lignage contre Henri I^{er} Beauclerc ? Si cet homme a disparu de la documentation écrite, son souvenir reste peut-être dans le *nomen* particulier Gervais, marqueur du lignage de Virey porté par plusieurs de ses membres au XII^e siècle¹⁶⁷⁷.

Le 2 mars 1113, le duc-roi Henri I^{er} Beauclerc confirme solennellement la donation par Raoul de Fougères de la forêt de Savigny à l'ermite Vital pour l'établissement d'un monastère¹⁶⁷⁸. Sans doute le même jour, l'évêque d'Avranches Turgis promet l'absolution des péchés à ceux qui protègent l'abbaye et menace d'excommunication ceux qui lui créent des difficultés¹⁶⁷⁹. À cette occasion, pas moins de quatre-vingt-cinq personnes sont rassemblées à Avranches pour valider et souscrire la donation de Raoul de Fougères. Les listes de témoins des deux actes sont chacune divisées chacune en trois parties, procédé qui n'a aucune autre équivalence sous Henri I^{er} et qui s'explique par une rédaction faite en dehors de la chancellerie¹⁶⁸⁰. La première liste énumère les témoins réunis par le duc-roi. On y trouve l'archevêque Baudri de Dol et l'évêque d'Avranches Turgis, le vicomte d'Avranches Richard de Chester, ainsi qu'une partie de la cour royale et plusieurs grands aristocrates de l'Avranchin, tels Hasculf de Saint-Hilaire ou Thomas de Saint-Jean¹⁶⁸¹. Si cette liste ne se retrouve pas dans la charte de l'évêque d'Avranches Turgis, où elle est remplacée par la liste des témoins de Vital, une partie des hommes témoignant pour le duc-roi se retrouve signataire dans le second document. La seconde liste dénombre quant à elle les témoins du seigneur de Fougères, composés essentiellement de ses vassaux, dont la présence avait déjà été requise le 25 janvier 1113 lorsque ce dernier avait ratifié la donation de la forêt de Savigny à Vital¹⁶⁸². On y note cependant la présence de Hamelin et Juhel de Mayenne. Quant à la troisième liste,

¹⁶⁷⁵ Van Moolenbroek, Jaap, *Vital l'ermite...*, *op. cit.*, p. 179-180 et 188

¹⁶⁷⁶ Voir *supra* Deuxième partie. 1.2.1. L'affirmation des lignages aristocratiques et la fondation de prieurés.

¹⁶⁷⁷ Voir tableau de filiation n° 2. Ce *nomen* renvoie-t-il à Gervais, évêque du Mans et seigneur de Château-du-Loir, apparenté à la famille de Bellême ?

¹⁶⁷⁸ *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 2.

¹⁶⁷⁹ *Vet. Rot.*, n° 2.

¹⁶⁸⁰ Chanteux, Henry éd., *Recueil des actes de Henri I^{er} Beauclerc*, Paris, thèse de l'École des Chartes, 1932, t. 1, p. 72-74 et van Moolenbroek Jaap, *Vital l'ermite...*, *op. cit.*, p. 73).

¹⁶⁸¹ *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 2.

¹⁶⁸² *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 1. Voir également *infra*.

elle regroupe les noms de vingt-sept hommes comparaisant pour le « Val de Mortain », clercs et laïcs relevant habituellement du comté de Mortain qui n'est pas encore pourvu d'un titulaire à cette date¹⁶⁸³.

Ces listes sont particulièrement révélatrices du contexte géopolitique des années suivant la bataille de Tinchebray. Par cette confirmation, Henri I^{er} Beauclerc récupère, par l'intermédiaire du seigneur de Fougères, la caution morale et le prestige de Vital, ancien chapelain du comte de Mortain et chanoine de la collégiale Saint-Évroult. Il renoue ainsi également avec celui qui avait tenté de négocier l'arrêt des combats et la réconciliation avec son frère Robert Courteheuse à la veille de la bataille de Tinchebray, et dont il avait dépossédé la première fondation de ses revenus temporels¹⁶⁸⁴. La confirmation solennelle montre la présence d'hommes soutenant Henri I^{er} Beauclerc de longue date et met ainsi en évidence le réseau d'alliance que le duc-roi avait su tisser dans cette partie du duché de Normandie. La presque totalité de l'aristocratie des confins de la Normandie, de la Bretagne et du Maine assiste à cet événement. Cela constitue indéniablement un gage de protection et de pérennité pour l'abbaye naissante.

Le patronage royal renforce en outre l'autorité de Henri I^{er} dans cette partie du duché¹⁶⁸⁵. Cette initiative majeure en faveur d'une communauté monastique d'un nouveau type, prend sans doute place dans une politique plus importante de réorganisation du territoire dont on ne connaît pas l'ampleur¹⁶⁸⁶. En 1112, les terres de Robert de Bellême avaient été confisquées et le duc-roi contrôlait tout l'espace frontalier entre le Mont Saint-Michel et la vallée de l'Huisne¹⁶⁸⁷. La quasi-totalité des dons royaux en faveur de Savigny réalisés en Normandie sont localisés dans le Passais, région intégrée tardivement, et qui formait une frontière avec le Maine¹⁶⁸⁸. Or, face à la situation longtemps demeurée instable du côté manceau, la conquête inachevée du Maine ainsi que la rivalité avec les comtes d'Anjou¹⁶⁸⁹, il est probable que cette

¹⁶⁸³ Voir *infra* à la n. 1692.

¹⁶⁸⁴ Henri I^{er} Beauclerc avait cependant déjà accordé, entre 1108 et 1112-1113, à l'ermitte Vital et à ses compagnons un privilège d'exemption de tout tonlieu, péage et droit de transit pour les biens destinés à leur entretien (*Cart. Sav. div. ep.*, n° 5).

¹⁶⁸⁵ Green, Judith, « King Henry I and the aristocracy of Normandy », in *La « France anglaise » au Moyen Âge. Actes des 111^e congrès des sociétés savantes, Poitiers, 1986, Section d'histoire médiévale et de philologie, I*, Paris, éditions du C.T.H.S., 1988, p. 161-173 ; *id.*, Judith, *Henry I...*, *op. cit.*, p. 124-125 et 281 et *id.*, « La bataille de Tinchebray : un tournant dans l'histoire de la Normandie et de l'Angleterre », in *Tinchebray 1106-2006...*, *op. cit.*, p. 57.

¹⁶⁸⁶ Groud-Cordray, Claude, « Les premiers seigneurs de Saint-Hilaire (fin XI^e-début XIII^e siècle) », *R.A.*, t. 88, 2011, p. 163-166.

¹⁶⁸⁷ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 420.

¹⁶⁸⁸ Poulle, Béatrice, « Savigny and England », in *England and Normandy...*, *op. cit.*, p. 165-166.

¹⁶⁸⁹ Renoux, Annie, « Le vocabulaire du pouvoir à Mayenne... », art. cit., p. 261-263 et Power, Daniel, *The Norman frontier...*, *op. cit.*, p. 374.

attention particulière reflète la volonté du duc-roi de garder pied dans les confins forestiers normanno-manceaux. Favoriser l'établissement dont Vital avait la charge et protéger l'abbaye de Savigny prenait donc sans nul doute place dans ce dispositif¹⁶⁹⁰.

La liste de témoins du Val de Mortain dévoile le nom d'hommes que Vital et sa communauté souhaitent voir figurer dans la confirmation royale, personnages dont on connaît la proximité géographique avec le monastère de Savigny et les liens avec les familles frontalières. Cette liste de noms est également très sûrement approuvée par Henri I^{er} Beauclerc, qui réunit autour de lui une grande partie l'aristocratie des confins de la Normandie, de la Bretagne et du Maine, à une période où le comté de Mortain n'a pas de titulaire. Il s'agit donc de réunir sous son autorité des hommes garants de la protection du monastère, mais également les plus représentatifs de l'aristocratie moyenne du comté de Mortain. Cette liste, ainsi que celle des hommes témoignant pour Henri I^{er} Beauclerc présentent un intérêt indéniable pour l'aristocratie de l'Avranchin : elles permettent de connaître plus en détail l'impact de la bataille de Tinchebray sur les familles aristocratiques qui faisaient partie de l'entourage des comtes de Mortain lorsque les Conteville étaient à sa tête, mais également la façon dont Henri I^{er} a géré le territoire nouvellement conquis et les familles qui l'habitaient.

On note d'abord la disparition totale au sein la liste des témoins du Val de Mortain de l'hétérogénéité géographique qui caractérisait l'entourage des Conteville. Y figurent désormais presque uniquement des personnages identifiés comme des vassaux des comtes de Mortain dans l'Avranchin¹⁶⁹¹. Ce changement est corroboré les années suivantes, après la nomination d'Étienne de Blois à la tête du comté en 1113-1114¹⁶⁹². Si les documents sont trop peu nombreux pour généraliser nos conclusions¹⁶⁹³, ils montrent cependant que le comte de Mortain a resserré géographiquement la composition du cercle de ses fidèles autour de l'Avranchin¹⁶⁹⁴, privilégiant la présence d'un entourage local¹⁶⁹⁵. La seule exception concerne

¹⁶⁹⁰ En témoignent également plusieurs confirmations postérieures de sa fille Mathilde, de Geoffroy d'Anjou et de Henri II, démontrant ainsi l'importance de cet espace sur lequel s'étendait l'autorité ducale (Arch. nat., L 969-379 et 399 ; *Cart. Sav. ep. Cen.*, n° 4).

¹⁶⁹¹ Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit. Voir également la liste des témoins pour le Val de Mortain (tableau n° 4).

¹⁶⁹² La nomination d'Étienne de Blois à la tête du comté de Mortain a pu avoir lieu dans le courant de l'année 1113 ou à Noël 1113-1114 (Crouch, David, *The reign of king Stephen...*, *op. cit.*, p. 18 et King, Edmund, *King Stephen...*, *op. cit.*, p. 11-12).

¹⁶⁹³ C'est le constat que fait également Edmund King (*id.*, « Stephen of Blois, count of Mortain and Boulogne », *E.H.R.*, t. 115, 2000, p. 287).

¹⁶⁹⁴ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 415-416 et 12875, fol. 359r.

le Manceau Goislin fils de Grimoald, dont le parent, Gui de Landivy, mort sans doute après 1105, avait nourri une relation privilégiée avec les Conteville. La présence de Goislin dans le groupe des témoins du Val de Mortain, et non aux côtés des seigneurs de Mayenne – qui attestent pour Raoul de Fougères – tendrait à prouver que son insertion dans les réseaux des comtes de Mortain avait perduré après la bataille de Tinchebray. L'autorité des seigneurs de Mayenne aurait-elle été à ce moment trop tenue affermir sur la branche familiale ? Goislin a-t-il pu hériter des biens normands de Gui de Landivy ? Les liens que ses parents, Grimoald et Delicata, entretenaient avec l'ermite Firmat, enterré sur ordre du comte Robert de Mortain dans la collégiale Saint-Évroult¹⁶⁹⁶, ont-ils orienté dans un premier temps sa fidélité vers la Normandie ?

Ce premier inventaire permet d'observer qu'une partie des familles qui composaient l'entourage des Conteville – environ un tiers – se retrouve parmi les témoins pour le Val de Mortain. Le même constat est également visible concernant l'entourage d'Étienne de Blois, lorsqu'il énumère les *barones comitis* ou ses *fideles*¹⁶⁹⁷. La présence du vicomte Arnulf pourrait d'ailleurs, mais sans certitude sur ce sujet, constituer le témoignage supplémentaire d'une certaine continuité entre les Conteville et Étienne de Blois. Le personnage apparaît sous Guillaume de Mortain puis sous Étienne de Blois jusqu'en 1128¹⁶⁹⁸. Il est présent à la fois dans la liste des témoins pour le Val de Mortain, mais également à la fin du document aux côtés du scribe qui a rédigé l'acte¹⁶⁹⁹. Son apparition fait de lui l'un des témoins de l'acte juridique et sa présence auprès de celui qui a dressé l'acte écrit certifie les décisions prises et leur confère une autorité dans un comté sans titulaire.

À côté du vicomte, on remarque également neuf ecclésiastiques – trois chanoines de la collégiale Saint-Évroult, dont le chantre, trois moines et trois prêtres. L'apparition des chanoines Hugues Potin et Guillaume fils Ansgot, dont les lignages sont proches des seigneurs de Saint-Hilaire¹⁷⁰⁰, laisserait penser que la présence de ces deux hommes s'inscrit peut-être dans le cadre du développement du réseau de fidélité de Henri I^{er} Beauclerc. La collégiale Saint-Évroult sert ainsi pleinement après 1106 les intérêts du nouveau duc, tout comme le patronage de l'abbaye de Savigny lui permet de renforcer son autorité dans une

¹⁶⁹⁵ Sur les vingt-sept témoins du Val de Mortain, les deux-tiers possèdent presque exclusivement des biens dans l'Avranchin. Nous sommes mal renseignée pour le tiers restant.

¹⁶⁹⁶ Étienne de Fougères, « *Vita S. [Guillelmi] Firmati...* », art. cit., chapitre II/18 et III/24.

¹⁶⁹⁷ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 415-416 et 12875, fol. 359r.

¹⁶⁹⁸ Voir liste n° xxx.

¹⁶⁹⁹ [...] *et Arnulfus tunc temporis erat vicecomes, et ego Rogerus modo testificando peregi hoc opus (Vet. Rot., n° 2).*

¹⁷⁰⁰ Voir *supra* Deuxième partie. 2.2.1.2.1. Entre Henri I^{er} Beauclerc et Robert Courteheuse : l'Avranchin, espace d'interfaces et espace d'autorité et *infra*.

région périphérique de la Normandie. Alors qu'il prend la tête du comté de Mortain, Étienne de Blois investit également la collégiale de Mortain. Outre quelques dons réalisés en faveur de la communauté des chanoines¹⁷⁰¹, avec l'accord de l'évêque d'Avranches Turgis, il règle la question du droit de déport attribué au chapitre collégial et celle de la succession des prébendes, qui échappe désormais aux chanoines et aux laïcs¹⁷⁰². La collégiale Saint-Évrout et ses chanoines participent ainsi à la prise en main de l'Avranchin par Henri I^{er} Beauclerc et le nouveau comte de Mortain Étienne de Blois. Si le rayonnement des chanoines ne dépasse pas l'Avranchin dans cette première moitié du XII^e siècle, les clercs qui signent dans la liste des témoins du Val de Mortain se retrouvent par la suite dans plusieurs autres actes. On trouve ainsi le moine Bernard de Passais apportant son conseil lors du don de Jean, fils de Berthe de Fougères, de la terre de Milvain à l'abbaye de Savigny¹⁷⁰³. Le prêtre Ascelin de Saint-Symphorien est présent parmi les *testes veridici* du don de Philippe fils de Milon de Louvigné du moulin Chevrier au même établissement¹⁷⁰⁴. Ces exemples témoignent de l'implication des clercs de l'Avranchin dans la dotation de l'abbaye de Savigny, dans laquelle certains deviendront moines comme Guillaume fils Ansgot¹⁷⁰⁵. Ils indiquent également l'insertion de ces hommes dans les réseaux de la société aristocratique de l'Avranchin.

Henri I^{er} Beauclerc et Étienne de Blois à sa suite ne semblent donc pas avoir bouleversé la société aristocratique de l'Avranchin à la suite de la bataille de Tinchebray. Si l'on retrouve globalement les mêmes hommes, ou du moins les mêmes familles, on constate tout de même un resserrement géographique de l'entourage comtal autour de l'Avranchin. L'étendue des

¹⁷⁰¹ *Postea Stephanus comes dedit in theloneo Moretonii xv solidos Cenomannensium, x solidos ad luminare altaris sancti Nicolai et v solidos ad luminare altaris sancti Firmati [...]. Robertus etiam filius Guillermi dedit Sancto Ebrulfo et canonicis in commune in Constantino medietatem ecclesie de Apevilla, cum decima feodi comitis Moretonii, et VII acras terre, et quartam partem ecclesie de Gorgis, et I acram terre cum decima feodi sui, et ecclesiam de Novo Maisnillo cum VII acris terree et cum tota decima Stephano concedente (Acta of William I, n° 215). Apeville, dép. Manche, cant. Carentan ; Gorges, dép. Manche, cant. Agon-Coutainville ; Neufmesnil, dép. Manche, cant. Créances.*

¹⁷⁰² *Postea, sub Stephano comite, iuxta quarundem ecclesiarum consuetudinem, capituli totius assensu et Turgisi Abrincensis episcopi consilio, stabilatum est et confirmatum ut defuncto quolibet Sancti Ebrulfi canonico, redditus totius prebende anno uno in manu capituli ex integro ad agenda ecclesie necessaria remaneret, hereditas quoque omnis successio ad honoribus et prebendis canonica auctoritate extirpata et sub anthemate perpetuo est abrasa, canonicorum quorundem et baronum calumpniis ut iustum est pretermisiss omnino (Acta of William I, n° 215).*

¹⁷⁰³ [...] *consilio religiosorum virorum videlicet Bernardi de Paceio et Alberti de Landevi (Vet. Rot., n° 14). Milvain, dép. Mayenne, cant. Gorrion, cne La Dorée.*

¹⁷⁰⁴ *Vet. Rot., n° 4.* Pour la localisation de ce bien, voir *supra/infra* à la n. 1225.

¹⁷⁰⁵ Avant 1122-1137, Guillaume fils Ansgot devient ermite aux côtés d'un certain Albert, dont il est le *socius* (*Vet. Rot., n° 18*). Les deux hommes achètent la terre du Val-Raimbault (dép. Mayenne, cant. Gorrion, cne Landivy) à Giraud de Landivy avant de prendre l'habit à Savigny (A.N., L 971-559 et 560). Ce schéma classique est mis en lumière par Bernard Beck (Beck, Bernard, *Saint Bernard de Tiron...*, *op. cit.*, p. 240 et *id.*, « Les ermites des forêts du Maine... », art. cit., p. 227-228 et 236).

biens du comte Étienne de Mortain sur la frontière sud du duché de Normandie, son intense activité militaire, ainsi que sa présence régulière à la cour royale, explique sans doute la composition de son entourage, essentiellement local. Les lignages « extérieurs », hormis celui de Landivy, n’y apparaissent plus, tel celui du Châtelier qui évolue désormais côté breton¹⁷⁰⁶. Certains des vassaux des Conteville ayant gagné la cause de Henri I^{er} Beauclerc acquièrent au début du XII^e siècle des terres anglaises et effectuent une carrière dans le gouvernement royal, tels Robert de La Haye ou Richard de Lestre¹⁷⁰⁷. Seul l’intendant d’Étienne de Blois, nommé Robert de Sauqueville, est sans doute originaire des alentours de Dieppe¹⁷⁰⁸. Par ailleurs, la majorité de ces aristocrates n’accompagnent pas Henri I^{er} Beauclerc ou Étienne de Blois lors de leurs déplacements dans le duché de Normandie ou le royaume d’Angleterre, même si les affaires concernent l’Avranchin¹⁷⁰⁹. On ne connaît pas non plus le nom des *proceres plurimi* qui accompagnent Étienne de Blois à Rouen en 1137 lors de l’accord conclu entre la collégiale Saint-Évroult de Mortain et le prieuré du Rocher devant l’archevêque Hugues d’Amiens et l’évêque d’Avranches Richard¹⁷¹⁰. À l’inverse, les lignages les plus importants, comme ceux de Saint-Hilaire, de Saint-Jean ou de Virey, s’ils apparaissent parfois dans les actes concernant l’Avranchin, se retrouvent également parmi les témoins de Henri I^{er} Beauclerc et/ou du comte de Mortain¹⁷¹¹. Malgré cette présence, il est peu probable que ces familles entretenaient des relations proches avec le roi d’Angleterre. Si Thomas de Saint-Jean et Rivallon d’Avranches peuvent être considérés comme des *homines novi*, c’est-à-dire des hommes entrés au service de l’administration royale et promus à un rang élevé¹⁷¹², en revanche, Hasculf de Saint-Hilaire et Ranulf de Virey n’en firent jamais partie¹⁷¹³. Leurs

¹⁷⁰⁶ Bachelier, Julien, « Le plus ancien document des archives municipales de Fougères... », art. cit., p. 80-81.

¹⁷⁰⁷ Davies, Kerrith, « The count of the Côtentin... », art. cit., p. 132-133

¹⁷⁰⁸ Round, John Horace, « The Essex Sackvilles », *Archaeological Journal*, t. LXIV, 1907, p. 220 et King, Edmund, « Stephen of Blois... », art. cit., p. 287.

¹⁷⁰⁹ Arch. nat., K 22, n° 8⁷ (confirmation du don de la terre de Vengeons par Robert fils Martin, 1123-1135) ; A.D.E., H 10 (donation de l’église du Buat par Guillaume Pevrel, 1123-1128) ; B.M.A., fonds Pigeon, ms. 45, p. 99-100 (don à l’abbaye de Furness, entre 1127 et 1135) ; Haskins, Charles-Homer, *Norman Institutions...*, *op. cit.*, p. 297-298, n° 8 (confirmation des dons faits à l’abbaye d’Aunay, 1127) ; Round, John Horace, « Bernard, the king’s scribe », *E.H.R.*, n° LV, 1899, p. 424.

¹⁷¹⁰ BnF, ms. Lat. 5441/2, fol. 409-410. L’accord eut peut-être lieu après le printemps de l’année 1137 (Helmerichs, Robert, « King Stephen’s Norman itinerary, 1137 », *H.J.S.*, vol. 5, 1993, p. 96).

¹⁷¹¹ Pour Thomas de Saint-Jean : B.M.R., coll. Leber 5636 (ms. 3122), n° 2 et *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 108 ; pour Hasculf de Saint-Hilaire : Arch. nat., L 974-926 ; *R.R.A.N.*, t. 2, n° 593, 945 et 1266 ; pour la famille de Virey : Arch. nat., K 22, n° 7⁴.

¹⁷¹² Sur la définition des *homines novi*, voir : Green, Judith, *The government of England...*, *op. cit.*, p. 139-157 ; *id.*, *The aristocracy of Norman England...*, *op. cit.*, p. 132-133 et 138 ; *id.*, « Networks and solidarities at the court of Henry I Beauclerc », in *Liens personnels...*, *op. cit.*, p. 115-116 ; Keats-Rohan, Katharine, « Le rôle des élites dans la colonisation de l’Angleterre (vers 1066-1135) », in *La Normandie et l’Angleterre...*, *op. cit.*, p. 47-48 et *id.*, « Les Bretons en Angleterre... », art. cit., p. 267.

¹⁷¹³ Pour Hasculf de Saint-Hilaire, voir Groud-Cordray, Claude, *L’aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)...*, *op. cit.*, p. 74-75. La famille de Virey n’a jamais occupé de fonctions

noms, ni ceux d'aucun autre aristocrate de l'Avranchin ne fait d'ailleurs partie de ces hommes « élevés de la poussière » méprisés par Orderic Vital¹⁷¹⁴.

2.2.2. Le personnel administratif du comté de Mortain

Si les fondations religieuses des comtes de Mortain à la fin du XI^e et au début du XII^e siècle témoignent d'un besoin de spiritualité¹⁷¹⁵, elles soulignent également la nécessité d'intendance dont ceux-ci devaient s'entourer¹⁷¹⁶. Dès 1082, on rencontre ainsi, toujours à leurs côtés, des hommes détenant un office, qui semblent participer de façon formelle à l'administration du comté de Mortain, sans que l'on sache toujours définir leurs attributions.

2.2.2.1. L'office vicomtal dans l'Avranchin (fin XI^e-début XII^e siècle)

Outre les familles Goz et de Saint-Hilaire évoquées précédemment, les sources font apparaître le nom de plusieurs autres vicomtes dans l'Avranchin ou aux côtés des comtes de Mortain : Guillaume en 1082¹⁷¹⁷, Gilbert avant 1095¹⁷¹⁸, Robert entre 1082 et 1135¹⁷¹⁹, Arnulf entre 1095 et 1128¹⁷²⁰ et Étienne entre 1113-1114 et 1135¹⁷²¹. On ne sait à quelles familles se rattachaient ces vicomtes, les *nomina* portés et le patrimoine détenu par ces hommes n'apportant aucune indication précise pour retracer le réseau familial et foncier dans lequel ils s'inscrivent¹⁷²².

administratives et ses biens connus en Angleterre s'élèvent à une rente de vingt livres sterling (Arch. nat., K 22, n° 7⁴).

¹⁷¹⁴ O.V., t. VI, p. 16-17 (livre XI).

¹⁷¹⁵ La « charte de fondation » de la collégiale Saint-Évrault, le comte Robert souligne combien il observe la pratique canoniale (*sicut instituo deponit canonica : Acta of William I*, n° 215). La communauté de frères pauvres du Neufbourg, fondée par son fils Guillaume sous l'impulsion de Vital, serait, selon Jaap van Moolenbroek un cas précurseur d'établissement réformé (van Moolenbroek, Jaap, *Vital l'ermite...*, *op. cit.*, p. 175-176).

¹⁷¹⁶ Golding, Brian, « The religious patronage... », art. cit., p. 217.

¹⁷¹⁷ *Acta of William I*, n° 215.

¹⁷¹⁸ Étienne de Fougères, « *Vita S. [Guillelmi] Firmati...* », art. cit., chapitre IV/27.

¹⁷¹⁹ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405 et 407 ; Dugdale William, *Monasticon Anglicanum...*, *op. cit.*, t. 5, p. 63 (prieuré de Bromholm).

¹⁷²⁰ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405 ; ms. lat. 12875, fol. 359 et ms. 12878, fol. 280 et 287 ; Arch. nat., L 979-3 ; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 2 ; *Vet. Rot.*, n° 2.

¹⁷²¹ BnF, ms lat. 12875, fol. 359 et Haskins Charles-Homer, *Norman institutions...*, *op. cit.*, p. 127, n. 17.

¹⁷²² Pour Robert, Arnulf et Étienne, l'amplitude chronologique de leur apparition dans les sources peut également laisser supposer l'existence de personnages différents portant le même *nomen*.

Les quatre vicomtes identifiés dans l'Avranchin pour la fin du XI^e et le début du XII^e siècle possèdent tous des biens dans la région. Le vicomte Guillaume donne en 1082 à la collégiale de Saint-Évrault de Mortain cent-quarante acres de terre dans la *villa* du Mesnil-Gilbert et à Husson la dîme de la paroisse, la dîme du moulin et trente acres de terre¹⁷²³. En 1105, le vicomte Arnulf donne à la communauté des frères pauvres de Mortain, fondée par le comte Guillaume, deux maisons au Neufbourg¹⁷²⁴. La localisation de leurs possessions semble s'inscrire, du moins pour le vicomte Guillaume, dans le cadre d'une dotation de l'autorité publique¹⁷²⁵. Étienne de Fougères, dans son récit de la *Vita* de Firmat, mentionne que le sarcophage en pierre de Maisoncelles, dans lequel ce dernier fut enterré, avait initialement été prévu pour l'évêque d'Avranches, puis pour le vicomte Gilbert¹⁷²⁶. Cette indication, de la part d'un auteur qui connaissait très bien l'Avranchin¹⁷²⁷, tendrait à prouver que ce vicomte avait des attaches (familiales ?) dans la région. Les fonctions de ce vicomte Gilbert le rattache cependant peut-être à la gestion des terres anglaises de Robert de Mortain : il était tenant du comte dans le Sussex et probablement *sheriff* de la *rape* de Pevensey, sous les ordres de ce dernier¹⁷²⁸. On sait par ailleurs, qu'entre 1082 et 1104, le prieuré du Rocher avait intenté une action en justice contre le vicomte Gautier de Richarville qui avait refusé de laisser les moines jouir d'un don réalisé par le comte Robert de Mortain en Angleterre¹⁷²⁹. Le vicomte Robert est cité parmi les témoins d'un acte d'Étienne de Blois, alors comte de Mortain, adressé à son justicier du Suffolk et du Norfolk, où il apparaît aux côtés du chapelain Richard et de Robert de Sauqueville, intendant pour le comté de Mortain¹⁷³⁰. Il est possible qu'il soit en Angleterre

¹⁷²³ *Acta of William I*, n° 215.

¹⁷²⁴ Arch. Nat., L 979-3. Le Neufbourg, dép. Manche, cant. Le Mortainais. Dans les comptes de l'Échiquier pour l'année 1180, le bailli de Mortain Néel rend compte de deux sous pour la maison qu'un vicomte dénommé Arnulf avait donné aux moines noirs, sans doute ceux du prieuré du Rocher. Est-ce le même homme ? N'ayant pu retrouver trace de cette donation, ou de sa confirmation, dans les archives du prieuré de Rocher, on ne sait à quelle date elle eut lieu (*M.R.S.N.*, t. 1, p. 9).

¹⁷²⁵ Voir *supra* Première partie. 3.2.2.2. *Ob remunerationem servitii* : les domaines comme rétribution.

¹⁷²⁶ *Est, inquit, Mesoncellis sarcophagus, quem nulla vir hominum movere potuit, in eo Michaelem episcopum Abrincensem, tumulare voluntium. Deinde vero cum Gillebertus vicecomes obiisset, et ejus corpus in eo vellent reponere sarcophago* (Étienne de Fougères, « *Vita S. [Guillelmi] Firmati...* », art. cit., chapitre IV/27). Maisoncelles est localisé à Saint-Clément-Rancoudray (dép. Manche, cant. Le Mortainais), là où la collégiale possède des biens (Pigeon, Émile Aubert (abbé), *Textes français et latins des Vies des saints...*, *op. cit.*, t. 2, p. 371)

¹⁷²⁷ Groud-Cordray, Claude, « À travers la *Vita* de Firmat... », art. cit., p. 598-600.

¹⁷²⁸ Mason, John Frederik Arthur, « Barons and their officials in the later eleventh century », *A.-N.S.*, t. XIII, 1990, p. 245 et Keats-Rohan, Katharine, *Domesday people...*, *op. cit.*, p. 215.

¹⁷²⁹ BnF, ms lat. 5441/2, fol. 407.

¹⁷³⁰ King, Edmund, « Stephen of Blois... », art. cit., p. 286-288.

un des officiers du comte, que l'on informait du don concédé sur le domaine comtal à un établissement religieux, afin peut-être qu'il le déduise de sa ferme¹⁷³¹.

Contrairement aux vicomtes d'Avranches, officiers occupant des fonctions assez élevées et se rendant régulièrement à la cour ducale¹⁷³², et aux seigneurs de Saint-Hilaire, qui apparaissent dès le début du XII^e siècle parmi les autres grands de l'aristocratie anglo-normande dans l'entourage de Henri I^{er}¹⁷³³, les sources renvoient une image tout à fait différente concernant les autres vicomtes identifiés dans l'Avranchin. Ceux-ci apparaissent dès la fin du XI^e siècle seulement pour des affaires concernant le comté de Mortain, soit dans l'Avranchin¹⁷³⁴, ou pour les possessions du comte dans le Cotentin¹⁷³⁵ et en Angleterre¹⁷³⁶. Ces vicomtes semblent plus particulièrement liés aux comtes de Mortain, dans l'entourage desquels ils apparaissent fréquemment et exclusivement. Ainsi, les vicomtes Robert et Arnulf sont témoins – mais jamais en même temps – dans des notices narratives relatant les différentes donations et confirmations comtales en faveur du prieuré du Rocher¹⁷³⁷. Quant au vicomte Étienne, il est le destinataire spécifique d'une lettre d'Étienne de Blois concernant les possessions du prieuré Sainte-Marie de Moutons, dont le domaine primitif dans la première moitié du XII^e siècle se situe dans la forêt de la Lande-Pourrie dépendant en grande partie du comte de Mortain¹⁷³⁸.

Les différents documents montrent également que, dans l'Avranchin, l'officier vicomtal faisait partie de l'entourage resserré du comte de Mortain. Sous les Conteville Robert et son fils Guillaume, les vicomtes font pratiquement toujours partie de la liste des témoins ou des signataires, et notamment lorsque celle-ci est réduite à quelques noms¹⁷³⁹. On les trouve alors en compagnie de proches des comtes, tels Geoffroy fils de Rivallon, Gui de Landivy ou

¹⁷³¹ Hagger, Mark, « The Norman vicomte... », art. cit., p. 75 *id.*, *Norman Rule in Normandy...*, *op. cit.*, p. 596-603.

¹⁷³² Bouvris, Jean-Michel, « Une famille de vassaux... », art. cit., p. 5-6.

¹⁷³³ *R.R.A.N.*, t. 2, n° 533, 593 et 1266.

¹⁷³⁴ *A.D.I.V.*, 6 H 16, n° 7 et 12 ; BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405 ; BnF, ms. lat. 12878, fol. 280. On fait le même constat pour la période après 1106 : *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 2 ; *Vet. Rot.*, n° 2 ; BnF, ms. lat. 12875, fol. 359 et Haskins Charles-Homer, *Norman Institutions...*, *op. cit.*, p. 127, n. 17.

¹⁷³⁵ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405 et ms. lat. 12878, fol. 280.

¹⁷³⁶ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405 et 407 ; ms. lat. 12878, fol. 280.

¹⁷³⁷ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405 et 407 ; ms. lat. 12875, fol. 359 et ms. lat. 12878, fol. 280.

¹⁷³⁸ *St[ephanus] comes Bolonie et Moritonii Stephano vicecomiti omnibusque suis baronibus atque servientibus salutem* (Haskins Charles-Homer, *Norman institutions...*, *op. cit.*, p. 127, n. 17). Le prieuré Sainte-Marie de Moutons est fondé durant le premier quart du XII^e siècle, peut-être entre 1115 et 1120, sur l'actuelle commune de Saint-Clément-Rancoudray. Voir Rubillon du Lattay, Gaston, *Le prieuré royal des Bénédictines de Moutons (Mortain-Avranches) 1120-1791 et ses dépendances. Prieuré Saint-Michel-du-Bosc. Chapelle de Rancoudray, Mortain*, Imprimerie du Mortainais, [1951], p. 11-16.

¹⁷³⁹ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405 ; BnF, ms. fr. 4900, fol. 69v-70r et *A.D.I.V.*, 6 H 16, n° 7 et 12.

encore Roger de Husson et Adam de Malherbe¹⁷⁴⁰. Hasculf de Saint-Hilaire évolue lui aussi dans l'entourage des comtes de Mortain : même si son implication à leurs côtés reste marginale¹⁷⁴¹, celui-ci apporte son témoignage aux côtés d'autres aristocrates de l'Avranchin pour des dons réalisés par Raoul de Fougères dans le comté de Mortain¹⁷⁴². Plus tardivement, en 1128, le vicomte Arnulf fait partie des *barones comitis* qui, lors de la tenue d'une des *curiae* du comte de Mortain, règlent un différend concernant une possession du prieuré du Rocher¹⁷⁴³.

L'officier vicomtal, installé à l'origine sous Richard II à la tête d'un *pagus* ou d'une partie de *pagus*, ou lorsque l'honneur était tombé dans le domaine ducal, est directement lié au comté. Il exerce les pouvoirs dont il est investi dans l'administration locale et sur les terres du domaine ducal, là où il n'y avait pas de comte¹⁷⁴⁴. Or, dans le cas de l'Avranchin et alors que le comté de Mortain a la plupart du temps un titulaire à sa tête, les différents indices permettent d'émettre l'hypothèse selon laquelle, à partir de la fin du XI^e et jusqu'au début du XII^e siècle, l'office est désormais directement lié au personnel du comté de Mortain. Le vicomte serait ainsi partiellement devenu plus un agent comtal que ducal, le terme générique désignant alors un type d'officier attaché au comte¹⁷⁴⁵. Les instructions fermes qu'Étienne de Blois envoie au vicomte Étienne concernant les biens possédés par l'abbaye de Moutons¹⁷⁴⁶ laissent supposer que l'officier résidait dans l'Avranchin, où il faisait la liaison entre le comte et les communautés locales¹⁷⁴⁷. Le glissement dans la nature de l'office vicomtal aurait pu permettre aux comtes de Mortain d'utiliser l'aristocratie locale à son service dans le comté – comme ce fut peut-être le cas pour les vicomtes Guillaume et Arnulf –, sans que l'on connaisse précisément l'ancienneté et la nature de l'implantation de ces hommes dans l'Avranchin.

L'insuffisance des sources n'autorise par ailleurs aucune hypothèse quant à la continuité des offices vicomtaux après la chute de la famille de Conteville en 1106¹⁷⁴⁸ et lorsque le

¹⁷⁴⁰ Voir *supra* Deuxième partie. 2.2.1.1.1. Identification de l'entourage des comtes de Mortain.

¹⁷⁴¹ Il ne participe ainsi à aucune des fondations des comtes de Mortain.

¹⁷⁴² A.D.I.V., 6 H 16, n° 7 et 12.

¹⁷⁴³ BnF, ms. lat. 12875, fol. 359r.

¹⁷⁴⁴ Louise, Gérard, *La seigneurie de Bellême...*, art. cit., p. 145 ; Hagger, Mark, « The Norman vicomte... », art. cit., p. 66 à la n. 7 et p. 75-76 et *id.*, *Norman rule in Normandy...*, *op. cit.*, p. 592.

¹⁷⁴⁵ Selon Marc Hagger, ce n'est pas avant la fin du XI^e siècle que les comtes ont pu employer leurs propres vicomtes (*Ibid.*, p. 66-67).

¹⁷⁴⁶ Haskins Charles-Homer, *Norman institutions...*, *op. cit.*, p. 127, n. 17.

¹⁷⁴⁷ King, Edmund, *King Stephen...*, *op. cit.*, p. 26.

¹⁷⁴⁸ Contrairement à son entourage. Voir *supra* Deuxième partie. 2.2.1.1. Sous les premiers comtes de Mortain, une vision fragmentaire et déformée pour une réalité complexe.

comté de Mortain fut donné par Henri I^{er} Beauclerc à son neveu Étienne de Blois¹⁷⁴⁹. Le nouveau duc de Normandie mit-il après 1106 des hommes à sa solde sur le territoire tenu autrefois par Guillaume de Mortain, où l'on sait qu'il porta une attention soutenue ? Ou garda-t-il les officiers des Conteville¹⁷⁵⁰ ? Étienne de Blois réunit-il autour de lui à Mortain un entourage local, comme il le fit pour chacune des seigneuries qu'il tenait¹⁷⁵¹ ? Ces hommes ont-ils péri lors du naufrage de la Blanche Nef en 1120 au milieu des barons et des personnes distinguées du comté que les *municipes* de Mortain recherchèrent en vain au large de Barfleur¹⁷⁵² ?

Il est possible de se faire une idée générale des attributions des vicomtes en place dans l'Avranchin entre la fin du XI^e et au début du XII^e siècle. Ils apparaissent ainsi dans plusieurs documents faisant suite à des actes de justice, comme dans le cas des vicomtes Robert¹⁷⁵³ et Arnulf. Ce dernier est notamment présent à une *curia* du comte de Mortain Étienne de Blois, tenue en 1128, au cours de laquelle les moines du prieuré du Rocher obtiennent après jugement public la possession de l'église de Romagny et la présentation du prêtre¹⁷⁵⁴. Cette fonction judiciaire est encore attestée dans une lettre d'Étienne de Blois adressée à son vicomte Étienne, dans laquelle le comte de Mortain rappelle à son officier que les biens en possession du prieuré Sainte-Marie de Moutons et qui relèvent de la coutume du comte ne peuvent faire l'objet d'un jugement en dehors de la présence du comte¹⁷⁵⁵. Cet ordre, fermement adressé par le comte de Mortain à son officier, montre que son vicomte possédait indéniablement des attributions judiciaires.

Cependant, et loin de pouvoir généraliser, il semble toutefois que ces fonctions ne concernent pas la pratique de la justice, mais plutôt son application : ainsi, les vicomtes

¹⁷⁴⁹ On trouve dans les sources un vicomte nommé Arnulf entre les années 1082 et 1128 sous Robert et Guillaume de Mortain, puis sous Henri I^{er} et Étienne de Blois (Arch. Nat., L 979-3 ; BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405 ; ms. lat. 12875, fol. 359 ; ms. lat. 12878, fol. 280 ; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 2 ; *Vet. Rot.*, n° 2). Il est possible qu'il ne s'agit pas du même homme, aucune indication ne permettant cependant d'infirmier ou de confirmer cette hypothèse.

¹⁷⁵⁰ Green, Judith, *The aristocracy of Norman England...*, *op. cit.*, p. 134.

¹⁷⁵¹ King, Edmund, « Stephen of Blois... », art. cit., p. 287.

¹⁷⁵² *Municipes Moritolii prae ceteris suos obnixie quesierunt, quia pene omnes illius comitatus barones et electi optiones perierunt. Solus comes, ut dictum est, quia diarria molestabatur, et duo milites Rodbertus de Salcauilla et Gualterius egressi sunt* (O.V., t. VI, p. 306-307 [livre XII]). Le terme *municipes* pourrait signifier à la fois les habitants de Mortain, mais également les membres de la garnison du château. Si le contexte du récit d'Orderic Vital ne permet pas de préférer l'une ou l'autre des traductions, son emploi laisse supposer que plusieurs personnes originaires de Mortain avaient accompagné jusqu'à Barfleur les aristocrates qui repartaient à la suite du duc-roi pour l'Angleterre.

¹⁷⁵³ *Hanc terram prefatus comes juste et legaliter omnium baronum suorum francorum et anglorum iudicio a Waltero sublatam...* (BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 407).

¹⁷⁵⁴ BnF, ms. lat. 12875, fol. 359.

¹⁷⁵⁵ Haskins, Charles-Homer, *Norman Institutions...*, *op. cit.*, p. 127 à la n. 17.

n'assistent ni ne participent aux décisions judiciaires et ne sont cités qu'une fois les décisions prises. Ils en sont les mandataires, en assurent l'application et garantissent ainsi que les décisions comtales sont respectées¹⁷⁵⁶. Les mentions du vicomte Arnulf lors de la confirmation de la fondation de l'abbaye de Savigny aux alentours du 2 mars 1113 sont assez caractéristiques de la place du vicomte dans l'appareil administratif normand. Dans un premier acte accordé par Henri I^{er} Beauclerc, le duc-roi confirme la donation faite par Raoul de Fougères à l'ermite Vital de la forêt de Savigny comme établissement d'un monastère¹⁷⁵⁷. Le vicomte Arnulf est mentionné parmi la liste des témoins du Val de Mortain, liste qui comprend tout un groupe de personnes liées au comté de Mortain à la fin du XI^e et au début du XII^e siècle, alors que le duc-roi n'avait pas encore nommé de titulaire à sa tête pour remplacer Guillaume de Conteville¹⁷⁵⁸. À la même date, l'évêque d'Avranches Turgis promet l'absolution des péchés à ceux qui protégeraient l'abbaye naissante et menace d'excommunication ceux qui créeraient des difficultés à l'établissement naissant¹⁷⁵⁹. Si les listes de témoins de l'acte épiscopal font écho à celles de l'acte royal, le vicomte Arnulf en est absent. On le trouve cependant cité à la fin du document, après une liste de témoins que le scribe a abrégée car trop longue à énumérer, mais après laquelle il ajoute son propre nom ainsi que celui du vicomte : *et Arnulfus tunc temporis erat vicecomes, et ego Rogerus modo testificando peregi hoc opus*. L'apparition d'Arnulf, aux côtés du scribe Roger, rédacteur de l'acte, n'est pas anodine et fait de lui l'un des témoins non seulement de la donation, mais surtout de l'acte juridique. La présence de l'officier vicomtal associé à celui qui a dressé l'acte écrit certifie les décisions prises et leur confère une autorité ducale, dans un acte où la liste des témoins du duc-roi est cette fois-ci absente.

Les vicomtes avaient pour fonction d'administrer droits et revenus ducaux. Leur collecte apparaît quelques fois dans des sources plus tardives. On sait par exemple qu'en 1180 le comte de Chester se faisait représenter par Ranulf de Praeres pour rendre compte de la ferme des vicomtés de Saint-James-de-Beuvron et d'Avranches¹⁷⁶⁰. La mention d'un certain Roger Graverenth dans un acte des années 1071/1077-1084 pourrait peut-être faire référence à un des collecteurs de la graverie¹⁷⁶¹. Cette imposition foncière a été perçue dans l'Avranchin au moins jusqu'au XIII^e siècle, alors que l'on n'a plus aucune mention de vicomte pour

¹⁷⁵⁶ Hagger, Mark, « The Norman vicomte... », art. cit., p. 83.

¹⁷⁵⁷ *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 2.

¹⁷⁵⁸ Sur la liste des témoins du Val de Mortain, voir *supra* Deuxième partie. 2.2.1.2.2. Après la bataille de Tinchebray, du Val au comté de Mortain.

¹⁷⁵⁹ *Vet. Rot.*, n° 2.

¹⁷⁶⁰ *M.R.S.N.*, t. 1, p. 40.

¹⁷⁶¹ *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 74. Voir *supra* à la n. 1418.

l'Avranchin après 1135¹⁷⁶². Ainsi, entre 1195 et 1210, Guillaume des Fontaines et un certain Roger portent tous les deux le *cognomen* de « graverenth », peut-être le témoignage d'une ancienne fonction¹⁷⁶³ et avant 1202, on trouve la mention d'un *graverenc* de Brécey¹⁷⁶⁴.

Quels étaient les revenus des vicomtes ? Selon Mark Hagger, les vicomtes ne tenaient pas de terre spécifiquement dédiées à leurs fonctions¹⁷⁶⁵, certains droits et domaines d'origine ducale leur avaient cependant été inféodés. Ce fut vraisemblablement le cas pour les Goz, les seigneurs de Saint-Hilaire et le vicomte Guillaume, sans que l'on sache vraiment si ces inféodations ont été réalisées pour servir de revenus à l'office vicomtal¹⁷⁶⁶. La ferme qui leur était allouée comprenait les revenus du domaine, des taxes, des poursuites judiciaires et des tribunaux¹⁷⁶⁷. La ferme de la vicomté d'Avranches incluait ainsi en 1087, mais également à la fin du XII^e siècle, le cens, le tonlieu et tous les revenus de la justice¹⁷⁶⁸. On peut également se demander si la mention de la dîme du moulin de Husson détenue par le vicomte Guillaume, pourrait être le témoignage d'une rente ducale, revenu d'un domaine qui aurait été concédé au vicomte pour la dotation de son office¹⁷⁶⁹ ? Après la mort d'Hasculf II de Saint-Hilaire en 1176, les comptes de l'Échiquier pour l'année 1180 énumèrent les revenus de sa terre qui avaient échu à la couronne : le rendement de cent-quatre-vingt-sept livres, quatorze sous et

¹⁷⁶² Power, Daniel, *The Norman frontier...*, *op. cit.*, p. 60-61.

¹⁷⁶³ Les deux hommes, tous deux témoins de la confirmation du don de la moitié du patronage de l'église de Parigny, appartiennent sans doute à la même famille (Arch. nat., L 974-901 et 903 ; Bibliothèque municipale de Fougères, ms. 7, fol. 167r). Cet indice pourrait laisser supposer l'hérédité de la fonction.

¹⁷⁶⁴ *Cart. Sav. ep. Baio.*, n° 29. Cette graverie était payée en 1180 et 1203 (*M.R.S.N.*, t. 1, p. 9-10 et t. 2, p. 539). En 1235, lors du partage du comté de Mortain, l'imposition existe toujours et a alors pour base territoriale le Val de Mortain (Arch. nat., J 211, n° 7).

¹⁷⁶⁵ Hagger, Mark, *Norman rule in Normandy...*, *op. cit.*, p. 593.

¹⁷⁶⁶ Voir *supra* Première partie. 3.2.2.2. *Ob remunerationem servitii* : les domaines comme rétribution et Deuxième partie. 2.1.1. Une première génération de vicomtes et la réorganisation administrative de l'Avranchin. Éric Van Torhoudt, qui inverse la position classique sur les ressorts vicomtaux, estime quant à lui que les vicomtes ne privatisent pas leur circonscription, mais exercent leur fonction sur leur propre patrimoine, parfois composé d'inféodations ducales (Van Torhoudt, Éric, *Centralité et marginalité en Neustrie...*, *op. cit.*, p. 755-756).

¹⁷⁶⁷ Cette hypothèse de Charles-Homer Haskins a été confirmée par Mark Hagger (Haskins, Charles-Homer, *Norman Institutions...*, *op. cit.*, p. 42 et Hagger, Mark, « The Norman vicomte... », art. cit., p. 74).

¹⁷⁶⁸ Robert Courteheuse confirme peu après septembre 1087 le don de son père à l'abbaye Saint-Étienne de Caen du manoir de Vains : *Retineo tamen in manu mea ad censum mei vicecomitatus eiusdem manerii theloneum alivum, hoc est illud theloneum de hominibus qui de foris scilicet venientes in ipso manerio aliquid emunt vel vendunt, theloneum vero residens, hoc est de hominibus in ipso manerio manentibus ceteraque tocuis ville de Vaymo [...]* (A.D.C., 1 J 41, fol. 45v-46v). Vains, dép. Manche, cant. Avranches. *Comes Cestrie est vicecomes in feodo de Abrincis [...]* et habet in firma sua census et theloneum et omnia placita ad vicecomitem pertinentia per IIII.XX libras [...]. *Ad vicecomitatum autem pertinent consuetudo aliva in Vehimo, videlicet de extrinsecis hominibus. [...]* *Vicecomes vero de Abrincis, habet totum trespassum, et habet consuetudinem de burgensis de Genz de eis que vendunt vel emunt in Abrincis [...]*. *Vicecomes placitat ter in anno in Ardevun et in Genz de consuetudinibus suis absportatis et procuratur ab abbate, et habet exitum de omnibus burgensibus abbatibus de omnibus his que portant extra vicecomitatum, et exitum de omnibus hominibus alivis* (état de la vicomté d'Avranches à la fin du XII^e siècle : Henri II, « Introduction », p. 345).

¹⁷⁶⁹ *Acta of William I*, n° 215. *supra* Première partie. 3.2.2.2. *Ob remunerationem servitii* : les domaines comme rétribution.

huit deniers était notamment formé par les recettes annuelles de la justice¹⁷⁷⁰. Même si les seigneurs de Saint-Hilaire ne sont plus nommés vicomtes depuis le début du XII^e siècle, on peut cependant se demander si cette rente ne pourrait pas être une survivance de l'office vicomtal détenu plus tôt par la famille¹⁷⁷¹ ? D'une partie des revenus collectés par le vicomte étaient déduits les rentes et les dons concédés par le duc à différents établissements religieux. Ce reversement est sans doute à l'origine, en Angleterre, du conflit opposant le prieuré Sainte-Marie du Rocher à Gautier de Richarville, qui, alors qu'il était vicomte de l'honneur de Pevensey, avait usurpé le manoir de Blackham et les terres de Alwine, Coteboc et Tuchenore¹⁷⁷².

À l'Avranchin sont donc associés plusieurs vicomtes, la plupart y possédant des biens, dont l'origine reste cependant mal connue. Issus des rangs de l'aristocratie normande, les lignages de Goz et de Saint-Hilaire correspondent à une première génération d'officiers au service du duc de Normandie, bien que les sources peinent à dévoiler la réalité de leurs fonctions. Leur apparition semble liée à une réorganisation du territoire. Les autres vicomtes identifiés simultanément dans l'Avranchin semblent avoir des fonctions bien différentes. Peut-être issus de aristocratie locale, on les identifie désormais exclusivement attachés au comté de Mortain, dont ils sont les agents. Leurs fonctions concernent alors l'application de la justice, l'administration des droits et revenus et la gestion du domaine. S'ils ont pu se charger de missions en dehors de leur juridiction¹⁷⁷³, les sources ne sont pas assez explicites pour le dévoiler.

¹⁷⁷⁰ *Idem r. c. de C li. IIIJ viginti li. VIJ li. XIIIJ s. et VIIIJ d. hoc anno de denariis assisis in terra Hasculfi de Sancto Hilario [...]. Idem r. c. de LIJ s. et VIJ d. de placitis [...] eiusdem terre (M.R.S.N., t. 1, p. 10).*

¹⁷⁷¹ À moins qu'il ne s'agisse de revenus dans le cadre de la seigneurie de Saint-Hilaire.

¹⁷⁷² BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 407. Blackham, Angleterre, co. Sussex. Alwine, Coteboc et Tuchenore : lieux non localisés. Le vicomte d'Avranches doit lui aussi rendre à l'Échiquier la somme de vingt livres prise sur sa ferme pour la possession du manoir de Vains et de ses dépendances, qui avait été donnés à l'abbaye Saint-Étienne de Caen (état de la vicomté d'Avranches à la fin du XII^e siècle : *Henri II*, « Introduction », p. 345). Peut-être en est-il de même des deux sous concédés par le vicomte Arnulf aux moines noirs pour lesquels le bailli de Mortain Néel doit rendre compte à l'Échiquier de 1180 (*M.R.S.N.*, t. 1, p. 9).

¹⁷⁷³ Hagger, Mark, « The Norman vicomte... », art. cit., p. 66.

2.2.2.2. Les autres officiers au service du comte de Mortain

En dehors des vicomtes émergent dans la documentation de la fin du XI^e et du début du XII^e siècle, en Normandie comme en Angleterre, plusieurs personnages occupant des offices administratifs auprès des comtes de Mortain¹⁷⁷⁴. Raoul de La Haye est identifié comme le sénéchal de Robert de Mortain¹⁷⁷⁵ et Richard de Lestre, fils de Guillaume, comme *dapifer*¹⁷⁷⁶. Parmi les prévôts, on trouve un certain Garnier, témoin d'un acte du comte Guillaume en faveur du prieuré du Rocher¹⁷⁷⁷, ainsi que Grimoald, cité plus tardivement dans la *Vita* de Firmat¹⁷⁷⁸, et un certain Guillaume sous Étienne de Blois¹⁷⁷⁹. Trois *pincernae* sont identifiés aux côtés des comtes de Mortain. Auvray apparaît cinq fois auprès d'eux : il est l'un des donateurs à l'abbaye de Grestain de biens situés en Angleterre¹⁷⁸⁰ et fait partie des *testes* de quatre actes, l'un en faveur de Montacute et les trois autres pour le prieuré du Rocher¹⁷⁸¹. Le *pincerna* Vital apparaît une seule fois, dans un acte de donation en faveur de ce même prieuré¹⁷⁸². Un autre *pincerna* nommé Robert est donateur à la fois pour la collégiale de Mortain et pour la communauté de frères pauvres respectivement d'un quart de forêt au Fresne-Porêt et de trois maisons au Neufbourg¹⁷⁸³. Deux *camerarii* ont également été identifiés : Guillaume est témoin d'un acte en faveur du prieuré du Rocher¹⁷⁸⁴ et Milo donne

¹⁷⁷⁴ Voir tableau n° 5.

¹⁷⁷⁵ Voir *supra* à la n. 1549.

¹⁷⁷⁶ Il est cité une fois comme *Ricardus dapifer*, [*Guillelmi de Estra*] *filius* (BnF, ms. lat. 12878, fol. 281). Il apparaît trois autres fois, sans être qualifié de *dapifer* (*Acta of William I*, n° 207 ; BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405 et Arch. nat., L 979-3). Quant au *Ricardus dapifer*, témoin *a parte comitis* d'un don au prieuré de St Michael's Mount, il est identifié à Richard fitz Turolf (*Cart. Mont Saint-Michel*, n° 12. Pour l'identification de ce personnage, voir Mason, John Frederik Arthur, « Barons and their officials... », art. cit., p. 246).

¹⁷⁷⁷ *Hoc donum et concessio facta sunt apud Morithonium in ecclesia S. Maria a comite vidientibus et audientibus [...] de laicis [...] Guarnerio praeposito* (BnF, ms. lat. 12878, fol. 280).

¹⁷⁷⁸ *Grimoardus de Landevico multis ditatus copiis et Landevicensi vicinia praepositus* (Étienne de Fougères, « *Vita S. [Guillelmi] Firmati...* », art. cit., chapitre II/18). Sur l'historicité de ce personnage, voir Groud-Cordray, Claude, « À travers la *Vita* de Firmat... », art. cit., p. 599-600.

¹⁷⁷⁹ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 415-416. Cet acte, passé *apud Moretonium, in aula comitis*, porte le millésime suspect de 1139, Étienne de Blois n'ayant traversé qu'une seule fois la Normandie après la mort de Henri I^{er}, soit en 1137 (Helmerichs, Robert, « King Stephen's Norman itinerary... », p. 89-97). Léopold Delisle considérait déjà que le texte pouvait donner lieu à des doutes (BnF, nouv. acq. fr. 21839, n° 330). Malgré une date fautive, il est cependant vraisemblablement authentique (Power, Daniel, *The Norman frontier...*, op. cit., p. 59 à la n. 202). La donation originelle, réalisée par le comte Robert de Mortain, ne semble faire aucun doute : elle est confirmée par l'évêque d'Avranches Herbert en 1159 (BnF, collection Baluze, t. 77, fol. 65, n° 85).

¹⁷⁸⁰ *Et has trigenta et duas hidrias terre tenuit Aliuredus pincerna de comitissa in sua vita* (*Acta of William I*, n° 158).

¹⁷⁸¹ *Acta of William I*, n° 207 ; BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 407 et 408 ; *Two cartularies...*, op. cit., Montacute n° I. Brian Golding mentionne également son apparition dans le manuscrit Cotton Nero D VII de la British Library (Golding, Brian, « The religious patronage... », art. cit., p. 211). Nous n'avons pu consulter cette référence.

¹⁷⁸² *Acta of William I*, n° 207.

¹⁷⁸³ *Aliam vero quartam partem [foreste] Ricardus Rufus eiusdem prebende canonicus a Roberto pincerna emit* (*Acta of William I*, n° 215) ; *Robertus Piscerna [dedit] tres [masuras]* (Arch. nat., L 979-3). On pourrait cependant avoir affaire ici à deux personnes que les sources ne permettent pas de différencier.

¹⁷⁸⁴ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 408.

deux maisons au Neufbourg pour la fondation de Guillaume de Mortain¹⁷⁸⁵. On trouve également auprès du comte Robert de Mortain un certain *serviens* Girold, récompensé pour des services dont on ignore la nature¹⁷⁸⁶. On peut sans doute également ajouter à cette liste Roger fils Harduin, auquel les moines de l'abbaye de Redon doivent fournir un cheval lorsqu'il part en mission¹⁷⁸⁷.

Sur les onze hommes occupant des fonctions administratives auprès des comtes de Mortain, deux d'entre eux ne semblent cependant pas directement liés à l'Avranchin. Ainsi, Raoul de La Haye, sénéchal du comte de Mortain, n'est jamais cité dans un acte ayant un rapport avec l'espace étudié, ce qui pourrait vraisemblablement laisser supposer que ses attributions étaient liées à un autre territoire que celui situé autour de Mortain, peut-être dans le Cotentin¹⁷⁸⁸. Quant à Auvray *pincerna*, bien qu'il intervienne fréquemment aux côtés des comtes de Mortain, il le fait uniquement pour des biens situés en Angleterre¹⁷⁸⁹. Les différentes études menées à son sujet le rattachent aux biens comtaux Outre-Manche – il semble notamment avoir un rôle de surveillance et de contrôle dans le Somerset –, et non à ceux localisés en Normandie¹⁷⁹⁰. Par ailleurs, la charge de prévôt dont est gratifié Grimoald fait sans doute davantage partie du récit hagiographique de la *Vita* de Firmat que d'une fonction particulière, à moins que cette qualification ne se rapporte à un temps plus lointain¹⁷⁹¹. Elle ne permet pas en outre de présumer la place qu'occupait son parent Gui de Landivy auprès des comtes de Mortain.

¹⁷⁸⁵ *Milo camerarius [dedit] duas [masuras]* (Arch. nat., L 979-3).

¹⁷⁸⁶ [...] *Robertus, comes Moretonii, a conquestione regni Anglie reversus, ecclesiam de Mesnil Renfredi cum cimiterio, decimis et presentatione cappellani que in dominico ejus constat esse fundatam, cuidam fideli suo servienti Giroldo, ob remunerationem servitii, in perpetuam dedit hereditatem et de herede in heredem concessit possidendam* (BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 415-416).

¹⁷⁸⁷ [...] *excepto si ipsi Rogerio contigerit necessitas aliqua mittendi legationem, ipse monachus eam preferat, cum equis et cum impensis ipsius* (Courson, Aurélien de éd., *Cartulaire de l'abbaye de Redon...*, op. cit., n° 326).

¹⁷⁸⁸ En 1172, l'un de ses descendants, Raoul de La Haye devait un service d'un chevalier pour Créances, qui dépendait de l'honneur de Mortain et un pour celui de La Haye-du-Puits : *Radulfus de Haia [...] i militem de honore Moretonii, de feodo de Crientiis* (Baldwin, John Wesley éd., *Les registres de Philippe Auguste*, Paris, Imprimerie nationale, vol. 1 : « Texte », 1992 (« Recueils des Historiens de la France : documents financiers et administratifs », t. 7), p. 270) ; *Honor de Haia de Puteo. De comitatu Mortonii, i militem Regi* (Hubert Hall éd., *Red Book of the Exchequer*, Londres, Eyre and Spottiswoode, 1896, t. 2, p. 632 et 641). Créances, dép. Manche, ch.-l. cant.

¹⁷⁸⁹ Voir *supra* à la n. 1780. C'est bien sûr le cas pour le prieuré de Montacute, mais également pour les biens concédés au prieuré du Rocher (BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 407 et 408). Voir également Round, John Horace, *Calendar of documents preserved in France...*, op. cit., n° 1205 et *R.R.A.N.*, t. 2, n° 680).

¹⁷⁹⁰ Golding, Brian, « Robert of Mortain... », art. cit., p. 130, 135-136 et 138 et Mason, John Frederik Arthur, « Barons and their officials... », art. cit., p. 245. Auvray *pincerna* semble par ailleurs assez proche de comtesse Mathilde, femme de Robert de Mortain. C'est d'elle qu'il tient des terres en Angleterre (voir *supra* à la n. 1780) et il fait partie des témoins de l'acte par lequel le comte Robert distribue à l'abbaye de Marmoutier une partie des biens qu'elle possédait avant sa mort (*Acta of William I*, n° 207).

¹⁷⁹¹ Voir *supra* Première partie. 1.1.1.3. Une *vicaria* face au *regnum* breton.

Le rôle et les fonctions de ces hommes sont très délicats à appréhender. Les sources ne permettent pas une étude systématique et détaillée comme a pu le faire J.F.A. Mason pour les officiers anglais des comtes de Mortain¹⁷⁹². Elles sont de plus susceptibles d'interprétations incorrectes, tant les mentions sont éparées et ne montrent jamais ces hommes dans l'exercice de leurs fonctions.

Dapifer ou le prévôt sont les seuls officiers du comte de Mortain cités par les sources lorsque ce dernier tient des assemblées¹⁷⁹³. Rien ne permet d'éclairer leurs activités précises. Le prévôt assurait-il sous les Conteville la gestion directe de certains domaines¹⁷⁹⁴ ? Le *dapifer* occupait-il une fonction judiciaire¹⁷⁹⁵ ? Est-il dans l'Avranchin le représentant du comte ? Cela semble attesté par une copie de la fondation du prieuré du Rocher émanant du comte Robert de Mortain, dont le contenu ne présente que quelques variations par rapport à la confirmation donnée par le duc-roi Guillaume à Oissel¹⁷⁹⁶. La liste des *testes* est cependant bien différente. Elle contient le nom d'hommes identifiés comme des familiers de l'entourage du comte de Mortain, réunis pour l'occasion dans le nouveau prieuré, parmi lesquels le *dapifer* Richard de Lestre¹⁷⁹⁷. Il est possible qu'après la confirmation officielle de Guillaume faite dans la résidence ducale d'Oissel en présence de quelques hauts laïcs et de dignitaires ecclésiastiques¹⁷⁹⁸, le comte Robert ait réuni (en sa présence ?) ou fait réunir à Mortain même son entourage pour faire valider au niveau local sa fondation et les donations réalisées. La remarque peut être faite concernant le prévôt Guillaume, présent dans l'*aula comitis*¹⁷⁹⁹. Le *dapifer* agissait-il lorsque le comte de Mortain était absent ? Les sources ne le font jamais apparaître dans ses fonctions en dehors de l'entourage comtal. Une donation en faveur du prieuré du Rocher à Tinchebray signale d'ailleurs qu'il était présent à ses côtés¹⁸⁰⁰. La

¹⁷⁹² Mason, John Frederik Arthur, « Barons and their officials... », art. cit., p. 250-254.

¹⁷⁹³ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405 et ms. lat. 12878, fol. 280, 281 et 287. Sous Étienne de Blois, l'assemblée se tient *apud Moretonium, in aula comitis* (BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 415-416).

¹⁷⁹⁴ Delisle Léopold, « Des revenus publics... », art. cit., p. 263 ; Bautier, Anne-Marie, « De "prepositus" à "prior", de "cella" à "prioratus" : évolution linguistique et genèse d'une évolution », in Lemaitre, Jean-Loup éd., *Prieurs et prieurés dans l'Occident médiéval. Actes du colloque organisé à Paris le 12 novembre 1984 par la IV^e section de l'École pratique des Hautes Études et l'Institut de recherche et d'histoire des textes*, Genève, Librairie Droz, 1987 (« IV^e section, sciences historiques et philologiques, V, Hautes études médiévales et modernes », 60), p. 3 et Hagger, Mark, *Norman rule in Normandy...*, *op. cit.*, p. 592.

¹⁷⁹⁵ Power, Daniel, *The Norman frontier...*, *op. cit.*, p. 61.

¹⁷⁹⁶ BnF, ms. lat. 12878, fol. 281. John-Horace Round parle d'une « official copy [...] with very slight variations » (Round, John Horace, *Calendar of documents preserved in France...*, *op. cit.*, n° 1203).

¹⁷⁹⁷ Voir *supra* Deuxième partie. 2.2.1.1.1. Identification de l'entourage des comtes de Mortain et à la n. 1144.

¹⁷⁹⁸ *Acta of William I*, n° 205.

¹⁷⁹⁹ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 415-416.

¹⁸⁰⁰ [...] *apud Tinchebraium in presentia Guillelmi comitis Moretonii* (BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405). Richard de Lestre n'est cependant pas qualifié de *dapifer* dans cet acte.

personnalité singulière de Robert de Mortain, qui passa sans doute peu de temps Outre-Manche¹⁸⁰¹, et de son fils, exilé d'Angleterre par son cousin Henri I^{er} Beauclerc, laisse supposer qu'ils ont été suffisamment présents en Normandie sur de longues périodes. Ceci pourrait expliquer que leurs officiers n'aient pas exercé dans certains domaines des fonctions actives qui pourraient transparaître dans les sources¹⁸⁰², à moins que leur absence soit liée à une pratique documentaire. Les deux autres officiers occupant des charges auliques auprès des comtes de Mortain sont les *pincernae* Vital et Robert et les *camerarii* Guillaume et Milo. Ils possédaient vraisemblablement des fonctions liées au service de table, à l'intendance et à la domesticité, sans que l'on en connaisse les ressorts exacts.

Il est également fait mention de cours de justice et de la tenue de plaids lors des différentes fondations comtales en 1082, la collégiale Saint-Évrout et le prieuré du Rocher recevant du comte plusieurs privilèges en matière de justice¹⁸⁰³. Des *barones* sont réunis à cette occasion, comme lors du conflit opposant le vicomte Gautier de Richarville et les moines de Marmoutier¹⁸⁰⁴. Probablement en est-il de même lorsque la donation de l'église de Romagny est réitérée par Hamelin d'Isigny et ses héritiers¹⁸⁰⁵. De même, l'abbaye Saint-Magloire de Léhon porta clameur auprès du duc de Normandie contre Hugues du Bailleul. L'affaire fut réglée par le comte Robert de Mortain et une assemblée, dont seuls l'identité des dignitaires ecclésiastiques présents nous est parvenue¹⁸⁰⁶. L'accord conclu à Antrain, dans le *castrum* des seigneurs de Dol, entre les moines de Saint-Florent de Saumur et Raoul de Fougères, à propos d'une terre située à Céaux que ce dernier possédait, nous révèle cependant le nom d'un laïc¹⁸⁰⁷. Cette affaire concernant une abbaye ligérienne et faisant intervenir des seigneurs bretons mentionne parmi les témoins de ce procès – *actio* – Richard Paynel, membre d'une

¹⁸⁰¹ Brian Golding dit de lui qu'il était un normand, et non un anglo-normand et le qualifie d'« absentee landlord » (Golding, Brian, « Robert of Mortain... », art. cit., p. 144).

¹⁸⁰² Comme se sera le cas lors des absences du comte pour de longues période sous Étienne de Blois ou les Plantagenêts (Power, Daniel, *The Norman frontier...*, op. cit., p. 59-61).

¹⁸⁰³ [...] *preter sanguinis vindictam quam ad iusticie sue conservationem [comes] retinuit. [...] Omnium verum prebendarum et hominum earumdem iusticiam ita sibi proprie comes ipse retinuit, quod quicumque illis iniuriam vel dampnum intulerit tanquam de iniuria et dampno comitis coram illo vel iusticia sua apud Moretonium, iusticia inde teneatur (Acta of William I, n° 215) ; Et si homo sancti Martini forfacit infra terram comitis et ibi retentus fuerit, in curia comitis erit placitum (Acta of William I, n° 205).*

¹⁸⁰⁴ Voir *supra* à la n. 1496.

¹⁸⁰⁵ BnF, ms. lat. 12875, fol. 359r.

¹⁸⁰⁶ *Ex hinc ivit clamor ad eumdem [Willelmum Normanniae] comitem, qui jussit fideles suos diffinire placitum inter eos. Qui iudices, cum Hugonem invenere monasterio repudiatum jure, hanc affirmaverunt cartulam ut in perpetuum nulli heredes repetere valeant. Quorum fuit maxime patronus comes Robertus, qui, sui jussu fratris, Maurilium archiepiscopum secum advocavit [...] (R.A.D.N., n° 209). Voir également *supra* à la n. 1497.*

¹⁸⁰⁷ Voir *supra* Première partie. 2.1.1.1. Alleux patrimoniaux et biens d'origine ecclésiastique.

famille liée aux Conteville, Robert de Mortain et Odon de Bayeux¹⁸⁰⁸. Roger fils Harduin effectuait des missions pour lesquelles l'abbaye de Redon devait lui fournir un cheval et régler ses frais¹⁸⁰⁹. Cette obligation pourrait-elle s'apparenter au service de cheval dû par les vavasseurs, qui consistait généralement en un service d'escorte, de message ou de transport¹⁸¹⁰. Ils avaient notamment l'obligation d'assurer le fonctionnement de la justice seigneuriale, de tenir les plaids, de juger les voleurs...¹⁸¹¹

La forêt de la Lande Pourrie avait été concédée au comte de Mortain¹⁸¹². Plusieurs établissements ecclésiastiques, ainsi que les évêques d'Avranches, y possédaient divers droits et revenus¹⁸¹³. Il existait donc sans doute également des forestiers pour administrer cet espace boisé de plusieurs dizaines de milliers d'hectares, qui s'étendait de Mortain à Lonlay-L'Abbaye et de Ger à Barenton¹⁸¹⁴. Les sources n'en mentionnent cependant aucun pour la période et le territoire qui nous occupe¹⁸¹⁵. Tout au plus sait-on qu'il existait des forestiers attachés à Tinchebray dans le premier tiers du XII^e siècle¹⁸¹⁶ ainsi que dans le massif forestier du Passais, qui appartenait autrefois à la seigneurie de Bellême, et qui avait été annexé au domaine royal¹⁸¹⁷. De même, ne connaît-on aucun forestier pour la *foret d'Avrenchedin* donnée par le duc-roi Guillaume à Baudouin de Meulles, qui la concéda ensuite à l'abbaye Sainte-Trinité de Caen¹⁸¹⁸.

Les activités des *servientes* au service du comte restent obscures¹⁸¹⁹. Quelles étaient celles qui valurent au *fidelis serviens* Girold de recevoir du comte Robert de Mortain à son retour d'Angleterre l'église du Mesnil-Rainfray¹⁸²⁰ ? On note que son fils Robert possédait par

¹⁸⁰⁸ *Cujus actionis testes sunt* : [...] *laicorum* : Ricardus Paienellus [...] (Marchegay, Paul-Alexandre éd., « Chartes normandes de l'abbaye de Saint-Florent près Saumur... », art. cit., n° 9). Sur les liens entre les Paynel et la famille de Conteville, voir Guilmin, Maxime, « Un exemple de réseau relationnel... », art. cit., p. 224-231.

¹⁸⁰⁹ Voir *supra* à la n. 1787.

¹⁸¹⁰ Musset, Lucien, « Agents administratifs... », art. cit., p. 26 et Chanteux, Henry, « Les vavassories normandes... », art. cit., p. 303.

¹⁸¹¹ *Ibid.*, p. 301-302.

¹⁸¹² Delisle Léopold, « Des revenus publics... », art. cit., p. 440.

¹⁸¹³ *Acta of William I*, n° 205 (prieuré du Rocher) et n° 215 (évêques d'Avranches et collégiale de Mortain) ; Arch. nat., L 979-3 (communauté de frères pauvres du Neufbourg) ; *Henri II*, t. 2, n° DCIX (prieuré du Plessis-Grimoult).

¹⁸¹⁴ Despois, Lucile, « La forêt de Lande-Pourrie », *Ann. Norm.* (congrès de Mortain), t. 73, 1906, p. 307-318 et Buisson, Jules, « Histoire d'une forêt : La Lande Pourrie », *R.A.*, t. 70, 1952, p. 25-44 et 49-62.

¹⁸¹⁵ Le comte de Mortain Étienne de Blois avait des forestiers dans le Cotentin (A.D.C., 1 J 41, fol. 23r).

¹⁸¹⁶ *Cart. Sav. ep. Baio.*, n° 81.

¹⁸¹⁷ Louise, Gérard, « Châteaux et pouvoirs dans le Domfrontais médiéval... », art. cit., p. 21. Le lignage de Champeaux y exerçait la fonction de forestier depuis au moins le milieu du XII^e siècle (Groud-Cordray, Claude, « À travers la *Vita* de Firmat... », art. cit., p. 599).

¹⁸¹⁸ *R.A.D.N.*, n° 231. Il s'agit d'un vaste massif forestier situé au nord de la vallée de la Sée, en limite du diocèse d'Avranches (Levalet, Daniel, « Aux origines de La Haye-Pesnel... », art. cit., p. 240).

¹⁸¹⁹ Round, John Horace, *The king's serjeants and officers of State with their coronation services*, Londres, James Nisbet and Co, 1911, p. 4-6 et Bouïard, Michel de, « Le duché de Normandie... », art. cit., p. 29.

¹⁸²⁰ Voir *supra* à la n. 1786.

héritage une part du moulin d'Ossibus utilisée *suo usui et sue mense*¹⁸²¹, possession qu'il partageait avec Richard de Serlant et Ranulf de Virey. Ces hommes, ou leurs ancêtres, étaient-ils également au service des comtes de Mortain et tenaient-ils ces biens comme rémunération pour des offices dont on ne connaît pas la nature ? L'exemple du *serviens* Roger montre que le comte de Mortain pouvait rémunérer ses officiers à partir du domaine ducal. C'est sans doute ce qu'il fait également avec le *pincerna* Robert, dont les possessions s'étendent à Sourdeval et au Fresne-Porêt¹⁸²². Par ailleurs, la forte proportion de maisons situés au Neufbourg appartenant à des officiers du comte de Mortain, des hommes de son entourage ou des chanoines de la collégiale¹⁸²³ laisse supposer une origine comtale, peut-être rétribution de leur fonction.

Les hommes qui occupent un office administratif auprès des comtes de Mortain à la fin du XI^e et au début du XII^e siècle sont assez difficiles à percevoir. Et l'on peine dans la majorité des cas à dépasser l'identification formelle. Rôles effectifs et fonctions réelles nous échappent, de même que leur rétribution. Les officiers du comte de Mortain sont présents dans la quasi-totalité des actes qui sont passés sous son autorité. On n'aperçoit cependant jamais ces hommes en dehors de l'entourage comtal – la raison est-elle à chercher dans la pratique documentaire ? – ou à l'extérieur de l'Avranchin, ce qui nous empêche de connaître leur part prise dans l'administration du comté en l'absence des comtes de Mortain¹⁸²⁴. Nombre d'entre eux nous sont par ailleurs inconnus, tels les forestiers que l'on suppose nombreux pour gérer et administrer les droits du comte dans la forêt de la Lande-Pourrie. Les réécritures complexes des actes, façonnant le paysage textuel et mémoriel des moines et des chanoines, si elles ont gardé le souvenir des transactions ont pu occulter celle de ces hommes au service des comtes de Mortain.

¹⁸²¹ *Vet. Rot.*, n° 11. Voir également *supra* Deuxième partie. 3.2.2.2. *Ob remunerationem servitii* : les domaines comme rétribution.

¹⁸²² Voir également *supra* Deuxième partie. 3.2.2.2. *Ob remunerationem servitii* : les domaines comme rétribution.

¹⁸²³ Le matriculaire de la collégiale Saint-Évroult y possédait quatre maisons ; Robert fils de Girold, Gui de Landivy et le *pincerna* Robert chacun trois ; le vicomte Arnulf et le *camerarius* Milo chacun deux ; Roger fils de Théoderic une (*Arch. nat.*, L 979-3).

¹⁸²⁴ Comme c'est le cas à la fin du XII^e siècle avec les familles Avenel et Heussé (Power, Daniel, *The Norman frontier...*, *op. cit.*, p. 59-60).

2.2.2.3. La « maison ecclésiastique » des comtes de Mortain

Les laïcs n'étaient pas les seuls à exercer des charges administratives auprès des comtes de Mortain. Un personnel ecclésiastique composant la « maison ecclésiastique »¹⁸²⁵ gravitait dans l'entourage comtal – chapelains, chanoines séculiers et moines – avec toutefois pour mission première la direction religieuse des âmes de la famille.

2.2.2.3.1. *La chapelle du comte de Mortain*

Comme toutes les familles princières et aristocratiques, le comte de Mortain possédait une chapelle qui pouvait être composée de plusieurs chapelains¹⁸²⁶. Neuf chapelains peuvent être identifiés dans l'entourage des comtes de Mortain, entre la fin du XI^e et le début du XII^e siècle – Geoffroy, Vital, Ranulf, Lambert, Étienne, Herbert, Guillaume, Mauger et Richard –, sans que l'on sache s'ils ont exercé leurs fonctions l'un après l'autre ou simultanément auprès du comte de Mortain. Hormis à une seule occasion – pour une donation du comte Guillaume au prieuré de Montacute en Angleterre –, ces hommes n'apparaissent à aucun moment ensemble. Il semble cependant raisonnable de penser qu'ils étaient plusieurs au service du comte¹⁸²⁷.

L'acte de fondation de la collégiale Saint-Évroult cite un chapelain Lambert détenteur d'une des prébendes, créée par le comte Robert. Vers 1090, le même comte fait entrer à son service le prêtre Vital [de Savigny] qui devient chanoine jusqu'en 1095-1096, date à laquelle il prend la voie de l'érémisme¹⁸²⁸. Par la suite d'autres chapelains servent la famille comtale en Normandie : Étienne¹⁸²⁹, Herbert¹⁸³⁰ et Guillaume¹⁸³¹. Trois des autres chapelains ne sont

¹⁸²⁵ « Maison ecclésiastique » est une expression utilisée par Lucien Musset pour désigner l'ensemble des auxiliaires ecclésiastiques du prince, chapelains et clercs (Musset Lucien, « La formation d'un milieu social original... », art. cit., p. 99).

¹⁸²⁶ Voir tableau n° 6.

¹⁸²⁷ Lucien Musset estime à un minimum de cinq à six hommes le groupe des chapelains ducaux au XI^e et au début du XII^e siècle (*ibid.*, p. 99). Les chapelains présents auprès des comtes de Mortain (le *vidimus* de fondation de la collégiale de Mortain les mentionne en utilisant le pluriel : *Acta of William I*, n° 215) ne devaient sans doute pas excéder ce nombre.

¹⁸²⁸ Sur Vital : Étienne de Fougères, « *Vitae BB. Vitalis et Gaufridi...* », art. cit., p. 363-364, livre I/VI-VII. *Venerandus Vitalis qui quondam fuerat Roberti comitis Moritolii capellanus, et apud Sancti Ebrulfi canonicus* (O.V., t. IV, p. 330-331 [livre VIII]). Voir également van Moolenbroek Jaap, *Vital l'ermite...*, *op. cit.*, p. 155-156.

¹⁸²⁹ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405-406.

¹⁸³⁰ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405 et ms. lat. 12878, fol. 280.

¹⁸³¹ BnF, ms. lat. 12878, fol. 280. Le comte de Mortain Guillaume rappelle que le chapelain Guillaume *servitium meum facile sciatis*.

connus que par les sources anglaises et il n'y a pas de raison de considérer qu'ils ont pu exercer leur mission en Normandie¹⁸³².

Ces chapelains dont on peine à connaître avec précision les activités devaient diriger la vie religieuse des membres de la famille comtale c'est-à-dire au premier chef dans la chapelle des différents châteaux où elle résidait. Vital a eu fort à faire, au château de Mortain, avec le comte Robert qu'il amena à pénitence après que ce dernier eut reconnu qu'il battait son épouse¹⁸³³. Vital possédait une forte aura auprès de son protecteur¹⁸³⁴ et semble avoir joué un rôle dans l'éducation des enfants du comte, notamment auprès de Guillaume¹⁸³⁵. Une autre chapelle devait exister à la Haye-du-Puits¹⁸³⁶. Il se pourrait également que la chapelle du Mesnil-Rainfray soit une chapelle comtale, fondée par Robert de Mortain, et dont la présentation fut ensuite donnée au prieuré Sainte-Marie du Rocher sous Étienne de Blois¹⁸³⁷.

L'origine sociale de ces chapelains est quasiment impossible à connaître. L'exemple de Vital, originaire de Tierceville dans le Bessin¹⁸³⁸, suggère que le comte de Mortain pouvait choisir son entourage en dehors de l'Avranchin. Les chapelains disposaient d'avantages octroyés par le comte. Geoffroy tire des revenus d'églises, de dîmes et de terres en Normandie¹⁸³⁹, tandis qu'Herbert possède des dîmes à Grimouville¹⁸⁴⁰. Le chapelain

¹⁸³² Il s'agit de Geoffroy, Mauger et Richard.

¹⁸³³ *Ipsis itaque reversis capellamque private ingressis* (Étienne de Fougères, « *Vitae BB. Vitalis et Gaufridi...* », art. cit., p. 363-364, livre I/VII). En 1378, on sait que la chapelle se situait à proximité du donjon (BnF, ms. fr. 26015, n° 2266). Plus tard, devenu ermite, Vital tenta de négocier l'arrêt des combats et la réconciliation entre Henri I^{er} Beauclerc et frère Robert Courteuse, à qui s'était allié le comte Guillaume de Mortain, à la veille de la bataille de Tinchebray, en 1106 (Walker, Lorna E.M., « Heureux ceux qui procurent la paix... », art. cit., p. 260-261).

¹⁸³⁴ Étienne de Fougères, « *Vitae BB. Vitalis et Gaufridi...* », art. cit., p. 363-364, livre I/VI-VII.

¹⁸³⁵ Hill, Bennett D., « The counts of Mortain and the origins of the Norman congregation of Savigny », in *Order and Innovation in the Middle Ages: Essays in honor of Joseph R. Strayer*, William C. Jordan, Bruce McNad et Teofilo F. Ruiz éd., Princeton, Princeton University Press, 1976, p. 240-241 et van Moolenbroek Jaap, *Vital l'ermite...*, op. cit., p. 155-156. Vital a notamment tenté de négocier l'arrêt des combats et la réconciliation entre Henri I^{er} Beauclerc et frère Robert Courteuse, à qui s'était allié le comte Guillaume de Mortain, à la veille de la bataille de Tinchebray (Walker, Lorna E. M., « Heureux ceux qui procurent la paix... », art. cit., p. 260-261)

¹⁸³⁶ [...] *capellianiam castri Haya Putri, et quacumque ad eam pertinet, sicut eans tenuit Guillelmus capellanus de pater meo et de me* [...] *capellanum qui servitium meum facile sciat* (BnF, ms. lat. 12878, fol. 280).

¹⁸³⁷ [...] *presentatione capellani que in dominico ejus [Roberti comitis Moretonii] constat esse fundatam [...]. Et presentatione capellani, que omnia ad jurisdictionem meam jure dominici spectant* (BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 415-416).

¹⁸³⁸ Van Moolenbroek Jaap, *Vital l'ermite...*, op. cit., p. 148.

¹⁸³⁹ *Ex dono Goffredi capellani comitis Moreti [sic] quicquid habebat a prefato comite in ecclesiis et decimis et terris in Normannia* (Bréard, Charles, *L'abbaye de Notre-Dame de Grestain de l'ordre de Saint-Benoît à l'ancien diocèse de Lisieux*, Rouen, A. Lestringant Libraire, 1904, pièce justificative n° 1). Ces biens ne se situaient vraisemblablement pas dans le comté de Mortain, l'abbaye de Grestain n'y ayant aucune possession (Bates, David et Gazeau, Véronique, « L'abbaye de Grestain... », art. cit., p. 5-30)

¹⁸⁴⁰ *Et quicquid decimae tenuit Herbertus capellanus in Grimoldi Villa* (BnF, ms. lat 12878, fol. 280). Grimouville, cne Regnéville-sur-Mer, dép. Manche, cant. Coutances.

Guillaume tenait sa chapelle des faveurs de Robert et de Guillaume de Mortain¹⁸⁴¹. Quant à Lambert, chanoine de la collégiale Saint-Évrout, il vit de sa prébende, constituée par Robert¹⁸⁴². Ces ressources prélevées sur les revenus comtaux prenaient pour une grande part la forme d'*elemosina statuta* et assuraient des ressources stables à leurs titulaires¹⁸⁴³. Le comte de Mortain s'engageait par ailleurs à accueillir les chapelains à sa table lorsqu'il résiderait dans la capitale de son comté et à leur fournir une rémunération lorsqu'ils se trouveraient en sa compagnie en dehors de Mortain¹⁸⁴⁴. Cette mention suggère qu'il existait sans doute une chapelle itinérante suivant le comte, tout comme il en existait une pour le duc-roi¹⁸⁴⁵.

2.2.2.3.2. Les chanoines de la collégiale Saint-Évrout

Si le comte Robert de Mortain a à son service des chapelains qui l'accompagnent également dans ses déplacements, il met en place à Mortain même, au moins dès la fin du XI^e siècle, les structures qui lui fournissent une aide administrative précieuse. La collégiale construite dans le *castrum* était composée de quinze chanoines¹⁸⁴⁶, dont un doyen, un matriculaire et un chantre¹⁸⁴⁷. Les prébendes font l'objet d'une description assez précise dans la charte de fondation¹⁸⁴⁸. Fondée en l'honneur de Dieu et de saint Évrout, elle devait détenir les reliques du confesseur qui pouvaient dès lors cristalliser les dévotions locales¹⁸⁴⁹. Saint Évrout était honoré au diocèse de Lisieux dans l'abbaye mérovingienne Saint-Évrout qu'il avait fondé au VI^e siècle dans le pays d'Ouche. L'abbaye fut restaurée en 1050 et avait donné à la même date

¹⁸⁴¹ *Capellaniam castri Haia Putri et quacumque ad eam pertinet, sicut eam tenuit Guillelmus capellanus de pater meo et de me* (BnF, ms. lat. 12878, fol. 280).

¹⁸⁴² *Terram quoque Lamde quam Lambertus capellanus a Roberto comite in elemosinam tenebat in plano et in bosco, ipse comes in unius prebende constitutionem concessit, Mainguidi de Vireio assensus, qui eam calumpniabatur* (*Acta of William I*, n° 215). Cette terre se situait vraisemblablement à Virey ou à proximité, aux Biards.

¹⁸⁴³ Sans que l'on connaisse l'origine de sa fortune, Vital était parvenu à une situation d'abondance matérielle avant de s'engager sur la voie de l'érémisme et de la prédication (*Hic igitur pater ab infantia disciplinis liberalibus eruditus, postquam ad virilem etatem pervenit, in rerum abundantia positus* : Dufour, Jean éd, *Recueil des rouleaux des morts (VIII^e siècle-vers 1536)*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2005, t. 1 (« Recueil des historiens de la France. Obituaires »), n° 122).

¹⁸⁴⁴ *Ex eiusdem comitis institutione, ubicumque canonici cum comite fuerint in oblatione sua parciuntur tamquam proprii capellani, decanum vero et cantorem, quando apud Moretonium moraretur, ut proprios capellanos de mensa sua esse constituit matricularem etiam et magistrum scole* (*Acta of William I*, n° 215).

¹⁸⁴⁵ Musset Lucien, « La formation d'un milieu social original... », art. cit., p. 98.

¹⁸⁴⁶ Une seizième prébende est créée par son fils Guillaume à la fin du XI^e ou au début du XII^e siècle.

¹⁸⁴⁷ Voir tableau n° 7.

¹⁸⁴⁸ *Acta of William I*, n° 215.

¹⁸⁴⁹ Lemarignier, Jean-François, « Aspects politiques des fondations de collégiales... », art. cit., p. 25 et discussions.

un moine qui devint le premier gestionnaire de la fondation du père du comte Robert Herluin de Conteville à Grestain, Renaud de La Roque¹⁸⁵⁰. La vénération ancienne de la famille pour ce saint pourrait être la raison pour laquelle il fut choisi¹⁸⁵¹. Quelque temps plus tard, dès 1095, la translation *manu militari* dans la collégiale, du corps de Firmat, un ermite des forêts de l'ouest, en renforce l'attraction. La *vox populi* lui voue un culte très rapidement et la multiplication des miracles sur sa tombe, notamment celui de Baudouin de Flandre qui vit ses chaînes de prisonnier brisées, entraîne l'érection d'un autel, bien avant la canonisation officielle de Firmat le 10 juin 1156¹⁸⁵².

Outre la prière pour le salut de l'âme de la famille comtale et du roi Guillaume le Conquérant, plusieurs de ces chanoines, célébraient l'office canonial et la messe dans l'église Saint-Évroult. Ils devaient également desservir les paroisses dont l'acte de fondation indique qu'elles font partie des éléments constitutifs de leur prébende : Saint-Clément, les églises de Tinchebray, Saint-Pierre près de Tinchebray, Montigny, Le Mesnil-Gilbert, Le Fresne-Poret, Husson et Roncey. L'acte fondateur évoque le trésor de la collégiale auquel le comte Robert donne trois livres monnaie du Mans sur le tonlieu de Mortain, qui sont ensuite modifiées en soixante sous à prendre sur ses revenus de Coutances et vingt sur ceux de Cérences¹⁸⁵³. Robert souhaite que les chanoines aient le même statut que les chapelains et qu'en sa présence au château de Mortain soient accueillis à sa table le doyen, le chantre, le sacristain de la collégiale, auquel il adjoint un maître d'école¹⁸⁵⁴.

L'existence de ce maître d'école est à mettre en relation avec le monopole d'enseignement accordé par décision du comte Robert de Mortain à la collégiale sur tout le Val de Mortain¹⁸⁵⁵. Le territoire ne correspondant pas à la juridiction habituelle de l'établissement¹⁸⁵⁶, mais plutôt à l'espace où s'exerce l'influence des ducs de Normandie et

¹⁸⁵⁰ Gazeau Véronique, *Normannia monastica...*, *op. cit.*, t. 2, p. 133-134. Renaud de La Roque, quoique moine ne fut pas abbé de Grestain. Il géra les débuts de l'abbaye (Gazeau, Véronique, « En terre bénédictine, les établissements de chanoines... », art. cit., p. 42).

¹⁸⁵¹ Voir également *supra* à la n. 1101.

¹⁸⁵² Davies, Kerrith, « The count of the Côtentin... », art. cit., p. 129 et Groud-Cordray, Claude, « À travers la *Vita* de Firmat... », art. cit., p. 600-604.

¹⁸⁵³ *Ad thesaurum ecclesie unde eius necessaria agerentur et consilio capituli tractarentur [...] (Acta of William I, n° 215)*. Coutances, dép. Manche, ch.-l. cant. et Cérences, dép. Manche, cant. Bréhal.

¹⁸⁵⁴ *Ex eiusdem comitis institutione, ubicumque canonici cum comite fuerint in oblatione sua parciuntur tamquam proprii capellani, decanum vero et cantorem, quando apud Moretonium moraretur, ut proprios capellanos de mensa sua esse constituit matricularem etiam et magistrum scole (Acta of William I, n° 215)*.

¹⁸⁵⁵ *Constitutum est a comite Roberto preterea ne in tota valle Moretonii preter scolam Sancti Ebrulfi scola aliqua haberetur ; quod si inveniretur alicubi libri a canonicis caperentur de scola et in thesaurum ecclesie ponerentur (Acta of William I, n° 215)*. Voir également carte n° 2.

¹⁸⁵⁶ Delhaye, Philippe, « L'organisation scolaire au XII^e siècle », *Traditio*, t. V, 1947, p. 253.

des comtes de Mortain¹⁸⁵⁷, pourrait être interprété comme l'un des signes tangibles de la puissance publique et de l'encadrement des hommes sur cet espace, au même titre que les autres droits qu'exerce le comte de Mortain, tels ceux de justice, de chasse ou bien d'usage dans la forêt de la Lande Pourrie. Ce monopole d'enseignement est assorti d'un droit de répression accordé aux chanoines sur les livres qu'ils pourraient saisir, signe alors manifeste de la présence d'une autre école non admise, et qui devraient être déposés dans le trésor de la collégiale (*thesaurus*). Le trésor est un instrument de gestion et d'administration des biens appartenant en commun au chapitre¹⁸⁵⁸ et le terme désigne également le droit régalien qui pèse sur les trésors trouvés¹⁸⁵⁹. Le dépôt de ces livres confisqués se faisant, non pas dans la bibliothèque capitulaire, mais au profit d'un droit inhérent au détenteur de l'autorité, démontre que l'école instituée par Robert de Mortain constitue, par le biais de l'institution ecclésiastique, autant un centre d'enseignement qu'un instrument de contrôle entre les mains du comte¹⁸⁶⁰. Chapelains et chanoines devaient disposer d'une culture, fruit d'un enseignement délivré dans des conditions inconnues, mais qui pouvait être dispensé par l'école cathédrale d'Avranches, bien qu'un *magister scholarum* ne soit pas connu avant 1120¹⁸⁶¹. La *Vita* de Vital souligne sa connaissance des arts libéraux¹⁸⁶². Il n'est pas certain que tous les chapelains du comte aient eu cette connaissance des arts libéraux, mais c'est plausible pour les quatre chanoines qui sont reçus à la table du château de Mortain.

2.2.2.3.3. Des clercs au service du comte

Bien qu'ils soient astreints à la stabilité qui implique obéissance à l'abbé et résidence au prieuré les moines du Rocher de Mortain ont pu également constituer une aide précieuse au service du comte, sur le plan administratif¹⁸⁶³. Un des moines du prieuré de Marmoutier,

¹⁸⁵⁷ Groud-Cordray Claude, « Le Val de Mortain... », art. cit., p. 189-206.

¹⁸⁵⁸ *Ad thesaurum ecclesie unde eius necessaria agerentur et consilio capituli tractarentur (Acta of William I, n° 215)*. C'est notamment le *matricularius* ou sacristain qui est chargé de l'administration des biens de l'église.

¹⁸⁵⁹ Niermeyer, Jan-Frederik, *Mediae latinitatis lexicon minus...*, op. cit., p. 1026.

¹⁸⁶⁰ Voir également Groud-Cordray, Claude, « L'école de la collégiale Saint-Évroult de Mortain... », art. cit., p. 205-214.

¹⁸⁶¹ Allen, Richard, *The Norman episcopate...*, op. cit., p. 93.

¹⁸⁶² Cette citation ouvre le début du rouleau mortuaire de Vital de Savigny qui mourut le 16 septembre 1122 : *Hic igitur pater ab infantia disciplinis liberalibus eruditus, postquam ad virilem etatem pervenit, in rerum abundantia positus* (Dufour, Jean éd, *Recueil des rouleaux des morts...*, op. cit., t. 1, n° , à la p. 522). Vital avait reçu son éducation à Grestain, Caen ou Bayeux, puis sans doute Liège (van Moolenbroek Jaap, *Vital l'ermite...*, op. cit., p. 150-153 et Walker, Lorna E. M., « Heureux ceux qui procurent la paix... », art. cit., p. 251-252).

¹⁸⁶³ C'est le cas dans d'autres régions : Mazel Florian, « Seigneurs, moines et chanoines... », art. cit., p. 106 et Ripart, Laurent, « Moines ou seigneurs... », art. cit., p. 189-203. Voir tableau n° 8.

prénommé Robert, est ainsi présent à Mortain au moment du décès de la comtesse Mathilde, femme du comte Robert. Pour avoir assisté et pris une part active aux funérailles de cette dernière, il reçoit la gestion du manoir de Piddlehinton dans le Dorset¹⁸⁶⁴. Sans doute le même Robert et un autre moine nommé Ermenulf sont à Mortain lors du règlement du conflit opposant le prieuré Sainte-Marie du Rocher à Gautier de Richarville, qui, alors qu'il était vicomte de l'honneur de Pevensey, avait usurpé le manoir de Blackham et les terres de Alwine, Coteboc et Tuchenore¹⁸⁶⁵. Sans doute à la fin du XI^e siècle, un doyen Étienne fait partie des témoins du comte de Mortain lors d'une confirmation des biens du prieuré du Rocher¹⁸⁶⁶.

Il n'est pas impossible que les membres de la maison ecclésiastiques aient rempli des fonctions de conseil auprès du comte¹⁸⁶⁷. Les indices restent cependant minces pour laisser penser que chapelains, chanoines et moines du prieuré étaient amenés à remplir des fonctions administratives régulières d'encadrement et de conseil auprès des comtes de Mortain. Les chapelains des comtes de Mortain ont-ils pu occasionnellement prendre part à l'élaboration ou à la validation finale d'un des actes délivrés par les comtes de Mortain¹⁸⁶⁸ ? Plusieurs membres de la collégiale Saint-Évroult et du prieuré Sainte-Marie du Rocher apparaissent dans leur entourage ou pour des affaires concernant le comté. Ainsi, outre le nom de laïcs issus de l'aristocratie de l'Avranchin, on trouve auprès des comtes, certains des membres de la collégiale et du prieuré du Rocher : le doyen Albert et le chanoine Norgod, les prieurs Fromundus et Robert ou encore les moines Robert et Ermenulf¹⁸⁶⁹. Plus tardivement, plusieurs membres de la collégiale de Mortain sont présents lors de la confirmation de la fondation de l'abbaye de Savigny aux alentours du 2 mars 1113, tels le chantre Albert de

¹⁸⁶⁴ *Rex et eius frater unum manerium x hiddarum in Dorsete scira pro anima eius dederint, videlicet Pidele cognomento Hinctune, procurante hoc domno Roberto monacho qui tunc temporis Moretonii erat, et obsequio ac funeri defunctas comitisse sedule interfuerat (Acta of William I, n° 207).*

¹⁸⁶⁵ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 407. Blackham, Angleterre, comté Sussex. Alwine, Coteboc et Tuchenore : lieux non localisés.

¹⁸⁶⁶ B.M.A., fonds Pigeon, ms. 45, fol. 159-160.

¹⁸⁶⁷ Musset Lucien, « Recherches sur les communautés de clercs séculiers... », art. cit., p. 6.

¹⁸⁶⁸ Certains clercs pouvaient occasionnellement faire partie du petit groupe de personnes qui oeuvraient à l'élaboration ou à la validation finale des actes délivrés (Nieus, Jean-François, « Des seigneurs sans chancellerie ? Pratiques de l'écrit documentaire chez les comtes et les barons du nord de la France aux XII^e-XIII^e siècles », *Bulletin de la Commission royale d'histoire. Académie royale de Belgique*, t. 176/2, 2010, p.285-286). La confirmation du comte Guillaume de Mortain des biens concédés par son père au prieuré du Rocher ne mentionne cependant que l'apposition du sceau comtal : *sigilli mei impressione* (BnF, ms. lat. 12878, fol. 280). Nous n'avons pas à ce jour trouvé copie du sceau des premiers comtes de Mortain, tout comme Hippolyte Sauvage dans son étude, non publiée, sur la sigillographie de l'Avranchin (A.D.M., 134 J, carton 11).

¹⁸⁶⁹ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405-407 ; ms. lat. 12878, fol. 280 et 287 et 281 ; *Acta of William I*, n° 207. Ces clercs apparaissent essentiellement dans les listes de témoins ou de signataires. L'un des actes en faveur du prieuré du Rocher spécifie que les moines Robert et Ermenulf sont présents pour attester l'accord conclu avec le vicomte Gautier de Richarville (BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 407).

Chartres et les chanoines Hugues Potin et Guillaume fils Ansgot, parmi les témoins liés au comté de Mortain, alors sans titulaire¹⁸⁷⁰. Le nom de plusieurs doyens de la collégiale apparaît plus tard, encore dans l'entourage des ducs-rois Plantagenêts, tel Henri Fitz Harding, Guillaume de Sainte-Mère-Église sous Henri II Plantagenêt et ses fils ou encore Étienne de Fougères.

L'inventaire systématique des sources mentionnant les membres de la collégiale et du prieuré du Rocher a permis la constitution de listes pour la période allant de la fin du XI^e au milieu du XIII^e siècle¹⁸⁷¹. Malgré un dépouillement méthodique, on n'a trouvé que peu de renseignement sur les prieurs et les moines du prieuré Sainte-Marie du Rocher et les *nomina*, en l'absence de *cognomina* – Robert, Henri, Guillaume, Pierre, Ranulf, Raoul ou Herbert – ne permettent pas une étude approfondie des origines ou des familles liées au prieuré¹⁸⁷². Quant à la collégiale, bien que de nombreux personnages restent inconnus ou non identifiés, ne permettant pas une étude prosopographique systématique, certains se détachent néanmoins, dont l'étude permet d'appréhender le groupe des chanoines séculiers.

On sait peu de chose sur la nature du recrutement du personnel de la collégiale Saint-Évroult de Mortain. S'il est probable que la nomination par le comte devait être la règle, rien ne le précise¹⁸⁷³. Il est cependant possible de supposer que Robert de Mortain – tout comme il avait lui-même choisi Geoffroy premier abbé de Notre-Dame de Grestain, abbaye fondée par son père et dont il était le principal bienfaiteur¹⁸⁷⁴ – avait pris une part active dans le choix de certains de ces membres, à l'instar de Vital qu'il attache à sa cour comme chapelain et chanoine¹⁸⁷⁵. Au XII^e siècle et sous les Plantagenêt, la nomination au décanat ou à la chantrerie de la collégiale d'hommes fidèles et proches du pouvoir témoigne de la volonté du comte de Mortain et/ou du duc de Normandie de mettre à la tête de l'institution ecclésiastique des clercs lettrés et des hommes aux fonctions administratives confirmées.

¹⁸⁷⁰ *Vet. Rot.*, n° 2. Pour une étude critique détaillée de cette liste de témoins et de sa signification, voir *infra* et Groud-Cordray Claude, « Vital et la charte de fondation de l'abbaye de Savigny », *R.A.*, t. 89, 2012, p. 80-82.

¹⁸⁷¹ Voir tableaux n° 7 et 8.

¹⁸⁷² On sait seulement qu'un certain Baudouin de Flandre – originaire du comté du même ? – avait pris l'habit sous l'abbatiat de Barthélemy (1064-1084) (Chevalier, Casimir éd., *Histoire de l'abbaye de Marmoutier par Dom Edmond Martène religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur*, Tours, Guillaud-Verger et Georget-Joubert, 1875, t. 2 (« Mémoires de la Société Archéologique de Touraine », 25), p. 375). Il est témoin d'une donation de Robert de Mortain en faveur du prieuré du Rocher dans le diocèse de Coutances (BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405).

¹⁸⁷³ C'est l'hypothèse qu'évoque Lucien Musset (Musset, Lucien, « Recherches sur les communautés de clercs séculiers... », art. cit., p. 25).

¹⁸⁷⁴ Bates David et Gazeau Véronique, « L'abbaye de Grestain... », art. cit., p. 5-30 ; Gazeau Véronique, *Normannia monastica...*, *op. cit.*, t. 1, p. 95.

¹⁸⁷⁵ Voir *supra*.

Une mention plus tardive insérée dans le *vidimus* de la charte de fondation de la collégiale de Mortain, entre 1113-1114 et 1134, prévoit explicitement la jouissance commune des prébendes vacantes pendant un an. En excluant également tout droit d'héritage aux chanoines et aux barons, elle laisse supposer que le recrutement du personnel de la collégiale, hormis les prébendes les plus importantes, était local et la transmission héréditaire¹⁸⁷⁶. Plusieurs chanoines ont contribué, parfois dans des proportions considérables, à la formation du temporel de la collégiale Saint-Évroult à partir de leurs biens propres. Ainsi, le chanoine Norgod dote une prébende entière à partir du patrimoine qu'il possédait à Mortain¹⁸⁷⁷ ; Onfroy, premier chanoine de la prébende de Tinchebray, donne avec le consentement de son seigneur Giffard la moitié de son patrimoine à Saint-Denis-de-Méré et le chanoine Richard le Roux achète le quart de la forêt du Fresne-Porêt. La communauté des chanoines acquiert plus tard le verger de Théoderic, propriété du doyen Roger¹⁸⁷⁸, et la maison du chantre Mauger, sans doute située à Mortain¹⁸⁷⁹. Par ailleurs, on sait que les chanoines possédaient également en commun quatre maisons au Neufbourg, provenant sans doute du patrimoine du sacristain Robert¹⁸⁸⁰.

La majorité des chanoines était issue de l'aristocratie locale. L'importance des intérêts patrimoniaux en jeu laisse supposer que les lignages impliqués dans la constitution du temporel de la collégiale avaient trouvé, dans la participation à la fondation de Robert de Mortain, un ancrage formel et un renforcement de leur pouvoir ainsi que la délégation d'un part de l'autorité comtale. Au-delà d'une simple donation, comte et lignages aristocratiques

¹⁸⁷⁶ *Postea, sub Stephano comite, iuxta quarumdem ecclesiarum consuetudinem, capituli totius assensu et Turgisi Abrincensis episcopi consilio, stabilatum est et confirmatum ut defuncto quolibet Sancti Ebrulfi canonico, redditus totius prebende anno uno in manu capituli ex integro ad agenda ecclesie necessaria remaneret, hereditas quoque omnis successio ad honoribus et prebendis canonica auctoritate extirpata et sub anthemate perpetuo est abrasa, canonicorum quorumdem et baronum calumpniis ut iustum est pretermissis omnino (Acta of William I, n° 215).*

¹⁸⁷⁷ *Norgodus quoque de patrimonio suo quod apud Moretonium habebat alteram, precibus et assensu comitis Roberti, instauravit prebendam (Acta of William I, n° 215)* Il est possible que Norgod ait été encore laïc lors de l'instauration de la prébende à partir de son patrimoine : le *vidimus* de la charte de fondation de la collégiale ne spécifie pas qu'il était chanoine en 1082 et les termes employés pour sa donation présentent de nombreuses similitudes avec ceux utilisés pour les donations de laïcs. Seuls les actes postérieurs à la fondation de la collégiale témoignent qu'il était titulaire de la prébende qu'il avait dotée.

¹⁸⁷⁸ *Terram postea virgulti Teoderici emerunt canonici a Rogero decano, cuius pater Stephanus eam ab heredibus antea emerat, et illam Sancti Ebrulfi concesserunt (Acta of William I, n° 215).* Ce verger n'a pas été localisé.

¹⁸⁷⁹ On admettait aux chanoines le droit à des logements particuliers dans l'enceinte des bâtiments communs (Becquet Jean, « Collégiales et sanctuaires de chanoines réguliers en Limousin aux X^e-XII^e siècles », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 103, 1976., p. 76). L'inventaire des biens nationaux réalisé en 1791 montre que toutes les maisons possédées par la communauté des chanoines se situaient à Mortain (Gastebois, Victor, *La vente des biens nationaux...*, *op. cit.*, n° 42, 57, 89, 97 et 98).

¹⁸⁸⁰ En 1105, le comte Guillaume de Mortain échange avec lui les quatre maisons qu'il possédait au Neufbourg, pour les donner à l'établissement de frères pauvres qu'il venait de fonder (*Et pro quatuor quas habebat Sanctus Ebrulphus in Novo Bourgo ego comes excambiavi Roberto matriculario* : Arch. nat., L 979-3).

s'associaient dès les débuts de la fondation dans l'exercice du pouvoir, le premier plaçant les seconds sous son influence, tout en leur permettant d'exprimer une part de leur puissance par le biais d'une charge ecclésiastique. Un seul exemple de ce type a pu être découvert pour le prieuré du Rocher : les moines Herbert et Olivier Rasor, oncle et neveu, sont vraisemblablement les descendants d'un certain Girolid, *serviens* de Robert de Mortain, qui avait reçu l'église du Mesnil-Rainfray, le cimetière, les dîmes et la présentation à la chapelle en récompense de ses services¹⁸⁸¹. Ce seul exemple laisse supposer qu'il pouvait également exister des liens entre lignages aristocratiques et prieuré du Rocher. Cependant, c'est surtout à la fin du XII^e siècle et au siècle suivant que les familles de l'Avranchin s'impliquent en multipliant les donations au prieuré du Rocher¹⁸⁸², alors qu'auparavant elles n'étaient que le fait des comtes de Mortain. De même, l'implication des lignages aristocratiques de l'Avranchin au sein de la collégiale Saint-Évroult de Mortain ne se dément pas au cours du XII^e et au début du XIII^e siècle¹⁸⁸³.

Ainsi, le recrutement des clercs de la collégiale Saint-Évroult de Mortain obéit à deux logiques complémentaires : la première consistant à choisir et à nommer des clercs lettrés, au service de la vie spirituelle de la famille comtale, vraisemblable relais du pouvoir efficace sur le plan administratif ; la seconde à placer des hommes qui avaient des attaches dans l'Avranchin. Les exemples montrent que l'une et l'autre de ces logiques ne s'excluaient pas. Bien que le recrutement local permette d'associer à l'exercice de l'autorité des familles issues de l'aristocratie de l'Avranchin, les sources ne font apparaître aucun cas de népotisme. Si la collégiale a toutes les caractéristiques d'une grande seigneurie ecclésiastique¹⁸⁸⁴, aucun de ses membres ne paraît pourtant avoir utilisé sa position au sein de l'établissement pour développer l'influence de sa famille ou de sa parentèle hors du comté de Mortain.

De tous ces exemples, il ressort donc que l'aristocratie de l'Avranchin s'est réellement investie dans au moins un des établissements fondés par Robert de Mortain, conçu par le comte comme un outil de gestion du territoire et un instrument de contrôle. L'implication des familles aristocratiques dans la constitution du patrimoine de la collégiale s'apparente à un moyen de fidéliser ces lignages, mais également de les contrôler, tout en leur concédant une

¹⁸⁸¹ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 415-416.

¹⁸⁸² BnF, ms. lat 5441/2, fol. 411 à 418.

¹⁸⁸³ Voir *infra*.

¹⁸⁸⁴ Boussard Jacques, « Le comté de Mortain... », art. cit., p. 253-279.

part de l'autorité comtale. Sans doute en partie choisis et nommés par les représentants de l'autorité, les membres de la collégiale Saint-Évroutl semblent pouvoir être considérés comme des officiers comtaux, relais du pouvoir, dont le rôle s'intensifie après la bataille de Tinchebray. À la fois instrument de pouvoir et de contrôle, soutien et relais de l'autorité des comtes et des ducs-rois, la collégiale témoigne de la synchronie entre intérêts des princes et ambitions des aristocrates de l'Avranchin.

Ducs de Normandie puis comtes de Mortain appliquent dans l'Avranchin la projection d'un espace institutionnalisé autour de leur autorité. Le maillage du territoire a pu parfois s'établir en parallèle d'un substrat pré-existant et prendre appui dans la continuité de sites plus anciens¹⁸⁸⁵. Dès le début du XI^e siècle, il s'ordonne néanmoins autour de lieux de pouvoir fortement polarisés : circonscriptions territoriales – comté et vicomté – et forteresses tenues sous leur autorité. Il repose également sur un réseau d'hommes qui administrent ce territoire au service des ducs et des comtes.

Le maillage du territoire, mis en place au début du XI^e siècle par le duc de Normandie, et ensuite soutenu par le comte de Mortain, s'appuie sur des lignages connus pour leur ancienneté et leur engagement auprès de la famille ducale, avec laquelle ils partageaient parfois des liens familiaux. Si leur implantation dans l'Avranchin ne découle vraisemblablement pas d'une volonté ducale – ces familles y possédant antérieurement des biens –, leur position les amènent à y exercer diverses fonctions au service des ducs et des comtes. Parallèlement à la logique et à la dynamique internes de ces lignages, leur situation semble également concomitante du contexte géopolitique lié à la position de frontière de l'Avranchin. Poussée normande des années 1024-1030, prise en main progressive de la région au sud de la Sélune, interventions militaires dans le Rennais ou encore intégration du Passais, sont autant d'éléments qui ont pu influencer sur l'évolution de ces familles et leur place dans la maîtrise du territoire par les ducs et les comtes. La réorganisation de l'Avranchin et son passage successif des Richardides aux Conteville ne semble cependant pas avoir modifié profondément les structures de ces familles aristocratiques, dont la plupart n'apparaissent d'ailleurs qu'épisodiquement dans l'entourage des comtes de Mortain.

¹⁸⁸⁵ Voir *supra*.

L'arrivée de Robert de Conteville à la tête du comté de Mortain, puis de son fils Guillaume, qui gouverne en partie dans la continuité de son père, fait apparaître un entourage habilement et stratégiquement construit. Celui-ci est, dans un premier temps, d'abord composé en grande partie d'hommes de confiance, issus d'horizons divers, qui possèdent peu d'intérêts propres dans l'Avranchin et que Robert de Conteville connaissait auparavant par le biais de ses possessions ou de sa famille. La quasi absence d'une majorité des lignages de l'Avranchin dans l'entourage de Robert de Mortain laisserait supposer une intégration incomplète de l'aristocratie locale au sein des réseaux du comte de Mortain. Elle relève cependant plus vraisemblablement d'un effet des sources, alors que celui-ci tenait en main le comté depuis la fin des années 1050.

La fortune nouvellement acquise en Angleterre fournit au comte de Mortain les ressources nécessaires pour s'établir plus fermement dans l'Avranchin. Les différents établissements religieux, outre la direction religieuse des âmes et l'aspect politique de leur fondation, sont en partie conçus comme un outil de gestion du territoire et un instrument de contrôle, s'apparentent à un moyen de réunir ces lignages, de les fidéliser, mais également de les contrôler. Le besoin d'intendance des comtes permet, à travers la possession d'offices administratifs, de concéder à cette aristocratie locale une part de l'autorité comtale et les associe à la territorialisation du pouvoir sur l'Avranchin¹⁸⁸⁶. Rôles effectifs et fonctions réelles nous échappent souvent, de même que leur rétribution que l'on suppose en partie composée d'inféodations comtales et fondée sur d'anciennes structures domaniales.

Au début du XII^e siècle, la promotion des lignages locaux par le comte de Mortain est sans doute stimulée par le contexte de lutte entre le comte Guillaume et son cousin Henri Beauclerc, qui avait pris pied une dizaine d'années auparavant dans la région. Familles de la moyenne et petite aristocratie de l'Avranchin, à la croisée d'influences et de territorialités diverses, semblent désormais dans les réseaux d'influence des comtes de Mortain. La bataille de Tinchebray en 1106 n'affecte pas en profondeur la société aristocratique de l'Avranchin.

Si le cadre institutionnel marqué par les ducs de Normandie et les comtes de Mortain affectent les familles aristocratiques, leurs aspirations propres et leurs dynamiques internes jouent également un rôle important dans les fluctuations du pouvoir à proximité des espaces frontaliers de l'Avranchin.

¹⁸⁸⁶ Nous nuancions et développons ici les conclusions de Daniel Power et d'Éric Van Torhoudt en démontrant que les comtes de Mortain, tout promouvant les lignages locaux, se sont également appuyés sur des familles « extérieures » à l'Avranchin (Power, Daniel, *The Norman frontier...*, *op. cit.*, p. 59 et Van Torhoudt, Éric, *Centralité et marginalité en Neustrie...*, *op. cit.*, p. 764).

3. Aristocratie et espaces frontaliers de la baie du Mont-Saint-Michel au Passais

Territorialisation des pouvoirs, maillage du territoire, érection de forteresses, espaces polarisés, réseaux de clientèle vassalique, fidélisation et intégration de groupes familiaux, affirmation et développement des lignages aristocratiques, création de prieurés... tous ces éléments sont autant de données qui structurent les territoires de l'Avranchin et qui prennent place dans un contexte d'affrontement entre princes territoriaux pour former une zone frontière à la périphérie de l'Avranchin. À l'intérieur de ces territoires, éléments endogènes et allogènes produisent et assemblent un espace avec ses propres délimitations et ses propres fluctuations. Quelles apparences prend t-il et dans quelles circonstances ?

3.1. Maîtriser les espaces frontaliers

Tout au long du XI^e siècle, la zone entre la baie du Mont Saint-Michel le Passais fait l'objet de plusieurs affrontements entre le duc de Normandie et ses voisins. L'extension de l'autorité ducal est ponctuellement et progressivement marquée par une frontière linéaire et politique. La réalité de ce pouvoir reste cependant fluctuante dans les espaces frontaliers où aristocratie et intérêts locaux en affectent la géographie.

3.1.1. De l'embouchure du Couesnon au Coglais

La poussée normande des années 1024-1030 a entraîné le passage sous l'influence des ducs de Normandie de la zone située au sud de la Sélune¹⁸⁸⁷. La soumission d'Alain III en 1030 a abouti à la fixation d'une nouvelle frontière marquée par le Couesnon¹⁸⁸⁸. On décèle dès ce moment dans cet espace la présence ducal, à travers diverses donations ou restitutions aux

¹⁸⁸⁷ Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes...*, op. cit., p. 110-111.

¹⁸⁸⁸ Guillotel, Hubert, « Le premier siècle du pouvoir ducal breton... », art. cit., p. 81 et Morin, Stéphane, *Trégor – Goëlo – Penthièvre...*, op. cit., p. 49-50.

établissements monastiques, ou encore la distribution de terres issues d'anciens domaines à des fidèles et parents¹⁸⁸⁹. Les moines du Mont Saint-Michel se plaignaient cependant encore en 1061 des incursions bretonnes qui les empêchaient de se rendre à la cité épiscopale d'Avranches¹⁸⁹⁰.

3.1.1.1. De part et d'autre du Couesnon, au-delà de la frontière politique.

La zone comprise en Couesnon, Beuvron et Tronçon, récemment acquise par le duc de Normandie, fait l'objet, dès les années 1030 d'un renforcement militaire : construction de la forteresse de Cherruel et concession de l'*honor* de la Croix-Avranchin au *miles* Adelelme en sont sans doute les deux éléments les plus manifestes. Côté breton, la présence de Hamon fils de Guingomar, *homo et militiae deditus*, laisse également supposer une mise en défense de la rive gauche du Couesnon¹⁸⁹¹. Cette zone a en outre fait l'objet de transferts importants entre laïcs et en faveur de différents établissements religieux au cours du XI^e siècle.

Le cas de Moidrey et de la zone environnante nous semble assez révélateur. Le site apparaît d'abord dans les sources normandes en 1022-1026, au milieu de treize *villulae*, prétendument offertes à l'abbaye du Mont Saint-Michel par Guillaume Longue Épée, puis soustraites par le comte d'Avranches Robert et finalement restituées aux moines par le duc de Normandie Richard II¹⁸⁹². Le Pas-du-Bœuf, là où se faisait le passage du Couesnon, était également une possession de l'abbaye montoise¹⁸⁹³. Celle-ci n'était cependant pas le seul établissement à y être possessionné. L'abbaye Saint-Georges de Rennes y avait également des biens. Si on en ignore l'origine exacte¹⁸⁹⁴, tout laisse cependant penser qu'ils provenaient

¹⁸⁸⁹ *R.A.D.N.*, n° 49 et 110 ; Allen, Richard, « Un nouvel acte de Guillaume le Bâtard... », art. cit., annexe ; André de Fleury, *Vita Gauzlini...*, *op. cit.*, p. 48. Voir également Potts, Cassandra, « The earliest Norman counts revisited... », art. cit., p. 29-30.

¹⁸⁹⁰ *Cogebantur enim venire Abrincas ad respondendum de quacumque accusatione contra Christianitatem, nec excusare poterat eos mare insurgens, nec Britonum insidie, quia preveniri ac previderi poterant [...]* (BnF, ms. lat. 14832, fol. 183v-184r). Les moines font sans doute ici mention aux hommes du duc breton Conan qui était alors en conflit avec le duc Guillaume (Van Torhoudt, Éric, « Les Bretons dans les diocèses d'Avranches et de Coutances... », art. cit., p. 142).

¹⁸⁹¹ *Actes des ducs de Bretagne*, n° 50.

¹⁸⁹² *R.A.D.N.*, n° 49.

¹⁸⁹³ Casset, Marie, « Des paysans contre la mer... », art. cit., p. 94. Le Pas-du-Bœufs se situe Saint-Georges-de-Gréhaigne, département d'Ille-et-Vilaine, cant. Dol-de-Bretagne.

¹⁸⁹⁴ Lors de sa « fondation », le prieur de Virey reçoit l'église de Moidrey *excepta tercia garba decime, quam inde habebant sanctimoniales de Redonensi cenobio* (Arch. nat., K 22, n° 7⁴). On ne trouve pas mention de cette donation dans le cartulaire de l'abbaye Saint-Georges de Rennes. Les actes originaux de l'établissement ont disparu en 1182, lors de l'incendie de Rennes par Geoffroy II, fils de Henri II Plantagenêt (*Actes des ducs de*

vraisemblablement d'une aumône réalisée par la famille de Moidrey¹⁸⁹⁵. Havoise, sœur du duc Richard II et épouse de Geoffroy I, avait également concédé à l'abbaye Saint-Georges de Rennes entre 1024 et 1034 un moulin à Pontorson et une portion de terre dans le voisinage de Saint-Georges-de-Gréhaigne¹⁸⁹⁶. Dans cette dernière localité, l'abbaye du Mont Saint-Michel avait également reçu la moitié du marais¹⁸⁹⁷ et possédait aussi un domaine à Montrouault, donné en 1030 par le duc Alain III¹⁸⁹⁸. Pleine-Fougères, un peu plus en amont, a été donné à Saint-Georges de Rennes en 1032 par Roianteline de Dol, cousine du comte de Rennes¹⁸⁹⁹. En 1040-1047, Hamon fils de Guingomar donne à l'abbaye de Marmoutier toute une série de biens localisés à la frontière : à Cendres et Sougéal¹⁹⁰⁰. Et plus tardivement, le prieuré Saint-Georges-de-Gréhaigne, dépendant de Saint-Georges de Rennes, et dont la fondation est datée des années 1040-1066¹⁹⁰¹, est doté de biens localisés sur la rive normande du Couesnon¹⁹⁰².

Ces différents éléments laissent ainsi entendre que, de la fin du X^e jusqu'au milieu du XI^e siècle, ce secteur de la baie du Mont-Saint-Michel a fait l'objet d'une attention toute particulière des princes normands et bretons. D'abord sans doute constitué en douaire frontalier en faveur d'Havoise¹⁹⁰³, ce territoire est ensuite passé sous influence des comtes de Rouen dans le premier tiers du XI^e siècle, les ducs de Normandie opérant vraisemblablement eux aussi ici un regroupement du patrimoine ducal à caractère presque politique¹⁹⁰⁴. Parallèlement, les rives gauche et droite du Couesnon sont protégées par des donations à de prestigieuses abbayes. La dualité des possessions monastiques – le Mont Saint-Michel

Bretagne, p. 69). Cette possession de l'abbaye bretonne est confirmée dans les bulles d'Alexandre III et d'Innocent III (La Bigne de Villeneuve, Paul de éd., *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes...*, op. cit., p. 168-171 et 172-176).

¹⁸⁹⁵ L'ajout postérieur de l'indication « Dismes de Maedré près Saint Georges de Grehaignes » à la donation de Robert de Moidrey localisée à Saint-Georges-de Reintembault (*ibid.*, n° LIV) et la mention de cette aumône dans la confirmation de la fondation du prieuré de Virey dépendant de l'abbaye de Savigny par Ranulf de Virey (les deux familles de Moidrey et de Virey étant sans doute apparentées) le laissent penser.

¹⁸⁹⁶ *Ego Haduissa, gratia Dei comitissa [...] addidi pretera huic donationi quemdem molendinum situm apud Pontem Ursi et quamdem portionem terre quam habebam vicinam ville Sancti Georgii que vocatur Vilers (Actes des ducs de Bretagne, n° 32). Vilers, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Dol-de-Bretagne, cne Saint-Georges-de-Gréhaigne.*

¹⁸⁹⁷ La Bigne de Villeneuve, Paul de éd., *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes...*, op. cit., n° XXVI et n. 3.

¹⁸⁹⁸ Casset, Marie, « Montrouault... », art. cit., voir notamment la carte p. 538.

¹⁸⁹⁹ *Actes des ducs de Bretagne*, n° 29.

¹⁹⁰⁰ *Ibid.*, n° 50.

¹⁹⁰¹ *Ibid.*, n° 58.

¹⁹⁰² Duval, Michel, « Les possessions des abbayes bretonnes sur la marche normande : le prieuré Saint-Georges de Gréhaigne et ses dépendances sur la rive droite du Couesnon [compte-rendu de la 33^e semaine d'histoire du droit normand tenue à Caen les 24 et 25 mai 1963] », *R.H.D.F.E.*, 4^e série, t. 42, n° 2, 1964, p. 370-371.

¹⁹⁰³ Voir *supra* Première partie. 2.3.1. La famille de Moidrey, un lignage proche d'Havoise.

¹⁹⁰⁴ C'est l'hypothèse qu'évoque Lucien Musset qui fait remonter très haut l'autonomie domaniale de l'ensemble de *villulae* rendu en 1022-1026, qui ne devinrent pas des paroisses (Musset, Lucien, « Notes pour servir d'introduction... », art. cit., p. 56, n. 131 et 97).

« récupéré » par les ducs de Normandie et Saint-Georges de Rennes fondé par les princes bretons – affirme la présence politico-religieuse des princes normands et bretons et témoigne de cette volonté de neutraliser la frontière. La fondation du prieuré Saint-Georges-de-Gréhaigne s’insère toujours dans ce contexte : elle est considérée comme faisant partie d’un projet de contrôle du territoire par les princes bretons face au duché de Normandie¹⁹⁰⁵. Quant au site de Sougéal, il pourrait également s’inscrire dans le mouvement de multiplication des prieurés de Marmoutier sur des lieux sensibles, toujours dans une politique de sacralisation de l’espace¹⁹⁰⁶.

Cette zone en question était également l’objet de toutes les attentions de la part des abbayes du Mont Saint-Michel et de Marmoutier, car y passaient deux importantes routes de pèlerinage, l’une vers Alençon et le Maine, l’autre vers la Bretagne, l’Anjou et la Touraine. Les deux abbayes s’y partageaient droits et possessions¹⁹⁰⁷. Par ailleurs, les évêques d’Avranches s’étaient occupés à récupérer auprès de Richard II et Robert le Magnifique, puis Guillaume, les possessions que des ducs de Normandie avaient usurpées à l’église cathédrale, reconstituant dans la première moitié du XI^e siècle leur patrimoine aux abords de la baie du Mont-Saint-Michel et le long des voies de communication menant vers la Bretagne et le Maine¹⁹⁰⁸.

Le seigneur de Fougères est également fortement possessionné dans cette zone frontalière. À Moidrey, il possède l’église, une terre, un marais, un jardin, une place, un pré, la présentation à la chapelle, les dîmes du cens, du four et du tonlieu, ainsi que la redîme du grenier seigneurial¹⁹⁰⁹. On peut également rattacher à cet ensemble le domaine de Verdun¹⁹¹⁰, dépendance des seigneurs de Fougères¹⁹¹¹, ainsi que des biens à Sougéal et Cendres, juste en

¹⁹⁰⁵ Plusieurs auteurs s’accordent sur ce processus de donations, qui s’intégrerait dans la réorganisation du secteur nord-est du Rennais (Brand’Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux...*, *op. cit.*, p. 111-113 et Mathieu, Étienne, « La naissance des prieurés... », art. cit., p. 102).

¹⁹⁰⁶ Ce processus a été mis en lumière sur la frontière entre Anjou et Bretagne (Pichot, Daniel, « Les prieurés bretons de Marmoutier (XIe-XIIe siècle) », in *Prieurés et sociétés...*, *op. cit.*, p. 165-166).

¹⁹⁰⁷ Allen, Richard, « Unknown copies... », art. cit., p. 51 et 55-56.

¹⁹⁰⁸ Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 187-190.

¹⁹⁰⁹ Arch. nat., L 967-103, L 974-988 et L 978-1354 ; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 39 et 49 et *Cart. Sav. div. ep.*, n° 52 ; BnF, ms. fr. 22325, fol. 232-233

¹⁹¹⁰ Verdun se situe sur l’actuelle commune de Vessey (départ. Manche, cant. Pontorson). Il existe dans l’Avranchin plusieurs lieux-dits nommés Verdun. L’un d’entre eux, où les seigneurs de Fougères sont également possessionnés, se situe au nord de la Sélune à proximité d’Avranches (voir *supra* à la n. 976). L’identification des différents lieux a pu se faire grâce aux indications toponymiques et topographiques contenues dans les chartes (Provost de la Fardinière, Romain, « Mélanges sur le sud de l’Avranchin... », art. cit., p. 587-599).

¹⁹¹¹ Arch. nat., L 967-103 et L 974-988 ; A.D.I.V., 1 F 1626 et *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 38. Nous n’avons pas réussi à faire le lien entre les possessions de la famille de Verdun à proximité de Moidrey et celles du seigneur de Fougères.

face de Pontorson¹⁹¹². Quelle place occupent ces possessions dans ce contexte géopolitique ? Le patrimoine tenu à Moidrey et aux alentours est-il une ancienne possession tenue des comtes de Rennes ou une inféodation de la part d'un duc de Normandie ? On sait notamment que les premiers ont, comme les seconds, pu usurper les terres ecclésiastiques sous différents motifs¹⁹¹³.

En 1172, c'est auprès du duc-roi Henri II Plantagenêt que Raoul II de Fougères reconnaît tenir Moidrey pour le service d'un *miles*¹⁹¹⁴. Ce service est partagé avec trois personnages. L'un d'eux, Thomas de Beauvoir, apparaît également dans une confirmation d'un don de Geoffroy de Moidrey accordée par Guillaume de Saint-Jean et sa femme Olive¹⁹¹⁵. En 1164, cette dernière possédait les domaines de Moidrey et de Verdun en douaire, biens qui lui venaient de son premier mari Raoul II de Fougères et qu'elle tenait en usufruit¹⁹¹⁶. On a précédemment émis l'hypothèse que Moidrey, Pontorson et Saint-Georges-de-Gréhaigne pouvaient faire partie à la fin du X^e siècle du douaire de Havoise, sœur du duc Richard II et épouse du duc de Bretagne Geoffroy I¹⁹¹⁷. Or, les seigneurs de Fougères étaient apparentés à ce dernier : Adélaïde, l'épouse de Main II, était sans doute la fille de Eudes de Penthièvre¹⁹¹⁸ et Olive, mariée une première fois à Henri II de Fougères, sa petite-fille. Les deux femmes étaient donc liées à Havoise. Sans pouvoir en apporter la preuve formelle, il est possible que ces terres situées de part et d'autre du Couesnon aient pu constituer pour les ducs de Bretagne une assiette de dotation patrimoniale réservée aux femmes du lignage et qui a pu servir à plusieurs reprises¹⁹¹⁹. Cette stratégie patrimoniale, établie sur des terres fragilisées par leur situation frontalière dans la première moitié du XI^e siècle, avait, comme les dotations

¹⁹¹² Les dons réalisés par Hamon fils de Guingomar à Sougéal et Cendres sont consentis par Main II de Fougères (*Et ut plenior obtineat haec mea donatio firmittatem, dominus meus Maino, de cujus fevo omnia quae supradicta sunt teneo : Actes des ducs de Bretagne*, n° 50). Voir carte n° 10.

¹⁹¹³ Voir notamment les restitutions à l'abbaye montoise réalisées par Alain III sur des biens qui avaient été repris à cause de l'incurie des prédécesseurs de l'abbé Aumode du Mont (*sed ob incuriam antecessorum abbatum vel monachorum a loco penitus segregate fuerant restituerem : Cart. Mont Saint-Michel*, n° 23).

¹⁹¹⁴ *Item, Radulfus de Fulgeriis debet facere terciam partem unius militis de Maidreio. – Eudo de Tanie et Thomas de Belveer et Rogerius Baillard alteram terciam partem. De ista tercia parte Eudo de Tanie debet facere duas partes, et Thomas de Belveer et Rogerus Baillard terciam, et de ista ultima tercia parte Thomas de Belveer debet facere duas partes, et Rogerus Baillard terciam (Chronique de Robert de Torigni, t. 2, p. 298-299).*

¹⁹¹⁵ *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 37. L'accord de l'épouse est sollicité dès qu'il s'agit d'aliéner des biens sur lesquels elle pouvait revendiquer son droit (Bauduin, Pierre, « Du bon usage de la *dos*... », art. cit., p. 447).

¹⁹¹⁶ [...] *quia mater predicti Radulfi Oliva habebat in doario predicta dominica [in Madrei et in Verduno] (Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 38). [...] *de dominico quod habebam in maretis Maiderii cum Oliva uxore mea, de doario scilicet ipius, V acras terre in ipsis maretis [...]* (*Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 39).

¹⁹¹⁷ Voir *supra* Première partie. 2.3.1. La famille de Moidrey, un lignage proche d'Havoise.

¹⁹¹⁸ Mazel, Florian, « Seigneurs, moines et chanoines... », art. cit., p. 109-110.

¹⁹¹⁹ Cette stratégie a été mise en lumière en Normandie au XI^e siècle (Bauduin, Pierre, « Du bon usage de la *dos*... », art. cit., p. 443-444).

ecclésiastiques, l'avantage de neutraliser les biens concernés et participait ainsi à la stratégie politique des princes bretons.

Le secteur de la baie du Mont-Saint-Michel fait l'objet, dès la fin du X^e siècle d'une attention particulière de la part des ducs de Bretagne, dont les possessions des seigneurs de Fougères dans ce secteur pourraient être l'ultime vestige. Les opérations militaires menées par le duc de Normandie Richard II ont eu pour conséquence la fixation de la frontière sur le Couesnon et une relative militarisation de la zone. Les dotations aux différents établissements religieux, tant côté normand que côté breton, ont également amené une neutralisation de l'espace frontalier, la propriété ecclésiastique garantissant une certaine protection et l'abandon, parfois temporaire, des revendications laïques. Cette tendance classique à fixer les frontières¹⁹²⁰ aboutit cependant davantage, là où le cours du Couesnon et la présence de marais rendent la zone confuse et instable, à un enchevêtrement des droits qu'à une fixation nette des frontières politiques¹⁹²¹. Elle ne s'accompagne d'ailleurs pas à ce moment d'une mise en valeur de l'embouchure du Couesnon et des marais, dont la poldérisation, qui ne commence au plus tôt qu'au début du XII^e siècle¹⁹²², est une affaire de laïcs, fruit d'actions individuelle et collective, et non pas l'œuvre des établissements religieux ou des ducs breton et normand¹⁹²³.

3.1.1.2. L'ancien *pagus minor* du Coglais, à la confluence de réseaux d'alliances

Au milieu du XI^e siècle, à l'instigation de Conan II, le territoire de Fougères est constitué à partir de la *villicatio* de Louvigné et de la région de Saint-Sauveur-des-Landes. Il est renforcé par l'ancien *pagus minor* du Coglais jusqu'où les possessions du prieuré de la Trinité de Fougères s'étendaient¹⁹²⁴ et que le seigneur de Fougères Main II intègre aux dépens du

¹⁹²⁰ Pichot, Daniel, « Les prieurés bretons de Marmoutier... », art. cit., p. 168.

¹⁹²¹ Cintré, René, « Entre Bretagne et Normandie... », art. cit., p. 304-306.

¹⁹²² Casset, Marie, « Des paysans contre la mer... », art. cit., p. 101 et Chédeville, André, « La mise en valeur des marais de Dol : le témoignage des textes », in *Baie du Mont-Saint-Michel et marais de Dol. Milieux naturels et peuplement dans le passé*, Loïc Langouet et Marie-Thérèse Morzadec-Kerfourn dir., Saint-Malo, Centre Régional d'Archéologie d'Alet, 1995 (« Cahiers du Ce.R.A.A. », suppl. n° R), p. 107.

¹⁹²³ *Ibid.*, p. 108-109.

¹⁹²⁴ Hénot, Aurélien, *Les moines, le châtelain et les hommes...*, op. cit., p. 30 et Mazel, Florian, « Seigneurs, moines et chanoines... », art. cit., p. 113. Le Coglais se situe au nord de Fougères.

vicarius Ansgier¹⁹²⁵. La mise à l'écart de la puissante famille du *vicarius*, apparentée à l'évêque de Rennes Gautier¹⁹²⁶, est visible dans l'acte de donation des deux églises de Villamée et de Poilley au Mont Saint-Michel en 1050, où Ansgier est relégué en piètre place parmi les souscripteurs, aux côtés d'un certain Hamelin du Châtellier¹⁹²⁷. Un autre don, sans doute contemporain, de trois acres de terres à Poilley en faveur de l'abbaye montoise dévoile, toujours à côté du *vicarius* Ansgier, le nom d'un certain Garnier fils de Restembault apparenté à la famille de Moidrey qui possédait une terre à Saint-Georges-de-Reintembault, cinq kilomètres plus au nord¹⁹²⁸. La famille de Dol-Combour était également possessionnée dans le Coglais où elle avait reçu en fief du duc Conan un demi-siècle auparavant les domaines de Villamée, Passilé et Lillèle¹⁹²⁹, puis Saint-Ouen-de-la-Rouërie et Antrain¹⁹³⁰. Le passage du Mont Saint-Michel dans l'obédience normande au début du XI^e siècle avait d'ailleurs suscité dans ce *pagus minor* du Coglais une réorganisation des réseaux d'alliance¹⁹³¹.

Les deux lignages de Moidrey et du Châtellier, dont l'implantation ou l'influence dans le Coglais semble au moins remonter au milieu du XI^e siècle, pourraient ainsi être liées au *pagus minor* du Coglais. À l'instar de la famille du *vicarius* Ansgier, ont-elles, elles aussi, subi un « déclassement » lorsque les seigneurs de Fougères ont développé leur mainmise sur la région ? Main II mort *ca.* 1054-1055, on ne sait trop comment s'exerce le contrôle de cette zone jusqu'à la fin des années 1070, date à laquelle Raoul son fils lui succède¹⁹³². Ces années ont-elles vu un rapprochement entre certains lignages de Bretagne et le duché de Normandie ? Les témoignages sont sur ce point assez discordants et ne permettent pas une analyse claire de la situation où se mêle très vraisemblablement un contexte géopolitique agité entre les deux duchés.

La famille de Moidrey entretenait ainsi des liens étroits avec l'abbaye du Mont Saint-Michel, de laquelle elle tenait plusieurs biens en Normandie. Malgré ses possessions normandes, c'est un lignage qui apparaît fortement lié à la famille des ducs de Bretagne et très probablement à Eudes de Penthièvre¹⁹³³. Or, le duc de Normandie Guillaume, lorsqu'il a

¹⁹²⁵ Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux...*, *op. cit.*, p. 113.

¹⁹²⁶ Morice, Hyacinthe (Dom) et Taillandier, Charles, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1750, t. 1, col. 353 et Henry, Cyprien, *Cujus diocesis, ejus diplomata ?...*, *op. cit.*, t. 1, p. 38-39.

¹⁹²⁷ *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 40.

¹⁹²⁸ *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 66.

¹⁹²⁹ *Actes des ducs de Bretagne*, n° 6, rédaction I. Voir également *supra* à la n. 603.

¹⁹³⁰ Voir *supra* Première partie. 2.1.1.1. Alleux patrimoniaux et biens d'origine ecclésiastique.

¹⁹³¹ *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 24 et Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux...*, *op. cit.*, p. 111.

¹⁹³² Morin, Stéphane, *Trégor – Goëlo – Penthièvre...*, *op. cit.*, p. 75-76.

¹⁹³³ Voir *supra* Première partie. 2.3.1. La famille de Moidrey, un lignage proche d'Havoise.

mené la campagne de Bretagne contre Conan II pour aider Rivallon à défendre Dol, a vraisemblablement également eu pour ambition de rétablir de bonnes relations avec le comte Eudes et sa famille¹⁹³⁴. L'alliance de la famille de Moidrey avec celle de Virey à la fin du XI^e siècle¹⁹³⁵ semble revêtir dans ce contexte une résonance toute particulière. Elle pourrait s'inscrire dans un système d'alliances matrimoniales visant à conforter par un mariage peut-être hypergamique un lignage vassal des comtes de Mortain¹⁹³⁶. N'était-ce pas un moyen supplémentaire de neutraliser cette zone frontalière, dont la famille de Virey avait peut-être la charge¹⁹³⁷ ? Est-ce pour cette raison que Garin de Moidrey apparaît dans une confirmation de Jean de Dol à l'abbaye du Mont Saint-Michel, dans laquelle sont mentionnées des possessions *tam in Normannia quam in Britannia*¹⁹³⁸. La liste des témoins fait apparaître des hommes de l'entourage des Dol-Combour¹⁹³⁹ parmi lesquels se trouvent Baderon, dont la famille servit le duc-roi Guillaume en Angleterre¹⁹⁴⁰, et Garin de Moidrey.

Entre la fin du XI^e et le début du XII^e siècle, le seigneur de Saint-Hilaire Hasculf I est présent par deux fois dans des actes concernant l'abbaye Saint-Florent de Saumur et des biens localisés dans le Coglais, à La Tremblay et à Saint-Brice-en-Coglès¹⁹⁴¹. Dans le premier des cas, il apparaît comme premier témoin d'une liste de quatre noms et porte le titre de *vicecomes de Sancto Jacobo*. Dans le second acte, passé au château de Fougères en sa présence, il est encore appelé *vicecomes*, et son nom suit immédiatement ceux de Raoul de Fougères et de Jean I de Dol-Combour. Établissements secondaires, fondés grâce aux donations de personnages d'extraction plus ou moins modeste, les prieurés de Saint-Brice-en-Coglès et de La Tremblay attirent cependant des hommes plus illustres et semblent catalyser une part de l'activité politique du monde aristocratique et seigneurial gravitant autour des seigneuries de Dol et de Fougères¹⁹⁴². Si, à la fin du XI^e siècle, les seigneurs de Saint-Hilaire ne détiennent pas de biens en Bretagne, ils y possèdent cependant des réseaux liés en partie aux relations de voisinage entretenues avec l'aristocratie bretonne, et d'*amicitia* avec les seigneurs de Fougères, et peut-être à des liens de fidélité lointains avec l'entourage des Dol-Combour. Cette proximité explique sans doute la présence d'Hasculf de Saint-Hilaire dans les

¹⁹³⁴ Bates, David, *Guillaume le Conquérant...*, *op. cit.*, p. 247-248.

¹⁹³⁵ Voir tableaux de filiation n° 2 et 8.

¹⁹³⁶ Cette alliance expliquerait sans doute l'apparition du *nomen* Alain dans la généalogie de la famille de Virey.

¹⁹³⁷ Voir *supra* Deuxième partie. 2.1.2. La garde des fortifications ducales et comtales.

¹⁹³⁸ *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 44.

¹⁹³⁹ Keats-Rohan, Katharine, *The Cartulary of the abbey of Mont Saint-Michel...*, *op. cit.*, p. 241.

¹⁹⁴⁰ Guillotel, Hubert, « Une famille bretonne au service du Conquérant... », *art. cit.*

¹⁹⁴¹ BnF, nouv. acq. lat. 1930, fol. 71r et A.D.M.L., H 3515/IV.

¹⁹⁴² Beaumon, Jérôme, « Implantation et expansion d'un réseau de prieurés... », *art. cit.*, p. 81-82.

actes des deux prieurés. Bien qu'il agisse ici en dehors du duché de Normandie, la titulature dont il est qualifié, le place cependant ici dans un cadre plus formel, comme un représentant du duc de Normandie.

Dans les mêmes années, à l'occasion d'un don de Raoul de Fougères en faveur du prieuré de la Sainte-Trinité de Fougères, Bozard du Châtellier se déplace à Saint-Hilaire-du-Harcouët, dans l'*oppidum*, afin d'apporter son témoignage à l'aumône réalisée par le seigneur breton *in comitatu comitis Moritonii*¹⁹⁴³. Il y rejoint notamment le seigneur du lieu, Hasculf I, et d'autres hommes identifiés comme des fidèles du comte de Mortain. Hasculf y est encore qualifié par deux fois de vicomte et le lieu de la confirmation, un château comtal, indique l'autorité normande de l'attestation. Comment expliquer la présence d'un tel personnage dans l'entourage d'un comte normand ? Sa famille évolue habituellement auprès du seigneur de Fougères¹⁹⁴⁴, que ce soit au milieu du XI^e siècle ou encore dans les années 1150¹⁹⁴⁵ et ses biens connus sont intégralement localisés en Bretagne, dans le Coglais¹⁹⁴⁶. Le lignage du Châtellier est cependant jugé assez puissant pour garantir des biens localisés en Normandie. Sa présence est-elle le témoignage du passage temporaire de la famille dans l'orbite des comtes de Mortain ?

Les influences respectives des seigneurs de Dol-Combour et de Fougères se sont développées dans le *pagus minor* du Coglais avec l'assentiment des comtes de Rennes, pour les premiers dès la fin du X^e siècle et pour les seconds à partir des années 1040. Les diverses réorganisations et les aléas ou choix familiaux – désaffectation des possessions patrimoniales pour les Dol-Combour ou minorité de Raoul de Fougères – n'ont vraisemblablement pas eu pour conséquence une volonté d'expansion militaire des Normands vers cette zone, contrairement aux deux opérations lancées vers la Bretagne en 1064 et en 1076. Ce n'est qu'à la fin du XI^e siècle qu'on a visiblement préféré activer et développer des réseaux d'influence auprès de lignages possessionnés dans ce secteur. L'utilisation d'alliances matrimoniales double utilement le réseau de fortifications secondaires et les possessions tenues par la famille de Virey et participe au développement de l'autorité ducale dans ces espaces frontaliers. La captation, même temporaire, de familles par les comtes de Mortain s'insère dans ce processus,

¹⁹⁴³ A.D.I.V., 6 H 16, n°7 et 12.

¹⁹⁴⁴ *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 40 et A.D.I.V., 1 F 558. Lors de la fondation de l'abbaye de Savigny, Bozard du Châtellier et son fils Hasculf signent aux côtés de Raoul de Fougères (*Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 2 ; *Vet. Rot.*, n° 2 et 3).

¹⁹⁴⁵ Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux...*, *op. cit.*, p. 183.

¹⁹⁴⁶ Voir carte n° 8. Rien n'exclue cependant des possessions en Normandie. On trouve ainsi des lieux-dits nommés la Bouchardière aux Loges-Marchis, à Savigny-le-Vieux et à Moulines.

dans une zone où les possessions des lignages bretons étaient enchevêtrées avec celles des lignages normands. Ce secteur, surnommé les « calonges »¹⁹⁴⁷, et celui de Terregatte, légèrement plus au nord-est, constituent selon Lucien Musset la seule hésitation dans les limites linéaires de la Normandie¹⁹⁴⁸. L'exemple des terres de Montdenier¹⁹⁴⁹ ou de Margotin¹⁹⁵⁰ – résolu au milieu du XII^e siècle par des concessions en faveur de l'abbaye de Savigny – montre cet enchevêtrement entre possessions et propriétaires¹⁹⁵¹. La présence du vicomte Hasculf de Saint-Hilaire laisse penser que, s'appuyant sur des lignages locaux, il agit néanmoins dans le cadre de l'autorité ducale ou comtale. L'*amicitia* qu'il entretenait avec les seigneurs de Fougères et les relations anciennes qu'il possédait avec l'entourage des Dol-Combour faisait de lui l'homme tout désigné pour ce type de situation.

3.1.2. Face au Maine et au-delà de la ligne frontière

Il existait entre la Normandie et le Maine une véritable forêt frontière¹⁹⁵², loin cependant de constituer une « frontière épaisse »¹⁹⁵³. Cet espace avait déjà été le lieu de plusieurs tentatives anciennes pour fixer des limites, sans doute d'abord de la part des comtes du Maine¹⁹⁵⁴, puis de la famille de Fougères qui y avait facilité au courant du XI^e siècle l'implantation ligérienne¹⁹⁵⁵. La mention, à deux reprises et à plus d'un siècle d'intervalle, d'une ligne-

¹⁹⁴⁷ Ou « terres contestées » (Adigard des Gautries, Jean et Lechanteur, Fernand, « Les noms des communes de Normandie – XIII. », *Supplément aux A.N.*, 17^e année, n° 1, 1967, p. 8).

¹⁹⁴⁸ Musset, Lucien, « Considérations sur la genèse... », art. cit., p. 409-410.

¹⁹⁴⁹ La terre de Montdenier appartenait à deux hommes, Payen de Saint-Brice et Guillaume de Carnet, dépendant respectivement de Raoul II de Fougères et de Pierre I de Saint-Hilaire. Cette terre, située entre Bretagne et Normandie, faisait l'objet de réclamation et avait été maintes fois dévastée (*Totam terram de calumpniis inter Valanias et Sanctum Jacobum que Munttagneium appellatur. Que terra fuerat in calumpnia et vastitate inter Britanniam et Normanniam* : Arch. nat., L 973-766 ; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 23). Montdenier, lieu-dit sur la cne de Carnet, dép. Manche, cant. Saint-Hilaire-du-Harcouët.

¹⁹⁵⁰ Arch. nat., L 976-1118. Margotin, lieu-dit sur la cne de Carnet, dép. Manche, cant. Saint-Hilaire-du-Harcouët.

¹⁹⁵¹ La terre de Montdenier est tenue à la fois par des vassaux du seigneur de Fougère et du seigneur de Saint-Hilaire. La terre de Margotin, toute proche est donnée par Martin Pichard et un certain Pierre fils de Ruault, que l'on retrouve également comme donateur côté breton (Arch. nat., K 27, n° 9³ et L 968-209). Sur cette imbrication des possessions, voir également *infra* Deuxième partie. 3.2. L'abbaye de Savigny et l'aristocratie frontalière.

¹⁹⁵² Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 106-108 et Pichot, Daniel, *Le Bas-Maine du X^e au XIII^e siècle...*, op. cit., p. 42.

¹⁹⁵³ Selon l'expression de Jean-Pierre Brunterc'h, il s'agit d'espaces boisés à peine peuplés qui correspondent à une forêt dégradée avec un développement des activités d'élevage (Brunterc'h, Jean-Pierre, « Géographie historique et hagiographique... », art. cit., p. 54-55).

¹⁹⁵⁴ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 170 et 233-235.

¹⁹⁵⁵ À Savigny et à Louvigné-du-Désert (Florian Mazel, « Seigneurs, moines et chanoines... », p. 109-110).

frontière à l'intérieur de la forêt de Savigny¹⁹⁵⁶, manifeste la présence d'une occupation humaine assez dense et d'un peuplement assez régulier avant la fin du XI^e siècle¹⁹⁵⁷. La présence formelle de l'autorité des ducs de Normandie dans ce secteur est cependant difficile à cerner et les sources laissent supposer qu'elle a pu être plus tardive¹⁹⁵⁸.

3.1.2.1. À Savigny, un compromis entre le seigneur de Fougères et le duc de Normandie

Entre *ca.* 1050 et 1064, le seigneur de Fougères Main II donne à l'abbaye de Marmoutier l'église de Savigny qui appartenait autrefois à des chanoines¹⁹⁵⁹. Le duc de Normandie Guillaume confirme la donation et les termes de l'acte suggèrent que Main II détenait légitimement l'église du lieu – *juris mei* – du duc de Normandie – *de cujus casamento*¹⁹⁶⁰. Pourquoi celui-ci reconnaît-il le patrimoine normand de l'un des fidèles des comtes de Rennes ?

La donation de Main II de Fougères pourrait-elle prendre sens dans une stratégie plus globale de neutralisation de cet espace avant qu'il n'échappe aux comtes de Rennes et aux seigneurs de Fougères¹⁹⁶¹ ? Devant la poussée normande et face à la création du comté de Mortain dans les mêmes années – à la fin des années 1040 ou au début des années 1050 – le seigneur de Fougères aurait ainsi choisi une donation à l'abbaye de Marmoutier, afin de ne pas perdre le patrimoine issu du domaine public qu'il tenait des comtes de Rennes et dont il avait auparavant obtenu la gestion¹⁹⁶². Dans les mêmes années, le centre de pouvoir de la famille se déplace vers Fougères¹⁹⁶³. Si les dons faits par Main II dans le duché de Normandie au tournant des années 1050 neutralisent des terres passées dans l'orbite des princes

¹⁹⁵⁶ *Villas [...] sitas in territorio Cinnomannico, in confinio Abricatensis regionis (Cart. Abbayette, n° 1) ; aqua que vocatur Camba que separat Normanniam a Cenomannensi pago (Vet Rot., n° 1) ; fluvius qui vocatur Chamba ipsam forestam a Cenomannia disternit (Cart. Sav. ep. Abr., n° 1 et 2).*

¹⁹⁵⁷ Groud-Cordray, Claude, « L'abbaye de Savigny et ses premiers bienfaiteurs... », art. cit., p. 86-87.

¹⁹⁵⁸ Les comtes d'Avranches fondent un prieuré à Saint-Hilaire-du-Harcouët en faveur de Saint-Benoît de Fleury début du XI^e siècle (André de Fleury, *Vita Gauzlini...*, *op. cit.*, p. 48. Voir *supra* à la n. 506 et carte n° 23).

¹⁹⁵⁹ *R.A.D.N.*, n° 162.

¹⁹⁶⁰ Barthélemy, Dominique, *La société dans le comté de Vendôme...*, *op. cit.*, p. 59 et 557-559.

¹⁹⁶¹ Aurélien Hénot a formulé la même hypothèse concernant les biens concédés au prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes (Hénot, Aurélien, *Les moines, le châtelain et les hommes...*, *op. cit.*, p. 36) et Étienne Mathieu à propos de Tinténiac donné aux moniales de Saint-Georges de Rennes afin de soustraire l'espace boisé aux ambitions des seigneurs voisins (Mathieu, Étienne, « La naissance des prieurés... », art. cit., p. 102).

¹⁹⁶² L'hypothèse avait déjà été évoquée par Hubert Guillotel (« Le poids historiographique d'Arthur de La Borderie... », art. cit., p. 355).

¹⁹⁶³ Mazel, Florian, « Seigneurs, moines et chanoines... », art. cit., p. 112-113.

normands, sans réussir à éviter le démembrement de la *vicaria* de Louvigné, ils constituent également une reconnaissance de la présence du seigneur de Fougères sur les terres normandes. Les termes employés dans l'acte concernant l'église de Savigny l'illustre, reconnaissant à la fois les droits de Main et ceux du duc Guillaume.

Main II avait fait un mariage hypergamique en épousant Adélaïde, très probablement fille du comte Eudes, lui-même fils de Geoffroy I. L'alliance, porteuse de légitimité et de prestige, le rattachait ainsi à la fois à la famille des comtes de Rennes, mais également à celle des ducs de Normandie, Geoffroy I ayant épousé Havoise, fille du duc de Normandie Richard I. Cette politique d'alliance hypergamique avec l'entourage ducal normand, bien que l'on ne connaisse pas la date du mariage ou de sa promesse, est poursuivie par Raoul de Fougères, fils de Main II, qui épouse Avicie, troisième fille de Richard de Bienfaite¹⁹⁶⁴. La position du duc de Normandie vis-à-vis du seigneur de Fougères ne pourrait-elle pas être le fruit d'un compromis avec un aristocrate qui partageait des liens de parenté avec les deux familles ducales ?

Ce compromis fait suite à plusieurs décennies de troubles, tant côté breton que côté normand, mais également à un contexte de tension entre les deux principautés. La mort de Robert le Magnifique et celle de Alain III, et les minorités de leurs fils respectifs Guillaume et Conan II, avait amené une période agitée, tant sur le plan interne que sur le plan externe. Eudes, frère de Alain III, avait assumé la direction de la Bretagne pendant la minorité de son neveu Conan II. Puis, il avait abandonné la fidélité envers le comte de Blois pour le comte d'Anjou Geoffroy Martel : il s'était engagé dans la coalition contre le duc Guillaume et avait rallié le roi de France. En 1047, son neveu avait contesté son pouvoir et engagé une guerre de dix ans, au terme de laquelle Eudes fut évincé. Au début des années 1050 et jusqu'à sa capture en 1057, Eudes avait l'appui des grands du Rennais et bénéficiait du soutien de sa sœur Adèle, alors abbesse de Saint-Georges de Rennes¹⁹⁶⁵. C'est vraisemblable dans ce contexte de lutte entre l'oncle et le neveu, ou peu de temps après, et alors que la Bretagne servait d'asile pour les Normands liés aux Richardides¹⁹⁶⁶, que Main II de Fougères choisit de faire reconnaître par le duc de Normandie ses biens au sud de la Sélune. Le duc de Normandie et le seigneur de Fougères confortaient ainsi leur place respective dans l'Avranchin.

¹⁹⁶⁴ Mazel, Florian, « Seigneurs, moines et chanoines... », art. cit., p. 109-111 et n. 31.

¹⁹⁶⁵ Morin, Stéphane, *Trégor – Goëlo – Penthièvre...*, op. cit., p. 58-60, 66-69, 72 et 83 et *id.*, « De la noblesse de Bretagne... », art. cit., p. 8-10.

¹⁹⁶⁶ *Id.*, *Trégor – Goëlo – Penthièvre...*, op. cit., p. 66 et 83.

La présence du seigneur de Fougères auprès du duc de Normandie ne semble cependant pas remettre en cause la place qu'il occupe auprès des comtes de Rennes. On le retrouve en effet également côté breton durant la seconde moitié du XI^e siècle : aux alentours des années 1050, Main II intègre le Coglais aux dépens du *vicarius* Ansgier¹⁹⁶⁷ et valide un acte concernant Chauvigné¹⁹⁶⁸. L'un de ses fidèles, Thibaud fils de Bernier, est également lui aussi présent dans des actes de Conan II et du duc Guillaume¹⁹⁶⁹. Après la disparition de Main II, sans doute vers 1054-1055, son fils Juhel apparaît dans un acte daté de 1064 aux côtés de l'évêque de Rennes Main, fidèle de Conan II¹⁹⁷⁰. À la suite de la mort de Juhel, la seigneurie de Fougères s'est retrouvée sous la tutelle d'Adélaïde, avant de revenir à son troisième fils Raoul, dont le mariage avec Avicie, descendante du duc de Normandie Richard I^{er}, pouvait sceller l'alliance entre les deux lignages. Quant au *castrum* de Fougères, pôle majeur de la domination seigneuriale au détriment de Saint-Sauveur-des-Landes dans les années 1040-1047, il reste la résidence principale de la *familia* et de la *curia* seigneuriale bien après la mort de Main II¹⁹⁷¹.

Ces différents indices laissent ainsi supposer que les seigneurs de Fougères s'inséraient au moins depuis Main I dans un réseau d'alliances complexe façonné par un contexte géopolitique mouvant, et où liens de parenté, mariages hypergamiques et possessions frontalières entraient en ligne de compte. Le passage supposé des seigneurs de Fougères dans l'orbite du duc Guillaume, « attirés par la sphère d'influence normande », doit être partiellement revu à la lumière des origines de la famille, de liens de celle-ci avec les comtes de Rennes et les princes Normands et des possessions héritées en partie des structures carolingiennes et des grands domaines.

Il est ainsi vraisemblable que la situation des seigneurs de Fougères en Normandie au tournant des années 1050 a pu faire l'objet d'un compromis avec le duc de Normandie, compromis qui avait l'avantage pour cette famille de s'adapter à la situation politique, tout en préservant le patrimoine familial sur un territoire passé depuis peu sous influence normande. Cet arrangement permettait en outre au duc Guillaume, à travers le seigneur châtelain qui possédait la forteresse de Fougères, de garantir l'équilibre d'un espace frontalier tout proche

¹⁹⁶⁷ Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux...*, *op. cit.*, p. 113. Voir également *supra* Deuxième partie. 3.1.1.2. L'ancien *pagus minor* du Coglais, à la confluence de réseaux d'alliance.

¹⁹⁶⁸ *Ibid.*, p. 113. Chauvigné, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Antrain.

¹⁹⁶⁹ *Actes des ducs de Bretagne*, n° 50 et p. 336 et *R.A.D.N.*, n° 162.

¹⁹⁷⁰ Henry, Cyprien, *Cujus diocesis, ejus diplomata ?...*, *op. cit.*, t. 2.1, p. 1030-1031, n° R7.

¹⁹⁷¹ Mazel, Florian, « Seigneurs, moines et chanoines... », *art. cit.*, p. 112-113.

de la seigneurie de Mayenne, dont une partie était également tombée dans la mouvance normande après plusieurs années de combats durant lesquelles le duc Guillaume avait été contraint à la défensive.

3.1.2.2. En direction du Maine, occuper le territoire et former des réseaux

Après s'être emparé du Passais en 1052, le duc de Normandie Guillaume complète la défense de la frontière méridionale en avançant sur les terres de Geoffroy de Mayenne (ca. 1040-1098). Il attaque et réduit le Mayennais, qu'il contraint à entrer dans sa vassalité et construit en 1055 le château d'Ambrières. Le Maine est conquis en 1063 et une garnison ducale installée dans le château de Mayenne. Après la mort de Geoffroy de Mayenne, dont la politique ondoyante lui faisait tour à tour soutenir la cause des Hugonides et basculer dans la mouvance angevine ou normande, ses successeurs se recentrent sur leur seigneurie.

Parallèlement, en périphérie septentrionale, les seigneuries châtelaines frontalières assurent une position avancée et le territoire castral se double d'un réseau vassalique avec à sa tête le lignage des Gorrion, soutien indispensable face au comté de Mortain¹⁹⁷². La volonté du duc Guillaume de s'emparer du comté du Mans et de repousser vers le sud les limites du duché de Normandie s'accompagne d'une appropriation des périphéries mancelles. Elle prend diverses formes et s'appuie sur différents relais, tant en Normandie que vers le Maine.

3.1.2.2.1. *En Normandie, marquer l'espace et intégrer les lignages frontaliers*

Le 9 janvier 1084, le duc Guillaume entérine un accord passé entre l'abbaye Saint-Benoît de Fleury et le comte Robert de Mortain, par lequel les moines permettent à ce dernier de fortifier le site et de construire un *castellum* sur leur terre¹⁹⁷³. Parallèlement, l'évolution

¹⁹⁷² Sur toutes ces questions, voir : Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 299-305, 311-314, 357-358 et 367-369 ; Pichot, Daniel, *Le Bas-Maine du X^e au XIII^e siècle...*, op. cit., p. 132-178 ; Renoux, Annie, « Le vocabulaire du pouvoir à Mayenne... », art. cit. ; *id.*, « Château et pouvoir dans le comté du Maine... », art. cit., p. 235-243 ; *id.*, « Aux sources du pouvoir châtelain... », art. cit. et *id.*, « Châteaux, maisons fossoyées et baronnie... », art. cit.

¹⁹⁷³ *Acta of William I*, n° 252. L'accord fait l'objet de concessions de la part du comte, notamment l'abandon de certaines coutumes, dîmes et revenus.

anthroponymique de la famille de Hasculf I de Saint-James, qui adopte entre la fin du XI^e et le début du XII^e siècle le port du *cognomen* toponymique « de Saint-Hilaire », correspond selon toute vraisemblance à un transfert du lignage vers Saint-Hilaire-du-Harcouët¹⁹⁷⁴. Si la famille n'abandonne pas pour autant les biens patrimoniaux autour du prieuré de Sacey récemment fondé¹⁹⁷⁵, le site castral situé une trentaine de kilomètres plus à l'est devient dès lors lieu de résidence, mais également lieu d'autorité, où se rend notamment la justice¹⁹⁷⁶. Dans le second tiers du XII^e siècle, les deux fils d'Hasculf I prennent le titre de *dominus de Sancto Hilario*¹⁹⁷⁷.

Le transfert de la famille vers les confins normanno-manceaux résulte vraisemblablement de la volonté du duc de Normandie ou du comte de Mortain, sans lien apparent avec la fonction de vicomte détenue par Hasculf I¹⁹⁷⁸. Ce déplacement et la construction de la forteresse ont souvent été interprétés comme une volonté ducale de barrer la frontière méridionale du duché de Normandie, le *castellum* de Saint-Hilaire venant renforcer le système de surveillance mis en place avec les autres châteaux de l'Avranchin¹⁹⁷⁹. On s'interroge cependant sur la pertinence du site castral de Saint-Hilaire dans ce système défensif, loin du réseau viarie menant à la Bretagne, et sur la cohérence de la nouvelle seigneurie qui n'obéit à aucun souci stratégique évident¹⁹⁸⁰. La proximité de la seigneurie de Mayenne et d'une zone frontalière boisée partiellement altérée constitue selon toute vraisemblance l'une des raisons du transfert de la famille d'Hasculf I de Saint-Hilaire, justifié par l'attitude changeante de Geoffroy de Mayenne et les opérations militaires menées par le duc-roi Guillaume en direction du Maine. Selon David Bates, la charte du 9 janvier 1084 pourrait d'ailleurs constituer la date du départ de la marche du duc-roi Guillaume et de son armée en vue des opérations contre Hubert de Sainte-Suzanne. Le comté de Mortain constituerait alors dans ce

¹⁹⁷⁴ Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie (mémoire de master 2)*..., *op. cit.*, p. 69-72.

¹⁹⁷⁵ Dans la première moitié du XIII^e siècle, les descendants de Hasculf I confirment encore les dons de leurs ancêtres (BnF, ms. lat. 5411/2, fol. 169-170).

¹⁹⁷⁶ C'est dans l'*oppidum Sancti Hilarii* que Hasculf I souscrit pour le comte de Mortain une donation de Raoul de Fougères en faveur du prieuré de la Saint-Trinité de Fougères (A.D.I.V., 6 H 16, n° 12 et voir également *infra*). En 1151, son fils Pierre I règle un affaire *in aula [sua] in castello Sancti Hylarii* (Arch. nat., L 976-1118). Les autres assemblées se déroulent également à Saint-Hilaire (BnF, nouv. acq. lat. 2292, n° 1 et 2 ; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 23 et 25).

¹⁹⁷⁷ Arch. nat., L 971-560 et B.M.R., coll. Leber 5636 (ms. 3122), 5636, n° 8.

¹⁹⁷⁸ Mark Hagger a démontré que les vicomtes, s'ils tenaient des châteaux, ne le faisaient pas comme une part de leur office (Hagger, Mark, « The Norman vicomte... », art. cit., p. 69-72).

¹⁹⁷⁹ Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 31. Cet argument est repris plus récemment par Daniel Levalet (Levalet, Daniel, « Le site de la Ville aux Biards... », art. cit., p. 83). Voir carte n° 20.

¹⁹⁸⁰ Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 66-68.

cadre un des éléments clef de la campagne militaire¹⁹⁸¹. C'est dans les mêmes années qu'Hasculf I apparaît aux côtés d'Alain le Roux¹⁹⁸², fils de Eudes Penthièvre, qui avait la direction des opérations du siège de Sainte-Suzanne, lorsque le duc-roi Guillaume dut s'absenter¹⁹⁸³.

L'érection de la forteresse de Saint-Hilaire est doublée par la fondation d'un bourg castral, dont le comte de Mortain Robert fixe les conditions de création. Son développement est assuré par les privilèges accordés aux habitants, les moines donnant une vergée de terre à chaque bourgeois déjà installé et à chaque bourgeois qui s'y fixerait¹⁹⁸⁴. S'il est précisé que le *castrum* prendrait le nom de Saint-Hilaire¹⁹⁸⁵, les mentions d'un marché et de foires, ainsi que d'une taxe de sortie¹⁹⁸⁶ indiquent déjà l'importance économique de l'agglomération. Une quinzaine de kilomètres plus à l'est, le *castrum* du Teilleul, également muni d'un bourg, apparaît dans les mêmes années, sans doute là aussi fruit de l'initiative comtale¹⁹⁸⁷. C'est peut-être également le cas à Notre-Dame-du-Touchet où l'on note la présence d'un *burgensis* en 1114¹⁹⁸⁸. Ces bourgs castraux viennent ainsi habilement doubler seigneurie et châteaux le long de la frontière¹⁹⁸⁹ et participent à l'occupation du territoire sous l'autorité des comtes de Mortain et des ducs de Normandie.

Cette stratégie d'occupation du territoire frontalier s'est-elle accompagnée d'une manœuvre afin de fidéliser les lignages manceaux ? L'étude de l'entourage des comtes de Mortain n'a mis en évidence qu'un seul personnage, Gui de Landivy, dont la famille est considérée comme vassale des seigneurs de Mayenne, qui lui auraient inféodé « la pointe nord-ouest de leur baronnie pour garder les passages vers la Bretagne et la Normandie »¹⁹⁹⁰. Concordance onomastique et possessions communes laissent penser que le lignage de Landivy, dont la seconde génération est parfois difficile à distinguer précisément, est

¹⁹⁸¹ Bates, David, *Guillaume le Conquérant...*, *op. cit.*, p. 543. Saint-Suzanne-et-Chammes, dép. Mayenne, cant. Meslay-du-Maine.

¹⁹⁸² Farrer, William, *Early Yorkshire charters...*, *op. cit.*, t. IV, n° 1 (avant 1089).

¹⁹⁸³ Wilmart, André, « Alain Le Roux et Alain Le Noir, comtes de Bretagne », *A.B.P.O.*, t. 38, n° 3, 1928, p. 586-587 et Bates, David, *Guillaume le Conquérant...*, *op. cit.*, p. 544-545.

¹⁹⁸⁴ *Et unicuique burgensi dabunt monachi terre unam virgam ad inhabitandum, qui ibi sunt vel hospitandi sunt.*

¹⁹⁸⁵ *Et nomen castrum vocatur nomine Sancti Hilarii.*

¹⁹⁸⁶ [...] *decimam redditus feriarum, et hec solute et libere, preter exituram persone.*

¹⁹⁸⁷ *Addit preterea Willermus comes ad decanatum in theloneo Tellioli XL solidos cenomannensium, et in eodem castro III burgenses et quicquid comes in eis habebat (Acta of William I, n° 215).* Le développement du bourg du Teilleul amène par la suite le déplacement du centre paroissial (Arch. nat., L 976-1144).

¹⁹⁸⁸ *Andeas burgensis de Tuscheto (Vet. Rot., n° 4).*

¹⁹⁸⁹ Ce constat a déjà été dressé par Lucien Musset (Musset, Lucien, « Recherches sur les bourgs et les bourgs ruraux du Bocage normand », *P.B.-N.*, n° 2 (n° 112), 1960, p. 90 et *id.*, « Peuplement en bourg et bourgs ruraux en Normandie du X^e au XIII^e siècle », *C.C.M.*, t. 34, n° 2, 1966, p. 187).

¹⁹⁹⁰ Angot, Alphonse (abbé), *Généalogies féodales mayennaises...*, *op. cit.*, p. 671.

apparenté avec celui de Poe. Les deux familles détenaient vraisemblablement le même ancêtre, que l'on identifie au prévôt Grimoald cité dans la *Vita* de Firmat¹⁹⁹¹. Goislin de Poe, mentionné comme le fils de ce dernier¹⁹⁹², partageait toujours, dans le premier tiers du XII^e siècle, en commun par droit héréditaire la terre de Marchais avec Guillaume de Landivy, dont le fils cadet se prénomma également Gui¹⁹⁹³. La famille de Landivy, anciennement installée dans ce secteur dépend principalement des seigneurs de Mayenne¹⁹⁹⁴. Elle contrôlait, selon l'abbé Angot, mais sans que l'on puisse le démontrer, plusieurs « châteliers » qui contrôlaient le passage entre le Maine et la Bretagne¹⁹⁹⁵. Ses possessions dépassaient cependant largement le cadre mançais : la *Vita* de Firmat laisse supposer qu'elle détenait des biens dans le Passais¹⁹⁹⁶ et en Bretagne, dans le Vendelais¹⁹⁹⁷. On ne connaît pas l'origine des biens de la famille situés en Normandie. Ceux détenus à Savigny¹⁹⁹⁸ et aux Loges-Marchis¹⁹⁹⁹ pourraient avoir été acquis avant la poussée normande dans la région²⁰⁰⁰. À la fin du XI^e siècle, Gui de Landivy semble très proche des comtes de Mortain, dans l'entourage

¹⁹⁹¹ Groud-Cordray, Claude, « À travers la *Vita* de Firmat... », art. cit., p. 599-600. Voir tableau de filiation n° 1.

¹⁹⁹² *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 2 ; *Vet. Rot.*, n° 2, 3, 14, 17 et 19.

¹⁹⁹³ *Hanc itaque terram Marchais nomine emit Radulfus Filgeriensis de baronibus illis militibus qui in illo tempore jure hereditario in communi participatione eam possidebant, quorum prior erat Willelmus de Landevi et Ricardus ejus filius et Guido secundus ejus filius, et Goislinus filius Grimoardi* (*Vet. Rot.*, n° 3). Voir également sur ce sujet Pichot, Daniel, *Le Bas-Maine du X^e au XIII^e siècle...*, op. cit., p. 184-185. Une décennie plus tard, Giraud de Landivy avait, pour seigneurs, pour la terre du Val-Raimbault, le même Goislin de Poe et Richard de Landivy, fils de Guillaume (*Giraldus de Landevi, concedentibus dominis suis Ricardo scilicet fratre suo de Landevi et Goislino de Poeio* : *Vet. Rot.*, n° 18). Marchais et Val-Raimbault sont des lieux-dits de Landivy.

¹⁹⁹⁴ Pour la terre de Marchais, Hamelin, Juhel et Hersende de Mayenne se présentent comme *domini principales* (*Vet. Rot.*, n° 3).

¹⁹⁹⁵ Angot, Alphonse (abbé), « Les “châteaux” et les “châteliers” dans la Mayenne », *B.C.H.A.M.*, t. 2, 1890, p. 288-299 (le terme « châtelier » est une dénomination à la mode au XIX^e siècle) ; *id.*, *Généalogies féodales mayennaises...*, op. cit., p. 671 et Angot, Alphonse (abbé) et Gaugain, Ferdinand, *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, Laval, imprimerie A. Goupil, 1902, t. IV, p. 743. L'abbé Angot, invoquant Orderic Vital, attribue ces fortifications au XI^e siècle et aux conflits entre la Normandie et le Maine. Jean-Claude Meuret estime que cette hypothèse, recevable, n'est cependant pas assurée du point de vue de l'archéologie (Meuret, Jean-Claude, « Paroisses sur la limite orientale de la Bretagne... », art. cit., p. 341).

¹⁹⁹⁶ Étienne de Fougères, « *Vita S. [Guillelmi] Firmati...* », art. cit., chapitre III/24. Voir et carte n° 5.

¹⁹⁹⁷ Pour l'achat de la terre de Marchais, Raoul de Fougères donne à Guillaume de Landivy et ses fils une métairie à Vendel (*Vet. Rot.*, n° 3. Vendel, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Fougères-1). Étant donné la distance entre Vendel et le cœur des possessions familiales, on suppose que le lignage de Landivy avait sans doute des intérêts dans ce secteur.

¹⁹⁹⁸ *Et calumpnie placitum de campo Savini, quam ei fecerat quidam suus adversarius, in pace dimisit* (*Vet. Rot.*, n° 3).

¹⁹⁹⁹ Philippe de Landivy confirma la possession de la terre des Châtaigniers à l'abbaye de Savigny (BnF, nouv. acq. lat. 2292, n° 1 et 2), mais la donation initiale date au moins de 1144 (*Cart. Sav. priv. rom.*, n° 5). Les différentes confirmations citent Roger de Virey et Pierre I de Saint-Hilaire comme seigneurs de cette terre (*Cart. Sav. div. ep.*, n° 39).

²⁰⁰⁰ En 1206, Pierre II de Saint-Hilaire confirme à l'abbaye de Savigny toute une série de possessions aux Loges-Marchis, situées juste à la frontière avec le Maine (Arch. nat., L 972-647). La triple ratification – devant les justiciers du roi à Falaise, puis à Savigny, puis devant la cour du roi à Avranches – laisse penser que l'autorité qui s'exerçait sur ces terres frontalières pouvait antérieurement poser question.

desquels il apparaît à huit reprises²⁰⁰¹. Sa position parmi les témoins laisse supposer un rôle important auprès d'eux, sans que l'on puisse discerner lequel et s'il accomplissait des tâches particulières à leur service. Les trois maisons qu'il possède au Neufbourg sembleraient d'ailleurs liées à des fonctions auprès du comte de Mortain²⁰⁰².

L'exemple de Gui de Landivy est isolé et l'on ne trouve pas d'autres fidèles des seigneurs de Mayenne ou de Gorrion dans l'Avranchin qui occupent une place aussi importante. Cela laisse penser que le comte Mortain a pu intégrer à son entourage et à son service un homme dont la famille évoluait anciennement dans la zone frontalière normanno-mancelle. Il poursuivait en cela la même méthode avec laquelle il avait constitué son entourage proche. Homme de confiance, Gui de Landivy devait vraisemblablement sa position auprès du comte de Mortain à une relation privilégiée et personnelle entre les deux hommes. La place de son parent Goislin de Poe parmi les témoins du Val de Mortain le 2 mars 1113, lors de la confirmation de la fondation de l'abbaye de Savigny²⁰⁰³, prouve néanmoins que, au-delà des liens d'homme à homme, la famille de Landivy avait acquis au début du XII^e siècle une place importante dans le comté de Mortain. Son insertion dans les réseaux des comtes de Mortain participe à l'intégration de la zone frontalière normanno-mancelle²⁰⁰⁴.

3.1.2.2.2. *Tenir le Maine et former des réseaux*

Gérard Louise a souligné l'importance du réseau de châteaux mis en place par le duc Guillaume le long de la zone normanno-mancelle dans le processus de construction et de stabilisation de la frontière²⁰⁰⁵. La possession des forteresses a effectivement une importance accrue aux frontières du duché, dans le sens où, comme Daniel Power l'a souligné, elle affecte et modifie localement l'équilibre du pouvoir²⁰⁰⁶. À la fois pour protéger les avancées territoriales normandes et sécuriser la zone frontalière, mais également pour contenir

²⁰⁰¹ *Acta of William I...*, n° 207 ; A.D.I.V., 6 H 16, n° 7 et 12 ; BnF, ms lat. 5441/2, fol. 405 et 407 ; ms. lat. 12878, fol. 280. Voir également *supra* Deuxième partie. 2.2.1. L'entourage des comtes de Mortain.

²⁰⁰² Arch. nat., L 979-3. Voir *supra* Deuxième partie. 2.2.2.2. Les autres officiers au service du comte de Mortain.

²⁰⁰³ *Vet. Rot.*, n° 2 et *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 2.

²⁰⁰⁴ On l'aperçoit encore entre 1113 et 1138 côté normand, lorsqu'il atteste la donation du lieu-dit Cerisel à l'abbaye de Savigny par Guillaume de Ferrières et Mainguidus de Buais (Original disparu, autrefois aux Archives départementales de la Manche, copie dans M.B.A.C., coll. Mancel, n° 302, p. 452-453).

²⁰⁰⁵ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 368-369.

²⁰⁰⁶ Power, Daniel, « What did the frontier... », art. cit., p. 186.

Geoffroy de Mayenne²⁰⁰⁷, le duc Guillaume construit le château d'Ambrières en 1054-1055²⁰⁰⁸, gardé dans un premier temps par Robert I d'Estouteville qui le défend contre Geoffroy Martel²⁰⁰⁹. Le comte Robert de Mortain contrôle la forteresse de Gorrion, à une quinzaine de kilomètres à l'est²⁰¹⁰, où il a manifestement récupéré le ban châtelain, composé de prélèvements sur l'activité économique et commerciale²⁰¹¹. Il y dote une des prébendes de la collégiale de Mortain, qui y garde ses biens en dépit du fait que Gorrion retourna rapidement sous la dépendance des seigneurs de Mayenne²⁰¹². C'est à Mayenne, où il avait installé une garnison, que le duc Guillaume donne également, entre 1060 et 1066, à l'église cathédrale d'Avranches, à la demande de l'évêque Jean d'Ivry, la dîme du tonlieu, du passage et du grain²⁰¹³. La nomination de ce dernier sur le siège épiscopal faisait partie d'une stratégie *which in turn helped to define the duchy's western boundaries and bring added coherence to the Norman political state*²⁰¹⁴. Il est possible que l'évêque ait également eu un rôle à jouer dans la politique ducale en direction du Maine : il est présent à Domfront entre 1063 et 1066 lors de la résolution d'une querelle entre les abbayes de Saint-Pierre de La Couture et de Marmoutier²⁰¹⁵. Onfroy de Cambernon, dont on sait qu'il faisait partie de l'entourage proche des comtes de Mortain, avait reçu deux-cents acres de terre dans la paroisse de Spisse²⁰¹⁶, là où existait peut-être une butte castrale²⁰¹⁷.

²⁰⁰⁷ Bates, David, *Guillaume le Conquérant...*, *op. cit.*, p. 175-177.

²⁰⁰⁸ Guillaume de Poitiers, *The Gesta Guillelmi...*, *op. cit.*, p. 74.

²⁰⁰⁹ [...] *mais Martel plus rien n'i conquist / ne ne trova quis assaillist. / Cil e Stouteville i esteient, qui le chastel garder deveient* (Wace, *Le roman de Rou...*, *op. cit.*, t. 2, v. 5030-5034). Voir également Le Maho, Jacques, « L'apparition des seigneuries châtelaines dans le Grand-Caux... », art. cit., p. 60 et à la n. 101). La forteresse retourne ensuite rapidement entre les mains des seigneurs de Mayenne (*Liber Feudorum : The Books of Fees Commonly Called Testa de Nevill*, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1920, t. 1, p. 86 et 97).

²⁰¹⁰ Guillaume de Poitiers, *The Gesta Guillelmi...*, *op. cit.*, p. 50-54.

²⁰¹¹ *Apud Goerannum medietatem ecclesie sancti Martini, et dimidiam parrochie, et decimam thelonei et censuum et furni et molendini eisudem castris* (*Acta of William I*, n° 215).

²⁰¹² *Duo ex canonicis sancti Ebrulfi, Jocellinus et Hubertus, audito Beati Firmati transitu, de Goronno venient, ut ejus interessent exequis, iter accelerabant* (Étienne de Fougères, « *Vita S. [Guillelmi] Firmati...* », art. cit., chapitre IV/26)

²⁰¹³ *Dedit etiam Guillelmus princeps decimam telonei Meduane et transitus et minagii, prece Joannis episcopi, ecclesie Abrincensi* (Allen, Richard, « Un nouvel acte de Guillaume le Bâtard... », art. cit., annexe). L'identification du toponyme a été rendu possible grâce aux travaux de Richard Allen (Allen, Richard, *The Norman episcopate...*, *op. cit.*, p. 68 à la n. 44 et *id.*, « Un évêque dans sa ville : les évêques d'Avranches de 990 à 1134 », *R.A.*, t. 86, 2009, p. 3-5).

²⁰¹⁴ Allen, Richard, « "A proud and headstrong man"... », art. cit., p. 199.

²⁰¹⁵ *R.A.D.N.*, n° 169. Voir également *infra* à la n. 2037.

²⁰¹⁶ *Unfredus de Campo Ernulfi dedit [...] CC acras terre in territorio parrochie quod dicitur Spisse* (*Acta of William I*, n° 215).

²⁰¹⁷ Renoux, Annie, « Châteaux, maisons fossoyées et baronnie... », art. cit., p. 229 et 233.

À la fin du XI^e siècle, un certain Geoffroy de Rivallon donne au prieuré de l'Abbayette l'église de Levaré et tout ce qui en dépend²⁰¹⁸. Ce personnage, en qui l'on a reconnu un hypothétique Geoffroy de Gorrion²⁰¹⁹, a par la suite été identifié par Katharine Keats-Rohan au fils de Rivallon de Dol-Combour et au père de Raoul de Gorrion, donnant ainsi des origines bretonnes au lignage manceau²⁰²⁰. Bien que la famille de Gorrion soit possessionnée au début du XII^e siècle dans ce secteur²⁰²¹, Daniel Power et Sébastien Legros ont depuis démontré le caractère très hypothétique de cette identification²⁰²². L'existence de ce Geoffroy de Rivallon pose cependant, au-delà de sa filiation, d'autres questions.

La donation de l'église de Levaré en faveur de l'Abbayette a notamment fait l'objet de la rédaction de deux actes. Le premier, daté *ca.* 1082-1100, a pour auteur Geoffroy fils de Rivallon, tandis que le second, entre *ca.* 1098 et 1100, est issu d'un certain Robert²⁰²³. Geoffroy de Rivallon spécifie que l'église de Levaré et ses dépendances sont [*sui*] *juris*, alors que Robert fait mention des anciens propriétaires, décédés, qui s'étaient emparés de son héritage²⁰²⁴. Le second acte fait également de nombreuses références à l'autorité des seigneurs de Mayenne, qui confirment la donation, le lignage mayennais se parant à l'occasion de la titulature ducale²⁰²⁵. Les formules utilisées expriment ici le tournant qui s'amorce à la fin du XI^e siècle, lorsque, à la mort de Geoffroy de Mayenne (1098), ses successeurs se recentrent sur Mayenne, abandonnant les objectifs manceaux, développant et organisant leur autorité au nord-ouest du comté²⁰²⁶.

La mention d'usurpation et l'insistance faite à l'autorité des seigneurs de Mayenne pourraient laisser supposer que ces derniers venaient de reprendre pied dans la pointe nord-ouest du Maine, après que Geoffroy se fut soumis à la puissance normande et eut prêté un

²⁰¹⁸ *Cart. Abbayette*, n° 7 ou *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 41.

²⁰¹⁹ Angot, Alphonse (abbé), *Généalogies féodales mayennaises...*, *op. cit.*, p. 651 et 661.

²⁰²⁰ Keats-Rohan, Katharine, « William I and the Breton contingent... », art. cit., p. 169-170 et *id.*, « Le rôle des Bretons... », art. cit., p. 189.

²⁰²¹ Laurain, Ernest éd., *Cartulaire manceau de Marmoutier...*, *op. cit.*, t. 2, n° VII ; *Cart. Abbayette*, n° 10 ; *Cart. Sav. ep. Cen.*, n° 41 et 83 ; Arch. nat., L 969-385, L 972-639 à 641 et L 976-1139. Voir également la carte des possessions de la famille de Gorrion dans Pichot, Daniel, *Le Bas-Maine du X^e au XIII^e siècle...*, *op. cit.*, p. 159.

²⁰²² Power, Daniel, *The Norman frontier...*, *op. cit.*, p. 502-503 et Legros, Sébastien, « L'origine du premier seigneur de Laval... », art. cit., p. 23-24.

²⁰²³ *Cart. Abbayette*, n° 8 ou *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 38.

²⁰²⁴ [...] *de mea hereditate* [...] *ecclesiam Sancti Victuri* [...], *cum omnibus rebus quas juri ecclesie certum est pertinere* [...] *a possessoribus, qui tunc eas sibi vendicarent*. La restitution concerne également l'église de Saint-Berthevin, dont il n'est pas fait mention dans le premier acte (Saint-Berthevin-la-Tannière, dép. Mayenne, cant. Gorrion).

²⁰²⁵ [...] *duas ecclesias sitas in territorio Medani castri ducis* [...] *quandam consensu Gaufredi Medani castri ducis* [...] *favente Hugone supra dicti Gaufredi fratre* [...] *manu sua Hugo dux Medani castri firmare non renuit* [...] *Signum Hugonis ducis*.

²⁰²⁶ Renoux, Annie, « Aux sources du pouvoir châtelain... », art. cit., p. 84.

ultime hommage à Guillaume le Roux²⁰²⁷. On pourrait alors supposer que ce Geoffroy fils de Rivallon, sans être apparenté aux familles de Dol-Combour ou de Gorron, serait le personnage identifié comme un des fidèles des comtes de Mortain, qui apparaît à de nombreuses reprises dans leur entourage. Si l'on suit cette éventualité, ces derniers auraient pu lui concéder des biens là où les seigneurs de Mayenne étaient possessionnés, peut-être issus de spoliations²⁰²⁸. En 1116, Robert de Saint-Denis, lorsqu'il confirme le don de son père de l'église de Saint-Denis-de-Gastines, mentionne encore les *maligni* qui ont usurpé les biens de l'abbaye montoise²⁰²⁹. La présence, parmi les témoins de l'acte de Geoffroy fils de Rivallon, de Auvray, fils de Bozard du Châtelier, dont on suppose qu'il était passé temporairement sous l'influence des comtes de Mortain²⁰³⁰, renforce cette idée. L'installation de ce fidèle pourrait également être doublée d'une volonté de développement économique et démographique, l'acte de donation mentionnant trois acres de terre pour faire les maisons de trois bourgeois²⁰³¹. La mort de Geoffroy fils de Rivallon, sans doute sans héritier²⁰³², et le resserrement des seigneurs de Mayenne autour de leur seigneurie mettent un terme à la présence de ce fidèle du comte de Mortain dans le secteur. La mention d'un service militaire, dont il est spécifié qu'il resterait entre les mains du second donateur, Robert²⁰³³, est-elle à replacer dans le contexte de la perte d'influence normande sur le comté du Maine et à l'intervention militaire de Guillaume le Roux dès février 1098²⁰³⁴? En 1128, lors d'une donation à Saint-Berthevin-la-Tannière, Guillaume de Gorron restitue au prieuré de l'Abbayette l'église de Saint-Berthevin et mentionne les « maux qui ont désolé le *pagus* d'Ernée »²⁰³⁵

À côté des opérations militaires en direction du Mans, David Bates insiste sur la volonté du duc, puis roi, Guillaume de former des réseaux afin d'intégrer le Maine à la nouvelle relation

²⁰²⁷ O.V., t. II, p. 118-119 (livre III) et p. 306-307 (livre IV).

²⁰²⁸ Bien que le duc Guillaume ait cherché à gouverner en instaurant des relations de coopération avec les individus et les institutions (Bates, David, *Guillaume le Conquérant...*, *op. cit.*, p. 229).

²⁰²⁹ [...] *quas videlicet res sciendum est quod antiquitus Sanctus Michael et ei servientes possederant et habuerant, sed malignorum culpa aliquanto tempore perdiderant* (*Cart. Abbayette*, n° 9 ou *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 39).

²⁰³⁰ Voir *supra* deuxième partie. 3.1.1.2. L'ancien *pagus minor* du Coglais, à la confluence de réseaux d'alliance.

²⁰³¹ *Addo tres soli areas, ad trium burgensium domos faciendas qui Sancti Michaelis cum eorum consuetudinibus sint* (*Cart. Abbayette*, n° 7).

²⁰³² L'acte de donation mentionne uniquement sa femme qui est associée à l'aumône.

²⁰³³ *Excipio tantummodo meorum militum servitium, quod mihi soli retineo* (*Cart. Abbayette*, n° 8).

²⁰³⁴ Mason, Emma, *William Rufus, the red king*, Stroud, Tempus, 2005, p. 199-201.

²⁰³⁵ [...] *videlicet que tempore longo deserta fuerat per desolationem malorum ipsius patrie* (*Cart. Abbayette*, n° 10 ou *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 45).

avec la Normandie et sur les interactions entre les deux régions²⁰³⁶. La querelle entre les abbayes Saint-Pierre de La Couture et Marmoutier trouva ainsi son issue à Domfront, sous l'égide du duc Guillaume, dans « une tentative d'amener les principales figures religieuses et séculières de l'ouest de la Normandie et du Maine à collaborer plus étroitement et à intégrer le Maine dans ce nouveau rapport avec son voisin »²⁰³⁷. Yanick Hillion a également mis en évidence le rôle des évêques du Mans Arnaud (1067-1081) et Hoël (1085-1097) et de l'abbé de la Couture Johel (1074/1075-1096), des Normands (et pour deux d'entre eux originaires de l'Avranchin) placés à des postes clefs afin de soutenir la politique normande dans le Maine²⁰³⁸. Ces nominations s'inscrivent dans une stratégie d'affermissement du pouvoir²⁰³⁹ du duc-roi qui s'appuie sur des hommes dévoués, sans attache lignagère ou dont l'assise est contrôlée – à l'exemple des Dastin. Ces *homines novi*, « créatures » et agents du duc-roi Guillaume, tout en servant dans l'administration ducal, n'ont ainsi pas développé dans le Maine de stratégies familiales et patrimoniales autour de leur fonction. S'il existe un camp normand auquel se rattache l'abbaye de La Couture, on ne voit cependant pas la famille Dastin, qui vient de fonder le prieuré des Biards s'y investir²⁰⁴⁰.

Parallèlement, le duc Guillaume utilise les alliances matrimoniales pour renforcer les liens avec le Maine et marie son fils Robert à Marguerite, sœur du comte Herbert. Le comte Robert de Mortain intègre également cette stratégie. Deux de ses filles, Denise et Agnès, épousent respectivement Gui de Laval et André de Vitre²⁰⁴¹. Les mariages, s'inscrivant souvent dans un complexe jeu d'alliances²⁰⁴², protégeaient à la fois Mortain et appuyaient les prétentions normandes vers le Maine. Afin de sceller la paix, un accord de mariage avait également été conclu entre le fils de Robert de Mortain Guillaume et la fille de Gautier de Mayenne. Il ne put avoir lieu pour cause de consanguinité²⁰⁴³. On ne sait dans quelles mesures ces stratégies

²⁰³⁶ Bates, David, *Guillaume le Conquérant...*, *op. cit.*, p. 220-236, 489-490 et 520-524.

²⁰³⁷ *Ibid.*, p. 233-235 et *R.A.D.N.*, n° 159 (1063-1066). L'évêque d'Avranches Jean et Richard Goz, vicomte, font partie des témoins de cet acte.

²⁰³⁸ Hillion, Yannick, « Arnaud et Hoël... », *art. cit.*

²⁰³⁹ Lemesle, Bruno, *La société aristocratique dans le Haut-Maine...*, *op. cit.*, p. 72.

²⁰⁴⁰ Voir *supra* Deuxième partie. 1.2.1. L'affirmation des lignages aristocratiques et la fondation de prieurés.

²⁰⁴¹ *Siquidem Robertus, comes Moritonii, uterinus frater Willermi regis [...] habuit [...] tres filias, quarum unam duxit Andreas de Vitreio, aliam Guido de Laval [...]* (*Chronique de Robert de Torigni*, t. 1, p. 319). Denise est citée plusieurs fois aux côtés de son mari (Bertrand de Broussillon, Arthur éd., *La maison de Laval (1020-1605). Étude historique accompagnée du cartulaire de Laval et de Vitre*, Paris, Picard, 1895, n° 63-65 et 67).

²⁰⁴² Pichot, Daniel, « Bretagne / Maine... », *art. cit.*, p. 90-91.

²⁰⁴³ *Sicut sanctitatis vestrae pagina denunciatur, filia Gauterii de Meduana Comiti de Moritonio sanguine proxima praedicatur. Prius autem quam matrimonii vinculum praefatas personas astringeret, idem Gauterius consanguinitatem mihi submurmurans, quid idem sentirem cautius exploravit, bonum sibi videri si bellum quo diutius Comes in eum desaevierat, intervenientis conjugii caritas terminaret* (« *Epistolae Hildeberti...* », *art. cit.*, p. 317). Selon Katharine Keats-Rohan, Adeline de Presles, femme de Gautier de Mayenne, était également

affectent les familles vivant à proximité de la frontière normanno-mancelles. Des alliances matrimoniales entre lignages de l'aristocratie moyenne mancelle ou normande eurent-elles lieu, comme elles existaient sans doute auparavant ? Les sources de la fin du XI^e et du début du XII^e siècle mentionnent encore très peu et citent rarement les *nomina* des épouses. L'étude anthroponymique des lignages n'a donné aucun résultat probant.

La politique ducale et comtale en direction de la pointe nord-ouest du comté du Maine, récemment conquis, mais où l'influence normande fluctue grandement jusque dans les années 1100, prend diverses formes. Au-delà du compromis passé avec le seigneur de Fougères sur des terres tenues de longue date, elle passe par un maillage du territoire normand à partir de la forteresse nouvellement construite de Saint-Hilaire. Elle s'appuie, tant en Normandie que vers le Maine, sur des lignages fidèles, pour la plupart anciens, permettant de développer l'influence normande vers le sud et de former des réseaux dans la seigneurie de Mayenne.

Le même système semble avoir été mis en place, mais sans doute plus précocement en direction de la seigneurie de Bellême. La conquête normande au milieu du XI^e siècle avait mis en place, selon les termes de Gérard Louise, une construction matrimoniale et familiale destinée à faire entrer le patrimoine des Bellême dans celui des Montgomery et à le faire ainsi glisser sous influence ducale²⁰⁴⁴. Si la maison de Bellême-Montgomery n'a pas suivi cette ligne politique voulue par les ducs de Normandie, la stratégie des comtes de Mortain, voisin des terres possédées dans le Passais et le Domfrontais, suit en partie les mêmes mécanismes observés pour la seigneurie de Mayenne : alliance matrimoniale suivie de l'acquisition de terres autour de Condé-sur-Noireau²⁰⁴⁵ ; « récupération » de lignages anciens, tels ceux du Bailleul ou de Milly²⁰⁴⁶, et de forteresses autrefois liés aux Bellême²⁰⁴⁷ ; création d'un bourg au Teilleul²⁰⁴⁸. Les terres que le comte de Mortain avait acquis par son mariage avec Mathilde de Montgomery avaient en partie été inféodées à ses proches : c'est le cas des biens aux alentours de Condé-sur-Noireau détenus Ranulf Avenel, Onfroy et Guillaume de Cambernon, mais également Néel de Muneville, ou encore l'un des chanoines de la collégiale

parente de Robert de Mortain (Keats-Rohan, Katharine, « The prosopography of post-Conquest England: four case studies », *Medieval Prosopography*, t. 14.1, 1993, p. 37-40).

²⁰⁴⁴ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 405.

²⁰⁴⁵ Voir *supra* à la n. 1119.

²⁰⁴⁶ Voir *supra* Première partie. 1.2.2.1.2. Le lignage du Bailleul, des vassaux robertiens aux portes de l'Avranchin et Deuxième partie. 3.2.2.1. Le transfert de *res ecclesiasticae*, un exemple de redistribution de structures domaniales.

²⁰⁴⁷ Voir *supra* Deuxième partie. 1.2.2. Forteresses et affirmation de la puissance seigneuriale.

²⁰⁴⁸ Voir *supra* à la n. 1987.

Saint-Évroult nommé Onfroy. La possession de droits dans les forêts de Sylve Drue et d'Andaine par le comte du Maine Hélié de la Flèche, entre la fin du XI^e et le début du XII^e siècle²⁰⁴⁹, alors que les anciens massifs forestiers de la seigneurie de Bellême avaient été réunis au domaine ducal²⁰⁵⁰, suppose cependant que l'influence des comtes de Mortain dans ce secteur s'était amoindrie. Cela fait peut-être suite à l'abandon des revendications normandes sur le Maine par Robert Courteheuse en 1100, ou au contexte de lutte entre le duc de Normandie et le roi d'Angleterre : Hélié de la Flèche partageant une proximité dans le Passais avec Henri I^{er} Beauclerc, les deux hommes côtoyaient les mêmes groupes de familles aristocratiques mineures (qui n'étaient pas apparentés aux lignages de l'Avranchin)²⁰⁵¹.

La fondation de l'abbaye de Savigny en 1112-1113, par le seigneur Raoul de Fougères, aux frontières de la Normandie, du Maine et de la Bretagne, « offre un excellent exemple de la complexité et de la richesse des rapports [entre l'aristocratie régionale et moines]²⁰⁵² ». Alors que Henri I^{er} Beauclerc est désormais roi d'Angleterre et duc de Normandie, elle s'avère également un terrain propice à l'étude de l'espace frontalier dans lequel elle est construite.

3.2. L'abbaye de Savigny et l'aristocratie frontalière

La confirmation solennelle de la fondation de l'abbaye de Savigny le 2 mars 1113 par le duc-roi Henri a été précédée par deux actes de donation sous l'autorité de Raoul de Fougères. En 1112, celui-ci concède la forêt de Savigny à Vital pour y ériger une abbaye sous le vocable de la Sainte-Trinité. Cet acte constitue la première possession d'un monastère qui serait à fonder²⁰⁵³. Le 25 janvier de l'année suivante, Raoul réitère la donation et l'évêque d'Avranches Turgis accorde à cette occasion l'exemption des plaids épiscopaux²⁰⁵⁴. La chartre est entérinée dans le village de Savigny et on peut supposer qu'à cette date, les négociations précédant l'édification de l'abbaye engagées avec l'évêque du diocèse étaient terminées. On s'était donc vraisemblablement porté sur les lieux pour visiter l'emplacement du nouveau monastère et peut-être délimiter l'espace forestier concédé. Le document rédigé à cette occasion est uniquement souscrit par des laïcs, pour la plupart vassaux du seigneur de

²⁰⁴⁹ Bibliothèque municipale du Mans, ms. 91bis, fol. 57v-58r.

²⁰⁵⁰ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 30 et 33.

²⁰⁵¹ Barton, Richard, « La carrière d'Hélié, comte du Maine », in *Tinchebray 1106-2006...*, op. cit., p. 217-218.

²⁰⁵² Pichot, Daniel, « L'abbaye de Savigny et l'aristocratie... », art. cit., p. 103.

²⁰⁵³ *Vet. Rot.*, n° 1.

²⁰⁵⁴ *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 1.

Fougères²⁰⁵⁵. Mais, en première position, on trouve les noms des seigneurs de Mayenne – les frères Hamelin et Juhel – et de Saint-Hilaire – Hasculf et son fils Philippe –, ainsi que de Robert d’Avranches²⁰⁵⁶. Raoul de Fougères avait donc pris soin d’obtenir l’approbation des lignages voisins de l’abbaye, personnages de premier plan dans cette région frontrière, dont le réseau de vassaux pouvait enrichir le monastère naissant en biens et en droits. L’association des frère et fils engage à la fois les lignages et leurs héritiers dans la protection du monastère naissant, ainsi que leurs vassaux. C’est encore à la sollicitude des mêmes hommes que le pape Calixte II recommande l’abbaye de Savigny le 9 septembre 1119²⁰⁵⁷.

L’abbaye de Savigny est édifiée à la frontière de trois provinces limitrophes – Normandie, Maine et Bretagne. Sa fondation associe le duc-roi Henri I^{er} Beauclerc, qui valide solennellement la donation de Raoul de Fougères, aux grands seigneurs normands, bretons et manceaux, ainsi qu’à leur clientèle vassalique. Elle concourt dès ses débuts « à la stabilisation des confins occidentaux du duché et assume un rôle d’équilibre et de pacification »²⁰⁵⁸. Par ailleurs, Vital, le premier abbé de Savigny, s’inscrit également dans un réseau complexe de relations entre grands personnages du monde anglo-normand, où se mêlent intérêts ecclésiastiques, personnels et matériels²⁰⁵⁹. La fondation de l’abbaye, quelques années après la bataille de Tinchebray, offre un excellent exemple de la complexité et de la richesse des rapports qui existent entre moines et groupes aristocratiques, dont elle redéfinit les relations. Plus que la volonté de marquer des limites territoriales et loin de constituer un point d’affrontement entre princes territoriaux, elle contribue à stabiliser le contexte politique et à

²⁰⁵⁵ On y trouve notamment Hamelin Pinel, Hervé de Linières, Main de Poilley, Sensatus de Husdimesnil... (Brand’Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes...*, *op. cit.*, p. 283 et 286).

²⁰⁵⁶ La présence de Robert d’Avranches dans l’acte de Raoul de Fougères suppose l’importance d’un personnage dont les possessions et les intérêts sont éloignés de l’abbaye naissante : le lignage ne donne jamais à l’abbaye de Savigny et tout juste aperçoit-on Gilbert d’Avranches, frère de Robert, donner son consentement pour le don de Roger de Rupierre d’une terre à Villy où la famille détenait des biens (A.N., L 978-1342 et *Cart. Sav. div. ep.*, n° 39. Villy-Bocage, dép. Calvados, cant. Aunay-sur-Odon). Sa présence est-elle due à ses liens avec la famille de Dol-Combour, à laquelle il était apparenté (Les dons de Robert d’Avranches à Ponts-sous-Avranches sont réalisées *uoluntate sue nobilissime coniugis nomine Hadvise* : *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 72. Cette Havoise est la fille de Gelduin de Dol (Hunter, Joseph éd., *Magnum Rotulum Scaccarii...*, *op. cit.*, p. 155). La famille de cette dernière n’est cependant pas une des principales bienfaitrices de l’abbaye de Savigny, mais les biens qu’elle possède à proximité de l’abbaye de Savigny peuvent lui accorder un rôle de protecteur (Duval, Michel, « Les fondations de l’abbaye de Savigny dans le comté de Rennes », *R.A.*, t. 60, 1983, p. 3-20).

²⁰⁵⁷ *Cart. Sav. priv. rom.*, n° 2. Cette déclaration fait suite au rétablissement de la paix après la révolte de 1118-1119 (Green, Judith, *Henry I...*, *op. cit.*, p. 139-147 et Green, Judith, « King Henry I and the aristocracy... », art. cit., p. 163-164).

²⁰⁵⁸ Pichot, Daniel, « L’abbaye de Savigny et l’aristocratie... », art. cit., p. 106.

²⁰⁵⁹ Van Moollenbroek Jaap, *Vital l’ermite...*, *op. cit.*, p. 148-211.

apaiser les tensions territoriales par le biais de grands protecteurs qui mobilisent leur clientèle vassalique séduite par ce nouveau monachisme²⁰⁶⁰.

3.2.1. En terres frontalières : espace vécu et géographie des pouvoirs

Dès la fondation de l'abbaye de Savigny, les moines s'appliquent à constituer un patrimoine foncier exploité en faire-valoir direct, auquel s'ajoute une activité d'élevage, mais également plusieurs redevances²⁰⁶¹. Les possessions les plus dispersées géographiquement sont l'œuvre de grands aristocrates appartenant à la sphère normande ou anglo-normande²⁰⁶². À l'inverse, les donations dans le voisinage de l'abbaye, majoritairement dans les diocèses d'Avranches et du Mans²⁰⁶³, ont essentiellement été réalisées par les membres de la petite et moyenne aristocratie qui peuplent la zone frontière, société dont les moines sont également issus²⁰⁶⁴.

Certaines donations faites à l'abbaye de Savigny dans ce secteur entre Normandie, Maine et Bretagne s'accompagnent régulièrement d'une description très précise et très claire, mentionnant ruisseaux, levées de terre, fossés et fontaines, voies et chemins. On trouve de tels exemples aux Loges-Marchis²⁰⁶⁵, à Buais²⁰⁶⁶, Fougerolles-du-Plessis²⁰⁶⁷, Désertines²⁰⁶⁸, La

²⁰⁶⁰ Pichot, Daniel, « L'abbaye de Savigny et l'aristocratie... », art. cit., p. 103-117 et Groud-Cordray, Claude, « L'abbaye de Savigny et ses premiers bienfaiteurs... », art. cit., p. 88-90 et 93-94.

²⁰⁶¹ Voir notamment van Moolenbroek Jaap, *Vital l'ermite...*, op. cit., p. 199-206.

²⁰⁶² Par exemple : dans le diocèse d'Avranches, les dons de Mathilde Pevrel (Arch. nat., L 977-1268) et d'Hasculf de Subligny (B.M.R., coll. Leber 5636 (ms. 3122), n° 16) ; dans le diocèse de Bayeux, dons de Guillaume de Saint-Clair (*Cart. Sav. ep. Baio.*, n° 17), de Robert de Tostes (Arch. nat., L 969-398, de Guillaume de Rupierre (*Cart. Sav. ep. Baio.*, n° 8bis et Arch. nat., L 978-1342), de Geoffroy Clinton *camerarius* de Henri I^{er} Beauclerc (Arch. nat., L 969-339) et de Simon comte d'Évreux (*Cart. Sav. ep. Baio.*, n° 13) ; en Angleterre, les dons de Robert comte de Ferrers (*Cart. Sav. div. ep.*, n° 31 et 45), d'Alain comte de Richmond (Arch. nat., L 969-392) et de Robert comte de Nottingham (Arch. nat., L 967-92).

²⁰⁶³ Les biens que donnent ou consentent les seigneurs Raoul et Henri de Fougères sont réalisés sur des terres majoritairement normandes, en périphérie de seigneurie (Groud-Cordray, Claude, « L'abbaye de Savigny et ses premiers bienfaiteurs... », art. cit., p. 87-88).

²⁰⁶⁴ Van Moolenbroek Jaap, *Vital l'ermite...*, op. cit., p. 197 et Allen, Richard, « Les chartes originales de Savigny... », art. cit., p. 65.

²⁰⁶⁵ [...] *quandam partem terre sue que Roardeth vocatur per divisiones notissimas, cujus terre prima divisio incipit a capite magni fossati quod fecit vetus comes Moretonii et ascendit per gutellam que in extensum porrigitur usque ab initium terre Hervei filii Hugonis et ab inde conjungitur terra illa terre Hervei usque ad viam Montis Buinih et inde per eandem viam usque ad Fontenellam et sicut eadem Fontenella descendit usque ad Annem et ultra progrediens dirigitur per calceiam in obliquum usque ad initium cujusdam fossati et sicut illud fossatum pergit usque ad viam et ibidem juxta viam supra fossatum dedit jamdictus* (Arch. nat., L 978-1352).

²⁰⁶⁶ Original disparu, autrefois aux Archives départementales de la Manche, copie dans M.B.A.C., coll. Mancel, n° 302, p. 452-453.

²⁰⁶⁷ [...] *terram de Monte Clari, sicut rivulus qui descendit de cathena Normannorum currit in rivulum qui descendit de fonte qui oritur in campo Motcem Veteri, et similiter terram de campo Urseit, sicut fossatum dividit, quo firmatur in eodem fonte et tendit antiquitus ad divisionem brolioli de Landis semper per fossatum, et ibidem recta divisio que per montem scandit inter broliolum Urseit et broliolum de Landis sicut divisiones ordinate*

Dorée²⁰⁶⁹, Landivy²⁰⁷⁰ ou encore pour la terre de la Boulouze²⁰⁷¹. Lors de la fondation de l'abbaye, on avait d'ailleurs mentionné les contours de l'aumône concédée à l'aide de limites linéaires précises, mentionnant la frontière normanno-mancelle²⁰⁷². La charte, vraisemblablement rédigée par un ecclésiastique, sans doute moine de la communauté naissante, sert sans doute à identifier explicitement une délimitation reconnue par tous les habitants²⁰⁷³. Les délimitations mentionnées associent ainsi la communauté à un territoire et le fait reconnaître par ses voisins²⁰⁷⁴. Les mentions de bornage figurent donc moins le désir de fixer une frontière que celui de décrire les droits des bienfaiteurs, et donc ceux de l'abbaye, et de les inscrire sur un territoire. Cependant, les mentions de fossés réalisés par les comtes de Mortain, des indices toponymiques telle la *cathena Normannorum*²⁰⁷⁵, ou encore la présence d'une terre *que [...] fuerat in calumpnia et vastitate inter Britanniam et Normanniam*²⁰⁷⁶ invitent néanmoins à penser que l'on a marqué la frontière à certains endroits²⁰⁷⁷. Leur mention dans les actes de l'abbaye de Savigny laisse supposer que ces lieux marquaient le

sunt, tendentes usque ad divisionem terre Guarini de Haltoneria, et sic per fossatum usque in rivulum qui oritur primus ex parte Mortariolorum et ita hac divisione rivuli istius scandendo per divisionem callis Reddonensis tendentis desuper cathenam Normannorum usque ad broliolum Cherelli, illinc autem descendo per fossatum quod est inter cathenam Normannorum et terra Radulfi Lopicani usque in rivulum Rufi (Vet. Rot., n° 6). Une version quelque peu différente existe dans Cart. Sav. Maine, n° 5.

²⁰⁶⁸ [...] *boscum de Ponte Petri [...] sicut ex una parte currit fluvius qui vocatur Urda, et ex altera parte circumcingitur fluviolo qui vocatur Chamberon, ex tertia vero parte infixam in vertice montis ita ut rectius potest descendere quis usque sicut dividit via que venit de Doreta et per supercilium montis et per petram in Urdam (Vet. Rot., n° 7).*

²⁰⁶⁹ [...] *predictum Mellevain, sicut dividit callis per quercum pediculosam et sic retro calle usque ad magnam quercum que est super fossatum juxta aliud Meslevaim et sic recta linea radendo juxta illud Meslevaim usque in semitam que est juxta broilliolum Cherelli, et ita descendo per rivulum usque ad ruam Karoli magni et ita reflectendo per eandem ruam semper divisio tendens usque in fontem quem dicunt divisionem de Doreta et de Livario et ab illo fonte per fossatum tendendo sursum usque in callem Montis Sancti Michaelis (Vet. Rot., n° 14).*

²⁰⁷⁰ [...] *de hac terra adjacente in proximo que vocatur Marchis, sicut dividitur per rivulos descendentes in aquam que vocatur Camba, unus de monte Fredeberti descendens, et in transverso per fossatum qui inflectitur ad pileria, et sic iterum per fossatum qui ducitur ad fontem Salcei, et sic iterum visum per fossatum usque in rivulum qui currit inter Marchais et plaisseium Huberti (Vet. Rot., n° 3).*

²⁰⁷¹ Original disparu, autrefois aux Archives départementales de la Manche, copie dans M.B.A.C., coll. Mancel, n° 302, p. 434-436.

²⁰⁷² [...] *forestam de Savigneio sicut ex una parte fluvius qui vocatur Chamba ipsam forestam a Cenomania disternat et ex altera parte dividit Chambesneta fluviolus ab ipso vico separat qui Savigneium appellatur (Cart. Sav. ep. Abr., n° 1). On retrouve des termes pratiquement identiques dans la deuxième charte de donation : Totam forestam meam de Savigneio sicut ex una parte circumvallatur aqua que vocatur Camba que separat Normanniam a Cenomannensi pago et ex altera parte dividit Cambaisneta que currit inter terram certam et forestam (Vet. Rot., n° 1).*

²⁰⁷³ Chanteux, Henry éd., *Recueil des actes de Henri I^{er} Beauclerc...*, op. cit., t. 1, p. 72-74 et van Moolenbroek Jaap, *Vital l'ermite...*, op. cit., p. 94-98.

²⁰⁷⁴ Le même processus a également été mis en évidence pour la fondation de l'abbaye de la Roë (Meuret, Jean-Claude, « Paroisses sur la limite orientale de la Bretagne... », art. cit., p. 325-326). La Roë, dép. Mayenne, cant. Cossé-le-Vivien.

²⁰⁷⁵ « Chaîne » ou « Barrière des Normands ».

²⁰⁷⁶ Arch. nat., L 973-766 et Cart. Sav. ep. Abr., n° 23.

²⁰⁷⁷ On ne retrouve pas une aussi grande précision pour les possessions de l'abbaye de Savigny plus éloignées de la frontière.

territoire et l'espace vécu. Les hommes habitant ces zones frontalières ainsi que les moines en étaient pleinement conscients et intégraient cet élément à leurs aumônes en faveur de l'abbaye.

Au-delà des seigneurs protecteurs, présents dès la fondation de l'abbaye, ce sont leurs vassaux qui sont fréquemment sollicités pour agrandir le temporel de l'abbaye. Ainsi, lorsque Henri de Linières, un *miles* possédant une motte à Saint-Hilaire-des-Landes, donne à Savigny la forêt de Marchais et la terre de Doillet, situées sans doute à Louvigné et à Landivy, il le fait vraisemblablement sous la pression du seigneur de Fougères afin d'augmenter le temporel de l'abbaye²⁰⁷⁸. La liste importante des témoins notifiés lors de la confirmation laisse supposer que la donation faisait l'objet de contestation²⁰⁷⁹. Les exemples sont multiples concernant les hommes de Payen de Saint-Brice lors du don de la terre de Montdenier²⁰⁸⁰, la terre de la Boulouze²⁰⁸¹, ou encore, un peu plus tardivement la terre des Châtaigniers par Guillaume du Plessis et Norman des Châtaigniers²⁰⁸². Les vassaux sont alors fréquemment désignés sous l'expression *homines eorum* ou *homines ipsius*. Très vite, se crée une sorte d'émulation entre donateurs à tous les niveaux de la société, l'exemple manceau étant le plus caractéristique à travers les actes du *Vetus Rotulus*. Les bienfaits se multiplient dans le cadre d'une politique d'acquisition et d'achat de terres : en 1114, Gautier de Mayenne donne le terrain boisé de Pontpierre et rachète à cet effet les droits qu'Hervé Carbonnel détenait sur ce terrain ; ce dernier, accompagné de son fils donne peu après une terre adjacente, à laquelle s'ajoute d'autres biens²⁰⁸³. De tels exemples peuvent être multipliés à propos de donations réalisées par Simon du Bailleul, Jean fils de Berthe de Fougerolles, Goislin de Poe ou Garin Espechel. Aux Loges-Marchis, la donation de la famille de Virey est complétée par celle d'Eudes Babylone²⁰⁸⁴. Le même processus entre un vassal et celui que les sources désigne parfois comme son *dominus* est également perceptible pour des biens à Romagny²⁰⁸⁵, Saint-Quentin-

²⁰⁷⁸ M.B.A.C., coll. Mancel, n° 302, p. 419. Juste après la fondation de l'abbaye de Savigny, Raoul de Fougères avait acheté aux familles de Landivy et de Poe la terre de Marchais, située juste à proximité de la forêt donnée par Henri de Linières (*Vet. Rot.*, n° 3). Saint-Hilaire-des-Landes, dép. Ille-et-Vilaine, cant. Antrain.

²⁰⁷⁹ Arch. nat., L 968-206. Henri de Linières y garde par ailleurs un plateau à épervier qui lui servait pour la chasse (*excepta area accipitrum*).

²⁰⁸⁰ Arch. nat., L 973-766.

²⁰⁸¹ Arch. nat., K 24, n° 9³.

²⁰⁸² BnF, nouv. acq. lat. 2292, n° 1 et 2. Les Châtaigniers, dép. Manche, cant. Saint-Hilaire-du-Harcouët, cne Les Loges-Marchis.

²⁰⁸³ *Vet. Rot.*, n° 7 et 8.

²⁰⁸⁴ Arch. nat., L 978-1352.

²⁰⁸⁵ *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 20 et Léchaudé-d'Anisy, Amédée-Louis, « Notice historique sur la baronnie et sur l'église de Than (sic) d'après les chartes de Savigny », *M.S.A.N.*, t. 12, 1840-1841, p. 114-115.

sur-le-Homme²⁰⁸⁶, Vengeons²⁰⁸⁷ ou Moulines²⁰⁸⁸. Les dons en faveur de l'abbaye se multiplient réalisés par seigneurs et vassaux et au sein même des familles bienfaitrices, où les enfants, associés au don initial, sont fréquemment sollicités pour augmenter les aumônes de leurs parents et où les proches peuvent être à l'origine du bienfait. Les grandes chartes de confirmation accordées dès la seconde moitié du XII^e siècle à l'abbaye de Savigny par les seigneurs de Fougères²⁰⁸⁹ ou de Mayenne²⁰⁹⁰, ou encore les évêques d'Avranches²⁰⁹¹, de Rennes²⁰⁹² et du Mans²⁰⁹³, mentionnent systématiquement les clientèles vassaliques des différents donateurs et les consentements de leurs seigneurs. Elles dressent ainsi une géographie des pouvoirs de la zone frontalière qui s'étend dans et au-delà de l'Avranchin, où les réseaux familiaux, sociaux et vassaliques proches étaient facilement activés. La validation par l'acte écrit constitue ainsi une reconnaissance de l'influence et de l'autorité de ces lignages aristocratiques sur un espace et sur les hommes qui l'habitent.

Dans les premières années qui suivent sa fondation, les donations à l'abbaye de Savigny font parfois l'objet d'actives négociations auprès des donateurs. Elles aboutissent dans certains cas, au-delà du contre-don spirituel, à des contreparties avantageuses en faveur de ces derniers ou en faveur de ceux qui ont consenti les biens. Les compensations financières vont généralement de dix à quarante sous²⁰⁹⁴, ou encore trois marcs d'argent²⁰⁹⁵. Les fils et les frères des donateurs sont souvent moins bien dotés, entre cinq et six sous²⁰⁹⁶. S'ajoutent parfois une mine de froment, des vaches ou des bœufs, ainsi que de jeunes coqs²⁰⁹⁷, contre-dons liés à l'élevage et à la mise en valeur du sol. Au-delà de ces indemnités accordées pour la concession d'un bien, ces arrangements sont l'occasion pour les laïcs d'acquérir des objets de prestige ou renforçant leur position sociale. Les hommes se voient offrir manteaux et

²⁰⁸⁶ *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 20 ; *Cart. Sav. div. ep.*, n° 52 et Arch. nat., L 967-103.

²⁰⁸⁷ Arch. nat., K 22, n° 8⁷ et L 974-984 et L 977-1268.

²⁰⁸⁸ *Vet. Rot.*, n° 11 et *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 20.

²⁰⁸⁹ En 1150, lors de son entrée à l'abbaye *ad succurendum*, Henri de Fougères octroie deux confirmations à Savigny, une pour le diocèse de Rennes (Arch. nat., L 968-206) et une autre pour celui d'Avranches (*Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 20).

²⁰⁹⁰ La confirmation de Juhel de Mayenne en 1158 reprend en grand partie les donations transcrites dans le *Vetus Rotulus* (Arch. nat., K 24, n° 2²).

²⁰⁹¹ Arch. nat., L 967-103 (le 23 octobre 1179 par l'évêque Richard).

²⁰⁹² Arch. nat., L 968-207 et 977-1202 (le 19 septembre 1153 par l'évêque Alain).

²⁰⁹³ *Cart. Sav. ep. Cen.*, n° 63 (le 23 décembre 1162 par l'évêque Guillaume).

²⁰⁹⁴ Arch. nat., L 978-1352 ; *Vet. Rot.*, n° 3, 6, 7, 8, 13, 14, 18, 20, 21 et 22 ; M.B.A.C., coll. Mancel, n° 302, p. 434-436.

²⁰⁹⁵ *Vet. Rot.*, n° 18 et 19.

²⁰⁹⁶ Arch. nat., L 978-1352 ; *Vet. Rot.*, n° 14 et 20 ; M.B.A.C., coll. Mancel, n° 302, p. 434-436.

²⁰⁹⁷ Arch. nat., L 971-560 et L 978-1352 ; *Vet. Rot.*, n° 5 et 22 ; M.B.A.C., coll. Mancel, n° 302, p. 437-438.

bottes, capes et pièces d'étoffe précieuse (*pallium*)²⁰⁹⁸. Les dames ne sont pas en reste et reçoivent également des objets de luxe : peaux de chat et pelisse²⁰⁹⁹. Goislin de Poe et sa femme Liégarde obtiennent chacun un anneau en or, le premier concédé par Raoul de Fougères²¹⁰⁰. Plus étonnant, les deux jeunes fils de Hamelin de Louvigné reçoivent au milieu du XII^e siècle du prieur Richard de Courcy un *psalterium*²¹⁰¹.

Le cheval intervient couramment dans la pratique du contre-don et semble jouer un rôle particulier²¹⁰². Déjà, à la fin du XI^e et au début du XII^e siècle, le comte Guillaume de Mortain s'était vu remettre par deux fois un cheval par les moines de Marmoutier, pour la confirmation de possessions en Normandie et en Angleterre²¹⁰³. Les aristocrates des espaces frontaliers de l'Avranchin ne sont pas en reste : Raoul de Landivy, Hervé Carbonnel et son fils Foulques, Robert de Serlant, Goislin de Poe et son fils Richard, Simon du Bailleul, Eudes des Loges, Hamelin de Linières et Graffard reçoivent des moines plusieurs montures désignées sous le nom de *palefredus*, *equus* ou encore *dextrarius*²¹⁰⁴. La mention de la couleur blanche pour le palefroi concédé à Goislin de Poe est-elle un signe de prestige²¹⁰⁵ ?

Au-delà du transport, plusieurs éléments laissent penser que ces chevaux étaient en partie utilisés dans le cadre d'un service militaire. Le terme *dextrarius* pour qualifier la monture reçue par Giraud de Landivy désigne-t-elle un cheval de combat²¹⁰⁶ ? Goislin de Poe reçoit également des moines un bouclier, une épée et une selle²¹⁰⁷. Robert, fils de Hamelin de

²⁰⁹⁸ Arch. nat., L 967-81 ; *Vet. Rot.*, n° 8, 20 et 21 ; .B.A.C., coll. Mancel, n° 302, p. 434-436.

²⁰⁹⁹ [...] *et sue uxori optimas pelles catinas et unum vilosum preciosum quod ipsemet Goislinus appreciatus est unam marcam argenti* (*Vet. Rot.*, n° 3) ; *uxor vero ejus habuit pellas catinas X solidorum* (*Vet. Rot.*, n° 15).

²¹⁰⁰ [...] *dedit Radulfus Filgeriensis [...] anulum aureum, quem in digitum suum misit* (*Vet. Rot.*, n° 3) ; [...] *uxor Goislini Liedjardis nomine unum anulum aureum pro V solidis* (*Vet. Rot.*, n° 14).

²¹⁰¹ [...] *et duo parvi filii ejusdem unum psalterium [...]. Teste [...] Ricardo de Curceio priore qui psalterium tribuit* (M.B.A.C., coll. Mancel, n° 302, p. 437-438). Le terme désigne-t-il l'instrument à cordes ou un psautier ?

²¹⁰² Bautier, Robert-Henri et Bautier, Anne-Marie, « Contribution à l'histoire du cheval au Moyen Âge. L'élevage du cheval », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610) du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1978, p. 28-31 et Musset, Lucien, « Réflexions sur les moyens de paiement... », art. cit., p. 69.

²¹⁰³ *Post cujus obitum filius ejus Guillelmus accepit viginti tribus libris Cenomanensium denariorum et uno equo optimo a monachis Sancti Martini* (BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 407) ; *Guillelmus comes pro palefrido quodam auctoramentum fecit Rivallonio monacho ante monte Sancti Michaelis* (A.D.I.V., 6 H 16, n° 12).

²¹⁰⁴ Arch. nat., L 971-560, L 967-81 et L 978-1352 ; *Vet. Rot.*, n° 5, 8, 15, 20 et 21 ; M.B.A.C., coll. Mancel, n° 302, p. 434-436 et 436-437.

²¹⁰⁵ [...] *dedit domnus abbas Vitalis domno Goislino palefredum album XL solidos cenomannenses appreciatum* (*Vet. Rot.*, n° 3). Bien que les prix des chevaux soient très variables en fonction de l'usage et du type d'animal, au XII^e siècle, un cheval équivalait une paire de bœuf, soit une valeur de quarante sous (Pichot, Daniel, « Cheval et société : l'exemple du Bas-Maine (IX^e-XIII^e siècle) », *M.A.H.*, t. 15, 1992, p. 58). Au cours du XI^e siècle, Lucien Musset l'estime entre quatorze sous et 30 livres (Musset, Lucien, « Réflexions sur les moyens de paiement... », art. cit., p. 69-70).

²¹⁰⁶ *Vet. Rot.*, n° 20. Ce terme est utilisé très rarement selon Lucien Musset (*ibid.*, p. 69).

²¹⁰⁷ *unum militare scutum* (*Vet. Rot.*, n° 3) ; *unum optimum scutum militare et optimum gladium et quamdam sellam valetem* (*Vet. Rot.*, n° 15).

Louvigné obtient une cuirasse²¹⁰⁸ ainsi sans doute qu'un surcot²¹⁰⁹. Les bottes octroyées aux fils de Richard de Serlant font-elles partie d'un équipement militaire²¹¹⁰ ? On remarque également que les fils des donateurs reçoivent des chevaux. C'est le cas de Richard fils de Goislin de Poe, de Robert fils de Richard de Serlant ou encore de Foulques fils d'Hervé Carbonnel²¹¹¹. L'hommage rendu par Richard de Poe, dont Jacques de Saint-Hilaire fait son chevalier et son vassal²¹¹², instaure une relation de subordination entre les deux hommes. Mais c'est l'abbaye de Savigny qui se charge de pourvoir le fils d'une monture²¹¹³, s'intégrant ainsi dans les réseaux de vassalité de l'aristocratie.

Au-delà de leur caractère économique ou utilitaire, les contre-dons en nature ont donc un rôle social des plus importants, renforçant le prestige de la moyenne aristocratie qui habite les espaces frontaliers et lui donnant les moyens de s'inscrire dans le monde des *militēs*. Par le biais des donations, confirmations et contreparties, l'abbaye de Savigny reconnaît l'espace vécu dans lequel évoluent les aristocrates frontaliers et leurs réseaux. Elle leur donne les moyens de se développer par le biais d'un système où chacun y voit la manifestation de son identité et l'établissement de son statut dans la hiérarchie sociale.

3.2.2. Des Normands dans la seigneurie de Mayenne

Au début du XII^e siècle, les rapports du duc de Normandie-roi d'Angleterre sont moins tendus avec ses voisins. Henri I^{er} a sécurisé l'allégeance du comte Alain Fergant par une alliance matrimoniale et recruté de nombreux Bretons qui reçurent des terres en Angleterre²¹¹⁴. Il maîtrise complètement la frontière méridionale de la Normandie au début de l'été 1113 et a récupéré les biens de l'ancienne seigneurie de Bellême quelques mois auparavant. Par un arrangement familial, ces biens passent en 1118 entre les mains de son neveu Étienne de Blois

²¹⁰⁸ *Robertus filius ejus unam loriam* (M.B.A.C., coll. Mancel, n° 302, p. 437-438).

²¹⁰⁹ M.B.A.C., coll. Mancel, n° 302, p. 437-438.

²¹¹⁰ *Robertus [...] botas et alii fratres unus quisque caligas* (Arch. nat., L 967-81).

²¹¹¹ Arch. nat., L 967-81 et *Vet. Rot.*, n° 8, 15 et 22.

²¹¹² [...] *et homagium Ricardi filii ejus suscepit et ipsum Ricardum sur private familie deinceps militem esse constituit* (*Vet. Rot.*, n° 23); [...] *et filium eius Ricardum suum proinde hominem et sue familie militem esse concessit* (Arch. nat., L 971-560). Voir également *infra*.

²¹¹³ Plus tardivement, c'est Pierre, fils de Richard de Poe qui reçoit à son tour de l'abbaye *triginta solidos et equum unum* (B.M.R., coll. Leber 5636 (ms. 3122), n° 14).

²¹¹⁴ Green, Judith, *Henry I...*, *op. cit.*, p. 228.

qui contrôle ainsi une large bande de l'espace frontalier²¹¹⁵. Henri I^{er} Beauclerc est en bons termes avec Hélié de La Flèche et le comte d'Anjou doit lui rendre hommage pour le Maine²¹¹⁶. Les relations sont plus tendues avec les seigneurs de Mayenne, qui ont réussi à récupérer les forteresses d'Ambrières et de Gorrion vers la fin du XI^e ou le début du XII^e siècle²¹¹⁷.

Dans le diocèse du Mans, les donations réalisées en faveur de l'abbaye de Savigny dans la première moitié du XII^e siècle se situent exclusivement dans la pointe nord-ouest du Maine. Elles sont l'œuvre des seigneurs de Mayenne et de leurs vassaux, principalement les familles de Landivy et de Poe, du Bailleul, de l'Écluse, Lopican, Carbonnel, Espechel ou de Désertines. Les seigneurs de Mayenne se sont fortement impliqués dans ces donations – déclarées exemptes de toute coutume²¹¹⁸ –, donnant leur accord, les confirmant, rachetant des droits, indemnisant des propriétaires, jugeant devant leur cour certains conflits... Leur protection permet à l'abbaye de Savigny de se constituer un domaine essentiellement foncier et volontairement concentré, avec des biens regroupés le long du chemin montais de Mayenne à Landivy²¹¹⁹. Elle s'inscrit dans un contexte de développement de la seigneurie dans la pointe nord-ouest du Bas-Maine dès la fin du XI^e siècle²¹²⁰. Cette stratégie prend sans doute également place dans un cadre géo-politique plus large. Le lignage de Mayenne prend part à la révolte de 1118 aux côtés de Foulques le Jeune²¹²¹, suite à laquelle Étienne de Blois augmente son assise territoriale avec les régions de Sée et d'Alençon²¹²², de sorte que le comte de Mortain se retrouve à la tête d'un bloc territorial au sud du duché de Normandie. Les châteaux d'Ambrières et Gorrion, tout juste récupérés par le lignage de Mayenne, sont rachetés par Henri I^{er} Beauclerc en 1119, en échange de biens anglais²¹²³. Le duc-roi complète le dispositif par la construction de la forteresse de Châteauneuf à une dizaine de kilomètres au

²¹¹⁵ Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême... », art. cit., p. 418-420 ; King, Edmund, « Stephen of Blois... », art. cit., p. 274-275 et Green, Judith, *Henry I...*, op. cit., p. 142.

²¹¹⁶ *Ibid.*, p. 228.

²¹¹⁷ Power, Daniel, « What did the frontier... », art. cit., p. 187 et Renoux, Annie, « Château et pouvoir dans le comté du Maine... », art. cit., p. 233. Voir également *infra*.

²¹¹⁸ *Galterius cum Hamelino et Johela de Meduana filiis suis in eadem donatione concessit quecumque donaverint homines tocius terre sue sive in terris vel in quibuslibet donis ecclesie sancte Trinitatis de Savigneio et domno Vitali abbati et monachis ibi Deo servientibus quieta et ab omni consuetudine libera (Vet. Rot., n° 7).*

²¹¹⁹ Naveau, Jacques, « Le grand chemin du Mont Saint-Michel en Mayenne », *M.A.H.*, n° 23, 2000, p. 79-128.

²¹²⁰ Renoux, Annie, « Aux sources du pouvoir châtelain... », art. cit., p. 83.

²¹²¹ Jean de Marmoutier, « *Chronica de gestis consulum Andegavorum* », in *Chroniques des comtes d'Anjou*, Paul Marchegay et André Salmon éd., Paris, V^{ve} Jules Renouard, 1856, t. 1, p. 148.

²¹²² Green, Judith, *Henry I...*, op. cit., p. 142. Ce transfert de terres fait suite à un arrangement familial avec le frère d'Étienne de Blois, Thibaud (King, Edmund, « Stephen of Blois... », art. cit., p. 275 et *id.*, *King Stephen...*, op. cit., p. 12).

²¹²³ *Et Henricus Rex senex dedit illud manerium Hamelin de [Meduana in escambium de Ambreses] et de Gurreham ; [...] Rex Henricus primus dedit antecessorum Johelis de Meduana Blaketorit' et Nimet' cum pertinentiis in escambium de Gorham et Ambreses ut dicitur (Liber Feudorum..., op. cit., t. 1, p. 86 et 97).*

nord de Mayenne²¹²⁴. La construction du château de Saint-Berthevin-la-Tannière, dont l'église est donnée à l'abbaye du Mont Saint-Michel en 1128 par les seigneurs de Gorron²¹²⁵, laisse supposer que ce lignage s'inscrit en première ligne contre l'influence du duc de Normandie et du comte de Mortain²¹²⁶, sous l'autorité du seigneur de Mayenne qui se pare alors du titre de *princeps Meduane*²¹²⁷. L'acte de 1128 est validé une première fois le 12 juillet *apud Savigniense monasterium*, faisant ainsi de l'abbaye de Savigny un interlocuteur et un intermédiaire privilégié. Parmi les témoins se trouvent Roger de Moidrey et son fils Hasculf. Si leur présence au milieu de vassaux de la famille de Gorron et des seigneurs de Fougères s'explique par les liens étroits que le lignage entretenait avec l'abbaye du Mont Saint-Michel²¹²⁸, elle n'en révèle pas moins, au-delà des liens évidents de voisinage, l'existence de relations entre familles de l'aristocratie normande et le secteur contrôlé par les seigneurs de Mayenne.

Dès les premières années d'existence de l'abbaye de Savigny, les donations réalisées à la pointe nord-ouest du Maine – à Landivy, Fougerolles-du-Plessis, La Dorée et Désertines – révèle ainsi la présence d'un certain nombre d'aristocrates normands parmi les témoins manceaux : Guillaume Avenel, Geoffroy Bastard, Gonduin de Favières, Robert fils Heldric et son fils Guillaume, Rivallon et Robert de Lapenty, Philippe de Louvigné, Hasculf, Robert de Roger de Moidrey, Jacques et Philippe de Saint-Hilaire ainsi que Carpentarius, le prêtre Ernesius de Tallevende, Graelent et Rivallon de Terregatte, Gervais, Ranulf et Roger de Virey²¹²⁹. On trouve également des aristocrates originaires de l'Avranchin dans la donation de Hervé de Linières et de son frère Roger concernant la forêt de Marchais et la terre de Doillet, situées sans doute à Louvigné et à Landivy : Robert fils Heldric, Guillaume Bastard et ses fils Rivallon et Richard, Richard Serlant et Graelent de Terregatte²¹³⁰. La présence de bon nombre d'entre eux est induite pas la très grande proximité géographique (voire l'enchevêtrement) de leurs biens : Robert Avenel, ainsi que les familles Bastard et Serlant, sont par exemple

²¹²⁴ *Nomina castellarum, quae in Normannia ex integro fecit Henricus rex, in margine ipsius provinciae haec sunt : [...] Colmiae mons [...] (Chronique de Robert de Torigni, t. 1, p. 196-197). Châteauneuf, dép. Mayenne, cant. Gorron, cne Saint-Mars-sur-Colmont. Pour l'identification de Châteauneuf, voir Pichot, Daniel, *Le Bas-Maine du X^e au XIII^e siècle...*, op. cit., p. 137, à la n. 41.*

²¹²⁵ [...] *cujusdam castris novi, quod Taonaria vocatur [...] (Cart. Abbayette, n° 10 ou Cart. Mont Saint-Michel, n° 45).*

²¹²⁶ Renoux, Annie, « Châteaux, maisons fossoyées et baronnie... », art. cit., p. 233.

²¹²⁷ Selon Annie Renoux, l'utilisation de ce titre par les seigneurs de Mayenne dès la fin du XI^e siècle exprime les ambitions dynastiques du lignage et sa volonté de se recentrer sur Mayenne (*id.*, « Aux sources du pouvoir châtelain... », art. cit., p. 84).

²¹²⁸ Voir *supra* à la n. 767. La première donation de l'église a été réalisée *in capitulo ipsius Montis*.

²¹²⁹ Arch. nat., L 969-345 et 971-560 ; *Vet. Rot.*, n° 3, 6, 10, 12, 15, 19, 24 ; *Cart. Sav. Maine*, n° 5.

²¹³⁰ M.B.A.C., coll. Mancel, n° 302, p. 419.

possessionnées à Savigny et à Landivy²¹³¹. Dans le même ordre d'idée, peu de temps après la fondation²¹³², Raoul de Fougères achète à Guillaume de Landivy la terre de Marchais, située au sud de l'abbaye, de l'autre côté de la Cambe²¹³³. Les *veridici testes* viennent indifféremment de Bretagne, du Maine et de Normandie.

Au-delà des liens de voisinage et du devoir de protection conféré aux puissants voisins de l'abbaye naissante – raisons qui peuvent être invoquées pour comprendre la présence des Normands dans le Maine –, il convient tout d'abord de remarquer que les aristocrates bretons et manceaux n'apparaissent qu'à de très rares occasions dans des actes concernant des possessions normandes. Ainsi, Goislin de Poe atteste la donation de Guillaume de Ferrières et de Mainguidus de Buais de la terre de Cerisel, mais sans doute le fait-il en raison des liens que la famille entretenait avec la Normandie et le comté de Mortain depuis la fin du XI^e siècle²¹³⁴. En 1118, a lieu la restitution l'abbé de Savigny de l'« aumône de Mortain », ensemble de biens concédés au premier établissement fondé par Vital au tout début du XII^e siècle et qui, suite à la bataille de Tinchebray, avait été donné à l'abbaye Saint-Étienne de Caen²¹³⁵. Parmi les témoins, essentiellement des grands aristocrates anglo-normands, on remarque les noms de Hamelin de Mayenne et de l'un de ses vassaux, Hamelin de l'Écluse. Le premier d'entre eux est identifié comme l'un des protecteurs de l'abbaye de Savigny²¹³⁶. Par ailleurs, on note également la quasi absence de témoins ou signataires normands dans les actes émanant de Bretagne. La plupart des documents qui nous utilisons proviennent essentiellement du *Vetus Rotulus*, considéré comme premier cartulaire de l'abbaye de Savigny. Composé dans les années 1140, il suit un certain ordre chronologique et géographique, sans répondre à une organisation cohérente particulière et, malgré les remaniements peu profonds qui ont été opérés lors de sa rédaction, il reflète la réalité des droits évoqués²¹³⁷. Il s'attache essentiellement aux biens de l'abbaye dans son très proche voisinage manceau. Il n'est cependant pas la seule ressource sur laquelle nous sommes

²¹³¹ Pour Robert Avenel : Arch. nat., L 972-686. Pour la famille Bastard, à une date un peu plus tardive, voir : Power, Daniel, « The grants of Mary and Richard Bastard... », art. cit., p. 355-365. Pour la famille Serlant : Arch. nat., L 967-81.

²¹³² Si ce n'est juste après, car de nombreux témoins étaient également présents lors de la confirmation de Henri I^{er} Beauclerc.

²¹³³ *Vet. Rot.*, n° 3.

²¹³⁴ Cette donation est suivie d'une seconde, réalisée par des hommes du voisinage. Elle est attestée par un certain Renaud Carbonnel, dont on ne sait s'il est apparenté à la famille Carbonnel, vassale des seigneurs de Mayenne (le *nomen* Renaud ne se retrouve pas dans le lignage).

²¹³⁵ B.M.R., coll. Leber 5636 (ms. 3122), n° 2. Voir *infra* à la n. 1674.

²¹³⁶ *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 1 et *Cart. Sav. priv. rom.*, n° 2.

²¹³⁷ Van Moolenbroek Jaap, *Vital l'ermite...*, *op. cit.*, p. 123-128.

appuyée : il existe en effet pour la première moitié du XII^e siècle bien plus d'actes disponibles que n'en contient le *Vetus Rotulus*, conservés soit en original, soit sous forme de copies²¹³⁸.

Ces constatations laissent donc supposer qu'il y aurait dans ce secteur nord-ouest du Bas-Maine une présence plus importante des Normands, même dans des actes placés sous l'autorité des seigneurs de Mayenne²¹³⁹. Dans certaines de ces interventions, les Normands sont parfois les plus nombreux parmi les témoins. Ainsi, le règlement de la contestation suscitée par Raoul Lopican concernant la donation du lieu nommé *cathena Normannorum* à Fougerolles-du-Plessis est attestée presque uniquement par des Normands²¹⁴⁰. Il en est de même pour la donation d'une terre inondée près de l'étang de Pontpierre par Foulques Carbonel²¹⁴¹, ou encore pour celle de la forêt de Marchais et de la terre de Doillet²¹⁴².

La présence de Normands dans les actes de l'abbaye de Savigny ne s'apparente donc pas à un concours de circonstances. Elle s'explique notamment par la possession de biens dans le Bas-Maine et par des liens de voisinage et sans doute de parenté – dont on ne saisit cependant pas toute la dimension dans la première moitié du XII^e siècle²¹⁴³. Elle est le résultat de liens tissés depuis plusieurs décennies avec les familles vassales des seigneurs de Mayenne. Cette présence s'est vraisemblablement accrue – mais sans doute n'est-ce qu'un effet des sources dont nous disposons – après l'arrivée d'Étienne de Blois à la tête du comté de Mortain, le retour des châteaux d'Ambrières et de Gorrion dans la sphère normande, puis la construction de la forteresse de Châteauneuf. Elle témoigne d'une influence qui dépasse les frontières politiques, mais qui n'a, semble-t-il, pas modifié de façon drastique dans le premier tiers du XII^e siècle la balance des pouvoirs dans la région.

²¹³⁸ Guilbaud, Marguerite-Paule, « Catalogue des chartes mancelles de l'abbaye de Savigny conservées aux Archives nationales », *A.B.P.O.*, t. 69, n° 3, 1962, p. 368-369 ; Poulle, Béatrice, *Le chartrier de l'abbaye de Savigny...*, *op. cit.*, p.46-60 ; *id.*, « L'abbaye de Savigny son histoire et son chartrier », *Le Domfrontais médiéval*, n° 8, 1991, (« Les conférences d'Histoire locale du lycée de Domfront », t. XVI), p. 21-25 ; *id.*, « Les sources de l'histoire de l'abbaye cistercienne de Savigny au diocèse d'Avranches », *Revue Mabillon*, nouvelle série, t. 7 (t. 68), 1996, p. 105-125 ; Poulle, Emmanuel, « Le transfert à Paris du chartrier de Savigny en 1839 », *R.A.*, t. 75, 1998, p. 201-219 et t. 76, 1999, p. 16-19 ; Allen, Richard, « À la recherche d'un atelier d'écriture de la Normandie cistercienne : le scriptorium de l'abbaye de Savigny (XII^e-XIII^e siècle) », in *Les pratiques de l'écrit dans les abbayes cisterciennes, XII^e-milieu du XVI^e siècle : produire, échanger, contrôler, conserver. Actes du colloque international, Troyes, 29-30 octobre 2015*, Arnaud Baudin et Laurent Morelle dir., Paris, Somogy éditions d'art ; Troyes, Aube en Champagne le département, 2016, p. 32-33 et *id.*, « Les chartes originales de Savigny... », *art. cit.*, p. 57-58.

²¹³⁹ *Vet. Rot.*, n° 3, 6, 10 et 15 ; Arch. nat., L 969-345 et L 971-560.

²¹⁴⁰ *Vet. Rot.*, n° 6. Il ne semble y avoir aucun lien de parenté entre les Normands présents et la famille de Lopican.

²¹⁴¹ *Vet. Rot.*, n° 12. Cependant, lorsque Foulques Carbonel revient sur sa décision (seconde partie de la rédaction de l'acte), les témoins font sans doute partie de sa *familia*.

²¹⁴² M.B.A.C., coll. Mancel, n° 302, p. 419.

²¹⁴³ Les sources rendent ces liens de parenté perceptibles essentiellement dans la seconde moitié du XII^e siècle (comme par exemple Gervaise de Virey et Payen de Saint-Brice).

3.2.3. Stabiliser la frontière

À partir de 1135 et alors qu'Étienne s'est proclamé roi d'Angleterre, l'Avranchin subit les raids des troupes du comte d'Anjou²¹⁴⁴. En l'absence sur place d'un comte de Mortain ou d'une autorité ducale, il constitue, tout comme les autres zones frontalières de la Normandie, une cible particulièrement tentante à la fois pour ses voisins, mais également de l'intérieur. Gelduin de Dol ravage la région avant de tomber dans une embuscade²¹⁴⁵. Un certain Roger *camerarius* utilise la Bretagne comme base pour attaquer la Normandie²¹⁴⁶ et les hommes du Mont Saint-Michel se rebellent contre leur abbé²¹⁴⁷. Richard Silvain mène des attaques dans le voisinage de son château de Saint-Pois, avant de tomber dans un affrontement contre les troupes d'Étienne de Blois en 1136²¹⁴⁸. Les différentes spoliations qu'eut à subir l'abbaye du Mont Saint-Michel entrent-elles dans ce cadre ? Celle-ci, qui avait, semble-t-il, rejoint le parti de Mathilde l'Emperesse et du comte d'Anjou²¹⁴⁹ fut le théâtre de raids de la part de Normands et de Bretons²¹⁵⁰. Le *castrum* du Mont Saint-Michel avait été incendié par les Avranchins fidèles à Étienne de Blois en 1138²¹⁵¹. Charles-Homer Haskins note à ce sujet

²¹⁴⁴ Hii [Ingelgerius de Bohon et Alexander] frequenti excursu in valle Moritonii et in Constantiensi pago et in circumadjacenti Normanniam ferro, flamma, rapinis, stragem non minimam exoptantibus faciebant (Jean de Marmoutier, « *Historiae Gaufridi Ducis Normannorum et Comitis Andegavorum* », in *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, Louis Halphen et René Poupardin éd., Paris, Auguste Picard, 1913, p. 225). Alexandre de Bohon et son frère Ingelger sont des partisans actifs des Angevins (Keats-Rohan, Katharine, *Domesday descendants...*, *op. cit.*, p. 331).

²¹⁴⁵ Power, Daniel, *The Norman frontier...*, *op. cit.*, p. 388-389.

²¹⁴⁶ BnF, ms. lat. 5430A, fol. 270v-271r.

²¹⁴⁷ *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 83.

²¹⁴⁸ *In Abrincatensi pago, Ricardus cognomento Siluanus apud Sanctum Paternum fortissimam munitionem firmavit, et aggregatis undecumque latronibus post mortem Henrici regis seuissimam stragem in populo Dei perpetravit. Hunc etiam post diutinam debacationem quando uoluit, iustissima Dei ultrix manus sine mora precipitavit. Prefatus enim raptor quadam die predatum perrexit, et cohors militum de uicinis oppidis uicum Sancti Paterni flammis interim tradidit. Porro Siluanus ut uillae suae fumum perspexit, per reciprocam callem cum suis equum festinanter regiravit sed sociis ocior hostes primus offendit, et in occursum eorum, a quodam milite lancea perforatus interiit. Deinde regii milites ad arcem accesserunt, et ab oppidanis ut regi turrim redderent exegerunt. Quod dum illi facere nollent, isti cadauer perempti domini sui ante portam turpiter proicientes eis exhibent. Custodes utique infortunio graui uiso perterriti sunt et regis militibus sese cum munitione dedentes mesti siluerunt, atque corpus biothanati secus uiam extra cimiterium tumulauerunt* (O.V., t. VI, p. 490-493 [livre XIII]).

²¹⁴⁹ Dufief, André, « La vie monastique au Mont Saint-Michel pendant le XII^e siècle (1085-1186) », in *Millénaire monastique...*, *op. cit.*, t. I, p. 98-99. L'abbaye dut cependant verser une somme d'argent pour obtenir la paix du duc Geoffroy (Gazeau, Véronique, *Normannia monastica...*, *op. cit.*, t. 2, p. 217).

²¹⁵⁰ Orderic Vital cite Gelduin de Dol et vingt *militis Normannorum* (O.V., t. VI, p. 492-493 [livre XIII]).

²¹⁵¹ *Anno MCXXXVIII, debacatione Abrincatensium furentium, combustum est castrum Montis, excepta ecclesia et officinis monachorum, mense Augusto* (*Chronique de Robert de Torigni*, t. 2, p. 234).

qu'il n'y avait, dans l'Avranchin, plus aucune trace de l'autorité ducal après 1135 et que les barons avaient pris les choses en main²¹⁵².

Dans les premières décennies suivant la fondation de Savigny, malgré leur intérêt pour l'abbaye, les confirmations ne sont pas celles des ducs-rois²¹⁵³ ou du comte de Mortain lui-même, sans doute occupé par son intense activité militaire ou sa présence régulière à la cour royale²¹⁵⁴, ni même des grands princes territoriaux, comme le duc de Bretagne Conan III²¹⁵⁵. Comme bon nombre d'établissements situés dans les zones frontalières, l'abbaye Savigny recherche plus volontiers une ratification de la part des seigneurs locaux. Les premières confirmations sont donc les plus souvent celles des seigneurs directs, tel Roger de Parigny²¹⁵⁶, Philippe de Landivy²¹⁵⁷, Juhel et Hamelin de Mayenne²¹⁵⁸ ou encore Henri et Raoul de Fougères²¹⁵⁹ qui portent parfois pour l'occasion le titre de *dominus*.

De même, dans la première moitié du XII^e siècle, les *calumpniae* sur les terres frontalières sont bien souvent résolues par les seigneurs voisins, parfois en s'associant. Ainsi, Raoul de Fougères et Pierre de Saint-Hilaire règlent ensemble la question de la terre litigieuse de Montdenier²¹⁶⁰. Cette terre appartenait à leurs vassaux respectifs Payen de Saint-Brice et Guillaume de Carnet. Le bien contesté a d'abord été remis entre les mains de leurs seigneurs respectifs, qui l'ont ensuite concédé à l'abbé de Savigny Serlon et au prieur Richard. Cette double donation, qui avait pour but de mettre fin aux réclamations qui existaient, est confirmée deux fois – dans des actes quasiment identiques – par trente-quatre hommes, tant côté breton que côté normand. Roger de Virey, puis Jacques et Pierre de Saint-Hilaire, règlent également le conflit concernant la possession de trois acres de terre *ultra magnum fossatum [quod comes Moretonii fecit]*²¹⁶¹. Un peu plus tardivement, Juhel de Mayenne et Raoul de Fougères arrangent un litige concernant la terre de Montlouvier située à Louvigné²¹⁶². C'est encore Raoul de Fougères qui règle les revendications concernant la terre de la Cormalière à

²¹⁵² Haskins, Charles-Homer, *Norman Institutions...*, *op. cit.*, p. 128, à la n. 19.

²¹⁵³ Geoffroy d'Anjou prend tout de même soin d'établir une confirmation générale des biens de l'abbaye (Original disparu, transcription dans Haskins, Charles-Homer, *Norman Institutions...*, *op. cit.*, p. 142).

²¹⁵⁴ Mauduit, Christophe, « Les comtes de Mortain... », art. cit., p. 121.

²¹⁵⁵ Groud-Cordray, Claude, « L'abbaye de Savigny et ses premiers bienfaiteurs... », art. cit., p. 93.

²¹⁵⁶ *Vet. Rot.*, n° 4.

²¹⁵⁷ *Vet. Rot.*, n° 19.

²¹⁵⁸ *Vet. Rot.*, n° 5 et 10.

²¹⁵⁹ *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 20 et Arch. nat., L 973-766.

²¹⁶⁰ Arch. nat., L 973-766 et *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 23. Cette terre se situe à Carnet. Voir *supra* à la n. 2076.

²¹⁶¹ Arch. nat., L 978-1352. Voir *supra* aux n. 1464 et 1465.

²¹⁶² *Cart. Sav. ep. Cen.*, n° 9bis.

Savigny²¹⁶³. Tous ces exemples mettent en exergue le rôle de l'abbaye dans la résolution des conflits transfrontaliers. Les moines, sollicités dans un esprit de conciliation, reçoivent les donations litigieuses, mettant ainsi fin aux réclamations et assurant la fin de la *faide*. Ces exemples révèlent également l'implication de l'aristocratie locale et des seigneurs voisins de ces terres, qui s'engagent parfois financièrement dans leur dénouement²¹⁶⁴. Si ces derniers jouent un rôle d'autant plus important lorsque le siège du comté de Mortain est vacant²¹⁶⁵, ils maintiennent un certain ordre lorsque le comte est absent²¹⁶⁶. Il est même probable que des assemblées se sont réunies à Mortain même en son absence après 1135, comme pourrait le suggérer un acte de donation de Jacques de Saint-Hilaire en faveur de Savigny²¹⁶⁷. La mention du millésime du règne d'Étienne de Blois dans deux actes de l'abbaye²¹⁶⁸, si elle peut être le témoignage d'une région qui a « basculé – ou menace de basculer – dans le camp adverse [entendre celui opposé à Geoffroy d'Anjou et Mathilde] »²¹⁶⁹, témoigne surtout de cette continuité dans un comté qu'Étienne de Blois considère comme une propriété personnelle²¹⁷⁰ et qu'il ne traverse pas en 1137²¹⁷¹.

La même année, Jacques I de Saint-Hilaire intervient directement dans la seigneurie de Mayenne. L'affaire concerne la donation de plusieurs biens par Goislin de Poe dans les paroisses de Landivy, La Dorée, Désertines et Fougerolles-du-Plessis²¹⁷². Afin d'aider à la réalisation de cette donation, le seigneur de Saint-Hilaire déploie un zèle remarquable pour

²¹⁶³ Arch. nat., L 975-1071.

²¹⁶⁴ À l'instar du seigneur de Saint-Hilaire (voir *infra*).

²¹⁶⁵ Notamment dans la seconde moitié du XII^e siècle. Voir l'exemple développé par Daniel Power (Power, Daniel, « The grants of Mary and Richard Bastard... », art. cit., p. 360).

²¹⁶⁶ À une date inconnue, Étienne de Blois adresse une lettre à tous ces *justicibus, vicecomitis et baronibus et omnibus fidelibus suis de honore Moretonii et Tellioli* confirmant une terre à l'abbaye Blanche (Arch. nat., L 979-130).

²¹⁶⁷ *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 103. Voir note suivante.

²¹⁶⁸ *Anno ab incarnatione Domini M^oC^oXXX^oVII^o, mense augusto, regnante Stephano rege Anglorum et duce Normannorum* (Arch. nat., L 971-560) ; *Datum Moretonio anno ab Incarnatione Domini MCXXXVIII, anno regni Stephani regis Anglorum III* (*Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 103).

²¹⁶⁹ Selon les termes employés par Annie Renoux (Renoux, Annie, « Châteaux, maisons fossoyées et baronnie... », art. cit., p 234).

²¹⁷⁰ Alors prisonnier de Mathilde l'Emperesse en 1141, cette dernière refuse de donner le comté de Mortain, au fils d'Étienne de Blois Eustache : *Hanc, patre defuncto, nubilem idem magnificentissimus rex Stephano nepoti legitimo matrimonio copulavit, et, pariter Boloniensem comitatu industrie adquisivit ; nam antea Moritoliensem in Normannia ex suo dederat. Hos comitatus, nepoti suo quem nominavi, Eustachio, legatus jure dandos destinaverat dum pater in captione teneretur ; imperatrice destinaverat prorsus abnuente, incertum au aliis etiam promittante* (Guillaume de Malmesbury, *Historia Novella*. The Contemporary History, Edmund King éd. et Kenneth Reginald Potter trad., Oxford, Clarendon press, 1998, p. 98-101).

²¹⁷¹ Helmerichs, Robert, « King Stephen's Norman itinerary... », p. 89-97.

²¹⁷² Arch. nat., L 971-560 et *Vet. Rot.*, n° 22.

procéder à l'arrangement²¹⁷³ : il donne à Goislin dix (ou vingt) sous manceaux et fait de Richard, fils aîné de ce dernier, son chevalier et son vassal²¹⁷⁴. Le service dû est probablement de type militaire, impliquant la possession d'armes et d'une monture, que fournissent les moines²¹⁷⁵. Les contre-dons en nature et les contreparties financières sont couramment utilisés auprès de l'aristocratie locale par l'abbaye de Savigny pour accroître son assise territoriale²¹⁷⁶. Si Jacques de Saint-Hilaire intervient également ici en tant que protecteur de l'abbaye de Savigny, il semble cependant dépasser largement son rôle, puisque c'est lui qui concède à Goislin une somme d'argent. Or, on se souvient que la famille de Landivy-Poe entretenait des relations anciennes avec les comtes de Mortain, relations qui ont vraisemblablement perduré après la bataille de Tinchebray et la chute des Conteville²¹⁷⁷. Si l'accord s'inscrit dans le contexte particulier de la succession de Henri I^{er} Beauclerc, il suppose cependant que les membres de l'aristocratie locale, en l'occurrence les seigneurs de Saint-Hilaire, s'inscrivent dans des réseaux anciens et en restent les garants en l'absence du comte de Mortain²¹⁷⁸. La validation de l'accord par Juhel de Mayenne et son fils laisse également entendre que l'intervention des Normands dans la pointe nord-ouest de leur seigneurie était consentie. Le lignage mayennais avait cependant accordé son soutien à l'invasion de la Normandie par Geoffroy d'Anjou et récupéré en contrepartie la possession des châteaux d'Ambrières, Gorrion et Châteauneuf²¹⁷⁹.

La fondation de l'abbaye de Savigny aux confins de la Normandie, du Maine et de la Bretagne est loin de présenter une situation inédite. Si elle a su dès ses débuts se placer sous la protection de seigneurs frontaliers puissants et de leurs vassaux, de tels établissements avaient déjà été créés sur des zones frontalières, comme l'abbaye de la Roë en 1098. Dans le

²¹⁷³ *Jacobus vero de Sancto Hylario qui ad ista proficienda multum laboravit [...]* (*Vet. Rot.*, n° 23) ; [...] *Qui venerabilis Iacobus ad augendas et manutendas prefate ecclesie possessione incredibiliter anhelans [...]* (*Arch. nat.*, L 971-560).

²¹⁷⁴ Voir *supra*.

²¹⁷⁵ *Et de ipsius ecclesie substantia idem Goslinus XXX^{ta} solidos Andegavensium, uxor eius Ligardis unam vaccam, Ricardus filius eius unum palefridum, Robertus filius eius unum pullum caritate habuerunt* (*Arch. nat.*, L 971-560).

²¹⁷⁶ Voir *infra*.

²¹⁷⁷ Voir *infra* Deuxième partie. 2.2.1.2.2. Après la bataille de Tinchebray, du Val au comté de Mortain.

²¹⁷⁸ L'acte est daté du règne d'Étienne en tant que roi d'Angleterre et duc de Normandie. Voir *infra* à la n. 2168.

²¹⁷⁹ *Audita morte regis Henrici, comes Andegavensis et uxor ejus Matildis, filia ejusdem regis, absque ulla difficultate castella Normannie obtinuerunt, videlicet [...] Ambreras, Gorrion, Comiae montem. Ista tria ultimo nominata interim comes concessit Gihello de Meduana, hac conditione, ut ipse eum fideliter adjuvaret in acquirendo hereditatem uxoris suae et filiorum suorum. Dicebat enim idem Gihellus illa oppida esse in terra sua (Chronique de Robert de Torigni, t. 1, p. 199-200) ; Optinuit tamen ipsa Damfrontem et Argentomagum et Oximum castella sui patris et alia tria, scilicet Colmie Montem et Gorrion et Ambreras, que interim concessit Iuhello de Meduana, hac conditione, ut ipse eam fideliter iuaret in acquirendo suam hereditatem* (*G.N.D.*, t. II, p. 274-275).

diocèse d'Angers, cette dernière avait, elle-aussi, rassemblé lors de la bénédiction de l'autel toute l'aristocratie voisine, sans alors tenir compte d'aucune limite politique²¹⁸⁰. L'abbaye de Savigny intègre les sociétés locales en les associant à son développement. Les actes écrits produits par les moines consacrent l'espace vécu et la géographie des pouvoirs des hommes vivant dans son voisinage. Ils montrent un espace organisé et mis en valeur et dévoilent une aristocratie qui franchit allègrement les frontières. L'enchevêtrement des possessions et la porosité de cette zone expliquent la présence des Normands au-delà d'une limite politique fluctuante, présence légitimée par la détention de biens, les liens étroits et anciens de voisinage et sans doute de parenté. Le peu d'implication d'Étienne de Blois dans l'Avranchin laisse aux familles aristocratiques toute latitude pour occuper l'espace frontalier et consolider ses réseaux existants. Ces lignages sont, auprès de l'abbaye de Savigny, les premiers interlocuteurs, pour les confirmations comme pour les règlements de conflits.

Les opérations militaires menées par les ducs de Normandie depuis Richard II en direction de la Bretagne et du Maine ont eu pour conséquence une extension de l'influence ducale dans le secteur au sud de la Sélune, une fixation de la frontière ainsi qu'une relative militarisation de la zone. Ce processus participe au maillage du territoire de l'Avranchin et sa polarisation autour des châteaux ducaux et comtaux marque l'espace frontalier. Il s'accompagne dans la plupart des cas de la présence d'un lignage aristocratique, dont les alliances matrimoniales sont mises à profit. Il double parfois des fonctions économiques et démographiques dévolues aux bourgs. Les grandes abbayes accompagnent ponctuellement ce processus : les transferts de propriété dont elles sont les bénéficiaires tendent à fixer l'espace frontalier, tout en affirmant la présence politico-religieuse des princes normands.

Le contexte géopolitique, les réorganisations territoriales, ainsi que l'évolution interne des grandes seigneuries voisines de l'Avranchin – celles de Fougères, de Mayenne et de Bellême –, affectent directement l'aristocratie frontalière et donnent lieu à des stratégies différenciées suivant les lieux et les familles. La présence du seigneur de Fougères en Normandie a ainsi pu faire l'objet d'un compromis avec le duc de Normandie, s'adaptant à la situation politique du milieu du XI^e siècle et au patrimoine familial, sur un territoire passé

²¹⁸⁰ Pichot, Daniel, « Bretagne / Maine... », art. cit., p. 91.

sous influence normande. Ces stratégies aboutissent localement, et parfois temporairement, à la captation et à la fidélisation de certains lignages frontaliers, ainsi qu'à leur intégration dans les réseaux d'alliances et d'influence de l'Avranchin. Si les avancées territoriales normandes vers le sud sont matérialisées par la possession de forteresses, l'affermissement du pouvoir des ducs de Normandie passe également par une politique volontaire de mise en place de certains lignages et le contrôle d'honneurs ecclésiastiques.

Les espaces frontaliers de l'Avranchin sont également marqués par la présence d'une société aristocratique où chaque famille possède ses propres réseaux d'influence et d'alliance. Les aspirations de ces lignages et leurs dynamiques internes sont un des éléments indispensables pour saisir et comprendre les fluctuations du pouvoir dans ces espaces périphériques, où l'influence des princes territoriaux et des grands seigneurs se confronte aux intérêts des familles aristocratiques. La fondation de l'abbaye de Savigny au croisement de la Normandie, du Maine et de la Bretagne et les écrits que les moines ont produit éclairent cette société complexe. L'espace vécu des familles aristocratiques met en évidence l'enchevêtrement de leurs possessions et la perméabilité de cette zone frontalière. La détention de biens, les liens étroits et anciens de voisinage et sans doute de parenté montre que la géographie des pouvoirs de ces aristocrates dépassaient les limites politiques parfois fluctuantes, dont elles s'accommodaient suivant leurs propres intérêts.

Conclusion de la seconde partie

La multiplication de l'écrit dans l'Avranchin, dans la seconde moitié du XI^e siècle se traduit par une production émanant des ducs de Normandie, des comtes de Mortain, de l'autorité épiscopale et de nombreux établissements religieux – de la grande abbaye au petit prieuré. Cet accroissement documentaire induit deux corollaires. S'il nous permet de cerner plus finement les familles aristocratiques, il nous en présente également par son prisme une vision biaisée, due à la fois à la nature des sources, mais également à leur distribution dans le temps. Il nous astreint ainsi à adopter une vision doublement critique, afin de ne pas limiter la connaissance des familles aristocratiques de l'Avranchin à un seul champ, mais à adopter une approche synchronique pour pouvoir dégager les éléments qui caractérisent ce groupe.

L'apparition d'un territoire institutionnalisé dans l'Avranchin a longtemps été analysée comme un témoignage du développement et du renforcement de l'autorité des ducs de Normandie dans une région excentrée du duché. Si l'on se place du point de vue des comtes de Mortain, on peut également l'interpréter comme la capacité à réunir autour d'eux l'aristocratie de l'Avranchin à travers des projets qui structurent à la fois le territoire et lui donnent des cadres. Cet espace institutionnalisé autour de l'autorité du duc et du comte est ainsi incarné par différents lieux de pouvoir fortement polarisé et a produit un maillage du territoire, à partir duquel se façonne en retour l'espace des familles aristocratiques et où s'ordonnent de nouvelles logiques.

L'autorité des ducs de Normandie et des comtes de Mortain se fait ressentir dans l'Avranchin, à différentes échelles, essentiellement à partir du second tiers du XI^e siècle. Elle s'incarne d'abord par le biais de lignages connus pour leur ancienneté et leur engagement auprès de la famille ducale, mais dont l'implantation dans la région était antérieure. Leur évolution dans l'Avranchin semble concomitante avec le contexte géopolitique des confins normands. Il faut cependant attendre les années 1080-1090 pour voir émerger de la documentation une kyrielle de familles de la moyenne et petite aristocratie, que l'écrit avait jusque-là éclipsé. Dès l'instant où elles apparaissent dans les sources, ces familles semblent déjà pleinement incluses dans des réseaux de relations et de vassalité multiples. Elles intègrent les cercles restreints de la famille, du voisinage ou de la proximité sociale à des horizons plus larges. Leur enracinement peut prendre forme dans une fondation prieurale et se double parfois d'une forteresse privée, où s'affirme la puissance de la famille. Leur mobilité inscrit également ces familles dans paysage élargi, notamment à proximité des zones frontalières.

C'est notamment au sein de cette société aristocratique plurielle que les premiers comtes de Mortain, apparentés à la famille ducale, vont construire de façon habile et stratégique leur entourage et s'attacher leurs services, notamment par le biais de fonctions administratives. Les fondations religieuses des comtes vont servir à fidéliser et contrôler cette aristocratie, tout en lui concédant une part de l'autorité comtale et en l'associant à la territorialisation du pouvoir sur l'Avranchin. Les contextes de lutte entre le comte Guillaume et son cousin Henri Beauclerc, puis entre les partisans d'Étienne de Blois et ceux du parti angevin, vont participer à la promotion de certains lignages et à affermir leur propre autorité dans l'Avranchin.

L'espace dans lequel évoluent les aristocrates au XI^e et au début du XII^e siècle reflète ainsi une réalité multiple, parfois informelle et complexe, dans laquelle se mêlent territoire institutionnel et polarisations multiples, réseaux restreints et élargis et dont la vision ne

s'arrête pas aux limites de l'Avranchin. Si ce cadre institutionnel marqué par les ducs de Normandie et les comtes de Mortain, ainsi que le contexte géopolitique, affectent les familles aristocratiques et leur fidélité, leurs aspirations propres et leurs dynamiques internes jouent également un rôle important dans les fluctuations du pouvoir à proximité des espaces frontaliers. Ceux-ci sont ainsi fortement marqués par les réseaux d'influence et d'alliance aristocratiques et leurs propres intérêts. La fondation de l'abbaye de Savigny éclaire cette société complexe que le nouvel établissement fondé par Vital intègre. Au-delà de la maîtrise politique de la frontière, l'espace vécu et la géographie des pouvoirs de ces familles aristocratiques façonnent également l'espace frontalier.

Conclusion générale

En raison de sa position frontalière, l'Avranchin a longtemps été défini à la fois comme une interface dans ses interactions avec ses voisins, comme une périphérie par rapport à un centre incarné par l'autorité ducal et comme un interstice, *continuum of instability* : obscur « entredeux » entre le *Ducatus Cenomannicus*, la marche de Bretagne, puis le *regnum* breton, et le littoral de la Manche ; puis sorte de *no man's land* livré aux envahisseurs bretons et scandinaves ; à partir de 933, périphérie à conquérir et à contrôler pour les ducs de Normandie ; zone fluctuante ou de transition où s'exercent l'influence de seigneurs limitrophes. Les espaces frontaliers de l'Avranchin constituent néanmoins une donnée intrinsèque de son territoire et de son organisation. Ils participent à l'élaboration de son identité en produisant, à travers des formes de ruptures, de continuités et de discontinuités, une dynamique propre soumise aux jeux de diverses influences. Ils ont ainsi produit des modes d'appropriation de l'espace particuliers et inscrit les différents acteurs dans des enjeux spécifiques.

Si la question des frontières reste un sujet complexe, qui ne peut être abordé sans référence au pouvoir central et aux régions environnantes, elle ne peut également être comprise sans prendre en compte ceux qui habitent cet espace, le parcourent, se l'approprient. Bien que certains lignages possèdent une histoire particulière, qui mériterait parfois d'être l'objet unique d'une monographie familiale, nous avons adopté une approche synchronique. À travers une séquence d'événements communs, qu'ils soient endogènes ou exogènes, nous avons pu dégager des éléments caractéristiques au groupe aristocratique, qui a généré lui aussi, à différentes échelles et sur différents réseaux, ses propres dynamiques et ses propres territoires.

Le *regnum* neustrien procure un premier cadre à notre étude, au sein duquel l'aristocratie se laisse deviner par plusieurs biais. Le prisme des anciennes circonscriptions et le service du roi carolingien suppose la présence d'agents administratifs à plusieurs niveaux, dont on ne décèle que ponctuellement la présence. L'autorité du souverain est en outre soutenue dans l'Avranchin, comme ailleurs en Neustrie, par l'action des évêques et des ermites-missionnaires, renforçant ainsi l'implantation de la monarchie franque. L'intérêt des

souverains pour cet espace est appuyé par l'action des grandes abbayes qui, par leurs possessions, quadrillent ce territoire et assurent la fidélité des aristocrates locaux. Au milieu du IX^e siècle, la région est affectée par les profondes transformations du royaume et l'avancée du *regnum* breton. La position de l'Avranchin, probable réservoir de troupes et de montures à l'époque carolingienne, mais dont il est difficile d'appréhender l'organisation dans un éventuel système de fortifications, inscrit également le groupe aristocratique dans le cadre de la défense et de la protection des domaines royaux. Plusieurs lignages de l'Avranchin trouvent peut-être leurs origines dans le cadre neustrien, sans que nous puissions en saisir tous les ressorts. Certains entretenaient sans doute des liens avec la haute aristocratie carolingienne et s'intégraient dans des groupes familiaux élargis placés à proximité de la marche de Bretagne et dans le *Ducatus Cenomannicus*. Charges royales, défense du territoire et possession de structures domaniales ont pu donner à ces familles un levier de développement, l'action des clercs et des abbayes apportant un soutien supplémentaire à leur implantation à l'échelon local.

Au-delà du débat sur la continuité des élites ou des structures territoriales, ces données contredisent l'hypothèse, déjà remise en cause, d'une région désertique. Elles inscrivent pleinement l'aristocratie de l'Avranchin dans la Neustrie carolingienne et non à l'écart de l'évolution du *regnum Francorum*. L'influence des puissants groupes familiaux des Rorgonides puis des Robertiens jusqu'aux rivages de la Manche met également en évidence l'intégration de la région dans leur stratégie de domination de l'espace. La première, territorialisée à partir des cadres administratifs, n'a laissé dans l'Avranchin que des témoignages ténus. Elle s'appuie sur un contrôle des forces locales à travers une stratégie spatiale, liée très vraisemblablement au secteur frontalier de la Bretagne, où les Rorgonides avaient également des intérêts. La seconde fonde son ascendance sur le commandement militaire de Neustrie. Les Robertiens développent leur autorité dans l'Avranchin notamment à travers des établissements religieux et étendent leur influence sur certains lignages au moyen d'unions matrimoniales, dont le souvenir semble se perpétuer jusqu'au XI^e siècle. Leur stratégie dénote une volonté de maîtriser le territoire de l'Avranchin grâce aux groupes aristocratiques, dont ils exploitent les capacités d'action.

Dans l'Avranchin, et plus particulièrement le long de la frontière, la présence de populations originaires de Bretagne, qu'elles soient aristocratiques ou non, est ancienne. Dès le milieu du IX^e siècle, poussée bretonne et domination politique ont sans doute accentué le phénomène, notamment par l'apport de cadres aristocratiques. Les enquêtes que nous avons menées à partir d'exemples les mieux documentés soulignent l'enracinement ancien des

lignages bretons aux échelons supérieurs de l'aristocratie dans l'Avranchin, bien avant la seconde moitié du XI^e siècle comme on l'a longtemps supposé. La diversité de leurs possessions, dépassant largement le cadre frontalier et remontant sans doute en partie à la domination bretonne sur l'Avranchin souligne le caractère polymorphe de leurs origines : possessions patrimoniales, terres dépendant d'anciennes circonscriptions administratives tenues avec l'assentiment des comtes de Rennes, biens issus du fisc ou encore récupérés sur des propriétés d'origine épiscopale, provenant d'abbayes normandes ou bretonnes. Elles mettent également en avant les liens qui unissaient ces aristocrates aux comtes de Rennes ou à leurs parents. Ces familles, intégrées dans les réseaux aristocratiques locaux, s'insèrent également dans les réseaux ecclésiastiques, par les donations et la protection qu'ils accordent aux différents établissements religieux ; tout comme le rôle probable joué dans la protection de la baie du Mont-Saint-Michel contre les raids scandinaves les associe pleinement au territoire de l'Avranchin.

La formation du groupe aristocratique vivant dans les espaces frontaliers de l'Avranchin avant la poussée normande des années 1024-1030 résulte donc d'un processus ancien et complexe, dont on décèle les origines essentiellement à partir du IX^e siècle. Mémoire anthroponymique et *amicitia* envers les communautés religieuses en constituent les témoignages les plus visibles. De son caractère endogène ou exogène, on ne sait rien. Il est toutefois le produit manifeste du *regnum* neustrien, dont la poussée bretonne accentue le caractère composite et multiscalaire.

Lorsque les ducs de Normandie étendent leur autorité sur l'Avranchin au cours du premier tiers du XI^e siècle, le groupe aristocratique en place présente également une forme de continuité. Celle-ci est notamment décelable à travers les anciennes structures domaniales dont certains hommes, peut-être attachés à une fonction particulière, semblent être les héritiers. Si les ducs de Normandie saisissent une partie des domaines, la récupération de ces terres d'origine publique fait néanmoins l'objet d'une accommodation et vraisemblablement d'un compromis avec certains aristocrates, notamment ceux originaires de Bretagne. Ces terres vont également être mises à profit par les comtes de Mortain afin de servir de rétribution, notamment pour l'exercice de fonctions administratives, et probablement appuyer la politique de fidélisation de certains lignages. Les transferts domaniaux montrent cependant des situations complexes, dont les familles aristocratiques sont parfois les bénéficiaires. Ils font également ressortir une certaine mobilité du patrimoine de ces lignages. Compromis, fidélisation et rémunération laissent entendre que les ducs de Normandie et les comtes de

Mortain ont pris une part active, à différentes échelles, dans la formation du patrimoine du groupe aristocratique de l'Avranchin, qui reste pour partie l'héritier de structures antérieures.

La construction d'un espace institutionnel constitue un second témoignage du contrôle ducal sur l'Avranchin. On l'interprète également comme la capacité des comtes de Mortain à rassembler autour de leur personne et de leur autorité l'aristocratie à travers des projets qui structurent le territoire. Ces cadres institutionnels façonnent également le pouvoir des familles aristocratiques autour de nouvelles polarités et ces nouvelles logiques ordonnent leurs territoires. Ils ne sont cependant qu'un biais d'étude, l'aristocratie ayant en outre ses propres dynamiques. Les fondations prieurales constituent, comme ailleurs, le témoignage d'un enracinement de l'aristocratie sur un territoire, où s'affirment son identité et son autorité. Contrairement aux schémas mis en lumière dans d'autres régions, ce processus de fondation n'est pas toujours corrélé avec la possession ou l'érection d'une forteresse. De plus, dans l'Avranchin, il ne donne pas naissance à de vastes honneurs ou à de grandes unités seigneuriales, qu'elles soient à proximité de la frontière ou à l'intérieur des terres. La dispersion des patrimoines aristocratiques a longtemps été considérée comme l'expression d'un contrôle ducal. Si celui-ci est manifeste dans certains cas, la distribution des possessions de l'aristocratie et son importance répondent à de multiples facteurs, où entre notamment en considération l'ancienneté des lignages. Réseaux de relations élargis et de vassalité, cercles familiaux ou de voisinage montrent néanmoins que les horizons de l'aristocratie ne s'arrêtaient pas aux limites de leurs possessions, ni à celle de l'Avranchin.

Fondations prieurales et forteresses privées ne forment pas pour autant le seul élément autour duquel se construisent l'autorité et la puissance des familles aristocratiques. Elles passent par exemple par le service ducal ou comtal, dont le pouvoir, fortement polarisé, s'appuie également sur des liens personnels avec les membres de l'aristocratie. La garde des forteresses repose entre autres sur des lignages, dont les réseaux de fidélité et les intérêts servent la politique ducale et comtale, notamment en appui de l'extension normande vers les périphéries du duché. Les comtes de Mortain ont par ailleurs habilement et stratégiquement construit leur entourage. Il se compose de manière assez hétérogène, faisant d'abord une part importante à une aristocratie choisie principalement hors de l'Avranchin, sur les terres détenues par les Conteville, parents du duc originellement possessionnés dans la basse vallée de la Risle. À la fin du XI^e siècle, peut-être à la faveur de la fortune acquise en Angleterre, les comtes de Mortain intègrent les familles de l'Avranchin à leur entourage. Par leurs propres fondations religieuses, ils fidélisent et contrôlent les lignages et les intègrent dans leurs

réseaux d'influence. De même, ils fournissent à ces derniers, par l'intermédiaire d'offices administratifs, une part de l'autorité qu'ils détiennent et les associent à la territorialisation du pouvoir sur l'Avranchin. Les changements à la tête du comté de Mortain après la bataille de Tinchebray n'affectent pas en profondeur les structures des familles aristocratiques et n'ont pour conséquence qu'un resserrement géographique de l'entourage comtal.

Si les relations politiques le long des frontières sont souvent réduites à un affrontement bipolaire entre princes territoriaux, les familles aristocratiques y ont cependant aussi un rôle à jouer, suivant bien souvent leurs propres intérêts. Les aspirations des lignages et leurs dynamiques internes sont dans ce sens un des éléments indispensables pour saisir et comprendre les fluctuations du pouvoir dans ces espaces périphériques. Aucune famille aristocratique de l'Avranchin ne semble toutefois s'inscrire dans la politique classique des barons de marches pour qui hommages multiples et alliances successives garantissaient une marge de manœuvre. Les interventions le long des frontières prennent diverses formes, de l'accommodation avec les lignages voisins aux alliances matrimoniales, de l'intervention directe à la possession d'un bien ou d'une forteresse, ou la dotation à un établissement religieux. Elles sont parfois directement provoquées par les ducs de Normandie ou les comtes de Mortain. Face au Maine notamment, elles s'intègrent dans une politique plus large visant à marquer le territoire par la possession de fortifications, à placer des familles fidèles ou encore à former des réseaux auprès des lignages frontaliers.

Le rôle des établissements religieux à proximité des frontières est de plus considérable, telle l'abbaye du Mont Saint-Michel ou celle de Marmoutier par l'intermédiaire de ses prieurés, qui attirent dévotions et donations des familles aristocratiques. La fondation de l'abbaye de Savigny en 1112-1113 modifie grandement le paysage ecclésiastique. Son succès auprès de l'aristocratie s'inscrit, au-delà des motifs spirituels, dans une redéfinition des liens entre monde monastique et monde laïc. L'abbaye intègre dès sa fondation les différentes sociétés locales et les associe à sa protection et à son développement. Espace vécu et géographie des pouvoirs de l'aristocratie sur cet espace sont reconnus par l'acte écrit, tout comme leur influence et leur autorité sur le territoire frontalier ainsi que sur les hommes qui l'habitent. L'abbaye, par la pratique du contre-don, renforce le prestige social de ces aristocrates et leur donne les moyens de s'inscrire dans le monde des *milites*.

L'influence des familles aristocratiques de l'Avranchin se fait sentir bien au-delà des limites politiques. Elle s'explique en partie par le devoir de protection envers l'abbaye auquel elles s'étaient engagées. Elle se comprend également dans le contexte de liens de voisinage et

sans doute de parenté, dont on ne maîtrise pas tous les ressorts. L'enchevêtrement des possessions aristocratiques et la perméabilité de l'espace frontalier explique également le facile franchissement des frontières. Si l'abbaye contribue dès ses débuts à la stabilisation de la zone frontalière, la présence de membres de l'aristocratie de l'Avranchin n'a cependant, semble-t-il, pas modifié de façon radicale les pouvoirs dans la région. Malgré l'irrégularité de la présence d'Étienne de Blois dans le comté de Mortain et les luttes de succession suite à la mort de Henri I^{er} Beauclerc, l'aristocratie de l'Avranchin a su préserver ses intérêts et maintenir dans cette partie du duché et aux frontières un certain ordre en l'absence de l'autorité ducale. Ce contexte lui a donné la faculté de consolider ses réseaux et son influence, ainsi que d'affirmer et d'accroître sa position dans la société aristocratique des confins frontaliers.

Henri I^{er} Beauclerc laisse un héritage de loyautés et d'intérêts entrecroisés le long de la frontière. À sa mort en 1135, la crise de succession entraîne dans les régions frontalières du sud de la Normandie un relâchement de l'autorité ducale, qui se traduit par un accroissement de l'influence et du pouvoir des aristocrates. Dans l'Avranchin, la conquête de la Normandie en 1144 ne bouleverse pas brutalement pas cette société, essentiellement constituée de familles anciennement implantées dans le secteur. Si le comté de Mortain est temporairement concédé au fils d'Étienne de Blois, Guillaume, Henri II Plantagenêt reprend rapidement en main la région. Son règne constitue une autre étape pour la société aristocratique de l'Avranchin.

Au terme de cette étude, plusieurs axes de recherche ont été abordés et pourraient être développés dans un cadre chronologique plus étendu. À partir de la seconde moitié du XII^e siècle, plusieurs thématiques seraient à examiner : l'enracinement aristocratique autour d'un pôle castral et religieux, l'émergence du groupe des *milites* et des *domini* à la fin du XII^e et au début du XIII^e siècles ; l'évolution des structures familiales, l'apparition des lignées, les pratiques matrimoniales et successorales, la dévolution des patrimoines ; l'évolution des relations entre ces familles aristocratiques et les comtes de Mortain, leur participation au service ducal et leur ascension sociale ; la permanence des relations avec l'abbaye de Savigny ; le développement des sites fortifiés, comme celui de Pontorson, dont Henri II supervise lui même la construction en 1158 ; 1204 et ses conséquences... Après le milieu du XII^e siècle, la société aristocratique de l'Avranchin offre encore de multiples champs d'étude à la recherche.

Sources

Sources manuscrites

Archives départementales de la Manche

3 G (Collégiale Saint-Évroult de Mortain, XIV^e-XVIII^e siècles).

H nouveau dépôt (Abbaye de Savigny et Abbaye Blanche, XIV^e-XVIII^e siècles).

6 J 12 (Notes du chanoine Yves Delaporte).

134 J (Fonds Victor Gastebois).

136 J (Actes des évêques de Coutances de 1131 à 1208, copie par Paul Le Cacheux, début XX^e siècle).

155 J (Fonds de l'ancien comté de Mortain et des forges de Bourberouge, XV^e-XVIII^e siècles).

15 Fi (Collection photographique de la famille Dolbet, reproduction de documents d'archives).

Archives départementales de la Mayenne

1 J 131 (Papiers de l'érudit Hippolyte Sauvage).

ms. 33 (*Liber cartarum domus Savignei, Capitula cartarum in episcopatu Cenomanensi*, copie par Victor Duchemin, fin du XIX^e siècle).

ms. 34 (Cartulaire de l'abbaye de Savigny pour le Maine, copie par Victor Duchemin, fin du XIX^e siècle).

ms. 35 (Cartulaire de l'abbaye de Savigny pour le Maine, copie par Paul de Farcy, fin XIX^e-début XX^e siècle).

Archives départementales de l'Eure

H 10 (Abbaye du Bec-Hellouin)

Archives départementales de Seine-Maritime

18 H (Abbaye Notre-Dame-du-Vœu du Valasse).

Archives départementales d'Ille-et-Vilaine

1 F 296 (Abbaye de Savigny, XII^e-XVI^e siècles et copie du XVII^e siècle).

1 F 553-555 (Abbaye de Savigny, copie du XIX^e siècle).

1 F 558 (Prieuré d'Igné, copie).

1 F 1626 (Abbaye de Savigny, XII^e-XVII^e siècles).

6 H 16 (Prieuré de la Sainte-Trinité de Fougères).

Archives départementales du Calvados

2 D 150 (Prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge, XI^e-XVIII^e siècle).

F 5276 (Copies d'actes de la série H des Archives départementales du Calvados de l'Eure et de la Manche, Gaston de Beausse, vers 1910).

F 5690 (Abbayes de la Manche et pièces diverses copiées par François Dolbet aux Archives de la Manche et concernant des paroisses de l'actuel Calvados, dans les fonds de l'Abbaye Blanche de Mortain, de celles du Mont Saint-Michel et de Savigny).

F 5803 (Copies de chartes concernant les abbayes de la Manche, Charles-Adrien Duhérissier de Gerville, XIX^e siècle).

H 1777 (Abbaye Notre-Dame de Barbery).

H 9084-9086 (Cartulaire du prieuré du Plessis-Grimoult).

H 6623 (Bulles et chartes, Saint-André-en-Gouffern).

H 7745 (Cartulaire de l'abbaye Saint-Martin de Troarn dit Chartrier Blanc, XV^e siècle)

1 J 3-6 (Notes et copies de chartes par Henry Chanteux).

1 J 41 (Cartulaire de l'abbaye Saint-Étienne de Caen, XII^e-XIII^e siècle).

Archives départementales du Maine-et-Loire

H 3515 (Prieuré de La Tremblay, XI^e-XV^e siècles).

67 H 1 (Abbaye de Savigny, collection de Toussaint Grille).

Archives nationales

J 211 (Trésor des Chartes, layettes, Normandie II).

JJ 48 (Trésor des chartes, registres).

K 22-25 et 41 (Monuments historiques, cartons des rois).

L 966-978 (Abbaye de Savigny, XII^e-XVIII^e siècles).

L 979 (Abbaye Blanche, XII^e-XVIII^e siècles).

Bibliothèque municipale d'Avranches

ms. 206 (*Cartularium ecclesie Abrincensis* ou *Livre Vert*, XIII^e-XV^e siècles).

ms. 210 (*Chartularium monasterii Montis Sancti Michaelis*, XII^e-XIII^e siècles).

ms. 211 (*Historiae Montis Sancti Michaelis volumen majus*, X^e-XV^e siècles).

ms. 214 (*Consuetudinarium et martyrologium monasterii Montis Sancti Michaelis*, XIV^e siècle).

Fonds Pigeon, ms. 45 (*Actae Sanctae Ecclesiae Abrincensis*, copie du chanoine Guérin, XVII^e-XVIII^e siècle).

Bibliothèque municipale de Cherbourg

ms. 246 (Minutes de lettres et de mémoires autographes de M. de Gerville).

Bibliothèque municipale de Flers

ms. 22-23 (F 9-10) (*Liber cartarum domus Savignei*, copie par Auguste Surville, 1891-1892).

Bibliothèque municipale de Fougères

ms. 7 (*Histoire de la congrégation de Savigny*, Dom Claude Auvry, XVII^e siècle).

Bibliothèque municipale du Mans

ms. 91bis (*Compendium historiae regalis abbatiae Sancti Petri de Cultura*, XVIII^e siècle).

ms. 198 (Cartulaire de l'abbaye Saint-Pierre-de-la-Couture au Mans, XIII^e siècle).

Bibliothèque Municipale de Rouen

Collection Leber 5636 (ms. 3122) (Chartes originales de l'abbaye de Savigny).

Bibliothèque nationale de France

Fonds des manuscrits latins

- ms. 4862 (Manuscrit provenant de l'abbaye de Savigny, rédigé par un moine de l'abbaye, XII^e-XIV^e siècles)
- ms. 5430A (Abbaye du Mont Saint-Michel, copies faites pour Gaignières, XVIII^e siècle).
- ms. 5441 (Cartulaire et chartes de l'abbaye de Marmoutier, copies par Gaignières, (XVIII^e siècle).
- ms. 5650 (*Chartularium abbatiae S. Trinitatis Cadomensis*, XIV^e siècle).
- ms. 9215 : Collection de pièces relatives à divers lieux en Normandie.
- ms. 10065 (Collection de pièces relatives à l'histoire de la Basse-Normandie copiées ou recueillies par Amédée-Louis Léchaudé d'Anisy, XIX^e siècle).
- ms. 10078 (Collection de pièces relatives à l'histoire de la Basse-Normandie, copie par Amédée-Louis Léchaudé d'Anisy, 1839).
- ms. 10086 (Cartulaire de l'Abbaye de Troarn, XIV^e siècle).
- ms. 11832 (Chartes diverses).
- ms. 12875 (Recueil de D. Le Michel sur Marmoutier, XVII^e siècle).
- ms. 12876-12880 (Histoire manuscrite de Marmoutier, avec les preuves contenant une grande quantité de pièces justificatives par Dom Edmond Martène, XVII^e siècle).
- ms. 12884 (*Chronicon Beccense auctum et illustratum*, dom Jacques Jouvelin et dom Béguine Thibault, fin XVII^e siècle).
- ms. 14832 (Pièces relatives au Mont Saint-Michel, XII^e siècle).
- ms. 17062 (Collection de 278 chartes ou fragments de chartes originales recueillies par M. Bordier, XII^e-XIX^e siècles).

Fonds des nouvelles acquisitions latines

- ms. 1022 (*Liber cartarum domus Savignei*, copie par Léopold Delisle, XIX^e siècle).
- ms. 1023 (Abbaye de Savigny, copie par Léopold Delisle, XIX^e siècle).
- ms. 1428 (Copies ou extraits de chartes normandes conservées chez lord Beaumont).
- ms. 1929 (Cartulaire de l'abbaye Saint-Pierre de Préaux, XV^e siècle).
- ms. 1930 (Cartulaire de l'abbaye de Saint-Florent-lès-Saumur, *Livre noir*, XI^e-XII^e siècles).
- ms. 2292 (Recueil de 20 pièces originales relatives à la Normandie, XII^e-XVI^e siècles).
- ms. 2500 (*Liber cartarum domus Savignei*, copie par Paul de Farcy, fin XIX^e-début XX^e siècle).

Fonds des manuscrits français

ms. 4900 (Recueil de documents concernant le Cotentin, XVIII^e siècle).

ms. 4902 (Recueil de documents rassemblés pour l'intendant de Basse-Normandie Foucault, XVII^e-XVIII^e siècles).

ms. 22325 (Recueil d'extraits de divers chartriers de Bretagne, XVII^e siècle).

ms. 26015 (Quittances et pièces diverses, Charles V, 1378-1379).

Fonds des nouvelles acquisitions françaises

ms. 21806-21848 (Collection Léopold Delisle sur l'histoire de la Normandie, XIX^e siècle).

Collection Baluze

t. 77 (Extraits des cartulaires de Marmoutier et de Saint-Martin de Tours, copie par Étienne Baluze, 1710-1713).

Collection Clairambault

n° 297 (Pièces historiques diverses, 1595-1742).

Collection Moreau

t. 33 (Collection de chartes et de diplômes concernant l'histoire de France).

Musée des Beaux-Arts de Caen

Collection Mancel, ms 298 (*Liber cartarum domus Savignei*, copie par Charles-Adrien de Gerville, 1836).

Collection Mancel, ms 300 (Pièces relatives à divers établissements de la Normandie, copies de Léopold Delisle et Nicolas-François Dubosc, 1836-1839).

Collection Mancel, ms 301 (Pièces relatives à l'abbaye de Savigny provenant de la collection Leber de la Bibliothèque de Rouen et des Archives Nationales, copies par Paul de Farcy et Théodore Courteaux, XIX^e siècle).

Collection Mancel, ms 302 (*Liber cartarum domus Savignei* et chartes conservées aux jadis aux Archives départementales de la Manche et aux Archives Nationales, copie par Paul de Farcy [?], fin XIX^e-début XX^e siècle).

Public Record Office (Londres)

31/8/140B (Cartulaire de la Basse-Normandie ou copies des chartes et autres actes, Amédée-Louis Léchaudé d'Anisy, 1835-1836, 3 volumes).

Sources éditées

Sources diplomatiques

- Amis du Mont Saint-Michel éd., *Cartulaire du Mont Saint-Michel. Fac-similé du manuscrit 210 de la Bibliothèque municipale d'Avranches*, Le Mont Saint-Michel, les Amis du Mont Saint-Michel, 2005.
- Allen, Richard, *The Norman episcopate, 989-1100*, PhD Thesis, Université de Glasgow, 2009, 2 vol.
- Allen, Richard, « Les actes des évêques d'Avranches, ca. 990-1253 : esquisse d'un premier bilan », *Tabularia*, « Études [Actes épiscopaux et abbatiaux en Normandie et dans le grand Ouest européen] », n° 12, 2012, p. 63-106.
- Allen, Richard, « Un nouvel acte de Guillaume le Bâtard, duc de Normandie (18 juin 1066) », *B.É.C.*, t. 171, 2^{nde} livraison, juillet-décembre 2017, p. 517-536.
- Allenou, Jean, *Histoire féodale des marais, territoires et église de Dol : Enquête par tourbe ordonnée par Henri II, roi d'Angleterre*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1917 (« La Bretagne et les Pays celtiques », t. 13).
- Arnoux, Mathieu et Maneuvrier, Christophe, « Deux abbayes de Basse-Normandie : Notre-Dame du Val et le Val Richer (XII^e-XIII^e siècles) », *P.B.-N.*, n° 1-2 (n° 237-238), 2000, p. 1-111.
- Association des amis des Archives historiques du diocèse de Rennes éd., Dol et Saint-Malo éd., *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon [fac-similé du manuscrit]*, Rennes, Association des amis des Archives historiques du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo, 1998.
- Aubergé, Jacques éd., *Le cartulaire de la seigneurie de Fougères connu sous le nom de Cartulaire d'Alençon. Publié avec une introduction, des notes et des tables*, Rennes, Imprimerie Oberthur, 1913.
- Baldwin, John Wesley éd., *Les registres de Philippe Auguste*, Paris, Imprimerie nationale, vol. 1 : « Texte », 1992 (« Recueils des Historiens de la France : documents financiers et administratifs », t. 7).
- Barraclough, Geoffrey éd., *The Charters of the Anglo-Norman Earls of Chester, c. 1071-1237*, Preston, Record Society of Lancashire and Cheshire ; Gloucester, Alan Sutton, 1988.
- Bates, David éd., *Regesta Regum Anglo-Normannorum. The Acta of William I (1066-1087)*, Oxford, Clarendon Press, 1998.
- Bearman, Robert éd., *Charters of the Redvers family and the earldom of Devon, 1090-1217*, Exeter, Devon and Cornwall Record Society, 1994 (New series, vol. 37).
- Becker, Julia éd., *Documenti latini et greci del conte Ruggero I di Calabria e Sicilia*, Rome, Viella, 2013 (« Ricerche dell'Istituto storico germanico di Roma », 9).
- Bertrand de Broussillon, Arthur éd., *Cartulaire du Saint-Michel de l'Abbayette, prieuré de l'abbaye du Mont-Saint-Michel (997-1421)*, Paris, Picard et fils, 1894.

- Bertrand de Broussillon, Arthur éd., *La maison de Laval (1020-1605). Étude historique accompagnée du cartulaire de Laval et de Vitré*, Paris, Picard, 1895-1903, 5 vol.
- Bertrand de Broussillon, Arthur éd., *Cartulaire de l'abbaye Saint-Aubin d'Angers*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1903, 3 vol.
- Beyer, Heinrich, Eltester, Leopold et Goerz, Adam, *Urkundenbuch zur Geschichte der jetzt die Preussischen Regierungsbezirke Coblenz und Trier bildenden mittelheinishen Territorien*, Coblenz, J. Hölscher, 1860-1874, 3 vol.
- Bonnin, Théodose éd., *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis. Journal des visites pastorales d'Eude Rigaud archevêque de Rouen, MCCXLVIII-MCCLXIX*, Rouen, Auguste Le Brument, 1852.
- Bréard, Charles, *L'abbaye de Notre-Dame de Grestain de l'ordre de Saint-Benoît à l'ancien diocèse de Lisieux*, Rouen, A. Lestringant Libraire, 1904.
- Calendar of the charter rolls preserved in the Public Record Office*, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1903-1927, 6 vol.
- Capitularia regum Francorum*, Alfred Boretius et Victor Krause éd., Hanovre, Impensis Bibliopolii Hahniani, 1890 (« *Monumenta Germaniae Historica* », 2/1).
- Cartulaire des abbayes de Saint-Pierre de la Couture et de Saint-Pierre de Solesmes*, Le Mans, Edmond Monnoyer, 1881.
- Chanteux, Henry éd., *Recueil des actes de Henri I^{er} Beauclerc*, Paris, thèse de l'École des Chartes, 1932, 3 vol.
- Charles, Robert et Menjot d'Elbenne, Samuel éd., *Cartulaire de l'abbaye Saint-Vincent du Mans (ordre de saint Benoît). Premier cartulaire : 572-1188*, Mamers, Imprimerie Fleury ; Le Mans, A. de Saint-Denis, 1886-1913.
- Courson, Aurélien de éd., *Cartulaire de l'abbaye de Redon en Bretagne*, Paris, Imprimerie impériale, 1863.
- Courtaux, Théodore, *Preuves pour servir à l'histoire de la maison du Touchet (Normandie et Angleterre) 1082-1802*, Paris, Cabinet de l'historiographe, 1906.
- Delisle, Léopold éd., *Recueil des jugements de l'Échiquier de Normandie au XIII^e siècle (1207-1270) suivi d'un mémoire sur les anciennes collections de ces jugements*, Paris, Imprimerie nationale, 1864.
- Delisle, Léopold éd., *Recueil des actes de Henri II roi d'Angleterre et duc de Normandie concernant les provinces françaises et les affaires de France*, Paris, Imprimerie nationale, « Introduction », 1909.
- Delisle, Léopold éd., édition revue et publié par Élie Berger, *Recueil des actes de Henri II roi d'Angleterre et duc de Normandie concernant les provinces françaises et les affaires de France*, Paris, Imprimerie nationale, 1916-1927, 3 vol.
- Desroches, Jean-Jacques, *Annales civiles, militaires et généalogiques du pays d'Avranches ou de la toute Basse-Normandie*, Caen, A. Hardel, 1856.
- Desroches, Jean-Jacques, *Histoire du Mont Saint-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches*

- depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, publiés d'après les chartes, cartulaires et manuscrits trouvés au Mont Saint-Michel, à la Tour de Londres et dans les bibliothèques de la France et de l'étranger*, Caen, Mancel, 1838, 2 vol.
- Dubosc, Nicolas-François éd., *Cartulaire de Mont-Morel*, Saint-Lô, imprimerie Jacqueline fils, 1878.
- Dufour, Jean éd., *Recueil des rouleaux des morts (VIII^e siècle-vers 1536)*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2005-2013, 5 vol. (« Recueil des historiens de la France. Obituaires »).
- Dugdale, William, *Monasticon Anglicanum : a history of the abbies and other monasteries, hospitals, frieries and cathedral and collegiate churches, with their dependances, in England and Wales...*, Londres, Longman, 1817-1830, 6 vol. (nouvelle édition).
- « *Epistolae Hildeberti Cenomanensis episcopi* », *R.H.G.F.*, t. 15, 1878 (nouvelle éd.), p. 312-319.
- « *Ex obituario ecclesiae Moritoniensis* », *R.H.G.F.*, t. 23, 1894, p. 582-583.
- Farrer, William éd., *Early Yorkshire charters*, Édimbourg, Ballantyne, Hanson and Co, 1914-1916, vol. 1-3 ; Clay, Charles Travis éd., Wakefield, Yorkshire archaeological society, 1935-1965, vol. 4-12.
- Fauroux, Marie éd., *Recueil des actes des ducs de Normandie*, Caen, Société des Antiquaires de Normandie, 1961 (« Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie », 36).
- Fontanel, Julie, *Le cartulaire du chapitre cathédral de Coutances. Étude et édition critique*, Saint-Lô, Archives départementales de la Manche, 2003.
- Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa series et historia archiepiscoporum, episcoporum et abbatum Franciae vicinarumque ditionum ob origine ecclesiarum ad nostra tempora deducitur et probatur ex authenticis instrumentis ad calcem appositis*, Bénédictins de Saint-Maur éd., Paris, Victor Palmé, t. 11 : « *De provincia Rotomagensi* », 1874.
- Giry, Arthur, Prou, Maurice et Tessier, Georges éd., *Recueil des actes de Charles II le Chauve, roi de France*, Paris, Imprimerie nationale, 1943-1955, 3 vol.
- Guilbaud, Marguerite-Paule, *Cartulaire de Savigny concernant le Maine*, mémoire dactylographié, DES, Rennes, 1961.
- Guillotet, Hubert éd., *Les actes des ducs de Bretagne (944-1148)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes ; Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2014 (« Sources médiévales de l'histoire de Bretagne », 3).
- Hall, Hubert éd., *Red Book of the Exchequer*, Londres, Eyre and Spottiswoode, 1896, 3 vol.
- Halphen, Louis éd., *Recueil d'Annales angevines et vendômoises*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1903 (« Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire », 37).
- Hardy, Thomas Duffus éd., *Rotuli chartarum in Turri Londinensi asservati*, Londres, G. Eyre and A. Spottiswoode, vol. 1, pars 1 : « *Ab anno MCVICIX ad annum MCCXVI* », 1837.

- Haskins Charles-Homer, *Norman Institutions*, Cambridge, Harvard University Press ; Londres, Humprey Milford; Oxford, University Press, 1918.
- Henry, Cyprien, *Cujus diocesis, ejus diplomatica ? Pouvoirs diocésains et diversité des pratiques d'écrit diplomatique en Bretagne, 900-1215*, thèse de doctorat de l'Université de recherche Paris Sciences et Lettres préparée à l'École Pratique des Hautes Études sous la direction de Laurent Morelle, 2018.
- Hubert, Gabriel, « Livre de Marie d'Espagne », *P.B.-N.*, n° 1 (n° 103), 1956, p. 43-124.
- Hunter, Joseph éd., *Magnum Rotulum Scaccarii, vel Magnum Rotulum Pipae, de anno tricesimo-primo regni Henrici Primi (ut videtur) quem plurimi hactenus laudarunt pro Rotulo quinti anni Stephani regis*, Londres, Commissioners of Public Records, 1833.
- Keats-Rohan, Katharine éd., *The Cartulary of the abbey of Mont Saint-Michel*, Donington, Shaun Tyas, 2006.
- La Bigne de Villeneuve, Paul de éd., *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes*, Rennes, Imprimerie Ch. Catel et C^{ie}, 1876.
- La Borderie, Arthur Le Moyne de, « Essais de géographie féodale : le régaire de Dol et la baronnie de Combour », *B.M.S.A.I.V.*, t. II, 1863, p. 150-219.
- La Borderie, Arthur Le Moyne de et La Bigne de Villeneuve, Paul de éd., « Documents inédits sur l'histoire de la Bretagne. Chartes du prieuré de la Sainte-Trinité Fougères », *Bulletin Archéologique de l'Association bretonne*, 3^e volume, deuxième partie (deuxième livraison), 1851, p. 178-199 et 236-250.
- Laurain, Ernest éd., *Cartulaire manceau de Marmoutier*, Laval, Imprimerie-Librairie Goupil, 1911-1945, 2 vol.
- Léchaudé-d'Anisy, Amédée-Louis, « Notice historique sur la baronnie et sur l'église de Than (sic) d'après les chartes de Savigny », *M.S.A.N.*, t. 12, 1840-1841, p. 105-116.
- Léchaudé-d'Anisy, Amédée-Louis, « *Magni rotuli scaccarii Normanniae sud regibus Angliae* », *M.S.A.N.*, t. 15, 1846, p. 1-88.
- Léchaudé-d'Anisy, Amédée-Louis, « *Rotuli Normanniae in Turri Londonensi asservati Johanne Angliae regis ab anno MCC ad annum MCCIV* », *M.S.A.N.*, 1846, t. 15, p. 89-136.
- Liber Feudorum : The Books of Fees Commonly Called Testa de Nevill*, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1920-1931, 3 vol.
- Lœwenfeld, Samuel éd., *Epistolæ pontificum romanorum ineditæ*, Leipzig, Veit et comp., 1885 (réimpr. Graz, 1959).
- Longnon, Auguste éd., *Polyptique de l'abbaye de Saint-Germain des Prés rédigé au temps de l'abbé Irminon*, Paris, H. Champion, 1886-1895, 2 vol.
- Longnon, Auguste éd., *Pouillés de la province de Rouen*, Paris, Imprimerie nationale, 1903 (« Recueil des Historiens de la France. Pouillés », 2).
- Luard, Henry Richards éd., *Annales monastici*, Londres, Longman, Green, Longman, Roberts and Green, 1867-1869, 5 vol.

- Marchegay, Paul-Alexandre éd., « Chartes normandes de l'abbaye de Saint-Florent près Saumur de 710 à 1200 environ », *M.S.A.N.*, t. 30, 1880, p. 663-711.
- Mazel, Florian et Le Huërou, Armelle, « Actes de l'abbaye de Marmoutier concernant le prieuré de la Trinité de Fougères, XI^e-XII^e siècles : édition et traduction », in *Prieurés et sociétés au Moyen Âge*, Daniel Pichot et Florian Mazel dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006 (« Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest », t. 113), p. 137-165.
- Merlet, Lucien éd., *Cartulaire de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Tiron*, Chartres, Imprimerie Garnier, 1883, 2 vol.
- Ministère de l'intérieur éd., *Musée des archives départementales, recueil de fac-similé héliographiques de documents tirés des archives des préfectures, mairies et hospices*, Paris, Imprimerie nationale, 1878.
- Monstier, Arthur du, *Neustria Pia seu de omnibus et singulis abbatiis et prioratibus totius Normanniae*, Rouen, Jean Berthelin, 1663.
- Morice, Hyacinthe (Dom), *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne, tirés des archives de cette province, de celles d'Angleterre, des recueils de plusieurs sçavans Antiquaires, et mis en ordre*, Paris, Imprimerie Charles Osmont, 1742-1743, 3 vol.
- Müller, Harald éd., *Päpstliche Delegationsgerichtsbarkeit in der Normandie (12. und frühes 13. Jahrhundert)*, t. 2 : « Regesten und Edition », Bonn, Bouvier (« Études et documents pour servir à une *Gallia Pontifica* », 4), 1997.
- Musset, Lucien éd., *Les actes de Guillaume le Conquérant et de la reine Mathilde pour les abbayes caennaises*, Caen, Société des Antiquaires de Normandie, 1967 (« Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie », t. 37).
- Pigeon, Émile-Auber (abbé), *Le diocèse d'Avranches. Sa topographie, ses origines, ses évêques, sa cathédrale, ses églises, ses comtes et ses châteaux*, Coutances, imprimerie de Salettes, 1888 (reprint. Marseille, Lafitte reprints, 1981).
- Porée, Adolphe-André (chanoine), *Histoire de l'abbaye du Bec*, Évreux, C. Hérissey, 1901, 2 vol.
- Poulle, Béatrice, *Le chartrier de l'abbaye de Savigny au diocèse d'Avranches : édition partielle (1202-1243) et commentaire*, thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, École des Chartres, 1989, 2 t.
- Prou, Maurice et Vidier, Alexandre éd., *Recueil des chartes de Saint-Benoît-sur-Loire*, Paris, A. Picard et fils, 1907-1912, 2 vol. (« Documents publiés par la Société historique et archéologique du Gâtinais », V et VI).
- Ramackers, Johannes éd., *Papsturkunden in Frankreich. Neue Folge*, t. II : « Normandie », Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1937 (« Abhandlungen der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, philologisch-historische Klasse », Dritte Folge, n° 21).
- Regesta Regum Anglo-Normannorum 1066-1154*, Henry William Carless Davis éd., t. 1 : « Regesta Willelmi Conquestoris et Willelmi Rufi, 1066-1100 », Oxford, Clarendon Press, 1913 ; *Regesta Regum Anglo-Normannorum 1066-1154*, Charles Johnson et Henry Alfred Crone éd., t. 2 : « Regesta Henrici primi, 1100-1135 », Oxford, Clarendon Press, 1956 et

- Regesta Regum Anglo-Normannorum 1066-1154*, Henry Alfred Crone et Ralph Henry Carless Davis éd., t. 3 : « Regesta regis Stephani ac Mathildis imperatricis ac Gaufridi et Henrici ducum Normannorum, 1135-1154 », Oxford, Clarendon Press, 1968.
- Rouet, Dominique éd., *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris, Édition du CTHS, 2005 (« Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, section d'Histoire et de Philologie des civilisations médiévales », 34).
- Round, John Horace, *Calendar of documents preserved in France illustrative the history of Great Britain and Ireland*, Londres, Her Majesty's Stationery Office, t. 1, « A.D. 918-1206 », 1899.
- Sauvage, Hippolyte, « Documents relatifs à la donation de la comté-pairie de Mortain à Pierre de Navarre par Charles VI », *Mélanges, documents de la Société de l'histoire de Normandie*, 5^e série, 1898, p. 211-331.
- Sauvage, Hippolyte, « Les aveux et hommages dans l'ancien comté de Mortain », *M.S.A.A.*, t. 14, 1898-1899, p. 190-254.
- Sauvage, René-Norbert, *L'abbaye de Saint-Martin de Troarn au diocèse de Bayeux des origines au seizième siècle*, Caen, Société des Antiquaires de Normandie, 1911 (« Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie », vol. 34).
- Sauvage, René-Norbert, « Les diplômes de Henri I^{er} roi d'Angleterre et duc de Normandie pour l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive », *Société de l'Histoire de la Normandie. Mélanges*, 12^e série, 1933, p. 113-139.
- Stapleton, Thomas éd., *Magni Rotuli scaccarii Normanniae sub regibus Angliae*, Londres, Sumptibus Societatis Antiquariorum Londinensis, 1840-1844, 2 vol.
- Stenton, Frank Miller éd., *Documents illustrative of the social and economic history of the Danelaw from various collections*, Londres, Humphrey Milford, Oxford University Press, 1920.
- Terroine, Anne et Fossier, Lucie, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire*, t. 1 : « Fin du X^e siècle-1280 », Paris, CNRS Éditions ; Turnhout, Brepols, 1998 (« Documents, études et répertoires publiés par l'IRHT »).
- Trémault, Auguste (de) éd., *Cartulaire de Marmoutier pour le Vendômois*, Paris, Alphonse Picard et fils ; Vendôme, Vendôme typographie Lemercier, 1893.
- Two cartularies of the augustianian priory of Bruton and the Cluniac priory of Montacute in the county of Somerset*, Londres, Harrison and sons, 1894 (« Somerset Record Society », VIII).
- Van Moolenbroek, Jaap, *Vital l'ermite, prédicateur itinérant fondateur de l'abbaye normande de Savigny*, Assen ; Maastricht, Van Gorcum, 1990 (« Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville », 68).

Sources narratives

- « *Aliud Chronicon eiusdem Montis quod iure Armoricum, aut Andegavense dix eris* », in *Novae bibliothecae manuscriptorum librorum*, Philippe Labbé éd., Paris, S. et G. Cramoisy, 1657, t. 1, p. 347-352.
- André de Fleury, *Vita Gauzlini abbatis Floriacensis monasterii*, Robert-Henri Bautier et Gillette Labory éd., Paris, éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1969 (« Sources d'histoire médiévale », 2).
- Benoît de Peterborough, *Gesta regis Henrici secundi benedicti abbatis : The chronicle of the reigns of Henry II and Richard I. A.D. 1169-1192*, William Stubbs éd., Londres, Longmans, Green, Reader and Dyer, 1867, 2 vol.
- Chronicon monasterii de Abingdon*, Joseph Stevenson éd., Londres, Longman, Brown, Green, Langmans and Roberts, 1858, 2 vol.
- Chronique de Robert de Torigni abbé du Mont Saint-Michel suivie de divers opuscules historiques de cet auteur et de plusieurs religieux de la même abbaye le tout publié d'après les manuscrits originaux*, Léopold Delisle éd., Rouen, A. Le Brument, 1872-1873, 2 vol.
- Étienne de Fougères, « *Vita S. [Guillelmi] Firmati* », in *Acta Sanctorum*, 1675, t. 3 : « aprilis », p. 334-342.
- Étienne de Fougères, « *Vitae BB. Vitalis et Gaufridi primi et secundi abbatum Saviniacensium in Normannia* », in *Analecta Bollendiana*, Eugène-Paul Sauvage éd., t. 1, 1882, p. 355-410.
- « *Ex translatione S. Launomari Blesas* », *R.H.G.F.*, 1870, t. 7, p. 365.
- Geoffroy Le Gros, « Vie de Bernard », in *Saint Bernard de Tiron, l'ermite, le moine et le monde : redécouverte d'un étonnant acteur de la Réforme de l'Église aux XI^e et XII^e siècles*, Bernard Beck éd., Cormelles-le-Royal, Éditions La Mandragore, 1998 p. 312-461.
- The Gesta Normannorum Ducum of William of Jumièges, Orderic Vitalis, and Robert of Torigni*, Elisabeth van Houts éd. et trad., Oxford, Clarendon Press, 1992-1995, 2 vol.
- Guillaume de Malmesbury, *Gesta Regum Anglorum*, The history of the english kings, Roger Aubrey Baskerville Mynors éd. et trad., Rodney Malcolm Thomson et Michael Winterbottom compl., Oxford et New York, Clarendon Press, 1998-1999, 2 vol.
- Guillaume de Malmesbury, *Historia Novella*. The Contemporary History, Edmund King éd. et Kenneth Reginald Potter trad., Oxford, Clarendon press, 1998.
- Guillaume de Poitiers, *The Gesta Guillelmi of William of Poitiers*, Ralph Henry Carless Davis et Marjorie Chibnall éd. et trad., Oxford et New York, Clarendon Press, 1998.
- Henry, archdeacon of Huntingdon : Historia Anglorum, the history of the English people*, Diane Greenway éd. et trad., Oxford, University press, 1996.
- Jean de Marmoutier, « *Chronica de gestis consulum Andegavorum* », in *Chroniques des comtes d'Anjou*, Paul Marchegay et André Salmon éd., Paris, V^{ve} Jules Renouard, 1856-1871.

- Jean de Marmoutier, « *Historia Gaufredi ducis Normannorum et comitis Andegavorum* », in *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, Louis Halphen et René Poupardin éd., Paris, Auguste Picard, 1913, p. 172-231.
- Liber monasterii de Hyda*, Edward Edwards éd., Londres, Longmans, Green, Reader and Dyer, 1866.
- Ordéric Vital, *The ecclesiastical history of Orderic Vitalis*, Marjorie Chibnall éd. et trad., Oxford, Clarendon Press, 1969-1980, 6 vol.
- Pierre Le Baud, *Histoire de la Bretagne avec les Chroniques des maisons de Vitré et de Laval*, Pierre d'Hozier éd., Paris, Gervais Alliot, 1638.
- Pigeon, Émile-Auber (abbé) éd., *Textes français et latins des Vies des saints du diocèse de Coutances et Avranches avec des notions préliminaires et l'histoire des reliques de chaque saint*, Avranches, Imprimerie Alfred Perrin, 1892-1898, 2 vol.
- « *Translatio sancti Maglorii* », Hubert Guillotel éd., in « L'exode du clergé breton devant les invasions scandinaves », *M.S.H.A.B.*, t. 69, 1982, p. 310-315.
- Venance Fortunat, « *Vita Paterni* », *Monumenta Germaniae Historica. Auctores antiquissimi*, 1885, n° 4/2, 1885.
- Wace, *Le roman de Rou*, Anthony John Holden éd., Paris, A. et J. Picard et C^{ie}, 1970-1973, 3 vol.

Bibliographie

[Certains titres ont été consultés mais non cités en notes de bas de page]

- Adigard des Gautries, Jean, « Les noms de lieux de la Manche attestés entre 911 et 1066 », *A.N.*, 1^{ère} année, n° 1, 1951, p. 9-44.
- Adigard des Gautries, Jean, *Les noms de personnes scandinaves en Normandie de 911 à 1066*, Lund, Carl Bloms Boktryckeri A.-B., 1954 (« *Nomina Germanica* », 11).
- Adigard des Gautries, Jean et Lechanteur, Fernand, « Les noms des communes de Normandie – XIII. », *Supplément aux A.N.*, 17^e année, n° 1, 1967, p. 1-10.
- Aird, William, *Robert Curthose duke of Normandy c. 1050-1164*, Woodbridge, The Boydell Press, 2008.
- Allen, Richard, *The Norman episcopate, 989-1100*, PhD Thesis, Université de Glasgow, 2009, 2 vol.
- Allen, Richard, « Un évêque dans sa ville : les évêques d'Avranches de 990 à 1134 », *R.A.*, t. 86, 2009, p. 1-49.
- Allen, Richard, « “A proud and headstrong man”: John of Ivry, bishop of Avranches and archbishop of Rouen, 1060-79 », *Historical research*, vol. 83, n° 200, 2010, p. 189-227.
- Allen, Richard, « Les actes des évêques d'Avranches, ca. 990-1253 : esquisse d'un premier bilan », *Tabularia*, « Études [Actes épiscopaux et abbatiaux en Normandie et dans le grand Ouest européen] », n° 12, 2012, p. 63-106.
- Allen Richard, « Episcopal *acta* in Normandy, 911-1204: the charters of the bishops of Avranches, Coutances and Sées », *A.-N.S.*, t. XXXVII, 2014, p. 25-51.
- Allen, Richard, « À la recherche d'un atelier d'écriture de la Normandie cistercienne : le scriptorium de l'abbaye de Savigny (XII^e-XIII^e siècle) », in *Les pratiques de l'écrit dans les abbayes cisterciennes, XII^e-milieu du XVI^e siècle : produire, échanger, contrôler, conserver. Actes du colloque international, Troyes, 29-30 octobre 2015*, Arnaud Baudin et Laurent Morelle dir., Paris, Somogy éditions d'art ; Troyes, Aube en Champagne le département, 2016, p. 31-54.
- Allen, Richard, « Un nouvel acte de Guillaume le Bâtard, duc de Normandie (18 juin 1066) », *B.É.C.*, t. 171, 2^{nde} livraison, juillet-décembre 2017, p. 517-536.
- Allen, Richard, « Unknown copies of the lost charters of Le Mont Saint-Michel (11th-13th c.). The Henry Chanteux collection at the archives départementales du Calvados », *Revue Mabillon*, t. 29, 2018, p. 45-82.
- Allen, Richard, « Les chartes originales de Savigny. Des origines jusqu'au XIII^e siècle (1112-1202) », in *L'abbaye de Savigny (1112-2012). Un chef d'ordre anglo-normand. Actes du colloque de Cerisy-la-Salle (3-6 octobre 2012)*, Brigitte Galbrun et Véronique Gazeau dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019 (« Art & Société »), p. 55-82.

- Allenou, Jean, *Histoire féodale des marais, territoires et église de Dol : Enquête par tourbe ordonnée par Henri II, roi d'Angleterre*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1917 (« La Bretagne et les Pays celtiques », t. 13).
- Angot, Alphonse (abbé), « Les “châteaux” et les “châteliers” dans la Mayenne », *B.C.H.A.M.*, t. 2, 1890, p. 288-299.
- Angot, Alphonse (abbé), *Généalogies féodales mayennaises du XI^e au XIII^e siècle*, Ernest Laurain éd., Laval, Imprimerie-librairie Goupil, 1942.
- Angot, Alphonse (abbé) et Gaugain, Ferdinand, *Dictionnaire historique, topographique et géographique de la Mayenne*, Laval, imprimerie A. Goupil, 1900-1910, 4 vol.
- Arnoux, Mathieu, « Perception et exploitation d'un espace forestier : la forêt de Breteuil (XI^e-XV^e siècles) », *Médiévales*, n° 18, 1990, p. 17-32.
- Arnoux, Mathieu, « Before the *Gesta Normannorum* and beyond Dudo: some evidence on early Norman historiography », *A.-N.S.*, t. XXII, 1999, p. 19-48.
- Arnoux, Mathieu, « Disparition ou conservation des sources et abandon de l'acte écrit : quelques observations sur les actes de Jumièges », *Tabularia*, « Études [Jumièges, foyer de production documentaire] », n° 1, 2001, p. 1-10.
- Arnoux, Mathieu et Maneuvrier, Christophe, « Deux abbayes de Basse-Normandie : Notre-Dame du Val et le Val Richer (XII^e-XIII^e siècles) », *P.B.-N.*, n° 1-2 (n° 237-238), 2000, p. 1-111.
- Arnoux, Mathieu et Maneuvrier, Christophe, « Le Pays normand. Paysages et peuplement (IX^e-XIII^e siècles) », *Tabularia*, « Études [Guillaume de Volpiano] », n° 3, 2003.
- Association des amis des Archives historiques du diocèse de Rennes éd., Dol et Saint-Malo éd., *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon [fac-similé du manuscrit]*, Rennes, Association des amis des Archives historiques du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo, 1998.
- Aubergé, Jacques, *Le cartulaire de la seigneurie de Fougères connu sous le nom de Cartulaire d'Alençon. Publié avec une introduction, des notes et des tables*, Rennes, Imprimerie Oberthur, 1913.
- Aupest-Conduché, Dominique, « Hypothèse sur la limite nord de la cité des Redones », *B.M.S.A.I.V.*, t. LXXVIII, 1974, p. 9-16.
- Aurell, Martin, « La parenté en l'an mil », *C.C.M.*, t. 43, 2000, p. 125-142.
- Aurell, Martin, « Stratégies matrimoniales de l'aristocratie (IX^e-XIII^e siècle), in *Mariage et sexualité au Moyen Âge. Colloque international de Conques*, Michel Rouche dir., Paris, Presses de la Sorbonne, 2000, p. 185-202.
- Aurell, Martin, « Noblesse et royauté Plantagenêt (1154-1224) », in *Noblesses de l'espace Plantagenêt (1154-1224). Table ronde tenue à Poitiers le 13 mai 2000*, Poitiers, Université de Poitiers ; Centre d'études supérieures de civilisation médiévale, 2001, p. 9-64.
- Aurell Martin, *L'empire des Plantagenêt. 1154-1224*, Paris, Perrin, 2004.

- Aurell, Martin, « Introduction : Modernité de la monographie familiale », in *Le médiéviste et la monographie familiale : sources, méthodes et problématiques*, Martin Aurell éd., Turnhout, Brepols, 2005, p. 7-19.
- Auvry, Claude (dom), *Histoire de la congrégation de Savigny*, Auguste Laveille éd., Rouen, A. Lestringant ; Paris, A. Picard et fils, 1896-1898, 3 vol.
- Bachelier, Julien, « L'abbaye de Rillé : la fondation de l'abbaye Saint-Pierre de Rillé en 1143 », in *Élévation. Patrimoine des hauteurs. Pays de Fougères et de Vitré*, Jean-Pierre Gallais dir., Fougères, Association NDM, 2009, p. 27-31.
- Bachelier, Julien, « Le plus ancien document des archives municipales de Fougères. Un don de 1259 à la Maison Dieu vidimé en 1308 », *Bulletin et Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Pays de Fougères*, t. 48, 2011, p. 75-101.
- Bachelier, Julien, « Une histoire en Marche : Fougères et la Normandie au Moyen Âge (début XI^e-milieu XIV^e siècle) », *R.A.*, t. 88, 2011, p. 423-529.
- Bachelier, Julien, « Raoul I^{er}, seigneur de Fougères et fondateur de l'abbaye de Savigny », *R.A.*, t. 89, 2012, p. 17-58.
- Baloche, Romain, *L'aménagement de l'espace rural aux confins de la Normandie et du Maine du XI^e au XIII^e siècle*, mémoire de master 2 sous la direction de Pierre-Yves Laffont, Rennes, Université Rennes 2 Haute Bretagne, 2012, 2 vol.
- Banéat, Paul, « Études sur les voies romaines du département d'Ille-et-Vilaine », *B.S.A.I.V.*, t. 54, 1927, p. 3-82.
- Barbier, Josiane, « Aspects du fisc en Neustrie (VI^e-X^e siècles). Résultats d'une recherche en cours », in *La Neustrie : Les pays au nord de la Loire de 650 à 850. Colloque historique international*, Hartmut Atsma et Karl-Ferdinand Werner dir., Sigmaringen, J. Thorbecke, 1989, t. 1 (« Beihefte der Francia », 16/1), p. 129-142.
- Barbier, Josiane, « Le roi et les cités. Pouvoir royal, pouvoirs locaux et société au nord de la Loire (VI^e-VIII^e siècle) », *Bulletin du Centre d'Études Médiévales d'Auxerre*, n° 9, 2005, p. 1-8.
- Barbier, Josiane, « Rois et forêts en Lotharingie pendant le premier Moyen Âge. L'Ardenne, berceau de la *forestis* », in *La forêt en Lotharingie médiévale = Der Wald im mittelalterlichen Lotharingien. Actes des 18^{es} Journées Lotharingiennes*, Michel Pauly et Hérold Pettiau éd., Luxembourg, Publications de la Section Historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg, 2016 (vol. CXXVII, « Publications du CLUDEM », 43), p. 195-221.
- Barlow, Frank, *William Rufus*, New Haven et Londres, Yale University Press, 2000.
- Barrow, Geoffrey Wallis Stewart, « Les familles "normandes" d'Écosse », *A.N.*, 15^e année, n° 4, 1965, p. 493-515.
- Barthélemy, Dominique, « Sur les traces du comte Bouchard : dominations châtelaines à Vendôme et en *Francia* vers l'an mil », in *Le roi de France et son royaume autour de l'an mil. Actes du colloque Hugues Capet 987-1987. La France de l'an Mil. Paris-Senlis, 22-25 juin 1987*, Michel Parisse et Xavier Barral i Altet éd., Paris, Picard, 1992, p. 99-109.

- Barthélemy, Dominique, *La société dans le comté de Vendôme de l'an mil au XIV^e siècle*, Paris, Fayard, 1993.
- Barthélemy, Dominique, « Note sur les cartulaires de Marmoutier (Touraine) au XI^e siècle », in *Les cartulaires. Actes de la table ronde organisée par l'École des chartes et le G.D.R. 121 du C.N.R.S. (Paris, 5-7 décembre 1991)*, Olivier Guyotjeannin, Laurent Morelle et Michel Parisse éd., Paris, École des chartes, 1993, p. 247-259.
- Barthélemy, Dominique, « Note sur le titre seigneurial, en France, au XI^e siècle », *Archivum Latinitatis Medii Aevi*, t. 54, 1996, p. 131-158.
- Barthélemy, Dominique, « Les *milites* et la chevalerie dans les actes de Saint-Aubin d'Angers (X^e-XII^e siècles) », in *Mondes de l'ouest et villes du monde. Regards sur les sociétés médiévales. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*, Catherine Laurent, Bernard Merdrignac et Daniel Pichot éd., Rennes, Presses universitaires de Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1998, p. 355-360.
- Barton, Richard, *Lordship in the county of Maine, c. 890-1160*, Woodbridge, The Boydell Press, 2004.
- Barton, Richard, « La carrière d'Hélie, comte du Maine », in *Tinchebray 1106-2006 : Actes du colloque de Tinchebray (28-30 septembre 2006)*, Véronique Gazeau et Judith Green dir., Flers, Le Pays Bas-Normand, 2009 (« Pays Bas-Normand », n^o 271-272/1-2, 2008), p. 207-219.
- Bates, David, « Notes sur l'aristocratie normande », *A.N.*, 23^e année, n^o 1, 1973, p. 7-38.
- Bates, David, *Normandy before 1066*, Londres et New York, Longman, 1982.
- Bates, David, « Normandy and England after 1066 », *E.H.R.*, t. 104, n^o 413, 1989, p. 851-876.
- Bates, David, « The rise and the fall of Normandy, c. 911-1204 », in *England and Normandy in the Middle Age*, David Bates et Anne Curry éd., Londres et Rio Grande, The Hambledon Press, 1994, p. 19-35.
- Bates, David, « Les chartes de confirmation et les pancartes normandes du règne de Guillaume le Conquérant », in *Pancartes monastiques des XI^e et XII^e siècles : Table ronde organisée par l'ARTEM, 6-7 juillet 1994*, Nancy, Michel Parisse, Pierre Pégeot et Benoît-Michel Tock éd., Turnhout, Brepols Publishers, 1998 (« Atelier de recherche sur les textes médiévaux », 3), p. 95-109.
- Bates, David, « The prosopographical study of Anglo-Norman royal charters », in *Family trees and the roots of politics: The prosopography in Britain and France from the tenth to the twelfth century*, Katharine Keats-Rohan éd., Woodbridge, The Boydell Press, 1997, p. 89-102.
- Bates, David, « La Normandie et l'Angleterre de 900 à 1204 », in *La Normandie et l'Angleterre au Moyen Âge. Colloque de Cerisy-la-Salle (4-7 octobre 2001)*, Pierre Bouet et Véronique Gazeau dir., Caen, Publications du CRAHM, 2003, p. 9-20.
- Bates, David, « La mutation documentaire et le royaume anglo-normand (seconde moitié du XI^e siècle-début du XII^e siècle) », in *Les actes comme expression du pouvoir au Haut Moyen Âge Actes de la Table ronde de Nancy, 26-27 novembre 1999*, Marie-José Gasse-Grandjean et Benoît-Michel Tock éd., Turnhout, Brepols, 2003, p. 33-49.

- Bates, David, « Charters and historians of Britain and Ireland: problems and possibilities », in *Charters and charter scholarship in Britain and Ireland*, Marie-Thérèse Flanagan et Judith A. Green éd., Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2005, p. 1-14.
- Bates, David, *William the Conqueror*, Yale University Press, 2016; trad. française, *Guillaume le Conquérant*, Paris, Flammarion, 2019.
- Bates, David et Gazeau, Véronique, « L'abbaye de Grestain et la famille d'Herluin de Conteville », *A.N.*, 40^e année, n^o 1, 1990, p. 5-30.
- Bauduin, Pierre, « Une famille châtelaine sur les confins normanno-manceaux : les Géré (X^e-XIII^e s.) », *Archéologie médiévale*, t. XXII, 1992, p. 309-356.
- Bauduin, Pierre, « À propos d'un acte inédit du fonds de Saint-Ouen de Rouen : aperçu sur les débuts de la féodalité normande », in *La Normandie vers l'an mil*, François de Beaurepaire et Jean-Pierre Chaline éd., Rouen, Société de l'Histoire de Normandie, 2000, p. 93-104.
- Bauduin, Pierre, « Désigner les parents : le champ de la parenté dans l'œuvre des premiers chroniqueurs normands », *A.-N.S.*, t. XXIV, 2001, p. 71-84.
- Bauduin, Pierre, « Quelques observations sur la parenté spirituelle en Normandie (X^e-XII^e siècle) », *C.A.N.*, n^o 32, 2002, p. 81-91.
- Bauduin, Pierre, « Du bon usage de la *dos* dans la Normandie ducal (X^e-début du XII^e siècle) », in *Dots et douaires dans le haut Moyen Âge*, François Bougard, Laurent Feller et Régine Le Jan dir., Rome, École française de Rome, 2002 (« Collection de l'École française de Rome », n^o 295), p. 429-455.
- Bauduin, Pierre, « La parentèle de Guillaume le Conquérant : l'aperçu des sources diplomatiques », in *La Normandie et l'Angleterre au Moyen Âge. Colloque de Cerisy-la-Salle (4-7 octobre 2001)*, Pierre Bouet et Véronique Gazeau dir., Caen, Publications du CRAHM, 2003, p. 23-37.
- Bauduin, Pierre, « Les sources de l'histoire du duché. Publications et inventaires récents », *Tabularia*, « Études [Guillaume de Volpiano : Fécamp et l'histoire normande] », n^o 3, 2003, p. 29-55.
- Bauduin, Pierre, *La première Normandie (X^e-XI^e siècles). Sur les frontières de la haute Normandie : identité et construction d'une principauté*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2004.
- Bauduin, Pierre, « Autour de la *dos* d'Adelise de Tosny : mariage et contrôle du territoire en Normandie (XI^e-XII^e siècles) », in *Les pouvoirs locaux dans la France du centre et de l'ouest (VIII^e-XI^e siècle). Implantation et moyens d'action*, Dominique Barthélemy et Olivier Bruand dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 157-173.
- Bauduin, Pierre, « Observations sur les structures familiales de l'aristocratie normande au XI^e siècle », in *Liens personnels, réseaux, solidarités en France et dans les îles Britanniques (XI^e-XX siècle) = Personal Links, Networks and Solidarities in France and the British Isles (11th-20th Century)*, Actes de la table ronde organisée par le GDR 2136 et l'Université de Glasgow (10-11 mai 2002), David Bates, Véronique Gazeau, Éric Anceau, Frédérique Lachaud et François-Joseph Ruggiu éd., Paris, Publications de la Sorbonne, 2006, p. 15-28.

- Bauduin, Pierre, « Lucien Musset et les débuts de la principauté normande », in *Postérité de Lucien Musset. Actes de la journée d'étude du 26 novembre 2005*, Véronique Gazeau et François Neveux dir., Caen, Presses universitaires de Caen, 2009, p. 27-34.
- Bauduin, Pierre et Gazeau, Véronique, « Autour de l'an mil : sources et bibliographie normandes », in *La Normandie vers l'an mil*, François de Beaurepaire et Jean-Pierre Chaline éd., Rouen, Société de l'histoire de Normandie, 2000, p. 13-33.
- Bautier, Anne-Marie, « De "prepositus" à "prior", de "cella" à "prioratus" : évolution linguistique et genèse d'une évolution », in Lemaitre, Jean-Loup éd., *Prieurs et prieurés dans l'Occident médiéval. Actes du colloque organisé à Paris le 12 novembre 1984 par la IV^e section de l'École pratique des Hautes Études et l'Institut de recherche et d'histoire des textes*, Genève, Librairie Droz, 1987 (« IV^e section, sciences historiques et philologiques, V, Hautes études médiévales et modernes », 60), p. 1-21.
- Bautier, Robert-Henri et Bautier, Anne-Marie, « Contribution à l'histoire du cheval au Moyen Âge. L'élevage du cheval », *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610) du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1978, p. 7-75.
- Bearman, Robert, « Baldwin de Redvers: Some aspects of a baronial career in the reign of king Stephen », *A.-N.S.*, t. XVIII, 1995, p. 19-46.
- Beaumont, Jérôme, *Monachisme et féodalité : Implantation des prieurés de Saint-Florent de Saumur dans le diocèse de Rennes et la seigneurie de Dol-Combours (XI^e-XIII^e siècle)*, Université de Rennes 2-Haute-Bretagne, mémoire de maîtrise sous la direction de Daniel Pichot, 2001.
- Beaumont, Jérôme, « Implantation et expansion d'un réseau de prieurés à l'époque féodale : l'exemple des prieurés de l'abbaye Saint-Florent de Saumur dans le diocèse de Rennes et la baronnie de Dol-Combours (XI^e-XIII^e siècle) », in *Prieurés et sociétés au Moyen Âge*, Daniel Pichot et Florian Mazel dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006 (« Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest », t. 113), p. 71-91.
- Beaurepaire, François, « Les noms d'Anglo-Saxons contenus dans la toponymie normande », *A.N.*, 10^e année, n^o 4, 1960, p. 307-316.
- Beaurepaire, François de, « [Note sur] des anthroponymes scandinaves en Bretagne », *B.S.A.N.*, t. LVII, 1963-1964, p. 610-612.
- Beaurepaire, François de, « La toponymie de la Normandie. Méthodes et applications », *C.L.D.*, t. 18, fasc. 1-2, 1969, p. 1-86.
- Beaurepaire, François de, *Les noms des communes et anciennes paroisses de la Manche*, Paris, Picard, 1986.
- Beaurepaire, François de, « Toponymie et évolution du peuplement sur le pourtour de la baie du Mont Saint-Michel », in *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, t. II : « Vie montoise et rayonnement intellectuel du Mont Saint-Michel », Raymonde Foreville dir., Paris, P. Lethielleux, 1993 (« Bibliothèque d'histoire et d'archéologie chrétiennes »), p. 49-72.
- Beaurepaire, François de, « Les noms de lieux de la région de Saint-Hilaire-du-Harcouët », *Art de Basse-Normandie*, n^o 109, 1997, p. 11-13.

- Beck, Bernard, *Saint Bernard de Tiron, l'ermite, le moine et le monde*, Cormelles-le-Royal, Éditions La Mandragore, 1998.
- Beck, Bernard, « Les ermites des forêts du Maine entre Bretagne et Normandie », in *Bretons et Normands au Moyen Âge : Rivalités, malentendus, convergences, Colloque international de Cerisy-la-Salle, 5-9 octobre 2005*, Joëlle Quaghebeur et Bernard Merdrignac dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 215-239.
- Beck, Patrice, « De la transmission du nom et du surnom en Bourgogne au Moyen Âge (X^e-XV^e siècles) », in *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne, études anthroponymie médiévales, V^e et VI^e rencontres – Azay-le-Ferron, 1991-1993*, Monique Bourin et Pascal Chareille éd., t. III : « Enquêtes généalogiques et données prosopographiques », Tours, Publication de l'Université de Tours, 1995, p. 123-141.
- Becquet Jean, « Collégiales et sanctuaires de chanoines réguliers en Limousin aux X^e-XII^e siècles », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 103, 1976, p. 75-106.
- Ben-Kemoun, Joëlle, *Étude sur les familles nobles du Maine de la fin du X^e au début du XIV^e siècle*, thèse pour le doctorat de troisième cycle sous la direction de Michel Nollat, Le Mans, Université du Maine, [1979].
- Berland, Jean-Marie, « Les prieurés normands de l'abbaye de Fleury aux XI^e-XII^e siècles », *Actes du 105^e congrès national des Sociétés savantes*, Caen, 1980 : Question d'histoire et de dialectologie normande. Philologie et histoire jusqu'à 1610, Paris, C.T.H.S., 1984, t. 2, p. 107-124.
- Bertrand, Paul, « À propos de la révolution de l'écrit (X^e-XIII^e siècle). Considérations inactuelles », *Médiévales*, n° 56/1, 2009, p. 75-92.
- Bertrand, Paul et Hélary, Xavier, « Constructions de l'espace dans les cartulaires », in *Construction de l'espace au Moyen Âge : pratiques et représentations. XXXVII^e Congrès de la Société des historiens médiéviste de l'enseignement supérieur public, Mulhouse, 2-4 juin 2006*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007 (« Histoire ancienne et médiévale », 96), p. 193-207.
- Besnard, Auguste, « La Haye-de-Terre et la forteresse de Saint-James », *M.S.A.A.*, t. 6, 1884, p. 105-143.
- Beuve, Albert, *Pontorson sur les bords du Couesnon. Origines de Pontorson : la forteresse, la paroisse, la commune, la première guerre de Cent Ans, la Vie au Moyen Âge, l'autre guerre de Cent Ans, du Guesclin, le protestantisme, les de Montgommery, aux XVII^e et XVIII^e siècles, la Révolution, les temps modernes*, Dinard, Imprimerie de Braun et Liorit, 1947.
- Bigot, Alexandre, *Géologie des arrondissements d'Avranches et de Mortain*, *Ann. Norm.*, t. 103, 1936, p. 104-115.
- Billoré Maïté, *De gré ou de force. L'aristocratie normande et ses ducs (1150-1259)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014 (« Histoire »).
- Billy, Pierre-Henri, « Nommer en Basse-Normandie aux XI^e-XV^e siècles », *C.A.N.*, t. 26, 1995, p. 223-232.

- Birette, Charles, « Les Normands de la Manche à la conquête de l'Angleterre », *B.S.A.N.*, t. 42, 1934, p. 146-200.
- Bloch, Marc, « Sur le passé de la noblesse française : quelques jalons de recherche », *Annales d'histoire économique et sociale*, t. 8, n° 40, 1936, p. 366-378.
- Boissellier, Stéphane, « Les “grands territoires” au Moyen Âge », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, n° 21, 2011, p. 1-6.
- Bouïard, Michel de, « Le duché de Normandie », in *Histoire des institutions françaises au Moyen Âge. 1. Institutions seigneuriales*, Ferdinand Lot et Robert Fawtier dir., Paris, Presses universitaires de France, 1957, p. 1-33.
- Bouïard, Michel de, *Guillaume le Conquérant*, Fayard, 1984.
- Boudent-Godelinière, Jacques-François, *Essai historique et statistique sur l'Avranchin*, Avranches, E. Tostain, 1844, 2 vol.
- Bouet, Pierre, « Le Domfrontais de 1050 à 1150 d'après les historiens normands du XII^e siècle », in *La légende arthurienne et la Normandie (hommage à René Banson)*, Condé-sur-Noireau, Charles Corlet, 1983, p. 74-93.
- Bouet, Pierre, « Le Mont-Saint-Michel entre Bretagne et Normandie de 960 à 1060 », in *Bretons et Normands au Moyen Âge : Rivalités, malentendus, convergences, Colloque international de Cerisy-la-Salle, 5-9 octobre 2005*, Joëlle Quaghebeur et Bernard Merdrignac dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 165-200.
- Bouet, Pierre et Desbordes, Olivier éd., *Chroniques latines du Mont Saint-Michel (IX^e-XII^e siècle). Les manuscrits du Mont Saint-Michel. Textes fondateurs – I*, Caen, Presses universitaires de Caen ; Avranches, Scriptorial-Ville d'Avranches, 2009 (« *Fontes & Paginae* »).
- Bouet, Pierre et Dosdat, Monique, « Les évêques normands de 985 à 1150 », in *Les évêques normands du XI^e siècle. Colloque de Cerisy-la-Salle (30 septembre-3 octobre 1993)*, Caen, Presses universitaires de Caen, 1995, p. 19-35.
- Bouhier, Claude, « Les chemins montois dans les anciens diocèses d'Avranches et de Coutances », in *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, t. III : « Culte de saint Michel et pèlerinages au Mont », Marcel Baudot dir., Paris, P. Lethielleux, 1993 (« Société parisienne d'histoire et d'archéologie normandes »), p. 251-270.
- Bouhier, Claude, « Le destin des villes et des gros bourgs villages gallo-romains de la Manche avant les invasions normandes », *Revue de la Manche*, t. 21, fasc. 82, 1979, p. 3-38.
- Bourde de la Rogerie, Henri, « La frontière de la Bretagne et de la Normandie près de l'embouchure du Couesnon », *B.M.S.A.I.V.*, t. XLIII, 1913, p. 299-347 et t. XLIV, 1914, p. 109-175.
- Bourin, Monique, « Analyses de l'espace », in *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Otto Gerhard Oexle et Jean-Claude Schmitt dir., Paris, Publications de la Sorbonne, 2003 (« Histoire ancienne et médiévale », 66), p. 1493-510.
- Bourin, Monique et Chareille, Pascal, « Le choix anthroponymique : entre hasards individuels

- et nécessités familiales », in *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne, études anthroponymie médiévales, V^e et VI^e rencontres – Azay-le-Ferron, 1991-1993*, Monique Bourin et Pascal Chareille éd., t. III : « Enquêtes généalogiques et données prosopographiques », Tours, Publication de l'université de Tours, 1995, p. 219-241.
- Bourin, Monique et Zadora-Rio, Élisabeth, « Pratiques de l'espace : les apports comparés des données textuelles et archéologiques », in *Construction de l'espace au Moyen Âge : pratiques et représentations. XXXVII^e Congrès de la Société des historiens médiéviste de l'enseignement supérieur public, Mulhouse, 2-4 juin 2006*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007 (« Histoire ancienne et médiévale », 96), p. 39-55.
- Bournazel, Éric, « Mémoire et parenté : le problème de la continuité dans la noblesse de l'an Mil », in *Le roi de France et son royaume autour de l'an mil. Actes du colloque Hugues Capet 987-1987. La France de l'an Mil. Paris-Senlis, 22-25 juin 1987*, Michel Parisse et Xavier Barral i Altet éd., Paris, Picard, 1992, p. 111-115.
- Boussard, Jacques, « Le comté de Mortain au XI^e siècle », *Le Moyen Âge*, t. LVIII (4^e série, t. VII), n^o 3-4, 1952, p. 253-279.
- Boussard Jacques, *Le gouvernement d'Henri II Plantagenêt*, Paris, Librairie d'Argences, 1956.
- Boussard, Jacques, « Hypothèses sur la formation des bourgs et des communes en Normandie », *A.N.*, 8^e année, n^o 4, décembre 1958, p. 423-440.
- Boussard, Jacques, « L'origine des familles seigneuriales dans la région de la Loire moyenne », *C.C.M.*, t. 5, n^o 19, 1962, p. 303-322.
- Boussard, Jacques, « Les destinées de la Neustrie du IX^e au XI^e siècle », *C.C.M.*, t. 11, n^o 41, 1968, p. 15-28.
- Boussard, Jacques, « L'Ouest du royaume franc aux VII^e et VIII^e siècles. », *Journal des savants*, 1973, p. 3-27.
- Boussard, Jacques, « Thomas de Saint-Jean-le-Thomas et l'abbaye du Mont Saint-Michel (début du XII^e siècle) », in *Droit privé et institutions régionales. Études historiques offertes à Jean Yver*, Société d'Histoire du Droit et des Institutions des Pays de l'Ouest de la France éd., Paris, Presses universitaires de France, 1976, p. 87-96.
- Bouvrin, Jean-Michel, « Une famille de vassaux des vicomtes de Bayeux au XI^e siècle : les Broc », *Revue de la Manche*, t. 19, fasc. 73, 1977, p. 3-45.
- Bouvrin, Jean-Michel, « Pour une étude prosopographique des familles nobles d'importance moyenne en Normandie au XI^e siècle : l'exemple du lignage des Dastin », *R.A.*, t. 61, 1984, p. 65-101.
- Bouvrin, Jean-Michel, « Contribution à l'étude de l'institution vicomtale en Normandie au XI^e siècle. L'exemple de la partie orientale du duché : les vicomtes de Rouen et de Fécamp », *C.A.N.*, n^o 17, 1985, p. 149-174.
- Bouvrin, Jean-Michel, « Aux origines du prieuré de Vains. Une version inédite de la confirmation par le duc Robert Courte-Heuse d'une donation faite en 1087 par Guillaume le Conquérant à l'abbaye de Saint-Étienne de Caen », *R.A.*, t. 64, 1987, p. 3-21 et 67-90.

- Bouvrès, Jean-Michel, « Les seigneurs d'Aunou[-le-Faucon], près d'Argentan », *P.B.-N.*, n° 1 (n° 189), 1988, p. 29-45.
- Bouvrès, Jean-Michel, « En scrutant les archives des grands abbayes bénédictines du Val de Loire du haut Moyen Âge : deux actes du XI^e siècle de Marmoutier et de Saint-Nicolas d'Angers relatifs aux abbayes "ornaises" de Saint-Martin de Sées et de Lonlay », *B.S.A.N.*, t. LIX, 1990, p. 31-46.
- Bouvrès, Jean-Michel, « La famille de Say, alias Fils-Rainfroy, et ses possessions en Bessin et en Cotentin au XI^e siècle », *A.N.*, 45^e année, n° 5, 1995, p. 599-601.
- Brand'Honneur, Michel, « La notion de noblesse à travers l'étude de la chevalerie du XI^e siècle au milieu du XIII^e siècle : débat d'idées, problème de méthode. Perspectives critiques à partir des données du Rennais », in *Noblesse de Bretagne du Moyen Âge à nos jours. Actes de la journée d'étude tenue à Guingamp le 22 novembre 1997*, Jean Kerhervé dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes et Institut culturel de Bretagne, 1999 (« Histoire »), p. 21-36.
- Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes. Habitat à motte et société chevaleresque (XI^e-XII^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001.
- Brett, Caroline, « Redon, abbaye carolingienne », in *Histoire de Redon, de l'abbaye à la ville*, Daniel Pichot et Georges Provost dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes ; Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine, 2015, p. 51-65.
- Brunterc'h, Jean-Pierre, « Géographie historique et hagiographique : la vie de saint Mervé », *Mélanges de l'École française de Rome*, t. 95, n° 1, 1983 (« Moyen Âge, Temps modernes »), p. 7-63.
- Brunterc'h, Jean-Pierre, « Les découpages administratifs », in *La Neustrie. Les pays au nord de la Loire de Dagobert à Charles le Chauve (VII^e-IX^e siècles)*, Patrick Périn et Laure-Charlotte Feffer éd., Rouen, Musées départementaux de Seine-Maritime, 1985, p. 73-75 et annexes.
- Brunterc'h, Jean-Pierre, « Le duché du Maine et la marche de Bretagne », in *La Neustrie : Les pays au nord de la Loire de 650 à 850. Colloque historique international*, Hartmut Atsma et Karl-Ferdinand Werner dir., Sigmaringen, J. Thorbecke, 1989, t. 1 (« Beihefte der Francia »), p. 29-127.
- Brunterc'h, Jean-Pierre, « Geoffroy Martel, Conan II et les comtes bretons Eude et Hoël de 1055 à 1060 », in *Mondes de l'ouest et villes du monde. Regards sur les sociétés médiévales. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*, Catherine Laurent, Bernard Merdrignac et Daniel Pichot éd., Rennes, Presses universitaires de Rennes ; Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1998, p. 311-324.
- Buhot, Jacqueline, « L'abbaye normande de Savigny, chef d'ordre et fille de Cîteaux », *Le Moyen Âge*, t. 36, 1936, p. 1-19, 104-121, 178-190 et 249-272.
- Buisson, Jules, « Histoire d'une forêt : La Lande Pourrie », *R.A.*, t. 70, 1952, p. 25-44 et 49-62.
- Bührer-Thierry, Geneviève, « Quelle pertinence du concept de *Middle Ground* pour les premiers siècles du Moyen Âge ? », in *Les transferts culturels des mondes normands médiévaux I – Des mots pour le dire ?*. Actes de la journée d'étude du 20 novembre 2015.

Texte édité sur le site des Mondes normands médiévaux :
<https://mnm.hypotheses.org/2891>.

- Bührer-Thierry, Geneviève et Mériaux, Charles, *La France avant la France, 481-888*, s.l., Belin, 2014 (« Histoire de France »).
- Buscail, Marie-Pierre, « Le domaine royal : entre territoire et réseaux », *Études rurales*, n° 188, juillet-décembre 2011, p. 73-92.
- Carabie, Robert, *La propriété foncière dans le très ancien droit normand (XI^e-XIII^e siècles). I. La propriété domaniale*, Caen, R. Bigot, 1943.
- Cassard, Jean-Christophe, *Le siècle des Vikings en Bretagne*, Paris, Éditions Jean-Paul Gisserot, 1996.
- Cassard, Jean-Christophe. *Les Bretons de Nominoë*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003 (« Histoire »).
- Cassard, Jean-Christophe, « Avant les Normands, les Vikings en Bretagne », in *Bretons et Normands au Moyen Âge : Rivalités, malentendus, convergences, Colloque international de Cerisy-la-Salle, 5-9 octobre 2005*, Joëlle Quaghebeur et Bernard Merdrignac dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 97-107.
- Casset, Marie, « Un mode de gestion de l'espace rural : les parcs à gibier en Normandie au Moyen Âge », in *Les paysages ruraux en Normandie. Actes du 3^e congrès organisé par la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie (Pont-Audemer, 17-20 octobre 2002)*, Jean-Paul Hervieu, Gilles Désiré dit Gosset et Éric Barré éd., Caen, Annales de Normandie, 2003 (« Congrès des Sociétés Historiques et Archéologiques de Normandie », 8), p. 153-169.
- Casset, Marie, « Droit et droits sur le littoral de la baie du Mont Saint-Michel au Moyen Âge (XI^e-XV^e siècles) », in *Coutumes, doctrine et droit savant. Actes du colloque des 20 et 21 octobre 2006, Poitiers, organisé par l'Institut d'histoire du droit*, Jean-Marie Augustin et Véronique Gazeau éd., Poitiers, LGDJ, 2007, p. 89-104.
- Casset, Marie, « Montrouault, un domaine du Mont Saint-Michel dans le diocèse de Dol », in *Recueil d'études offerts en hommage à Emmanuel Poulle*, Avranches, Société d'archéologie d'Avranches, Mortain et Granville, 2010 (« Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville », t. 87), p. 537-557.
- Casset, Marie, « Des paysans contre la mer. Poldérisation et drainages des terres humides sur le littoral de la baie du Mont Saint-Michel au Moyen Âge (XI^e-XV^e siècles) », *A.N.*, 61^e année, n° 1, 2011, p. 75-106.
- Cautru, Camille, « La participation du Bocage normand à la conquête de l'Angleterre », *Supplément aux Annales de Normandie*, t. 46, n° 3-4, 1954 (« L'histoire locale à l'école : La Normandie au X^e siècle, II »), p. 35-41.
- Cautru, Camille, *L'histoire de Condé-sur-Noireau*, Condé-sur-Noireau, Charles Corlet, 1965.
- Chanteux, Henry, « Le toponyme "Bretteville" en Normandie et son origine », *Recueil de travaux offerts à M. Clovis Brunel*, Paris, Société de l'École des chartes, 1955, t. I, p. 248-254.

- Chanteux, Henry, « Les vavassories normandes et le problème de leurs origines », in *Recueil d'études en hommage à Lucien Musset*, Caen, Annales de Normandie, 1990 (« Cahiers des Annales de Normandie », n° 23), p. 301-317.
- Charma Antoine, *Guillaume de Conches. Notice bibliographique littéraire et philosophique*, Paris, Librairie classique et élémentaire de L. Hachette, 1857.
- Chassel, Jean-Luc, « Le nom et les armes : la matrilinearité dans la parenté aristocratique du second Moyen Âge », *Droit et cultures*, n° 64, 2012, p. 117-148.
- Chastang, Pierre, « Cartulaires, cartularisation et scripturalité médiévale : la structuration d'un nouveau champ de recherche », *C.C.M.*, t. 49, 2006, p. 21-32.
- Chazelas, Jean, « La vie monastique au Mont Saint-Michel au XIII^e siècle », in *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, t. I : « Histoire et vie monastiques », Jean Laporte dir., Paris, P. Lethielleux, 1967 (« Bibliothèque d'histoire et d'archéologie chrétiennes »), p. 127-150.
- Chédeville, André, « L'immigration bretonne dans le royaume de France du XI^e au début du XIV^e siècle », *A.B.P.O.*, t. 81, n° 2, 1974, p. 301-343.
- Chédeville, André, « Anthroponymie bretonne », in *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne, études anthroponymie médiévales, III^e et IV^e rencontres – Azay-le-Ferron, 1989-1990*, Monique Bourin et Pascal Chareille éd., t. II-1 : « Persistances du nom unique. Le cas de la Bretagne. L'anthroponymie des clercs », Tours, Publication de l'Université de Tours, 1992, p. 9-40.
- Chédeville, André, « La mise en valeur des marais de Dol : le témoignage des textes », in *Baie du Mont-Saint-Michel et marais de Dol. Milieux naturels et peuplement dans le passé*, Loïc Langouet et Marie-Thérèse Morzadec-Kerfourn dir., Saint-Malo, Centre Régional d'Archéologie d'Alet, 1995 (« Cahiers du Ce.R.A.A. », suppl. n° R), p. 101-109.
- Chédeville, André et Guillotel, Hubert, *La Bretagne des saints et des rois, V^e-X^e siècles*, Rennes, Ouest-France, 1984 (« Histoire des provinces »).
- Chédeville, André et Tonnerre, Noël-Yves, *La Bretagne féodale, XI^e-XIII^e siècle*, Rennes, Ouest-France, 1987.
- Chevalier, Casimir éd., *Histoire de l'abbaye de Marmoutier par Dom Edmond Martène religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur*, Tours, Guiland-Verger et Georget-Joubert, 1874-1875, 2 vol. (« Mémoires de la Société Archéologique de Touraine », 24-25).
- Chibnall, Marjorie, « Ecclesiastical patronage and the growth of feudal estates at the time of the Norman conquest », *A.N.*, 8^e année, 1958, p. 103-118.
- Chibnall, Marjorie, « Mercenaries and the *familia regis* under Henry I », *History*, t. 62, 1977, p. 15-23.
- Chibnall, Marjorie, *The empress Mathilda: Queen consort, queen mother and lady of the English*, Oxford, Blackwell, 1991.
- Chibnall, Marjorie, « Orderic Vitalis et Robert of Torigni », in *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, t. II : « Vie montoise et rayonnement intellectuel du Mont Saint-

- Michel », Raymonde Foreville dir., Paris, P. Lethielleux, 1993 (« Bibliothèque d'histoire et d'archéologie chrétiennes »), p. 133-139.
- Chibnall, Marjorie, « Normandy », in *The anarchy of king Stephen's reign*, Edmund King éd., Oxford, Clarendon Press, 1994, p. 91-115.
- Chibnall, Marjorie, « L'avènement au pouvoir d'Henri II », *C.C.M.*, t. 37, n° 1-2, janvier-juin 1994, p. 41-48.
- Chibnall, Marjorie, « The charters of the Empress Mathilda », in *Law and government in Medieval England and Normandy. Essays in honour of sir James Holt*, Georges Garnett et John Hudson éd., Cambridge, Cambridge University Press, 1994, p. 276-294.
- Chibnall, Marjorie, « Monastic foundations in England and Normandy, 1066-1189 », in *England and Normandy in the Middle Age*, David Bates et Anne Curry éd., Londres et Rio Grande, The Hambledon Press, 1994, p. 37-49.
- Chibnall, Marjorie, *The Normans*, Malden, Blackwell Publishers Ltd, 2000.
- Cintré, René, « Il était une fois le Petit Maine », *Pays de Fougères*, n° 71, 1988, p. 18-19.
- Cintré, René, « Les divagations du Couesnon et la contestation franco-bretonne à la fin du Moyen Âge », *R.A.*, t. 66, 1989, p. 301-316.
- Cintré, René, « La frontière franco-bretonne à l'époque féodale (XI^e-XIII^e siècle), *Pays de Fougères*, n° 73, 1989, p. 3-9.
- Cintré, René, *La frontière franco-bretonne au Moyen Âge : économie, mentalités, guerre et société en pays de marches, VI^e-XVI^e siècles*, thèse pour le doctorat d'État sous la direction de Jean-Pierre Leguay, Rouen, Université de Rouen, 1989, 3 vol.
- Cintré, René, « Entre Bretagne et Normandie, les motifs de la tension franco-bretonne au Moyen Âge : Scènes de vie ordinaire sur les rives du Couesnon au temps de ses folles divagations », *Pays de Fougères*, n° 133, 2004, p. 14-21.
- Cintré, René, « Entre Bretagne et Normandie, les problèmes de la frontière franco-bretonne au XV^e siècle », in *Bretons et Normands au Moyen Âge : Rivalités, malentendus, convergences, Colloque international de Cerisy-la-Salle, 5-9 octobre 2005*, Joëlle Quaghebeur et Bernard Merdrignac dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 301-314.
- Colmant, Pierre, « Les actes de l'abbaye de Marmoutier jusque vers le milieu du XII^e siècle », in *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1907 pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe*, Paris, École des chartes, 1907, p. 51-56.
- Combalbert, Grégory, « Les formes des actes écrits en Normandie et dans l'espace ligérien : caractéristiques communes, spécificités et influences documentaires (XI^e-XIII^e siècle) », in *L'écrit monastique dans l'espace ligérien (X^e-XIII^e siècle) : singularité, interférences et transferts documentaires*, Chantal Senséby dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 51-70.
- Contamine, Philippe, « Introduction », in *La noblesse au Moyen Âge, XI^e-XV^e siècles. Essais à la mémoire de Robert Boutruche*, Philippe Contamine éd., Paris, Presses universitaires de France, 1976, p. 19-35.

- Couffon, René, « Limites des cités gallo-romaines et fondations des évêchés dans la péninsule armoricaine », *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. 22, 1942, p. 1-24.
- Couffon, René, « À quelles dates Dol et Guérande ont-elles été ravagées par Olaf Haraldson ? », *M.S.H.A.B.*, t. 29, 1949, p. 25-33.
- Courault, Patrick et Levalet, Daniel, *L'histoire de Saint-Pair-sur-Mer. Tome 1 : Avant la naissance de Granville*, s.l., Rivage de France, 2014.
- Courtaux, Théodore, *Preuves pour servir à l'histoire de la maison du Touchet (Normandie et Angleterre), 1082-1802*, Paris, Cabinet de l'Historiographie, 1906.
- Courtaux, Théodore, *Histoire généalogique de la maison de Touchet, de ses alliances et des seigneuries qu'elle a possédées. Normandie et Angleterre d'après les archives de cette famille et les documents conservés dans les dépôts publics accompagnée de deux tables de noms de familles et de localités*, Paris, Cabinet de l'historiographie (coll. Recueil de notices historiques sur les familles et les localités), 1911.
- Cownie, Emma, « Religious patronage and lordship: the debate on the nature of the honor », in *Family trees and the roots of politics: The prosopography in Britain and France from the tenth to the twelfth century*, Katharine Keats-Rohan éd., Woodbridge, The Boydell Press, 1997, p. 133-146.
- Crouch, David, *The Beaumont Twins: The roots and branches of power in the twelfth century*, Cambridge, Cambridge Press University, 1986.
- Crouch, David, « Normans and Anglo-Normans: A divided aristocracy ? », in *England and Normandy in the Middle Age*, David Bates et Anne Curry éd., Londres et Rio Grande, The Hambledon Press, 1994, p. 51-67.
- Crouch, David, *The reign of king Stephen, 1135-1154*, Harlow, Longman, 2000.
- Crouch, David, *The birth of nobility: Constructing aristocracy in England and in France, 900-1300*, Harlow, Pearson, 2005.
- Cursente, Benoît, « Autour de Lézat : emboîtements, cospatialités, territoires (milieu X^e-milieu XIII^e siècle) », in *Les territoires du médiéviste*, Benoît Cursente et Mireille Mousnier dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes (« Histoire »), 2005, p. 151-167.
- Dace, Richard, « Bertrand de Verdun: royal service, land and family in the late twelfth century », *Medieval prosopography*, XX, II, p. 75-93.
- Dain Philippe, « Les frontières de la cité des Andes », *A.B.P.O.*, t. 75, n° 1, 1968, p. 175-201.
- Daliphard, Marc, « Seigneurs et châteaux dans le pays d'Auge aux XI^e et XII^e siècles. Introduction à une étude archéologique de l'habitat seigneurial fortifié », *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1981 pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe*, Paris, École des chartes, 1981, p. 73-81.
- Dalton, Paul, « *In neutro latere*: the armed neutrality of Ranulf II earl of Chester in king Stephen's reign », *A.-N.S.*, t. XIV, 1991, p. 39-59.
- Dauzat, Albert, *Traité d'anthroponymie française. Les noms de famille de France*, 3^e édition, Paris, Guénégaud, 1977 (ou Paris, Librairie Larousse, 1951).

- Dauzat, Albert et Rostaing, Charles, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux de la France*, Paris, Librairie Guénégaud, 1978 (2^e édition revue et complétée).
- David, Anne-Françoise, *L'anthroponymie bretonne au Moyen Âge, XI^e-XIII^e siècle*, mémoire de maîtrise sous la direction d'André Chédeville, Rennes, Université de Rennes 2-Haute-Bretagne, 1990.
- Davies, Kerrith, « The count of the Côtentin (sic): Western Normandy, William of Mortain, and the career of Henry I », *H.S.J.*, vol. 22, 2010, p. 123-140.
- Davies, Kerrith, *Winning the West: the creation of Lower Normandy, c. 889-c. 1087*, thèse, Université d'Oxford, 2016.
- Davy, Gilduin, « Le scribe, le droit et le prince : Recherche autour de l'utilisation de l'écrit juridique par les ducs de Normandie de la fin du X^e à la fin du XI^e siècle », *Tabularia*, « Études [Jumièges, foyer de production documentaire] », n° 1, 2002.
- Davy, Gilduin, « Autour de la restauration de l'ordre : les justifications juridiques de la bataille de Tinchebray dans l'« Histoire ecclésiastique » d'Orderic Vital », in *Tinchebray 1106-2006 : Actes du colloque de Tinchebray (28-30 septembre 2006)*, Véronique Gazeau et Judith Green dir., Flers, Le Pays Bas-Normand, 2009 (« Pays Bas-Normand », n° 271-272/1-2, 2008), p. 21-34.
- Debord, André, « Remarques à propos des châtelains normands aux XI^e et XII^e siècles », *C.A.N.*, n° 24, 1992, p. 327-336.
- Decaëns, Joseph, « L'œuvre archéologique, 25^e anniversaire du Centre de Recherches Archéologiques Médiévales », in *Recueil d'études offert en hommage au doyen Michel de Boüard*, vol. I, Caen, Annales de Normandie, 1982 (« Annales de Normandie », n° spécial), p. XIII-XIX.
- Deck, Suzanne, « Essai sur l'ancienne forêt ducale de Fécamp », *A.N.*, 20^e année, n° 2, 1970, p. 67-84.
- Delacampagne, Florence, « Seigneurs, fiefs et mottes du Cotentin (X^e-XII^e siècles). Étude historique et topographique », *Archéologie médiévale*, t. XII, 1982, p. 175-207.
- Delaporte, Yves, *Inventaire des archives de la collégiale de Mortain. Sous-série 3 G*, Saint-Lô, Archives départementales de la Manche, 1948.
- Delaporte, Yves, « Le chapitre de la collégiale Saint-Évroult de Mortain », *R.A.*, t. 36, n° 197, 1953, p. 151-177.
- Delaporte, Yves, « L'église collégiale Saint-Évroult », *Art de Basse-Normandie*, n° 12 (n° spécial), hiver 1958-1959, p. 20-26.
- Delaporte, Yves, « Notes historiques sur la collégiale de Mortain. La liturgie de la collégiale Saint-Évroult », in *Actes du 105^e congrès national des Sociétés savantes, Caen, 1980. Section d'histoire moderne et contemporaine*, tome II : « Histoire de la Normandie et questions diverses », Paris, C.T.H.S., 1984, p. 7-20.
- Delhay, Philippe, « L'organisation scolaire au XII^e siècle », *Traditio*, t. V, 1947, p. 211-268.
- Delisle Léopold, « Des revenus publics en Normandie au douzième siècle », *B.É.C.*, t. 5,

- 2^e série, 1848-1849, p. 173-210 et 257-289 ; t. 1, 3^e série, 1849, p. 400-451 et t. 3, 3^e série, 1852, p. 97-135.
- Delisle Léopold, *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen Âge*, Évreux, Imprimerie Lehérissé, 1851 (rééd. Paris, Honoré Champion, 1903).
- Delisle Léopold, « Guillaume de Sainte-Mère-Église, évêque de Londres, mort en 1224 », *Annuaire de la Manche*, t. 79, 1907, p. 11-16.
- Deniaux, Élisabeth, Lorren, Claude, Bauduin, Pierre et Jarry, Thomas, *La Normandie avant les Normands : de la conquête romaine à l'arrivée des Vikings*, Rennes, éditions Ouest-France, 2002.
- Depreux, Philippe, *Prosopographie de l'entourage de Louis le Pieux (781-840)*, Sigmaringen, J. Thorbecke, 1997 (« *Instrumenta* », 1).
- Depreux, Philippe, « À la recherche des défenseurs de la cité à l'époque carolingienne », *Les petits cahiers d'Anatole*, n° 2, 2001, p.
- Deshayes, Julien, « Fortifications et peuplements "insulaires" en Cotentin aux environs de l'an mil », in *La vie et l'administration d'une grande seigneurie au Moyen Âge et à l'Époque moderne. 1^{er} colloque d'histoire des seigneuries du Cotentin organisé par la Société d'archéologie et d'histoire du département de la Manche au Hommet-d'Arthenay, le 5 mai 2012*, Saint-Lô, Société d'archéologie et d'histoire du département de la Manche, 2013 (« *Revue de la Manche* », 55), p. 41-59.
- Despois, Lucile, « La forêt de Lande-Pourrie », *Ann. Norm.* (congrès de Mortain), t. 73, 1906, p. 307-318.
- Desroches, Jean-Jacques, *Histoire du Mont Saint-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, publiés d'après les chartes, cartulaires et manuscrits trouvés au Mont Saint-Michel, à la Tour de Londres et dans les bibliothèques de la France et de l'étranger*, Caen, Mancel, 1838, 2 vol.
- Desroches, Jean-Jacques, « Annales religieuses de l'Avranchin », *M.S.A.N.*, t. 14, 1844, p. 395-498 et t. 17, 1847, p. 15-90 et 321-387.
- Desroches, Jean-Jacques, *Annales civiles, militaires et généalogiques du pays d'Avranches ou de la toute Basse-Normandie*, Caen, A. Hardel, 1856.
- Devailly Guy, « Les dépendances bretonnes des abbayes normandes (X^e-XIII^e siècles) », in *Aspects du monachisme en Normandie (IV^e-XVIII^e siècles). Actes du colloque scientifique de l'« année des abbayes normandes », Caen, 18-20 octobre 1979*, Lucien Musset dir., Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1982, p. 39-43.
- Devroey, Jean-Pierre et Lauwers, Michel, « L'«espace» des historiens médiévistes : quelques remarques en guise de conclusion », in *Construction de l'espace au Moyen Âge : pratiques et représentations. XXXVII^e Congrès de la Société des historiens médiéviste de l'enseignement supérieur public, Mulhouse, 2-4 juin 2006*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007 (« *Histoire ancienne et médiévale* », 96), p. 435-453.
- Dhondt, Jan, « Une crise du pouvoir capétien, 1032-1034 », in *Miscellanea mediaevalia in memoriam Jan Frederik Niermeyer*, Groningen, J.B. Wolters, 1967, p. 137-148.

- Dodier, Dominique, « Les parcs seigneuriaux de la Manche au Moyen Âge », *R.A.*, t. 45, 1968, p. 241-284.
- Dosdat, Monique, « Les évêques de la province de Rouen et la vie intellectuelle au XI^e siècle », in *Les évêques normands du XI^e siècle. Colloque de Cerisy-la-Salle (30 septembre-3 octobre 1993)*, Caen, Presses universitaires de Caen, 1995, p. 223-252.
- Douglas, David, « The earliest Norman counts », *E.H.R.*, vol. 61, n° 260, 1946, p. 129-156.
- Douglas, David Charles, *William the Conqueror: The impact upon England*, Berkeley et Los Angeles, University of California press, 1964.
- Doumerc, François, *Essai de construction d'un espace princier : l'exemple des Rorgonides dans le monde franc puis dans le royaume de France et ses marges (vers 600-vers 1060)*, thèse d'histoire sous la direction de Annie Renoux, Université du Maine, 2010, 2 vol.
- Dubois, Émile, « Le Teilleul », *M.S.A.A.*, t. 6, 1884, p. 81-104.
- Dubois, Jacques, « Les dépendances de l'abbaye du Mont Saint-Michel et la vie monastique dans les prieurés », in *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, t. I : « Histoire et vie monastiques », Jean Laporte dir., Paris, P. Lethielleux, 1967 (« Bibliothèque d'histoire et d'archéologie chrétiennes »), p. 619-676.
- Dubosc, François-Nicolas, « Rapport annuel sur les archives départementales », *Annuaire de la Manche*, t. 26, 1854, p. 319-328.
- Dubosc Nicolas-François, *Inventaire sommaire des Archives Départementales antérieures à 1790. Manche. Archives civiles. Série A*, Saint-Lô, A. Jacqueline imprimeur-libraire, 1865, t. 1.
- Dubosc Nicolas-François, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Manche. Archives ecclésiastiques – Série H. 1^{ère} livraison*, Saint-Lô, A. Jacqueline imprimeur-libraire, 1866.
- Dubois, Jean-Jacques et Renard, Jean-Pierre, « Forêts et frontières : quelques réflexions pour une étude causale et évolutive », *Espaces, populations, sociétés*, n° 1, 1984, p. 25-42.
- Duby, Georges, « La diffusion du titre chevaleresque sur le versant méditerranéen de la Chrétienté latine », in *La noblesse au Moyen Âge, XI^e-XV^e siècles. Essais à la mémoire de Robert Boutruche*, Philippe Contamine éd., Paris, Presses universitaires de France, 1976, p. 39-70.
- Dufief, André, « La vie monastique au Mont Saint-Michel pendant le XII^e siècle (1085-1186) », in *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, t. I : « Histoire et vie monastiques », Jean Laporte dir., Paris, P. Lethielleux, 1967 (« Bibliothèque d'histoire et d'archéologie chrétiennes »), p. 81-126.
- Dufief, A., « L'implantation monastique en Bretagne (vers 1100-1300) », in *Mondes de l'ouest et villes du monde. Regards sur les sociétés médiévales. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*, Catherine Laurent, Bernard Merdrignac et Daniel Pichot éd., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 165-170.
- Duine, François, « La Métropole de Bretagne. Chronique de Dol composée au XI^e siècle, et catalogues des dignitaires jusqu'à la Révolution », *A.B.P.O.*, t. 31, n° 4, 1916, p. 487-521 ;

- t. 32, n° 1, 1917, p. 24-50 ; t. 32, n° 2, 1917, p. 217-237 ; t. 32, n° 3, 1917, p. 409-432 ; t. 32, n° 4, 1917, p. 509-529 ; t. 33, n° 1, 1918, p. 155-169 ; t. 33, n° 2, 1918, p. 242-265 et t. 33, n° 4, 1918, p. 557-581.
- Duval, Michel, « Les possessions des abbayes bretonnes sur la marche normande : le prieuré Saint-Georges de Gréhaigne et ses dépendances sur la rive droite du Couesnon [compte-rendu de la 33^e semaine d'histoire du droit normand tenue à Caen les 24 et 25 mai 1963] », *R.H.D.F.E.*, 4^e série, t. 42, n° 2, 1964, p. 370-371.
- Duval, Michel, « Les fondations de l'abbaye de Savigny dans le comté de Rennes », *R.A.*, t. 60, 1983, p. 3-20.
- Éveillard, Jean-Yves, « Le réseau des voies romaines en haute-Bretagne », in *Terroirs, territoires et campagnes antiques : La prospection archéologique en Haute-Bretagne. Traitement et synthèse des données*, Loïc Langouët dir., Rennes, Association pour la diffusion des recherches archéologiques dans l'ouest de la France, 1991 (« Revue Archéologique de l'Ouest », supplément n° 4), p. 19-25.
- Eyton, Robert William, *Court, household and itinerary of king Henry II instancio also the chief agents and adversaries of the king in this government, diplomacy and strategy*, Londres, Taylor and Co, 1878.
- Fajal, Bruno, « La motte de Ger (Manche) : essai de localisation d'une fortification des comtes de Mortain, *Mémoires et Documents de la Société Historique et Archéologique de l'Orne*, n° 1, 1998, p. 55-67.
- Febvre, Lucien, « Limites et frontières », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 2, n° 2, 1947, p. 201-207.
- Fierville, Charles, « Étude historique sur le marquisat de Marigny », *Mémoires de la Société Académique du Cotentin*, t. 1, 1875, p. 81-184.
- Fleuriot, Léon, *Les origines de la Bretagne, l'émigration*, Paris, Payot, 1980.
- Foreville, Raymonde, « Robert de Torigni et "Clio" », in *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, t. II : « Vie montoise et rayonnement intellectuel du Mont Saint-Michel », Raymonde Foreville dir., Paris, P. Lethielleux, 1993 (« Bibliothèque d'histoire et d'archéologie chrétiennes »), p. 141-153.
- Fournée, Jean, « Notes sur le culte populaire et l'iconographie de saint Évroul », *Art de Basse-Normandie*, n° 41, 1966, p. 18-23.
- Fournée, Jean, « Deux Saxons de Bayeux : saint Évroul et saint Marcoul », *C.L.D.*, t. 17, fasc. 3-4, 1968, p. 37-54.
- Fournée, Jean, *Le culte populaire et l'iconographie des saints en Normandie. Étude générale*, Paris, Société parisienne d'histoire et d'archéologie normandes, 1973 (« Cahiers Léopold Delisle », n° spécial).
- Fournée, Jean, *L'abbaye Notre-Dame de Saint-Sever*, Avranches, Éditions de l'Avranchin, 1979.
- Fournée, Jean, « Introduction à l'étude de l'Ordre canonial en Normandie », *Abbayes normandes. Catalogue de l'exposition itinérante organisée par l'Association de l'Année*

- des Abbayes Normandes*, 1979 (« Arts de Basse-Normandie », n° 77), p. 25-29.
- Fournée, Jean, *La spiritualité en Normandie au temps de Guillaume le Conquérant*, Flers, Le Pays Bas-Normand, 1987 (« Pays Bas-Normand », n° 186/2).
- Fournée, Jean, *La vie religieuse dans l'ouest de l'Orne. Aspects historiques et statistiques*, Flers, Le Pays Bas-Normand, 1992 (« Le Pays Bas-Normand », n° 205-206/1-2).
- Fray, Sébastien, *L'aristocratie laïque au miroir des récits hagiographiques des pays d'Olt et de Dordogne (X^e-XI^e siècles)*, thèse en histoire médiévale sous la direction de Dominique Barthélemy, Université Paris-Sorbonne – Paris IV, 2011.
- Frémont, Armand, « L'espace vécu et la notion de région », *Travaux de l'Institut géographique de Reims*, n° 41-42, 1980, p. 47-58.
- Gaillard, Michèle, « La place des abbayes dans la politique territoriale des souverains francs et germaniques en Lotharingie, de 869 à 925 », *Revue du Nord*, n° 351/3, 2003, p. 655-666.
- Galbraith, Vivian Hunter, « Seven charters of Henry II at Lincoln cathedral », *The Antiquaries Journal*, t. 12, n° 3, juillet 1932, p. 269-278.
- Galbraith, Vivian Hunter, « Monastic foundation charters of the eleventh and twelfth centuries », *Cambridge Historical Journal*, vol. 4, n° 3, 1934, p. 205-222.
- Gantier, Odile, « Recherches sur les possessions et les prieurés de l'abbaye de Marmoutier du XI^e au XIII^e siècle », *Revue Mabillon*, t. 53, 1963, p. 93-110 et 161-167 ; t. 54, 1964, p. 15-24, 56-67 et 125-135 et t. 55, 1965, p. 32-44 et 65-79.
- Garault, Claire, « L'abbaye de Redon, entre horizon local et ouverture culturelle », in *Histoire de Redon, de l'abbaye à la ville*, Daniel Pichot et Georges Provost dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes ; Société archéologique et historique d'Ille-et-Vilaine, 2015, p. 83-97.
- Gastebois, Victor, *La vente des biens nationaux de première origine dans le district de Mortain (Manche)*, Jean-Yves Mulot éd., s.l., AFRAH, 1995.
- Gazeau, Véronique, *Monachisme et aristocratie au XI^e siècle : l'exemple de la famille de Beaumont*, thèse dactylographiée de troisième cycle sous la direction de Lucien Musset, Caen, 1987.
- Gazeau, Véronique, « [Compte-rendu des 19^{es} journées d'histoire du droit et des institutions des pays de l'Ouest de la France (Bayeux, 12-14 mai 1986)] Aristocratie et monachisme au XI^e siècle : le rôle de Robert fils Onfroy », *A.N.*, 37^e année, n° 4, 1987, p. 368-369.
- Gazeau, Véronique, « Le temporel de l'abbaye Saint-Pierre de Préaux au XI^e siècle », *C.A.N.*, n° 23, 1990, p. 237-253.
- Gazeau, Véronique, « Les abbayes bénédictines de la Normandie ducale : lieux de pouvoir ou relais du pouvoir ? », in *Les lieux de pouvoir au Moyen Âge en Normandie et sur ses marges*, Anne-Marie Flambard Héricher dir., Caen, Publications du CRAHM, 2006 (« Tables rondes du CRAHM », 2), p. 91-100.
- Gazeau, Véronique, *Normannia monastica. Prosopographie des abbés bénédictins (X^e-XII^e siècles)*, Caen, Publications du CRAHM, 2007, 2 vol.

- Gazeau, Véronique, « De l'usage des souscriptions et de l'utilité de leur étude : remarques sur l'aristocratie normande dès la première moitié du XI^e siècle. L'exemple d'Onfroy (dit 'de Vieilles') », in *Normandy and its neighbours, 900-1250. Essays for David Bates*, David Crouch et Kathleen Thompson éd., Brepols, Turnhout, 2011, p. 215-221.
- Gazeau, Véronique, « En terre bénédictine, les établissements de chanoines de la Normandie médiévale : genèse et géographie des implantations, enjeux et pouvoir et lieux sacrés », in *Les chapitres séculiers et leur culture. Vie canoniale, art et musique à Saint-Yrieix (VI^e-XIII^e siècle). Actes du colloque tenu à Limoges, Saint-Yrieix et Poitiers du 18 au 20 juin 2009*, Claude Andrault-Schmitt et Philippe Depreux dir., Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2014, p. 31-45.
- Gazeau, Véronique et Chapelain de Séreville-Niel, Cécile, « Le dossier des reliques de Savigny : étude historique et anthropologique », in *L'abbaye de Savigny (1112-2012). Un chef d'ordre anglo-normand. Actes du colloque de Cerisy-la-Salle (3-6 octobre 2012)*, Brigitte Galbrun et Véronique Gazeau dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019 (« Art & Société »), p. 321-344.
- Généstal, Robert, *Rôle des monastères comme établissements de crédit étudié en Normandie du XI^e à la fin du XIII^e siècle*, Paris, Arthur Rousseau éd., 1901.
- Généstal, Robert, « Notes sur les vicomtes fieffés de Normandie », *R.H.D.F.E.*, t. 28, 1904, p. 766-775.
- Génicot, Léopold, « La noblesse au Moyen Âge dans l'ancienne "Francie" », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, n° 1, 1962, p. 1-22.
- Gerville, Charles de, « Recherches sur les anciens châteaux des arrondissements d'Avranches et de Mortain, département de la Manche », *M.S.A.N.*, t. 4, 1827-1828, p. 59-196.
- Gerville, Charles de, *Les châteaux de la Manche : L'arrondissement d'Avranches*, in *Mémoires historiques sur la Normandie*, t. 1, 1828 (reimpr. Paris, Res Universis, (« Monographies des châteaux de France »), 1989).
- Gillmor, Carroll, « The logistics of fortified bridge building on the Seine under Charles the Bald », *A.-N.S.*, t. XI, 1988, p. 87-106.
- Golding, Brian, « Robert of Mortain », *A.-N.S.*, t. XIII, 1990, p. 119-144.
- Golding, Brian, « The religious patronage of Robert and William of Mortain », in *Belief and culture in the Middle Ages: Studies presented to Henry Mary-Harting*, Richard Gameson et Henrietta Leyser éd., Oxford et New York, Oxford University Press, 2001, p. 211-230.
- Golding, Brian, « Robert, count of Mortain », in *Oxford dictionary of national biography*, Henry Matthew et Brian Harrison éd., Oxford, Oxford University Press, 2005.
- Grandin, Jean, « Recherches sur quelques ermitages dans l'Orne au Moyen Âge », in *Mélanges d'histoire normande dédiés en hommage à M. René Jouanne archiviste en chef honoraire de l'Orne*, Flers, Le Pays Bas-Normand 1970 (« Pays Bas-Normand », n° spécial), p. 152-172.
- Grandmaison, Charles Loizeau de, *Archives ecclésiastiques antérieures à 1790. Inventaire sommaire de la série H [des archives départementales d'Indre-et-Loire], clergé régulier. H1-987*, Tours, Archives départementales, 1891.

- Green, Judith, « Lords of the Norman Vexin », in *War and government in the Middle Ages: Essays in honour of J.O. Prestwich*, John Gillingham et James Clarke Holt éd., Boydell Press Barnes & Noble, 1984, p. 47-61.
- Green, Judith, *The government of England under Henry I*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986.
- Green, Judith, « King Henry I and the aristocracy of Normandy », in *La « France anglaise » au Moyen Âge. Actes des 111^e congrès des sociétés savantes, Poitiers, 1986, Section d'histoire médiévale et de philologie, I*, Paris, éditions du C.T.H.S., 1988, p. 161-173.
- Green, Judith, *The aristocracy of Norman England*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
- Green, Judith, « Le gouvernement d'Henri I^{er} Beauclerc en Normandie », in *La Normandie et l'Angleterre au Moyen Âge. Colloque de Cerisy-la-Salle (4-7 octobre 2001)*, Pierre Bouet et Véronique Gazeau dir., Caen, Publications du CRAHM, 2003, p. 61-73.
- Green, Judith, *Henry I: King of England and duke of Normandy*, Cambridge, University Press, 2006.
- Green, Judith, « Networks and solidarities at the court of Henry I Beauclerc », in *Liens personnels, réseaux, solidarités en France et dans les îles Britanniques (XI^e-XX siècle) = Personal Links, Networks and Solidarities in France and the British Isles (11th-20th Century)*, Actes de la table ronde organisée par le GDR 2136 et l'Université de Glasgow (10-11 mai 2002), David Bates, Véronique Gazeau, Éric Anceau, Frédérique Lachaud et François-Joseph Ruggiu éd., Paris, Publications de la Sorbonne, 2006, p. 113-126.
- Green, Judith, « La bataille de Tinchebray : un tournant dans l'histoire de la Normandie et de l'Angleterre », in *Tinchebray 1106-2006 : Actes du colloque de Tinchebray (28-30 septembre 2006)*, Véronique Gazeau et Judith Green dir., Flers, Le Pays Bas-Normand, 2009 (« Pays Bas-Normand », n° 271-272/1-2, 2008), p. 47-60.
- Green, Judith, « Forest laws in England and Normandy in the twelfth century », *Historical Research*, vol. 86, n° 233, août 2013, p. 416-431.
- Groud, Claude, *Mortain, chef-lieu d'un comté normand, de 933 à 1412*, mémoire de maîtrise sous la direction de Véronique Gazeau et Claude Lorren, Caen, Université de Caen Basse-Normandie, 1999.
- Groud-Cordray, Claude, « Le Val de Mortain. Morphologie et rôles d'un espace frontière entre Normandie, Bretagne et Maine, X^e siècle-début XIII^e siècle », in *Tinchebray 1106-2006 : Actes du colloque de Tinchebray (28-30 septembre 2006)*, Véronique Gazeau et Judith Green dir., Flers, Le Pays Bas-Normand, 2009 (« Pays Bas-Normand », n° 271-272/1-2, 2008), p. 189-206.
- Groud-Cordray, Claude, *L'aristocratie des confins occidentaux du duché de Normandie, face à la Bretagne et au Maine : l'exemple des seigneurs de Saint-Hilaire (fin XI^e-début XIII^e siècle)*, mémoire de master 2 recherche, sous la direction de Véronique Gazeau, Université de Caen Basse-Normandie, 2009.
- Groud-Cordray, Claude, « Les seigneurs de Saint-Hilaire : une famille de l'aristocratie normande au prisme des sources de l'abbaye de Savigny », in *Recueil d'études offerts en*

- hommage à Emmanuel Poulle*, Avranches, Société d'archéologie d'Avranches, Mortain et Granville, 2010 (« Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville », t. 87), p. 559-576.
- Groud-Cordray, Claude, « Les premiers seigneurs de Saint-Hilaire (fin XI^e-début XIII^e siècle) », *R.A.*, t. 88, 2011, p. 137-191 et 303-328.
- Groud-Cordray, Claude, « Vital et la charte de fondation de l'abbaye de Savigny », *R.A.*, t. 89, 2012, p. 59-84.
- Groud-Cordray, Claude, « Hasculf de Saint-James et le prieuré de Sacey : les enjeux d'une fondation et l'ascension d'un seigneur frontalier dans l'Avranchin (fin XI^e-début XII^e siècle) », *A.N.*, 63^e année, n° 1, 2013, p. 27-51.
- Groud-Cordray, Claude, « L'école de la collégiale Saint-Évrout de Mortain ou la difficulté d'étudier un centre d'enseignement au Moyen Âge », in *Éduquer et instruire en Normandie. Actes du 50^e Congrès organisé par la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie (Saint-Lô, 14-17 octobre 2015)*, Bernard Bodinier et François Neveux éd., Louviers, Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie, 2016 (« Congrès des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie », 21), p. 205-214.
- Groud-Cordray, Claude, « L'abbaye de Savigny et ses premiers bienfaiteurs : les enjeux d'une fondation (1112-1147) », in *L'abbaye de Savigny (1112-2012). Un chef d'ordre anglo-normand. Actes du colloque de Cerisy-la-Salle (3-6 octobre 2012)*, Brigitte Galbrun et Véronique Gazeau dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019 (« Art & Société »), p. 85-101.
- Groud-Cordray, Claude, « À travers la *Vita* de Firmat, l'instrumentalisation d'un récit hagiographique autour du Passais et du comté de Mortain (fin XI^e-première moitié du XII^e siècle) », in *Sur les pas de Lanfranc, du Bec à Caen. Recueil d'études en hommage à Véronique Gazeau*, Pierre Bauduin, Grégory Combalbert, Adrien Dubois, Bernard Garnier et Christophe Maneuvrier éd., Caen, Annales de Normandie, 2018 (« Cahiers des Annales de Normandie », n° 37), p. 597-607.
- Guerreau-Jalabert, Anita, Le Jan, Régine et Morsel, Joseph, « De l'histoire de la famille à l'anthropologie de la parenté », in *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Otto Gerhard Oexle et Jean-Claude Schmitt dir., Paris, Publications de la Sorbonne, 2003 (« Histoire ancienne et médiévale », 66), p. 433-446.
- Guilbaud, Marguerite-Paule, *Cartulaire de Savigny concernant le Maine*, mémoire dactylographié, DES, Rennes, 1961.
- Guilbaud, Marguerite-Paule, « Catalogue des chartes mancelles de l'abbaye de Savigny conservées aux Archives nationales », *A.B.P.O.*, t. 69, n° 3, 1962, p. 367-397 et 1963, t. 70, n° 3, p. 357-400.
- Guillot Hubert, « L'action de Charles le Chauve vis-à-vis de la Bretagne de 843 à 851 », *M.S.H.A.B.*, t. 53, 1975-1976, p. 5-32.
- Guillot Hubert, « Une famille bretonne au service du Conquérant : Les Baderon », in *Droit privé et institutions régionales. Études historiques offertes à Jean Yver*, Société d'Histoire du Droit et des Institutions des Pays de l'Ouest de la France éd., Paris, Presses universitaires de France, 1976, p. 361-367.

- Guillotet, Hubert, « Le premier siècle du pouvoir ducal breton (936-1040) », *Actes du 103^e Congrès National des Sociétés Savantes (Nancy-Metz, 1978) : Principautés et territoires et études d'histoire lorraine*, Paris, Bibliothèque nationale, 1979, p. 63-84.
- Guillotet, Hubert, « L'exode du clergé breton devant les invasions scandinaves », *M.S.H.A.B.*, t. 69, 1982, p. 269-315.
- Guillotet, Hubert, « Les cartulaires de l'abbaye de Redon », *M.S.H.A.B.*, t. LXIII, 1986, p. 27-48.
- Guillotet, Hubert, « Des vicomtes d'Alet aux vicomtes de Poudouvre », *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo*, 1988, p. 201-215.
- Guillotet, Hubert, « Administration et finances duciales sous le règne de Conan III », *M.S.H.A.B.*, t. 68, 1991, p. 19-43.
- Guillotet, Hubert, « Cartulaires bretons médiévaux », in *Les cartulaires. Actes de la table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le GDR 121 du CNRS (Paris, 5-7 décembre 1991)*, Olivier Guyotjeannin, Laurent Morelle et Michel Parisse éd., Paris, École des chartes, 1993 (« Mémoires et documents de l'École des chartes », 39), p. 325-341.
- Guillotet, Hubert, « Combour : proto-histoire d'une seigneurie et mis (sic) en œuvre de la réforme grégorienne », in *Family trees and the roots of politics: The prosopography in Britain and France from the tenth to the twelfth century*, Katharine Keats-Rohan éd., Woodbridge, the Boydell Press, 1997, p. 269-298.
- Guillotet, Hubert, « Saint-Suliac : rencontre de l'archéologie, de la diplomatique, du droit et de l'hagiographie », *M.S.H.A.B.*, t. LXXVI, 1998, p. 5-25.
- Guillotet, Hubert, « Une autre marche de Neustrie », in *Onomastique et parenté dans l'Occident médiéval*, Katharine Keats-Rohan et Christian Settapani éd., Oxford, Linacre College, Unit for Prosopographical Research, 2000 (« *Prosopographica et Genealogica* », 3), p. 7-13.
- Guillotet, Hubert, « Le poids historiographique d'Arthur de La Borderie », *M.S.H.A.B.*, t. LXXX, 2002, p. 343-359.
- Guillotin de Corson, Amédée, « Les grandes seigneuries de Bretagne comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine », *B.M.S.A.I.V.*, t. XXIII, 1894, p. 1-243 ; t. XXIV, 1895, p. 7-110 ; t. XXV, 1896, p. 61-135 et t. XXVI, 1897, p. 1-66.
- Guilmin, Maxime, « Un exemple de réseau relationnel de l'aristocratie anglo-normande, les Paynel et leur entourage (milieu du XI^e siècle-début du XII^e siècle) », in *Tinchebray 1106-2006 : Actes du colloque de Tinchebray (28-30 septembre 2006)*, Véronique Gazeau et Judith Green dir., Flers, Le Pays Bas-Normand, 2009 (« Pays Bas-Normand », n° 271-272/1-2, 2008), p. 221-234.
- Guinet, Louis, *Contribution à l'étude des établissements saxons en Normandie*, Caen, Presses universitaires de Caen, 1967.
- Guinet, Louis, « *Otlinga Saxonica*. Étude philologique », *A.N.*, 28^e année, n° 1, 1978, p. 3-8.
- Guyotjeannin, Olivier, « “*Penuria scriptorum*” : le mythe de l'anarchie documentaire dans la France du Nord (X^e-première moitié du XI^e siècle) » ? in *Pratiques de l'écrit documentaire*

- au XI^e siècle, Olivier Guyotjeannin, Laurent Morelle et Michel Parisse éd., Paris-Genève, Droz, 1997 (« Bibliothèque de l'École des chartes », t. 155, n° 1), p. 11-44.
- Hagger, Mark, *The fortunes of a Norman family: the De Verduns in England, Ireland and Wales, 1066-1316*, Dublin, Four Courts Press, 2001.
- Hagger, Mark, « The Norman vicomte, c. 1035-1135: What did he do? », *A.-N.S.*, t. XXIX, 2006, p. 65-83.
- Hagger, Mark, « How the west was won: the Norman dukes and the Cotentin, c. 987-1087 », *J.M.H.*, t. 38/1, 2012, p. 20-55.
- Hagger, Mark, *Norman Rule in Normandy, 911-1144*, Woodbridge, The Boydell Press, 2017.
- Halphen, Louis, « Prévôts et voyers du XI^e siècle. Région angevine », *Le Moyen Âge*, t. XV (2^e série, t. VI), 1902, p. 297-325.
- Haskins, Charles-Homer, *Norman Institutions*, Cambridge, Harvard University Press ; Londres, Humprey Milford ; Oxford, University Press, 1918.
- Havet, Julien, « Questions mérovingiennes. IV. Les chartes de Saint-Calais », *B.É.C.*, t. 48, 1887, p. 5-58.
- Helmerichs, Robert, « King Stephen's Norman itinerary, 1137 », *H.J.S.*, vol. 5, 1993, p. 89-97.
- Hennebicque, Régine, « Espaces sauvages et chasses royales dans le nord de la France, VII^e-IX^e siècles », *Revue du Nord*, t. LXII, n° 244, janvier-mars 1980, p. 35-57.
- Hennebicque-Le Jan, Régine, « L'aristocratie », in *La Neustrie. Les pays au nord de la Loire de Dagobert à Charles le Chauve (VII^e-IX^e siècles)*, Patrick Périn et Laure-Charlotte Feffer éd., Rouen, Musées départementaux de Seine-Maritime, 1985, p. 79-80.
- Hennebicque-Le Jan, Régine, « Prosopographica Neustrica : les agents du roi en Neustrie de 369 à 840 », in *La Neustrie. Les pays au nord de la Loire de 650 à 850. Colloque historique international*, Hartmut Atsma et Karl-Ferdinand Werner dir., Sigmaringen, J. Thorbecke, 1989, t. 1 (« Beihefte der Francia », 16/1), p. 231-269.
- Hénot, Aurélien, *Les moines, le châtelain et les hommes. Le rôle politique et social des prieurs de Marmoutier près de Gahard et dans les seigneuries banales de Fougères et de Vitré (XI^e-XIII^e siècle)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Daniel Pichot, Rennes, Université de Rennes 2 Haute-Bretagne, 1998.
- Henry, Cyprien, *Cujus diocesis, ejus diplomatica ? Pouvoirs diocésains et diversité des pratiques d'écrit diplomatique en Bretagne, 900-1215*, thèse de doctorat de l'Université de recherche Paris Sciences et Lettres préparée à l'École Pratique des Hautes Études sous la direction de Laurent Morelle, 2018.
- Hill, Bennett D., « The counts of Mortain and the origins of the Norman congregation of Savigny », in *Order and Innovation in the Middle Ages: Essays in honor of Joseph R. Strayer*, William C. Jordan, Bruce McNad et Teofilo F. Ruiz éd., Princeton, Princeton University Press, 1976, p. 237-253.
- Hill, Bennet D., « The beginnings of the first French foundations of the Norman abbey of

- Savigny », *American Benedictine Review*, t. 31, mars 1980, p. 130-152.
- Hillion, Yannick, « Arnaud et Hoël, deux évêques du Mans au service de Guillaume le Conquérant », *A.B.P.O.*, t. 110, n° 1, 2003, p. 49-77.
- Hollister, Charles Warren, « Magnates and “curiales” in early Norman England », *Viator*, t. 4, 1973, p. 63-81.
- Hollister, Charles Warren, « Henry I and the Anglo-Norman magnates », *A.-N.S.*, t. II, 1979, p. 93-107.
- Hollister, Charles Warren, « The greater Domesday tenants-in-chief », in *Domesday Studies: Papers read at the Novocentenary Conference of the Royal Historical Society and the Institute of British Geographers, Winchester, 1986*, James Clarke Holt éd., Woodbridge, The Boydell Press, 1987, p. 219-248.
- Hollister, Charles Warren, « The campaign of 1102 against Robert of Bellême », in *Studies in Medieval History presented to R. Allen Brown*, éd. Christopher Harper-Bill, Christopher Holdsworth, Janet L. Nelson, Woodbridge, Boydell Press, 1989, p. 193-202.
- Hollister, Charles Warren, « The magnates of Stephen's reign: reluctant anarchists », *H.J.S.*, vol. 5, 1993, p. 77-87.
- Hollister, Charles Warren, « The Aristocracy », in *The anarchy of king Stephen's reign*, Edmund King éd., Oxford, Clarendon Press, 1994, p. 37-66.
- Homme, Louis Pierre, *Histoire générale, ecclésiastique et civile du diocèse de Séez ancien et nouveau et du territoire qui forme aujourd'hui le département de l'Orne*, Alençon, E. Renaut de Broise, 1898-1900, 5 vol.
- Hubert, Gabriel, « Livre de Marie d'Espagne », *P.B.-N.*, n° 1 (n° 103), 1956, p. 2-124.
- Institut national de la Statistique et des Études Économiques, Direction régionale de Rouen, Nomenclature des hameaux, écarts et lieux-dits du département de la Manche*, Rouen, INSEE, 1961.
- Jacqueline, Bernard, « Écoles et culture dans l'Avranchin, le Mortainais et le Cotentin au temps de saint Anselme », in *Les mutations socio-culturelles au tournant des XI^e-XII^e siècles. Études anselmiennes (IV^e session). Colloque organisé par le CNRS sous la présidence de Monsieur Jean Pouilloux membre de l'Institut. Abbaye Notre-Dame du Bec, Le Bec-Hellouin, 11-16 juillet 1982*, Paris, éditions du C.N.R.S., 1984, p. 203-212.
- Jeanneau, Cédric, « Émergence et affirmation des familles seigneuriales à la frontières des grandes principautés territoriales : les seigneurs de la Garnache et les vicomtes de Thouars », in *Le médiéviste et la monographie familiale : sources, méthodes et problématiques*, Martin Aurell éd., Turnhout, Brepols, 2005, p. 161-187.
- Jarry, Thomas, « Les débuts du christianisme dans l'ouest de la Normandie », *A.N.*, 48^e année, n° 2, 1998, p. 115-149.
- Jeanne, Laurence, Paez-Rezende, Laurent, Jolivet, Pierre-Yves et Poittevin, Dominique, « Aux frontières des *civitates* de l'ex Basse-Normandie : la question de la filiation entre les découpages ecclésiastiques médiévaux et les anciennes limites des territoires antiques », in *Frontières, obstacles, franchissements en Normandie. Actes du 52^e congrès organisé par*

- la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie (Vernon-Giverny, 18-21 octobre 2017*, Bernard Bodinier et François Neveux éd., Louviers, Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie, 2018, p. 271-286.
- Jeanneret, Lucie, *L'habitat aristocratique fortifié et fossoyé dans une région de marche : les baronnies de Fougères et de Dol-Combours face à la Normandie (X^e-XIII^e siècles)*, mémoire de master 2 sous la direction de Pierre-Yves Laffont, Rennes, Université de Rennes 2 Haute-Bretagne, 2009, 3 vol.
- Jones, Michael, « Notes sur quelques familles bretonnes en Angleterre après la conquête normande », *M.S.H.A.B.*, t. 58, 1981, p. 73-97.
- Keats-Rohan, Katharine, « William I and the Breton contingent in the non-Norman conquest 1066-1087 », *A.-N.S.*, t. XIII, 1990, p. 157-172.
- Keats-Rohan, Katharine, « Le problème de la suzeraineté et la lutte pour le pouvoir : la rivalité bretonne et l'État Anglo-normand 1066-1154 », *M.S.H.A.B.*, t. 68, 1991, p. 45-69.
- Keats-Rohan, Katharine, « The Bretons and Normans of England 1066-1154: the family, the fief and the feudal monarchy », *Nottingham Medieval Studies*, t. 36, 1992, p. 42-78.
- Keats-Rohan, Katharine, « The prosopography of post-Conquest England: four case studies », *Medieval Prosopography*, t. 14.1, 1993, p. 1-52.
- Keats-Rohan, Katharine, « Two studies in North French prosopography. 1-Ivo fitz Fulcoin, the counts of Main, the lords of Bellême and the foundation of l'Abbayette », *Journal of Medieval History*, t. 20, 1994, p. 3-37.
- Keats-Rohan, Katharine, « Crime et châtement à la manière du XI^e siècle ? Note sur une chartre bretonne en faveur du Mont Saint-Michel », *M.S.H.A.B.*, t. 73, 1995, p. 25-30.
- Keats-Rohan, Katharine, « Politique et parentèle : les comtes, vicomtes et évêques du Maine », *Francia*, 23/1, 1996, p. 13-30.
- Keats-Rohan, Katharine, « Le rôle des Bretons dans la politique de colonisation normande de l'Angleterre (vers 1042-1135) », *M.S.H.A.B.*, t. 74, 1996, p. 181-215.
- Keats-Rohan, Katharine, « Un vassal sans histoire ? Count Hugh II (c. 940/955-992) and the origins of angevin overlordship in Maine », in *Family trees and the roots of politics: Britain and France from the tenth to the twelfth century*, Katharine Keats-Rohan éd., Woodbridge, The Boydell Press, 1997, p. 189-210.
- Keats-Rohan, Katharine, « Observations upon the earliest seigneuries in Maine », in *Mondes de l'ouest et villes du monde. Regards sur les sociétés médiévales. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*, Catherine Laurent, Bernard Merdrignac et Daniel Pichot éd., Rennes, Presses universitaires de Rennes ; Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1998, p. 361-373.
- Keats-Rohan, Katharine, « Bibliothèque municipale d'Avranches, 210: Cartulary of Mont Saint-Michel », *A.-N.S.*, t. XXI, 1998, p. 95-112.
- Keats-Rohan, Katharine, *Domesday people. A prosopography of persons occurring in English documents 1066-1166. I. Domesday Book*, Woodbridge, The Boydell Press, 1999.

- Keats-Rohan, Katharine, « 'Bilichildis' : Problèmes et possibilités d'une étude de l'onomastique et de la parenté de la France du Nord-Ouest », in *Onomastique et parenté dans l'Occident médiéval*, Katharine Keats-Rohan et Christian Settipani éd., Oxford, Unit for prosographical research Linacre College, 2000 (« *Prosopographica et Genealogica* », 3), p. 57-68.
- Keats-Rohan, Katharine, « Poppa 'de Bayeux' et sa famille », in *Onomastique et parenté dans l'Occident médiéval*, Katharine Keats-Rohan et Christian Settipani éd., Oxford, Unit for prosographical research Linacre College, 2000 (« *Prosopographica et Genealogica* », 3), p. 140-153.
- Keats-Rohan, Katharine, *Domesday descendants. A prosopography of persons occurring in English documents 1066-1166. II. Pipe Rolls to Cartae Baronum*, Woodbridge, The Boydell Press, 2002.
- Keats-Rohan, Katharine, « Le rôle des élites dans la colonisation de l'Angleterre (vers 1066-1135) », in *La Normandie et l'Angleterre au Moyen Âge. Colloque de Cerisy-la-Salle (4-7 octobre 2001)*, Pierre Bouet et Véronique Gazeau dir., Caen, Publications du CRAHM, 2003, p. 39-60.
- Keats-Rohan, Katharine éd., *The Cartulary of the abbey of Mont Saint-Michel*, Donington, Shaun Tyas, 2006.
- Keats-Rohan, Katharine, « Les Bretons en Angleterre au XII^e siècle », in *Bretons et Normands au Moyen Âge : Rivalités, malentendus, convergences, Colloque international de Cerisy-la-Salle, 5-9 octobre 2005*, Joëlle Quaghebeur et Bernard Merdrignac dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 263-279.
- Keats-Rohan, Katharine, « L'expédition de Guillaume, duc de Normandie, et du comte Harold en Bretagne (1064) : le témoignage de la Tapisserie de Bayeux et des chroniqueurs anglo-normands », *M.S.H.A.B.*, t. XCI, 2013, p. 203-224.
- King, Edmund, « Stephen of Blois, count of Mortain and Boulogne », *E.H.R.*, t. 115, 2000, p. 271-296.
- King, Edmund, *King Stephen*, Londres et New Haven, Yale University Press, 2012.
- Krawutschke, Eleanor et Beech, George, « Le choix du nom d'enfant en Poitou (XI^e-XII^e siècles) : l'importance des noms familiaux », in *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne, études anthroponymie médiévales, V^e et VI^e rencontres – Azay-le-Ferron, 1991-1993*, Monique Bourin et Pascal Chareille éd., t. III : « Enquêtes généalogiques et données prosopographiques », Tours, Publication de l'Université de Tours, 1995, p. 143-154.
- La Borderie, Arthur Le Moyne de, « Essais de géographie féodale : le régaire de Dol et la baronnie de Combour », *B.M.S.A.I.V.*, t. II, 1863, p. 150-219.
- Lainé, Stéphane, « Les dénominations locatives dans le récit de la vie de Richard I^{er} fait par Wace dans le *Roman de Rou* », *A.N.*, 64^e année, n^o 1, 2014, p. 39-70.
- Lainé, Stéphane, « Les limites territoriales antiques médiévales : la toponymie peut-elle aider l'archéologie ? », in *Frontières, obstacles, franchissements en Normandie. Actes du 52^e congrès organisé par la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie (Vernon-Giverny, 18-21 octobre 2017)*, Bernard Bodinier et François Neveux éd., Louviers, Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie, 2018,

p. 287-298.

Lambert, Claude et Rioufreyt, Jean, « Jalons pour une frontière des Cenomans et des Diablintes », *Caesarodunum*, t. 16, 1981, p. 123-174.

Lamy, Claire, « Notices ligériennes et identité monastique : le cas de Marmoutier et de Saint-Florent de Saumur (2^e moitié du XI^e siècle) », in *L'écrit monastique dans l'espace ligérien (X^e-XIII^e siècle) : singularité, interférences et transferts documentaires*, Chantal Senséby dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 103-118.

Langouët, Loïc et Souillet, Guy, « Reginca et la baie de Saint-Malo dans l'Antiquité », *A.B.P.O.*, t. 81, n° 4, 1974, p. 653-679.

Lantier, Maurice, « Aspects géographiques de la dépression de la Sélune », *Art de Basse-Normandie*, n° 109, 1997, p. 7-10.

Laporte, Jean, « L'abbaye du Mont Saint-Michel aux X^e et XI^e siècles », in *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, t. I : « Histoire et vie monastiques », Jean Laporte dir., Paris, P. Lethielleux, 1967 (« Bibliothèque d'histoire et d'archéologie chrétiennes »), p. 53-80.

Laporte, Jean, « Les obituaires du Mont Saint-Michel », in *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, t. I : « Histoire et vie monastiques », Jean Laporte dir., Paris, P. Lethielleux, 1967 (« Bibliothèque d'histoire et d'archéologie chrétiennes »), p. 725-741.

Latouche Robert, « L'histoire du Maine depuis l'introduction du christianisme jusqu'au XII^e siècle. Remarque bibliographiques », *P.M.*, t. XV, 1907, p. 177-192 et 209-220.

Latouche, Robert, *Histoire du comté du Maine pendant le X^e et le XI^e siècle*, Paris, Librairie Honoré Champion, 1910 (« Bibliothèque de l'École des hautes études. Sciences historiques et philologiques », 183).

Le Cacheux, Paul, *Archives départementales de la Manche. Répertoire numérique de la série G (clergé séculier)*, Saint-Lô, Imprimerie de C. Barbaroux, 1913.

Le Cacheux, Paul, « Le fonds de l'abbaye de Savigny et la mission de Natalis de Wailly à Mortain », *Le Bibliographe Moderne*, t. 20, janvier-juin 1920-1921, p. 5-27.

Le Faverais, Henri, *Histoire de Lonlay-L'Abbaye depuis les temps les plus anciens avec un historique du fief de Fredebise, de la ville et château de Domfront et Notre-Dame-sur-L'Eau avec notes complémentaires*, Mortain, Imprimerie & librairie Armand Leroy, 1898.

Le Foyer, Jean, *Notes sur l'origine et le sens vocable onomastique Ansgar que l'on trouve usité dans l'anthroponymie et la toponymie normande*, Caen, Société d'impression de Basse-Normandie, 1929.

Le Goff, Jacques et Rémond, René dir., *Histoire de la France religieuse*, Paris, Seuil, 1988.

Le Héricher, Édouard, *Avranchin monumental et historique*, Avranches, E. Tostain, 1845-1846 (réimpr. : Brionne, Gérard Monfort éditeur, 1980).

Le Jan, Régine, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII^e-X^e siècle). Essai d'anthropologie sociale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995 (« Histoire ancienne et médiévale », 33).

- Le Maho, Jacques, « L'apparition des seigneuries châtelaines dans le Grand-Caux à l'époque ducale », *Archéologie médiévale*, t. VI, 1976, p. 5-148.
- Le Maho, Jacques, « Autour des origines d'un grand lignage normand. La motte des Giffard à Montivilliers (XI^e-XII^e siècles) », *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses*, n° 147, 1979, p. 11-16.
- Le Maho, Jacques, « Une nouvelle source pour l'histoire du monastère de la Croix-Saint-Ouen à la fin du IX^e siècle », *Tabularia*, « Documents », n° 5, 2005, p. 1-15.
- Le Maître, Philippe, « Évêques et moines dans le Maine : IV^e-VIII^e siècles », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, t. 62, n° 168, 1976, p. 91-101.
- Le Melletier, Jean, *De la Manche vers l'Angleterre au temps de la conquête*, Saint-Lô, Office départemental d'action culturelle de la Manche, 1989 (« Les cahiers de l'ODAC », n° 3).
- Le Patourel, John, *The Norman empire*, Oxford, Clarendon Press, 1976.
- Le Patourel, John, « Norman barons », in *Feudal Empires. Norman and Plantagenêt*, Londres, The Hambledon Press, 1984, VI, p. 3-31.
- Le Pesant, Michel, « Notes sur quelques noms de lieux de la Manche », *A.N.*, 1^{ère} année, n° 3, 1951, p. 243-246.
- Le Pesant, Michel, « Notes d'anthroponymie normande. Les noms de personne à Évreux du XII^e au XIV^e siècles (sic) », *A.N.*, 6^e année, n° 1, 1956, p. 47-74.
- Lebrun, Michèle, « Le temporel des évêques d'Avranches du XI^e au XIII^e siècle », *R.A.*, t. 42, 1965, p. 58-80.
- Lecanu, Auguste, *Histoire du diocèse de Coutances et d'Avranches, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours ; suivie des actes des saints et d'un tableau historique des paroisses du diocèse*, Coutances, Imprimerie de Salettes, 1877-1878, 2 t.
- Lechanteur, Fernand, « Principaux types toponymiques de la Normandie. Quelques noms gaulois », *Supplément aux A.N.*, n° 2, 1952, p. 27-28.
- Lecouteux, Stéphane, *Réseaux de confraternité et histoire des bibliothèques : l'exemple de l'abbaye bénédictine de la Trinité de Fécamp*, thèse de doctorat sous la direction de Catherine Jacquemard et Anne-Marie Turcan-Verkerk, Caen, Université de Caen Normandie/EPHE, 2015, 2 vol.
- Lecouteux, Stéphane, « Écrire l'histoire des abbés du Mont Saint-Michel 2. Robert de Torigni, ses outils, ses sources et sa méthode de travail », *Tabularia*, « Documents », 2018, p. 1-68.
- Legros, Sébastien, « Les prieurés de Château-Gontier et l'établissement d'une seigneurie châtelaine dans le comté d'Anjou (fin du X^e-fin du XI^e siècle) », in *Prieurés et sociétés au Moyen Âge*, Daniel Pichot et Florian Mazel dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006 (« Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest », t. 113), p. 33-59.
- Legros Sébastien, *Moines et seigneurs du Bas-Maine. Les prieurés bénédictins du X^e au XIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.
- Legros, Sébastien, « L'origine du premier seigneur de Laval : reprise d'une enquête »,

- M.A.H.*, n° 1-2, 2013, p. 1-36.
- Lemarignier, Jean-François, *Étude sur les privilèges d'exemption et de juridiction ecclésiastique des abbayes normandes depuis les origines jusqu'en 1140*, Paris, A. Picard, 1937 (« Archives de la France monastique », 44).
- Lemarignier, Jean-François, *Recherches sur l'hommage en marche et les frontières féodales*, Lille, Bibliothèque universitaire, 1945 (« Travaux et mémoires de l'Université de Lille, nouvelle série, droit et lettres », XXIV).
- Lemarignier, Jean-François, « Aspects politiques des fondations de collégiales dans le royaume de France au XI^e siècle », in *La vita comune del clero nei secoli XI e XII. Atti della Settimani di studio : Mendola settembre 1959*, vol. I : « Relazioni e questionario », Milan, Vita e pensiero, 1962 (« *Miscellanea del centro di studi medioevali* », III), p. 19-49.
- Lemesle, Bruno, *La société aristocratique dans le Haut-Maine (XI^e-XII^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999 (« Histoire »).
- Lemoine-Descourtieux, Astrid, *La frontière normande de l'Avre. De la fondation de la Normandie à sa réunion au domaine royal (911-1204). Évolution de la maîtrise militaro-économique d'un territoire frontalier*, Rouen Publications des universités de Rouen et du Havre, 2011.
- Lepelley, René et Office Universitaire d'Études Normandes, *Dictionnaire des noms de communes de Normandie*, Condé-sur-Noireau, Éditions Charles Corlet ; Caen, Presses universitaires de Caen, 2003 (3^e éd. revue et corrigée).
- Leroy-Ladurie, Marie, « Rôle des abbayes du Val de Loire dans la colonisation monastique normande (X^e-XI^e s.) », *R.H.D.F.E.*, t. 31, 1953, p. 322-323.
- Levalet, Daniel, « De la cité des Abrincates au diocèse d'Avranches », *A.N.*, 29^e année, n° 1, 1979, p. 3-22, n° 2, 1979, p. 131-156 et n° 3, 1979, p. 259-300.
- Levalet, Daniel, « Hypothèses sur le peuplement antique de la Croix-Avranchin (Manche) », *R.A.*, t. 81, 2004, p. 363-393.
- Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates, I^{er} siècle avant Jésus-Christ-VII^e siècle après Jésus-Christ : Recherches historiques et archéologiques*, Caen, Société des Antiquaires de Normandie, 2010 (« Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie », t. XLV).
- Levalet, Daniel, « Les sarcophages de granite dans le sud du département de la Manche », *R.A.*, t. 89, 2012, p. 309-321.
- Levalet, Daniel, « Des translations de reliques dans le diocèse d'Avranches aux IX^e et X^e siècles. Nouvelles hypothèses », *R.A.*, t. 90, 2013, p. 169-189.
- Levalet, Daniel, « Le Teilleul (Manche) : de *Patriciacus* au bourg castral du Moyen Âge », *Ann. Norm.* (congrès de Saint-Hilaire-du-Harcouët), t. 170, 2013, p. 31-40.
- Levalet, Daniel, « Le site de la Ville aux Biards (Manche) », *Ann. Norm.* (congrès de Saint-Hilaire-du-Harcouët), t. 170, 2013, p. 79-90.
- Levalet, Daniel, « La navigation fluviale dans l'Avranchin : quelques pistes de recherche »,

- R.A., t. 92, 2015, p. 276-280.
- Levalet, Daniel, « Les traces toponymiques de la présence anglo-scandinave autour de la baie du Mont Saint-Michel (IX^e-X^e siècles) », *R.A.*, t. 94, 2017, p. 45-72.
- Levalet, Daniel, « Aux origines de La Haye-Pesnel (Manche) (XI^e-XIII^e siècles) », *R.A.*, t. 95, 2018, p. 219-269.
- Levalet, Daniel, « Les noms de lieux de la Pancarte de la cathédrale d'Avranches », *R.A.*, t. 95, 2018, p. 403-406.
- Levillain, Léon, « Essai sur le comte Eudes, fils de Harduin et de Guérinbourg. 845-871 », *Le Moyen Âge*, n° 1-2 (3^e série, t. VII, t. XLVII de la collection), janvier-juin 1937, p. 153-182 et 233-271.
- Levillain, Léon, « La marche de Bretagne, ses marquis et ses comtes », *A.B.P.O.*, t. 68, n° 1, 1951, p. 88-117.
- Lewis, Andrew William, « Observations sur la frontière normande », in *Le roi de France et son royaume autour de l'an mil. Actes du colloque Hugues Capet 987-1987. La France de l'an Mil. Paris-Senlis, 22-25 juin 1987*, Michel Parisse et Xavier Barral i Altet éd., Paris, Picard, 1992, p. 147-154.
- Lodge, R. Anthony, *Étienne de Fougères : le Livre des Manières*, Genève, Librairie Droz, 1979 (« Textes littéraires français »).
- Longnon, Auguste, *Les noms de lieux de la France : Leur origine, leur signification, leurs transformations*, Paris, Librairie ancienne Honoré Champion, 1920-1929, 2 vol.
- Lorren, Claude, « L'église Saint-Martin de Mondeville (Calvados). Quelques questions », in *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur du Doyen Michel de Boüard*, Genève, Librairie Droz, 1982 (« Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes », XXVII), p. 251-276.
- Lot, Ferdinand et Fawtier, Robert, *Histoire des institutions françaises au Moyen Âge*, t. 3, « Institutions ecclésiastiques », Paris, Presses universitaires de France, 1962.
- Louise, Gérard, « Le peuplement de l'ancienne *vicaria* d'Alençon à la fin du X^e siècle », *P.B.-N.*, n° 4 (n° 176), 1984, p. 27-50.
- Louise, Gérard, « Les maisons fortes du bocage normand (XII^e-XV^e siècles) », in *La maison forte au Moyen Âge. Actes de la table ronde de Nancy-Pont-à-Mousson des 31 mai-3 juin 1984*, Michel Bur dir., Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1986, p. 31-39.
- Louise, Gérard, « La seigneurie de Bellême, X^e-XII^e siècles : Dévolution des pouvoirs territoriaux et construction d'une seigneurie de frontière aux confins de la Normandie et du Maine à la charnière de l'an mil », *P.B.-N.*, n° 3-4 (n° 199-200), 1990, p. 1-429 et n° 1-2 (n° 201-202), 1991, p. 1-349.
- Louise, Gérard, « Châteaux et pouvoirs dans le Domfrontais médiéval (XI^e-XIII^e siècles) », *Le Domfrontais médiéval*, t. 9, 1993, p. 10-27.
- Louise, Gérard, « Les Patry de La Lande (XI^e-XIII^e siècle). Implantation d'un lignage celto-

- scandinave dans le Bocage normand », *P.B.-N.*, n° 3-4 (n° 222-223), 1996, p. 5-27.
- Louise, Gérard, « La mise en place du réseau castral sur les confins de la Normandie et du Maine dans le cadre du futur territoire du département de l'Orne (X^e-XIII^e siècles) », in *Autour du château médiéval. Actes des rencontres historiques et archéologiques de l'Orne, Alençon, 5 avril 1997*, Bruno Fajal éd., Alençon, Société Historique et Archéologique de l'Orne, 1998 (« Mémoires et documents », n° 1), p. 9-35.
- Loyd, Lewis Christopher, *The origins of some Anglo-Norman Families*, Charles Travis Clay et David Charles Douglas éd., Baltimore, Genealogical publishing co, 1975.
- Lunven, Anne, *Du diocèse à la paroisse. Évêchés de Rennes, Dol et Alet/Saint-Malo (V^e-XIII^e siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014.
- Madeline Fanny, *Les Plantagenêts et leur empire. Construire un territoire politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014 (« Histoire »).
- Manevrier, Christophe, *Paysages et sociétés rurales au Moyen Âge : Le Pays d'Auge jusqu'à la fin du XIII^e siècle*, thèse sous la direction d'André Debord puis de Claude Lorren, Université de Caen, 2000.
- Manevrier, Christophe, « Le récit de la translation des reliques de saint Regnobert : histoire d'une éphémère fondation monastique effectuée aux portes de Lisieux sous l'épiscopat de Fréculf », *Tabularia*, n° 5, 2005 (« Études [Écrire l'histoire au Moyen Âge] »), p. 1-11.
- Manevrier, Christophe, « Aux origines des comtés du Perche. Les Rorgonides et la Normandie centrale aux IX^e-X^e siècles », in *Le pouvoir dans le Perche au temps des Rotrou. Actes du colloque de Nogent-le-Rotrou, 22 octobre 2006*, Sophie Montagne-Chambolle et Philippe Siguret dir., Rémalard, Fédération des Amis du Perche, 2010, p. 37-47.
- Marritt, Stephen, « King Stephen and the bishops », *A.-N.S.*, t. XXIV, 2001, p. 129-144.
- Martin, Olivier et Aubergé, Jacques, « Le prétendu cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre de Rillé conservé à la Bibliothèque municipale de Rennes », *B.M.S.A.I.V.*, t. XLII, 1912, p. 75-95.
- Martin-Demézil, Jean, « "Haie" dans la terminologie forestière de la Loire moyenne », in *Bulletin Philologique et Historique (jusqu'à 1610) du comité des travaux historiques et scientifiques. Actes du 93^e congrès national des sociétés savantes tenu à Tours*, t. 2, 1968, p. 455-463.
- Mason, Emma, *William Rufus, the red king*, Stroud, Tempus, 2005.
- Mason, John Frederik Arthur, « Barons and their officials in the later eleventh century », *A.-N.S.*, t. XIII, 1990, p. 243-262.
- Masselin, Étienne-Désiré, « Saint-Pois », *M.S.A.A.*, t. 10, 1892, p. 275-290.
- Mathieu, Étienne, *L'aristocratie et l'Église en Bretagne, fin X^e-début XII^e siècle. L'exemple des familles duciales et de Dol-Combourg*, mémoire de master 2 sous la direction de Daniel Pichot, Rennes, Université de Rennes 2 Haute-Bretagne, 2005.
- Mathieu, Étienne, « La naissance des prieurés de l'abbaye féminine Saint-Georges de Rennes

- (1024-1047) », in *Prieurés et sociétés au Moyen Âge*, Daniel Pichot et Florian Mazel dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006 (« Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest », t. 113), p. 93-104.
- Matz, Jean-Michel, « Collégiales urbaines et collégiales castrales dans le diocèse d'Angers au Moyen Âge », *A.B.P.O.*, t. 108, n° 3, 2011, p. 5-33.
- Mauduit, Christophe, « Les comtes de Mortain et l'abbaye de Savigny (1112-1214) », in *L'abbaye de Savigny (1112-2012). Un chef d'ordre anglo-normand. Actes du colloque de Cerisy-la-Salle (3-6 octobre 2012)*, Brigitte Galbrun et Véronique Gazeau dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019 (« Art & Société »), p. 119-145.
- Mazel, Florian, « Monographie familiale aristocratique et analyse historique. Réflexions à partir de l'étude de trois lignages provençaux (X^e-XIV^e siècle) », in *Le médiéviste et la monographie familiale : sources, méthodes et problématiques*, Martin Aurell éd., Turnhout, Brepols, 2005, p. 145-160.
- Mazel, Florian, « Amitié et rupture de l'amitié : Moines et grands laïcs provençaux au temps de la crise grégorienne (milieu X^e-milieu XII^e siècle) », *Revue historique*, n° 633/1, 2005, p. 53-95.
- Mazel, Florian, « Seigneurs, moines et chanoines : pouvoir local et enjeux ecclésiastiques à Fougères (milieu XI^e-milieu XII^e siècle) », in *Prieurés et sociétés au Moyen Âge*, Daniel Pichot et Florian Mazel dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006 (« Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest », t. 113), p. 105-135.
- Mazel, Florian, « Des familles de l'aristocratie locale en leurs territoires : France de l'Ouest, du IX^e au XI^e siècle », in *Les élites et leurs espaces : Mobilité, rayonnement, domination (du VI^e au XI^e siècle)*, Philippe Depreux, François Bougard et Régine Le Jan dir., Turnhout, Brepols, 2007 (« Haut Moyen Âge », n° 5), p. 361-398.
- Mazel, Florian, « Introduction », in *L'espace du diocèse. Genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval (V^e-XIII^e siècle)*, Florian Mazel dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008 (« Histoire »), p. 11-21.
- Mazel, Florian, « *Cujus dominus, ejus episcopatus* ? Pouvoir seigneurial et territoire diocésain (X^e-XIII^e siècle) », in *L'espace du diocèse. Genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval (V^e-XIII^e siècle)*, Florian Mazel dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008 (« Histoire »), p. 213-235.
- Mazel, Florian, « Pouvoir aristocratique et Église aux X^e-XI^e siècles. Retour sur la "Révolution féodale" dans l'œuvre de Georges Duby », *Médiévales*, n° 54, 2008, p. 137-152.
- Mazel, Florian, *Féodalités, 888-1180*, Paris, Belin, 2010.
- Mazel, Florian, « Entre mémoire carolingienne et réforme « grégorienne ». Stratégies discursives, identité monastique et enjeux de pouvoir à Redon aux XI^e et XII^e siècles », *A.B.P.O.*, t. 122, n° 1, 2015, p. 9-38.
- Mazel, Florian, *L'évêque et le territoire. L'invention médiévale de l'espace*, Paris, éditions du Seuil, 2016 (« L'Univers historique »).

- Medina-Nicolas, Lucile, « L'étude des frontières : un état des lieux à travers la production doctorale française », *Annales de géographie*, t. 113, n° 635, 2004, p. 74-86.
- Meijns Brigitte, « L'ordre canonial dans le comté de Flandre depuis l'époque mérovingienne jusqu'à 1155 : Typologie, chronologie et constantes de l'histoire de fondation et de réforme », *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, vol. 97, n° 1, 2002, p. 5-58.
- Meijns, Brigitte, « Les chanoines séculiers : histoire et fonctions dans la société (IX^e-XII^e siècle) », in *Les chapitres séculiers et leur culture. Vie canoniale, art et musique à Saint-Yrieix (VI^e-XIII^e siècle). Actes du colloque tenu à Limoges, Saint-Yrieix et Poitiers du 18 au 20 juin 2009*, Claude Andrault-Schmitt et Philippe Depreux dir., Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2014, p. 15-30.
- Ménard, Victor-Jacques, *Histoire religieuse, civile et militaire de Saint-James de Beuvron depuis sa fondation jusqu'à nos jours d'après les documents d'archives avec le plan de la ville et du château au Moyen Âge*, Avranches, Imprimerie Alfred Perrin, 1897.
- Merdrignac, Bernard, « La Neustrie/Normandie dans les vies de saints bretons », in *Bretons et Normands au Moyen Âge : Rivalités, malentendus, convergences, Colloque international de Cerisy-la-Salle, 5-9 octobre 2005*, Joëlle Quaghebeur et Bernard Merdrignac dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 35-50.
- Merlet, François, « La formation des diocèses et des paroisses en Bretagne », *M.S.H.A.B.*, t. XXX, 1950, p. 5-61 et t. XXXI, 1951, p. 137-172.
- Merlet, René, « Les origines du monastère de Saint-Magloire », *B.É.C.*, t. 56, 1895, p. 237-273.
- Mesqui, Jean, *Les seigneurs d'Ivry, bréval et Anet aux XI^e et XII^e siècles : châteaux et famille à la frontière normande*, Caen, Société des Antiquaires de Normandie, 2011 (« Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie », 46).
- Meuret, Jean-Claude, *Peuplement, pouvoirs et paysages sur la marche Anjou-Bretagne*, Laval, Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne, 1993 (« La Mayenne, archéologie, histoire », n° 4).
- Meuret, Jean-Claude, « Le poids des familles seigneuriales aux confins de l'Anjou et de la Bretagne : Martigné-Pouancé-La Guerche », *M.B.S.H.A.B.*, t. 70, 1993, p. 89-129.
- Meuret, Jean-Claude, « La voirie à la frontière de la Bretagne à partir des sources médiévales (XI^e-XVI^e siècle) », in *Brest et le Léon. Routes et autres voies de communication. Actes du congrès de Brest, 1^{er}, 2 et 3 septembre 2011*, Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2012 (« Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne », t. XC), p. 289-328.
- Meuret, Jean-Claude, « L'évolution du maillage paroissial et ses rapports avec la fixation de la frontière entre Bretagne, Anjou, Maine et Normandie aux XI^e et XII^e siècles. Le cas de Pontorson et de ses environs », *R.A.*, t. 89, 2012, p. 204-215.
- Meuret, Jean-Claude, « Paroisses sur la limite orientale de la Bretagne aux XI^e-XII^e siècles : évolution du réseau en contexte frontalier », in *La paroisse, communauté et territoire : constitution et recomposition du maillage paroissial*, Bernard Merdrignac, Daniel Pichot, Louisa Plouchart et Georges Provost dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013 (« Histoire »), p. 291-367.

- Mons Rodolphe (de), *Identification des notables de l'Avranchin et du Cotentin cités dans le Livre noir de l'abbaye de la Lucerne (1143-1309)*, Saint-Lô, Société d'archéologie et d'histoire de la Manche, 1992 (« Publications multigraphiées », fasc. 83).
- Morelle, Laurent, « Les chartes dans la gestion des conflits (France du nord, XI^e-début XII^e siècle », in *Pratiques de l'écrit documentaire au XI^e siècle*, Olivier Guyotjeannin, Laurent Morelle et Michel Parisse éd., Paris ; Genève, Droz, 1997 (« Bibliothèque de l'École des chartes », t. 155, n° 1), p. 267-298.
- Morelle, Laurent, « Instrumentation et travail de l'acte : quelques réflexions sur l'écrit diplomatique en milieu monastique au XI^e siècle », *Médiévales*, n° 56/1, 2009, p. 41-74.
- Morice, Hyacinthe (Dom) et Taillandier, Charles, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1750-1756, 2 vol.
- Morin, Germain, « Un *rollifer* de Saint-Étienne de Caen à l'abbaye de Stavelot en 1108 », *Leodium*, t. 3, 1904, p. 73-76.
- Morin, Germain, « Un traité inédit de S. Guillaume Firmat sur l'amour du cloître et les saintes lectures », *Revue bénédictine*, vol. XXXI, n° 3, juillet 1914, p. 244-249.
- Morin, Stéphane, « De la noblesse de Bretagne au XI^e siècle : une noblesse "bretonne" », *Mémoires de l'Association pour la Recherche et la Sauvegarde des Sites Archéologiques du Trégor*, 2006, p. 5-17.
- Morin, Stéphane, *Trégor – Goëlo – Penthièvre. Le pouvoir des comtes de Bretagne du XI^e au XIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010 (« Histoire »).
- Morlet, Marie-Thérèse, *Les noms de personne sur le territoire de l'ancienne Gaule du VI^e au XII^e siècle*, t. II : « Les noms latins ou transmis par le latin », Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1972.
- Morsel, Joseph, *L'aristocratie médiévale. La domination sociale en Occident (V^e-XV^e siècle)*, Paris, Armand Colin, 2004 (« Collection U. Histoire »).
- Morvan, Frédéric, « Les seigneurs de Fougères du milieu du XII^e au milieu du XIV^e siècle », *Bulletin et Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Pays de Fougères*, t. XLI, 2003, p. 1-49.
- Mouate, Michel, « Les possessions de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur en Normandie et en Bretagne nord orientale au XI^e siècle et la réforme grégorienne », *Société des lettres, sciences et arts du Saumurois*, t. 96, n° 154, janvier 2005, p. 9-22.
- Moulin, Henri, « Le prieuré de Saint-Cyr-du-Bailleul et quelques découvertes récentes », *M.S.A.A.*, t. 5, 1882, p. 191-192.
- Mussat, André, « L'église abbatiale Saint-Sauveur de Redon », *M.S.H.A.B.*, t. LXIII, 1986, p. 427-433.
- Musset, Lucien, « Notes pour servir d'introduction à l'histoire foncière de la Normandie. Les domaines de l'époque franque et les destinées du régime domanial du IX^e au XI^e siècle », *B.S.A.N.*, t. 49, 1942-1945, p. 7-97.
- Musset, Lucien, « [Compte-rendu de la semaine de droit normand] Aux origines de la

- féodalité normande : l'installation par les ducs de leurs vassaux normands et bretons dans le comté d'Avranches (XI^e siècle) », *R.H.D.F.E.*, t. 27, 1951, p. 150.
- Musset, Lucien, « Actes inédits du XI^e siècle. I. Les plus anciennes chartes du prieuré de Saint-Gabriel (Calvados) », *B.S.A.N.*, t. 52, 1952-1954, p. 117-141.
- Musset, Lucien, « Aperçus sur la colonisation scandinave dans le nord du Cotentin », *Ann. Norm.* (111^e congrès de Cherbourg), 1953, p. 34-37.
- Musset, Lucien, « Actes inédits du XI^e siècle. III. Les plus anciennes chartes normandes de l'abbaye de Bourgueil », *B.S.A.N.*, t. LIV, 1957-1958, p. 15-54.
- Musset, Lucien, « [Compte-rendu de la semaine de droit normand] Observations sur la classe aristocratique normande au XI^e siècle », *R.H.D.F.E.*, 4^e série, vol. 35, 1958, p. 142-143.
- Musset, Lucien, « A-t-il existé en Normandie au XI^e siècle une aristocratie d'argent ? Une enquête sommaire sur l'argent comme moyen d'ascension sociale », *A.N.*, 9^e année, n^o 4, 1959, p. 285-299.
- Musset, Lucien, « Pour l'étude des relations entre colonies scandinaves d'Angleterre et de Normandie », in *Mélanges de linguistique et de philologie Fernand Mossé in memoriam*, Paris, Didier, 1959, p. 330-339.
- Musset, Lucien, « La contribution de Fécamp à la reconquête monastique de la Basse-Normandie (990-1066) », in *L'abbaye bénédictine de Fécamp, ouvrage du XIII^e centenaire 658-1958*, Fécamp, 1959, p. 57-66.
- Musset, Lucien, « Cartulaire des possessions de l'abbaye du Plessis-Grimoult pour le département de l'Orne », *P.B.-N.*, n^o 2 (n^o 110), 1959, p. 74-147.
- Musset, Lucien, « Recherches sur les communautés de clercs séculiers en Normandie au XI^e siècle », *B.S.A.N.*, t. LV, 1959-1960, p. 5-38.
- Musset, Lucien, « Recherches sur les bourgs et les bourgs ruraux du Bocage normand », *P.B.-N.*, n^o 2 (n^o 112), 1960, p. 86-94.
- Musset, Lucien, « Actes inédits du XI^e siècle. V. Autour des origines de Saint-Étienne de Fontenay », *B.S.A.N.*, t. LVI, 1961-1962, p. 11-41.
- Musset Lucien, « Observation sur l'histoire et la signification de la frontière normande aux X^e et XI^e siècles », *R.H.D.F.E.*, n^o 1, t. 41, 1963, p. 545-546.
- Musset, Lucien, « Observations sur des noms d'hommes normands de Bretagne et d'ailleurs », *B.S.A.N.*, t. LVII, 1963-1964, p. 612-616.
- Musset, Lucien, « Notes sur la frontière normanno-mancelle », *Ann. Norm.*, t. 122, 1964, p. 26-30.
- Musset, Lucien, « Peuplement en bourgage et bourgs ruraux en Normandie du X^e au XIII^e siècle », *C.C.M.*, t. 34, n^o 2, 1966, p. 177-208.
- Musset, Lucien, « Les origines et le patrimoine de l'abbaye de Saint-Sever », in *La Normandie bénédictine au temps de Guillaume le Conquérant (XI^e siècle)*, Lille, Facultés catholiques de Lille, 1967, p. 357-367.

- Musset, Lucien, « Autour de la basse Dive : le prieuré Saint-Pierre de Rouville et ses dépendances d'après ses plus anciennes chartes », *B.S.A.N.*, t. LIX, 1967-1969, p. 247-258.
- Musset, Lucien, « [Compte-rendu des journées d'histoire du droit et des institutions des pays à l'ouest de la France tenues à La Rochelle du 9 au 12 mai 1968] Réflexions sur *alodium* et sa signification dans les textes normands », *R.H.D.F.E.*, 4^e série, t. 47, 1969, p. 606.
- Musset, Lucien, « L'exode des reliques du diocèse de Sées au temps des invasions normandes », *B.S.H.A.O.*, t. 88, 1970, p. 3-22.
- Musset, Lucien, « Les fiefs de deux familles vicomtales de l'Hiémois au XI^e siècle, les Goz et les Montgommery. Compte-rendu de la 36^e semaine d'histoire du droit normand tenue à Alençon du 12 au 15 mai 1969 », *R.H.D.F.E.*, n^o 2, avril-juin 1970, p. 342-343.
- Musset, Lucien, « Autour du censier du Mesnil-Rainfray. Aperçus sur l'histoire d'une seigneurie rurale dans le bocage normand », *P.B.-N.*, n^o 4 (n^o 130), 1971, p. 2-17.
- Musset, Lucien, « Une famille vicomtale : les Goz », in *Documents de l'Histoire de la Normandie*, Michel de Bouïard dir., Toulouse, Privat, 1972, p. 94-98.
- Musset, Lucien, « Les Goz, vicomtes d'Avranches », *R.A.*, t. 49, 1972, p. 306-308.
- Musset, Lucien, « L'aristocratie normande au XI^e siècle », in *La noblesse au Moyen Âge, XI^e-XV^e siècles. Essais à la mémoire de Robert Boutruche*, Philippe Contamine éd., Paris, Presses universitaires de France, 1976, p. 71-96.
- Musset, Lucien, « Les apports scandinaves dans le plus ancien droit normand », in *Droit privé et institutions régionales. Études historiques offertes à Jean Yver*, Société d'Histoire du Droit et des Institutions des Pays de l'Ouest de la France éd., Paris, Presses universitaires de France, 1976, p. 559-575.
- Musset, Lucien, « Aux origines d'une classe dirigeante : les Tosny, grands barons normands du X^e au XIII^e siècle », in *Sonderdruck aus Francia Forschungen zur westeuropäischen Geschichte Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris*, t. 5, 1977 (München, 1978), p. 45-80.
- Musset, Lucien, « Origines et nature du pouvoir ducal en Normandie jusqu'au milieu du XI^e siècle », in *Les principautés au Moyen Âge. Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 4^e congrès, Bordeaux, 1973*, Paris, Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 1979, p. 47-59.
- Musset, Lucien, « Le monachisme sur le territoire normand avant la fondation du duché. Aperçus et hypothèses », *Abbayes normandes. Catalogue de l'exposition itinérante organisée par l'Association de l'Année des Abbayes Normandes*, 1979 (« Arts de Basse-Normandie », n^o 77), p. 5-12.
- Musset, Lucien, « Monachisme d'époque franque et monachisme d'époque ducal en Normandie : le problème de la continuité », in *Aspects du monachisme en Normandie (IV^e-XVIII^e siècles). Actes du colloque scientifique de l'« année des abbayes normandes », Caen, 18-20 octobre 1979*, Lucien Musset dir., Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1982, p. 55-74.
- Musset, Lucien, « Autour des modalités juridiques de l'expansion normande au XI^e siècle : le

- droit d'exil », in *Autour du pouvoir ducal normand, X^e-XII^e siècles*, Caen, Annales de Normandie, 1985 (« Cahiers des Annales de Normandie », n° 17), p. 45-59.
- Musset, Lucien, « Administration et justice dans une grande baronnie normande au XI^e siècle : les terres des Bellêmes sous Roger II et Robert », in *Autour du pouvoir ducal normand, X^e-XII^e siècles*, Caen, Annales de Normandie, 1985 (« Cahiers des Annales de Normandie », n° 17), p. 129-148.
- Musset, Lucien, « Agents administratifs et agents fieffés dans les grands domaines normands du Moyen Âge (XII^e-XIV^e siècles) », in *Aspects de la société et de l'économie dans la Normandie médiévale (X^e-XIII^e siècles)*, Caen, Annales de Normandie, 1988 (« Cahier des Annales de Normandie », n° 2), p. 25-45.
- Musset, Lucien, « Aperçus sur la dîme ecclésiastique en Normandie au XI^e siècle », in *Aspects de la société et de l'économie dans la Normandie médiévale (X^e-XIII^e siècles)*, Caen, Annales de Normandie, 1988 (« Cahier des Annales de Normandie », n° 22), p. 47-64.
- Musset, Lucien, « Réflexions sur les moyens de paiement en Normandie aux XI^e et XII^e siècles », in *Aspects de la société et de l'économie dans la Normandie médiévale (X^e-XIII^e siècles)*, Caen, Annales de Normandie, 1988 (« Cahier des Annales de Normandie », n° 22), p. 65-89.
- Musset, Lucien, « La formation d'un milieu social original : les chapelains normands du duc-roi au XI^e et au début du XII^e siècle », in *Aspects de la société et de l'économie dans la Normandie médiévale (X^e-XIII^e siècles)*, Caen, Annales de Normandie, 1988 (« Cahier des Annales de Normandie », n° 22), p. 91-114.
- Musset, Lucien, « Considérations sur la genèse et le tracé des frontières de la Normandie », *Media in Francia, recueil de mélanges offerts à K.-F. Werner*, Maulévrier, Hérault éditions, Institut Historique Allemand, 1989, p. 309-318.
- Musset, Lucien, « Les frontières méridionales de la Normandie », *Ann. Norm.*, t. 147, 1989, p. 63-67.
- Lucien Musset, « Un millénaire oublié : la remise en place de la hiérarchie épiscopale en Normandie autour de 900 », in *Papauté, monachisme et théories politiques. Études d'histoire médiévales offertes à Marcel Pacaut*, Pierre Guichard éd., Lyon, Presses universitaires de Lyon (t. II : « Les églises locales »), 1994, p. 563-573.
- Musset, Lucien, « Autour de saint Lhomer et de Corbion », *Ann. Norm.* (congrès d'Alençon), 1994, p. 71-74.
- Musset, Lucien, « Essai sur le peuplement de la Normandie (VI^e-XII^e siècle) », in *Nordica et Normannica. Recueil d'études sur la Scandinavie ancienne et médiévale, les expéditions des Vikings et la fondation de la Normandie*, Lucien Musset éd., Paris, Société des études nordiques, 1997 (« *Studia Nordica* », 1), p. 389-402.
- Musset, Lucien et Chanteux, Henry, « Essai sur les invasions bretonnes et normandes dans le Maine aux IX^e et X^e siècles », *B.C.H.A.M.*, nouvelle série n° 29, 1972, p. 37-59.
- Musset, René, *Le Bas-Maine. Étude géographique*, Paris, A. Colin, 1917.

- Naveau, Jacques, « Le territoire des Aulerques Diablintes : la cité gallo-romaine de Jublains et le pays d'Entrammes », *M.A.H.*, t. 18, 1995, p. 37-112.
- Naveau, Jacques, « Le grand chemin du Mont Saint-Michel en Mayenne », *M.A.H.*, n° 23, 2000, p. 79-128.
- Navel, Henri, « Recherches sur les anciennes mesures agraires normandes : acres, vergées et perches », *B.S.A.N.*, t. XL, 1932, p. 29-183.
- Navel, Henri, « L'enquête de 1133 sur les fiefs de l'évêché de Bayeux », *B.S.A.N.*, t. XLII, 1934, p. 5-80.
- Navel, Henri, « Notes sur les vavassories », *R.H.D.F.E.*, 4^e série, t. 14, 1935, p. 794-795.
- Navel, Henri, « Les vavassories du Mont-Saint-Michel à Bretteville-sur-Odon et Verson (Calvados) », *B.S.A.N.*, t. XLV, 1937, p. 137-165.
- Navel, Henri, « Recherches sur les institutions féodales en Normandie (région de Caen) », *B.S.A.N.*, t. LI, 1948-1951, p. 1-176.
- Nédélec, Yves, « À propos du Mortainais : les noms de pays dans la Manche aux XIX^e et XX^e siècles », in *Mélanges d'histoire normande dédiés en hommage à M. René Jouanne archiviste en chef honoraire de l'Orne*, Flers, Le Pays Bas-Normand 1970 (« Pays Bas-Normand », n° spécial), p. 212-224.
- Nédélec, Yves, « Notule bibliographique d'ensemble », *Art de Basse-Normandie*, n° 109, 1997, p. 112.
- Neiske, Franz, « La transcription des noms dans les actes du Moyen Âge », in *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne, études anthroponymie médiévales, V^e et VI^e rencontres – Azay-le-Ferron, 1991-1993*, Monique Bourin et Pascal Chareille éd., t. III : « Enquêtes généalogiques et données prosopographiques », Tours, Publication de l'Université de Tours, 1995, p. 25-37.
- Neveux, François, « La fondation de la Normandie et les Bretons (911-933) », in *Mondes de l'ouest et villes du monde. Regards sur les sociétés médiévales. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*, Catherine Laurent, Bernard Merdrignac et Daniel Pichot éd., Rennes, Presses universitaires de Rennes ; Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1998, p. 297-309.
- Neveux, François, « L'expédition de Guillaume le Bâtard en Bretagne (vers 1064) », in *Le pouvoir et la foi au Moyen Âge en Bretagne et dans l'Europe de l'Ouest. Mélanges en mémoire du professeur Hubert Guillotel*, Joëlle Quaghebeur et Sylvain Soleil dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010 (« Histoire »), p. 619-637.
- Nicolas-Méry, David, « Les fortifications d'Avranches d'après un plan inédit du XVIII^e siècle », in *Construire, reconstruire, aménager le château en Normandie. Actes du 38^e congrès organisé par la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Normandie (Domfront, 16-19 octobre 2003)*, Jean-Paul Hervieu, Gilles Désiré dit Gosset et Éric Barré éd., Caen, Annales de Normandie, 2004 (« Congrès des Sociétés Historiques et Archéologiques de Normandie », 9), p. 77-99.
- Niermeyer, Jan-Frederik, *Mediae latinitatis lexicon minus*, Leiden, J. Brill, 1976.

- Nieus, Jean-François, « Des seigneurs sans chancellerie ? Pratiques de l'écrit documentaire chez les comtes et les barons du nord de la France aux XII^e-XIII^e siècles », *Bulletin de la Commission royale d'histoire. Académie royale de Belgique*, t. 176/2, 2010, p. 285-311.
- Nissen-Jaubert, Anne, « Implantations scandinaves et traces matérielles en Normandie. Que pouvons-nous attendre ? », in *Les fondations scandinaves en Occident et les débuts du duché de Normandie. Colloque de Cerisy-la-Salle (25-29 septembre 2002)*, Pierre Bauduin dir., Caen, Publications du CRAHM, 2005, p. 209-223.
- Noizet, Hélène, « L'ascension du lignage robertien : du Val de Loire à la Francie », *Annuaire-Bulletin de la société de l'histoire de France*, t. 529, 2004, p. 19-35.
- Noizet, Hélène, « De l'usage de l'espace en histoire médiévale », *Ménestrel*, 18 janvier 2012.
- Nortier, Michel, « Le comté de Mortain au début du XIII^e siècle », in *Mélanges d'histoire normande dédiés en hommage à M. René Jouanne archiviste en chef honoraire de l'Orne*, Flers, Le Pays Bas-Normand 1970 (« Pays Bas-Normand », n^o spécial), p. 225-235.
- Pagnon, Josiane, *File le temps, reste le tissu : ornements liturgiques de la Manche*, Saint-André-de-Bohon, Conservation des Antiquités et Objets d'Art de la Manche, 2007.
- Parisse, Michel, « Écriture et réécriture des chartes : les pancartes aux XI^e et XII^e siècles », in *Pratiques de l'écrit documentaire au XI^e siècle*, Olivier Guyotjeannin, Laurent Morelle et Michel Parisse éd., Paris ; Genève, Droz, 1997 (« Bibliothèque de l'École des chartes », 155/1), p. 247-265.
- Patterson, Robert B., « Robert Fitz Harding of Bristol: Profile of an early Angevin-burgess-baron patrician and his family's urban involvement », *H.J.S.*, t. 1, 1989, p. 109-122.
- Peltzer, Jörg, *Canon law, careers and conquest. Episcopal elections in Normandy and Greater Anjou, c. 1140-c. 1230*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.
- Petit-Dutaillis, Charles, « Les origines franco-normandes de la "forêt" anglaise », in *Mélanges d'histoire offerts à M. Charles Bémont par ses amis et ses élèves à l'occasion de la vingt-cinquième année de son enseignement à l'École Pratique des Hautes Études*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1913, p. 59-76.
- Petit-Dutaillis, Charles, « De la signification du mot "forêt" à l'époque franque. Examen critique d'une théorie allemande sur la transition de la propriété collective à la propriété privée », *B.É.C.*, n^o LXXVI, 1915, p. 97-152.
- Picard Jean-Michel, « Les saints irlandais en Normandie », in *Les saints dans la Normandie médiévale. Actes du colloque de Cerisy-la-Salle, 26-29 septembre 1996*, Pierre Bouet et François Neveux dir., Caen, Office Universitaire d'Études Normandes ; Presses universitaires de Caen, 2000, p. 49-69.
- Pichard, Éric, *Les invasions normandes dans l'hagiographie bretonne (IX^e-XI^e siècle)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Bernard Merdrignac, Rennes, Université de Rennes 2, 1998.
- Pichot, Daniel, *Les cartulaires manceaux de l'abbaye de Savigny. Essai d'étude économique et sociale*, Avranches, Société d'archéologie d'Avranches-Mortain, 1976 (également paru dans *R.A.*, t. 53, 1976, p. 61-103, 105-142 et 201-265).

- Pichot, Daniel, « Défrichement et mise en valeur dans la forêt de Mayenne, XI^e-XIII^e siècle », *M.A.H.*, n° 3, 1981, p. 255-269.
- Pichot, Daniel, « Cheval et société : l'exemple du Bas-Maine (IX^e-XIII^e siècle) », *M.A.H.*, t. 15, 1992, p. 51-61.
- Pichot, Daniel, *Le Bas-Maine du X^e au XIII^e siècle : étude d'une société*, Laval, Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, 1995.
- Pichot, Daniel, « *Villa*, village, paroisse et seigneurie sur les confins du Maine et de la Bretagne (VIII^e-XII^e siècles) », in *Les pouvoirs locaux dans la France du centre et de l'ouest (VIII^e-XI^e siècle). Implantation et moyens d'action*, Dominique Barthélemy et Olivier Bruand dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 91-110.
- Pichot, Daniel, « Prieurés et société dans l'Ouest, XI^e-XIII^e siècle. Éléments d'historiographie et premier bilan d'une enquête », in *Prieurés et sociétés au Moyen Âge*, Daniel Pichot et Florian Mazel dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006 (« Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest », t. 113), p. 9-32.
- Pichot, Daniel, « Les prieurés bretons de Marmoutier (XI^e-XIII^e siècle) », in *Prieurés et sociétés au Moyen Âge*, Daniel Pichot et Florian Mazel dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006 (« Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest », t. 113), p. 153-174.
- Pichot, Daniel, « Savigny : une abbaye entre Normandie, Bretagne et Maine », in *Bretons et Normands au Moyen Âge : Rivalités, malentendus, convergences, Colloque international de Cerisy-la-Salle, 5-9 octobre 2005*, Joëlle Quaghebeur et Bernard Merdrignac dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 241-257.
- Pichot, Daniel, « Bretagne / Maine : de la marche à la frontière entre Vitré et Laval (VI^e-XV^e siècle) », in *Frontières oubliées frontières retrouvées. Marches et limites anciennes en France et en Europe*, Michel Catala, Dominique Lepage et Jean-Claude Meuret dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes ; Réseau des universités de l'Ouest Atlantique, 2011 (« Enquêtes & documents », 41), p. 87-100.
- Pichot, Daniel, « L'abbaye de Savigny et l'aristocratie (XII^e-XIII^e siècles) », in *L'abbaye de Savigny (1112-2012). Un chef d'ordre anglo-normand. Actes du colloque de Cerisy-la-Salle (3-6 octobre 2012)*, Brigitte Galbrun et Véronique Gazeau dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019 (« Art & Société »), p. 103-117.
- Pigeon, Émile-Auber (abbé) *Le diocèse d'Avranches. Sa topographie, ses origines, ses évêques, sa cathédrale, ses églises, ses comtes et ses châteaux*, Coutances, imprimerie de Salettes, 1888 (reprint. Marseille, Lafitte reprints, 1981).
- Pigeon, Émile-Auber (abbé), *Textes français et latins des Vies des saints du diocèse de Coutances et Avranches avec des notions préliminaires et l'histoire des reliques de chaque saint*, Avranches, Imprimerie Alfred Perrin, 1892-1898, 2 vol.
- Pigeon, H., « Mémoire sur la topographie et la géologie de l'ancien Avranchin », *M.S.A.A.*, t. IX, 1888, p. 249-261.
- Pitard, Julien, *La noblesse du Mortainais ou « Mémoires des familles qui ont possédé des fiefs dans le comté de Mortain »*. Manuscrit de la Bibliothèque communale de Mortain annoté et édité par MM. V. Gastebois et Hippolyte Sauvage, Mortain, Société d'Histoire et d'Archéologie du Mortainais, 1928 (« Revue du Mortainais », n° 21-25).

- Pocquet du Haut-Jussé, Barthélemy Amédée, « Étienne de Fougères », *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. XV, 1963, coll. 1224-1226.
- Pohl, Benjamin, « Three voices from the Norman abbey of Mont-Saint-Michel », in *Abbots and abbesses as a human resource in the ninth- to twelfth-century west*, Steven Vanderputten éd., Zürich, Lit verlag, 2018 (« *Vita Regularis* », 74), p. 101-124.
- Pointeau, Charles, « Un ancien prieuré du Bas-Maine [Saint-Michel de l'Abbayette] », *Revue historique de l'Ouest*, t. 1, 1885, p. 164-184 et 372-391 et t. 2, 1886, p. 142-152 et 344-359.
- Pointeau, Charles, « Notice sur les seigneurs de Vautorte », *B.C.H.A.M.*, t. V, 1892, p. 179-196 et t. VI, 1893, p. 93-117.
- Poirier, M., « Entre Glaine et Airon », *B.M.S.A.H.F.*, t. XIX, 1980, p. 61-73.
- Potts, Cassandra, « Normandy or Brittany? A conflict of interests at Mont Saint-Michel (966-1035) », *A.-N.S.*, t. XII, 1989, p. 135-156.
- Potts, Cassandra, « Le Mont Saint-Michel au carrefour de deux fidélités (début du XI^e siècle) », *Études normandes*, n° 4, 1991, p. 41-48.
- Potts, Cassandra, « The earliest Norman counts revisited: The lords of Mortain », *H.S.J.*, t. 4, 1992, p. 23-35.
- Potts, Cassandra, *Monastic revival and regional identity in early Normandy*, Woodbridge, The Boydell Press, 1997 (« *Studies in the history of medieval religion* », 17).
- Pouëssel, Jean, « Les structures militaires du comté de Mortain », *R.A.*, t. 58, 1981, p. 12-74 et 81-156.
- Poulin, Joseph-Claude, « Sources hagiographiques de la Gaule (SHG) II. Les dossiers de S. Magloire de Dol et de S. Malo d'Alet (Province de Bretagne) », *Beihefte des Francia*, 17/1, 1990, p. 159-209.
- Poulle, Béatrice, *Le chartrier de l'abbaye de Savigny au diocèse d'Avranches : édition partielle (1202-1243) et commentaire*, thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, École des chartes, 1989, 2 vol.
- Poulle, Béatrice, « L'abbaye de Savigny son histoire et son chartrier », *Le Domfrontais médiéval*, n° 8, 1991, (« Les conférences d'Histoire locale du lycée de Domfront », t. XVI), p. 21-25.
- Poulle, Béatrice, « Savigny and England », in *England and Normandy in the Middle Age*, David Bates et Anne Curry éd., Londres et Rio Grande, The Hambledon Press, 1994, p. 159-168.
- Poulle, Béatrice, « Les sources de l'histoire de l'abbaye cistercienne de Savigny au diocèse d'Avranches », *Revue Mabillon*, nouvelle série, t. 7 (t. 68), 1996, p. 105-125.
- Poulle, Emmanuel, « Le transfert à Paris du chartrier de Savigny en 1839 », *R.A.*, t. 75, 1998, p. 201-219 et t. 76, 1999, p. 16-19.

- Poulle, Emmanuel, « Introduction », in *Cartulaire du Mont Saint-Michel. Fac-similé du manuscrit 210 de la Bibliothèque municipale d'Avranches*, Les Amis du Mont Saint-Michel éd., Le Mont Saint-Michel, les Amis du Mont Saint-Michel, 2005, p. 7-24.
- Power, Daniel, « What did the frontier of Angevin Normandy comprise? », *A.-N.S.*, t. XVII, 1994, p. 181-201.
- Power, Daniel, *The Norman frontier in the twelfth and early thirteenth centuries*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.
- Power, Daniel, « Le régime seigneurial en Normandie (XII^e-XIII^e s.) », in *Les seigneuries dans l'espace Plantagenêt (c. 1150-c. 1250). Actes du colloque international organisé par l'Institut Ausonius (Université de Bordeaux / CNRS) et le Centre d'Études Supérieures de Civilisation Médiévale (Université de Poitiers / CNRS), les 3, 4 et 5 mai 2007 à Bordeaux et Saint-Émilion*, Martin Aurell et Frédéric Boutoulle éd., Paris, Diffusion De Boccard ; Bordeaux, Ausonius, 2009 (« Études », 24), p. 117-136.
- Power, Daniel, « The grants of Mary and Richard Bastard to the abbey of Savigny: inheritance, kinship and lordship in the Plantagenet lands in the mid-twelfth century », in *Sur les pas de Lanfranc, du Bec à Caen. Recueil d'études en hommage à Véronique Gazeau*, Pierre Bauduin, Grégory Combalbert, Adrien Dubois, Bernard Garnier et Christophe Maneuvrier éd., Caen, Annales de Normandie, 2018 (« Cahiers des Annales de Normandie », n° 37), p. 355-365.
- Powicke, Frederik Maurice, *The loss of Normandy (1189-1204): Studies in the history of the Angevin Empire*, Manchester, Manchester University Press, 1913.
- Prell, Jan Hendrik, « Les souscriptions des chartes des comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine (1030-1137) », *B.É.C.*, t. 155, 1997, p. 207-219.
- Prell, Jan Hendrik, « La place des témoins par rapport à l'auteur et au bénéficiaire des actes : la situation en Poitou aux X^e et XI^e siècles », in *Les actes comme expression du pouvoir au Haut Moyen Âge. Actes de la Table ronde de Nancy, 26-27 novembre 1999*, Marie-José Gasse-Grandjean et Benoît-Michel Tock éd., Turnhout, Brepols, 2003, p. 203-24.
- Prestwich, J.O., « The military household of the Norman kings », *E.H.R.*, t. 96, n° 378, 1981, p. 1-35.
- Price, Neil S., *The Vikings in Brittany*, Londres, Viking Society for Northern Research, University College London, 1989.
- Prost, Brigitte, « Marge et dynamique territoriale », *Géocarrefour*, vol. 79/2, 2004, p. 175-182.
- Prou, Maurice, « La forêt en Angleterre et en France », *Revue des eaux et forêts*, 1916, p. 33-40 et 65-73.
- Provost de la Fardinière, Romain, « Mélanges sur le sud de l'Avranchin au XII^e siècle », in *Recueil d'études offerts en hommage à Emmanuel Poulle*, Avranches, Société d'archéologie d'Avranches, Mortain et Granville, 2010 (« Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville », t. 87), p. 585-615.
- Quaghebeur, Joëlle, « Havoise, Constance et Mathilde, princesses de Normandie et duchesses de Bretagne », in *Bretons et Normands au Moyen Âge : Rivalités, malentendus*,

- convergences, Colloque international de Cerisy-la-Salle, 5-9 octobre 2005*, Joëlle Quaghebeur et Bernard Merdrignac dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 145-163.
- Raison, Louis. et Niderst, René, « Le mouvement érémitique dans l'ouest de la France à la fin du XI^e siècle et au début du XII^e siècle », *A.B.P.O.*, t. 55, n° 1, 1948, p. 1-46.
- Rambaud-Buhot, Jacqueline, « L'abbaye de Savigny », *C.L.D.*, t. 2, fasc. 1, 1948, p. 3-15.
- Renard, Étienne, « Domaine, village ou circonscription administrative ? La polysémie du mot *villa* aux VIII^e-X^e siècles et l'assise territoriale des paroisses rurales », in *Autour du « village ». Établissements humains, finages et communautés rurales entre Seine et Rhin (IV^e-XIII^e siècles). Actes du colloque international de Louvain-la-Neuve, 16-17 mai 2003*, Anne-Marie Bultot-Verleysen et Jean-Marie Yante éd., Louvain-la-Neuve, Institut d'études médiévales de l'université catholique de Louvain, 2010 (« Publications de l'Institut d'études médiévales. Textes, études, congrès », vol. 25), p. 153-177.
- Renoux, Annie, « Mottes et hébergements fossoyés dans le Maine (XI^e-XV^e siècle) : état de la recherche », in *Mondes de l'ouest et villes du monde. Regards sur les sociétés médiévales. Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*, Catherine Laurent, Bernard Merdrignac et Daniel Pichot éd., Rennes, Presses universitaires de Rennes ; Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1998, p. 399-414.
- Renoux, Annie, « De la *villa* au *castrum* (VII^e-XIII^e s.) », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. 144, n° 1, 2000, p. 211-231.
- Renoux, Annie, « Le vocabulaire du pouvoir à Mayenne et ses implications politiques et architecturales (VII^e-XIII^e siècle) », in « *Aux marches du palais* », *Qu'est-ce qu'un palais médiéval ? Actes du VII^e congrès international de la Société d'Archéologie Médiévale, Le Mans-Mayenne 9-11 septembre 1999*, Annie Renoux dir., 2001, Le Mans, Publications du L.A.H.M., p. 247-271.
- Renoux, Annie, « Château et pouvoir dans le comté du Maine : Mayenne du dernier tiers du IX^e au début du XII^e siècle (c. 870-1120) », *Château-Gaillard 20. Études de castellologie médiévale. Actes du colloque international de Gwalt (Suisse, 2-10 septembre 2000)*, Caen, Publications du C.R.A.H.M., 2002, p. 235-245.
- Renoux, Annie, « Aux sources du pouvoir châtelain de Geoffroi "seigneur de Mayenne, le plus fort homme du Maine" (c. 1040-1098) », in *Les pouvoirs locaux dans la France du centre et de l'ouest (VIII^e-XI^e siècle). Implantation et moyens d'action*, Dominique Barthélemy et Olivier Bruand dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 61-89.
- Renoux, Annie, « Le roi Jean, « s'il avait capturé le comte Robert d'Alençon et le sire Juhel de Mayenne, il l'aurait gagnée sa guerre » (1203) ! », in *Plantagenêts et Capétiens : confrontations et héritages*, Martin Aurell et Noël-Yves Tonnerre dir., Turnhout, Brepols, 2006, p. 227-265.
- Renoux, Annie, « Châteaux, maisons fossoyées et baronnie dans le comté du Maine aux XII^e et XIII^e siècles », in *Les seigneuries dans l'espace Plantagenêt (c. 1150-c. 1250). Actes du colloque international organisé par l'Institut Ausonius (Université de Bordeaux / CNRS) et le Centre d'Études Supérieures de Civilisation Médiévale (Université de Poitiers / CNRS), les 3, 4 et 5 mai 2007 à Bordeaux et Saint-Émilion*, Martin Aurell et Frédéric Boutouille

- éd., Paris, Diffusion De Boccard ; Bordeaux, Ausonius, 2009 (« Études », 24), p. 225-253.
- Ridel, Élisabeth, *Des Vikings et des mots : l'apport des Vikings au lexique de la langue d'oïl*, thèse en vue de l'obtention d'un doctorat de l'université de Caen sous la direction de Jean Renaud, Caen, Université de Caen Basse-Normandie, 2007.
- Ridel, Élisabeth, « Sur la route des Vikings : les îles Anglo-Normandes entre Bretagne et Normandie », in *Landévennec, les Vikings et la Bretagne. En hommage à Jean-Christophe Cassard*, Magali Coumert et Yvon Tranvouez dir., Brest, CRBC-UBO, 2015, p. 127-155.
- Ripart, Laurent, « Moines ou seigneurs : qui sont les fondateurs. Le cas des prieurés bénédictins des Alpes occidentales (vers 1020-vers 1045) », in *Prieurés et sociétés au Moyen Âge*, Daniel Pichot et Florian Mazel dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006 (« Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest », t. 113), p. 189-203.
- Ripoll, Fabrice et Veschambre, Vincent, « Le territoire des géographes. Quelques points de repère sur ses usages contemporains », in *Les territoires du médiéviste*, Benoît Cursente et Mireille Mousnier dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005 (« Histoire »), p. 271-291.
- Roche, Thomas, « Les notices de conflit dans la Normandie ducale (milieu du XI^e-milieu du XII^e siècle environ) », *Tabularia*, « Études [La résolution des conflits et l'écrit] », n° 7, 2007, p. 51-73.
- Rouche, Michel, « Remarques sur la géographie historique de la Neustrie (650-850) », in *La Neustrie : Les pays au nord de la Loire de 650 à 850. Colloque historique international*, Hartmut Atsma et Karl-Ferdinand Werner dir., Sigmaringen, J. Thorbecke, 1989, t. 1 (« Beihefte der Francia », 16/1), p. 1-23.
- Round, John Horace, *Feudal England. Historical studies on the eleventh and twelfth centuries*, Londres, George Allen and Unwin Ltd, 1895 (réimpr. 1964).
- Round, John Horace, « Bernard, the king's scribe », *E.H.R.*, n° LV, 1899, p. 417-430.
- Round, John Horace, « The families of St. John and of Port », *The Genealogist*, N.S., XVI, 1899, p. 1-13.
- Round, John Horace, *Studies in peerage and family history*, Londres, Nisbet, 1901.
- Round, John Horace, « The Essex Sackvilles », *Archaeological Journal*, t. LXIV, 1907, p. 217-226.
- Round, John Horace, *The king's serjeants and officers of State with their coronation services*, Londres, James Nisbet and C^o, 1911.
- Rubillon du Lattay, Gaston, *Le prieuré royal des Bénédictines de Moutons (Mortain-Avranches) 1120-1791 et ses dépendances. Prieuré Saint-Michel-du-Bosc. Chapelle de Rancoudray*, Mortain, Imprimerie du Mortainais, [1951].
- Sanders, Ivor John, *English baronies: A study of their origin and descent (1086-1327)*, Oxford, Clarendon Press, 1960.
- Santinelli, Emmanuelle, « Les reines mérovingiennes ont-elles une politique territoriale », *Revue du Nord*, n° 351/3, 2003, p. 631-653.

- Sassier, Yves, « Thibaud le Tricheur et Hugues le Grand », in *Pays de Loire et Aquitaine de Robert le Fort aux premiers Capétiens. Actes du colloque scientifique international tenu à Angers en septembre 1987*, Olivier Guillot et Robert Favreau éd., Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, 1997 (« Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest et des musées de Poitiers », IV), p. 145-157.
- Sauvage, Hippolyte, *Recherches historiques sur l'arrondissement de Mortain*, Mortain, A. Lebel, 1851 (réimpr. Saint-Pierre-de-Salerne, G. Monfort, 1981).
- Sauvage, Hippolyte, *Notre-Dame de Lonlay (Orne). Son abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, ses monuments, son histoire*, Domfront, P. Liard, 1865.
- Sauvage, Hippolyte, « Arnaud, évêque du Mans et Johel, abbé de la Couture du Mans », *M.S.A.A.*, t. 4, 1873, p. 521-545.
- Sauvage, Hippolyte, *Mortain par René Toustain de Billy d'après les manuscrits autographes et inédits de la Bibliothèque Nationale*, Mortain, Imprimerie A. Mathieu, 1879.
- Sauvage, Hippolyte, *Revue historique, archéologique et monumentale de l'arrondissement de Mortain*, Saint-Lô, Imprimerie d'Élie fils, 1881-1885, 4 vol.
- Sauvage, Hippolyte, « Documents relatifs à la donation de la comté-pairie de Mortain à Pierre de Navarre par Charles VI », *Mélanges, documents de la Société de l'histoire de Normandie*, 5^e série, 1898, p. 211-331.
- Sauvage, René-Norbert, *L'abbaye de Saint-Martin de Troarn au diocèse de Bayeux des origines au seizième siècle*, Caen, Société des Antiquaires de Normandie, 1911 (« Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie », vol. 34).
- Searle, Eleanor, *Predatory kinship and the creation of Norman power, 840-1066*, Berkeley, Los Angeles et Londres, University of California Press, 1988.
- Senséby, Chantal, « Des hommes, des écrits et des conflits aux XI^e et XII^e siècles dans l'espace ligérien », in *L'autorité de l'écrit au Moyen Âge (Orient-Occident). XXXIX^e Congrès de la SHMESP (Le Caire, 30 avril-5 mai 2008)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2009 (« Histoire ancienne et médiévale », 102), p. 175-187.
- Settipani, Christian, « Les vicomtes de Châteaudun et leurs alliés », *Prosopon Newsletter*, n° 10, avril 1999, p. 1-8.
- Simon, G.-A., « L'abbaye de Souleuvre et les origines de l'abbaye de Val-Richer », *Le Pays virois*, t. 7, p. 126-128 et 129-137.
- Sonrel, Anne, *Fougères et Craon : deux grandes familles de Haute-Bretagne face au pouvoir princier, du milieu du XI^e siècle au milieu du XII^e siècle*, Université de Rennes 2-Haute-Bretagne, mémoire de maîtrise, sous la direction de Florian Mazel, 2004, 2 vol.
- Souillet, Guy, « Les Brette et Bretteville de Normandie sont-ils des établissements bretons ? », *A.B.P.O.*, t. 62, n° 2, 1955, p. 408-412.
- Spear, David, « L'administration épiscopale normande : Archidiacres et dignitaires de chapitres », in *Les évêques normands du XI^e siècle. Colloque de Cerisy-la-Salle (30 septembre-3 octobre 1993)*, Caen, Presses universitaires de Caen, 1995, p. 81-102.

- Spear, David., *The personnal of the Norman cathedrals during the ducal period, 911-1204*, Londres, University of London, 2006.
- Spear, David, « Robert of Mortain and the Bayeux Tapestry », in *The Bayeux Tapestry: New approaches. Proceedings of a conference at the British Museum*, Michael J. Lewis, Gale R. Owen-Crocher et Dan Terkla éd., Oxford et Oakville, Oxbow Books, 2011, p. 75-80.
- Tabuteau, Emily Zack, *Transfers of property in eleventh-century Norman law*, Chapel Hill et Londres, University of North California Press, 1988.
- Terroine, Anne et Fossier, Lucie, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Magloire*, t. 1 : « Fin du X^e siècle-1280 », Paris, CNRS Éditions ; Turnhout, Brepols, 1998 (« Documents, études et répertoires publiés par l'IRHT »).
- Teunis, Hendrik Bertinus, « *Societas monachorum* dans les cartulaires de Marmoutier. Étude sur les rapports entre moines et laïcs », in *Les mouvances laïques des ordres religieux. Actes du troisième colloque international du CERCOR (Tournus, 17-20 juin 1992)*, Nicole Bouter éd., Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1996 (« Travaux et recherches », 8), p. 241-248.
- Thompson, Kathleen, « The Norman aristocracy before 1066: the example of the Montgommery », *Historical Research*, vol. LX, n° 143, octobre 1987, p. 251-263.
- Thompson, Kathleen, « The Lords of L'Aigle: ambition and insecurity on the border of Normandy », *A.-N.S.*, t. XVIII, 1995, p. 177-201.
- Thompson, Kathleen, *Power and border lordship in medieval France: the county of the Perche: 1100-1226*, Woodbridge, The Boydell Press, 2002.
- Thompson, Kathleen, « Family history and the study of the Anglo-Norman aristocracy (1066-1204) », in *Le médiéviste et la monographie familiale : sources, méthodes et problématiques*, Martin Aurell éd., Turnhout, Brepols, 2005, p. 23-35.
- Thompson, Kathleen, « From the Thames to Tinchebray: the role of Normandy in the early career of Henry I », in *Henry I and the Anglo-Norman world. Studies in memory of Christopher Warren Hollister*, Donald F. Fleming et Janet M. Pope éd., Woodbridge, The Boydell Press, 2007 (« *Haskings Society Journal* », vol. spéc. 17, 2006), p. 16-26.
- Thual Ewen, « Les collégiales séculières de haute-Bretagne (XIII^e-début XVI^e s.) », *Chroniques chartistes*, 2015 (<https://chartes.hypotheses.org/19>, consulté le 08/02/2016).
- Tilliette, Jean-Yves, « Sémantique du nom de personne dans le haut Moyen Âge (VI^e-XII^e siècle) », in *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne, études anthroponymie médiévales, VII^e rencontres – Azay-le-Ferron, 1995*, Patrice Beck éd., t. IV : « Discours sur le nom : normes, usages, imaginaire (VI^e-XVI^e siècles) », Tours, Publication de l'Université de Tours, 1997, p. 3-22.
- Tock, Benoît-Michel, « Les textes non diplomatiques dans les cartulaires de la province de Reims », in *Les cartulaires. Actes de la table ronde organisée par l'École des chartes et le G.D.R. 121 du C.N.R.S. (Paris, 5-7 décembre 1991)*, Olivier Guyotjeannin, Laurent Morelle et Michel Parisse éd., Paris, École des chartes, 1993, p. 45-58.

- Van Houts, Elisabeth, « Robert of Torigni as genealogist », in *Studies in Medieval History presented to R. Allen Brown*, Christopher Harper-Bill, Christopher Holdsworth, Janet L. Nelson éd., Woodbridge, 1989, p. 215-234.
- Van Houts, Elisabeth, « Le roi et son historien : Henri II Plantagenêt et Robert de Torigni, abbé du Mont Saint-Michel », *C.C.M.*, t. 37, n° 1-2, 1994, p. 115-118.
- Van Houts, Elisabeth, « Wace as historian » in *Family trees and the roots of politics: The prosopography in Britain and France from the tenth to the twelfth century*, Katharine Keats-Rohan éd., Woodbridge, The Boydell Press, 1997, p. 103-132.
- Van Houts, Elisabeth, « L'exil dans l'espace anglo-normand », in *La Normandie et l'Angleterre au Moyen Âge. Actes du colloque de Cerisy-la-Salle (4-7 octobre 2001)*, Caen, Publications du CRAHM, 2003, p. 117-127.
- Van Moolenbroek, Jaap, *Vital l'ermite, prédicateur itinérant fondateur de l'abbaye normande de Savigny*, Assen ; Maastricht, Van Gorcum, 1990 (« Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville », 68).
- Van Torhoudt, Éric, *Essai de géographie historique : l'Avranchin du IX^e au XI^e siècle, occupation et contrôle d'un espace frontière entre Normandie, Bretagne et Maine*, mémoire de D.E.A. sous la direction de André Debord, Université de Caen, 1994.
- Van Torhoudt, Éric, « Les sièges du pouvoir des Néel, vicomtes dans le Cotentin », in *Les lieux de pouvoir au Moyen Âge en Normandie et sur ses marges*, Anne-Marie Flambard Héricher dir., Caen, Publications du CRAHM, 2006 (« Tables rondes du CRAHM », 2), p. 7-35.
- Van Torhoudt, Éric, « L'écrit et la justice au Mont Saint-Michel : les notices narratives (vers 1060-1150) », *Tabularia*, « Études [La résolution des conflits et l'écrit] », n° 7, 2007, p. 107-137.
- Van Torhoudt, Éric, *Centralité et marginalité en Neustrie et dans le duché de Normandie : Maîtrise du territoire et pouvoirs locaux dans l'Avranchin, le Bessin et le Cotentin (VI^e-XI^e siècles)*, Thèse en histoire du Moyen Âge sous la direction d'André Debord et Mathieu Arnoux, Université Paris-Diderot, 2008, 3 vol.
- Van Torhoudt, Éric, « Les Bretons dans les diocèses d'Avranches et de Coutances (950-1200 environ) : une approche onomastique de la question de l'identité », in *Bretons et Normands au Moyen Âge : Rivalités, malentendus, convergences, Colloque international de Cerisy-la-Salle, 5-9 octobre 2005*, Joëlle Quaghebeur et Bernard Merdrignac dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 113-144.
- Van Torhoudt, Éric, « Droit de patronage et réforme ecclésiastique à l'ouest de la Vire au XI^e siècle », in *La paroisse en Normandie au Moyen Âge. La vie paroissiale, l'église et le cimetière. Histoire, art, archéologie (Saint-Lô, 28-30 septembre 2002)*, Éric Barré dir., Saint-Lô, Société d'archéologie et d'histoire de la Manche, 2008 (« Études et documents »), p. 90-120.
- Van Torhoudt, Éric, « Henri Beauclerc, comte du Cotentin reconsidéré (1088-1101) », in *Tinchebray 1106-2006 : Actes du colloque de Tinchebray (28-30 septembre 2006)*, Véronique Gazeau et Judith Green dir., Flers, Le Pays Bas-Normand, 2009 (« Pays Bas-Normand », n° 271-272/1-2, 2008), p. 101-121.

- Van Torhoudt, Éric, « La résistance franco-bretonne à l'expansion normande dans le nord-ouest de la Neustrie (924-954) : une marche de Normandie ? », in *Le pouvoir et la foi au Moyen Âge en Bretagne et dans l'Europe de l'Ouest. Mélanges en mémoire du professeur Hubert Guillotel*, Joëlle Quaghebeur et Sylvain Soleil dir., Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010 (« Histoire »), p. 601-617.
- Van Torhoudt, Éric, « Des sources malgré tout ! Quelques réflexions sur la pénurie documentaire en Normandie occidentale (diocèses de Coutances et d'Avranches) pour les X^e-XII^e siècles », *B.S.A.N.*, t. LXX, 2011, p. 135-166.
- Van Torhoudt, Éric, « Historiographie de la territorialisation des pouvoirs en Normandie », in *Territoires et frontières : un regard franco-allemand sur les historiographies des XIX^e et XX^e siècles*, G. Bühner-Thierry et S. Patzold dir., Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Territorium, 2011, p. 1-20.
- Van Torhoudt, Éric, « Penser la première expansion de la Normandie. Réflexions sur les processus de territorialisation du pouvoir princier en Normandie occidentale (X^e-première moitié du XI^e siècle) », in *911-2011 : Penser les mondes normands médiévaux. Actes du colloque international de Caen et Cerisy (29 septembre-2 octobre 2011)*, David Bates et Pierre Bauduin éd., Caen, Presses universitaires de Caen, 2016, p. 103-126.
- Verbruggen, Jan Frans, « Note sur le sens des mots *castrum*, *castellum* et quelques autres expressions qui désignent des fortifications », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 28, n° 1, 1950, p. 147-155.
- Vercauteren, Fernand, « Comment s'est-on défendu, au IX^e siècle, dans l'empire franc, contre les invasions normandes ? », *Annales du XXX^e congrès de la fédération archéologique et historique de Belgique*, 1936, p. 117-132.
- Vincent, Nicholas, « Les Normands de l'entourage d'Henri II Plantagenêt », in *La Normandie et l'Angleterre au Moyen Âge. Colloque de Cerisy-la-Salle (4-7 octobre 2001)*, Pierre Bouet et Véronique Gazeau dir., Caen, Publications du CRAHM, 2003, p. 75-88.
- Vincent, Nicholas, « The murderers of Thomas Becket », in *Bischofsmord in Mittelalter = Murder of bishops*, Natalie Fryde et Dirk Reutz éd., Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2003, p. 211-272.
- Vincent, Nicholas, « The court of Henry II », in *Henry II new interpretations*, Christopher Harper-Bill et Nicholas Vincent éd., Woodbridge, The Boydell Press, 2007, p. 278-334.
- Walker, Lorna E.M., « Heureux ceux qui procurent la paix : Vital de Savigny », in *Tinchebray 1106-2006 : Actes du colloque de Tinchebray (28-30 septembre 2006)*, Véronique Gazeau et Judith Green dir., Flers, Le Pays Bas-Normand, 2009 (« Pays Bas-Normand », n° 271-272/1-2, 2008), p. 249-262.
- Werner, Karl-Ferdinand, « Quelques observations au sujet des débuts du "duché" de Normandie », in *Droit privé et institutions régionales. Études historiques offertes à Jean Yver*, Société d'Histoire du Droit et des Institutions des Pays de l'Ouest de la France éd., Paris, Presses universitaires de France, 1976, p. 691-709.
- Werner, Karl-Ferdinand, « Liens de parenté et noms de personne. Un problème historique et méthodologique », in *Famille et parenté dans l'Occident médiéval. Actes du colloque de*

- Paris (6-8 juin 1974), Rome, École française de Rome, 1977 (« Publications de l'École française de Rome », 30), p. 13-18 et 25-34.
- Werner, Karl-Ferdinand, « *Missus – Marchio – Comes*. Entre l'administration centrale et l'administration locale de l'Empire carolingien », *Beihefte der Francia*, 9, 1980, p. 191-239.
- Werner, Karl-Ferdinand, « Qu'est-ce que la Neustrie ? », in *La Neustrie. Les pays au nord de la Loire de Dagobert à Charles le Chauve (VII^e-IX^e siècles)*, Patrick Périn et Laure-Charlotte Feffer éd., Rouen, Musées départementaux de Seine-Maritime, 1985, p. 29-38.
- Werner, Karl-Ferdinand, « Armées et guerres en Neustrie », in *La Neustrie. Les pays au nord de la Loire de Dagobert à Charles le Chauve (VII^e-IX^e siècles)*, Patrick Périn et Laure-Charlotte Feffer éd., Rouen, Musées départementaux de Seine-Maritime, 1985, p. 49-52.
- Werner, Karl-Ferdinand, « Les Robertiens », in *Le roi de France et son royaume autour de l'an mil. Actes du colloque Hugues Capet 987-1987. La France de l'an Mil. Paris-Senlis, 22-25 juin 1987*, Michel Parisse et Xavier Barral i Altet éd., Paris, Picard, 1992, p. 15-26.
- Werner, Karl-Ferdinand, « L'apport de la prosopographie à l'histoire sociale des élites », in *Family trees and the roots of politics: The prosopography in Britain and France from the tenth to the twelfth century*, Katharine Keats-Rohan éd., Woodbridge, The Boydell Press, 1997, p. 1-21.
- Werner, Karl-Ferdinand, « Les premiers Robertiens et les premiers Anjou (IX^e siècle-début X^e siècle) », in *Pays de Loire et Aquitaine de Robert le Fort aux premiers Capétiens. Actes du colloque scientifique international tenu à Angers en septembre 1987*, Olivier Guillot et Robert Favreau éd., Poitiers, Société des Antiquaires de l'Ouest, 1997 (« Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest et des musées de Poitiers », IV), p. 9-67.
- Wilmart, André, « Alain Le Roux et Alain Le Noir, comtes de Bretagne », *A.B.P.O.*, t. 38, n° 3, 1928, p. 576-602.
- White, Greame, « King Stephen, duke Henry and Ranulf de Gernons, earl of Chester », *E.H.R.*, t. 91, n° 360, 1976, p. 555-565.
- Yver, Jean, « Les châteaux forts en Normandie jusqu'au milieu du XII^e siècle : Contribution à l'étude du pouvoir ducal », *B.S.A.N.*, t. 53, 1955-1956, p. 28-115.
- Zadora-Rio, Élisabeth, « Parcs à gibier et garennes à lapins : contribution à une étude archéologique des territoires de chasse dans le paysage médiéval », in *Du pollen au cadastre : l'évolution des paysages forestiers du nord-ouest de la France. Actes du colloque organisé par le groupe d'histoire des forêts françaises à l'Université des sciences et techniques de Lille-Flandre-Artois, 10-12 octobre 1985*, Lille, Institut de géographie de l'Université de Lille et Société de Géographie de Lille, 1986 (« Hommes et Terres du Nord », n° 2-3) p. 133-139.
- Ziezulewicz, William, « 'Restored' Churches in the fisc of St-Florent-de-Saumur (1021-1118). Reform ideology or economic motivation ? », *Revue bénédictine*, n° 1-2, 1986, p. 106-117.

Table des annexes

Cartes

Carte n° 1 : Le cadre d'étude : l'Avranchin	4
Carte n° 2 : Le Val de Mortain : hypothèse de restitution (XI ^e -XII ^e siècles).....	5
Carte n° 3 : Le cadre neustrien	6
Carte n° 4 : Les possessions de la famille Silvain (XI ^e -XII ^e siècles).....	7
Carte n° 5 : Les possessions des familles de Landivy et de Poe (XI ^e -XII ^e siècles)	8
Carte n° 6 : Les possessions de la famille de Virey (XI ^e -XII ^e siècles)	9
Carte n° 7 : L'héritage rorgonide dans l'Avranchin et sur ses marges	10
Carte n° 8 : Les possessions de la famille du Châtellier (XI ^e -XII ^e siècles)	11
Carte n° 9 : Les seigneurs de Dol-Combour dans le Rennais et l'Avranchin (XI ^e -XII ^e siècles).....	12
Carte n° 10 : Les possessions des seigneurs de Fougères (XI ^e -XII ^e siècles)	13
Carte n° 11 : Les structures domaniales de l'Avranchin.....	14
Carte n° 12 : Les possessions de la famille de Moidrey (XI ^e -XII ^e siècles).....	15
Carte n° 13 : Les possessions de la famille de Milly (XI ^e -XII ^e siècles).....	16
Carte n° 14 : Les principales possessions de la famille Goz dans l'Avranchin et autour de Vire (XI ^e -début XII ^e siècle).....	17
Carte n° 15 : Possession de Robert fils Girold et de ses descendants (début XII ^e siècle).....	18
Carte n° 16 : Les possessions de la famille de Serlant (XII ^e siècle)	19
Carte n° 17 : Les possessions des comtes de Mortain (fin XI ^e -début XII ^e siècle)	20
Carte n° 18 : Les possessions des seigneurs de Saint-Hilaire (XI ^e - XII ^e siècles)	21
Carte n° 19 : Les possessions de la famille Dastin dans l'Avranchin (XI ^e -XII ^e siècles)	22
Carte n° 20 : Les forteresses dans l'Avranchin (XI ^e -début XII ^e siècle).....	23
Carte n° 21 : Les possessions de la famille d'Avranches (XI ^e -milieu XII ^e siècle)	24
Carte n° 22 : Les possessions de la famille Avenel-Les Biards (XI ^e -XII ^e siècles)	25
Carte n° 23 : Le comté d'Avranches (première moitié du XI ^e siècle)	26
Carte n° 24 : Les possessions de la famille de Cuves (XI ^e -XII ^e siècles)	27

Tableaux de filiation

Tableau de filiation n° 1 : La descendance supposée de Grimoald (familles de Landivy et de Poe).....	28
Tableau de filiation n° 2 : La famille de Virey	29
Tableau de filiation n° 3 : La famille de Saint-Patrice	32
Tableau de Filiation n° 4 : La famille de Saint-James/Saint-Hilaire.....	33
Tableau de filiation n° 5 : La descendance du vicomte Robert de Bodiac.....	34
Tableau de filiation n° 6 : Les comtes d'Avranches et de Mortain.....	35
Tableau de filiation n° 7 : La famille du Bailleul.....	37
Tableau de filiation n° 8 : La parenté supposée de Guimont et d'Escirard.....	38
Tableau de filiation n° 9 : La famille de Moidrey.....	39
Tableau de filiation n° 10 : La famille Silvain.....	41
Tableau de filiation n° 11 : La famille de Milly.....	43
Tableau de filiation n° 12 : La famille de Sourdeval en Normandie.....	46
Tableau de filiation n° 13 : La famille d'Avranches et ses liens avec les familles Goz, de Subligny et Paynel.....	47
Tableau de filiation n° 14 : La famille Dastin.....	48
Tableau de filiation n° 15 : Les vicomtes d'Avranches	52
Tableau de filiation n° 16 : La famille de Serlant	53
Tableau de filiation n° 17 : La descendance de Girolde	54
Tableau de filiation n° 18: La famille de Cuves.....	56
Tableau de filiation n° 19 : La famille des Loges	57

Tableaux

Tableau n° 1 : Les fortifications privées de l'Avranchin (XI ^e -XII ^e siècles)	58
Tableau n° 2 : Les comtes d'Avranches et de Mortain (XI ^e siècle-1204).....	60
Tableau n° 3 : Membres de l'aristocratie apparaissant parmi les <i>signa</i> et/ou les <i>testes</i> des actes des comtes Robert et Guillaume de Mortain (1082-1106).....	61
Tableau n° 4 : Les témoins du Val de Mortain en 1113.....	63
Tableau n° 5 : Le personnel administratif des comtes de Mortain (XI ^e -XII ^e siècles).....	64
Tableau n° 6 : Les chapelains du comte de Mortain (XI ^e -XII ^e siècles)	67
Tableau n° 7 : Le personnel de la collégiale Saint-Évroult de Mortain (1082-milieu du XIII ^e siècle)	68

Tableau n° 8 : Prieurs et moines du prieuré Sainte-Marie du Rocher (1082-milieu du XIII^e siècle) 74

Table des matières

Remerciements	2
Abréviations	3
Introduction	6
Aristocratie et frontières, une approche dynamique du territoire	7
L'aristocratie <i>in confinio Abrincatensis regionis</i>	15
Des sources pour l'histoire de l'aristocratie dans l'Avranchin	27
Première partie. Du cadre neustrien au duché de Normandie : héritages, ruptures, continuités et transformations	33
1. Le cadre neustrien	34
1.1. Des hommes liés au pouvoir franc	35
1.1.1. Cadres territoriaux et agents du pouvoir local	36
1.1.1.1. <i>Missaticum</i> et circonscriptions intermédiaires	36
1.1.1.2. Des <i>centenae</i> dans l'Avranchin	38
1.1.1.3. Une <i>vicaria</i> face au <i>regnum</i> breton	42
1.1.1.4. Des hommes au service du roi carolingien	44
1.1.2. Ermites et évêques, grandes abbayes et communautés canoniales, instruments de contrôle et d'encadrement	47
1.1.2.1. L'action des évêques et des ermites-missionnaires	48
1.1.2.2. De grandes abbayes dans l'Avranchin	52
1.1.2.3. Une communauté canoniale ancienne à Savigny	56
1.2. Une stratégie de domination de l'espace : l'influence territoriale des grands groupes familiaux francs dans l'Avranchin	60
1.2.1. L'influence des comtes du Maine : identité, mémoire et héritage rorgonide dans l'Avranchin	60
1.2.1.1. L'Avranchin, corridor ou nébuleuse rorgonide ?	61
1.2.1.2. Une implantation rorgonide territorialisée et aux origines diverses	66
1.2.2. Le commandement militaire de Neustrie et l'influence robertienne dans l'Avranchin	71
1.2.2.1. La translation des reliques de saint Magloire dans le diocèse d'Avranches au début du X ^e siècle	72
1.2.2.1.1. La captation des reliques par Hugues le Grand	72
1.2.2.1.2. Le lignage du Bailleul, des vassaux robertiens aux portes de l'Avranchin	75
1.2.2.2. D'autres îlots robertiens dans l'Avranchin	77
1.2.2.2.1. L'abbaye Saint-Benoît de Fleury, un vecteur de francisation	78

1.2.2.2.2.	La famille du Châtellier, un appui de la politique des Robertiens	80
1.2.2.2.3.	Choix et usages anthroponymiques, la transmission d'une identité liée à l'influence des Robertiens	82
2.	Avancée bretonne et aristocratie de l'Avranchin	86
2.1.	La présence de la famille de Dol-Combour dans l'Avranchin : la continuité d'une implantation antérieure	88
2.1.1.	Un patrimoine ancien de part et d'autre du Couesnon	89
2.1.1.1.	Alleux patrimoniaux et biens d'origine ecclésiastique	89
2.1.1.2.	La garde et la défense de Pontorson, un lien particulier avec l'abbaye du Mont Saint-Michel	94
2.1.2.	Protéger la baie du Mont-Saint-Michel	97
2.1.2.1.	Une présence anglo-scandinave dans l'Avranchin	97
2.1.2.2.	Défense et protection de la baie du Mont-Saint-Michel	100
2.2.	Les seigneurs de Fougères, détenteurs d'anciennes fonctions carolingiennes entre Normandie et Bretagne	104
2.2.1.	La <i>vicaria</i> de Louvigné et son extension vers la Normandie et le Maine	105
2.2.2.	La forêt de Savigny, une ancienne <i>foresta</i> carolingienne	109
2.2.3.	Terregatte et Landelles, zone inculte aux mains des seigneurs de Fougères	112
2.3.	Des lignages liés à la dynastie des comtes de Rennes au début du XI ^e siècle	115
2.3.1.	La famille de Moidrey, un lignage proche d'Havoise	116
2.3.2.	Roger fils Harduin et l'abbaye de Redon	120
3.	Les structures domaniales et les familles aristocratiques de l'Avranchin, héritages et transferts	124
3.1.	Les structures domaniales dans l'Avranchin, état des connaissances	125
3.1.1.	Une recherche systématique des structures domaniales	126
3.1.2.	Inventaire des structures domaniales de l'Avranchin	128
3.1.3.	Les détenteurs des structures domaniales	134
3.2.	Les destinées des structures domaniales de l'Avranchin	136
3.2.1.	Des possessions domaniales antérieures à l'influence des ducs de Normandie dans l'Avranchin	136
3.2.1.1.	Les héritiers des domaines carolingiens	137
3.2.1.2.	Des domaines récupérés par les princes bretons	140
3.2.2.	Les structures domaniales de l'Avranchin sous les ducs de Normandie	142
3.2.2.1.	Le transfert de <i>res ecclesiasticae</i> , un exemple de redistribution de structures domaniales	142
3.2.2.2.	<i>Ob remunerationem servitii</i> : les domaines comme rétribution	145
3.2.2.3.	Du comté d'Avranches au comté de Mortain, des structures domaniales aux destinées diverses	149
	Conclusion de la première partie	155
Deuxième partie. Territoires et périphéries, polarisation de l'espace et dynamiques locales		157
1.	La territorialisation des pouvoirs dans l'Avranchin : territoires institutionnels et territoires aristocratiques	158

1.1.	La construction d'un espace institutionnel.....	161
1.1.1.	Un monopole ducal sur la production documentaire	161
1.1.2.	Aristocratie et territorialisation du pouvoir des comtes de Mortain.....	164
1.2.	Les horizons pluriels des familles aristocratiques.....	173
1.2.1.	L'affirmation des lignages aristocratiques et la fondation de prieurés	173
1.2.2.	Forteresses et affirmation de la puissance seigneuriale	181
1.2.3.	Horizons restreints, horizons élargis	191
2.	Domination politique d'un espace frontalier : emprise et maîtrise sur l'Avranchin.....	199
2.1.	Autour des lieux de pouvoir : maillage et maîtrise du territoire	200
2.1.1.	Une première génération de vicomtes et la réorganisation administrative de l'Avranchin	200
2.1.1.1.	Un patrimoine aux origines communes dans le comté d'Avranches.....	201
2.1.1.2.	La création du comté de Mortain et de la vicomté d'Avranches	204
2.1.1.3.	La vicomté temporaire de Saint-James	207
2.1.2.	La garde des fortifications ducaltes et comtales.....	213
2.2.	Au service du comte de Mortain : administration du territoire et contrôle des hommes.....	220
2.2.1.	L'entourage des comtes de Mortain	220
2.2.1.1.	Sous les premiers comtes de Mortain, une vision fragmentaire et déformée pour une réalité complexe	221
2.2.1.1.1.	Identification de l'entourage des comtes de Mortain	222
2.2.1.1.2.	Une construction habile et stratégique.....	228
2.2.1.2.	De Henri I ^{er} Beauclerc à Étienne de Blois	238
2.2.1.2.1.	Entre Henri I ^{er} Beauclerc et Robert Courteheuse : l'Avranchin, espace d'interfaces et espace d'autorité.....	238
2.2.1.2.2.	Après la bataille de Tinchebray, du Val au comté de Mortain	245
2.2.2.	Le personnel administratif du comté de Mortain	252
2.2.2.1.	L'office vicomtal dans l'Avranchin (fin XI ^e -début XII ^e siècle)	252
2.2.2.2.	Les autres officiers au service du comte de Mortain	260
2.2.2.3.	La « maison ecclésiastique » des comtes de Mortain	266
2.2.2.3.1.	La chapelle du comte de Mortain	266
2.2.2.3.2.	Les chanoines de la collégiale Saint-Évroult.....	268
2.2.2.3.3.	Des clercs au service du comte.....	270
3.	Aristocratie et espaces frontaliers de la baie du Mont-Saint-Michel au Passais.....	277
3.1.	Maîtriser les espaces frontaliers	277
3.1.1.	De l'embouchure du Couesnon au Coglais	277
3.1.1.1.	De part et d'autre du Couesnon, au-delà de la frontière politique,.....	278
3.1.1.2.	L'ancien <i>pagus minor</i> du Coglais, à la confluence de réseaux d'alliances	282
3.1.2.	Face au Maine et au-delà de la ligne frontière	286
3.1.2.1.	À Savigny, un compromis entre le seigneur de Fougères et le duc de Normandie.....	287
3.1.2.2.	En direction du Maine, occuper le territoire et former des réseaux.....	290
3.1.2.2.1.	En Normandie, marquer l'espace et intégrer les lignages frontaliers..	290

3.1.2.2.2. Tenir le Maine et former des réseaux	294
3.2. L'abbaye de Savigny et l'aristocratie frontalière	300
3.2.1. En terres frontalières : espace vécu et géographie des pouvoirs	302
3.2.2. Des Normands dans la seigneurie de Mayenne.....	307
3.2.3. Stabiliser la frontière	312
Conclusion de la seconde partie	317
Conclusion générale	320
Sources	326
Bibliographie.....	339
Table des annexes.....	389
Table des matières	392

Table des annexes

Cartes

Carte n° 1 : Le cadre d'étude : l'Avranchin	4
Carte n° 2 : Le Val de Mortain : hypothèse de restitution (XI ^e -XII ^e siècles).....	5
Carte n° 3 : Le cadre neustrien	6
Carte n° 4 : Les possessions de la famille Silvain (XI ^e -XII ^e siècles).....	7
Carte n° 5 : Les possessions des familles de Landivy et de Poe (XI ^e -XII ^e siècles)	8
Carte n° 6 : Les possessions de la famille de Virey (XI ^e -XII ^e siècles)	9
Carte n° 7 : L'héritage rorgonide dans l'Avranchin et sur ses marges	10
Carte n° 8 : Les possessions de la famille du Châtellier (XI ^e -XII ^e siècles)	11
Carte n° 9 : Les seigneurs de Dol-Combour dans le Rennais et l'Avranchin (XI ^e -XII ^e siècles).....	12
Carte n° 10 : Les possessions des seigneurs de Fougères (XI ^e -XII ^e siècles)	13
Carte n° 11 : Les structures domaniales de l'Avranchin.....	14
Carte n° 12 : Les possessions de la famille de Moidrey (XI ^e -XII ^e siècles).....	15
Carte n° 13 : Les possessions de la famille de Milly (XI ^e -XII ^e siècles).....	16
Carte n° 14 : Les principales possessions de la famille Goz dans l'Avranchin et autour de Vire (XI ^e -début XII ^e siècle).....	17
Carte n° 15 : Possession de Robert fils Girold et de ses descendants (début XII ^e siècle).....	18
Carte n° 16 : Les possessions de la famille de Serlant (XII ^e siècle)	19
Carte n° 17 : Les possessions des comtes de Mortain (fin XI ^e -début XII ^e siècle)	20
Carte n° 18 : Les possessions des seigneurs de Saint-Hilaire (XI ^e - XII ^e siècles)	21
Carte n° 19 : Les possessions de la famille Dastin dans l'Avranchin (XI ^e -XII ^e siècles)	22
Carte n° 20 : Les forteresses dans l'Avranchin (XI ^e -début XII ^e siècle).....	23
Carte n° 21 : Les possessions de la famille d'Avranches (XI ^e -milieu XII ^e siècle)	24
Carte n° 22 : Les possessions de la famille Avenel-Les Biards (XI ^e -XII ^e siècles)	25
Carte n° 23 : Le comté d'Avranches (première moitié du XI ^e siècle)	26
Carte n° 24 : Les possessions de la famille de Cuves (XI ^e -XII ^e siècles)	27

Tableaux de filiation

Tableau de filiation n° 1 : La descendance supposée de Grimoald (familles de Landivy et de Poe).....	28
--	----

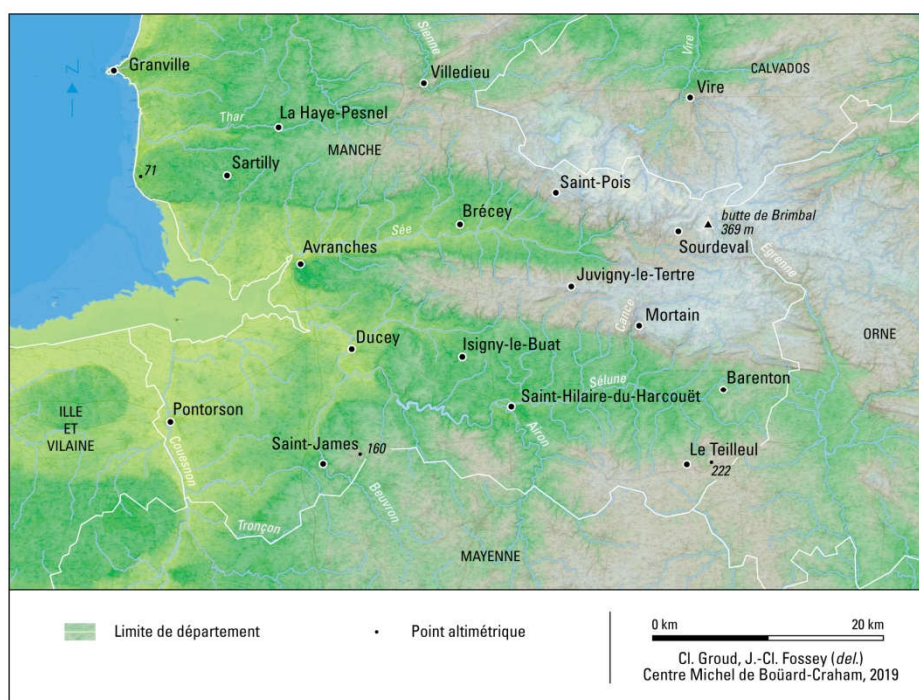
Tableau de filiation n° 2 : La famille de Virey	29
Tableau de filiation n° 3 : La famille de Saint-Patrice.....	32
Tableau de Filiation n° 4 : La famille de Saint-James/Saint-Hilaire.....	33
Tableau de filiation n° 5 : La descendance du vicomte Robert de Bodiac.....	34
Tableau de filiation n° 6 : Les comtes d'Avranches et de Mortain.....	35
Tableau de filiation n° 7 : La famille du Bailleul.....	37
Tableau de filiation n° 8 : La parenté supposée de Guimont et d'Escirard.....	38
Tableau de filiation n° 9 : La famille de Moidrey.....	39
Tableau de filiation n° 10 : La famille Silvain.....	41
Tableau de filiation n° 11 : La famille de Milly.....	43
Tableau de filiation n° 12 : La famille de Sourdeval en Normandie.....	46
Tableau de filiation n° 13 : La famille d'Avranches et ses liens avec les familles Goz, de Subligny et Paynel.....	47
Tableau de filiation n° 14 : La famille Dastin.....	48
Tableau de filiation n° 15 : Les vicomtes d'Avranches	52
Tableau de filiation n° 16 : La famille de Serlant	53
Tableau de filiation n° 17 : La descendance de Girold	54
Tableau de filiation n° 18: La famille de Cuves.....	56
Tableau de filiation n° 19 : La famille des Loges	57

Tableaux

Tableau n° 1 : Les fortifications privées de l'Avranchin (XI ^e -XII ^e siècles)	58
Tableau n° 2 : Les comtes d'Avranches et de Mortain (XI ^e siècle-1204).....	60
Tableau n° 3 : Membres de l'aristocratie apparaissant parmi les <i>signa</i> et/ou les <i>testes</i> des actes des comtes Robert et Guillaume de Mortain (1082-1106).....	61
Tableau n° 4 : Les témoins du Val de Mortain en 1113.....	63
Tableau n° 5 : Le personnel administratif des comtes de Mortain (XI ^e -XII ^e siècles).....	64
Tableau n° 6 : Les chapelains du comte de Mortain (XI ^e -XII ^e siècles)	67
Tableau n° 7 : Le personnel de la collégiale Saint-Évroult de Mortain (1082-milieu du XIII ^e siècle).....	68
Tableau n° 8 : Prieurs et moines du prieuré Sainte-Marie du Rocher (1082-milieu du XIII ^e siècle)	74

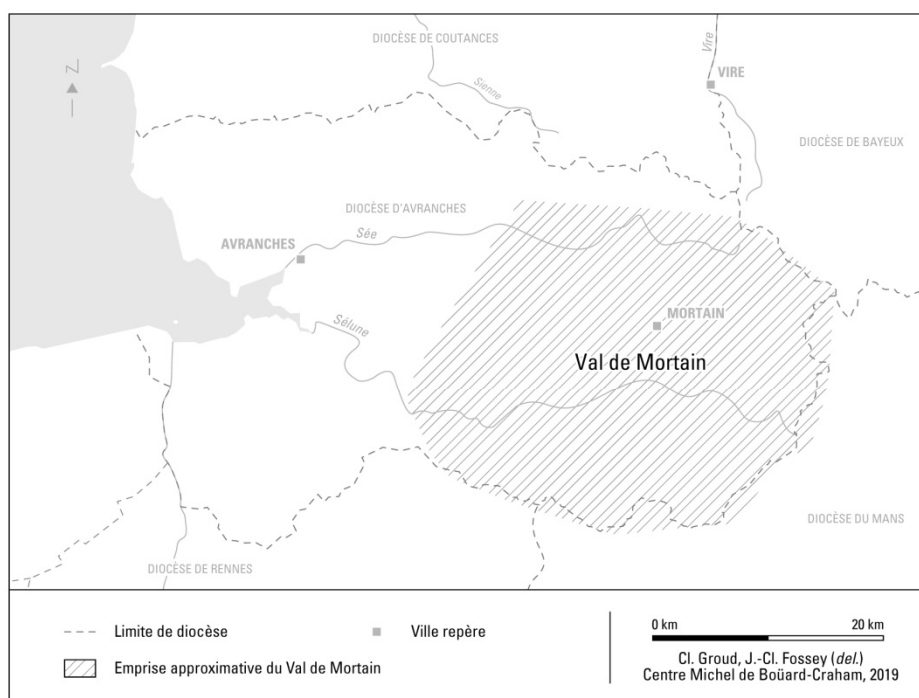
Carte n° 1

LE CADRE D'ÉTUDE : L'AVRANCHIN



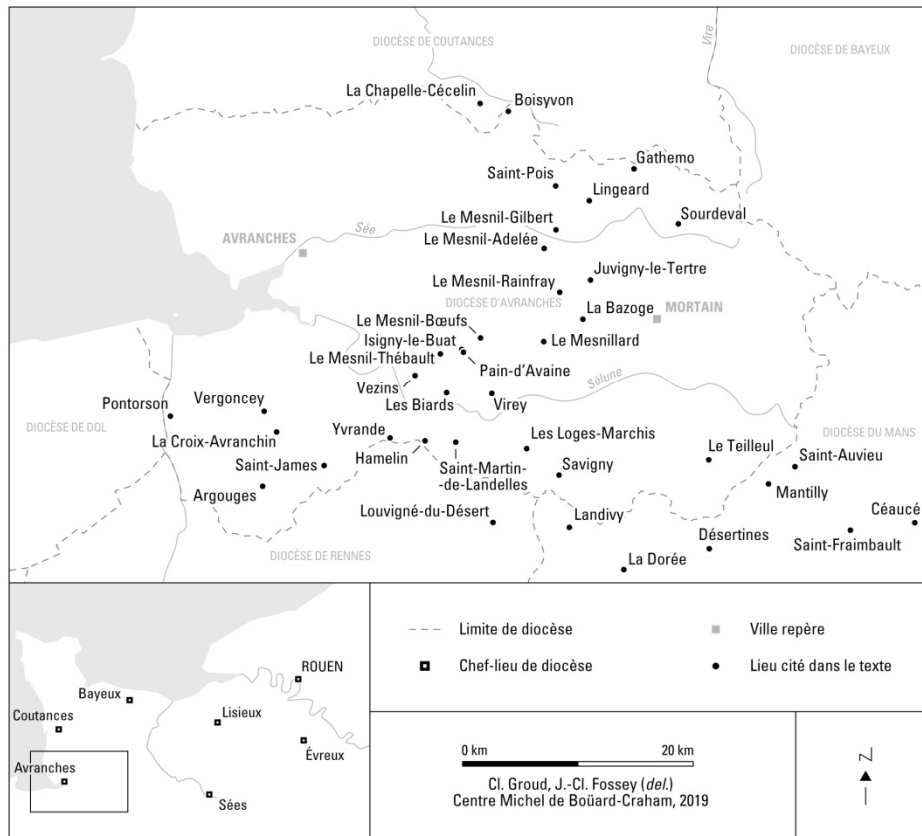
Carte n° 2

LE VAL DE MORTAIN, HYPOTHÈSE DE RESTITUTION (XI^e-XII^e SIÈCLES)



Carte n° 3

LE CADRE NEUSTRIEN



Carte n° 4

LES POSSESSIONS DE LA FAMILLE SILVAIN (XI^e-XII^e SIÈCLES)



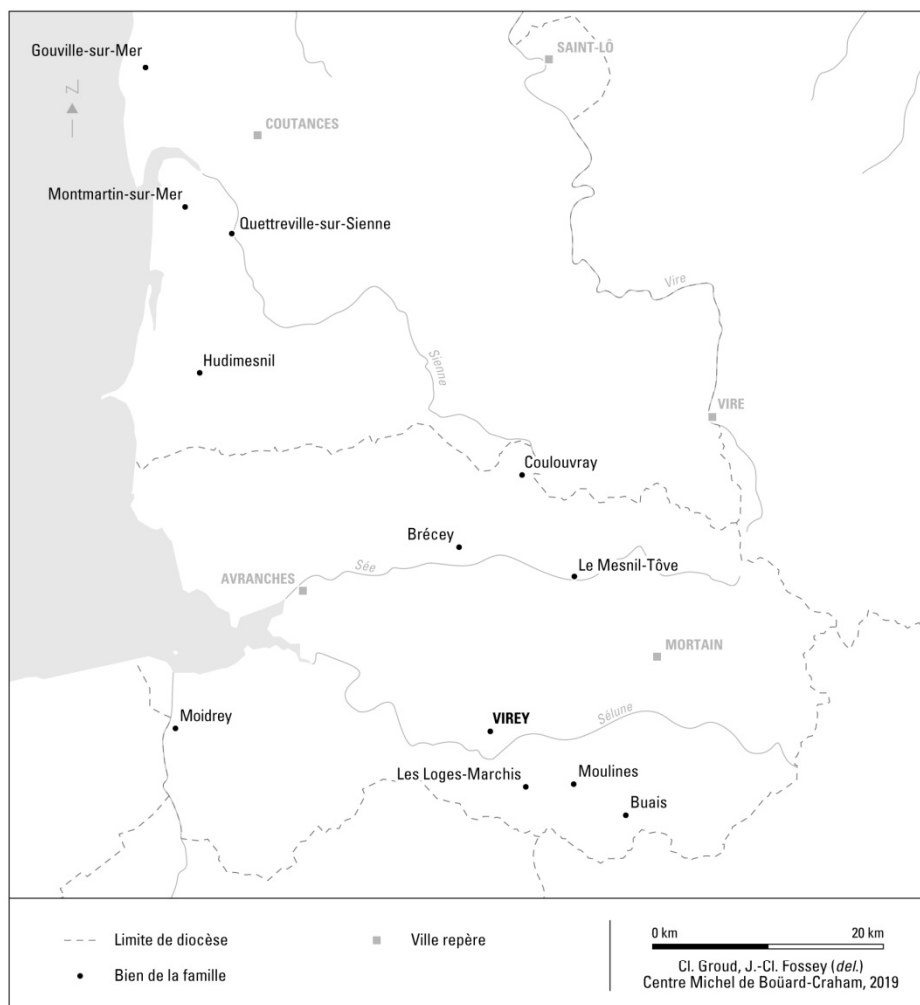
Carte n° 5

LES POSSESSIONS DES FAMILLES DE LANDIVY ET DE POE (XI^e-XII^e SIÈCLES)



Carte n° 6

LES POSSESSIONS DE LA FAMILLE DE VIREY (XI^e-XII^e SIÈCLE)



Carte n° 7

L'HÉRITAGE RORGONIDE DANS L'AVRANCHIN ET SUR SES MARGES



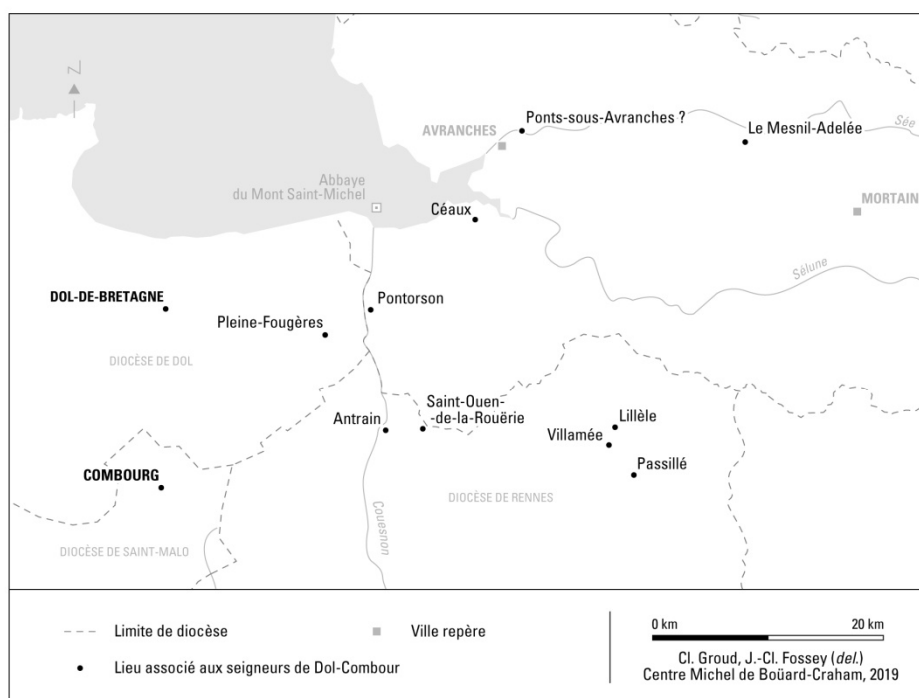
Carte n° 8

LES POSSESSIONS DE LA FAMILLE DU CHÂTELLIER (XI^e-XII^e SIÈCLES)



Carte n° 9

LES SEIGNEURS DE DOL-COMBOUR DANS LE RENNAIS ET L'AVRANCHIN (XI^e-XII^e SIÈCLES)



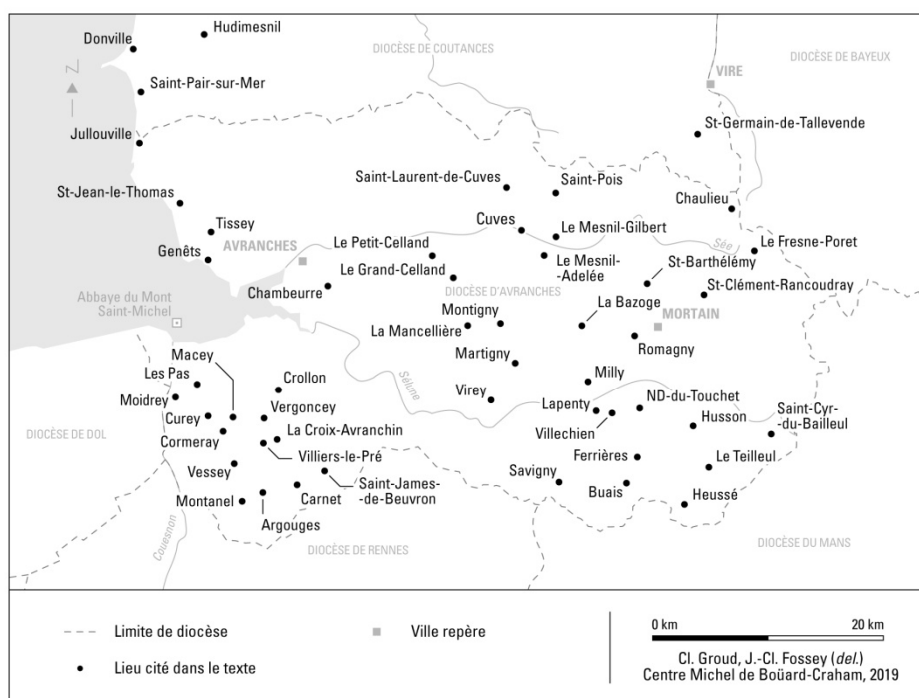
Carte n° 10

LES POSSESSIONS DES SEIGNEURS DE FOGÈRES (XI^e-XII^e SIÈCLES)



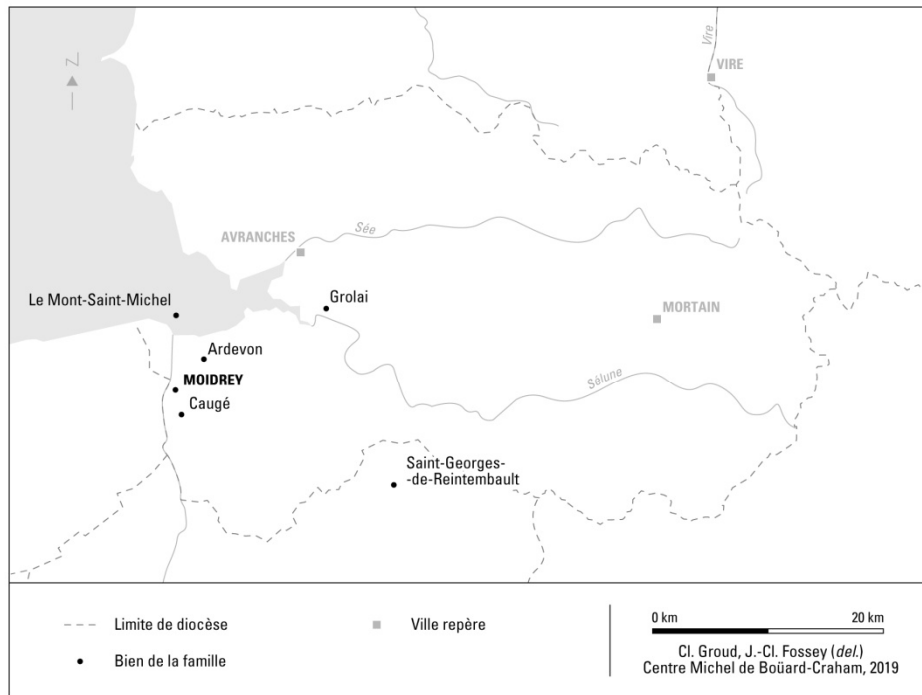
Carte n° 11

LES STRUCTURES DOMANIALES DE L'AVRANCHIN



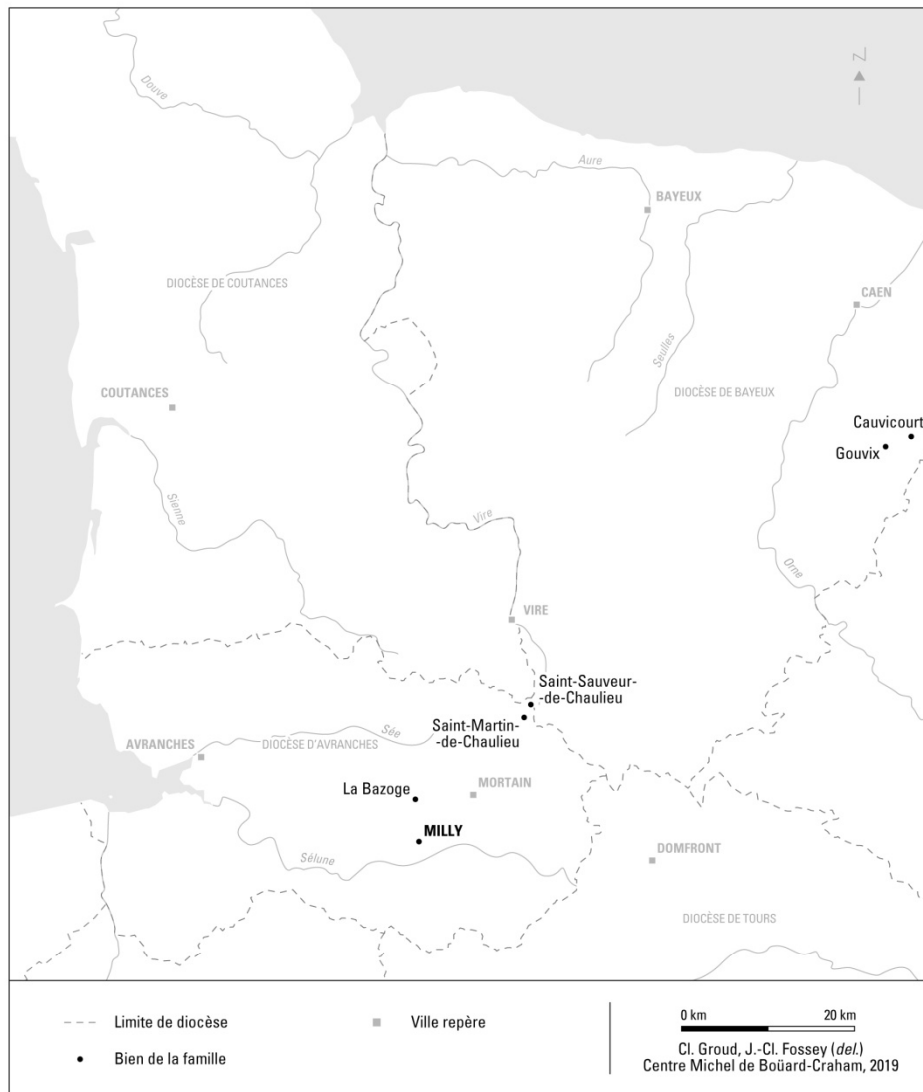
Carte n° 12

LES POSSESSIONS DE LA FAMILLE DE MOIDREY (XI^e-XII^e SIÈCLES)



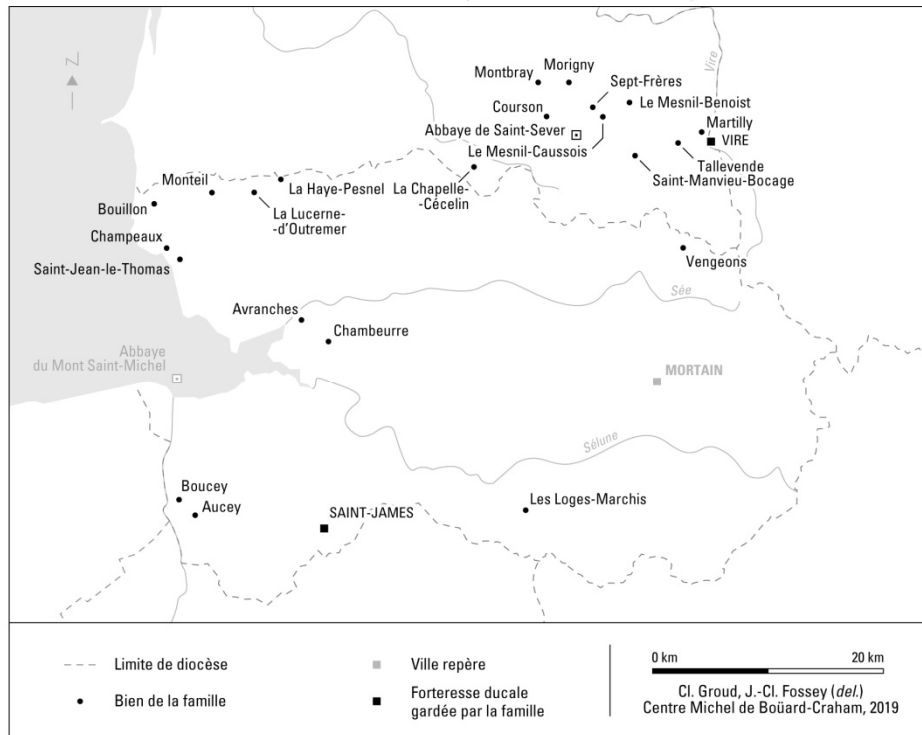
Carte n° 13

LES POSSESSIONS DE LA FAMILLE DE MILLY (XI^e-XII^e SIÈCLES)



Carte n° 14

LES PRINCIPALES POSSESSIONS DE LA FAMILLE GOZ DANS L'AVRANCHIN ET AUTOUR DE VIRE (XI^e-DÉBUT XII^e SIÈCLE)



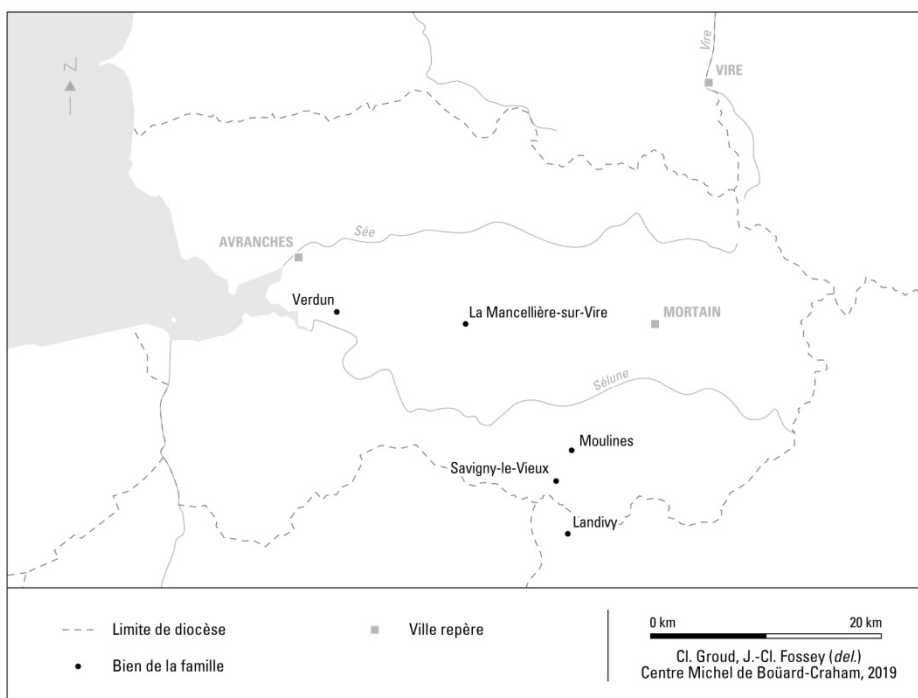
Carte n° 15

LES POSSESSIONS DE ROBERT FILS GIROLD ET DE SES DESCENDANTS (DÉBUT XII^e SIÈCLE)



Carte n° 16

LES POSSESSIONS DE LA FAMILLE DE SERLANT (XII^e SIÈCLE)



Carte n° 17

LES POSSESSIONS DES COMTES DE MORTAIN (FIN XI^e-DÉBUT XII^e SIÈCLE)



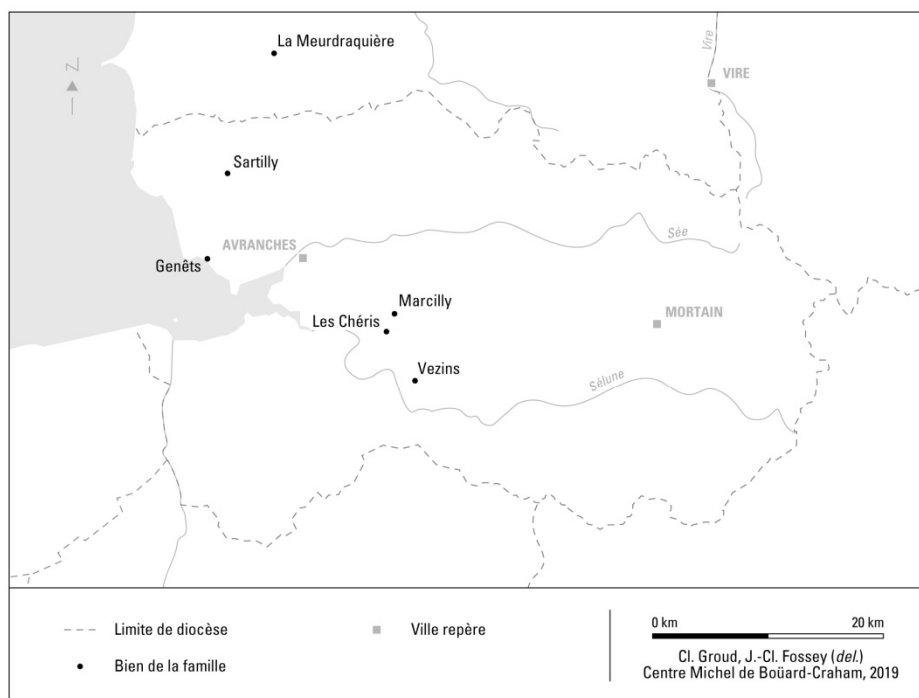
Carte n° 18

LES POSSESSIONS DES SEIGNEURS DE SAINT-HILAIRE (XI^e-XII^e SIÈCLES)



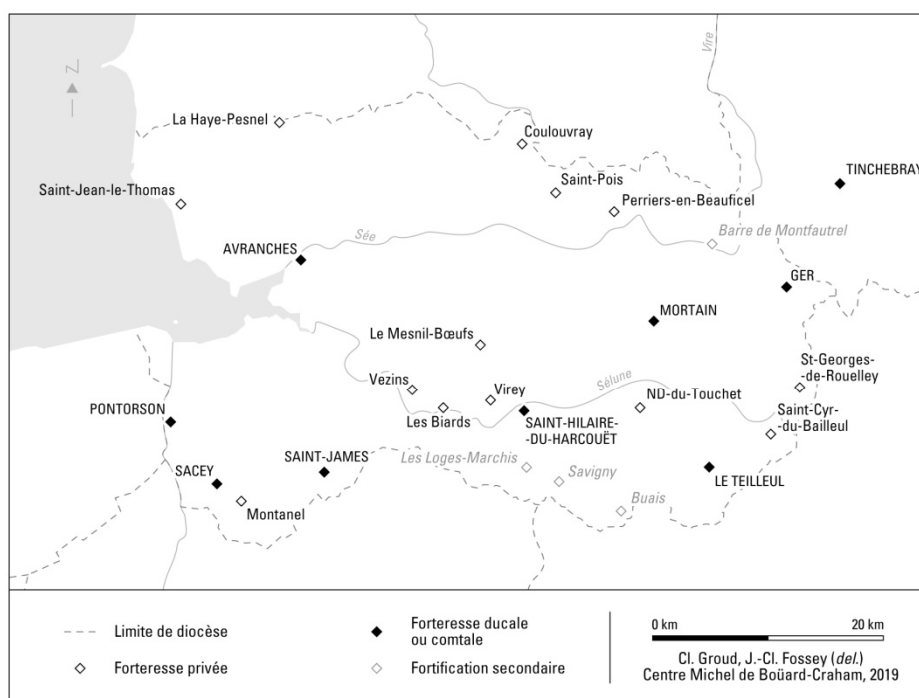
Carte n° 19

LES POSSESSIONS DE LA FAMILLE DASTIN DANS L'AVRANCHIN (XI^e-XII^e SIÈCLE)



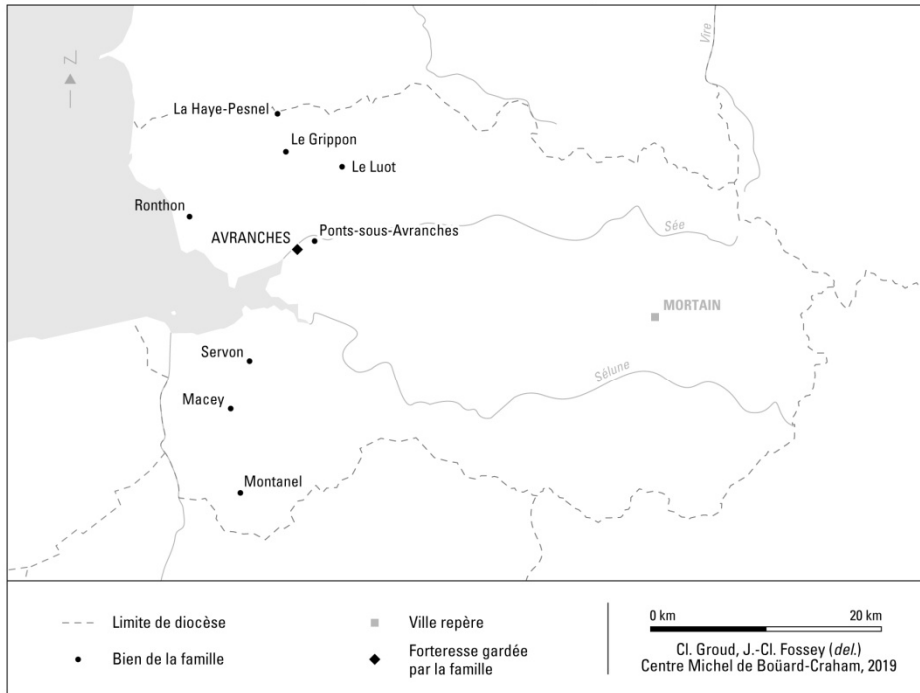
Carte n° 20

LES FORTERESSES DANS L'AVRANCHIN (XI^e-DÉBUT DU XII^e SIÈCLE)



Carte n° 21

LES POSSESSIONS DE LA FAMILLE D'AVRANCHES DANS L'AVRANCHIN (XI^e-MILIEU XII^e SIECLE)



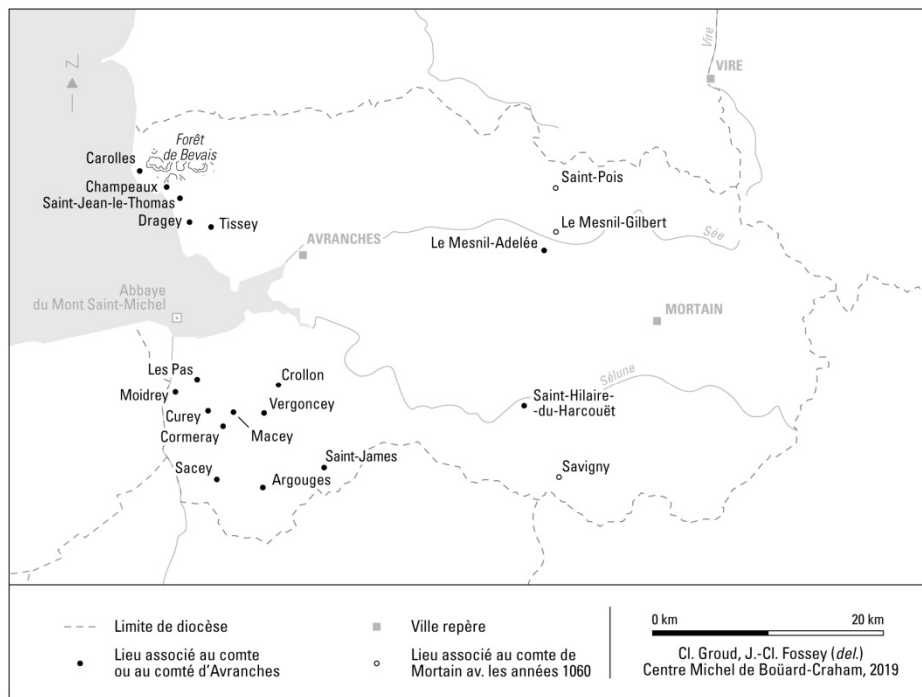
Carte n° 22

LES POSSESSIONS DE LA FAMILLE AVENEL-LES BIARDS (XI^e-XII^e SIÈCLES)



Carte n° 23

LE COMTÉ D'AVRANCHES (PREMIÈRE MOITIÉ DU XI^e SIÈCLE)



Carte n° 24

LES POSSESSIONS DE LA FAMILLE DE CUVES (XI^e-XII^e SIÈCLES)

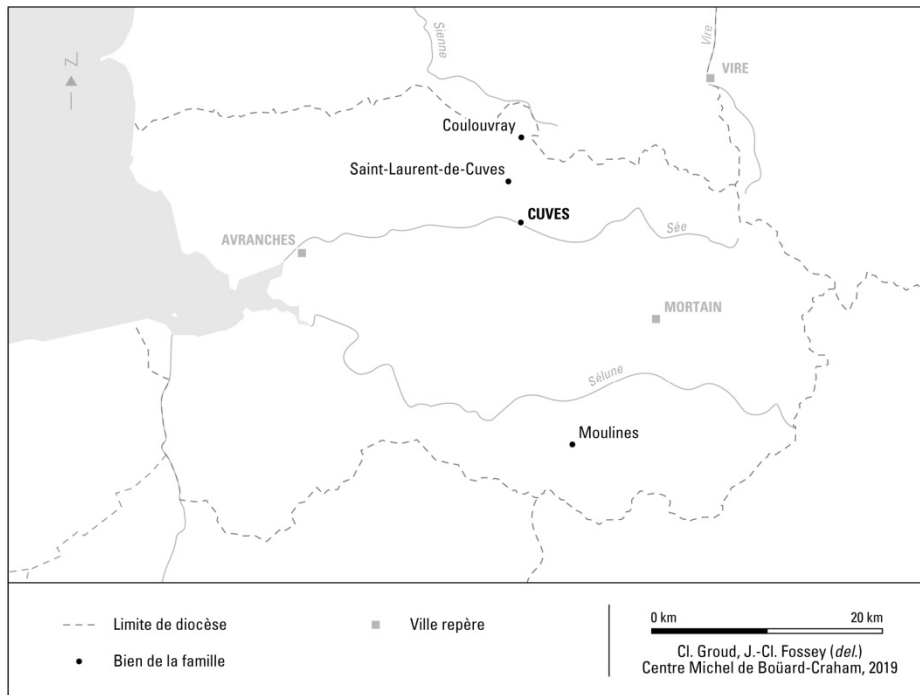
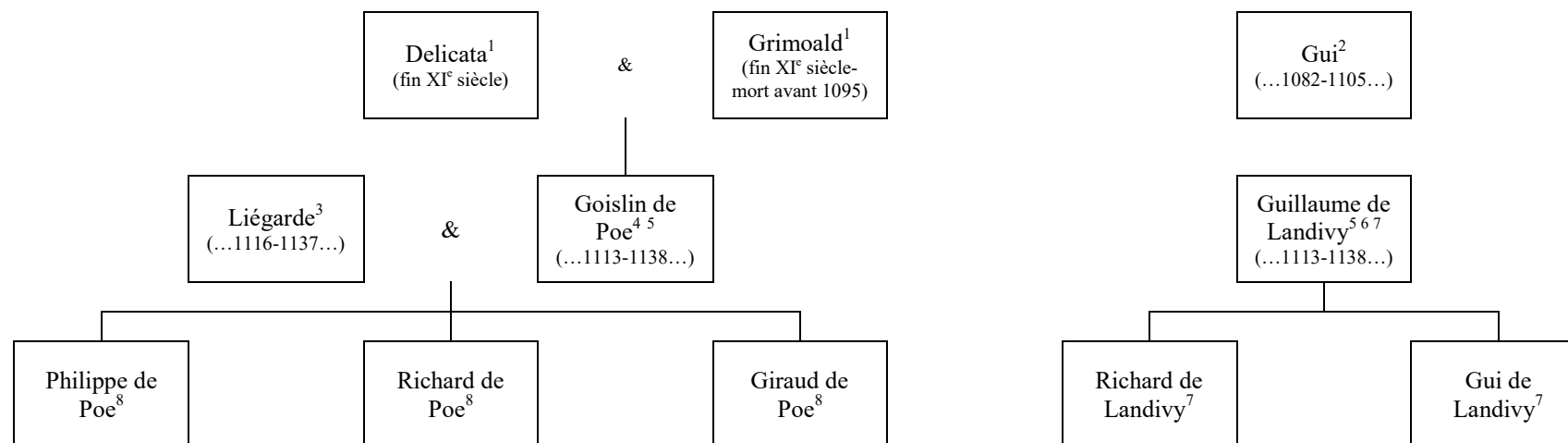


Tableau de filiation n° 1

La descendance supposée de Grimoald (familles de Landivy et de Poe)



¹ Étienne de Fougères, « *Vita S. [Guillelmi] Firmati...* », art. cit., chapitre II/18 et III/24.

² *Acta of William I...*, n° 207 ; A.D.I.V., 6 H 16, n° 7 et 12 ; BnF, ms lat. 5441/2, fol. 405 et 407 ; ms. lat. 12878, fol. 280 ; Arch. nat., L 979-3.

³ *Vet. Rot.*, n° 14 et 22.

⁴ B.M.R., coll. Leber 5636 (ms. 3122), n° 4 ; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 2 ; *Vet. Rot.*, n° 2, 3, 13-20, 22-23 ; M.B.A.C., coll. Mancel, n° 302, p. 452-453. Goislin de Poe est dit fils de Grimoald dans six actes (*Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 2 ; *Vet. Rot.*, n° 2, 3, 14, 17 et 19).

⁵ Goislin de Poe et Guillaume de Landivy, qui possèdent la terre de Marchais *jure hereditario in communi* (*Vet. Rot.*, n° 3), sont vraisemblablement apparentés.

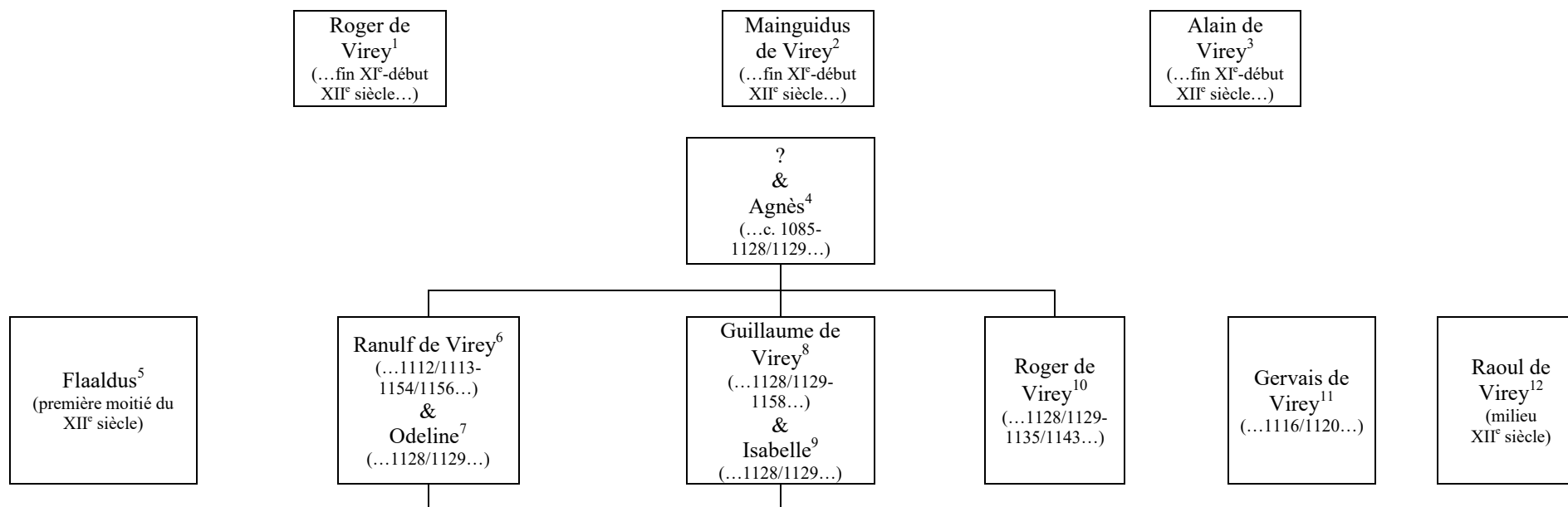
⁶ *Vet. Rot.*, n° 17.

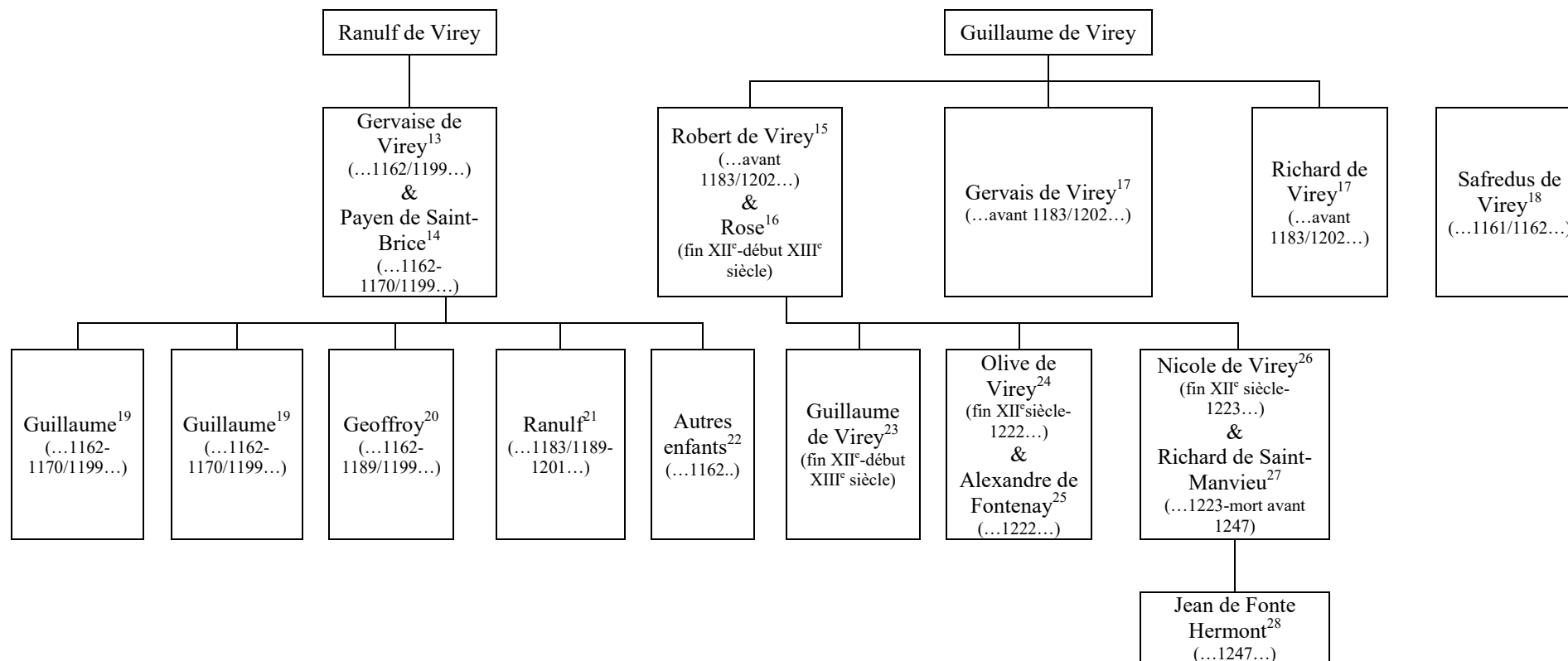
⁷ *Vet. Rot.*, n° 3.

⁸ Pour les enfants de Goislin de Poe, voir Angot, Alphonse (abbé), *Généalogies féodales mayennaises...*, *op. cit.*, p. 675.

Tableau de filiation n° 2

La famille de Virey





¹ *Acta of William I*, n° 197 ; BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405 et B.M.A., fonds Pigeon, ms. 45, fol. 159-160. Contrairement aux autres individus de la famille de Virey surnommés « de Vireio », ce personnage porte le *cognomen* « de Viriaco ». David Bates l'identifie à Ivry-la-Bataille (*Acta of William I*, p. 1092) et François de Beaurepaire à Virey (Beaurepaire, François de, *Les noms des communes...*, *op. cit.*, p. 236). Son association, dans les deux actes, avec le comté de Mortain nous fait pencher en faveur d'une identification à Virey. On note par ailleurs que ce *cognomen* ne se retrouve que dans les actes de l'abbaye de Marmoutier.

² *Acta of William I*, n° 215 ; M.B.A.C., coll. Mancel, n° 302, p. 452-453 ; *Vet. Rot.*, n° 2 et *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 2. Les sources laissent supposer que les individus identifiés comme Mainguidus de Virey, Mainguidus de Buais et Mainguidus de Savigny, sont un seul et même personnage.

³ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405.

⁴ Arch. nat., K 22, n° 7⁴ ; Arch. nat., L 978-1353 et 1357. On ne connaît pas le nom de l'époux d'Agnès. Agnès pourrait être la fille de Robert de Moidrey. Cette hypothèse serait cohérente avec les bornes chronologiques des documents dans lesquels elle apparaît. La présence dans l'entourage de la famille de Moidrey d'un certain Flaaldus (*Cart.*

Mont Saint-Michel, n° 61), ainsi que la mention d'un personnage dans la parenté de la famille de Virey portant ce même *nomen* peu courant renforce l'hypothèse d'une parenté entre les deux familles. Il est possible qu'elle soit la fille de Roger de Moidrey et de Liégarde (voir tableau de filiation n° 9).

⁵ Arch. nat., L 978-1353, 1354 et 1357. Flaadus est défini comme l'*avunculus* ou le *patruus* de Ranulf de Virey et de ses frères.

⁶ Arch. nat., K 22, n° 7⁴ et 8⁴; Arch. nat., L 967-103, L 968-233, L 973-779 et 780, L 974-988, L 978-1352, 1353, 1354, 1357 et 1358; B.M.R., coll. Leber 5636 (ms. 3122), n° 19; *Vet. Rot.*, n° 2, 3, 6 et 11; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 2 et 49; *Cart. Sav. div. ep.*, n° 52.

⁷ Arch. nat., K 22, n° 7⁴ et 8⁴; Arch. nat., L 978-1353, 1354 et 1357; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 49.

⁸ Arch. nat., K 22, n° 7⁴ et 8⁴; Arch. nat., L 967-103, L 971-586 et 587, L 974-988, L 978-1352, 1353, 1354 et 1357, L 979-8 ?; B.M.R., coll. Leber 5636 (ms. 3122), n° 19; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 13 et 49; *Cart. Sav. div. ep.*, n° 52.

⁹ Arch. nat., K 22, n° 7⁴ et 8⁴; Arch. nat., L 978-1352, 1353, 1354 et 1357; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 20 et 49. Isabelle est la fille de Robert fils de Girold (voir tableau de filiation n° 17).

¹⁰ Arch. nat., K 22, n° 7⁴; Arch. nat., L 967-103, L 974-988, L 978-1352, 1353, 1354 et 1357; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 49; *Cart. Sav. div. ep.*, n° 39 et 52.

¹¹ *Vet. Rot.*, n° 6.

¹² Arch. nat., L 967-103 et L 974-988; *Cart. Sav. div. ep.*, n° 39. Raoul de Virey a deux *generi* prénommés Guillaume et Olivier. Ils font vraisemblablement partie de la famille de sa femme, dont on ne connaît pas le nom.

¹³ Arch. nat., K 22, n° 8⁴; Arch. nat., L 967-103, L 968-233, L 974-988, L 978-1354 et 1358; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 49; *Cart. Sav. div. ep.*, n° 52.

¹⁴ Arch. nat., K 22, n° 8⁴; Arch. nat., L 967-103, L 968-233 et 234, L 974-988, L 978-1354, 1355, 1356 et 1358; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 49; *Cart. Sav. div. ep.*, n° 52. Sur la famille de Saint-Brice, voir Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 91 et Brand'Honneur, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes...*, op. cit., p. 285

¹⁵ Arch. nat., L 967-156 à 159, L 971-586 et 587; B.M.R., coll. Leber 5636 (ms. 3122), n° 19.

¹⁶ Arch. nat., L 971-586.

¹⁷ Arch. nat., L 971-586 et 587; B.M.R., coll. Leber 5636 (ms. 3122), n° 19.

¹⁸ Arch. nat., L 973-829.

¹⁹ Arch. nat., L 968-234 ?, L 978-1354; M.B.A.C., coll. Mancel, n° 302, p. 474-475 ?

²⁰ Arch. nat., L 968-233 et L 978-1354.

²¹ Arch. nat., L 968-226, L 973-830 et L 978-1358; *Henri II*, t. 2, n° CCCCXXXVIII; Léchaudé d'Anisy Louis-Amédée, « *Rotuli Normanniae in Turri Londonensi asservati Johanne Angliae regis ab anno MCC ad annum MCCIV* », *M.S.A.N.*, 1846, t. 15, p. 120.

²² Arch. nat., L 978-1354.

²³ Arch. nat., L 971-586 et B.M.R., coll. Leber 5636 (ms. 3122), n° 19.

²⁴ Arch. nat., L 967-156 à 159, 164, 182-183, L 971-586 et B.M.R., coll. Leber 5636 (ms. 3122), n° 19.

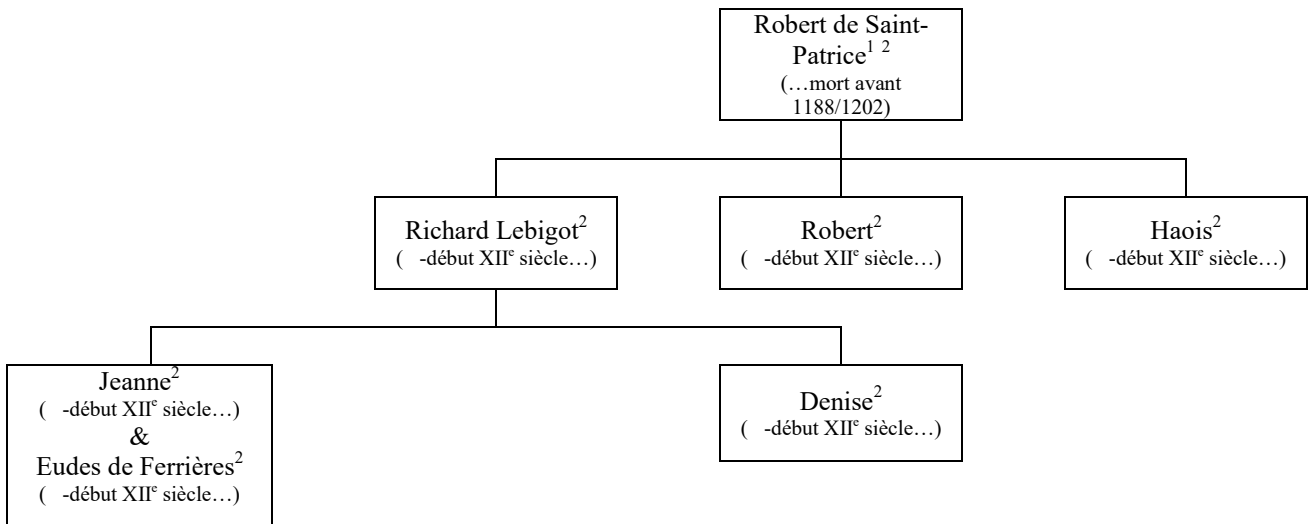
²⁵ Arch. nat., L 967-156 à 159, 164, 182-183.

²⁶ Arch. nat., L 967-164 et 182, L 971-586; B.M.R., coll. Leber 5636 (ms. 3122), n° 19.

²⁷ Arch. nat., L 967-164 et 182.

²⁸ Arch. nat., L 967-182 et 183.

Tableau de filiation n° 3
La famille de Saint-Patrice

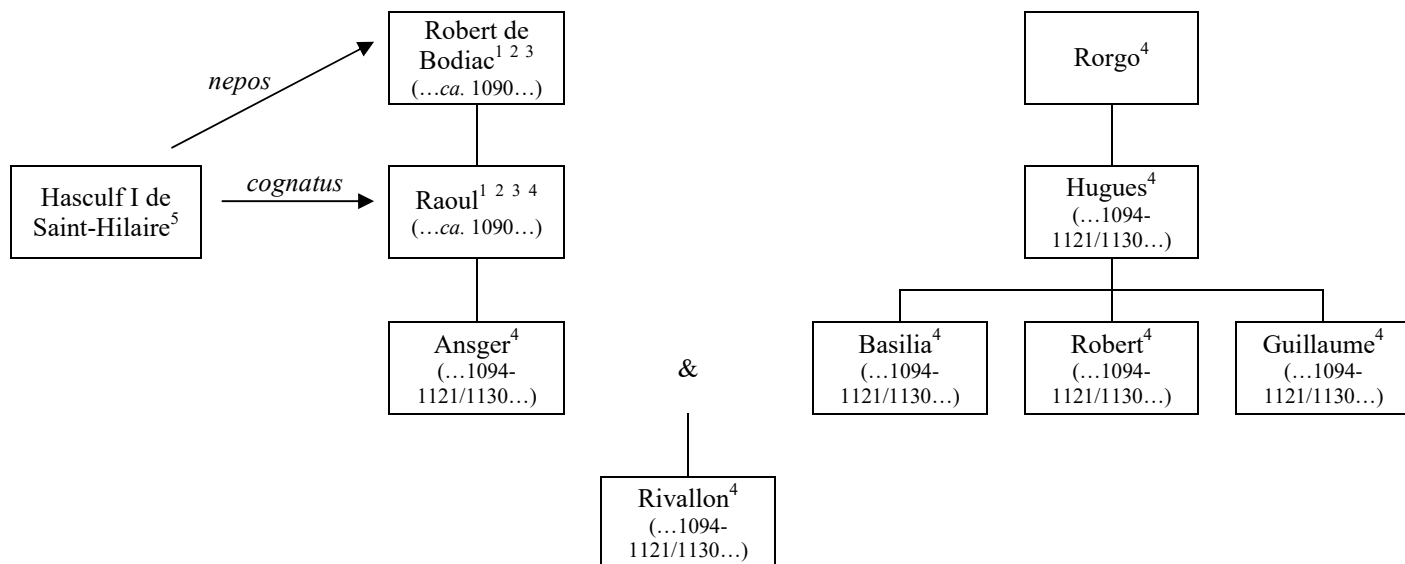


¹ Arch. nat., L 976-1124, 1145 et 1146 ; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 75.

² Arch. nat., L 976-1143 et *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 110.

Tableau de filiation n° 5

La descendance du vicomte Robert de Bodiac



¹ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 159-160.

² BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 160.

³ BnF, ms. lat. 12875, fol. 416.

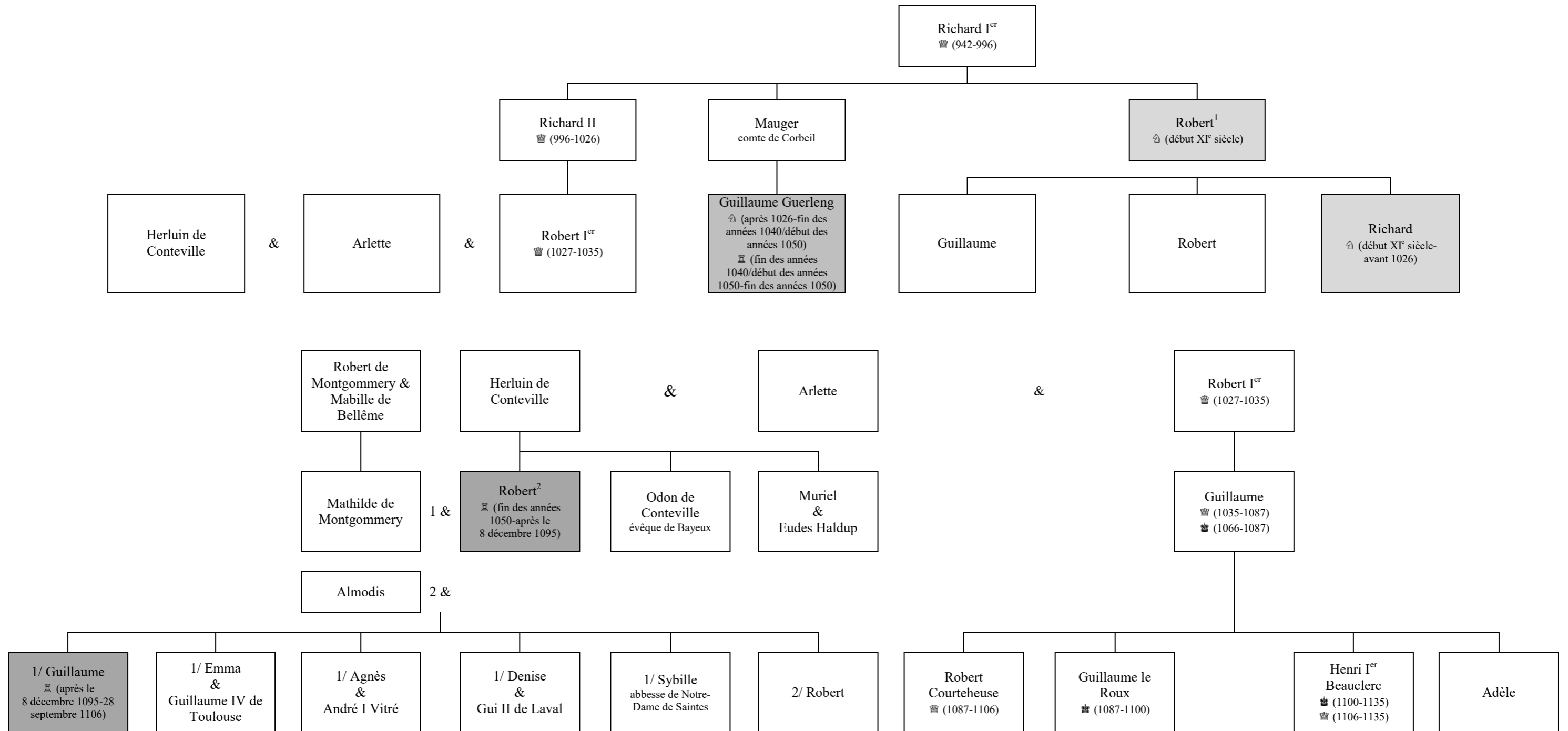
⁴ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 161-162.

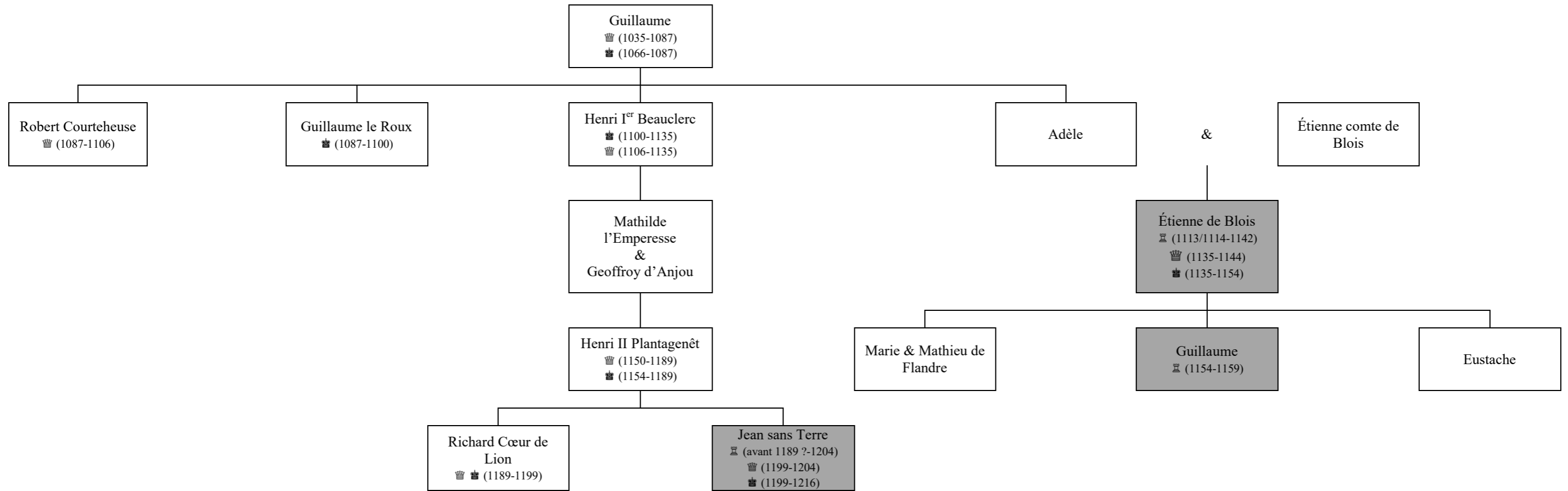
⁵ Voir tableau de filiation n° 4.

Tableau de filiation n° 6

Les comtes d'Avranches et de Mortain

- 👑 Duc de Normandie
- 👑 Roi d'Angleterre
- 👤 Comte d'Avranches
- 👤 Comte de Mortain

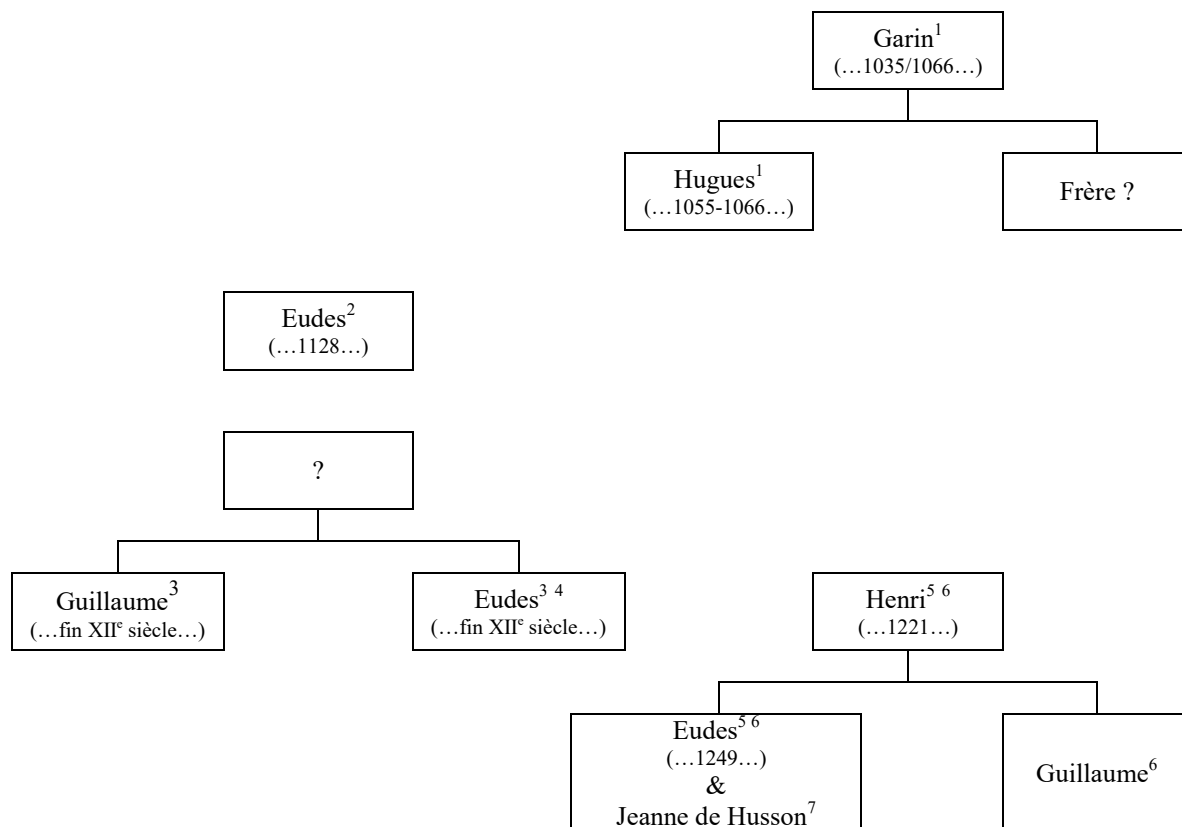




¹ Sur les comtes d'Avranches, voir Potts, Cassandra, « The earliest Norman counts revisited... », art. cit.

² Sur Robert de Mortain et sa famille, voir : Bates, David, « Notes sur l'aristocratie normande... », art. cit., p. 21-38 et Golding, Brian, « Robert, count of Mortain », in *Oxford dictionary of national biography*, Henry Matthew et Brian Harrison éd., Oxford, Oxford University Press, 2005.

Tableau de filiation n° 7
La famille du Bailleul



¹ *R.A.D.N.*, n° 209.

² BnF, ms. lat. 12875, fol. 359r.

³ Pigeon, Émile-Auber (abbé), *Le diocèse d'Avranches...*, *op. cit.*, p. 673-674.

⁴ *M.R.S.N.*, t. 1, p. 10 et 216-217.

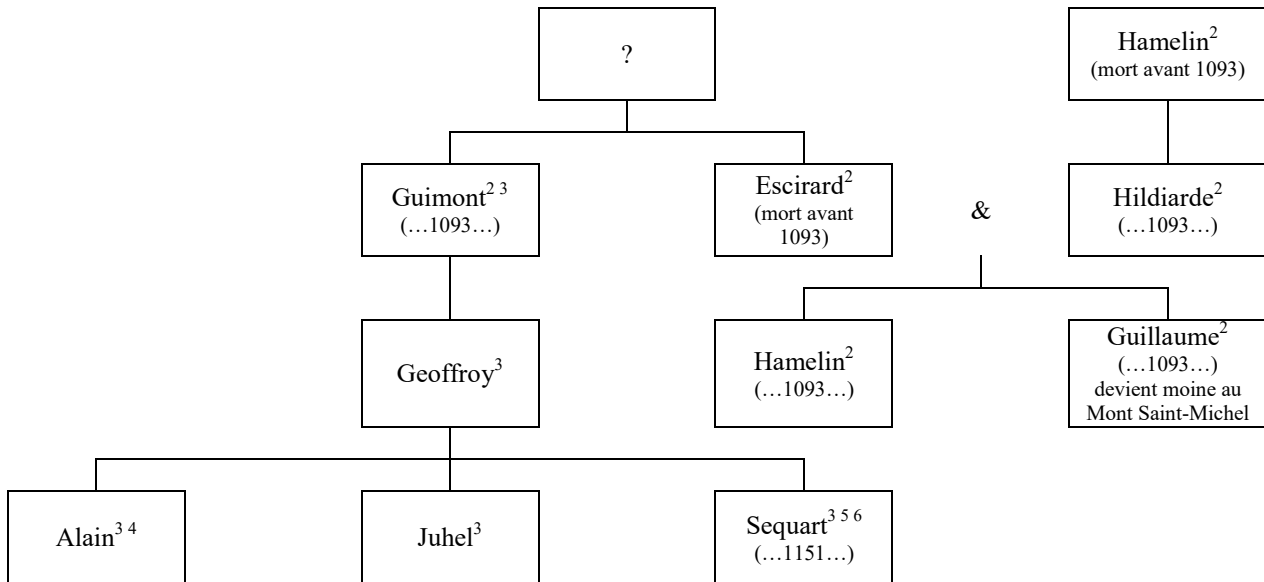
⁵ Arch. nat., L 975-1024.

⁶ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 415.

⁷ Power, Daniel, *The Norman frontier...*, *op. cit.*, p. 506.

Tableau de filiation n° 8

La parenté supposée de Guimont et d'Escirard¹



¹ Le lien de parenté entre Guimont et Escirard est établi par la donation d'Hildiarde au Mont Saint-Michel (voir note suivant). Les possessions des deux branches familiales se situent dans la zone de Terregatte, où les différents membres de la famille interviennent.

² *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 50.

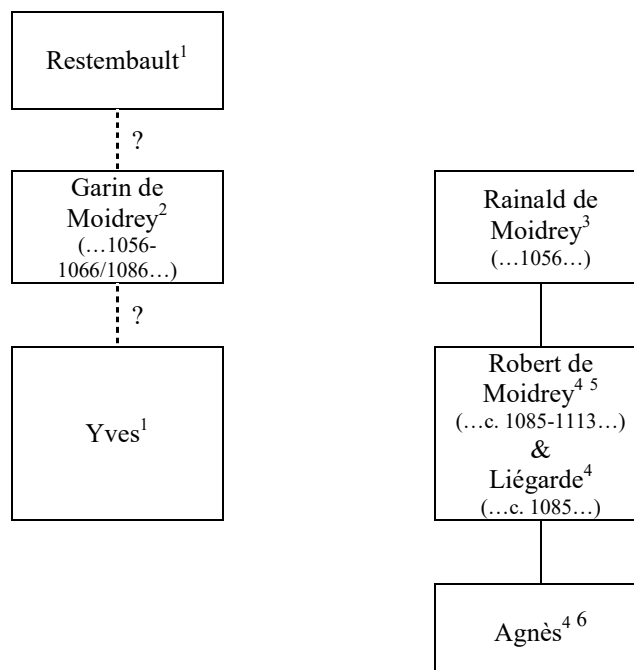
³ Arch. nat., L 967-103. La confirmation des dons réalisés par Geoffroy fils Guimont et ses fils date du 23 octobre 1179. La date de donation originelle est inconnue.

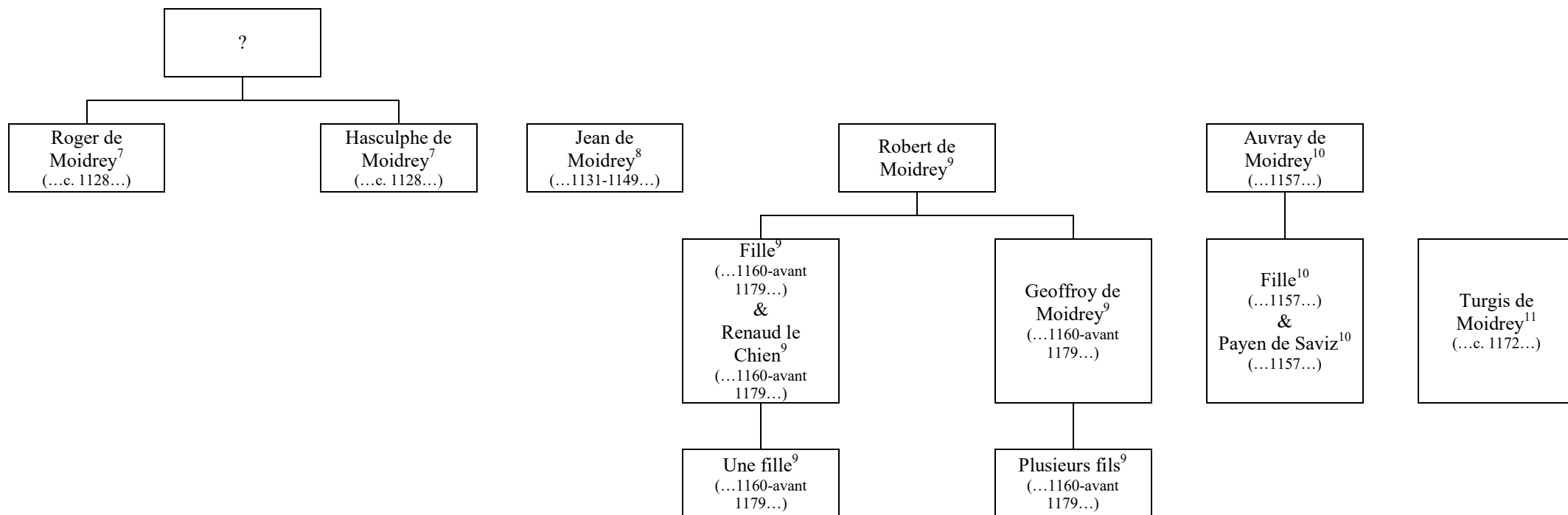
⁴ Arch. nat., L 975-1016.

⁵ Arch. nat., L 973-766.

⁶ Peut-être ce Sequart est-il le même que le sénéchal du seigneur de Fougères dans les années 1150 ? (Farrer, William, *Early Yorkshire charters...*, op. cit., t. IV, n° 45 et 47 ; Stenton, Frank Miller, *Documents illustrative...*, op. cit., n° 162).

Tableau de filiation n° 9
La famille de Moidrey





¹ *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 66.

² *Ibid.*, n° 44 et 61.

³ *Ibid.*, n° 61. Garin et Rainald sont peut-être frères.

⁴ La Bigne Villeneuve, Paul de, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes...*, *op. cit.*, n° LIV.

⁵ *Vet. Rot.*, n° 3.

⁶ Voir également tableau de filiation n° 2.

⁷ *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 45.

⁸ *Ibid.*, n° 55. Jean pourrait être un des héritiers de Garin ou Rainald.

⁹ *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 37

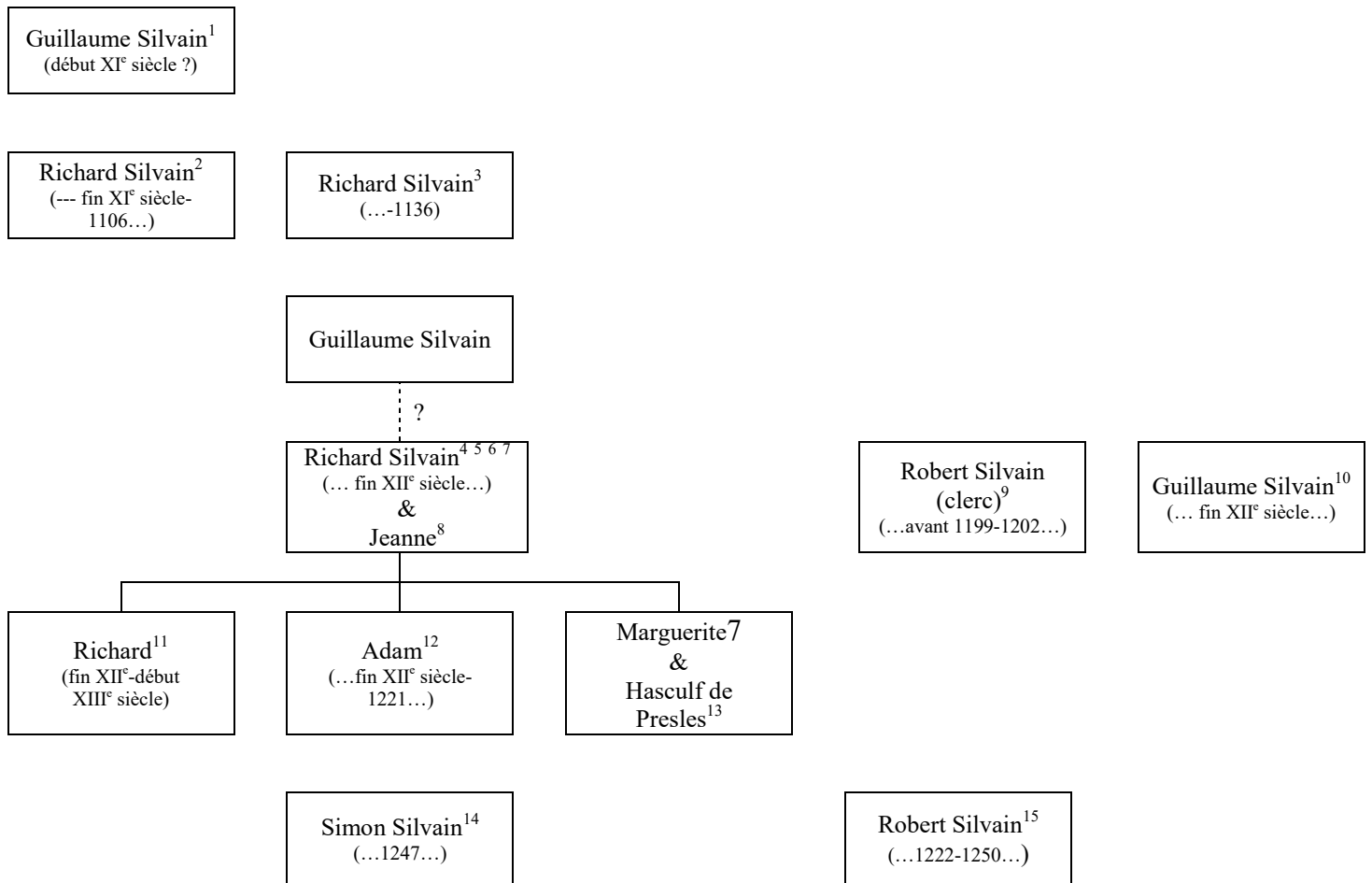
¹⁰ *Chronique de Robert de Torigni*, t. 2, p. 250.

¹¹ *Henri II*, t. 1, n° CCCCXLVIII.

Tableau de filiation n° 10

La famille Silvain

Nous avons identifié quatre personnages se prénommant Richard Silvain, sans toujours pouvoir les distinguer formellement. Leurs possessions incitent à penser qu'ils faisaient partie de la même famille (voir carte n°4).



¹ Allen, Richard, « Un nouvel acte de Guillaume le Bâtard... », art. cit., annexe.

² *Acta of William I*, n° 215.

³ O.V., t. VI, p. 490-493 (livre XIII). Il est possible que le personnage nommé Richard Silvain qui apparaît entre la fin du XI^e siècle et 1106 soit le même personnage que celui qui meurt en 1136.

⁴ Arch. nat., L 972-679 ; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 83, 108 et 122 ; M.B.A.C., coll. Mancel, n° 300, n° 149, p. 197.

⁵ *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 73. Le fils aîné de ce Richard Silvain se nomme également Richard.

⁶ Arch. nat., L 979-72 ; M.B.A.C., coll. Mancel, n° 300, n° 140, p. 196, n° 144, p. 196-197 ; n° 146-147, p. 197 et n° 155, p. 198-199. Ce Richard Silvain est marié à Jeanne et leur fils se prénomme Adam.

⁷ **Erreur ! Liaison incorrecte.**-108. Ce Richard Silvain a une fille prénommée Marguerite.

⁸ M.B.A.C., coll. Mancel, n° 300, n° 147, p. 197 et n° 155, p. 198-199.

⁹ M.B.A.C., coll. Mancel, n° 300, n° 149, p. 197. Ce Robert Silvain est peut-être le même homme identifié au chanoine de Lisieux, affilié à la famille de Milly (Spear, David., *The personal of the Norman cathedrals...*, *op. cit.*, p. 189-190 et BnF, ms. lat. 10086, fol. 74 et 231v). Voir également tableau de filiation n° 11.

¹⁰ Arch. nat., L 979-72.

¹¹ *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 73. Un Richard Silvain possédant des biens à Martigny apparaît vers 1210. Peut-être est-ce le même homme (Arch. nat., L 972-679) ? Est-ce également lui qui, en septembre 1211, fait partie des chevaliers du comté de Mortain qui jurent fidélité à Philippe Auguste (Baldwin, John Wesley éd., *Les registres de Philippe Auguste...*, *op. cit.*, p. 306).

¹² Arch. nat., L 979-69 ; M.B.A.C., coll. Mancel, n° 300, n° 155, p. 198-199 et n° 156, p. 199 ; Desroches, Jean-Jacques, *Annales civiles, militaires et généalogiques...*, *op. cit.*, p. 193

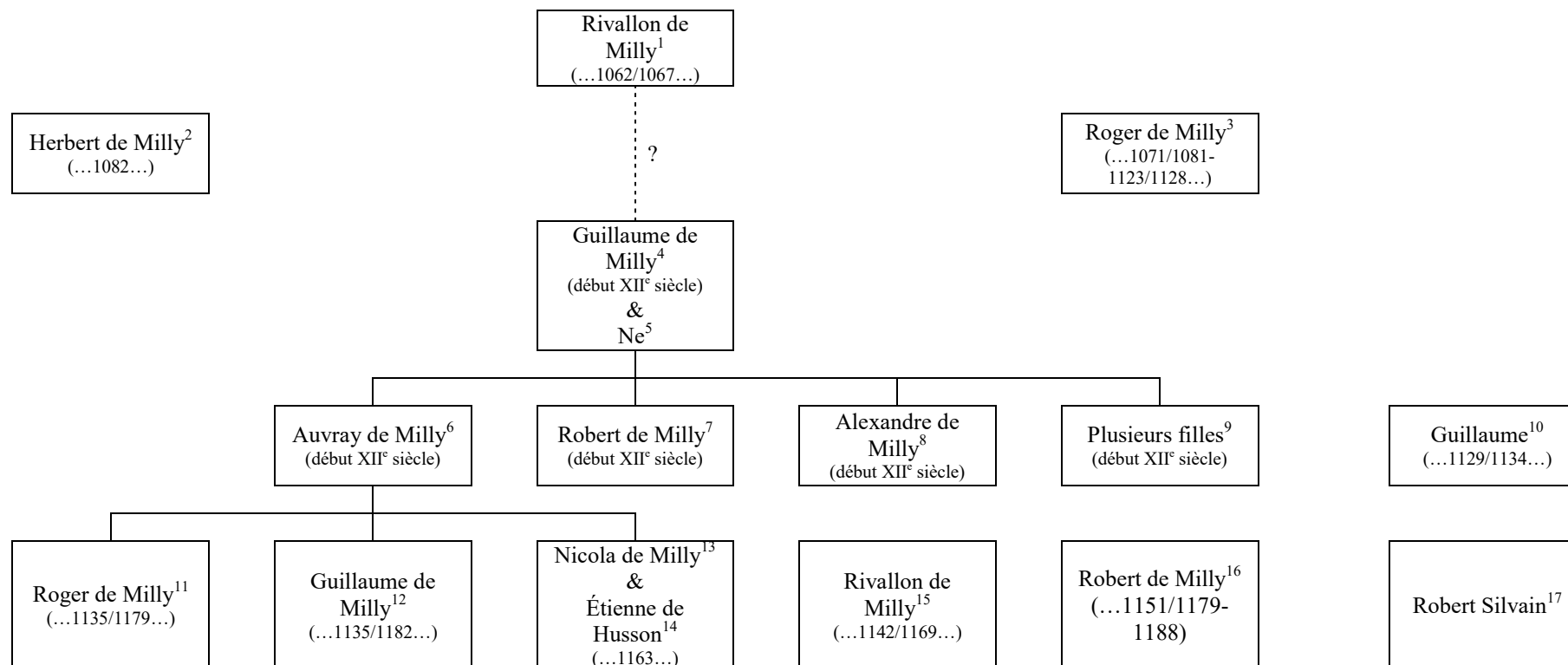
¹³ *Liber Feudorum : The Books of Fees Commonly Called Testa de Nevill*, Londres, His Majesty's Stationery Office, t. 1, 1920, p. 72 ; Barraclough Geoffrey éd., *The Charters of the Anglo-Norman Earls of Chester...*, *op. cit.*, n° 203 et 251.

¹⁴ M.B.A.C., coll. Mancel, n° 300, n° 146, p. 197.

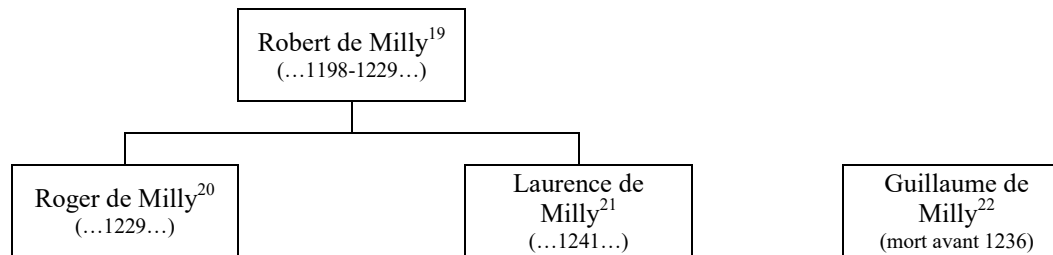
¹⁵ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 168 et M.B.A.C., coll. Mancel, n° 300, n° 148, p. 197. On voit un Richard Silvain à de nombreuses reprises dans les comptes de l'Échiquier de Normandie, en 1195 et 1198, notamment pour le comté de Mortain : *M.R.S.N.*, t. 1, p. 215, 217 et 223 ; t. 2, p. 356 et 361 (Haskins Charles-Homer, *Norman institutions...*, *op. cit.*, p. 180 et 336).

Tableau de filiation n° 11

La famille de Milly



Roger de Milly¹⁸
(fin XII^e-début
XIII^e siècle)



¹ Courson, Aurélien de éd., *Cartulaire de l'abbaye de Redon...*, *op. cit.*, n° 326.

² BnF, ms. lat. 11832, n° 4.

³ Barraclough Geoffrey éd., *The Charters of the Anglo-Norman Earls of Chester...*, *op. cit.*, n° 1, 11 et 398 (?).

⁴ *Acta of William I*, n° 59 et 281 (II) et Musset Lucien, *Les actes de Guillaume le Conquérant et de la reine Mathilde...*, *op. cit.*, n° 22 ; Sauvage, René-Norbert, *L'abbaye de Saint-Martin de Troarn...*, *op. cit.*, n° VII ; BnF, ms. lat. 10086, fol. 73v-74r, 75r, 75v-76r, 231v et 232v ; Barraclough Geoffrey éd., *The Charters of the Anglo-Norman Earls of Chester...*, *op. cit.*, n° 9. Guillaume de Milly devient moine de l'abbaye de Troarn aux alentours de 1107 (BnF, ms. lat. 10086, fol. 75v-76r).

⁵ *Acta of William I*, n° 59 et Musset Lucien, *Les actes de Guillaume le Conquérant et de la reine Mathilde...*, *op. cit.*, n° 22. La femme de Guillaume de Milly est très probablement une fille d'Auvray le Géant.

⁶ BnF, nouv. acq. lat. 1428, fol. 98 et 108 ; BnF, ms. lat. 10086, fol. 73v-74r, 75r, 231v, 232v ; Barraclough Geoffrey éd., *The Charters of the Anglo-Norman Earls of Chester...*, *op. cit.*, n° 9. Fils aîné de Guillaume de Milly, Auvray succéda à son père lorsque celui-ci se fit moine. Peu après, il partit pour la Terre Sainte et y mourut (BnF, ms. lat. 10086, fol. 73v-74r). C'est son frère Roger qui recueillit dans un premier temps l'héritage de son frère (BnF, ms. lat. 10086, fol. 231v).

⁷ Sauvage, René-Norbert, *L'abbaye de Saint-Martin de Troarn...*, *op. cit.*, n° VII ; BnF, ms. lat. 10086, fol. 73v-74r, 75r, 231v et 232r ; Barraclough Geoffrey éd., *The Charters of the Anglo-Norman Earls of Chester...*, *op. cit.*, n° 9. Après avoir recueilli dans un premier temps l'héritage de son frère Auvray, Robert de Milly se fait également moine à l'abbaye de Troarn en 1117 (BnF, ms. lat. 10086, fol. 75r).

⁸ BnF, nouv. acq. lat. 1428, fol. 108. Ce personnage est cité comme frère d'Auvray de Milly. Il s'apparaît qu'une seule fois dans les sources.

⁹ BnF, ms. lat. 10086, fol. 73v-74r, 75r, 231v et 232v. La documentation mentionne les filles de Guillaume de Milly, sans citer leur nom. L'une d'entre elles devient religieuse à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Caen (*Acta of William I*, n° 59 et Musset Lucien, *Les actes de Guillaume le Conquérant et de la reine Mathilde...*, *op. cit.*, n° 22).

¹⁰ Arch. nat., L 967-1153.

¹¹ BnF, ms. lat. 10086, fol. 74, 74v-75r, 75r231v et 232r ; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 43. Roger de Milly recueille sans doute l'héritage de son père lorsque son oncle Robert se fait moine. Les sources mentionnent un certain Roger de Milly à la fin du XII^e siècle et au début du XIII^e siècle, sans que l'on sache s'il s'agit du même homme (voir *infra*). On ne sait si certaines sources font mention de Roger fils d'Auvray ou de cet autre personnage (Arch. nat., L 967-103, L 979-67 et 74 ; B.M.R., coll. Leber n° 4 ; *Cart. Sav. div. ep.*, n° 39).

¹² Arch. nat., L 974-918, L 977-1283, L 979-109 ; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 43 ; BnF, nouv. acq. lat. 2292, n° 1 et 2. Guillaume de Milly est moine à l'abbaye de Savigny.

¹³ BnF, ms. lat. 10086, fol. 74v-75r, 75r et 237r. Roger de Milly est sans doute mort sans descendance. Ses biens passent à sa sœur, épouse d'Étienne de Husson.

¹⁴ BnF, ms. lat. 10086, fol. 74v-75r et 237r ; B.M.R., coll. Leber n° 4.

¹⁵ Arch. nat., L 967-103 ; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 35.

¹⁶ Robert de Milly est archidiacre de Coutances (Spear David., *The personal of the norman cathedrals...*, *op. cit.*, p. 99). Un certain Robert de Milly apparaît dans les sources *ca.* 1139, sans titre (BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 415-416). Est-ce cet homme ?

¹⁷ BnF, ms. lat. 10086, fol. 74 et 231v. Robert Silvain est l'*avunculus* de Roger de Milly. Il est chanoine de Lisieux (Spear, David., *The personal of the Norman cathedrals...*, *op. cit.*, p. 189-190). Ce personnage est également associé à la famille Silvain (voir tableau de filiation n° 10).

¹⁸ Arch. nat., L 967-149 ; *M.R.S.N.*, t. 1, p. 217 et t. 2, p. 360 et 543 ; Barraclough Geoffrey éd., *The Charters of the Anglo-Norman Earls of Chester...*, *op. cit.*, n° 398 (?). Un Roger de Milly apparaît dans les sources à la fin du XII^e siècle et au début du XIII^e siècle. En septembre 1211, il fait partie des chevaliers du comté de Mortain qui jurent fidélité à Philippe Auguste (Baldwin, John W. éd., *Les registres de Philippe Auguste...*, *op. cit.*, p. 305). Ce ne peut être le fils d'Auvray, les écarts chronologiques étant beaucoup trop considérables (voir *supra* n. 11).

¹⁹ BnF, ms. lat. 10086, fol. 232 et ms. fr. 4902, fol. 286r ; *M.R.S.N.*, t. 2, p. 356 et 357. On ne sait à quelle branche de la famille raccrocher ce Robert de Milly. Il possède des biens à Chaulieu.

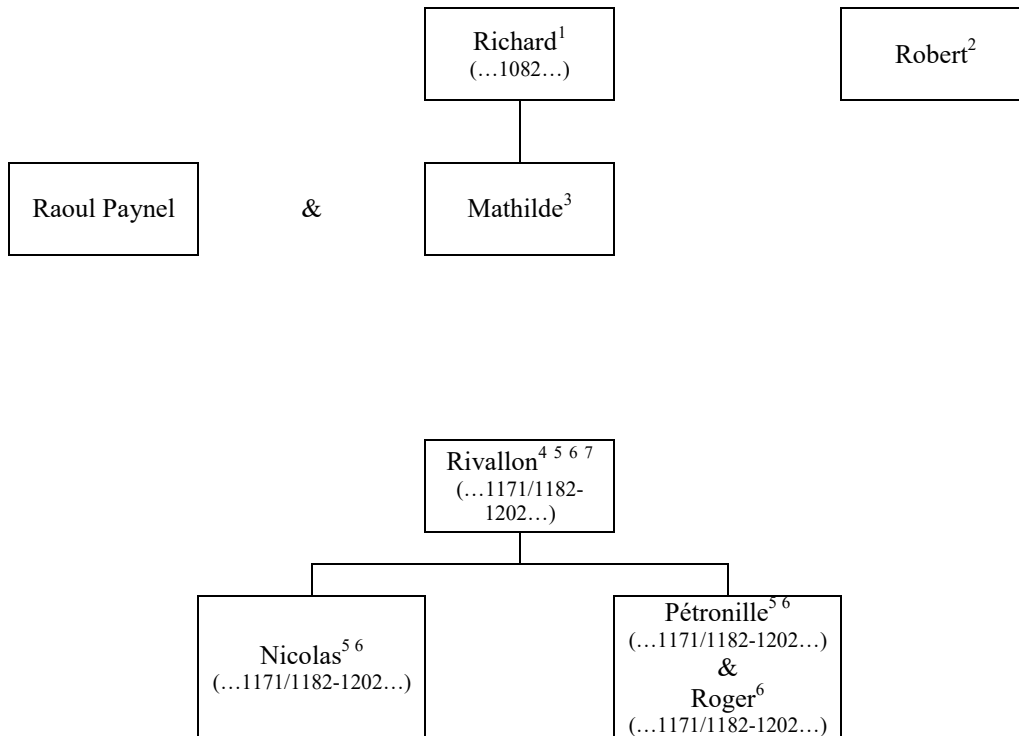
²⁰ BnF, ms. lat. 10086, fol. 232. Ce Roger est le fils aîné de Robert de Milly.

²¹ BnF, ms. lat. 10086, fol. 232v et A.D.C., H 7745, n° 151, fol. LIXr.

²² Guillaume de Milly épouse Mathilde, fille de Enguerrand Patry. Il ne semble pas y avoir eu d'enfant de cette union (Mathilde avait épousé en première noce Raoul Tesson) : *Public Record Office*, 31/8/140B, III, n° 76, fol. 103 et Delisle, Léopold, *Recueil des jugements de l'Échiquier...*, *op. cit.*, p. 166, n° 728. Voir également Louise, Gérard, « Les Patry de La Lande... », *art. cit.*, p. 17 et 21

Tableau de filiation n° 12

La famille de Sourdeval en Normandie



¹ *Acta of William I*, n° 215.

² Becker, Julia éd., *Documenti latini et greci...*, *op. cit.*, p. 166. Richard et Robert sont peut-être frères.

³ Farrer, William, *Early Yorkshire charters...*, *op. cit.*, t. VI, p. 4. Pour la descendance de Mathilde de Sourdeval et de Raoul Paynel, voir Guilmin, Maxime, « Un exemple de réseau relationnel de l'aristocratie anglo-normande... », *art. cit.*, p. 234.

⁴ *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 83.

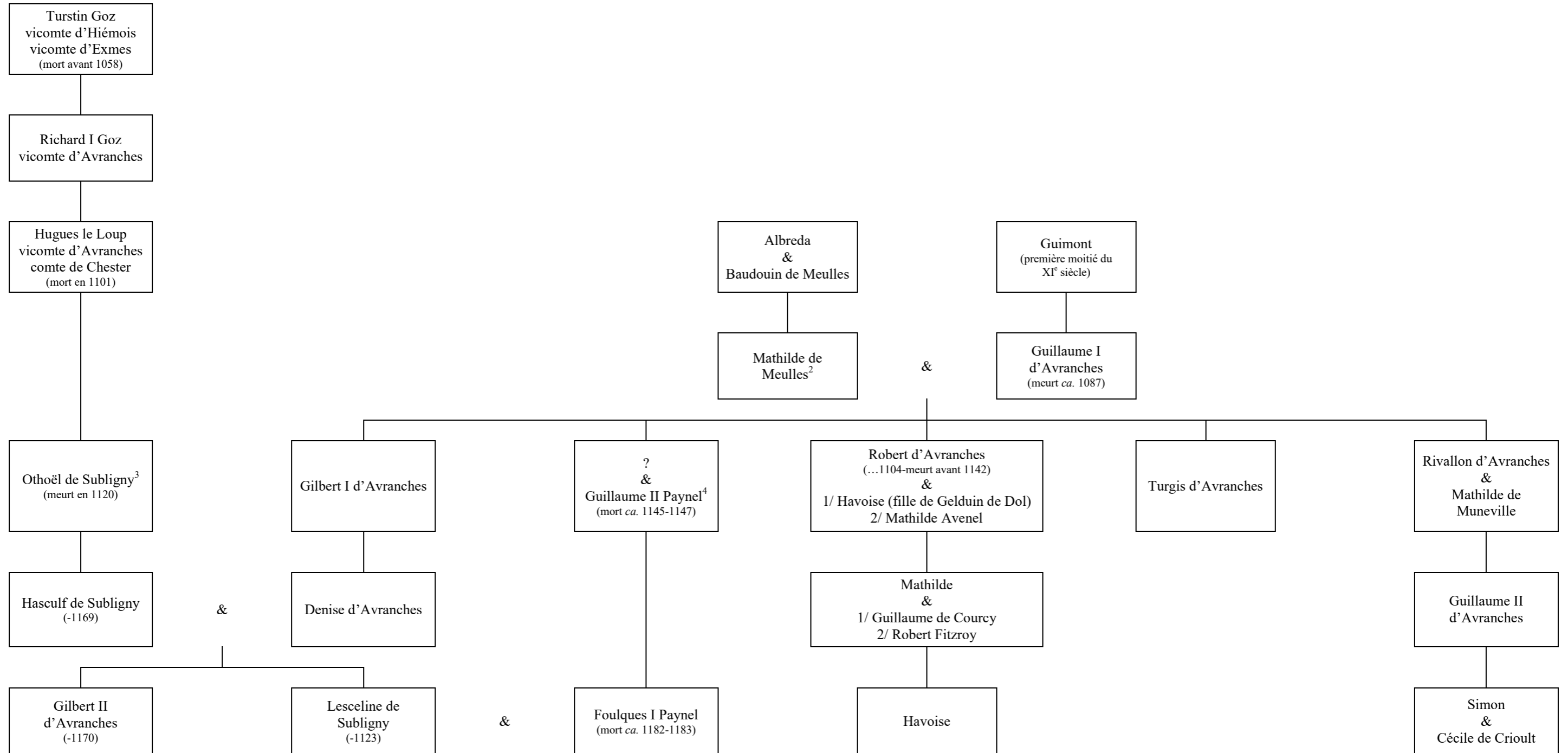
⁵ A.N., L 976-1124 et 1130.

⁶ A.N., L 976-1122 et *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 72.

⁷ Pitard, Julien, *La noblesse du Mortainais...*, *op. cit.*, p. 445. Julien Pitard fait référence à un acte de donation qui ne nous est parvenu que sous une forme incomplète (BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 417).

Tableau de filiation n° 13

La famille d'Avranches et ses liens avec les familles Goz, de Subigny et Paynel¹



¹ Ce tableau de filiation est le fruit du travail mené par Daniel Levalet dans le cadre de ses recherches sur la famille d'Avranches (Levalet, Daniel, « Aux origines de La Haye-Pesnel... », art. cit., p. 219-269).

² Mathilde de Meulles se marie en seconde noce avec Ranulf Avenel, duquel elle aura un fils également dénommé Ranulf.

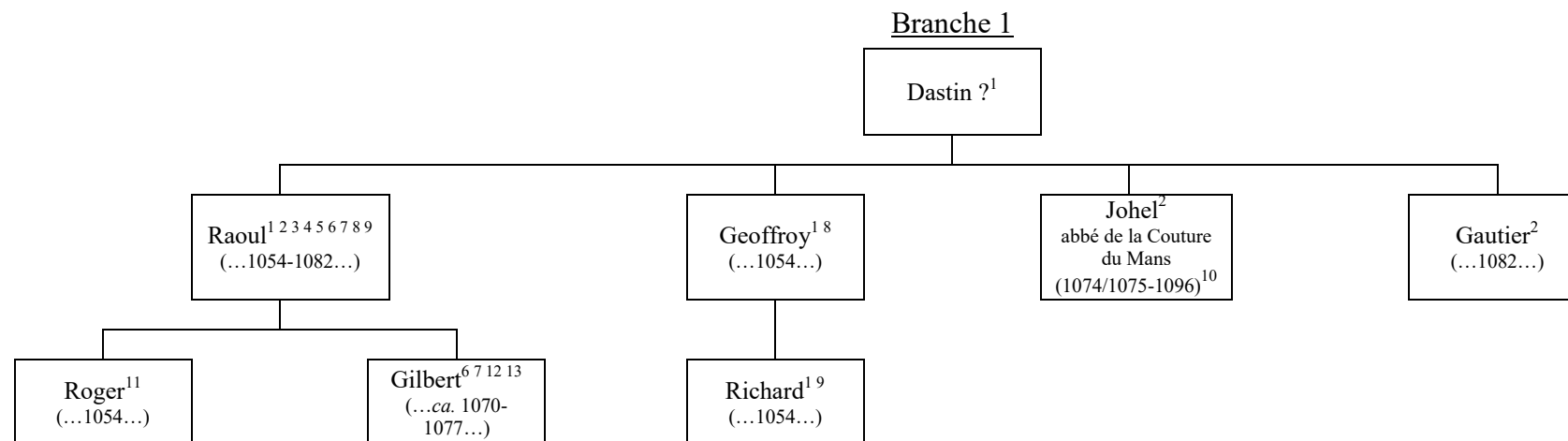
³ Sur la généalogie de la famille de Subigny, voir Power, Daniel, *The Norman frontier...*, op. cit., p. 518-519.

⁴ Sur la généalogie de la famille Paynel, voir Guilmin, Maxime, « Un exemple de réseau relationnel de l'aristocratie anglo-normande... », art. cit., p. 234.

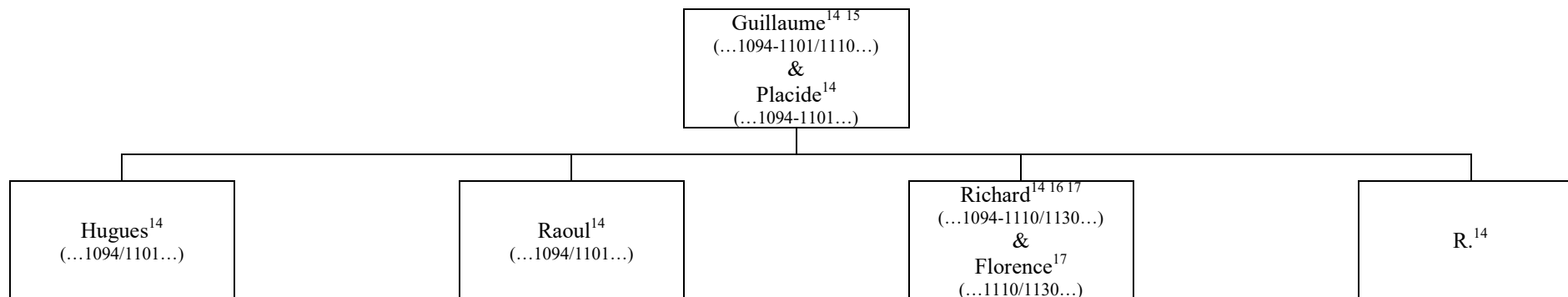
Tableau de filiation n° 14

La famille Dastin

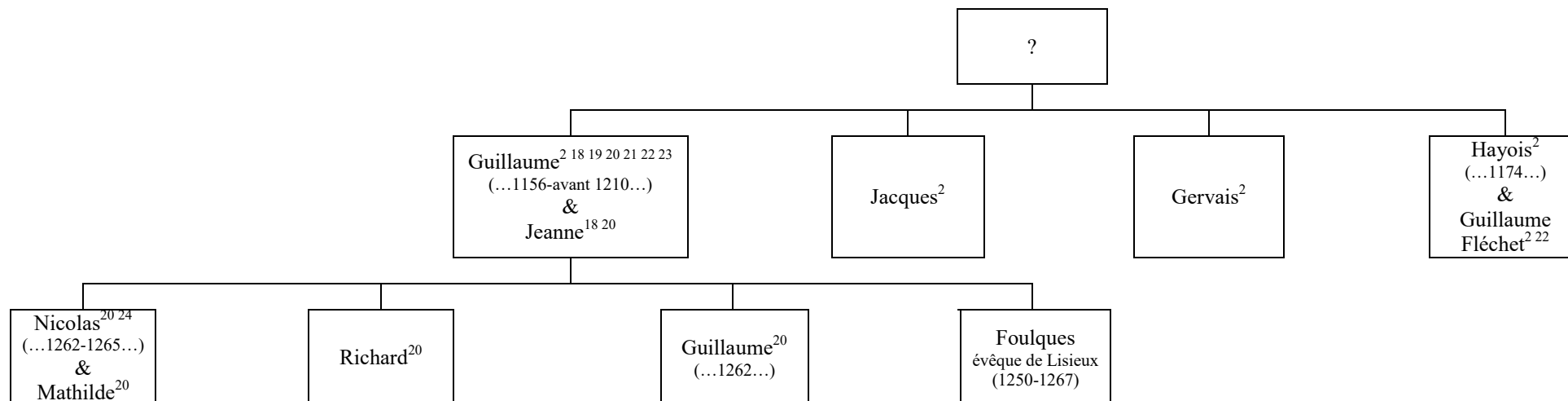
Certains membres de la famille ne sont rattachés à aucune branche, les sources ne permettant pas de faire d'hypothèse à leur sujet. Plusieurs branches familiales ont été identifiées. Les sources ne permettent pas toujours de les relier entre-elles. Les branches 1, 3 et 6 sont sans doute apparentées : toutes possèdent des biens dans l'Avranchin. Les branches 4 et 5 sont sans doute également apparentées et partagent peut-être des liens collatéraux avec la branche 1.

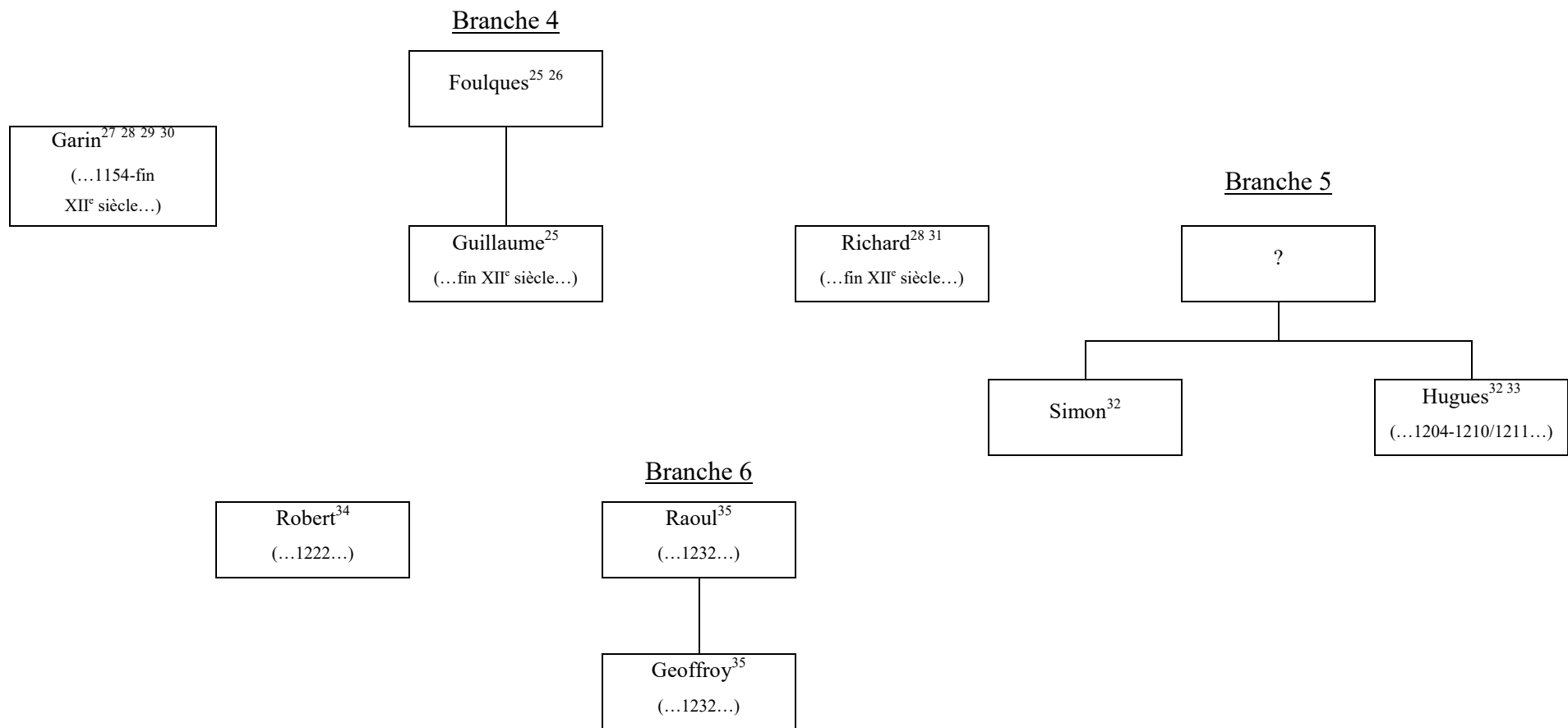


Branche 2



Branche 3





¹ Rouet, Dominique éd., *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux...*, *op. cit.*, n° A165 et A168. Raoul et Geoffroy sont dits fils de Dastin. Raoul Dastin est enterré à l'abbaye Saint-Pierre-de-Préaux ; il est le *cognatus* de Robert fils Onfroy de Vieilles. Geoffroy Dastin devient moine dans cette abbaye.

² BnF, ms. lat. 11832, n° 4.

³ *Cartulaire de l'abbaye de Redon...*, *op. cit.*, n° 326.

⁴ *Henri II*, n° DCCXLIV.

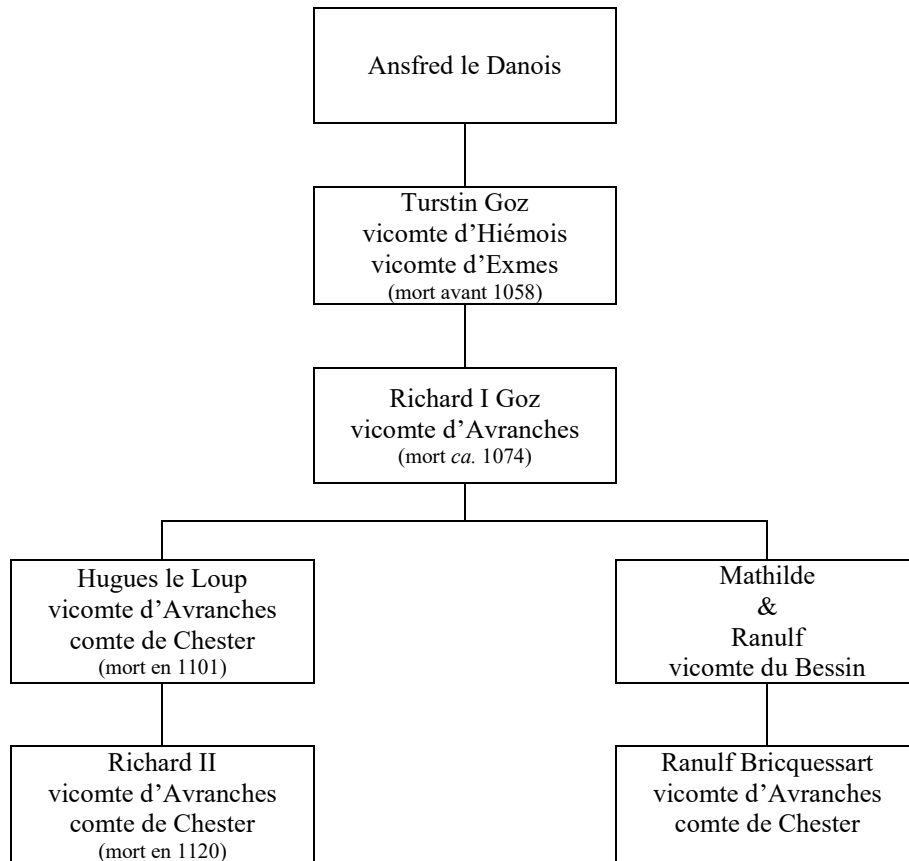
⁵ BnF, ms. lat. 12884, fol. 178r.

⁶ Monstier, Arthur du, *Neustria Pia seu de omnibus et singulis abbatibus et prioratibus totius Normanniae*, Rouen, Jean Berthelin, 1663, p. 479.

-
- ⁷ Sauvage, René-Norbert, « Les diplômes de Henri I^{er} roi d'Angleterre et duc de Normandie pour l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive », *Société de l'Histoire de la Normandie. Mélanges*, 12^e série, 1933, n° II.
- ⁸ *Henri II*, n° DCLXXV.
- ⁹ BnF, nouv. acq. lat. 1929, n° 278, fol. 79bis.
- ¹⁰ Sauvage, Hippolyte, « Arnaud, évêque du Mans... », art. cit., p. 521-545 et Hillion, Yannick, « Arnaud et Hoël... », art. cit., p. 49-77.
- ¹¹ Rouet, Dominique éd., *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux...*, *op. cit.*, n° A165
- ¹² *Acta of William I*, n° 166.
- ¹³ Porée, Adolphe-André (chanoine), *Histoire de l'abbaye du Bec*, Évreux, C. Hérissé, 1901, t. 1, p. 656-657.
- ¹⁴ Rouet, Dominique éd., *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux...*, *op. cit.*, n° A169. Hugues est désigné comme héritier de son père Guillaume, mais il dut mourir peu de temps après la donation, car ensuite entre les mains de Richard qu'échoient les biens de Guillaume. R. devient moine à l'abbaye de Saint-Pierre-de-Préaux.
- ¹⁵ *Ibid.*, n° A179 et A185.
- ¹⁶ *Ibid.*, n° A170.
- ¹⁷ *Ibid.*, n° A172.
- ¹⁸ *Cart. Montmorel*, n° 81.
- ¹⁹ *Ibid.*, n° 12.
- ²⁰ *Cart. Lucerne*, n° 110 et 115.
- ²¹ Arch. nat., L 967-107, 968-308 et 976-1128 ; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 87.
- ²² Arch. nat., L 967-137.
- ²³ Pigeon, Émile-Auber, *Le diocèse d'Avranches...*, *op. cit.*, p. 673-674.
- ²⁴ *Cart. Lucerne*, n° 130 et 131.
- ²⁵ A.D.C., H 6623.
- ²⁶ Ramackers, Johannes éd., *Papsturkunden in Frankreich...*, *op. cit.*, n° 120.
- ²⁷ B.M.A., ms. 206, n° XLIII, fol. 34v-35r.
- ²⁸ BnF, ms. lat. 5430A, fol. 241 et A.D.S.M., 18 H.
- ²⁹ *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 13.
- ³⁰ Allen, Richard, « Les actes des évêques d'Avranches... », art. cit., annexe I, p. 99.
- ³¹ BnF, ms. lat. 10086, fol. 158r.
- ³² Rouet, Dominique éd., *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux...*, *op. cit.*, n° B133.
- ³³ *Querimoniae*, année 1247. Hugues est l'avus de Robert de Bellême.
- ³⁴ Courtaux, Théodore, *Preuves pour servir à l'histoire de la maison du Touchet (Normandie et Angleterre) 1082-1802*, Paris, Cabinet de l'historiographe, 1906, preuves n° IV. La *nepta* de Robert se prénomme Jeanne. Elle est mariée à Nicolas de Pontfol. Ce Robert est sans doute apparenté à la branche 3 en raison de possessions communes dans l'Avranchin.
- ³⁵ A.D.C., 2 D 150.

Tableau de filiation n° 15

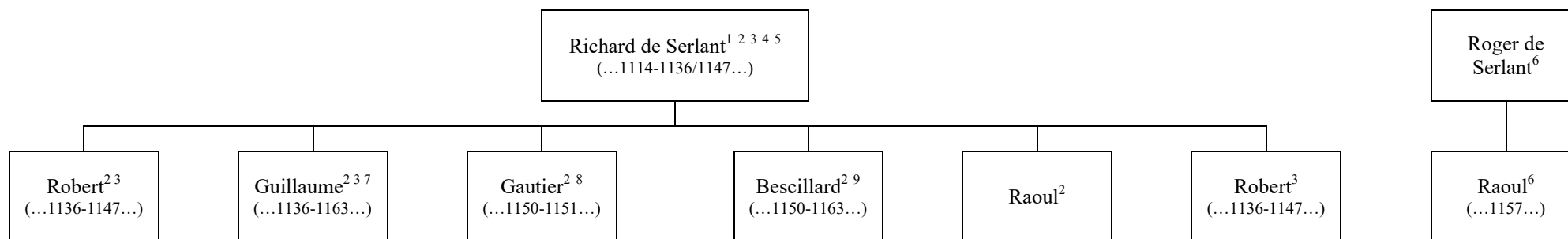
Les vicomtes d'Avranches¹



¹ Musset, Lucien, « Une famille vicomtale... », art. cit., p. 95.

Tableau de filiation n° 16

La famille de Serlant



¹ *Vet. Rot.*, n° 11.

² *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 20.

³ Arch. nat., L 967-81.

⁴ Arch. L 967-103.

⁵ M.B.A.C., coll. Mancel, n° 302, p. 419.

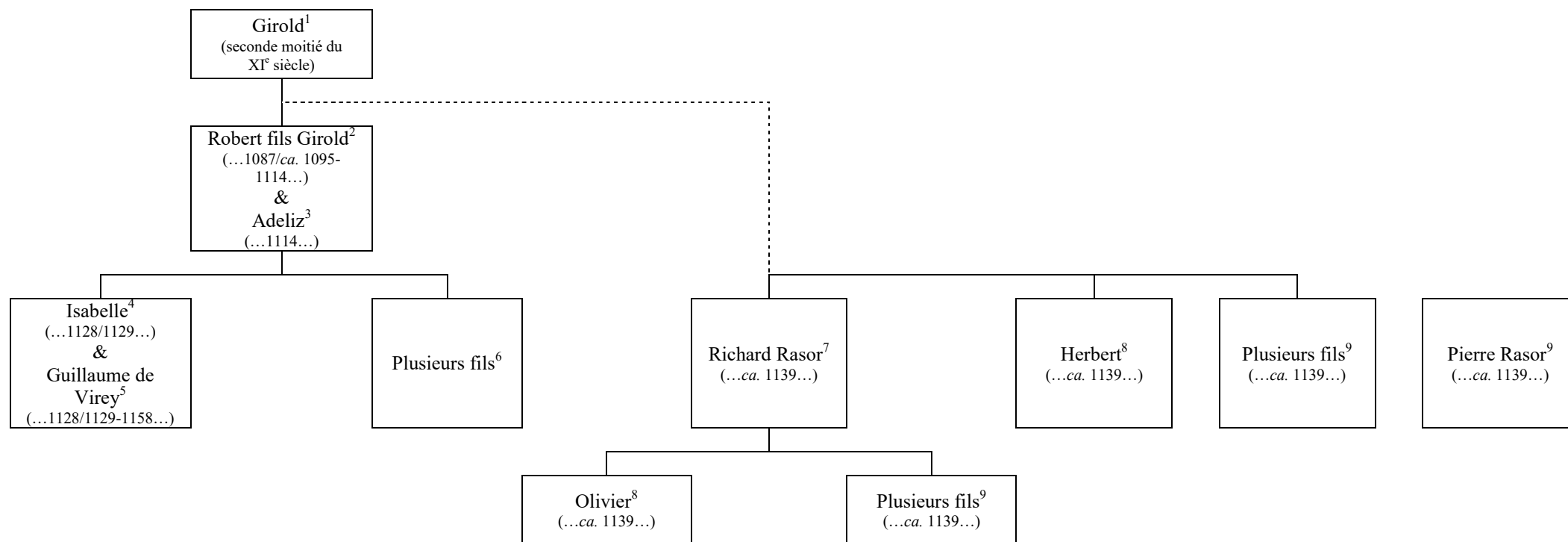
⁶ BnF, nouv. acq. lat. 2292, n° 1 et 2.

⁷ A.D.I.V., 1 F 1626.

⁸ *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 28 ; *Cart. Sav. ep. Red.*, n° 42 et BnF, ms. fr. 22325, fol. 232-233

⁹ B.M.R., coll. Leber 5636 (ms. 3122), n° 4.

Tableau de filiation n° 17
La descendance de Giroid



¹ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 415-416.

² A.D.I.V., 6H16, n° 7 et 12 ; Arch. nat., L 979-3 ; *Vet. rot.*, n° 2 et 11 ; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 2 et 20 ; *Cart. Mont Saint-Michel*, n° 12 ; BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405 et 407.

³ *Vet. rot.*, n° 11 et *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 20.

⁴ Arch. nat., K 22, n° 7⁴ et 8⁴ ; Arch. nat., L 978-1352, 1353, 1354 et 1357 ; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 20 et 49.

⁵ Voir le tableau de filiation n° 2.

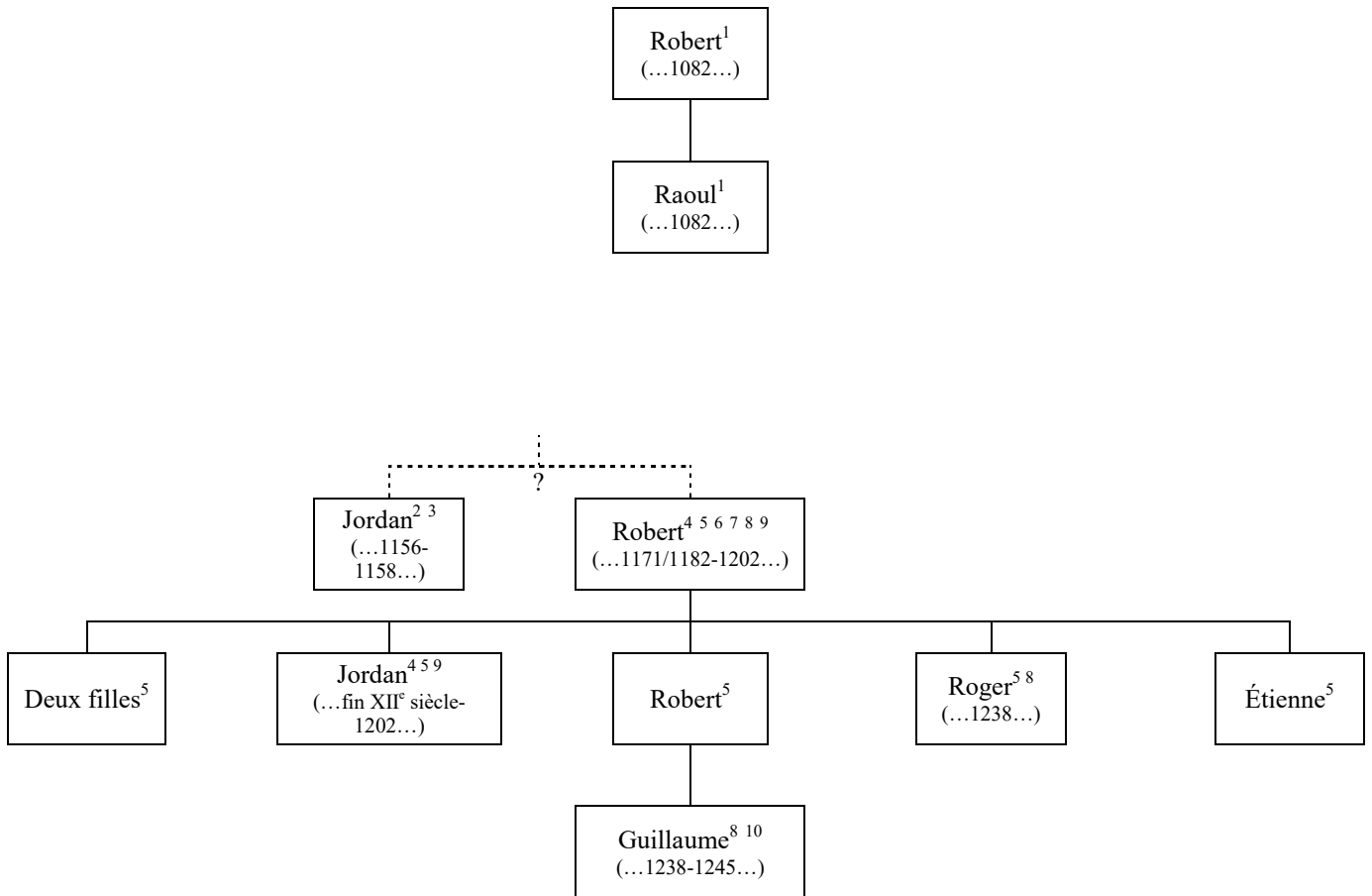
⁶ *Vet. rot.*, n° 11.

⁷ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 415-416 et 416-417. Richard Rasor est dit *heres* de Girold.

⁸ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 415-416. Herbert et Olivier sont moines de Marmoutier.

⁹ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 416-417. Pierre Rasor est dit *juvenis* ; il est peut-être le frère de Richard Rasor.

Tableau de filiation n° 18
La famille de Cuves



¹ *Acta of William I*, n° 215.

² B.M.R., coll. Leber 5636 (ms. 3122), n° 4. Un Jordan de Cuves est témoin du don de Marie, fille de Ruellon Bastard, en 1162-1163. Il pourrait s'agir d'un oncle de Jordan fils de Robert de Cuves.

³ *Cart. Sav. div. ep.*, n° 38.

⁴ A.N., L 974-977.

⁵ A.N., L 969-332. Les deux filles de Robert de Cuves sont moniales au prieuré de Savigny à Mortain.

⁶ A.N., L 969-331.

⁷ *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 72 et 83.

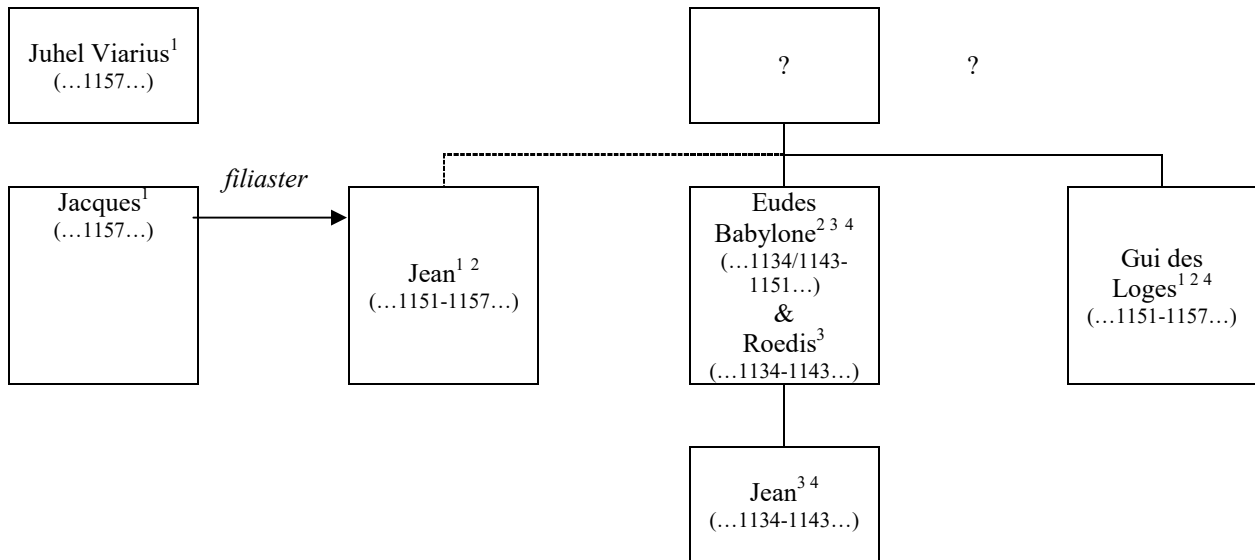
⁸ M.B.A.C., ms. 300, n° 95, fol. 188-189.

⁹ M.B.A.C., ms. 300, n° 98, fol. 189.

¹⁰ M.B.A.C., ms. 300, n° 96, fol. 189. Guillaume, à qui son oncle a vendu des biens à Cuves et Saint-Laurent-de-Cuves, est qualifié de *dominus de Cupis*.

Tableau de filiation n° 19

La famille des Loges



¹ BnF, nouv. acq. lat. 2292, n° 1 et 2.

² *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 23.

³ Arch. nat., L 978-1352.

⁴ Arch. nat., L 967-103.

Tableau n° 1

Les fortifications privées de l'Avranchin (XI^e-XII^e siècles)

Localisation	Famille	Type de fortification
Coulouvray-Boisneâtre	Cuves	Motte ? ¹
La Haye-Pesnel	Goz Avranches Paynel	Enceinte ovale et enceinte quadrangulaire ²
Le Mesnil-Bœufs	Tirel	<i>Castrum</i> ³
Les Biards	Avenel-Les Biards	<i>Castrum</i> ⁴
Montanel	Avranches ?	Motte ? ⁵
Notre-Dame-du-Touchet	Louvigné	<i>Domus</i> ⁶
Perriers-en-Beauficel	?	Enceinte avec tour-porche ? ⁷
Sacey	Saint-James/Saint-Hilaire	<i>Domus</i> ⁸
Saint-Cyr-du-Bailleul	Bailleul	Motte ? ⁹
Saint-Georges-de-Rouelley	Saint-Georges ?	Motte ? ¹⁰
Saint-Jean-le-Thomas	Saint-Jean	<i>Castellum</i> ¹¹ <i>Turris</i> ¹²
Saint-Pois	Silvain	<i>Turris</i> ¹³
Vezins	Dastin	Motte ? ¹⁴
Virey	Virey	<i>Manerium</i> ¹⁵

¹ Desroches, Jean-Jacques, *Annales civiles, militaires et généalogiques...*, op. cit., p. 186.

² Levalet, Daniel, « Aux origines de La Haye-Pesnel... », art. cit., p. 256-262.

³ Desroches, Jean-Jacques, *Annales civiles, militaires et généalogiques...*, op. cit., p. 513.

⁴ BnF, ms. lat. 11832, n° 4 et *Cartulaire des abbayes de Saint-Pierre de la Couture...*, op. cit., n° CXV et CLXXVI.

⁵ Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, op. cit., p. 24.

⁶ *Vet. Rot.*, n° 4.

⁷ Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, op. cit., p. 23.

⁸ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 159-160.

⁹ Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 98-99.

¹⁰ *Ibid.*, p. 114-115.

¹¹ Boussard, Jacques, « Thomas de Saint-Jean-le-Thomas... », art. cit., p. 94-95

¹² *Chronique de Robert de Torigni*, t. 1, p. 197 à la n. 5.

¹³ O.V., t. VI, p. 490-493 (livre XIII).

¹⁴ Pouëssel, Jean, « Les structures militaires... », art. cit., p. 58 et Levalet, Daniel, *Avranches et la cité des Abrincates...*, *op. cit.*, p. 114.

¹⁵ Arch. nat., L 978-1359.

Tableau n° 2

Les comtes d'Avranches et de Mortain (XI^e siècle-1204)

Les comtes d'Avranches¹

Nom	Filiation	Date
Robert	Fils illégitime de Richard I ^{er}	début XI ^e siècle
Richard	Fils du comte d'Avranches Robert	début XI ^e siècle-avant 1026
Guillaume Guerleng	Fils de Mauger comte de Corbeil, petit-fils de Richard I ^{er}	après 1026-fin des années 1040/début des années 1050

¹ Potts, Cassandra, « The earliest Norman counts revisited... », art. cit., p. 23-35.

Les comtes de Mortain

Nom	Filiation	Date
Guillaume Guerleng	Fils de Mauger comte de Corbeil, petit-fils de Richard I ^{er}	fin des années 1040/début des années 1050-fin des années 1050 ¹
Robert de Conteville	Fils de Herluin de Conteville, frère utérin du duc-roi Guillaume	Fin des années 1050-après le 8 décembre 1095 ²
Guillaume	Fils de Robert de Conteville	après le 8 décembre 1095-28 septembre 1106 ³
Étienne de Blois	Neveu de Henri I ^{er} Beauclerc	1113/1114 ⁴ -1142 ⁵
Guillaume	Fils de Étienne de Blois	1154 ⁶ -1159 ⁷
Jean sans Terre	Fils de Henri II Plantagnêt	avant 1189 ? ⁸ -1204

¹ Bates, David, *Guillaume le Conquérant...*, op. cit., p. 191-192.

² « *Ex obituario ecclesiae Moritoniensis...* », art. cit., p. 583 ; Pigeon, Émile Aubert, *Textes français et latins des Vies des saints...*, op. cit., t. 2, p. 395 et Bouvris, Jean-Michel, « Aux origines du prieuré de Vains. Une version inédite de la confirmation par le duc Robert Courte-Heuse d'une donation faite en 1087 par Guillaume le Conquérant à l'abbaye de Saint-Étienne de Caen », *R.A.*, t. 64, 1987, p. 74, à la n. 90.

³ O.V., t. VI, p. 88-89 (livre XI).

⁴ Crouch, David, *The reign of king Stephen...*, op. cit., p. 18 et King, Edmund, *King Stephen...*, op. cit., p. 11-12.

⁵ Davies, Kerrith, « The count of the Côtentin... », art. cit.

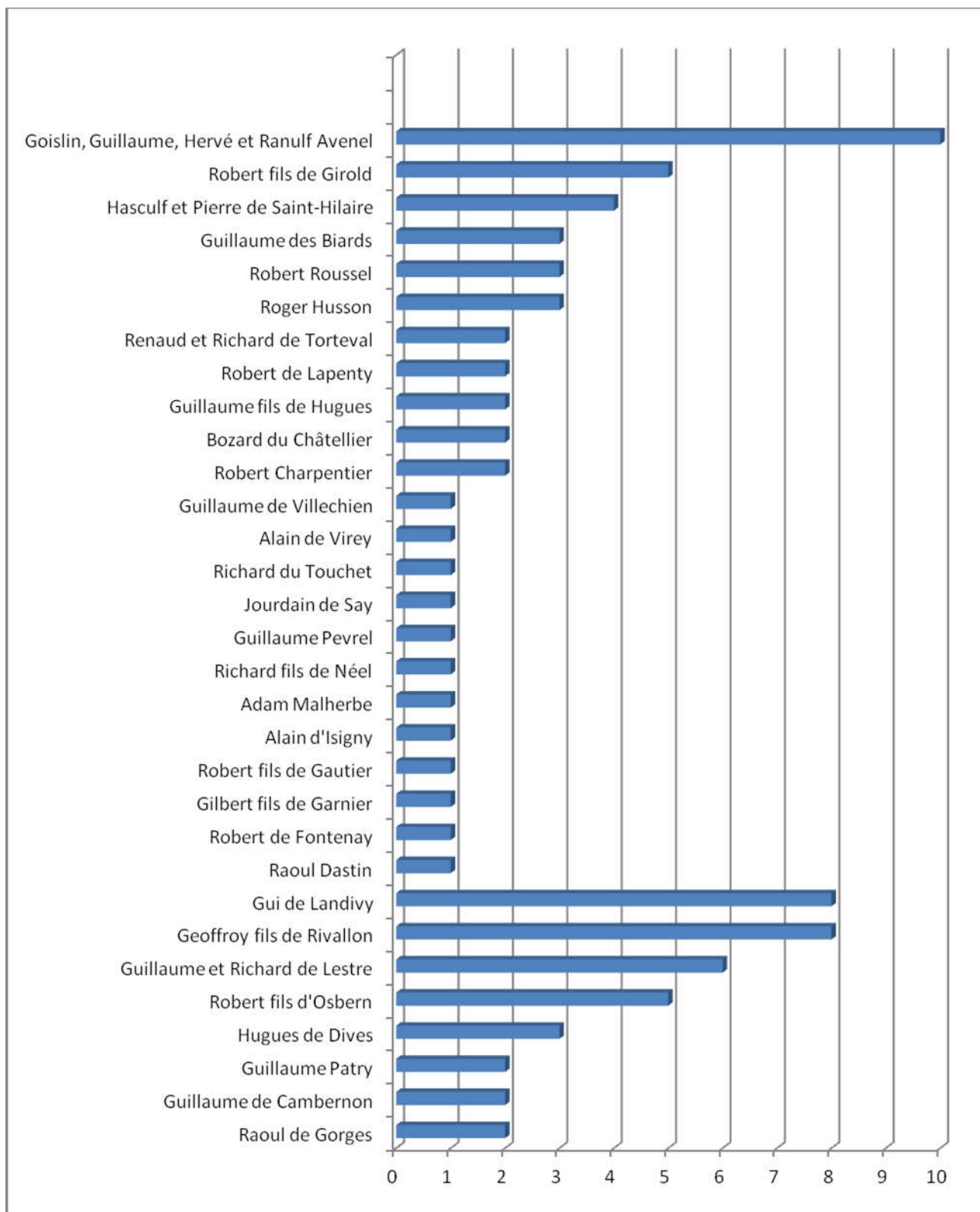
⁶ *Henri II*, t. 1, n° LVI*.

⁷ *Chronique de Robert de Torigni*, t. 1, p. 326.

⁸ Dans une lettre adressée à son père Henri II en faveur de l'abbaye de Blanchelande, Jean sans Terre se nomme *comes Moritonii* (BnF, ms. lat. 10065, fol. 91). Léopold Delisle estime l'acte authentique, bien que sa confirmation ait une validité hautement suspecte (*Henri II*, « Introduction », p. 294-295 et t. 1, p. 224-226 et n° CXIX).

Tableau n° 3

Membres de l'aristocratie apparaissant parmi les *signa* et/ou les *testes* des actes des comtes Robert et Guillaume de Mortain (1082-1106)



Identification	Nombre d'apparitions parmi les actes de Robert de Mortain	Nombre d'apparitions parmi les actes de Guillaume de Mortain
Geoffroy fils de Rivallon	4	4
Robert fils d'Osbern	4	1
Richard de Lestre ¹	3	1
Gui de Landivy	2	6
Ranulf Avenel	2	1
Guillaume de Camberton	2	0
Robert fils de Girold	1	4
Hervé Avenel	1	3
Hugues de Dives	1	2
Robert Roussel	1	2
Raoul Gorges	1	1
Guillaume de Lestre	1	1
Guillaume Patry	1	1
Guillaume Avenel	1	0
Raoul Dastin	1	0
Gilbert fils de Garnier	1	0
Roger de Courseulles	1	0
Robert fils Hugues Breton	1	0
Guillaume des Biards	0	3
Roger Husson	0	3
Hasculf de Saint-Hilaire	0	3
Goislin Avenel	0	2
Robert Charpentier	0	2
Bozard du Châtellier	0	2
Guillaume fils de Hugues	0	2
Robert de Lapenty	0	2
Robert de Fontenay	0	1
Robert fils de Gautier	0	1
Alain d'Isigny	0	1
Adam Malherbe	0	1
Richard fils de Néel	0	1
Guillaume Pevrel	0	1
Pierre de Saint-Hilaire	0	1
Jourdain de Say	0	1
Renaud de Torteval	0	1
Richard de Torteval	0	1
Richard du Touchet	0	1
Guillaume de Villechien	0	1
Alain de Virey	0	1

¹ Richard de Lestre est également *dapifer* (BnF, ms. lat. 12878, fol. 281). Sa présence auprès des comtes de Mortain est sans doute en grande partie due à ses fonctions.

Tableau n° 4

Les témoins du Val de Mortain en 1113

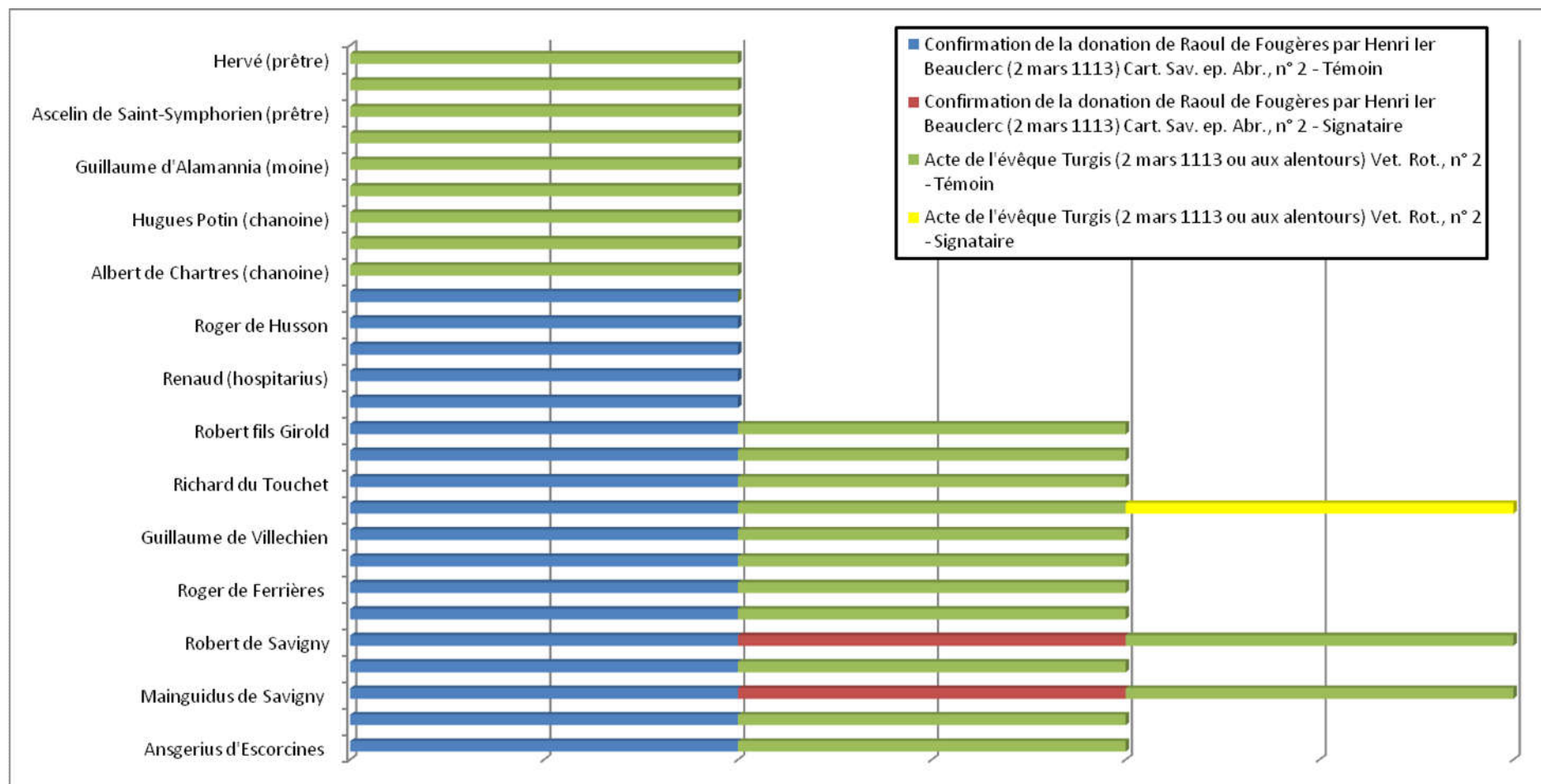


Tableau n° 5

Le personnel administratif des comtes de Mortain (XI^e-début du XII^e siècle)

Vicomtes

Identification	Dates d'apparition
Guillaume	1082 ¹
Gilbert	Fin du XI ^e siècle (avant 1095) ²
Robert	1082-1135 ³
Arnulf	1095-1128 ⁴
Étienne	1113/1114-1135 ⁵

¹ *Acta of William I*, n° 215.

² « *Vita S. [Guillelmi] Firmati...* », art. cit., chapitre IV/27. Est-ce le même homme que le vicomte Gilbert, tenant de Robert de Mortain dans le Sussex ?

³ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405 et 407 ; Dugdale William, *Monasticon Anglicanum...*, *op. cit.*, t. 5, p. 63 (prieuré de Bromholm). L'amplitude chronologique de l'apparition du vicomte Robert laisse supposer l'existence de plusieurs personnages différents portant le même *nomen*.

⁴ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405 ; ms. lat. 12875, fol. 359r et ms. 12878, fol. 280 et 287 ; Arch. nat., L 979-3 ; *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 2 ; *Vet. Rot.*, n° 2.

⁵ BnF, ms lat. 12875, fol. 359r et Haskins Charles-Homer, *Norman institutions...*, *op. cit.*, p. 127, n. 17.

Sénéchal (*senescallus* ou *dapifer*)

Identification	Dates d'apparition
Raoul de La Haye	Fin du XI ^e siècle ¹
Richard de Lestre	Entre 1082 et 1105 ²
Robert de Sauqueville	Entre 1113-1114 et 1135 ³

¹ *Gallia Christiana...*, *op. cit.*, t. 11 , col. 233 (« *Instrumenta* »). Raoul de La Haye est qualifié de *senecallus* du comte de Mortain Robert. Il ne porte ce titre que dans un seul acte et ses attributions étaient peut-être liées au Cotentin.

² Richard de Lestre est cité une fois comme *dapifer* (BnF, ms. lat. 12878, fol. 281). Il apparaît trois autres fois, sans titre (*Acta of William I*, n° 207 ; BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405 et Arch. nat., L 979-3).

³ O.V., t. VI, p. 306-307 ([livre XII] et Dugdale William, *Monasticon Anglicanum...*, *op. cit.*, t. 5, p. 63 (prieuré de Bromholm).

Prévôt (*praepositus*)

Identification	Dates d'apparition
Grimoald de Landivy	Fin XI ^e siècle (mort avant 1095) ¹
Garnier	1100-1104 ²
Guillaume	1139 ? ³

¹ « *Vita S. [Guillelmi] Firmati...* », art. cit., chapitre II/18.

² BnF, ms. lat. 12878, fol. 280.

³ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 415416.

Constabularius

Identification	Dates d'apparition
Robert	Entre 1135 et 1144 ¹

¹ Arch. nat., L 979-130.

Pincerna

Identification	Dates d'apparition
Vital	1082/1083 ¹
Auvray	1082-1104 ²
Robert	1082-1105 ³

¹ *Acta of William I*, n° 207.

² *Acta of William I*, n° 158 et 207 ; BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 407 et 408 ; *Two cartularies...*, *op. cit.*, Montacute n° I. Le *pincerna* Auvray était peut-être en fonction non pas en Normandie, mais en Angleterre.

³ *Acta of William I*, n° 215 et Arch. nat., L 979-3.

Camerarius

Identification	Dates d'apparition
Guillaume	1103/1104 ¹
Milo	1105 ²

¹ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 408.

² Arch. nat., L 979-3

Tableau n° 6

Les chapelains du comte de Mortain (XI^e-XII^e siècles)

Identification	Dates d'apparition
Geoffroy	Années 1080-1106 ¹
Vital	Aux alentours de 1080-1095/1096 ²
Ranulf	1091-1106 ³
Lambert	1082 ⁴
Étienne	1088-1106 ⁵
Herbert	Fin XI ^e -début XII ^e siècle ⁶
Guillaume	Début XII ^e siècle ⁷
Mauger	1113/1114-1135 ⁸
Richard	1113/1114-1135 ⁹

¹ Bréard, Charles, *L'abbaye de Notre-Dame de Grestain...*, *op. cit.*, pièces justificatives n° I et II et *Two cartularies...*, *op. cit.*, Montacute n° 9. Les donations que Geoffroy réalise en faveur de l'abbaye de Grestain (*quicquid habebat a prefato comite in ecclesiis et decimis et terris in Normannia ; terram quam tenuit Godefridus capellanus in eadem villa [de Berchamstede]*) ne se trouvent pas dans la confirmation du duc-roi Guillaume de 1082 (*Acta of William I*, n° 158). Brian Golding estime que le don à Berkhamsted a été réalisé peu après 1086 (Golding, Brian, « Robert of Mortain... », art. cit., p. 134 et à la n. 83).

² *Venerandus Vitalis qui quondam fuerat Roberti comitis Moritolii capellanus, et apud Sancti Ebrulfi canonicus* (O.V., t. IV, p. 330-331 [livre VII]). Sur la formation de Vital et sa place auprès de Robert de Mortain, voir van Moolenbroek, Jaap, *Vital l'ermite...*, *op. cit.*, p. 148-158.

³ *Two cartularies...*, *op. cit.*, Montacute n° 1, 9 et 169. Brian Golding identifie ce personnage au chancelier Raoul (Golding, Brian, « Robert of Mortain... », art. cit., p. 138-139). Il semble cependant que son activité soit uniquement liée à l'Angleterre.

⁴ *Acta of William I*, n° 215.

⁵ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405-406 et *Two cartularies...*, *op. cit.*, Montacute n° 1 et 169.

⁶ BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 405 et BnF, ms. lat. 12878, fol. 280.

⁷ BnF, ms. lat. 12878, fol. 280. Peut-être est-ce le même Guillaume qui apparaît dans une charte du comte Guillaume de Mortain, entre 1103 et 1106, en faveur du prieuré du Rocher, portant alors l'épithète de *tonsus* (BnF, ms. lat. 5441/2, fol. 408).

⁸ *Calendar of the charter rolls preserved in the Public Record Office*, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1903, vol. 1, p. 46-47.

⁹ Merlet Lucien éd., *Cartulaire de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Tiron*, Chartres, Imprimerie Garnier, 1883, t. 1, n° CXXXIX et Dugdale William, *Monasticon Anglicanum...*, *op. cit.*, t. 5, p. 63 (prieuré de Bromholm).

Tableau n° 7

Le personnel de la collégiale Saint-Évroult de Mortain (1082-milieu du XIII^e siècle)

Doyens

Identification	Dates d'apparition
Étienne	fin du XI ^e siècle ? ¹
Albert	1088- <i>ca.</i> 1095/1106 ²
Roger	entre 1113/1114 et 1142 ³
Richard	1137 ⁴
Guillaume de Conches	1144-1154 ? ⁵
Henri Fitz-Harding	1156-1158 ⁶
Nicolas ?	c. 1161-c. 1169 ⁷
Guillaume de Sainte-Mère-Église	1180 ?-1190 ⁸
Robert de Fontenay ?	fin du XII ^e siècle-1202/1206 ⁹
Robert Aubrey	1250-1255 ¹⁰
Nicolas de Trois-Monts	sans date (avant le XIV ^e siècle) ¹¹
Étienne des Granges	sans date (avant le XIV ^e siècle) ¹²

¹ B.n.F., ms fr. 4900, fol. 69v-70r et B.M.A., ms 45, fol. 159-160, n° V. En raison de la réécriture des actes de l'abbaye de Marmoutier et de la transcription partielle des deux documents, il est difficile d'assigner une chronologie pour ce doyen, tout comme pour le prieur de Sainte-Marie du Rocher, Fromundus (voir tableau n° 8).

² B.n.F., ms lat. 5441/2, fol. 405-406. L'identification d'Albert comme doyen de la collégiale de Mortain est déduite par la nature des documents, le premier concernant le rattachement d'une prébende de la collégiale au prieuré du Rocher.

³ *Acta of William I*, n° 215. Le paragraphe du *vidimus* de la charte de fondation de la collégiale Saint-Évroult de Mortain comporte des passages postérieurs à 1082 et allant jusqu'au milieu du XII^e siècle. Celui où apparaît le doyen Roger pourrait être daté lorsque Étienne de Blois était comte de Mortain.

⁴ B.n.F., ms lat. 5441/2, fol. 409-410.

⁵ « *Ex obituario ecclesiae Moritoniensis...* », art. cit., p. 582. Peut-être s'agit-il ici du grammairien et philosophe (c. 1080-1154) qui joua un rôle dans l'éducation de Henri II Plantagenêt (Charma Antoine, *Guillaume de Conches...*, op. cit. et Aurell Martin, *L'empire des Plantagenêt...*, op. cit., p. 109).

⁶ *Henri II*, t. 1, n° LXXIX et Benoît de Peterborough, *Gesta regis Henrici secundi benedicti abbatis : The chronicle of the reigns of Henry II and Richard I. A.D. 1169-1192*, William Stubbs éd., Londres, Longmans, Green, Reader and Dyer, 1867, t. 1, p. 44 et 60. Henri, fils de Robert Fitz Harding, est issu d'une famille aristocratique anglaise. Trésorier de Henri II Plantagenêt, il est un temps doyen de la collégiale de Mortain avant de devenir évêque de Dol (*Henri II*, « Introduction », p. 382-383 ; Duine, François, « La Métropole de Bretagne. Chronique de Dol composée au XI^e siècle, et catalogues des dignitaires jusqu'à la Révolution », *A.B.P.O.*, t. 33, n° 1, 1918, p. 159-160 ; Patterson, Robert B., « Robert Fitz Harding of Bristol... », art. cit., p. 115 ; Peltzer, Jörg, *Canon law...*, op. cit., n. 44, p. 179).

⁷ *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 93. Il n'est pas spécifié que le témoin que signe « le doyen Nicolas » soit celui de la collégiale de Mortain. Cependant, la nature de l'acte et de son auteur (Guillaume Poisson concède à Savigny la maison du chanoine Auvray qui se situe à Mortain) nous invite à le penser.

⁸ A.D.C., H 7745, fol. 107r ; Ministère de l'intérieur éd., *Musée des archives départementales, recueil de fac-similé héliographiques de documents tirés des archives des préfectures, mairies et hospices*, Paris, Imprimerie nationale, 1878, n° 52 ; *Henri II*, t. 2, n° DLIV, DCCXL, DCCXLII et DCCLXIV-DCCLXVII ; Round, John Horace, *Calendar of documents preserved in France...*, op. cit., n° 111 ; Fagnen Claude, *Essai sur quelques actes normands de Richard Cœur de Lion*, thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, École des chartes, 1971, t. 2, n° 43 et 63. Voir Delisle Léopold, « Guillaume de Sainte-Mère-Église, évêque de Londres, mort en 1224 », *Annuaire de la Manche*, t. 79, 1907, p. 11-16 et *Henri II*, « Introduction », p. 496-500. D'abord clerc de la Chambre sous Henri II Plantagenêt, Guillaume de Sainte-Mère-Église devient protonotaire sous Richard Cœur de Lion. Il est ensuite évêque de Londres.

⁹ Arch. nat., L 967-149, L 968-293 et L 974-977. Le doyen Robert est le frère de Richard de Fontenay, l'un des plus importants officiers sous Jean sans Terre (Powicke, Frederik Maurice, *The loss of Normandy (1189-1204): Studies in the history of the Angevin Empire*, Manchester, Manchester University Press, 1913, p. 496 et Power, Daniel, *The Norman frontier...*, op. cit., p. 52, 60, 78-79 et 282). Daniel Power identifie Robert de Fontenay comme doyen de la cathédrale d'Avranches (*ibid.*, p. 282, n. 112). Les études de David Spear ne montrent aucun doyen portant le nom de Robert pouvant être identifié à cet homme (Spear, David., *The personnal of the Norman cathedrals...*, op. cit.). Richard Allen n'a jamais rencontré ce personnage. Peut-être est-ce un doyen rural ?

¹⁰ Arch. nat., L L 973-757 et 976-1138. Le doyen Robert Aubrey n'est pas présent à la collégiale de Mortain lors de la visite pastorale d'Eudes Rigaud d'août 1250 et de mai 1256 (Bonnin Théodose éd., *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis*. Journal des visites pastorales d'Eude Rigaud archevêque de Rouen, MCCXLVIII-MCCLXIX, Rouen, Auguste Le Brument, 1852).

¹¹ « *Ex obituario...* », art. cit., p. 582.

¹² *Ibid.*, p. 583.

Chantres

Identification	Dates d'apparition
Mauger	entre 1082 et 1106 ¹
Albert de Chartres	1113 ²
Hugues	1161/1162-1165 ³
Étienne de Fougères	1166-1167/1168 ⁴
Jacques de Vitry	1250 ⁵
Guillaume de Chesey	sans date (avant le XIV ^e siècle) ⁶

¹ *Acta of William I*, n° 215.

² *Vet. Rot.*, n° II.

³ Arch. nat., L 973-829.

⁴ *Chronica Jocelini de Brakelonda de rebus gestis Samsonis abbatis monasterii Sancti Edmundi*, Jean Gage Rokewode éd., Londres, Camden Society, 1840 (coll. Camden Old series, 13), p. 120 et *Henri II...*, t. 1, n° CCLXIX. Ayant reçu une solide éducation, Étienne de Fougères occupe à partir de 1158, du temps de Geoffroy Ridet et de Thomas Becket, un des postes les plus en vue à la chancellerie royale. Il porte alors le titre de secrétaire et de chapelain royal. En 1166, il s'est élevé à la position de « vice-chancelier ». La même année, sans doute pour le récompenser de ses services, il est gratifié de la dignité de chantre de la collégiale Saint-Évroult de Mortain. Il accède à l'épiscopat de Rennes en 1168 (*Henri II...*, « Introduction », p. 96-98 ; Galbraith Vivian Hunter, « Seven charters of Henry II... », art. cit., p. 269-278 ; Pocquet du Haut-Jussé Barthélémy Amédée, « Étienne de Fougères », *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. XV, 1963, coll. 1224-1226 et Sinclair Keith V., « L'inspiration liturgique du *Livre des manières* d'Étienne de Fougères », *C.C.M.*, 1997, t. 40, n° 159, p. 261-266). Étienne de Fougères est l'auteur des *Vitae* de Firmat et de Vital, du *Livre des Manières* et de vers sur la vieillesse dédiés à l'abbé du Mont Saint-Michel Robert de Torigni (voir la liste des œuvres rédigées par Étienne de Fougères sur http://www.arlima.net/eh/etienne_de_fougeres.html, consulté le 15/02/2015).

⁵ B.n.F., ms lat. 5471, fol. 356. S'agit-il ici de Jacques de Vitry, clerc auprès de Philippe Hurepel, fils illégitime de Philippe-Auguste et comte de Mortain (1220-1234), puis dignitaire en charge des meubles et du trésor de l'église de Dreux et *procurator* d'Issembard notaire du pape Innocent IV (1243-1254) ?

⁶ « *Ex obituario...* », art. cit., p. 583.

Matricularius

Identification	Dates d'apparition
Robert	1105 ¹

¹ Arch. nat., L 979-3.

Chanoines

Identification	Dates d'apparition
Norgod	1082 ou peu après ¹
Onfroy	1082 ou peu après ²
Richard Le Roux	1082 ou peu après ³
Vital	entre 1082 et 1095-1096 ⁴
Jocelin	1095 ⁵
Hubert	
Hugues Potin	1113 ⁶
Guillaume fils Ansgot	1113-1122/avant 1137 ⁷

Nicolas	1161/1162-1165 ⁸
Pierre	1161/1162-1165 ⁹
Hugues	
Robert	
Foulques	
Hamelin	
Robert Pavo	
Auvray Poisson	1161-1169 ¹¹
Gervais	années 1170-début des années 1180 ¹²
Hamelin du Fresne	1182-1183 ¹³
Henri Lovet	1203 ¹⁴
Jean de Longpont	sans date, après 1207 ¹⁵
Jocelin	1250-1263 ¹⁶
Renaud d'Étampes	1256 ¹⁷
Roger	1250-1263 ¹⁸
Robert Néel	XIII ^e siècle ¹⁹
Guillaume de Thurey	sans date (après le début du XIII ^e siècle-avant le XIV ^e siècle) ²⁰
Jean de Chaume	sans date (avant le XIV ^e siècle) ²¹
Guillaume Breton	sans date (avant le XIV ^e siècle) ²²
Guillaume de Chesey	sans date (avant le XIV ^e siècle) ²³
Simon de Beauficel	sans date (avant le XIV ^e siècle) ²⁴
Vincent	sans date (avant le XIV ^e siècle) ²⁵

¹ *Acta of William I*, n° 205 et 215 ; B.n.F., ms lat. 12878, fol. 281, 280 et 287 ; B.n.F., ms lat. 5441/2, fol. 404.

² *Acta of William I*, n° 215.

³ *Ibid.*

⁴ O.V., t. IV, p. 330-331 (livre VII). Né à Tierceville aux alentours de 1060, Vital fut chapelain de Robert de Mortain et chanoine de la collégiale de Mortain (mais pas spécialement dès 1082). Il quitte ses fonctions auprès des comtes de Mortain au cours de l'année 1095 ou au début de 1096 (Van Moolenbroek Jaap, *Vital l'ermite...*, *op. cit.*, p. 148-158).

⁵ Étienne de Fougères, « *Vita S. [Guillelmi] Firmati...* », art. cit., chapitre IV/26.

⁶ *Vet. Rot.*, n° II. Hugues Potin donne son fief de Suspensis (départ. Manche, cant. Le Mortainais, cne Sourdeval) à l'établissement des frères pauvres fondé en 1105 au Neufbourg par le comte Guillaume de Mortain (Arch. nat., L 979-3). En 1113, il fait partie des témoins du Val de Mortain lors de la confirmation de la fondation de l'abbaye de Savigny.

⁷ *Vet. Rot.*, n° II ; Arch. nat., L 971-559 et 560.

⁸ Arch. nat., L 973-829. Nicolas est qualifié de *magister* est placé avant le *nomen* de Nicolas. Est-il l'un des *magister scole* de la collégiale de Mortain ?

⁹ Arch. nat., L 973-829.

¹⁰ Arch. nat., L 973-829 et *Pipe rolls...*, p. 6 (1180). Robert Pavo apparaît, sans qualificatif, dans deux documents datés de 1158 et 1159 (Arch. nat., L 979-8 et B.n.F., ms lat. 5441/2, fol. 416-417). David Spear propose de le reconnaître comme un chanoine de la cathédrale d'Avranches (Spear David S., *The personal...*, *op. cit.*, p. 24). La famille Pavo est vassale des seigneurs de Mayenne (Angot Alphonse (abbé), *Généalogies féodales mayennaises...*, *op. cit.*, p. 693-698).

¹¹ *Cart. Sav. ep. Abr.*, n° 93 et 94. Le chanoine Auvray Poisson avait fait construire une maison dans le *castellum* de Mortain sur son propre patrimoine. Il prit ensuite l'habit à l'abbaye de Savigny. La famille Poisson fait partie d'une branche associée à celle de Vautorte (Angot Alphonse (abbé), *Généalogies féodales mayennaises...*, *op. cit.*, p. 703), famille, qui gravite dans l'orbite des seigneurs de Mayenne et de Gorron ou de Fougères (Pointeau Charles (abbé), « Notice sur les seigneurs de Vautorte », *B.C.H.A.M.*, t. V, 1892, p. 179 et Legros Sébastien, *Moines et seigneurs du Bas-Maine...*, *op. cit.*, p. 157). Quelques membres apparaissent pour des affaires concernant le comté de Mortain (Arch. nat., L 978-1352 et B.n.F., ms lat. 5441/2, fol. 412) et notamment la collégiale de Mortain (Arch. nat., L 973-829).

¹² Arch. nat., L 979-97. Gervais, chanoine de la collégiale de Mortain, est le frère du prévôt de Mortain Raoul. La famille possédait des biens dispersés dans tout l'Avranchin. : à Brécey (Arch. nat., L 967-149 et 175), au Mesnil-Ozenne (Arch. nat., L 979-97), à Vengeons (Arch. nat., L 979-89), à Mortain (Arch. nat., L 968-293) et peut-être au Neufbourg (Arch. nat., L 979-89 et 97). Faute d'indices anthroponymiques et suite au passage du patrimoine de la famille entre les mains de leurs neveux, on ne connaît ni les origines, ni parents de ces deux hommes.

¹³ Arch. nat., L 976-1120.

¹⁴ *Magni Rotuli*, t. 2, p. 538.

¹⁵ « *Ex obituario...* », art. cit., p. 582-583. Thomas de Longpont, pour qui Jean de Longpont fonde un anniversaire dans la collégiale de Mortain, était chanoine de Saint-Merry-de-Linas (départ. Essonne, cant. Longjumeau, cne Linas). L'installation des chanoines dans l'abbaye date de 1207). On trouve un certain Thomas de Longpont en 1172-1178, lors de la confirmation des biens et privilèges de l'abbaye de Saint-Évroult par Henri II Plantagenêt (*Henri II*, n° DXXX). Longpont se situe vraisemblablement dans l'Orne (cant. Mortagne-au-Perche, cne La Mesnière).

¹⁶ Bonnin Théodose éd., *Regestrum...*, *op. cit.*, p. 83 et 458.

¹⁷ *Ibid.*, p. 245.

¹⁸ *Ibid.*, p. 83 et 245 et 458.

¹⁹ Dubosc Nicolas-François, *Inventaire sommaire des archives départementales... Série H*, *op. cit.*, p. 96.

²⁰ « *Ex obituario...* », art. cit., p. 583. Il est possible que cet homme ait des origines dans le Maine voisin, où un certain André de Thurey et sa femme accorde des bienfaits à l'abbaye de Savigny (*Cart. Sav. ep. Cen.*, n° 38). Guillaume de Thurey occupait également les fonctions d'archidiacre d'Avranches, sans doute après.

²¹ « *Ex obituario...* », art. cit., p. 583.

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.*, Guillaume de Chesey est également chantre de la collégiale.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*

Vicarius

Identification	Dates d'apparition
Raoul Sodeer	1161/1162-1165 ¹
Robert Bernard	
Thomas	
Roger	
Geoffroy	
Firmin (<i>vicarius</i> du prieur)	1250-1256 ²
Barthélémy (<i>vicarius</i> du chantre)	1256-1263 ³
Jean (<i>vicarius</i> du doyen)	1256 ⁴

¹ Arch. nat., L 973-829.

² Bonnin Théodose éd., *Regestrum...*, op. cit., p. 83 et 245.

³ *Ibid.*, p. 245 et 458.

⁴ *Ibid.*, p. 245.

Clerc du chœur

Identification	Dates d'apparition
Morel	1256-1263 ¹

¹ Bonnin Théodose éd., *Regestrum...*, op. cit., p. 245 et 458.

Tableau n° 8

Prieurs et moines du prieuré Sainte-Marie du Rocher (1082-milieu du XIII^e siècle)

Prieurs

Identification	Dates d'apparition
Fromundus	fin du XI ^e siècle ? ¹
Robert	c. 1095-1106 ²
Guillaume	1128 ³
Ranulf	1139 ?-1159 ⁴
Raoul	1161-1170 ⁵
Herbert	1170-1182 ⁶
Durand	1180 ⁷ (Saint-Magloire de Léhon)
Bernard	fin XII ^e -début XIII ^e siècle ⁸
Guillaume	c. 1200 ⁹
Jean	1250 ¹⁰

¹ B.n.F., ms fr. 4900, fol. 69v-70r et B.M.A., ms 45, fol. 159-160, n° V. En raison de la réécriture des actes de l'abbaye de Marmoutier et de la transcription partielle des deux documents où apparaît Fromundus, il est difficile d'assigner une chronologie pour ce prieur, tout comme pour le doyen de la collégiale Étienne (voir tableau n° 7).

² B.n.F., ms lat. 5441/2, fol. 405 et 12878, fol. 280 et 287 ; B.M.A., ms 45, fol. 59, n° III et IV.

³ B.n.F., ms lat. 12875, fol. 359.

⁴ B.n.F., ms lat. 5441/2, fol. 415-417 et Laurain, Ernest éd., *Cartulaire manceau de Marmoutier...*, *op. cit.*, t. 1, n° XIX.

⁵ B.n.F., ms lat. 5441/2, fol. 411-412 et Desroches, Jean-Jacques (abbé), *Histoire du Mont Saint-Michel...*, *op. cit.*, t. 1, p. 230, n. 1.

⁶ B.n.F., ms lat. 5441/2, fol. 417.

⁷ B.M.A., fonds Pigeon, ms. 45, p. 384-385.

⁸ B.n.F., ms lat. 5441/2, fol. 418.

⁹ B.n.F., ms lat. 5441/2, fol. 412.

¹⁰ B.n.F., ms lat. 5441/2, fol. 413.

Moines

Identification	Dates d'apparition
Robert	1082-1104 ¹
Ermenulf	1082-1104 ²
Henri	c. 1082 ³
Gautier fils Hamelin ?	c. 1095-1106 ⁴
Bauduin de Flandres ?	c. 1095-1106 ⁵
Herbert Rasor	1139 ? ⁶
Pierre Rasor	
Herbert	1161-1170 ⁷
Hugues	

¹ *Acta of William I*, n° 207 ; B.n.F., ms lat. 5441/2, fol. 407 et 12878, fol. 281.

² B.n.F., ms lat. 5441/2, fol. 407.

³ B.n.F., ms lat. 12878, fol. 281.

⁴ B.n.F., ms lat. 5441/2, fol. 405.

⁵ B.n.F., ms lat. 5441/2, fol. 405.

⁶ B.n.F., ms lat. 5441/2, fol. 415-416.

⁷ B.n.F., ms lat. 5441/2, fol. 411-412.

In confinio Abrincatensis regionis, l'aristocratie des espaces frontaliers du IX^e au milieu du XII^e siècle

Neustrie – Duché de Normandie – Avranchin – Avranches – Mortain – Bretagne – Maine
Duc de Normandie – Comte de Mortain – Aristocratie
Frontière – Périphérie – Espace vécu – Géographie des pouvoirs
Abbaye – Prieuré – Château
Généalogie
Abbaye du Mont Saint-Michel – Abbaye de Savigny – Abbaye de Marmoutier

L'Avranchin occupe au sein du duché de Normandie une position frontalière, partageant ses confins occidentaux avec la Bretagne, le Maine et la seigneurie de Bellême. Territoire envisagé à la fois comme interface, périphérie et interstice, c'est également un espace vécu, résultat d'une dynamique propre, animée par les sociétés qui l'habitent. À travers son rapport au pouvoir et ses ambitions locales, le groupe aristocratique, dont la formation résulte d'un processus complexe et ancien, constitue une composante essentielle de l'identité frontalière.

Loin d'être une région désertique, l'Avranchin présente au IX^e siècle une organisation politique et sociale dans laquelle les familles aristocratiques s'intègrent. Cette société, dont on ignore le caractère endogène ou exogène, apparaît comme le produit manifeste du *regnum* neustrien. Elle se révèle notamment par le prisme des anciennes circonscriptions administratives, l'action royale ou encore le rôle des évêques et des ermites. Affectées par les profondes transformations du royaume carolingien, les familles aristocratiques sont touchées par l'influence des puissants groupes familiaux des Rorgonides puis des Robertiens, dont la stratégie de domination de l'espace se fait ressentir jusque dans l'Avranchin. La poussée bretonne du milieu du IX^e siècle et la domination politique des comtes de Rennes accentuent le caractère composite et multiscalaire de cette société.

Lorsque les ducs de Normandie, puis les comtes de Mortain, étendent leur autorité sur l'Avranchin au cours du XI^e siècle, le groupe aristocratique présente une certaine forme de continuité. La mise en place d'un espace institutionnel résulte d'une construction habile, parfois fruit d'une politique d'accommodation et de compromis, et s'appuie sur des familles extérieures au territoire ou anciennement implantées dans l'Avranchin. Celles-ci façonnent leur pouvoir autour de nouvelles logiques et de nouvelles fidélités, induites par le contrôle ducal ou comtal, la détention d'offices administratifs ou la garde de forteresses. Elles ordonnent également leurs territoires suivant leurs propres dynamiques, parfois autour d'une fondation prieurale ou d'une fortification. Réseaux de relations élargis et de vassalité, cercles familiaux ou de voisinage montrent que les horizons de cette aristocratie ne s'arrêtent pas aux limites de ses possessions, ni à celles à l'Avranchin.

Bien que n'ayant jamais engendré de vastes honneurs ou de grandes entités seigneuriales, les familles aristocratiques jouent un rôle essentiel le long des frontières. Parfois en appui de l'autorité ducale, mais bien souvent suivant leurs propres intérêts et au-delà de la maîtrise politique de la frontière, elles influent grandement sur les fluctuations du pouvoir dans les espaces périphériques de l'Avranchin où leurs interventions prennent diverses formes. La fondation de l'abbaye de Savigny en 1112-1113 éclaire cette société complexe, fortement marquée par les réseaux d'influence et d'alliance, où espace vécu et géographie des pouvoirs des familles aristocratiques façonnent l'espace frontalier.

In confinio Abrincatensis regionis, the aristocracy of the borderlands (9th c.-middle of 12th c.)

Neustrie - Duchy of Normandy - Avranchin - Avranches - Mortain - Brittany – Maine
Duke of Normandy - Count of Mortain – Aristocracy
Border – Peripheries – Living space - Geography of powers
Abbey - Priory – Castle
Genealogy
Abbey of Mont Saint-Michel - Abbey of Savigny - Abbey of Marmoutier

Avranchin occupies a border position within the Duchy of Normandy, sharing its western borders with Brittany, Maine and the lordship of Bellême. Territory considered at the same time as interface, periphery and interstice, it is also a living space, result of its own dynamic, organized by the societies that inhabit it. Through its relationship to power and its local ambitions, the aristocratic group, whose formation is the result of a complex and ancient process, constitutes an essential component of border identity.

Far from being a desert region, Avranchin presents in the ninth century a political and social organization in which aristocratic families are integrated. This society, whose endogenous or exogenous character is unknown, appears as the obvious product of the Neustrian *regnum*. It is revealed in particular by the prism of the former administrative districts, the royal action or the role of bishops and hermits. Affected by the profound transformations of the Carolingian kingdom, aristocratic families are affected by the influence of the powerful family groups of Rorgonids and Robertians, whose strategy of domination of space is felt even in Avranchin. The Breton thrust of the middle of the ninth century and the political domination of the counts of Rennes accentuate the composite and multiscale character of this society.

When the dukes of Normandy, then the counts of Mortain, extend their authority over Avranchin during the eleventh century, the aristocratic group presents a certain form of continuity. The establishment of an institutional space is the result of a skilful construction, sometimes the result of a policy of accommodation and compromise, and relies on families outside the territory or formerly located in Avranchin. These shape their power around new logics and new loyalties, induced by the ducal or comital control, the holding of administrative offices or the guarding of fortresses. They also organize their territories according to their own dynamics, sometimes around a priorial foundation or a fortification. Networks of extended relations and vassalage, family or neighborhood circles show that the horizons of this aristocracy do not stop at the limits of his possessions, nor at those in Avranchin.

Although they have never generate vast honors or great seigniorial entities, aristocratic families play an essential role along the borders. Sometimes in support of the ducal authority, but often according to their own interests and beyond the political control of the border, they greatly influence the fluctuations of power in the peripheral areas of Avranchin where their interventions take various forms. The founding of the abbey of Savigny in 1112-1113 sheds light on this complex society, strongly marked by networks of influence and alliance, where the living space and geography of the powers of the aristocratic families shape the border area.